OEUVRES

DE

Clément Marot

I

ÉDITION GEORGES GUIFFREY

MISE AU JOUR D'APRÈS LES PAPIERS POSTHUMES DE L'ÉDITEUR

AVEC DES COMMENTAIRES ET DES NOTES

PAR

ROBERT YVE-PLESSIS

Prix : 50 fr. le volume

PARIS

LIBRAIRIE DE L'ART FRANÇAIS

JEAN SCHEMIT, LIBRAIRE

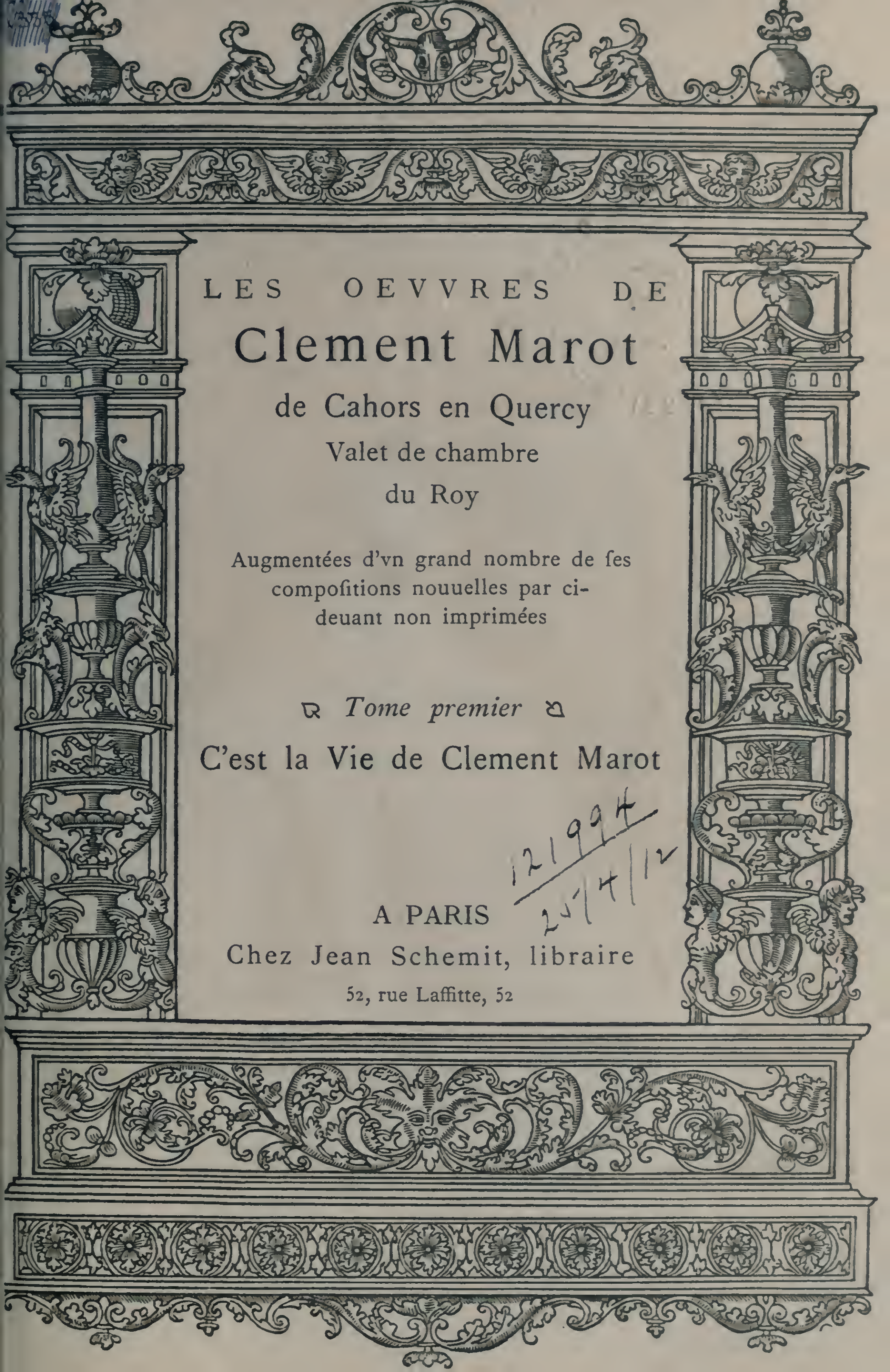
52, RUE LAFFITTE, 52

CLEMENT MAROT

I




CLEMENS MAROTIVS PRIMVS
SVI TEMPORIS POETA GALLICVS
La mort ny mord:



LES OEVVRES DE

Clement Marot

de Cahors en Quercy

Valet de chambre

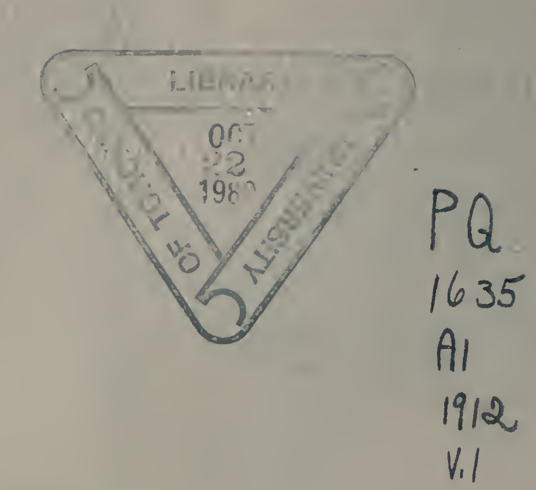
du Roy

Augmentées d'vn grand nombre de ſes
compoſitions nouuelles par ci-
deuant non imprimées

Tome premier

C'est la Vie de Clement Marot

A PARIS
Chez Jean Schemit, libraire
52, rue Laffitte, 52





INTRODUCTION

E poète de qui nous rééditons les œuvres ne fut pas ce qu'on est convenu d'appeler un auteur de premier ordre; cependant, il fut, de leur aveu même, le premier des poètes de son temps. Il eut du talent plutôt que du génie; c'est pourtant par un trait commun avec un poète de génie, son prédécesseur immédiat, qu'il conquit le même droit à l'immortalité : comme Villon, Marot a survécu parce qu'il fut avant tout *lui-même*.

Certains critiques qui prétendent tout cataloguer et veulent établir partout des classifications arbitraires ont découvert qu'il existait un *style marotique*. Cette formule nous paraît être

un abus de mots. Qui dit *style* dit, proprement, le langage d'un écrivain considéré dans ce qu'il a de caractéristique ou de particulier pour la syntaxe ou pour le vocabulaire. Par là, tout style est imitable et il n'est point malaisé de pasticher l'écrivain qui n'a que du style. Ce qui rend au contraire Marot très difficilement imitable, c'est le tour original de ses idées et le naturel qu'il met dans leur expression.

Marot n'a pas de style à lui : il use de la syntaxe et du vocabulaire de son époque; sa langue, mélange de ce français rajeuni tel que le façonna la Renaissance et de certains mots archaïques, legs du Moyen Age encore proche, n'est pas une langue spéciale; c'est celle que tout le monde parle à la cour et à la ville. Seulement Marot a une façon si bien à lui d'envisager la vie et les faits, les choses et les gens; ce qu'il veut dire, il le dit, comme il le sent, avec tant de grâce railleuse ou de simple bonhomie, qu'il semble impossible, après l'avoir lu, de dire la même chose mieux ni autrement que lui.

Le naturel est tellement la qualité maîtresse de Marot qu'il est inférieur à lui-même aussitôt qu'il est contraint de rimer à jour fixe. Ce poète courtisan, valet de chambre du roi, pensionné

pour écrire sur commande des chants d'allégresse ou de deuil, pour célébrer en vers officiels (si l'on ose déjà dire) les grandes circonstances de la cour, est le plus souvent emprunté, guindé, presque médiocre quand les événements le condamnent à s'acquitter des devoirs de sa charge. Qu'il produise au contraire à son heure et à sa guise, soit pour louanger François Ier ou Marguerite de Navarre, ses idoles, soit pour médire des moines ou des juges, ses bêtes noires; qu'il s'amuse à conter à son ami Jamet, en sautant du coq à l'âne, les historiettes du moment; surtout qu'il s'ingénie à quémander quelque pécune, son souci de toujours, alors Marot redevient le poète sentimental et ironique, élégant et naïf à la fois, qui se livre abandonnément à sa nature. Et comme, par son père, il est un peu de Caen, s'il est de Cahors par sa mère, sa facétie gasconne se tempère de la finesse normande, sans jamais choir dans la bouffonnerie.

Au vrai, Marot n'est Marot que lorsqu'il suit son inclination personnelle, lorsqu'il cherche à exprimer ce qu'il ressent, lorsque ses amitiés, ses amours, ses haines ou ses intérêts sont en jeu et lorsqu'il laisse, dirait-on, son vers jaillir d'un seul jet. Mais s'il travaille sur un thème

imposé ou seulement d'après un canevas préparé, l'effort paralyse sa plume. Tel est l'homme, tel le poète; impatient de tout joug, rebelle à toute contrainte.

Ses pièces sacrées elles-mêmes sont ternes et grises, encore qu'il y mette son cœur de néophyte, parce qu'il s'applique en même temps à respecter les dogmes de la religion nouvelle et à garder certaine tenue de style qu'il juge noble et mieux adaptée à son sujet. Un exemple typique est le *Sermon du bon pasteur et du mauvais :* tant que Marot y parle du bon pasteur et nous vante ses vertus, il traîne et sa phrase lourdement chemine; mais s'agit-il de peindre le mauvais pasteur avec ses vices, toutes les vieilles rancunes amassées par le poète contre les gens d'Église, ses persécuteurs, lui remontent au cerveau et fouettent sa verve qui renaît, alerte et cinglante. Même observation pour le *Balladin*, dont la lecture morose n'est relevée que par le passage, vraiment éloquent, où Marot, lâchant la bride à son imagination, nous dépeint la « belle Christine », c'est-à-dire la Réforme, non point telle qu'elle est, mais telle qu'elle apparaît à sa rêverie de poète et parée de toutes les grâces.

Où Marot est réellement hors de pair, c'est quand il sollicite pour lui-même un don d'argent

ou quelque autre faveur : tour à tour insinuant ou caustique, malicieux ou câlin, il trouve sans peine le mot juste, le tour joli, la rime heureuse et son vers facile déborde de vie et d'enjouement. C'est alors qu'il est le « gentil Marot », celui que ses disciples comparent volontiers à Virgile, un peu parce que dans Marot il y a Maro, mais aussi parce qu'ils l'admirent sans réserve.

Pas plus qu'un style, il n'existe une *langue marotique*. Clément Marot emploie, nous l'avons dit, la langue de ses contemporains, sans nulle recherche de glossaire.

Au moment de sa grande querelle avec Sagon, alors que ses ennemis épluchent son œuvre pour y trouver soit des pensées hérétiques, soit des mots ridicules, ils y découvrent seulement cinq néologismes avérés et lui reprochent d'avoir écrit *humile* pour humble, *expeller* pour chasser, *fulgent* pour brillant, *pharêtre* pour carquois et *imitable* pour ... imitable :

> *Imitable* est hors du sentier,

s'écrie avec indignation le soi-disant page de Sagon, dans le *Rabais du caquet de Marot*. *Imitable* n'était pourtant pas si mal imaginé

puisque, depuis lors, il est entré « dans le sentier » et devenu de langage académique.

A cette liste des termes forgés par Marot, les amis de Sagon se gardent d'ajouter le mot *hillot*, beaucoup plus audacieux pourtant, mais que son origine espagnole dénonce suffisamment comme d'importation royale; de sa captivité d'après Pavie chez l'Empereur, François I[er] avait retenu quelques mots castillans dont il truffait ses discours et que les courtisans s'empressaient d'adopter : *hijo* (fils) était du nombre, et quand, dans son *Épistre au Roy*, Marot dit, parlant de son valet fripon :

> Ce venerable *hillot* fut aduerty
> De quelcque argent que m'auiez departy,

il ne fait qu'orthographier phonétiquement, à la française, la *jota* espagnole.

Au total, six mots nouveaux dans le bagage de Marot.

Avec plus d'à-propos, ses adversaires auraient pu lui reprocher l'abus qu'il fait de tels vocables ou locutions déjà vieillis de son temps et quelque peu tombés en désuétude, sinon tout à fait abolis. Marot, nourri du *Roman de la Rose* et des *Testaments* de Villon, se souvient trop de la langue des XIII[e] et XV[e] siècles : entre deux formes, l'une de

l'ancienne langue, l'autre d'usage courant, plus volontiers il se décidera pour l'ancienne; il parlera par exemple des *grands roches hautaines* et des *grands froides montagnes*, restituant à l'adjectif *grand* sa forme surannée, unique pour le masculin et le féminin. Ses démonstratifs, adjectifs ou pronoms, seront tantôt les démonstratifs encore usités aujourd'hui, tantôt des *cil*, des *iceluy*, des *cestuy* qui n'avaient plus guère cours à son époque. Dans ses verbes, il veut ignorer la désinence et il écrit : je vous *pry*, je *voy*, je *dy*, je *fay* (indicatif présent); je *fu*, je *vey* (passé défini); Dieu vous *gard*, il faut que *scellons*, afin que vous *sçachez* (subjonctif présent). Plusieurs substantifs, déjà féminisés au XVIe siècle, sont par Marot remis au masculin : le *mien affaire*, un *gros erreur*, le *hault œuvre;* inversement, il dit au féminin : l'*amour vaine*, en *ta duché*, avec *ma guide*, etc., etc.

Il serait fastidieux d'énumérer au long les autres particularités grammaticales ou syntaxiques que l'on peut relever dans l'œuvre de Marot. Aussi bien, répétons-le, ces particularités ne sont presque jamais propres à Marot, mais lui sont communes avec la plupart des écrivains, ses contemporains. Certaines bizarreries mêmes, telles que ces désinences en *arent*,

si baroques, de l'*Épistre au grand Maistre de Montmorency :*

> Il eſt bien vray qu'il y a des orties,
> Mais ce ne ſont que celles qui *picquarent*
> Les muſequins qui de moy ſe *mocquarent*,

ne sont que des affectations de la prononciation parisienne, empruntée au dialecte bourguignon. On les trouve déjà chez Villon et chez Jean Marot; on les retrouvera chez Rabelais et chez Montaigne (1).

Chose curieuse : les qualités de Marot, si fort prisées de son temps même et auxquelles on se plaît aujourd'hui à rendre justice, ne suffirent point à assurer son renom dans la postérité, du moins dans la postérité immédiate.

A peine mort, Marot est négligé. A cause de sa simplicité, sans doute. Comment, en effet, ceux qui prônent Ronsard et son école, ceux qui s'engouent de leur grandiloquence, de leur vocabulaire frisant parfois l'extravagance, comment ceux-là ne dédaigneraient-ils pas Marot? En 1550, il est déjà démodé. Quelques érudits défendent bien sa mémoire de l'oubli total : Henri Estienne parle de lui avec éloges; Pierre

(1) Voyez Ch. Nisard, *Étude sur le langage populaire ou patois de Paris et de sa banlieue*, p. 135-138.

Ramus le prend pour guide dans ses études grammaticales; Montaigne l'appelle « le bon Marot » et le président Fauchet lui reconnaît « une veine grandement fluide ». Mais on ne réimprime plus ses œuvres. L'excellente édition de Thomas Portau, donnée à Niort, en 1596, par le médecin François Mizière, est l'acte de piété d'un admirateur isolé. Marot ne se vend plus. Et si, au siècle suivant, La Fontaine se rappelle qu'il existe et l'imite; si Boileau donne en exemple son « élégant badinage », c'est que tous deux ont lu Marot dans des impressions anciennes.

Seuls les huguenots gardent fidèlement son souvenir, parce qu'ils chantent et sans cesse réimpriment ses *Psaumes;* de sorte que le nom du poète ne survit que par la partie de son œuvre la moins digne, à coup sûr, de lui mériter l'immortalité.

Il faut arriver jusqu'au XVIIIe siècle pour que les œuvres complètes de Marot retrouvent un éditeur et un commentateur (1). Bien que souvent inexact ou passionné, bien que sa « chronologie » soit parfois fantaisiste, l'abbé Lenglet-Dufresnoy a pour lui d'avoir tiré Marot d'un sommeil de cent trente-cinq ans et d'avoir été le

(1) La Haye, 1731, 4 vol. in-8o ou 6 vol. in-12.

premier à tenter de l'annoter d'observations historiques et critiques.

Et puis cent ans presque s'écoulent encore avant que Paul Lacroix donne, chez Rapilly, une édition nouvelle, aujourd'hui devenue rare, mais sans valeur véritable, parce que trop superficielle (1).

Enfin, en 1853, le catalogue de la *Bibliothèque elzévirienne* de P. Jannet annonçait la publication prochaine, en quatre tomes in-16, des œuvres de Jean, Clément et Michel Marot, annotées par Georges Guiffrey. Cette édition, qui ne parut jamais, allait être l'embryon de celle dont nous donnons aujourd'hui le premier volume.

Georges-Maurice Guiffrey était né à Paris le 16 décembre 1827; il était fils d'un notaire parisien, descendant d'une vieille famille d'origine dauphinoise. Il fit ses études aux lycées Bourbon, aujourd'hui Condorcet, et Charlemagne.

Admis en 1849 à l'École normale, après avoir passé sa licence ès lettres, il y eut pour camarades Taine, About, Prevost-Paradol, Sarcey, Assolant. Sa santé l'ayant obligé à quitter l'École au bout d'une année, il fut nommé professeur

(1) Paris, Rapilly, 1824, 3 vol. in-8°.

suppléant au collège Stanislas en 1851 et, deux ans plus tard, au collège Rollin.

Il poursuivait en même temps l'étude du droit et fut inscrit plus tard au barreau de Paris. Il occupait les loisirs que lui laissait la rédaction en chef du *Journal de l'Instruction publique*, dont il avait été chargé, en traduisant deux des romans les plus célèbres de Thackeray. La *Foire aux vanités* parut chez Hachette en 1855 et le *Livre des Snobs* deux ans après. Il étudiait alors tout spécialement les questions de propriété littéraire et artistique et publiait, en collaboration avec Édouard Laboulaye, un recueil documentaire sur *la Propriété littéraire au XVIII*e *siècle* (Hachette, 1860), bientôt suivi de l'impression d'un Mémoire de Diderot sur le même sujet.

C'est à propos de ces questions, alors à l'ordre du jour, qu'il entra en relations avec le fondateur de la *Bibliothèque elzévirienne*, Pierre Jannet, qui lui confia la direction d'une revue consacrée à l'étude et à la défense de la propriété littéraire.

De ces relations naquit le projet de faire paraître dans la collection dirigée par P. Jannet une édition critique des œuvres des trois Marot. A partir de ce moment, la préparation de cet important travail devint la préoccupation

dominante de Georges Guiffrey et ne cessa de l'occuper jusqu'à sa dernière heure. A cette tâche délicate, il s'était préparé par diverses publications sur le XVIe siècle, comme la *Chronique du roi François Ier* (1), complément en quelque sorte du *Journal d'un bourgeois de Paris*, publié par Ludovic Lalanne.

Entre temps, il donnait à la *Gazette des tribunaux* une série d'articles sur les anciens bâtiments du Palais de Justice et sur la Conciergerie, articles qui obtiennent un assez vif succès lors de leur impression. La publication d'un *Poème inédit de Jehan Marot* (2) fut le premier résultat de ses recherches sur la dynastie des Marot.

A bref délai suivirent deux volumes historiques sur le XVIe siècle, imprimés avec un grand luxe : d'abord les *Lettres inédites de Diane de Poitiers* (3), puis le *Procès criminel de Jehan de Poictiers, seigneur de Saint-Vallier* (4), le père de Diane, qui trempa dans la conspiration du connétable de Bourbon.

La *Vie des trois Marot*, d'après le manuscrit

(1) Paris, veuve Renouard éditeur.

(2) Paris, veuve Renouard, 1860, in-8°.

(3) Paris, veuve Renouard, 1866, in-8°, avec portraits et fac-similé.

(4) Paris, Lemerre, 1867, in-8°, avec un frontispice dessiné par Ph. De la Charlerie.

inédit de Colletet, brûlé dans l'incendie de la bibliothèque du Louvre, fut imprimée, peu de temps après le siège de Paris, sur une copie que Georges Guiffrey avait pris la précaution de faire exécuter avant 1870.

Les années qui suivirent cette époque fatale furent presque exclusivement consacrées à la préparation de cette édition de Clément Marot dont l'éditeur désirait faire un véritable monument d'érudition et de luxe bibliographique.

Le deuxième volume parut en 1876; le troisième en 1881. Le premier, dont Georges Guiffrey remettait sans cesse la publication parce qu'il se méfiait des besognes hâtives et qu'il espérait toujours découvrir quelque détail inédit, était réservé à la biographie du poète de François Ier. Cette biographie était pourtant entièrement écrite de premier jet et l'auteur avait déjà préparé l'annotation d'une partie du quatrième tome, quand la mort le saisit brusquement à Fontaines, près de Gap, le 12 septembre 1887, l'empêchant de mener jusqu'au bout cette œuvre à laquelle il avait donné trente années (1).

(1) Voici, sur la famille de Georges Guiffrey, quelques renseignements précis communiqués par ses parents les plus proches :

Georges-Maurice Guiffrey

Le monument que Georges Guiffrey avait médité d'élever au plus français des poètes de la Renaissance ne demeurera pas inachevé. Conservés par les soins pieux de sa veuve, tous les documents amassés par Georges Guiffrey nous ont été remis, et nous nous efforcerons de terminer, grâce à leur secours, la publication des *Œuvres de Marot*, en suivant la même méthode que celle employée pour les volumes déjà parus.

Ainsi qu'il est dit plus haut, ce premier tome était entièrement écrit. Notre tâche fut seulement de revoir certains chapitres restés incomplets, soit parce que leur auteur se proposait d'y revenir et n'en eut pas le temps, soit parce que de nouvelles découvertes concernant Marot ont été faites depuis 1887 (par exemple le manuscrit de Chantilly, exhumé par M. Gustave Macon, et

eut trois frères et deux sœurs. Il était l'aîné. Deux de ses frères et une de ses sœurs moururent jeunes. Son dernier frère, Jules Guiffrey, né le 29 novembre 1840, a été administrateur de la manufacture des Gobelins de 1893 à 1908; il devint membre libre de l'Académie des beaux-arts en 1899. La sœur survivante avait épousé un officier, le général Bignon, mort en octobre 1895, peu de mois après sa femme.

Georges Guiffrey avait épousé, le 12 décembre 1861, Mlle Marie-Alice Prévost, dont il eut, en 1863, une fille, Geneviève, laquelle devint, en 1893, la femme de M. Henri Durand de Villers, fils et frère de généraux de cavalerie.

Georges Guiffrey était, depuis 1879, sénateur du département des Hautes-Alpes, qui l'avait élu conseiller général dès 1858. Il avait reçu en 1863 la croix de chevalier de la Légion d'honneur.

les pièces des archives d'Este, relatives à la duchesse de Ferrare, publiées par M. Bartolomeo Fontana). Pour le reste, à part quelques coupures de passages faisant double emploi, à part quelques notes sans importance, nous n'avons rien voulu changer au travail de Georges Guiffrey. Sans doute, s'il avait vécu, scrupuleux comme il était, il aurait poli son ouvrage et l'eût remis sur le métier. Nous n'avons pas cru avoir le droit d'aller jusque-là : nous avons respecté cette forme à la fois si simple et si claire qui est, à notre avis, la première qualité de l'historien. Le lecteur approuvera certainement notre intervention ainsi limitée. — R. Y.-P.





CHAPITRE PREMIER

(1496-1506.)

Les Marot des environs de Caen. — Jehan Marot vend des bonnets. — Il quitte Caen pour Cahors et s'y marie. — Jl devient Marot, dit Rosières. — Naissance de Clément. — Gascon et Normand mêlés. — Jeunesse de Clément Marot. — Son père fait des vers : *La vray disant advocate des dames.* — Michelle de Saubonne, dame de Soubise, protectrice des poètes. — Jehan Marot part avec son fils pour Paris.



ERS le milieu de la seconde moitié du xve siècle, on trouve toute une famille du nom de Marot établie aux environs de Caen; c'étaient de petits propriétaires terriens possédant de modestes domaines. On y remarque Pierre Marot, Perrin Marot, Guillaume Marot et enfin Jehan Marot, peut-être le père de notre poète. Le patrimoine de ce dernier confinait à la ferme de Matthieu, située dans la vicomté de Caen, sergenterie d'Oystreham, et appartenant à la duchesse d'Orléans. Guillaume Marot payait à cette grande dame une redevance : 1° de 13 boisseaux d'orge à 10 deniers le boisseau, équivalant à 13 sols 4 deniers, et 16 boisseaux à 12 deniers le boisseau, équivalant à 16 sols. Nous n'avons point trouvé de traces que Jehan Marot eût à payer une redevance quelconque.

Nous n'avons pu établir non plus le lien de parenté entre ces personnages portant le même nom; possible étaient-ils frères ou seulement cousins.

Jehan Marot, celui qui nous occupe, comme père de

notre poète, naquit à Caen dans le courant de l'année 1467 (1). Trouvant sans doute que son maigre héritage ne lui offrait que de trop faibles ressources, il chercha à aug-

(1) Voici de quelle manière nous sommes amenés à déterminer cette date : Jehan Marot, quand il vécut de son métier de poète, avait commencé une épître en vers dédiée à la reine Claude, où il célébrait les exploits de François Ier au camp de Sainte-Brigide (Marignan) contre les Suisses. La mort l'empêcha de terminer son œuvre et le fils plaça ces vers à la suite :

Icy l'autheur ſon epiſtre laiſſa,
Et de dicter pourtant ne ſe laſſa.
Mais en chemin la mort le vint ſurprendre
En luy diſant : Ton eſprit par deça
De trauailler ſoixante ans ne ceſſa [dre.
Temps eſt qu'ailleurs repos il voiſe pren-

Jehan Marot, d'après le témoignage de son fils, avait donc soixante ans lorsqu'il mourut. La date de sa mort doit être placée à l'année 1527, comme nous croyons pouvoir l'établir de la manière suivante : en 1529, Marot est porté sur les rôles de la maison du roi comme succédant à son père (Arch. nat., KK 99, et t. III, p. 89, notes); pendant toute l'année précédente, il fait des démarches pour être porté sur les rôles, où il avait été omis, contrairement aux promesses du roi. (Voyez deux lettres, l'une du roi à Robertet [Bibl. nat., ms. 3012, fol. 47, et t. III, p. 87, notes], l'autre de Marguerite au grand maître [Bibl. nat., ms. 3026, fol. 18, et t. III, p. 87, notes], qui établissent bien nettement qu'au commencement de 1528, Clément Marot n'était point encore porté sur les rôles de la maison du roi.) Si Jehan Marot était mort en 1528, son fils n'aurait point eu à se plaindre de n'être point encore porté sur les rôles de cette année; mais le père étant mort en 1527, le roi ayant promis au fils sa succession (*Épîtres*, t. III, p. 87), il est tout naturel que le fils se soit plaint d'avoir été omis sur les rôles de l'année 1528. En même temps il ressort avec clarté de ces plaintes que Jehan Marot avait dû mourir dans le courant de l'année 1527. Si nous retranchons les soixante années d'existence que lui assigne son fils, on peut en conclure que Jehan Marot était né dans le courant de l'année 1467. Toutefois, nous ferons remarquer que, d'une part, il est dit dans les vers de Clément Marot que son père travailla pendant soixante ans; faut-il entendre que c'est là toute la durée de sa vie, ou bien, dans ces soixante années, ne faut-il comprendre que la période laborieuse? Alors il conviendrait d'y ajouter quinze ou dix-sept ans pour les années de la jeunesse et, dans ce cas, il faudrait reculer la date de sa naissance jusqu'en 1450 ou 1452. D'autre part, Jehan Marot paraît être venu à Cahors vers 1470, date à laquelle les consuls de Cahors (Abbé de Foulhiac, *Chroniques du Quercy*) font allusion à son arrivée et à son mariage. Mais alors il serait resté vingt-six ans marié avant d'avoir Clément Marot.

menter ses revenus en y joignant un petit commerce; il se fit marchand à Caen et y vendit des bonnets.

Ce détail curieux nous est fourni par Sagon, l'adversaire de Marot. Sagon descendait par sa mère des Ango, ces hardis navigateurs dieppois qui, dans leurs expéditions maritimes, avaient conquis des richesses immenses. Il n'était pas fâché de faire sonner bien haut l'illustration de sa famille et, pour mieux humilier son rival, il parle avec dédain des tentatives industrielles qui avaient eu pour théâtre la ville de Caen,

> Où ſon père a faict ſans reprendre
> Maint bonnet expoſé à vendre.

Mais le père de Marot n'avait point, à ce qu'il paraîtrait, les qualités requises pour réussir; ses affaires tournèrent même si mal que la corporation dut s'en mêler :

> Le métier le révoqua hors...

A défaut de pouvoir contrôler ce témoignage quelque peu suspect et assurément malveillant, et dans l'impossibilité d'affirmer si ce fut volontairement ou par force que Jehan Marot suspendit ses affaires à Caen, nous nous bornerons à constater simplement le fait. Le voilà donc forcé d'aller chercher fortune ailleurs.

La distance est grande de Caen à Cahors, et nous ne saurions dire quels intérêts le décidèrent à porter ses pas de ce côté. Fut-il attiré dans cette dernière ville par la réputation de son commerce important? Ou bien y avait-il des amitiés qui le sollicitèrent d'y venir? Ce qu'il y a de certain, c'est que c'est là que nous le retrouvons après son départ de Caen et que c'est là qu'il épousera la mère de notre poète. Un savant, l'abbé de Foulhiac, qui avait compulsé bon nombre de documents originaux sur la ville de Cahors, a consigné le passage suivant dans ses notes, encore manuscrites : « Je trouve, écrit-il, dans les comptes des consuls qu'un étranger nommé Marot avoit épousé une fille de Caors, nommée Rosières, petite héritière, car elle n'étoit taxée que 15 sols à la taille, et depuis

dans les comptes on nomme Jehan Marot, dit Rosières, dans le rôle de la taille, logeant entre le pont vieux et la porte neuve; c'est de ce Marot qu'est venu le fameux Clément Marot, poète sous François I[er]. J'ajoute ceci à ces chroniques parce que ceux qui ont écrit l'histoire de François I[er] et les auteurs qui ont fait la vie du poète fameux n'ont pas su le nom de la mère de Marot, nommée Rosières et première femme de Jehan Marot, natif de Caen en Normandie, père de Clément (1). »

Il y a certains points dans ce passage qui méritent d'attirer l'attention. L'abbé de Foulhiac parle de cette « fille de Caors nommée Rosières » comme ayant été la première femme de Jehan Marot et la mère de notre poète. L'abbé avait-il vu quelque part que Jehan Marot épousa par la suite une autre femme?

D'autre part, Clément Marot, dans ses vers, ne prononce jamais le nom de sa mère (2). Il n'y fait jamais allusion. Cependant sa Muse a aussi la note humaine et elle sait, en parlant du père du poète, trouver des accents d'une exquise sensibilité. Mais de sa mère, pas un mot. Elle est pour lui comme si elle n'avait jamais existé. C'est que, sans doute, elle mourut peu après la naissance de Clément, lorsque celui-ci était tout jeune encore, et il ne parle point d'elle probablement parce qu'il ne la connut point. Ce qui nous confirmerait dans cette opinion, c'est cet autre passage, assez obscur et énigmatique, du même abbé de Foulhiac : « Il est parlé

(1) Bibl. nat., *Chroniques du Quercy*, par l'abbé de Foulhiac, année 1471.

(2) Rappelez-vous avec quelle tendresse et quelle vénération Villon, qui avait d'ailleurs tant de mauvais côtés, parle de sa vieille mère pour laquelle il composa cette ballade à la Vierge, chef-d'œuvre d'émotion et de poésie :

Dame des cieulx regente terrienne...
Recepuez moy voſtre humble chreſtienne...
Femme ci ſuy, paourette & ancienne;
Au mouſtier voy, dont ſuy parroiſſienne,
Paradis painct où ſont harpes & luz
Et vng enfer où dampnez ſont boulluz.
L'vng me faict paour, l'aultre ioye & lieſſe.
La ioye auoir faictz-moy, haulte deeſſe
A qui pecheurs doibvent tous recourir,
Comblez de foy ſans faincte ne pareſſe...
En ceſte foy ci vueil viure & mourir.

Il est touchant de voir le souvenir de cette pauvre vieille si simple et si vivante venir purifier en quelque sorte les souillures et les excès de la vie du mauvais garçon qui, tout au moins, avait un cœur de bon fils.

dans les comptes des consuls des héritiers des Marot-Rosières taxés à 22 sols de taille; c'étoit la maison d'où est sorti Clément Marot (1). » Mais l'abbé de Foulhiac place ce renseignement à la date de 1480; or, Marot ne naquit que quelques années plus tard; comment la succession de sa mère aurait-elle pu s'ouvrir avant sa naissance? Il y a là évidemment une erreur commise par l'abbé. Quoi qu'il en soit, il faut retenir de ces citations certains points qui sont hors de tout débat : d'abord ces passages déterminent d'une manière à peu près précise le lieu de la naissance de Marot à Cahors; il vint au monde dans une maison située entre le pont vieux et la porte neuve.

Il nous reste maintenant à déterminer la date de sa naissance. Dans son *Enfer*, Marot, parlant de ce qu'il a appris à la cour, s'exprime ainsi :

C'eſt le ſeul bien que i'ay acquis en France
Depuis vingt ans en labeur & ſouffrance.

Quelques vers plus haut, il avait dit :

N'ayant dix ans en France fu mené.

Marot avait donc trente ans à l'époque où il composa l'*Enfer :* dix ans passés à Cahors et vingt en France. Or, il composait l'*Enfer* en l'année 1525 (n. st. 1526), et, si l'on se reporte à trente ans en arrière, ce serait en 1496 qu'il faudrait placer sa naissance, ou peut-être en 1497, pour tenir compte de la réserve qu'il fait sur son âge lorsqu'il dit qu'il n'avait pas tout à fait dix ans lorsqu'il vint en France.

Clément Marot aurait dû être Normand et voir le jour à Caen : les caprices de la fortune et les hasards du commerce de son père le firent naître en Gascogne, à Cahors, sur les bords du Lot. Il ne mentit point à cette double

(1) Bibl. nat., *Chroniques du Quercy*, par l'abbé de Foulhiac, année 1480.

origine. Nous retrouverons chez lui la finesse du Normand qui s'applique à ne point se compromettre et qui a soin de se retenir lorsque son tempérament de Gascon l'engagerait plus qu'il ne faut. Tandis que d'un côté ses ardeurs méridionales le poussent assez volontiers en avant, l'autre côté de son caractère lui assure la retraite et le met en garde contre un dénouement fâcheux. Mais du mélange de ces éléments puisés à deux sources distinctes s'est formé un caractère qui étonne d'abord par ses allures de bohême indépendant, rebelle à toute contrainte, ennemi de toute discipline, pas plus disposé à se plier aux exigences de la religion catholique qu'aux austérités de la religion protestante.

Ce que Marot cherche avant tout, c'est sa liberté, sans vouloir la sacrifier à rien; mais son amour de la liberté pour lui-même lui fait aimer la liberté pour les autres. Il déteste le mensonge, il aime la vérité, il se déclare pour les opprimés contre les oppresseurs, et, si son amour de la justice ne va pas jusqu'à aspirer à la gloire du martyre, une fois qu'il s'est mis en sûreté il n'oublie point la cause de ses compagnons d'infortune, il la plaide avec énergie et il parle assez haut en leur faveur pour que sa voix, traversant les siècles, marque d'infamie les persécuteurs jusque dans la postérité.

Les premières années de Marot durent se passer comme celles de tous les enfants de son âge. Cette époque de la vie humaine est toujours la même à tous les degrés de latitude, dans tous les temps et pour tous les enfants. Et l'on pourrait dire de lui ce que Rabelais dit de l'enfance de Gargantua : « Celluy temps paſſa comme les petits enfants du pays, c'eſt aſſavoir à boyre, manger & dormir, à manger, dormir & boyre, à dormir, boyre & manger. » Si nous voulions compléter le tableau par quelques coups de pinceau tant soit peu robustes, nous ajouterions avec le même auteur que « touſiours ſe veautroit par les fanges, ſe maſcaroit le nez, ſe chauffouroit le viſaige, acculoyt ſes ſouliers, baiſloit ſouvent aux mouches... »; mais nous nous arrêtons dans cette énonciation des détails de la

vie enfantine, et si l'on veut voir la suite, on la verra dans Rabelais (1).

Il est probable qu'il lui manqua les soins et les caresses d'une mère, pour les raisons indiquées plus haut. Son père, occupé à son comptoir, ne pouvait, malgré la tendresse qu'il lui portait, le surveiller autant qu'il l'aurait voulu et le laissait courir dans les rues de Cahors ou dans la campagne environnante avec les polissons de son âge. Le français même ne paraît point avoir été à cette époque la langue de prédilection du jeune Clément et, d'après un aveu qu'il nous fera plus tard, il s'en tenait au patois gascon comme tous ses petits amis (2). Dans la suite, il se reportera avec émotion à ces temps heureux où il menait une vie errante et sans soucis :

Sur le printemps de ma ieuneſſe folle,
Ie reſſemblois l'arondelle, qui vole
Puis çà, puis là : l'aage me conduiſoit,
Sans paour ne ſoing, où le cueur me diſoit.

(Églogue au Roy sous les noms de Pan & Robin.)

Dans un autre passage, il fait la description des plaisirs que lui procurait la campagne des environs de Cahors :

Aulcuneſſoys aux montaignes alloye,
Aulcuneſſoys aux foſſes devalloye
Pour trouver là les giſtes des fouynes,
Des heriſſons ou des blanches hermines :
Ou, pas à pas, le long des buyſſonnets,
Alloys cherchant les nidz des chardonnets
Ou des ſerins, des pinſons & lynotes.

(Églogue au Roy.)

Ou bien encore il faisait l'école buissonnière avec ses compagnons d'escapade :

O quantes foys aux arbres grimpé iay
Pour deſnicher ou la pie ou le geay

(1) Rabelais, *Gargantua*, ch. IX.

(2) N'ayant dix ans en France fu mené,
Là où, depuis, me ſuis tant pourmené
Que i'oubliay la langue maternelle
Et groſſement apprins la paternelle...

(Enfer.)

Ou pour iecter des fruits ià meurs & beaux
A mes compaings qui tendoient leurs chappeaulx!

(Églogue au Roy.)

Mais, dès cette époque, la vie ne s'annonçait point facile pour lui. Il voyait son père luttant chaque jour avec les dures nécessités de l'existence et conserva toujours l'amertume de ces souvenirs qui venaient se mêler aux douloureuses réalités du présent.

Et fault qu'ennuy iamais de moy ne ſorte,
Car mon eſtat fuſt faict de telle ſorte
Dès que fuz né...

(Rondeau du Confict en douleur.)

Nous trouverons à chaque pas quelque détail douloureux qui viendra nous attester cette lutte incessante contre la misère. Nous aurons mainte occasion de constater les efforts de son père pour assurer le pain quotidien, de même que nous le verrons ensuite recommencer cette lutte pour son propre compte, lorsqu'il aura succédé à son père.

Mais ce sont là des soins qui ne préoccupent point le jeune âge; ce qui a surtout frappé l'imagination de Marot dans ses premières années, c'est le riant aspect de cette terre où il prenait ses ébats. Il n'a point oublié ce soleil étincelant du Midi qui échauffe la terre sans la brûler et répand partout la fécondité et la joie; ces fleurs aux mille couleurs dont il se tressait des couronnes, ces fruits aux tons dorés qu'il avait peut-être dérobés dans le champ du voisin, ces vignes aux pampres verdoyantes tapissant les collines pierreuses qui s'élevaient en terrasse aux abords de la ville, et, à côté de la vigne chère à Bacchus, les lauriers chers à Apollon inclinant leurs panaches roses sur les ruisseaux qui couraient le long de ces pentes en y répandant murmures et fraîcheur; enfin, au fond de la vallée, le Lot, dont l'eau, jaunie par le sable qu'il charrie, se frayait un passage, tantôt sur un lit de rochers, tantôt entre deux rives rocailleuses, pour aller se jeter dans la Garonne.

A cette époque, les poètes ne s'attardaient point dans la contemplation des beautés de la nature. Mais ce spectacle avait assez frappé l'esprit du jeune Marot pour qu'il en gardât la vivante image :

Entends après (quant au poinct de mon eſtre)
Que vers Midy les hautz Dieux m'ont faict naître,
Où le ſoleil non trop exceſſif eſt
Par quoy la terre avec honneur s'y veſt
De mille fruictz, de mainte fleur & plante.
Bacchus auſſi ſa bonne vigne y plante
Par art ſubtil, ſur montaignes pierreuſes,
Rendans liqueurs fortes & ſauoureuſes.
Mainte fontaine y murmure & vndoye,
Et en touts temps le laurier y verdoye
Près de la vigne, ainſi comme deſſus,
En double mont des Muſes Parnaſſus.
. . . . Au lieu que ie declaire,
Le fleuve Lot courre ſon eaue peu claire,
Qui maints rochers trauerſe & environne,
Pour ſ'aller ioindre au droict fil de Garonne.
A brief parler, c'eſt Cahors en Quercy...

(Enfer.)

Il ne faut pas croire cependant que les premières années de Marot se soient passées dans la paresse et l'oisiveté. Ses goûts pour la poésie et pour le chant se manifestaient dès cette époque. Son premier maître fut sans contredit son père, mais ce n'était pas là un maître qui pouvait lui apprendre grand'chose. Jehan Marot ne savait point le latin et sur le reste il n'était pas très grand clerc. Le bonnet de coton et la poésie ne sont point de ces genres d'occupations que l'on puisse mener de front. Mais les loisirs que lui laissait son négoce, qui ne prospérait pas selon toute vraisemblance, lui avaient permis de chercher du côté des Muses des consolations d'abord et ensuite un moyen de se faire une situation. C'est là une illusion qui avait pu lui venir en voyant le succès de quelques poètes et que plusieurs de ses amis avaient sans doute contribué à lui donner.

Nous ne connaissons point les vers qu'il composa à

Cahors lorsqu'il rêvait à de plus hautes destinées. Il dédaigna probablement ce premier bagage poétique lorsqu'il fut arrivé à la cour; mais il est certain que, dès cette époque, il essayait sa verve. Il est au moins à présumer que Jehan Marot dirigea les premiers essais de son fils. Nous venons de dire à quelles distractions l'enfant se livrait, mais, de même Giotto dessinant sur le sable, Clément Marot, assis sous les ormeaux auxquels se mariait la vigne, composait des chants rustiques et de ses chalumeaux champêtres tirait des sons rudimentaires. C'est ainsi qu'à ses débuts nous trouvons en lui ce goût pour la poésie et pour la musique qui se développera par la suite :

Desià pourtant ie faisoys quelcques notes
De chant rustique, & dessoubz les ormeaux,
Quasi enfant, sonnoys des chalumeaux.

(Églogue au Roy.)

Livré à lui-même, abandonné à ses propres inspirations, Clément Marot, qui voyait son père s'adonner à la poésie, voulait en faire autant, sous l'influence de cet esprit d'imitation naturel aux enfants.

Faut-il rattacher à cette époque les premières tentatives poétiques de Marot, sa traduction en vers de la *Première Églogue* de Virgile? Lui-même, dans la préface de l'édition de 1532, la première en date, se charge de nous apprendre que cette pièce « fut translatée en grande jeunesse », et il nous avoue ingénuement qu'il commit alors une faute de prosodie commune aux poètes de ce temps : c'est assavoir la coupe féminine, autrement dit, par licence poétique, l'*e* muet censé ne pas compter à la césure.

Le père n'était point, du reste, indifférent aux essais de l'enfant; il y prenait plaisir, il l'y encourageait de concert avec des amis qui s'occupaient comme lui de poésie; il le dirigeait, le conseillait, lui enseignait ce qu'il avait pu acquérir lui-même à force de volonté :

Il me souloit vne leçon donner
Pour doulcement la musette entonner,

Ou à dicter quelcque chanſon rurale
Pour la chanter en mode paſtourale.

(Églogue au Roy.)

C'était pour l'enfant un exercice de mémoire plutôt que d'intelligence, et Marot, par la suite, ne se fera pas illusion sur le talent qu'il pouvait avoir alors :

Le bon vieillard apres moy trauailloit,
Et à la lampe aſſez tard me veilloit,
Ainſi que font leurs ſanſonnets ou pies
Aupres du feu bergeres accroupies.

(Églogue au Roy.)

Le père, surtout affecté de ses déceptions dans la profession qu'il avait suivie, voyait là une carrière pour son fils. C'est une idée chez lui persistante et qui ne fera que s'affermir avec le temps. Jehan Marot, meurtri par les mauvaises chances du commerce, trouvait que seule la domesticité littéraire assure au poète et le couvert et le pain de chaque jour; et, dans les conseils qu'il donnera plus tard à son fils, il lui montrera les inconvénients et les dangers de tous les autres métiers; il lui fera une peinture des plus séduisantes de la condition d'auteur où, dit-il en terminant, il a chance, s'il est favorisé par la fortune,

Que le prouffit ſera ioint à l'honneur.

(Épistre au Roy.)

L'exemple de son père, ces paroles sans cesse répétées, et qui ouvraient à l'enfant des horizons de bien-être et de bonheur, durent avoir une influence décisive sur sa vocation et le déterminer à se faire poète.

Cependant, quelques imperfections que présentent les premiers essais de Clément Marot, nous ne pouvons nous persuader que notre poète ait écrit aucun de ses vers avant l'âge de dix ans, c'est-à-dire avant son départ de Cahors; ce serait seulement après son arrivée à la cour de Louis XII qu'il faudrait placer la date de ces compositions.

Quant à Jehan Marot, nous sommes disposés à croire qu'il écrivit à Cahors son poème : *La vray disant advocate des dames.* Ce plaidoyer en faveur des femmes, que d'autres poètes, animés d'un esprit satirique, se plaisaient à accabler de leurs traits les plus acérés, nous paraît avoir été composé d'abord pour le public. En effet, dans la première préface de l'édition gothique, l'auteur, restant dans un ton de généralité, se proclame le défenseur « de la féminine, génitoire et maternelle secte » et dit que, « pour en confondre les ennemis, il a composé ce petit et subséquent traité ». Plus tard il reprit cette préface et y inséra un long éloge à l'adresse de « sa tres haulte, tres excellente, tres magnanime souveraine et tres redoubtée dame Anne, par la grâce de Dieu royne de France, duchesse de Bretaigne ». Il y a tout lieu de croire que cette pièce marque l'entrée du père et du fils à la cour.

Jehan Marot avait composé ces vers dans la ville de Cahors; ils furent bien accueillis des dames qui, se voyant attaquées de tous côtés, étaient fort aises qu'une voix s'élevât en leur faveur. Il est bon d'avoir pour soi les sympathies des femmes, et le père en fit ici l'expérience comme le fils apprit par la suite à ses dépens qu'il peut être dangereux de surexciter par trop leurs rancunes. Les dames de Cahors prirent Jehan Marot pour leur champion et lui firent un succès. Bientôt le bruit qui s'était fait autour de ce petit poème franchit les murs de la ville. Il est probable que Michelle de Saubonne, dame de Parthenay, baronne de Soubise, et demoiselle d'honneur de la reine Anne, eut connaissance de ces vers, peut-être par Jean Le Maire, qui était alors chef d'école et qui daignait étendre sa protection sur les jeunes nourrissons des Muses. Les protégés de Michelle de Saubonne devaient du reste trouver bon accueil auprès de ce poète, car ce fut elle aussi

. . . . . qui de Flandres en France
Tira iadis Iean Le Maire Belgeois.

(Épistre à Mme de Soubise.)

Clément Marot, qui avait ses défauts, mais qui possédait au suprême degré le sentiment de la reconnaissance pour

ses protecteurs, n'oubliera pas ce que Michelle de Saubonne a fait pour son père, et il lui en rendra témoignage de longues années après :

> Et quant à moy, tu peulx eſtre aſſeurée,
> Tant que i'auray en ce monde durée,
> Que ſeray tien : non poinct ſeulement pour ce
> Que long temps a tu fus premiere ſource
> De bon recueil à mon pere viuant,
> Quand à la court du Roy fut arriuant,
> Où tu eſtois adoncq la mieulx aymée,
> D'Anne, partout Royne tant renommée...
>
> *(Épistre à Mme de Soubise.)*

Nous pouvons conjecturer, d'après ces diverses citations, que ce fut vers cette époque que Jehan Marot prit la détermination de quitter Cahors pour se rendre à la cour. *La vray diſant advocate des dames* lui avait fait une réputation qui ne pouvait manquer de le faire bien venir d'Anne de Bretagne, laquelle, ramassant autour d'elle un cercle de jeunes filles de noblesse, avait pris à tâche de faire régner dans son entourage une certaine austérité de mœurs et de venger son sexe des propos médisants en montrant à tous qu'il était capable des vertus qu'on lui refusait. Ce petit poème décida alors de la destinée de Jehan Marot.

La préface remaniée par l'auteur, pour faire hommage de ses vers à Anne de Bretagne, nous fournit en propres termes la preuve que c'est à partir de cette époque que le poète trouva à la cour ses moyens d'existence. En effet, il y dit expressément à la reine : « Il a pleu à voſtre liberalle haulteſſe me faire eſlargir et diſperſer des miettes tombantes de voſtre table pour la ſubſtentation de ma pauvre humanité. » Jehan Marot ne pouvait dire plus clairement que la reine le nourrissait au nombre de ses autres familiers, et que, pour payer son écot en poète, il accommodait en dédicace officielle la fin de sa préface.

Que Jehan Marot se soit décidé, sur les promesses de Michelle de Saubonne, à se rendre à la cour, ou que, confiant dans le succès de son poème auprès des dames,

il l'ait considéré comme un talisman qui devait lui faciliter l'accès du lieu où depuis longtemps il se figurait trouver la fortune, il se décida à quitter Cahors et à se mettre en route pour Paris.

Aucun lien, du reste, ne le retenait dans sa ville d'adoption ; les intérêts qu'il y avait étaient trop minces pour retarder un instant ses résolutions; il ne laissait derrière lui aucune affection. Nous avons tout lieu de supposer que sa femme était morte depuis longtemps; ce qui confirme notre opinion, c'est que, répétons-le, dans tous les souvenirs de jeunesse évoqués par Clément Marot, celui-ci ne dit pas un mot de sa mère. Nous n'admettons pas que pour ce voyage Jehan Marot se soit séparé de son fils. Les voilà donc tous deux partant, par une « matinée », comme dit notre poète, et suivant à petites journées le chemin de la grande ville.





CHAPITRE II

(1507-1517.)

Arrivée de Jehan Marot à la cour de France. — Il suit Louis XII en Italie. — Clément livré aux pédagogues. — Les collèges au XVIe siècle. — Clément devient page du seigneur de Villeroy. — Ses premiers essais poétiques : l'*Églogue* de Virgile et le *Jugement de Minos*. — Clément ignore le latin. — Béroalde et ses *Tristes vers*, l'*Oraison contemplative*, l'*Épistre de la belle Maguelonne*. — Comment la *Queste de Ferme-Amour* devint le *Temple de Cupido*. — Mort de Louis XII et sacre de François Ier. — Campagne d'Italie : Marignan. — Clément Marot basochien. — La confrérie des Enfants sans souci. — Tout aux tavernes et aux filles. — Le sénéchal Pothon de Puy-Calvayre présente Clément à la duchesse d'Alençon.



OS deux voyageurs durent arriver à Paris dans le courant de l'année 1506. Une fois à la cour, Jehan Marot sut se mettre dans les bonnes grâces de la reine Anne. En effet, Jehan Marot, dans une de ses préfaces, rappelle avec complaisance que la reine aimait à placer « les œuvres de Marot » avec ses autres livres et qu'une heureuse chance plus encore que le mérite de ses écrits leur a valu d'être lus « en sa très noble présence ». Il résulte jusqu'à l'évidence de tous ces détails que Jehan Marot était devenu le poète à la mode et qu'en ayant soin de flatter les deux penchants de la reine, l'amour de son sexe et son affection pour son mari, il avait réussi à capter sa faveur.

Il est probable que Michelle de Saubonne, tandis qu'elle patronnait le père auprès de sa royale maîtresse, se laissait charmer par la gentillesse de l'enfant. Si nous

insistons sur tous ces points, c'est pour arriver à préciser d'une manière aussi exacte que possible la date de l'arrivée de Clément Marot à la cour. Pour nous, il est hors de doute qu'il y arriva avec son père et que Jehan Marot fut choisi par Anne de Bretagne comme son poète favori un peu avant l'expédition contre la ville de Gênes.

Au moment où cette expédition fut décidée, il se trouva tout naturellement désigné pour accompagner le roi et pour faire la relation de sa campagne. Il le dit nettement dans le prologue du *Voyage de Gênes :* « Voſtre incredible humanité a donné hardiment à l'ignorance de moy, Jehan Marot, voſtre humble poete & escrivain, d'ourdir & tiſtre ſelon mon ſtile inferieur & bas l'aultre & ſecond conqueſt, compoſé non d'eloquente ſtructure, touteſſois de vraye hiſtoriale et non fabuleuſe narrative, car à ce par voſtre tres bening commandement i'ay preſenteablement aſſiſté puis le depart du Roy iuſques à ſon heureux & tres deſiré retour. » Il a soin de nous apprendre qu'il fut le témoin oculaire des exploits qu'il raconte :

> Impoſſible eſt que j'en creuſſe le tiers,
> Mais ie l'ay veu, par quoy ie le doibs croire.

Ainsi, il est établi que Jehan Marot était à la cour avant l'expédition de Gênes, et comme le roi partit pour cette expédition dans les premiers jours de l'année 1507 et fit son entrée à Gênes le 28 avril de cette année, il faut bien admettre que le poète arriva à Paris dans le courant de l'année 1506, pour lui donner au moins le temps de faire connaissance avec ses protectrices et de s'y créer des amitiés.

Mais laissons le père suivre le roi Louis XII en Italie, pour rapporter à la bonne reine Anne le récit des exploits de son mari, en passant bien entendu sous silence d'autres conquêtes moins belliqueuses, mais qui auraient troublé les chastes sentiments de la reine au sujet de la fidélité conjugale de son noble époux. Que devint Clément Marot pendant ce temps? Il était encore trop jeune pour accompagner son père, il comptait à peine une dizaine d'années; il est donc certain qu'il resta en France.

Pour compléter cette éducation qui ne laissait que trop

à désirer, on le mit sans doute aux mains de quelqu'un de ces pédagogues qui pullulaient sur la Montagne-Sainte-Geneviève. On peut se figurer d'ici cet enfant, jusqu'alors maître de lui-même, que son père avait laissé errer au gré de sa fantaisie dans la campagne de Cahors ou sur les rives du Lot, placé sous la férule de ces êtres étranges dont Rabelais a fait la plus sanglante caricature, les prenant en quelque sorte sur le fait. Voilà le jeune Marot passant d'une extrême liberté sous la dépendance d'un Tubal Holopherne ou d'un Jobelin Budé qui lui « apprirent ſa charte ſi bien qu'il la diſoit à rebours », qui fatiguèrent et tourmentèrent cette nature rebelle à toute contrainte de toutes les niaiseries qu'une génération de pédants avait entassées dans des manuels destinés à la jeunesse et où l'ennui le disputait à la sottise.

Peut-être bien encore faudrait-il pour le suivre pénétrer dans l'un des nombreux collèges qui flanquaient en ce temps les pentes de la docte colline. Marot ne dut pas y passer les plus belles années de sa vie. Si l'on s'en rapporte à la description donnée par Érasme, voici les rigueurs auxquelles étaient soumis les malheureux enfants que l'on enfermait dans ces espèces de prisons : « Au fort de l'hiver, ils vous donnent un petit morceau de pain et, pour boisson : *allez au puits*, et cette eau de puits, s'il vous plaît, est pernicieuse, mortelle, quand ce ne serait que pour sa trop grande fraîcheur, principalement le matin. J'en sais plusieurs qui n'ont jamais pu se remettre de la mauvaise santé qu'ils ont contractée pendant ce temps-là... Il y avait dans ce collège de Montaigu des chambres qui, au lieu de plancher, n'avaient qu'un fond de terre basse et conséquemment froide et humide, d'un plâtre pourri et qui, par la proximité des lieux communs, exhalaient une odeur empestée. Je supprime ici ce terrible carnage, cette boucherie de verge et de fouet qui s'exerce sur les innocents comme sur les coupables... Combien dévorait-on là d'œufs pourris? Combien y buvait-on de vin gâté (1)? »

(1) Érasme, *Colloques; De l'abstinence de la viande*, IV, 105.

Si Marot fut obligé d'en passer par là, comme tant d'autres, car c'étaient les méthodes et les régimes d'alors, qu'il dut se raidir contre cette contrainte, qu'il dut souffrir dans cette atmosphère lourde et puante lorsqu'il comparait les dures exigences de la discipline au temps heureux où il ressemblait à « l'arondelle qui vole » et ne connaissait d'autre loi que son caprice. Aussi gardera-t-il une implacable rancune à ces bourreaux de ses premières années ; le souvenir cuisant des tortures qu'il a endurées sous leur joug ne s'effacera point avec l'âge et longtemps encore après il les accablera des épithètes les plus injurieuses et les poursuivra de ses malédictions :

En effect, c'estoient de grandz bestes
Que les regents du temps iadis.
Iamais ie n'entre en Paradis
S'ilz ne m'ont perdu ma ieunesse.

(Deuxième Épistre du Coq à l'asne.)

Marot ne se repentit jamais de la haine qu'il avait vouée à ces persécuteurs de sa jeune intelligence ; mais peut-être à un moment de sa vie eut-il le regret de n'avoir pas mieux profité du temps où l'on apprend et de n'avoir pas fait preuve d'une application plus soutenue (1).

Marot, pourtant, n'avait pas tort dans le procès qu'il faisait aux pédants. Rabelais, qui s'entendait en matière d'éducation, qui non seulement condamnait les absurdités pédagogiques de son temps, mais encore, avec un

(1) On se rappelle avec quelle vivacité Villon, ce grand poète qui fut un si mauvais sujet après avoir été un mauvais écolier, se lamente sur la paresse de ses jeunes années :

Hé, Dieu, si i'eusse estudié
Au temps de ma ieunesse folle,
Et à bonnes meurs dedié,
I'eusse maison & couche molle.
Mais quoy ? Ie fuyoye l'escole,
Comme faict le mauluais enfant.
En escrivant ceste parolle,
A peu que le cueur ne me fend.

En marge de ces vers, Marot, dans son édition de 1533, écrivait ces mots sans autre réflexion : « Notez, ieunes gens. » Peut-être ces regrets de Villon lui inspiraient-ils un retour sur lui-même, peut-être comprenait-il par sa propre expérience quelles forces donnent, pour les épreuves de la vie, les connaissances acquises dans la jeunesse.

bon sens pratique et une incomparable fermeté de jugement, indiquait tout ce système qui consiste à former l'intelligence des enfants en leur plaçant sous les yeux les choses que l'on veut leur apprendre (1), Rabelais est absolument du même avis et il apporte son autorité à l'appui des assertions de Marot, « car », dit-il en parlant de ces maîtres, « leur ſçavoir n'eſtoit que beſterie et leur ſapience n'eſtoit que moufles, abaſtardiſſant les bons et nobles eſperitz et corrompant toute fleur de ieuneſſe (2). »

Combien de temps notre Marot eut-il à subir le joug des pédagogues? C'est ce qu'il est difficile de déterminer autrement que par conjecture. Ce dont nous sommes persuadé, c'est qu'il fit tout au monde pour y rester le moins longtemps possible. Jehan Marot retourna une seconde fois en Italie pour accompagner Louis XII dans son expédition contre Venise. Il est vraisemblable que, pendant cette absence encore, Clément Marot resta fort à contre-cœur à continuer son métier d'écolier; il pouvait avoir alors environ treize ans.

Quant à Jehan Marot, il continuait son métier de poète courtisan. Il composa un poème resté longtemps inédit sur les suites de couches malheureuses que la reine avait eu à supporter en 1512. Peu de temps après, la reine Anne mourut, et une nouvelle figure parut au Louvre.

Nous ne voyons point que Jehan Marot ait célébré les mérites de la nouvelle épousée. Probablement, ce fut un temps assez pénible à passer pour lui. Le roi lui continua-t-il, en mémoire de la reine Anne, la pension qu'il recevait? Il est permis d'en douter, puisqu'à cette époque Jehan Marot dut s'adresser au trésorier Florimond Robertet. C'est peut-être pour ce motif que Clément, reconnaissant, fera plus tard une si belle « déploration » en l'honneur du trésorier défunt.

Lorsque le roi, mari de son ancienne protectrice, vint à trépasser pour n'avoir pas compris qu'il est dangereux de recommencer la lune de miel à un âge où l'on doit se con-

(1) Rabelais, *Gargantua*, I, xxiv.

(2) Rabelais, *Gargantua*, I, xv.

tenter de vivre sur ses souvenirs, Jehan Marot songea à retrouver auprès du prince qui montait sur le trône la position qu'il avait auprès de sa royale protectrice, et c'est précisément parce que nous trouvons Jehan Marot inscrit au rôle des valets de chambre de François Ier que nous nous croyons permis de conclure qu'il avait été également valet de chambre d'Anne de Bretagne.

Dans cet intervalle, il est probable que Clément Marot termina ses études et, comme il grandissait, son père songea à pourvoir à son avenir.

Le jeune homme entra au service de Nicolas de Neufville, seigneur de Villeroy. Le fondateur de cette maison avait été marchand de marée à la halle, mais il faut croire que ce commerce était profitable, car ses fils arrivèrent rapidement à de brillantes positions, et la famille de Villeroy devint par la suite une des plus illustres du royaume. Le père de Nicolas de Neufville de Villeroy était trésorier de France. Jehan Marot le voyait pour toucher ses gages de valet de chambre du roi; il lui demanda de s'intéresser au jeune Clément. Ce qui nous fait supposer que Clément Marot entra chez M. de Villeroy avant l'année 1515, c'est que, dès l'avènement de François Ier au trône, il fit hommage à ce prince de sa pièce intitulée *Le temple de Cupido*. Or, dans une préface écrite postérieurement, il nous apprend qu'il composa ce petit poème sur le conseil du seigneur de Villeroy. En nous fournissant ces détails, Marot nous apprend en même temps que le seigneur de Villeroy fut son premier maître et le seul qu'il ait servi en dehors des princes. Il n'y a donc point à en douter : de l'école, Clément Marot passa en qualité de page chez Nicolas de Neufville.

Le jeune page avait sous les yeux l'exemple de son père qui avait réussi par la poésie. Dès ses premières années, il s'était mis, lui aussi, à faire des vers. Comme on avait alors une grande estime pour les anciens, Marot s'essaya d'abord sur la *Première Églogue* de Virgile. Ce fut en quelque sorte le premier bégaiement du jeune apprenti poète. Il n'eût pas fait lui-même cet aveu qu'il est facile de reconnaître qu'en effet cette églogue fut « translatée en grande jeu-

nesse » (1). Il continua cette imitation des anciens par le *Jugement de Minos*.

La bonne fortune de Clément Marot l'avait placé dans un milieu où le succès allait venir tout seul. On admira ses vers moins pour leur mérite qu'à cause de la jeunesse de l'auteur. Nicolas de Villeroy était bien en cour; il voulut que son protégé présentât au roi son *Jugement de Minos*. Marot nous apprend qu'il reçut du roi un « recueil de la forte dont maintes foys il l'avoit soubhaité ». Enchanté du succès que son jeune page avait obtenu, le seigneur de Villeroy le poussa à de nouvelles entreprises poétiques. Et, en effet, à la suite d'incitations pressantes venues de ce côté (2), Marot eut la pensée de composer un petit poème sur un canevas qui était alors assez à la mode. Jehan Le Maire avait publié le *Temple de Vénus*; un certain Jehan Le Blond, seigneur de Branville, avait fait un *Temple de Diane* d'une composition assez bizarre; enfin, on citait encore comme modèle du genre le *Temple de Mars* du vieux Molinet. Au milieu de tous ces temples, Clément Marot eut l'idée de placer à son tour le *Temple de Cupido*. Le choix du sujet était des plus heureux et, « comme l'eage lors le requeroit » (3), Marot se mit en frais pour faire hommage de son œuvre au roi. Il fit copier ses vers sur vélin, avec une belle miniature pour orner la page liminaire. La confiance lui était venue avec ses premiers succès, et cette fois, plein de « ieune hardieſſe », il alla de son propre mouvement présenter son œuvre au monarque, certain que celui-ci userait à son égard de cette « grâce » qu'on lui connaissait, qui était toujours prête à « excuser les ignorants ». Clément Marot, paraît-il, n'eut pas lieu d'être mécontent de l'accueil que François Ier voulut bien faire à ce nouvel hommage poétique. La voie était frayée et il pouvait dès lors envisager l'avenir avec confiance. Le père et le fils ne pouvaient être tous les

(1) Préface de l'*Adolescence*.

(2) « Je composai par son commandement la *Queste de Ferme-Amour*, — le *Temple de Cupido*... » (Dédicace à Nicolas de Neufville.)

(3) Préface de l'*Adolescence*.

deux en même temps valets de chambre du roi, mais Marot pouvait être assuré désormais de succéder à son père. Bientôt, il allait trouver le moyen de se rapprocher encore du souverain en entrant au service de sa noble sœur. En homme pratique, il ne voulait pas que la cour fût seulement pour lui une « maiſtreſſe d'eſcole », comme il l'appellera plus tard; il tenait à en faire sa mère nourricière, et il y parvint.

Quant au présent, Marot pouvait attendre le moment favorable en restant à l'hôtel du sire de Villeroy. Si la poésie prenait une partie de son temps, il devait lui en rester encore assez pour pouvoir, avec les autres pages au service de son maître, se livrer à tous les exercices de la jeunesse, alors à peu près les mêmes qu'aujourd'hui. Voici les détails que nous trouvons sur ces jeux dans le récit d'un Allemand qui date du XVIe siècle, car dès cette époque les Allemands venaient visiter la grande ville : « Dès que les premières chaleurs de l'été commençaient à se faire sentir, la jeunesse se réunissait sur les bords de la Seine et particulièrement dans l'île formée par le fleuve; on se partageait en deux camps et l'on simulait la guerre en se distribuant force coups; ou bien encore c'étaient des courses à pied ou en char; les uns s'essayaient à lutter, d'autres à franchir des obstacles en sautant; un autre groupe tirait à l'arc et lançait le javelot, tandis que ceux-ci soulevaient d'énormes pierres et s'efforçaient de les lancer le plus loin possible; c'était comme une imitation des jeux de la Grèce, et toute cette jeunesse rivalisait d'ardeur pour donner les mesures de ses forces et de son adresse. D'autres encore se livraient au plaisir de la natation, tantôt plongeant au fond de l'eau, tantôt fendant l'onde de leurs bras rapides comme feraient les rames d'un bateau et », ajoute le narrateur dans son admiration naïve pour les lieux qu'il visite, « les divinités du fleuve veillent sur les jours de ces jeunes gens pour empêcher que la Seine ne devienne célèbre par quelque illustre accident (1). »

Mais ce n'étaient pas les seuls exercices qui remplis-

(1) Knobaldsdorf, *Description de Paris*, p. 8.

saient le temps du futur poète. Une ordonnance de François I[er] du mois de janvier 1515, date qui se rapproche fort de l'époque à laquelle Marot faisait partie de la maison de Villeroy, nous renseigne sur les exercices auxquels on soumettait les pages pour les rendre propres par la suite au métier militaire. Ils devaient apprendre à tirer de l'arc, pour pouvoir entrer dans les compagnies d'hommes d'armes lorsqu'ils seraient en âge de servir (1). Si la vocation de Marot ne l'appelait point précisément à faire la guerre, nous verrons qu'il ne manquait pas de courage et qu'il savait aussi bien qu'un autre faire son devoir à l'occasion.

Les Villeroy étaient alors propriétaires du vaste jardin connu sous le nom de Tuileries; ils avaient également un hôtel situé près de la Croix-du-Trahoir, sur la paroisse de Saint-Germain-l'Auxerrois. C'est entre ces deux endroits que durent se partager les années de l'adolescence de Clément Marot. Ses fonctions de page, assez diverses par elles-mêmes, n'avaient rien d'absorbant et lui laissaient tout le loisir qu'il pouvait désirer pour se livrer à ses goûts. Si son bagage d'auteur n'est pas encore bien considérable, il s'augmente chaque jour davantage de pièces qui, sans contribuer à sa gloire, servent du moins à développer ses aptitudes poétiques. Nous pouvons rattacher encore à cette période de la vie de notre poète la traduction des *Tristes vers de Béroalde* et l'*Oraison contemplative devant le crucifix*.

On remarquera que les premiers essais poétiques de Marot, à commencer par l'*Églogue* de Virgile, ne sont point des œuvres originales; le texte lui est fourni par un autre auteur et il le transporte dans la langue française. Nous ne voulons point dire qu'il nous en donne la traduction; Marot ne pouvait traduire ni Virgile ni Lucien, car il ne savait ni le latin ni le grec. Son père n'avait pu lui apprendre ces deux langues, qu'il ignorait lui-même complètement. Jean Boysseau, qui fut l'ami intime de Clément Marot, déclare formellement qu'il ne savait pas le

(1) Isambert, *Recueil des lois*, XII, 7, § 10.

latin (1). Cependant, les poètes latins avaient toujours attiré sa curiosité, et il nous le dira dans la préface de la *Métamorphose d'Ovide :* « Ie iettay les yeulx ſur les livres latins, dont la gravité des ſentences & le plaisir de la lecture, ſi peu que i'y comprinz, m'ont eſpris mes eſprits, mené ma main & amuſé ma muſe. » En tournant autour des livres latins, Marot cherchait à deviner ce qu'il ne comprenait pas; puis il devait avoir des amis complaisants qui lui venaient en aide, qui lui expliquaient une phrase ou lui donnaient le sens d'un mot; et, avec cela, il se tirait d'affaire tant bien que mal, faisant des contresens, sans y regarder de plus près, et commettant des erreurs grossières telles que son *Jugement de Minos* ne nous en fournit que trop d'exemples. C'est ainsi qu'il confond, sans plus s'en soucier, Pyrrhus et Porus, la Lydie et la Lybie (2). Mais il ne faut point en faire un trop grand reproche à Marot. La faute en était à la façon de traduire d'alors : un hélléniste faisait une première traduction latine du texte grec; puis, sur cette traduction latine, un érudit de second degré faisait une traduction française d'après laquelle le poète s'ingéniait à composer ses vers. Une semblable manière de procéder était bien faite pour justifier le proverbe : *Traduttore*, *traditore*, et la pensée du premier auteur, en passant par toutes ces versions, ne pouvait manquer d'être singulièrement altérée.

Maintes fois les adversaires de Marot lui feront le reproche de ne pas savoir le latin :

Quant à moy ie dy bien souuent
Que Marot n'eſt pas ſi ſcauant
Que Sagon en langue latine (3).

Et ils reviendront sans cesse sur ce propos pour lui reprocher d'avoir songé à faire une traduction

(1) Voyez ci-après, tome II, p. 20, en note.

(2) Voyez tome II, p. 37.

(3) Voyez édition de Lenglet-Dufresnoy, t. VI, p. 130.

des Psaumes et de s'être permis de morigéner la Sorbonne :

> Car il ne ſçait vn ſeul mot de latin
> Et veult preſcher comme un ſainct Auguſtin (1).

Mais, quoiqu'il retourne souvent au latin, Marot n'y puise pas toutes ses inspirations; c'est ainsi qu'il prit sur son propre fonds la *Queste de Ferme-Amour*, laquelle, par une transformation calculée au mieux des intérêts du poète, devait porter le nom de *Temple de Cupido*. Enfin, on peut encore ajouter à cette liste, comme composée vers le même temps, l'*Épistre de la belle Maguelonne à son amy Pierre de Provence*. Voilà l'ensemble des pièces qui marquent les débuts de notre poète.

Les vers de Béroalde avaient grande vogue à cette époque. L'auteur était né vers le milieu du xve siècle en Italie, où il occupa successivement des chaires de littérature dans les villes de Parme et de Milan. Il espéra que sa réputation grandirait encore à Paris; il y vint pour conquérir la gloire. Le succès qu'il avait escompté ne lui fit point défaut. Même après sa mort, ses œuvres furent réimprimées à un grand nombre d'éditions. Ce fut sans doute le succès obtenu par Béroalde qui décida Marot à traduire deux pièces de ses œuvres. Il est à noter qu'au début, comme au terme de sa carrière poétique, notre poète s'occupa de compositions religieuses. Ces épanchements mystiques ne l'empêchaient point en même temps de faire des excursions dans le domaine du profane avec une verve gauloise qui peut faire demander s'il était bien sincère dans l'expression de ses pieux sentiments. Nous aurons l'occasion d'examiner ce phénomène lorsque nous essaierons de saisir certains traits du caractère de Marot; mais, en constatant dès à présent le fait, nous sommes persuadé qu'il n'y avait point chez lui d'hypocrisie. Il élevait son âme jusqu'à Dieu, ce qui n'était point contradictoire avec la haine qu'il avait conçue contre les exploi-

(1) *Épistre aux deux sœurs de Marot* (même édition, t. VI, p. 28).

teurs de la crédulité publique. Dans l'*Oraison devant le crucifix*, il exprime l'embarras dans lequel se devait trouver un esprit sceptique en présence des contradictions perpétuelles que présentent les décrets impénétrables de la Providence :

> Ce nonobftant tu as créé les femmes
> Et nous deffends d'Amour fuyure les flammes...

Voilà pour le vœu de célibat; puis il continue sur un autre chapitre :

> Pourquoy as tu produict pour vieil & ieune
> Tant de grandz biens, puifque tu veulx qu'on ieufne?

Enfin il termine, par forme de conclusion :

> [Nous] reffemblons, parmy les biens du monde,
> A Tantalus qui meurt de foif en l'onde.

C'est précisément cette contrainte imposée par les préceptes de l'Église qui déplaira à Marot et qui le poussera à se jeter à corps perdu dans la Réforme, parce que toute religion dans ses débuts s'annonce comme apportant la liberté, sauf ensuite à mentir à ses origines.

L'*Épistre de Maguelonne* dut être composée dans le même temps. On se passionnait alors pour les romans de chevalerie. Après les manuscrits sur vélin destinés à charmer les loisirs des belles châtelaines dans leur manoir où elles avaient à tromper l'ennui de longues heures de solitude, les éditions en caractères gothiques popularisaient ces récits d'un autre âge. La mode allait bientôt en passer, mais ils jouissaient en quelque sorte d'un dernier reste de faveur en attendant que l'impression eût mis en vogue un autre genre de littérature. Du reste, si dans l'*Épistre de la belle Maguelonne* nous retrouvons comme un écho des romans de chevalerie, c'est aussi un acheminement vers ces poésies amoureuses qui vont si rapidement devenir en crédit et comme une transformation du roman de chevalerie. Dans sa rédaction première, celui-ci a paru trop long et indigeste; on l'abrège et on le condense sous la forme épistolaire. Cette forme épisto-

laire était dans le goût du temps. Vers cette même époque, Macé de Villebresne composait l'*Épistre de la belle Clériande à son ami Rheginus*, où l'héroïne mêlait les protestations les plus amoureuses au récit des atrocités qui signalèrent la tyrannie des triumvirs.

Nous ne saurions dire au juste si ces pièces de Marot furent composées dans les dernières années du règne de Louis XII ou au commencement de celui de François Ier. Pour les deux pièces suivantes, nous pourrons être plus précis : Marot, d'après les conseils de son maître et protecteur Neufville de Villeroy, avait composé, nous l'avons dit, la *Queste de Ferme-Amour*, pièce qui se trouvait écrite quelque temps avant l'avènement de François Ier (1). Il écrivit à peu près concurremment le *Jugement de Minos*. A ce moment, de grands changements se préparaient.

Personne ne s'était trompé sur les suites du mariage de Louis XII avec Marie d'Angleterre. Le vieux roi, qui avait besoin des ménagements de l'auguste reine Anne, ne pouvait manquer de succomber sous les exigences de la nouvelle épousée.

Il y avait autour du dauphin François tout un essaim de jeunes seigneurs qui entrevoyaient l'accession au trône de leur compagnon de fêtes comme la réalisation de leurs vœux et de leurs espérances. Que de promesses faites dans les folles parties où le plaisir mettait sur un pied d'égalité les amis du moment et le souverain du lendemain! Toutes les charges avaient été distribuées à l'avance, tout avait été promis à ces jeunes courtisans prévoyants et ambitieux. Ceux qui approchaient de moins près le futur monarque tâchaient de n'être pas moins avisés que les autres et se mettaient en mesure de faire leur cour dès que la catastrophe prévue serait arrivée. Que pouvaient offrir des poètes? Ils n'avaient que leurs vers, avec des promesses d'immortalité. Aussitôt que Louis XII fut mort, Jehan Marot adressa au nouveau roi une poésie pour lui demander de le conserver dans sa domesticité. Clément Marot, suivant l'exemple et peut-être les conseils

(1) Voyez *Préface de 1538*.

de son père, envoya au roi sa traduction du *Jugement de Minos*. L'hommage fut bien accueilli. Du reste, il y avait là-dessous une intention de flatterie qui ne pouvait manquer de charmer celui qui en était l'objet. C'était une manière indirecte de dire au roi qu'il pouvait être comparé à trois grands capitaines, entre lesquels il n'avait qu'à choisir celui auquel il lui conviendrait le plus de ressembler. Ce premier succès encouragea Marot qui alors eut l'idée d'arranger pour la circonstance la *Queste de Ferme-Amour*, écrite d'abord à l'intention de Neufville de Villeroy. Il en fit une composition nouvelle en lui donnant le nom de *Temple de Cupido*. La pièce fut copiée sur vélin; en tête, le jeune poète fit portraiturer au vif le dieu Cupido. (Le manuscrit existe encore à la Bibliothèque nationale.)

Nous sommes fort disposé à croire que ce fut le *Roman de la Rose* qui donna à Marot la plupart des idées qu'il fit passer dans son *Temple de Cupido*. Le *Roman de la Rose* était alors le livre par excellence; c'était en quelque sorte le manuel des beaux esprits et des natures sensibles. Les dames le consultaient comme un oracle d'amour; les poètes y cherchaient leurs meilleures inspirations. On n'avait rien encore trouvé de mieux que ces êtres de raison, de conception purement imaginaire, tels que Bel-Accueil, Faux-Semblant, Faux-Danger, Ferme-Amour, etc. Nous les retrouvons dans le *Temple de Cupido*. Nous pensons donc que, vers cette époque, Marot commença à s'éprendre d'une belle passion pour le livre de Jean de Meung dont, plus tard, il donnera une édition.

A partir de ce moment, Marot fut très bien en cour. Indépendamment de son ancienne protectrice, Michelle de Saubonne, qui ne cessa de lui témoigner la plus affectueuse bienveillance, Marot eut pour lui le roi et sa sœur Marguerite d'Angoulême, alors mariée au duc d'Alençon. Nous aurons à revenir plus tard sur l'attachement du poète pour ces deux protectrices, et nous pourrons constater qu'il sut être courtisan sans descendre jusqu'à la servitude et la bassesse.

Cependant, le nouveau règne s'ouvrait sous les plus brillants auspices; c'était l'avènement de la jeunesse avec

le cortège de toutes les grâces et de toutes les promesses qui l'accompagnent. Le roi Louis XII, malgré sa bonté, avait quelque chose d'un peu vieillot. Au contraire, avec le nouveau roi, c'était la gaieté et ses sourires, l'entrain et sa confiance. Marot avait bien fait de dédier au roi François le *Temple de Cupido*, car c'était l'image du règne qui commençait, quelque chose comme le modèle de l'abbaye de Thélème.

Les fêtes du sacre eurent lieu le 25 janvier 1515 à Reims, et, le 25 février, François Ier revint à Paris, où il fit son entrée en grande pompe. Nous serions fort tenté de chercher vers cette époque la date d'un rondeau adressé par notre poète au roi pour lui demander de l'argent; c'est le début de la série de ces suppliques par lesquelles Marot s'ingéniera à mettre à contribution la libéralité royale, car plus que tout autre il fut atteint de cette maladie que signalait déjà son père : « Faulte d'argent eſt douleur non pareille. » Sans doute, il avait voulu assister aux magnificences du sacre : il était jeune, il était curieux, il était parti avec d'autres gais compagnons de son âge; à cheval, puisqu'on ne connaissait guère alors d'autre moyen de transport. La bourse du poète était peu garnie, mais il n'avait pas le souci du lendemain; à l'auberge, son hôte eut l'indiscrétion de lui présenter la note à payer en gardant provisoirement le cheval. Marot s'adressa au roi en lui envoyant un rondeau. Un roi qui vient d'être sacré ne peut rien refuser à un de ses sujets, surtout lorsque ce sujet lui parle en vers; et il est probable que Marot put ainsi dégager son coursier et reprendre le chemin de Paris.

Les fêtes furent splendides. La noblesse, dans toute la fleur des premières années, rivalisa de force et d'adresse en attendant qu'elle pût donner la mesure de son courage sur les champs de bataille.

Ce n'était point encore la mode pour les poètes de transformer leurs Muses en hérauts officiels de ces cérémonies; sauf à brûler plus tard ce qu'ils avaient adoré. Dans les poésies de Marot, nous ne trouvons aucune pièce destinée à nous transmettre le procès-verbal de ces solennités; c'était, paraît-il, alors, la fonction des greffiers en titre d'office.

On avait été pris peut-être un peu trop à l'improviste pour déployer en ces occasions toutes les magnificences du luxe; on se dédommagea quelques années plus tard au Camp du drap d'or. Mais ces jeunes seigneurs, si avides de nouveaux exploits, n'étaient pas moins pressés d'aller chercher la gloire sur les champs de bataille où s'étaient déjà signalées plusieurs générations. Pour nous, qui ne faisons point l'histoire politique de cette époque, mais qui plutôt cherchons à pénétrer dans les idées et les sentiments de la société d'alors, la politique donnait bien, si l'on veut, le signal de ces expéditions. Mais l'Italie surtout avait un attrait irrésistible pour cette noblesse, qui retrouvait là les grands souvenirs de jadis et de naguère. Et puis, aux coups d'épée se mêlerait le charme des intrigues amoureuses, et tous ces passe-temps, tous ces plaisirs, auraient pour cadre un admirable pays avec les chefs-d'œuvre qu'il étalait aux yeux éblouis de ses visiteurs.

Aussi, après le temps rigoureusement donné aux baisemains obligatoires qui devaient inaugurer le règne, cette bande joyeuse se précipita vers l'Italie, où l'attendaient des tournois dans lesquels le sang allait couler.

L'armée du roi de France prit la route ordinaire. C'était en été. Elle s'assembla à Lyon, se dirigea sur Grenoble, puis, passant par La Grave, elle franchit les cimes du Lautaret et arriva à Briançon. Le roi, averti que les Suisses faisaient le guet de l'autre côté du mont Genèvre, laissa un faible détachement pour masquer la marche hardie qu'il allait tenter. Puis il descendit par Largentières jusqu'à Guillestre. Abandonnant les routes tracées, il s'éleva sur des pentes qui paraissaient impraticables pour une armée jusqu'au village de Vars, se dirigea sur Saint-Paul, franchit le col de Larche et déboucha en Italie tandis que les Suisses faisaient toujours bonne garde pour l'arrêter au mont Genèvre. Nous n'entrerons point dans les détails de cette campagne qui fut une suite de témérités couronnées par un succès éclatant. C'est sur le champ de bataille de Marignan, devenu légendaire, que Bayard arma son roi chevalier, en le comparant aux héros de la

Table ronde et en disant à son épée qu'elle devait s'estimer glorieuse d'avoir donné l'accolade à un si vaillant prince. Notre poète n'a pas consacré un seul vers à ces hauts faits.

Jehan Marot, son père, qui avait écrit le *Voyage de Gênes* et le *Voyage de Venise*, essaya bien de composer pour la reine Claude « une epiſtre où il avoit deliberé de deſcripre entierement la deffaicte des Suiſſes au camp de Sainte-Brigide ». Mais cette pièce, où le poète débite des phrases incolores sur un ton déclamatoire, n'a même pas le mérite de ces chroniques rimées faites autrefois à l'intention d'Anne de Bretagne et qui n'étaient point, à la vérité, de la poésie, mais qui étaient de l'histoire. Ici, on devine tout de suite que le poète, qui commençait à vieillir, n'a point accompagné le roi; c'est sur des renseignements plus ou moins authentiques qu'il cherche à coudre un récit auquel les faits manquent et qui se traîne dans les banalités. Jehan Marot essaye de gagner honnêtement le pain qu'on lui donne, mais l'inspiration lui fait absolument défaut. Cette épître, du reste, fut frappée d'une sorte de fatalité; nous ne saurions trop dire quand le poète la commença, mais elle resta inachevée.

Si Clément Marot ne dit rien des succès du roi à Marignan, c'est qu'il était occupé à bien autre chose. Marot était entré au Palais pour y apprendre la chicane chez un procureur (1), car Jehan Marot, en bon père, tout en laissant son fils se livrer à ses goûts poétiques, cherchait à lui assurer un métier. Mais le fils était moins pressé de s'initier aux mystères de dame Justice que de goûter aux plaisirs de son âge. La basoche le compta bientôt parmi ses membres, et il s'enrôla dans la bande joyeuse des Enfants sans souci (2).

Marot était donc tout à la fois page, basochien et membre de la confrérie des Enfants sans souci. Il avait trois raisons pour une de se livrer sans retenue à tous les caprices de son imagination et à toutes les boutades de sa fantaisie. Marot ne devait point être le dernier pour inventer

(1) Voyez *Ballade du temps que Marot estoit au Palais à Paris.*

(2) Voyez *Ballade des Enfans sans soucy.*

quelques-uns de ces bons tours qui avaient fait la réputation des écoliers de la Montagne-Sainte-Geneviève; et, dans les récits que nous fait Panurge, nous serions tenté de retrouver comme un souvenir éloigné de ces mauvaises plaisanteries dont Rabelais et Marot avaient bien pu être les acteurs :

« A l'une foys, il aſſembloit trois ou quatre bons ruſtres, les faiſoit boyre comme templiers; ſus le ſoir après, les menoit au deſſoubz de Sainte Geneviefve ou auprès du college de Navarre, &, à l'heure que le guet montoit par là, ce qu'il congnoiſſoit en mettant ſon espée ſur le pavé & l'aureille auprès, & lorſqu'il voyoit ſon eſpée branſler, c'eſtoit ſigne infaillible que le guet eſtoit près; à l'heure doncq, lui & ſes compagnons prenoient ung tombereau & luy bailloient le branſle, le ruant de grand force contre la vallée, & ainſi mettoyent tout le paoure guet par terre comme porcz, puis fuyoient de l'aultre couſté... A l'aultre foys, faiſoit en quelque belle place par où ledict guet debuoit paſſer une traiſnée de pouldre de canon & à l'heure que paſſoit mectoit le feu dedans, & puys prenoit ſon paſſe temps à veoir la bonne grâce qu'ilz avoyent fuyant, penſans que le feu ſainct Antoine les tint aux iambes (1). »

Marot devait avoir plus d'une espièglerie de ce genre sur la conscience, car il n'aimait pas le guet. Et, plus tard même, lorsque l'âge aurait dû calmer l'ardeur des premiers mouvements, il s'attirera une assez méchante affaire pour avoir voulu arracher aux sergents un homme qu'ils conduisaient en prison. Il ne faudra rien moins que l'intervention du roi pour le tirer de ce mauvais pas, qui sera d'ailleurs le prétexte d'assez jolis vers.

Les pages des conseillers avaient inventé un autre jeu qui consistait à couper la sangle de la selle, si bien que, « quand le gros enflé de conſeiller ou aultre prenoit ſon branſle pour monter ſus, il tomboit tout plat comme porcz devant tout le monde & apportoit à rire pour plus de cent francs » (2).

(1) Rabelais, *Pantagruel*, II, XVI.

(2) Rabelais, *Pantagruel*, II, XVII.

Nous trouvons dans un poème de cette époque un tableau qui semble pris sur nature : il nous montre les pages se livrant à tous leurs méchants tours et peut nous donner une idée de la manière dont Marot passait son temps. Voici comme un malheureux raconte le mauvais quart d'heure qu'il eut à endurer :

Ie rencontray vne troupe de paiges
Qui ne ſçavroyent (qui leur donneroit gaiges
De faire mal) y faire pys qu'ilz font :
Cappes, bonnetz, chapeaux, manteaux, tout fond
Entre leurs mains, c'eſt ieu de paſſe-paſſe.
Ce que l'vng geƈte, vng autre toſt l'amaſſe ;
Et au matin ne ſont meilleurs qu'au ſoir :
L'vng pres de luy me voulut faire aſſeoir
Pour ſe gaudir de moy plus à ſon aiſe,
L'autre me diƈt, Monſieur, ne vous deſplaiſe.
L'vng m'a laué des piedz iuſque à la teſte,
L'autre me dit, ne vous faiƈtes point beſte
Et gardez bien de trop vous eſchaulfer.
L'vng me voulut ma ſainƈture chaulfer,
L'autre, qui n'eſt de mocquer deſgouſté,
Faire me veult la barbe d'ung couſté.
Puis tout ſoubdain ilz parlent de me tondre
Tant que ne ſçay quaſi que leur reſpondre
Ne ſi i'en ay ou du bon ou du pire
Ne ſ'il conuient ſ'en faſcher ou en rire (1).

Bien que les pages et les écoliers de la Montagne-Sainte-Geneviève fissent volontiers bon ménage lorsqu'il s'agissait de battre le guet ou de molester les bourgeois, ils se livraient pour un rien des batailles où les coups pleuvaient entre ceux qui, la veille encore, étaient bons amis.
Mais s'ils étaient prompts à en venir aux mains, ils n'étaient pas moins prompts à se réconcilier, et la paix se signait d'ordinaire autour de la table de quelque cabaret, le verre en main, au milieu des rires et des chansons.

Les cabarets ne manquaient pas aux abords du Palais et dans les rues tortueuses et étroites de la Cité ; il y en

(1) François Gentillet, *Discours de la court.* (Édition de Cl. Chappuys, 1543, sign. C, *verso.*)

avait pour toutes les bourses et pour toutes les conditions, depuis le simple valet d'écurie jusqu'au gentilhomme de la chambre. Aux heures de loisirs et de délassements, tout ce monde, monde du Palais et de la cour, y venait prendre ses ébats avec les ribaudes et filles de joie qui y avaient leurs habitudes et leurs habitués. Parmi les cabarets les plus en vogue, nous citerons la *Pomme-de-Pin*, dont Villon avait fait de préférence le théâtre de ses exploits avec ses compagnons de repues franches. Il y avait encore le cabaret de la *Lamproie*, où le roi ne dédaignait pas d'envoyer chercher pour sa table certains mets en renom, comme en témoignent ses comptes (1). Un poète du temps nous présente une liste de quelques-unes des enseignes. Les noms de saints paraissent plus particulièrement recherchés, comme ayant le don d'attirer la clientèle. Certains auteurs s'indignent contre une telle profanation qui place les lieux de débauche sous un patronage aussi respectable :

L'vn pour enfeigne aura la Trinité,
L'autre faint Iean, & l'autre faint Sauin,
L'autre faint Mor, l'autre l'humanité
De Iefus Chrift noftre fauueur diuin,
De Dieu, des faints font leurs crieurs de vins (2).

Notre poète n'était point un homme à faire le délicat et à presser le pas lorsqu'il passait devant ces tavernes d'où retentissaient jusque dans la rue le choc des verres, les mots salés et les bruyants éclats de rire. Il y entrait avec les pages, avec les écoliers de la basoche, et il prenait aussi sa part de leurs folles équipées et de leurs burlesques escapades. Ce n'est pas qu'il fût grand amateur de beuverie; rien ne révèle dans ses vers un fervent sectateur de Bacchus; il aimait mieux l'amour et son train, et préférait consacrer ses vers à célébrer les charmes d'une maîtresse.

Mais, puisque nous avons suivi Marot dans ces « vineuses tavernes », au milieu de ces « mufeaulx ardans de rouge

(1) Arch. nat., KK 93, 64.

(2) Artus Désiré, *Les grans abus & barbovilleries des taverniers & tavernieres qui meflent & brouïllent le vin*, p. 25.

enluminez » (1), il faut que, pour un moment, nous évoquions le souvenir de ces cabarets du temps passé.

Tout y était prévu, tout y était préparé pour que le buveur, cédant au charme des séductions dont on l'assiégeait, fût entraîné à faire le plus de dépense :

> A celle fin que plus d'argent reçoiuent,
> Chez eux ils ont des paillardes ſeruantes,
> Qui à toute heure inceſſament vin boyuent,
> Tant que de boire elles ſont toutes puantes,
> Et des marchans ſi treſſort attirantes
> Par beau parler, chatoüiller souzrire
> Que tout le monde à leurs culs puans tire
> Puis ſ'en revient la bource vuyde & creuſe,
> L'vn à tout chancre & l'autre ſans mot dire
> Recompenſé d'vne boſſe chancreuſe (2).

Un jour les adversaires de Marot, lorsqu'on en sera arrivé à ce point de la querelle où l'on ne garde plus aucun ménagement, lui reprocheront les suites de ces expéditions, et lui-même, dans une de ses Épîtres, sous le nom du capitaine Raisin, nous fera des confidences qui pourraient bien n'être que l'histoire de ses propres mécomptes au sujet des maux qui lui sont advenus

> Par le vouloir d'impudique Venus.

En effet, après s'être laissé entraîner par « le gentil dieu Bacchus » au pays « des jambons et des andouilles », le seul profit qu'il tira de ces pérégrinations, du genre de celles de Pantagruel dans l'Ile farouche, c'est de recevoir un grand « coup de faucon » :

> Tant qu'à la fin me trouuay en Surie (3).

Nous ne nous trompons pas beaucoup en jugeant, d'après ces aveux, que Marot, comme page et comme suppôt de la basoche, ne se faisait pas faute de fréquenter les bouges de la Cité, et s'y exposait à des accidents dont il a gardé de douloureux souvenirs.

(1) Voyez, aux Ballades, le *Cry du jeu de l'Empire d'Orléans.*

(2) Artus Désiré, *Les grans abvs des taverniers*, p. 114.

(3) *Epistre faicte pour le capitaine Raisin au seigneur de la Rocque.*

Les moralistes qui exaltent les vertus du bon vieux temps ne voient en beau ces horizons lointains que parce que les détails se perdent dans l'ensemble. Mais ce refrain de ballade où Villon se fait professeur « de bonne doctrine » à l'usage de « ceulx de mauvaiſe vie » est aussi bien de mise pour le temps de Marot que pour le nôtre :

Où s'en va tout ? Or, eſcoutez :
Tout aux tauernes & aux filles (1).

Si notre poète ne se targuait pas de vertu, il n'était pas plus dissolu que les autres. Il nous semble le voir dans sa jeunesse en compagnie de ces écoliers de la Montagne-Sainte-Geneviève qui « transfretaient la sequane au dilucule du jour pour visiter les meretrices amabilissimes dans les lupanars de l'inclyte cité que l'on vocite Lutèce ». Mais il avait un avantage sur les adolescents de son âge ; c'était le talent poétique qui déjà s'était révélé en lui et qui devait faire du jeune poète le héros de ces fêtes. Tandis que d'autres se livraient à leurs appétits matériels et fêtaient plus encore le dieu du vin que Vénus, il s'était déjà fait un nom parmi ses camarades par son *Temple de Cupido*, où il s'annonce comme le chantre de l'amour. On se le figure volontiers au milieu d'une de ces tumultueuses assemblées, récitant un refrain amoureux dans le silence qui se faisait autour de lui. C'est que déjà Marot, parmi ses camarades, était le poète à la mode. Ce fut sans doute un jour dans une de ces réunions, parmi toutes ces jeunes têtes enflammées par de copieuses libations, qu'il déclama pour la première fois, aux applaudissements de ses auditeurs, la *Ballade des Enfants sans souci* ou le *Cri du jeu de l'Empire d'Orléans*. C'est encore en un jour de belle humeur qu'il débita à la *Pomme-de-Pin* ou dans quelque autre taverne la ballade qui commence ainsi :

Musiciens à la voix argentine ;
Doreſnauant, comme vn homme eſperdu,
Ie chanteray plus haut qu'vne buccine :
« Helas ! si i'ay mon ioly temps perdu. »

(1) Villon, *Œuvres*, éd. Prompsault, p. 228.

On peut s'imaginer par quels cris de joie, par quels battements de mains étaient accueillies les rimes sonores et joyeuses du poète. Et puis, pour compléter le tableau, pour terminer ces bruyantes « beuveries » où il fallait payer un écot obligatoire en esprit et en belle humeur, on allait quérir des joueurs de farces qui divertissaient l'assistance en faisant la satire en action de la politique du jour. Une fois, c'étaient Jean Serre, Jacques le Basochien et Jean du Pontalais qui représentaient Mère Sotte sous les traits de Louise de Savoie, « gouvernant en cour, taillant, pillant et desrobant tout » (1). Une autre fois, c'était un poète en plein vent, un fatiste, comme on les appelait alors, le nommé Cruche, qui se présentait avec une lanterne grâce à laquelle on avait le don de tout voir; or, avec cette lanterne, il voyait une poule qui se nourrissait sous une salamandre, et cette poule « portoit sur elle une chose qui estoit assez pour faire mourir dix hommes » (2). Cette facétie était une allusion aux amours du roi avec la fille d'un conseiller au parlement nommé Le Coq, épouse d'un avocat au parlement nommé Jacques Dixhommes. Le roi, pour mieux s'assurer la possession de la femme, avait fait saisir les biens du mari. L'assemblée se tordait de rire à ces représentations. Mais, lorsqu'elles avaient trop de succès, mal en prenait aux auteurs et aux acteurs. Il y allait quelquefois pour eux de la prison ou d'une vigoureuse correction que leur administraient les seigneurs de la cour sur l'ordre du roi.

Nous avons également à évoquer les fêtes de la basoche et les représentations des Enfants sans souci pour bien faire ressortir le rôle important que Marot avait pris au milieu de cette jeunesse exubérante de vie et de gaieté.

Parmi les chants royaux composés par Marot, il en est un qui porte l'indication suivante : *Chant royal chrétien mis au may de la Sainte-Chapelle.* Cette plantation du may était une des cérémonies les plus chères aux clercs de la basoche. Tous les ans, par un privilège spécial

(1) *Journal d'un bourgeois de Paris (1515-1536)*, publié par Ludovic Lalanne. Paris, 1854, in-8°, p. 44.

(2) *Ibid.*, p. 13.

qu'ils tenaient du bon plaisir du roi, les basochiens avaient le droit d'aller couper un arbre dans la forêt de Saint-Germain pour venir ensuite le planter dans la cour du Palais, que l'on appelait aussi la cour du may, et au milieu de laquelle se trouvait la Sainte-Chapelle. Dès le matin de ce jour de fête, les basochiens se réunissaient au pied des marches du grand escalier; le roi de la basoche et tous les dignitaires de son royaume prenaient la tête du cortège, qui était précédé de trompettes et escorté des archers du roi. Cette longue file traversait les rues de la ville, allait couper le may dans la forêt et revenait ensuite en grande pompe en faire la plantation. Les poètes de la corporation se mettaient en frais de poésie et composaient en honneur de la Vierge un chant royal que l'on écrivait tout au long sur une pancarte avant de dresser l'arbre, qui devait rester ainsi jusqu'à l'année suivante. Ce fut pour une cérémonie de ce genre que Clément Marot composa le chant royal qui débute ainsi :

Qui ayme Dieu, ſon regne & ſon empire,
Rien deſirer ne doibt qu'à ſon honneur...

Ce mélange du sacré et du profane était fort dans les goûts de cette époque, sans doute d'après cette loi des contrastes qui avait introduit dans le sanctuaire des réjouissances commençant par la représentation des Mystères et se terminant souvent par les orgies les plus cyniques.

A côté de ces fêtes en plein vent dont la cour du Palais était le théâtre, il y avait aussi des représentations dramatiques sur cette fameuse table de marbre qui fut détruite par le grand incendie de 1618. La scène n'était point assez vaste pour se prêter à la représentation des Mystères, au développement desquels la nef des églises n'était pas trop grande; mais on s'y livrait à des divertissements d'un autre genre. On y représentait des farces, des soties et des moralités qui comportaient un nombre moindre de personnages et qui, par la nature du sujet, étaient destinées à un public d'élite, plus instruit que la foule,

et plus capable de comprendre les traits satiriques et les allusions malignes que l'auteur ne se faisait pas faute d'y introduire. Dès le début de son règne, François Ier dut prendre des mesures contre la trop grande liberté de langage et d'allusions qui avait fini par se glisser dans ce genre de bouffonneries. Un arrêt du parlement du 5 janvier 1515 avait interdit les représentations dramatiques en tant qu'elles pouvaient atteindre l'honneur du roi, de la reine, de la duchesse d'Angoulême et des princes du sang (1).

Mais il est impossible d'imposer une barrière à la malignité de l'esprit humain. Ce n'est pas assez de s'amuser, il est bien plus piquant de s'amuser aux dépens des autres ; aussi, malgré les défenses du parlement, les allusions continuèrent-elles à avoir leur cours. Il fallut sévir de nouveau et, dans une chronique du temps, nous voyons qu'au mois de décembre 1516 « furent menez prisonniers devers le roy à Amboyse troys prisonniers de Paris ioueurs de farce, c'est à sçavoir Jacques le Bazochien, Jehan Serre & Martin Jehan du Pontalez, lesquelz estoyent liez & enferrez, & furent aussy menez à Amboyse, et ce fut à cause qu'ils avoient ioué des farces à Paris de seigneurs ... dont le roy & Madame la regente, advertys, furent fort courroucez, par quoy furent envoyez querir par douze archers du prevost de l'hostel du roy, enferrez, liez & menez à Bloys prisonniers (2). »

Clément Marot connaissait bien tout ce monde-là ; il parle à diverses reprises de Pontalais. Il a composé pour Jean Serre une épitaphe où il le ressuscite dans le costume et dans les grimaces qui excitaient l'hilarité du public. Pour nous, il n'y a point de doute que notre poète fréquentait assidûment les tavernes de la Cité où ces joueurs de farces se livraient à leurs bouffonneries.

Marot s'essaya également dans ce genre de composition et composa le *Dialogue nouveau fort joyeux*, de deux amoureux. Cette petite pièce, à deux personnages, est

(1) C. Jourdain, *Index chronol. univ. Paris*, p. 323.

(2) *Journal d'un bourgeois de Paris*, p. 44.

menée avec beaucoup de verve et de bonne humeur. C'est un débutant en amour qui dépose ses confidences dans le sein d'un vieux routier; il lui demande conseil pour mieux en arriver à ses fins; il lui fait part de ses craintes et de ses espérances. L'intrigue n'est pas bien compliquée, mais elle est semée de traits d'esprit et elle résume tous les stratagèmes alors en usage pour faire le siège de l'objet aimé. Tous ces détails devaient plaire à ces jeunes auditeurs, qui retrouvaient dans les préoccupations de l'un des deux interlocuteurs tous les tourments qu'ils éprouvaient eux-mêmes à la poursuite de leur belle. Enfin, ce petit dialogue se termine par une de ces chansons alors à la mode, que les assistants reprenaient en chœur.

Cette pièce ne parut que tardivement dans le recueil des œuvres de Marot (1). Nous ne saurions dire pourquoi il l'avait négligée; mais il avait souvent pour ses vers la même indifférence que l'on retrouve dans les actes de sa vie.

Nous croyons avoir indiqué d'une manière à peu près certaine comment se passait le temps pour Marot à partir de l'avènement du règne de François Ier. Cependant les années s'ajoutaient aux années. Marot se sentait peu de penchant pour le métier de procureur. Il n'avait fait choix d'aucune carrière et, malgré son insouciance, il devait entrevoir l'avenir avec une certaine inquiétude. Il est probable qu'à cette époque il avait quitté le seigneur de Villeroy depuis qu'il suivait le Palais et qu'il était surtout assidu aux divertissements de la basoche. Mais si c'était un délassement suivant ses goûts, ce n'était point une profession qui pouvait lui donner le pain quotidien. Son père, qui paraît l'avoir toujours entouré de l'affection la plus vive, dut l'engager à se créer une situation et ne ménagea probablement ni ses conseils, ni sa peine pour la lui faire trouver. Ses fonctions de valet de chambre du roi lui donnaient accès à la cour, le mettaient en relation

(1) Dans une édition de 1540, publiée par J. Bignon. Elle fut ensuite reprise dans les éditions de Dolet de 1542 et 1543, avec l'approbation de l'auteur.

avec de hauts personnages et lui permettaient de compter sur de nombreux protecteurs. Il ne lui était pas possible de songer à faire entrer son fils dans la maison du roi, mais il eut l'idée de le faire admettre auprès de Marguerite d'Angoulême, duchesse d'Alençon, la sœur de François Ier, en qualité de secrétaire.

D'ailleurs, dès avant cette époque, Clément Marot était en coquetterie avec la cour. Déjà il avait adressé au roi une épître où il s'était livré à ce genre de dislocation poétique que Crétin avait mis à la mode :

En m'efbatant ie fay rondeaux en rithme
Et, en rithmant, bien fouuent je m'enrime.

(Petite epistre au Roy.)

C'étaient des avances; mais il espérait bien qu'elles lui seraient remboursées. Au mois de janvier 1517, il écrivait un rondeau sur la mort de Chissay, tué à Blois par Pompéran. Un mois après, il composait une ballade sur la naissance du dauphin François, et tandis qu'il célébrait l'arrivée

Du beau Dauphin tant defiré de France,

le père, qui ne voulait point, malgré tout son désir de voir percer son fils, se laisser faire une trop vive concurrence par le jeune poète, entassait rime sur rime en l'honneur du nouveau-né auquel il souhaitait

Du preux Hector le bras chevalereux
Et d'Hercules l'invincible puiffance...

Tous ces hommages poétiques ne purent conjurer le sort du jeune dauphin, dont on connaît la mort mystérieuse. Mais ce que nous voulons faire toucher du doigt, ce sont les efforts de Marot pour forcer l'accès de la cour et y trouver sa place. A force de persévérance, il en arriva à ses fins. Il s'adressa au seigneur Antoine Raffin, dit Pothon, seigneur de Puy-Calvaire, sénéchal d'Agenoys et capitaine de cent hommes d'armes. Ce seigneur connaissait peut-être la famille du jeune Marot; Agen n'est pas très loin de Cahors. A coup sûr, il ne connaissait que

trop bien Marot lui-même et ses écarts de jeunesse. Mais on ne devait pas être fort sévère à la cour du jeune roi, et si ce n'était pas tout à fait une recommandation, ce pouvait devenir un titre à l'indulgence. Aussi bien, Marot prend en vers une attitude humble et repentante; il proteste de ses bons sentiments; il faut que jeunesse se passe, et pour lui elle est bien passée; il est tout prêt à faire amende honorable, pourvu qu'on l'aide à sortir de la situation pénible où il se trouve :

Quand ie regarde & penſe à l'aduenir,
I'ay bonvouloir de ſage devenir.

(Rondeau à Monsieur de Pothon.)

Après de si belles promesses, il devient bien difficile de lui résister, d'autant qu'il redouble de supplications et de cajoleries :

Envers le Roy veuillez mon cas parfaire,
Si que par vous ie puiſſe paruenir
Là où sçauez.

Et là où il veut parvenir, c'est la maison de la duchesse d'Alençon. Il ne peut entrer auprès du roi, puisque son père est déjà au nombre des valets de chambre; à défaut du frère, il servirait la sœur. Enfin, il manœuvra si bien que Pothon parla au roi et que le roi donna ordre à Pothon de présenter Marot à la duchesse. Et ce fut bien François Ier qui intervint en personne. Le poète nous l'atteste dans l'*Enfer*, lorsque, invoquant la protection royale pour sortir des griffes de la justice, il s'exprime en ces termes :

Bien me cogneut & bien me guerdonna
Lorſqu'à ſa ſœur Pallas il me donna,
Ie dy Pallas, la ſi ſage & si belle...

Et, quelques vers plus loin :

Le roy des Francs, dont elle eſt ſoeur unique,
M'a faict ce bien.

Pour se faire bien venir de la princesse, Marot se mit en frais d'éloquence poétique. Il lui façonna une longue épître où il introduisit plusieurs personnages allégoriques. L'invention n'est pas heureuse; Marot a voulu forcer son talent et, lorsqu'il s'abandonne à lui-même, il est mieux inspiré. En résumé, cette épître a pour objet d'obtenir de la princesse

> D'eſtre le moindre & plus petit ſeruant
> De ſon hoſtel...

Pour intéresser Marguerite à son sort, il se présente à elle comme un malheureux sur le point de faire naufrage, et il cherche à la prendre par le plaisir de faire une bonne action. Dans tout cela règne un accent de mélancolie qui prouve que Marot venait de traverser une période de rudes épreuves et qu'il gardait encore le souvenir de jours qui n'avaient point été sans amertume :

> En me prenant, Princeſſe venerable,
> Dire pourray que la nef opportune
> Aura tiré de la mer d'infortune,
> Maulgré les ventz iusque en l'iſle d'honneur,
> Le pellerin exempté de bonheur.

(Épistre du despourveu.)





CHAPITRE III

(1518-1521.)

Clément Marot et Marguerite d'Angoulême, duchesse d'Alençon. — La protectrice et le protégé. — L'entrevue du Camp du drap d'or. — Marot suit le duc d'Alençon au camp d'Attigny. — La bataille de Bouchain. — Lettre à Marguerite sur les horreurs de la guerre. — Coup d'œil sur le milieu littéraire où se forma Clément Marot : Jacques Colin, abbé de Saint-Ambroise; Jean le Maire de Belges; Guillaume Crétin, etc. — Le Puy de la Conception de Rouen; ses concours. — Chants royaux et chansons amoureuses.



'AN 1518 marque un répit dans la mauvaise fortune de notre poète, car ce fut dans le courant de cette année qu'il devint secrétaire de la duchesse d'Alençon, grâce à la protection du roi. Nous avons raconté la présentation ; voici maintenant comment nous sommes arrivé à déterminer cette date d'une manière à peu près certaine. En 1535, Marot, exilé à Ferrare, écrit une longue lettre au roi où il lui rappelle que c'est grâce à lui qu'il fut placé dans la maison de Marguerite :

A qui ie fu, des ans a quatre & douze,
De ta main noble heureufement donné.

(Au Roy, du tems de son exil à Ferrare.)

Il faut donc remonter en arrière de seize ans ou environ, pour trouver la date de l'entrée de Marot au service de la duchesse d'Alençon et de Berri; comme en ce temps-là

on n'était pas d'une précision mathématique dans la supputation des années, cela nous reporte vers le milieu de l'année 1518. En effet, l'année 1535 n'était pas entièrement révolue lorsque Marot écrivait ces vers. Nous devons dire également pourquoi nous croyons que ce fut après le commencement de l'année 1518 que Marot fut accueilli par la sœur du roi. Notre poète en effet lui donne en même temps le nom de duchesse de Berri. Or, c'est seulement le 4 février 1517 (n. st. 1518) que furent enregistrées les lettres patentes par lesquelles le roi concédait à titre d'apanage à sa sœur, pour en jouir sa vie durant, le duché de Berri.

Si nous voulons savoir à quel titre Marot entra chez la princesse, il se charge de nous l'apprendre lui-même dans son *Enfer :*

Rien n'ay acquis des valeurs de ce monde,
Qu'vne maiſtreſſe, en qui giſt & abonde
Plus de ſçauoir, parlant & eſcripuant,
Qu'en aultre femme en ce monde viuant :
C'eſt du franc Lys l'yſſue Marguerite...
Et d'elle ſuy l'humble valet de chambre,
C'eſt mon eſtat...

Les fables les plus absurdes et les plus invraisemblables ont été lancées dans le public sur les relations de Marot et de la duchesse d'Alençon. C'est le produit de l'hallucination bizarre d'un de ces esprits que le vœu de célibat éloigne trop souvent de l'observation des lois de la plus vulgaire pudeur; quand ces esprits-là ne s'élèvent pas dans les régions sereines de la chasteté, ils semblent chercher leur dédommagement dans les conceptions les plus étranges du libertinage. A ces conceptions, nous ne ferons point l'honneur de les discuter. Des goûts semblables, l'amour de la vertu chez la princesse, de la justice chez le poète, le sentiment de la poésie et de tout ce qu'elle a de beau, attiraient tout naturellement ces deux êtres artistes l'un vers l'autre. Marguerite fut toujours pour le poète une protectrice vigilante et infatigable, et Marot fut pour sa bienfaitrice toujours plein d'un dévouement

respectueux pour elle et violent contre ceux qui osaient l'attaquer. Et puis, au-dessus de ces sentiments réciproques, régnait une affection sincère qui se fortifiait d'un amour commun pour ce qui était vrai, noble et généreux; d'une haine partagée contre l'hypocrisie et l'oppression. Voilà, selon nous, le secret de cette union de deux cœurs entraînés par les mêmes aspirations. C'est une erreur et une mauvaise action d'avoir voulu découvrir ce secret ailleurs.

Il n'y a donc point à rechercher dans les relations du poète et de la princesse autre chose que ce qui devait y être : un échange d'idées, une sorte d'intimité entre deux esprits d'élite qui contribuaient à faire disparaître la distance du rang. Et le poète exprimait dans la langue de la poésie, qui donnait plus de liberté à sa pensée, des sentiments qui ne diminuaient en rien le respect qu'il avait pour la grande dame.

Marot paraît du reste avoir été pendant toute une période plus spécialement détaché auprès du duc d'Alençon; il accompagna en effet ce prince dans les diverses expéditions dont celui-ci fut chargé pour le roi.

Ses fonctions le mirent naturellement à même d'assister aux principaux événements qui marquèrent cette époque; mais, soit paresse, soit aversion pour le genre descriptif, soit peut-être encore que certaines de ses compositions aient été perdues, il ne nous est parvenu de Marot, sur les faits les plus considérables du temps, que quelques allusions très écourtées. C'est ainsi que, pour célébrer la fameuse entrevue du Camp du drap d'or, sa Muse ne lui inspira qu'une ballade et un rondeau, et encore ce ne sont que tirades déclamatoires, lieux communs du genre de ceux qui faisaient alors fortune (1). Cependant, à la manière dont Marot parle de la « beauté, fçauoir & contenance » des deux grands rois, vante « le feftin, la pompe et l'affiftance », il est certain qu'il vit de ses propres yeux

(1) Le rondeau est intitulé : *De la veue des roys de France & d'Angleterre entre Ardres & Guignes*, et la ballade : *Du triumphe d'Ardres & Guignes par les rois de France & d'Angleterre.*

ces splendeurs qui dépassaient toute imagination et où chacun des monarques exagéra la dépense dans l'espoir d'éclipser son bon frère.

Nous laissons à l'Histoire le soin d'expliquer les causes secrètes qui provoquèrent cette entrevue des deux souverains et comment Henri VIII, tout en prodiguant en apparence à François I[er] les protestations d'attachement et d'affection, s'arrangeait pour voir Charles-Quint avant et après cette rencontre et traiter avec lui tandis qu'il s'en tenait, avec le roi de France, à de vaines promesses. Ce que nous nous proposons ici, c'est de suivre Marot qui fut spectateur de toutes ces fêtes, car le roi y amena avec lui sa mère et sa sœur; la reine Claude aussi bien que le duc d'Alençon étaient du voyage; il ne pouvait en être autrement. Quant à Marot, ses fonctions de secrétaire se bornèrent en cette circonstance à voir ce qui se passait autour de lui.

Les préparatifs s'étaient faits longtemps à l'avance à la cour de France. Seigneurs et dames n'avaient épargné aucun débours. En effet, suivant l'expression d'un historien, la noblesse de France avait vendu ses forêts, ses moulins et ses prés pour les porter sur ses épaules (1). C'était plaisir des yeux que de voir ces longues files de jeunes et brillants cavaliers dans leurs costumes de soie et de velours aux couleurs éclatantes et tout rutilants d'or et de pierreries, faisant escorte aux deux monarques. Quant aux dames qui assistaient à ces fêtes, c'était un essaim de toutes les plus belles personnes des deux cours, si bien que Marot pouvait s'écrier dans son admiration :

En ce monceau laide feroit Helaine.

(Ballade du Triumphe d'Ardres et Guignes.)

L'entrevue des deux monarques eut lieu le 7 juin 1520. Ils étaient tous deux dans l'éclat de la jeunesse et dans l'épanouissement de la force. François I[er] avait vingt-cinq ans et Henri VIII vingt-neuf ans à peine. Le roi

(1) *Mémoires de Mess. Martin du Bellay, seigneur de Langey.* Paris, 1571, p. 20.

d'Angleterre portait un costume en drap d'argent, le roi de France en drap d'or. Les pierreries les plus précieuses, les perles, les diamants, les rubis, les émeraudes étincelaient sur leurs vêtements (1). A côté de ce grand étalage de richesses, ils firent un étalage non moins grand de cordialité; la suite apprit aux spectateurs de cette scène si elle était sincère; mais enfin les deux souverains s'embrassèrent devant tout le monde. Ce fut ensuite le signal de longues semaines de fêtes et de festins. François Ier allait dîner chez la reine d'Angleterre pendant que Henri VIII se rendait chez la reine Claude. Les tournois furent splendides; il y eut quantité de lances rompues, quantité de coups d'épée donnés. Henri VIII, très fier de sa force corporelle, voulut un jour lutter avec François Ier à la mode anglaise. Il faillit renverser son bon frère. Mais François Ier, qui était fort agile, lui passa la jambe et le fit tomber. Après vingt-cinq jours de galas et de plaisirs, les deux monarques se séparèrent et rentrèrent dans leurs États. En politique, on sait ce que produisit cette entrevue. En poésie, elle fut le prétexte pour Marot de composer un rondeau et une ballade. Le poète résume dans son rondeau les impressions que lui ont causées toutes les splendeurs dont il a été témoin; il fait l'éloge de la bonne mine des deux souverains et de la magnificence de ces fêtes. Dans sa ballade, il exprime les vœux de la nation pour la paix, les espérances conçues par les assistants en voyant les marques extérieures d'affection que les deux rois se

(1) On trouve encore aux Archives nationales, sur de gros registres en parchemin, la liste des brodeurs et des brodeuses enrôlés pour préparer les tentures et les vêtements qui virent le jour en cette circonstance. Le roi d'Angleterre avait apporté un vaste palais en bois et en verre qui fut dressé en dehors du château de Guines et garni à l'intérieur d'étoffes de velours et de soie et de tapisseries d'Arras. Le roi de France, de son côté, fit ranger en dehors de la ville d'Ardres trois cents pavillons couverts de toiles d'or et d'argent, tendus de velours et de soie; sur chaque pavillon flottait un drapeau aux armes de France, avec la bannière du seigneur qui l'occupait; au milieu s'élevait la tente royale, surmontée d'une statue en or de saint Michel. Aux rayons du soleil, cet entassement d'étoffes d'or et d'argent renvoyait des reflets magiques qui éblouissaient les yeux des spectateurs.

sont prodiguées. On sent pourtant que Marot n'est pas à l'aise pour traiter ce sujet; il veut s'élever jusqu'aux sublimités de la poésie officielle, mais il est embarrassé; il prend la boursouflure pour de la dignité et il devient inintelligible à force de vouloir être noble.

L'année suivante, les fonctions de Marot comme secrétaire ne furent pas précisément une sinécure; il accompagna le duc d'Alençon en Champagne. Il semblerait même que Marguerite l'ait attaché pour cette campagne tout particulièrement à la personne de son époux afin qu'il lui envoie exactement des nouvelles; Marot fit son office de secrétaire tantôt en prose, tantôt en vers.

Il ne s'agissait plus, cette fois, d'aller à la parade comme au Camp du drap d'or; d'assister à des simulacres de combats, à des tournois où l'on se contentait de rompre des lances. Maintenant, c'était la vraie guerre, et comme si Marot sentait ses instincts belliqueux se réveiller, comme s'il se souvenait des exercices dont il avait fait l'apprentissage lorsqu'il était page de M. de Villeroy, il s'excite à la lutte et fait entendre son chant de guerre :

Or ie vais veoir ſi la guerre eſt perdue
Ou ſ'elle picque ainſi qu'un heriſſon.

(Ballade du temps que Marot estoit au Palais à Paris.)

Nous pensons que c'est à cette date et au moment de l'entrée en campagne qu'il faut placer l'*Épistre à Monsieur de La Rocque*, que les éditions anciennes désignent d'une manière plus précise sous le nom de « monſeigneur l'eſcuyer de La Rocque ». Il s'agissait pour Marot d'avoir un cheval, et les comptes de la maison du roi nous fournissent la preuve qu'en pareille occasion on ne se faisait pas faute de mettre à contribution la libéralité royale (1).

Marot, du reste, ne pouvait mieux s'adresser; ce seigneur de La Rocque qui figure sur la liste des « eſcuyers d'eſcurie de la maiſon du roi », et qui prenait le titre de sire de Roberval, était mieux que personne à même de

(1) Voyez t. III, p. 37.

fournir à Marot la monture dont celui-ci avait besoin. Marot, qui était en relations d'amitié avec le personnage et connaissait le procédé pour se procurer un cheval, se déclare boiteux et dit qu'il ne saurait aller à pied; et il ajoute :

Ie n'ay cheual, ne mulle, ne iument,
Parquoy, monfieur, ie le vous fay fcauoir,
A celle fin que m'en faciez auoir...

(Épistre pour le capitaine Bourgeon à M. de La Rocque.)

Pourquoi Marot se désigne-t-il lui-même sous le sobriquet de capitaine Bourgeon? Probablement par plaisanterie sur son teint bourgeonné. Dans une autre épître, dont nous avons déjà parlé, il se désignera au même La Rocque sous le nom de capitaine Raisin, le bourgeon, sans doute, ayant mûri... Mais revenons à l'expédition en Champagne.

Cette guerre avait pris naissance des querelles élevées entre le seigneur de La Marck et le seigneur de L'Esmery lesquels prétendaient tous deux à la possession d'une terre nommée Sancy (1). Des menaces, ils en vinrent aux hostilités qui commencèrent dans les premiers jours de mai 1521. Sous prétexte d'observer les menées de l'Empereur, qu'il accusait de vouloir intervenir en faveur de son vassal, le seigneur de L'Esmery, le roi fit une grande concentration de troupes sur les confins de la Champagne. L'armée fut assemblée à proximité d'Attigny, à huit lieues de Sedan, sur la rivière de l'Aisne. Le seigneur d'Orval en surveilla la formation; le comte de Saint-Paul y conduisit 18,000 lansquenets et 6,000 aventuriers. Le commandement de ces troupes ou du moins de l'avant-garde revenait de droit au connétable de Bourbon. Par condescendance pour sa sœur, François Ier plaça à leur tête le duc d'Alençon, brave soldat, mais général insuffisant et qui ne possédait pas les notions les plus élémentaires de stratégie. Le roi appréciait si bien les capacités de son beau-frère comme général qu'il mit auprès de lui pour le surveiller et le diriger le maréchal de Châ-

(1) *Journal d'un bourgeois de Paris*, p. 101.

tillon. Marot n'était point dans le secret de la cour ou, s'il était au courant de ces détails, il n'avait garde de paraître les savoir et il commença par emboucher la trompette guerrière pour célébrer l'entrée en campagne du duc d'Alençon :

Deuers Haynaut ſur les fins de Champaigne
Eſt arriué le bon duc d'Alençon,
Avec honneur qui touziours l'accompaigne,
Comme le ſien, vray & propre eſcuſſon.

(Ballade de l'arrivée de Monseigneur d'Alençon en Haynaut.)

Dans cette ballade comme dans une épître qui paraît dater des premiers jours de l'arrivée du poète au camp, Marot rend compte à la princesse de tout ce qu'il voit. Ce spectacle nouveau lui communique une sorte d'étonnement admiratif, mais ses vers ne sont pas toujours à la hauteur de son admiration. Du moins, l'épître est pleine de renseignements. D'abord, Marot débute, et il ne pouvait faire autrement, par l'éloge du duc d'Alençon. Puis il décrit le camp d'Attigny, qui occupe une vaste plaine tout unie dont il est impossible d'embrasser l'étendue du premier coup d'œil; c'est une fourmilière vivante d'hommes armés. Mais tous ces soudards, animés d'une ardeur martiale, ne rêvent que plaies et bosses,

Glaiues tirer & briſer allumelles,
S'entrenaurant de façon fort eſtrange,

et le camp est souvent le théâtre de rixes sanglantes. Pour y mettre un terme, le duc a ordonné que quiconque se battrait en duel et exposerait ainsi le roi à perdre un combattant aurait le poing coupé,

Ainſi pietons n'oſent plus deſgainer.

Ces hommes avides d'en venir aux mains se contentent de se donner de temps à autre quelque gourmade et s'arracher quelques poignées de cheveux (1).

(1) Tandis que Marot faisait l'éloge du duc d'Alençon à sa femme, celui-ci se chargeait, dans ses lettres au roi, de lui donner la mesure de sa science militaire, et il lui écrivait le

Marot assistait évidemment à la revue, ou, selon l'expression du temps, à la « montre », qui devait se faire fréquemment devant la tente ducale, et il nous dénombre les capitaines et les troupes qui composaient l'armée mieux que n'aurait pu faire le duc d'Alençon lui-même. C'est d'abord la bande des aventuriers commandés par Charles de Mouy, seigneur de la Meilleraye. Puis le seigneur Boucal, de son vrai nom Charles de Refuge, qui, l'année suivante, devait trouver la mort sous les murs de Novare; il commandait un corps de 1,000 hommes. Ensuite venait le seigneur de Lorges, Jacques de Montgomery, lequel, l'année précédente, pendant un séjour à la cour à Romorantin, avait blessé François Ier à la tête en lui lançant un tison enflammé dans un assaut que les seigneurs de la cour faisaient du château par manière de passe-temps; par une fatalité singulière, son fils devait plus tard, dans un tournoi, blesser mortellement le roi Henri II; il avait une troupe d'élite qui se distinguait par sa bonne mine et son air martial; ses soldats portaient une cuirasse à lames étroites et souples étagées les unes au-dessus des autres, telle la carapace d'une écrevisse; du fer et du cuivre de leur armure, on les appelait les « hallecrets » de Lorges. Marot cite ensuite le seigneur Hercules, originaire du Dauphiné; Montmoreau, que l'on comparait à Bayard pour sa bravoure et qui fut tué à la bataille de Pavie; puis le seigneur d'Asnières. Enfin François de Bourbon, comte de Saint-Paul, conduisait 6,000 gaillards que leur réputation à la guerre avait fait surnommer les 6,000 apôtres ou les 6,000 diables. Lorsqu'ils n'auront plus à guerroyer, ils se livreront au pillage, et c'est parmi les débris de cette troupe que se recruteront les « mauvais garçons » qui mettront à rançon le paysan, brûleront les villes et les villages et chaufferont les pieds de leurs victimes pour les forcer à dire où est la cachette de leur argent (1).

6 juillet : « Iusques à hier ci, n'avois encore veu vos bandes de gens de pyé ensemble, mais tant y a que, *au rapport de ceulx qui s'y entendent mieulx que moy*, l'on n'en a iamais veu de si belles. » S'il y avait défaut de savoir, il n'y avait pas au moins défaut de franchise chez le bon duc.

(1) Cette manière de procéder s'était pratiquée depuis longtemps parmi les gens sans aveu

En attendant l'heure du combat, toute cette bande d'aimables compagnons faisait chaque jour l'exercice, tambours en tête, la pique au poing et enseignes déployées dans les vastes plaines qui entouraient le camp. Marot les admire lorsqu'ils

> Marchent en ordre & font le limaçon.

(L'épistre du camp d'Attigny à Mme d'Alençon.)

Nonobstant cet appareil guerrier, le temps s'écoulait dans ce camp d'une manière assez pacifique, et comme le jour d'en venir aux mains n'arrivait jamais, les gens du voisinage avaient fait un but de promenade de l'endroit où était réunie l'armée du roi; ils y allaient par curiosité :

> En ceſtuy camp où la guerre eſt ſi doulce
> Allez ſur mulle auecques vne houſſe.

(Rondeau de ceux qui alloient sur mulle au camp d'Attigny.)

Après avoir pris d'abord au sérieux son rôle de secrétaire-soldat, Marot, s'apercevant qu'on ne courait là pas plus de danger qu'ailleurs, avait fini par voir la chose du côté plaisant.

Pour en revenir au duc d'Alençon, tout le monde dans le camp se plaisait à reconnaître son esprit de justice et de bienveillance :

> Car puis le temps de Ceſar dict Auguſte,
> On n'a poinct veu prince au monde plus iuſte.

(L'épistre du camp d'Attigny.)

que la fin des hostilités rejetait sur les grandes routes. Voici en effet le détail que nous trouvons à la date de l'année 1516 : « En ceſte preſente année couroyent parmi le royaume de France pluſieurs gens que l'on appeloit vulgairement volleurs, leſquelz aloyent de fuite en la maison des gentilzhommes & de pluſieurs gens de bien & riches laboureurs & leurs faiſoient pluſieurs inhumanitez, comme de les lier & leur chauffer la plante des piedz, efforcer femmes & filles & contraindre les gens par divers tourmentz à leurs enſeigner leurs biens, pour laquelle cause furent pluſieurs d'iceulx condampnez par arreſt de la court de Parlement à eſtre bruſlez tous vifz, laquelle choſe fut executée tant en ceſte ville de Paris que à Rouen, que en pluſieurs aultres lieux » (Bibl. nat., ms. fr. 5092, fol. 31).

En rendant un tel hommage aux vertus que possédait le prince, et en insistant si peu sur ses talents militaires, Marot ne donnait-il pas raison à ceux qui les mettaient en doute? Sur ce point peut-être avait-il fait ses remarques tout comme les autres. Mais, en écrivant à la princesse, il ne pouvait que mettre en relief les qualités qui portaient à la louange, et, dans son esprit de vérité, il glissait prudemment sur celles qui faisaient défaut. Du reste, Marot était bon patriote et nourrissait déjà la haine de l'Allemagne; dans la ballade qu'il composa à cette occasion, il s'écrie :

Preux cheualiers, puiſqu'honneur on y gaigne,
Vos ennemys poulſez hors de l'arſon;
Faiɛ̃tes rougir du ſang de Germanie
Les clers ruiſſeaux dont la terre eſt garnie.

(Ballade de l'arrivée de Mgr d'Alençon en Haynault.)

On passa ainsi près de trois mois à s'exercer et à attendre « de donner la secousse ». C'était sans doute une distraction agréable que d'assister à la manœuvre de tous ces vaillants compagnons; mais, à la longue, ce plaisir devait s'émousser, et, pour charmer ses loisirs, notre poète, avec ses amis, dut chercher d'autres passe-temps. C'est ainsi que l'on songeait aux belles qu'on avait laissées derrière soi et qu'on leur écrivait même des épîtres pleines de regrets :

Il n'y a cil qui ſon ſouhait ne face
D'eſtre auec toy : & ne pouuons ſçauoir
Pourquoy ne viens tes amys de çà veoir.

(L'epistre à la damoyselle negligente de venir veoir ses amys.)

Mais il n'était pas facile, paraît-il, de s'en tenir à des regrets platoniques; à force de songer aux beautés absentes, on reportait les yeux sur cette suite féminine qui accompagnait toujours les armées en campagne. Sous une forme allégorique, le poète nous raconte combien mal il lui en prit, et il entre dans tous les détails des maux que lui a causés « Vénus la déesse ». C'est un

sujet sur lequel il nous paraît préférable de glisser (1).

Pendant que l'armée du roi de France restait dans l'expectative sur les frontières du Hainaut comme une menace à l'Empereur, les négociations entre ces deux souverains continuaient par l'intermédiaire du roi d'Angleterre. Sollicité des deux côtés pour une alliance, celui-ci se posa en arbitre entre les deux adversaires et les pressa d'envoyer leurs ambassadeurs à Calais pour entendre les griefs des deux parties et décider ensuite en connaissance de cause. Mercurius de Guatteriara fut chargé de représenter l'Empereur, tandis que le roi de France désignait le chancelier Duprat pour conduire les négociations en son nom. Henri VIII était décidé à se déclarer pour l'Empereur; mais, usant de ruse, il dissimula ses dispositions aux envoyés de François Ier. La conférence s'ouvrit le 4 août. Ceux qui tenaient entre leurs mains les fils de la politique française ne se faisaient peut-être pas grande illusion sur les résultats de cette tentative. Mais, pour les simples mortels, qui sont toujours dupes des apparences, parce qu'ils ne voient que l'extérieur des choses, ils prirent leurs désirs pour des réalités et se figurèrent que tous ces princes étaient de bonne foi et se rapprochaient avec une volonté égale de rétablir la paix. Notre poète, qui n'en savait pas plus long que les autres, se laissa gagner aussi aux espérances qui avaient cours dans le public, et il s'en fait l'écho dans une ballade composée pour la circonstance. Toutefois, par une réserve de toute prudence et de toute sagesse, pour le cas où l'on ne pourrait pas avoir une heureuse paix, il demande au ciel d'accorder alors à la France une « triumphant victoire ». Voici en effet comment se termine cette prière :

> Prince François, fais difcorde noyer,
> Prince Efpaignol, ceffe de guerroyer,
> Prince aux Anglois, garde ton territoire,
> Prince du Ciel, veuille à France octroyer
> Heureufe paix ou triumphant victoire.
>
> *(Ballade de Paix et de Victoire.)*

(1) Voyez l'*Epiftre faicte pour le capitaine Raifin au feigneur de La Rocque*, t. III, p. 59.

Le poète avait eu raison d'indiquer cette alternative dans les vœux qu'il adressait au ciel. Les Français ne tardèrent pas à s'apercevoir que cette conférence n'avait pour objet que de mieux cacher les fourberies du cardinal Wolsey. En effet, le rusé prélat achevait de conclure, au nom de son maître, un traité d'alliance avec l'Empereur, tandis qu'il répétait aux négociateurs français qu'il s'engageait « à avoir la tête tranchée si dans demi-an il n'amenoit pas le roi catholique à la paix ». Les pourparlers traînèrent en longueur sans aboutir; le roi finit par se lasser et se rendit d'abord auprès de Bayard, qui avait forcé les Impériaux à lever le siège de Mézières. Puis il rejoignit cette armée qu'il avait placée sous le commandement du duc d'Alençon. On était alors vers la fin d'octobre. Le roi, en arrivant à l'armée, commit la faute irréparable de dépouiller encore le connétable de Bourbon du commandement de l'avant-garde qui lui revenait de droit pour le donner à son beau-frère le duc d'Alençon; il conserva le connétable avec lui à la bataille et il plaça le duc de Vendôme à l'arrière-garde. Cette nouvelle insulte qu'il faisait au connétable devait avoir bientôt pour conséquence de pousser Charles de Bourbon dans le parti de l'Empereur.

Dès le 22 octobre, à la nouvelle que l'Empereur s'était retiré sous les murs de Valenciennes, le roi fit jeter un pont sur l'Escaut, au-dessous de Bouchain, pour aller lui offrir la bataille. Charles-Quint avait envoyé le comte de Nassau avec 12,000 lansquenets et 4,000 chevaux afin d'empêcher le passage, mais ils arrivèrent trop tard.

Le mercredi 23 octobre 1521, comme l'écrit Marot dans une épître en prose à la duchesse d'Alençon (sa Muse étant sans doute encore trop émue du spectacle nouveau auquel elle venait d'assister pour pouvoir mettre en vers ce qu'elle avait à dire), le 23 octobre, les deux armées se trouvèrent en présence entre Saint-Hilaire et Valenciennes, non loin d'une abbaye de femmes. Marot exalte en phrases pompeuses « le triumphe général de l'armée gallicane ». Il ne vit qu'une chose, ce fut la fuite des ennemis. Mais il ne comprit pas l'avantage qu'on laissait échapper, quoiqu'on puisse deviner à ses paroles que le

roi, satisfait d'avoir mis ses ennemis en fuite, ne poursuivit pas son succès. « Les paroles perſuadentes » du roi avaient élevé le cœur de ses soldats à faire leur devoir, si bien que « maintz cheualiers voulurent poulſer en la flotte des ennemys ». Mais au lieu de lâcher la bride à cette ardeur belliqueuse, le roi se contenta de donner à son armée le spectacle de cette fuite, de « meurtrir l'honneur de Haynault ». Charles de Bourbon, le héros des grandes journées d'Agnadel et de Marignan, d'accord avec le maréchal de la Palice et le sire de la Trémoille, proposait de fondre sur les Impériaux; mais le timide maréchal de Châtillon, manquant autant d'initiative que de science militaire, fut d'un avis contraire et l'emporta. L'armée impériale, qui pouvait être anéantie ce jour-là, opéra sans être inquiétée sa retraite dans la direction de Valenciennes. Le plus grand succès de la journée fut pour l'artillerie, qui atteignit mortellement le bâtard de L'Esmery. « Ce jour-là, dit du Bellay, Dieu nous avoit baillé nos ennemys entre les mains, que nous ne voulûmes accepter, chose qui depuis nous cousta cher ». Et les Impériaux, pour marquer leur joie d'en être quittes à si bon compte, donnèrent à cette affaire le nom de « journée de la belle retraicte ».

Mais, s'il n'y eut pas de grandes pertes à déplorer de part ni d'autre dans les deux armées, il semblerait que le pays n'en ait que plus souffert. Marot nous trace une peinture lamentable des calamités de la guerre : femmes errantes, avec leurs enfants sur leur sein, au milieu d'une contrée que les approches de l'hiver rendent encore plus triste, comme si tout concourait à répandre un aspect lugubre sur la campagne désolée; et, dans le lointain, pour éclairer ces scènes de désolation, des villes et des villages en feu éclairant le tableau de leurs lueurs sinistres, tandis que des colonnes de fumée montent lentement vers le ciel (1).

On remarquera le ton ému avec lequel Marot parle des misères dont il est témoin; il avait l'âme généreuse et

(1) Voyez l'*Épistre en prose à Madame d'Alençon touchant l'armée du Roy en Haynault.*

aisément compatissante aux malheurs d'autrui; nous le trouverons encore tout sympathique aux douleurs et aux tortures de ses compagnons de geôle lorsqu'il traversera la Conciergerie. C'est cette tendance de sa nature, laquelle se manifeste en toute occasion, qui explique comment il se déclara pour les protestants contre les catholiques. Chez lui, ce n'était point une question de foi religieuse; son caractère le portait tout naturellement à prendre parti pour les opprimés contre les oppresseurs. Du reste, le poète ne force point ici les couleurs; tous les historiens rappellent avec un sentiment d'horreur les atrocités qui furent commises dans les derniers jours de cette guerre. « L'armée du roi, écrit un des partisans de l'Empereur, a bruſlé plus de 200 villages du pays de Hainault et bruſlé quatre villes, c'eſt aſſavoir : Bapaulme, Bouchain et deux aultres (1) ». Les Français répliquaient, non sans une apparence de raison, que les Impériaux avaient donné le signal de ces barbaries. Après le sac des villes, ils n'épargnaient ni l'âge ni le sexe. Les deux armées, n'ayant pu se rejoindre, déchargèrent leur rage sur les populations au milieu desquelles elles passaient; d'autant plus acharnées de part et d'autre sur les gens du pays, qu'elles s'étaient fait moins de mal. Cette disposition psychologique des belligérants se trouve nettement indiquée par ses résultats, dans un historien du temps : « Quant le roy veit que les ennemys avaient prins la fuite, propoſa ſ'en retourner en France & delaiſſa ſon armée derriere, laquelle bruſla pluſieurs villages en Hénault pource que les Hennuyers avoient bruſlé et gaſté, tuez et occis hommes, femmes et enfans et bruſlé les villages ſur les François, & ne demeurèrent pas impugnis, car beaucoup plus en bruſlerent les François ſur eulx (2) ». Les chants populaires de l'époque, en transmettant à la postérité le souvenir de ces violences et de ces excès, ont marqué d'infamie ceux qui en furent les auteurs (3).

(1) *Documents inédits. Négociations entre la France et l'Autriche*, t. II, p. 583.

(2) Cimber et Danjou, *Archives curieuses de l'histoire de France*, 1re série, t. II, p. 169.

(3) Leroux de Lincy, *Chants historiques*, t. II, p. 79.

Avant de continuer à suivre dans leur ordre chronologique les événements de la vie de Marot, nous voulons nous arrêter quelques instants pour essayer de retrouver les influences littéraires qui se sont exercées sur ses débuts, pour tâcher de reconstituer le milieu littéraire dans lequel il a vécu jusqu'à cette époque, reformer la chaîne dont il est l'un des anneaux et montrer comment il servit de trait d'union entre ces vieux poètes dont son père connut l'intimité et ces jeunes disciples d'Apollon qui ne faisaient aucune difficulté à le reconnaître pour leur chef d'école.

Jehan Marot, qui d'abord avait abandonné Caen pour Cahors, qui avait déserté le comptoir pour le Parnasse, devait avoir en quelque sorte rompu avec ses anciennes relations de famille et d'amitié. Ce fut à la cour, parmi ceux qui composaient cette classe désignée sous le nom de « gens de métier » dans les comptes de la maison du roi et qui formaient une élite d'artistes et de littérateurs, que Jehan Marot dut nouer de nouvelles amitiés. Il est un de ces amis que nous trouvons, dès la première heure, assistant aux essais du jeune Clément.

> Ce que voyant le bon Ianot, mon pere,
> Voulut gaiger à Iacquet, ſon compere,
> Contre vn veau gras, deux aignellets beſſons,
> Que quelcque iour ie feroys des chanſons
> A ta louange (ô Pan, Dieu treſſacré !)...
>
> *(Églogue au Roy soubz les noms de Pan & Robin.)*

Le dieu Pan, c'est le roi François Ier. Et Jacquet, le compère du bon Janot, c'est Jacques Colin, abbé de Saint-Ambroise de Bourges, qui fut secrétaire et lecteur de François Ier. Jacques Colin était au moins sous le rapport de la jovialité de cette race de prêtres à laquelle appartenait Rabelais. Il avait sa bonne humeur, et l'on cite de lui plusieurs anecdotes prouvant qu'il ne détestait pas le mot pour rire. C'est lui qui se plaisait à répéter « que l'on doit également ſe garder du deuant d'une femme, du derriere d'une mulle & d'un moyne de tous coſtez » (1). Dans

(1) Étienne Tabourot, *Les bigarrures et touches du seigneur des Accords*, chap. vi.

la situation qu'il occupait auprès du roi, il était bien placé pour rendre service aux gens de lettres, et Marot put apprécier par lui-même les efforts de cet homme serviable. Jacques Colin, qui avait vu grandir Clément, non seulement s'intéressa à ses succès, y aida peut-être en répétant souvent l'éloge de son ami aux oreilles du roi, mais encore, dans ces moments difficiles où il fallait se débattre avec les exigences de la vie, sut faire tomber sur lui la rosée bienfaisante des munificences royales (1). Jacques Colin était très écouté du roi, qui aimait à l'entendre discourir sur les questions littéraires où il faisait autorité. Plus d'une fois il dut avoir avec notre poète de ces entretiens où l'on disputait du beau parler; nous pourrons en citer comme exemple cette épigramme où Marot soutient que *viser* est très bon langage, contrairement à l'avis de Jacques Colin, qui l'avait repris sur l'emploi de ce mot.

L'abbé de Saint-Ambroise protégeait ceux qui s'adonnaient à la littérature plutôt qu'il ne la cultivait lui-même (il protégea même si bien Castellanus qu'à un certain moment celui-ci réussit à le supplanter dans les bonnes grâces du maître); il rima néanmoins quelques vers et, entre autres pièces, composa l'*Epistre de complaincte à vne qui a laissé son amy* qui eut le mérite d'être attribuée à Marot. Jacques Colin dut mourir vers l'année 1538; il laissait une traduction du *Courtisan* de Balthazar de Castiglione qui fut revue par Mellin de Saint-Gelais.

Si Jacques Colin est le plus ancien en date parmi les amis de Jehan Marot qui entourèrent la jeunesse du poète, il en est un autre qui paraît avoir exercé une certaine influence sur les débuts de Clément, lequel conserva longtemps les souvenirs inspirés par l'amitié.

Cet autre ami fut Jehan Le Maire de Belges. Plus jeune que Jehan Marot, il était né vers 1473 à Bavai en Hainaut et vécut jusqu'en 1548. Élevé d'abord à l'école de Molinet, dont il était le parent, il entra tout jeune encore au service du

(1) Voyez l'*Epiſtre de Marot à vn ſien amy*, qui débute ainsi :

Pviſque le Roy a deſir de me faire
A ce besoing quelcque gratieux preſt...

duc Pierre de Bourbon et vint résider en Beaujolais, où il se lia avec Guillaume Crétin. A Anne de France, dame de Beaujeu, il dédia son *Temple d'honneur;* pour Marguerite d'Autriche, il fit l'éloge funèbre de son frère Philippe Ier, roi d'Espagne. Enfin, Michelle de Saubonne, cette providence des poètes, lui facilita l'accès de la cour de France.

Après ses trois livres des *Illustrations de Gaule*, on ne trouvait qu'Homère auquel il pût être comparé. Il est probable qu'il vint se fixer en France entre 1510 et 1512. A la cour, et comme historiographe de la reine Anne, il devait se trouver en contact journalier avec Jehan Marot, cet autre protégé de Michelle de Saubonne. Connaissant le père, il est tout naturel qu'il ait pris le fils en affection; il lui donna des conseils et surtout il l'engagea à se corriger d'une faute de prosodie qui était alors assez répandue parmi les poètes. C'est Clément Marot lui-même qui nous apprend ce détail dans la préface de sa première édition. En effet, il réclame l'indulgence des lecteurs pour sa traduction de l'*Églogue* de Virgile comme étant l'œuvre de sa première jeunesse, « comme pourrez, dit-il, en plusieurs sortes cognoistre, mesmement par les couppes femenines, lesquelles ie n'obseruoys encore alors, dont Jan le Maire de Belges (en les m'apprenant) me reprint ». Clément Marot eut la mémoire reconnaissante, car le nom de Jean Le Maire reparaît à diverses reprises dans ses œuvres.

Mais, dans ce cénacle de vieux poètes, il en était un qui tenait sans conteste la première place et qui était entouré de la vénération et du respect des anciens comme des jeunes. Cet homme, qui passa certainement parmi ses contemporains pour avoir du génie, que l'on qualifiait de « souverain poète français », c'était le bon Crétin, « aux vers équivoques ». Il excitait alors l'admiration des connaisseurs par des tours de force poétiques qui faisaient de lui l'Hercule du Parnasse. C'était même plus que des tours de force, c'était de la dislocation : la dislocation du bon sens et de l'harmonie. Mais enfin, si le goût a changé, Crétin n'en était pas moins alors l'objet d'une admiration universelle. Guillaume Crétin était le trésorier de la cha-

pelle de Vincennes; il vivait paisiblement dans la société des Muses qu'il avait inventées pour son usage personnel. Comme il s'appelait Guillaume, il s'était surnommé le « geai du bois de Vincennes », et cette plaisanterie a causé une bévue des érudits. Ils ont voulu à toute force en profiter pour débarrasser leur poète favori de ce nom malsonnant de Crétin et l'affubler de celui de Dubois, ne voyant pas que le joyeux solitaire avait tout simplement pris la première lettre de son prénom et l'avait accollée à la désignation de sa résidence ordinaire pour s'amuser à en faire un jeu de mots. Ce qu'il y a de certain, c'est que ses poésies étaient fort à la mode et que les chants royaux qu'il composait pour les envoyer au Puy de la Conception de Rouen faisaient partout fureur. Pour donner un échantillon de la manière dont il comprenait la poésie, nous ne saurions mieux faire que de citer le passage suivant d'une pièce où il raconte à son ami Macé de Villebresme de quelle manière il passe sa vie dans sa retraite champêtre :

Ainſi demeure en tres bon appetit,
Ie vais, ie viens & petit à petit
Paſſe le temps en tel plaiſant ſeiour,
Eſperant veoir demain apres ce iour.
Ie ronge icy mes crouſtes & mon lard
Et ie dis bien pour nous qui aymons l'art
Des orateurs : c'eſt le bien plus amene
Quonques trouue & qui le mieux ameine
Mon foible ſens à repos d'eſperit.
Tout eſt tranquille & rien n'y deſperit.
Icy ſuis hors des durs remords et gouſtz,
Des troux puans, ou des places, eſgouz
Et lieux infectz de l'antique Lutece,
Dicte a lucto, aigre, forte & lucte eſſe.
A reſiſter à peſte ſi mortelle,
C'eſt cas par trop repentir que mort telle.
Icy n'ay point le bruyt des tumbereaux,
Ie n'ay que ventz souffler & tomber eaux,
Ie n'ay ſoucy ſi boeuf ou vache arreſte,
Ie n'ay le heurt quant vient ou va charette,
Ie n'ay point peur de ſes ribleurs de nuict,
Ne du tabut qui tant de monde nuict.
I'ay peu de biens, mais quoy ie ſuis content.

On comprend que l'auteur de pareils vers ait pu tirer de sa cervelle ce bizarre sobriquet qui a pendant longtemps mis à la torture l'esprit des commentateurs de bonne foi. D'après certaines insinuations de Rabelais, on peut croire que si Marot avait une profonde aversion pour les moines, Crétin n'avait rien fait pour l'en détourner. En effet, ce serait Guillaume Crétin qu'il faudrait reconnaître sous les traits de ce « vieil poète françois » que Rabelais nous présente dans un des chapitres de son *Pantagruel;* il est même facile à identifier d'après un rondeau de lui, transcrit tout au long dans le passage. Ce vieux poète s'efforçait à ces derniers moments, dit Rabelais, « à grande fatigue et difficulté, de chaſſer vng tas de villaines, immundes & peſtilentes beſtes, noires, garres, faulues, blanches, cendrées, grevolées, leſquelles laiſſer ne le vouloyent à ſon aiſe mourir... & par leurs importunitez freſlonicques l'empeſchoient de gouſter le bien & felicité que le bon Dieu a preparé à ſes fideles et eſleuz en l'aultre vie & eſtat d'immortalité » (1). Malgré sa haine pour les moines, Crétin n'était ni un impie, ni un athée; il composa plusieurs chants royaux en l'honneur de la Vierge, et Marot lui fit hommage d'une composition de ce genre qu'il accompagna d'une épigramme où il essaya d'imiter le style du maître; mais, malgré ses efforts, il ne put atteindre au même degré de grotesque et de ridicule. Crétin n'était point un modèle à suivre. Cependant, en torturant la langue dans des exercices violents, il donna à ses disciples cette souplesse et cette agilité qui sont les charmes du style, à la condition de ne point laisser voir l'effort. Marot, pour rendre un pieux hommage à la mémoire de celui qu'il comptait parmi les guides qui dirigèrent ses premiers pas, composa une épitaphe en son honneur.

Parmi les poètes qui furent liés avec le père de notre poète, nous citerons encore : Jean Meschinot, de Nantes en Bretagne, qui fut maître d'hôtel de la reine Anne; André de la Vigne; Hugues Salel; Macé de Villebresme,

(1) Rabelais, *Pantagruel*, III, xxi.

qui écrivit l'*Épistre de la belle Clériande à son ami Rheginus*, ce qui donna peut-être à Clément Marot l'idée d'écrire à son tour l'*Épistre de la belle Maguelonne à son ami Pierre de Provence.*

C'est au milieu de ce cercle de vieux poètes, c'est dans un commerce perpétuel d'idées avec eux que Marot passa les années de son adolescence. Mais ce ne furent pas seulement les vivants qui contribuèrent à former sa Muse; il emprunta aussi aux morts plusieurs de ses inspirations.

Le *Roman de la Rose* était un de ses livres favoris, et il trouvait tant de plaisir à y revenir sans cesse qu'il se décida par la suite à en donner une édition.

Il aimait aussi à relire les livres de Villon, cet enfant perdu qui à tant de dépravation savait mêler une sensibilité si exquise.

Puisque nous recherchons sous quelles influences se forma le talent de Marot, nous ne devons point omettre non plus de parler ici d'une corporation littéraire qui jouit alors d'une certaine réputation, qui eut son heure de vogue et qui mit en honneur tout un genre de compositions ayant pour but de célébrer les louanges de la vierge Marie.

Cette association, tout à la fois littéraire et religieuse, avait été fondée à Rouen, en 1486, sous le nom de Puy, en l'honneur de la « treſſainĉte et immaculée Conception de la glorieuſe vierge Marie », et on l'appelait, sous une forme plus abrégée, le Puy de la Conception. Ses premiers fondateurs s'étaient recrutés parmi la noblesse de robe et d'épée et les bourgeois et marchands de la bonne ville et cité de Rouen. Le premier prince du Puy, c'est ainsi que l'on nommait le président de la société, s'appelait Pierre d'Arc, lieutenant général du roi au bailliage de Rouen, et le premier lauréat de ce concours fut Me Louis Chapron, dont le « Champt royal » fut jugé « le plus ellegant & meilleur » (1). Bientôt, on élargit les conditions du

(1) Bibl. de Rouen, Y 18, fol. 1.

concours; on n'admit plus seulement les chants royaux, mais on reçut encore des ballades, des rondeaux, des épigrammes. Les prix étaient attribués de la manière suivante : au chant royal, la palme, et celui qui approchait le plus du vainqueur avait droit à un lys; à la ballade, une rose; au rondeau, un signet; à l'épigramme, un chapeau de lauriers, et à une espèce de dialogue qu'on appelait le « débattu », une étoile. Les pièces envoyées au concours pouvaient aussi bien être écrites en langue latine qu'en langue française (1). Les conditions et la liste des prix étaient placardées à Rouen et dans les diverses villes de Normandie. Le jury, composé de chanoines, docteurs en théologie et autres gens notables, se réunissait dans une séance solennelle qui se tenait toujours le dimanche du milieu de décembre et s'ouvrait à dix heures pour être close à deux. On couronnait dans cette séance les vainqueurs.

Le succès de cette association, la faveur dont elle jouissait dans le public attirèrent sur elle l'attention du pape. Il confirma ses statuts et l'autorisa à porter le nombre de ses sociétaires de soixante-douze à cent vingt. En même temps, il leur accordait ces privilèges dont l'Église se montre si prodigue et qui lui coûtent si peu; sans parler des indulgences, il leur concéda le droit de construire une église spéciale pour l'association et, à chacun de ses membres, d'avoir un autel portatif où il pourrait dire la messe ou la faire dire; de manger de la chair en Carême à la condition d'avoir l'autorisation de son confesseur et de son médecin. La cotisation était fixée à soixante-dix sols.

Si nous avons insisté sur tous ces détails, si nous avons tenu à faire connaître d'une manière spéciale l'organisation de cette société, c'est à cause de l'estime toute particulière en laquelle la tenaient les poètes de cette époque. Guillaume Crétin, lui-même, le « ſouverain poete françois », ne dédaigna pas de disputer à diverses reprises les prix qu'elle accordait; en 1513, il eut le chapeau de laurier; en 1516, il obtint le lys; en 1520, il eut la palme. Enfin voici

(1) Bibl. de Rouen, Y 16, fol. 1 v°.

un procès-verbal que nous tenons à transcrire dans son entier, car il présente un intérêt tout particulier pour la biographie de Marot : « L'an de grâce mil v^c xxi, le xve jour de decembre, au Puy de l'Immaculée-Conception, tenu au couvent des Carmes à Rouen, par honorable homme Guillebert Lefevre, bourgeois & marchant dudict Rouen, auquel Puy apres avoir tous les chans royaux, ballades, rondeaulx et epigrammes presentés audict Puy & iceulx bien leus, visités & debatus par la grande et noble assistance, & y fut adjugé la palme à Guillaume Sber pour avoir faict le premier chant royal qui ensuict, & pour le second apres escript, fut donné le lys à Me Jehan Marot (1). » Ce chant royal commence ainsi :

Pour traiter paix entre Dieu & Nature...

Cette même année Clément Marot avait présenté, en concurrence avec son père, le chant royal commençant par ces vers :

Lorsque le Roy par hault desir & cure
Delibera d'aller veoir ennemis...

Le fils n'obtint point de prix, mais il eut la consolation de voir son père couronné.

Ce fut également au Puy de la Conception que Sagon, qui eut par la suite avec Marot une querelle des plus violentes, chercha d'abord à attirer l'attention sur lui-même. Sagon prétendait avoir remporté dans ces luttes poétiques « la palme, le lys, le signet & la rose » (2). Marot soutenait que, si Sagon avait obtenu le prix du chant royal, c'était à lui qu'il le devait :

Car il ne valoit pas un œuf,

(1) Bibl. de Rouen, Y 18, fol. 105 v°.

(2) *Le rabais du caquet de Fripelippes et de Marot*, faict par Matthieu de Boutigny.

fait-il dire à son valet, lorsque Sagon le lui apporta, et ce fut seulement

Quand il euſt refaict tout de neuf

que Sagon remporta le prix (1). Que penser du bon goût des juges qui couronnaient Sagon et renvoyaient Marot? Il est vrai que lorsqu'on parcourt les œuvres de la plupart des lauréats on ne peut que féliciter ceux qui n'ont pas été trouvés assez ineptes pour être couronnés.

C'est à ces travaux poétiques que notre poète nous paraît avoir consacré les loisirs que lui faisait la paix à son retour de son expédition en Hainaut. Nous inclinerions à croire que ce fut vers cette époque qu'il composa la plupart de ses ballades et de ces « chants royaux » où sa Muse s'embarrasse souvent de métaphores incohérentes pour célébrer des mystères qu'il ne saurait expliquer dans un style clair et précis puisqu'il n'en comprend pas le sens. Ces compositions appartiennent à cette série d'œuvres religieuses où Marot n'excellait pas, mais qui contribuèrent le plus à perpétuer sa mémoire. Nous chercherons à expliquer ce phénomène lorsque nous parlerons des Psaumes.

Mais Marot ne dédaignait pas de mêler le profane au religieux; et nous pensons que vers le même temps il composa le plus grand nombre de ses chansons amoureuses. Cette alliance de deux genres si opposés a de quoi surprendre. Comment expliquer qu'après avoir célébré les mystères de l'Immaculée-Conception la même Muse trouvait la note pour dire les louanges d'une maîtresse? D'abord, on pourrait se demander si Marot était bien convaincu lorsqu'il se laissait aller à ces épanchements mystiques. Rien, dans ses œuvres, ne démontre qu'il fût possédé de cet amour de Dieu qui embrase les âmes dévotes. Il ressentait une violente indignation à la vue des supplices où l'on faisait périr les adeptes de la Réforme; mais il était poussé par un mouvement d'humanité plutôt

(1) Ce chant royal de Sagon se trouve à la Bibl. nat., ms. 2206 (anc. 8001 A, ball., fol. 187).

que de foi. De ce côté n'était pas sa véritable voie. Il excellait surtout dans la poésie légère, il y trouvait des traits inimitables qui lui sont tellement personnels qu'on a donné son nom à ce genre et qu'on l'a appelé le genre « marotique ».

Cette poésie, qui convenait à la nature de Marot, a dans ses compositions quelque chose d'autant plus vif et animé qu'il s'exprime sous l'impression de sentiments qu'il éprouve. Ce sont ses propres amours qu'il peint; il est d'autant mieux placé pour en être l'historien qu'il n'a qu'à raconter ce qui se passe en lui.

Le duc d'Alençon revint à Paris vers la fin de l'année 1521 ou dans les premiers jours de l'année 1522, accompagné de Marot; nous venons de dire de quelle manière il nous semble avoir employé ses loisirs. Il retrouva sans doute d'anciennes liaisons qu'il avait brisées ou tout au moins interrompues au moment de partir pour la guerre. Lui-même, dans une ballade qui nous paraît devoir être datée du début de la campagne, nous parle de quelque chose de semblable :

Adieu vous di, mon maiſtre Jehan Griſſon,
Adieu palais & la porte Barbette
Où i'ai chanté mainte belle chanſon
Pour le plaiſir d'une ieune fillette.

(Ballade du temps que Marot estoit au Palais à Paris.)

Si nous voulions nous mettre en frais d'imagination comme tant d'autres biographes qui, à trois siècles de distance, ont reconstitué toute l'histoire des amours de Marot et ne sont pas en peine pour nous en dévoiler les moindres détails, nous pourrions rappeler qu'à la porte Barbette se trouvait l'hôtel des Brezé, que Diane de Poitiers était la femme de Louis de Brezé. Ainsi cette fillette dont parle Marot pourrait bien n'être autre que la grande sénéchale. A la vérité, ce serait une manière un peu légère de parler d'une si haute dame. Mais, outre que les amoureux ne se gênent pas avec leur maîtresse, nous pourrions attri-

buer ce sans-gêne à l'habileté de notre poète cherchant à dérouter ainsi la curiosité des indiscrets.

Nous ne voulons pas nous associer à ces jeux historiques qui ne relèvent que de l'hypothèse pure; or, l'hypothèse mène où il lui plaît, voire à l'erreur, car elle n'a d'autres limites que ses illusions. Nous avons voulu seulement constater ce point. Peut-être y a-t-il là un détail utile à retenir pour expliquer les mésaventures de Marot après la défaite du roi à Pavie. Y a-t-il quelque rapport entre la « fillette » de la porte Barbette et cette méchante fée qui précipitera Marot dans les cachots du Châtelet? Nous nous gardons d'être affirmatif; notons seulement la coïncidence au passage.





CHAPITRE IV

(1522-1525.)

Un vent de rébellion passe sur la France. — Les dépenses du roi et les doléances de ses sujets. — Flot de libelles. — Marot apprend la prudence. — Préparatifs de guerre. — Marot amoureux. — La « ballade à s'amie bien belle ». — Campagne d'Italie : Pavie. — Marot blessé et prisonnier. — Libéré, il regagne la France et Paris.



ES événements qui se produisirent au cours de cette année 1522 paraissent avoir exercé une influence toute particulière sur l'esprit de Marot, docile jusqu'alors aux enseignements de l'Église et respectueux du principe d'autorité.

Un vent de rébellion soufflait de toute part, aussi bien au dehors qu'au dedans. Il était arrivé jusqu'en France comme un écho des violentes diatribes de Luther contre Rome. Depuis longtemps les âmes honnêtes, les consciences droites s'étaient émues et s'indignaient des abus et de la corruption du clergé. Si les plus hardis allaient jusqu'à donner raison à Luther, les timorés trouvaient au moins qu'il n'avait pas tout à fait tort. Au dedans s'élevait aussi comme un souffle de sédition. La guerre était jeu de prince auquel la noblesse trouvait seule son avantage; pour le manant, la guerre n'apportait à sa suite que souffrances et ruine. Les jeunes et vaillants compagnons de François Ier avaient pu se réjouir et se glorifier des brillants exploits d'Italie; mais quel profit en revenait-il au peuple? La gloire ne le touchait

guère, il ne la connaissait que par les réquisitions qui l'accablaient au moment du passage des troupes et par les impôts dont il était surchargé pour payer les distractions guerrières du souverain. Au milieu de cette noblesse même, qui faisait un si resplendissant cortège au roi, des ambitions, des rancunes, des jalousies se heurtaient qui n'allaient pas tarder à créer de gros embarras à la couronne et même à lui susciter des dangers sérieux. Tout semblait conspirer à pousser les esprits au trouble et au mécontentement. On apprenait coup sur coup la prise de Gênes par les troupes de l'Empereur, la perte du Milanais par les armées du roi; la frontière de Picardie était en feu. Il fallait envoyer des troupes partout et il fallait trouver de l'argent pour les payer. Le roi, se considérant comme le représentant de Dieu sur la terre, n'hésitait pas à faire des emprunts aux églises. Il ôtait pour la faire fondre la grille d'argent que Louis XI avait placée autour du tombeau de saint Martin de Tours; elle valait quarante mille livres. Quatre apôtres en or, qui se trouvaient dans la cathédrale de Laon, avaient le même sort et la même destination; on épargna les apôtres en argent, ils n'auraient pas assez rendu. Ce n'était encore assez pour fournir aux dépenses de guerre. Des contributions arbitraires furent imposées à chaque particulier, et les villes furent traitées comme les particuliers. Paris eut à payer une taxe de cent mille écus d'or. Les gens d'église durent abandonner le tiers du revenu de leurs bénéfices et les gages des officiers de la maison du roi ne furent point payés (1). Le peuple ne pouvait manquer de subir le contre-coup de ce désordre dans les finances et de cette gêne universelle; il en souffrait et murmurait tout bas. Le peuple a toujours ses poètes. Il s'en trouva alors qui recueillirent ces plaintes et s'avisèrent de les mettre en vers. Tout à coup l'on vit circuler dans le public des feuilles imprimées dont le titre disait assez le contenu : *le Monde sans croix; le Monde qu'on achève de peindre; le Monde qui n'a plus que les os; le Monde qui n'a plus que frire; le Monde qui est crucifié; le Monde qui n'a*

(1) *Journal d'un bourgeois de Paris*, p. 114 et suiv.

rien perdu; les Rongneux qui grattent chascun. Ces pièces étaient autant de satires qui battaient en brèche l'autorité royale et cherchaient à soulever les colères populaires par l'exposé des misères présentes. Dans l'une de ces pièces le Monde s'écrie :

Je fuis plain de larmes
Pour les durs alarmes
Et les fiers vacarmes
Que l'on fait fur moy (1).

Dans une autre pièce, c'est encore la même pensée qui ressort sous une forme différente, c'est le même gémissement avec une autre intonation :

Je fuis le monde renverfé
Et fapiné tout à l'envers,
Lequel on n'a jamais ceffé
De piller à tort & travers (2).

Les auteurs ont tenu à ce que le défilé de tous les malheureux soit aussi complet que possible, et ils y font figurer les représentants des trois ordres, car les trois ordres ont chacun leurs griefs. Écoutez les plaintes d'Église :

Scavoir ne puis qu'on faict tant de finances
Que i'ay baillé au royaulme de France.
Depuis trois ans, i'en fuis efmerveillée...,
On a levé deffus moy les decimes,
Sur mes curés & chapellains infimes
De gros deniers fans regarder comment...
Il me fauldra tout mes ioyaux bailler (3)...

Noblesse ne se lamente pas avec moins d'amertume sur le sort où elle en est réduite :

Au temps iadis i'eftois bien famée...
Auoir foulois grand renom aux Ytalles,
Plus que Iafon aux mers orientalles,

(1) Montaiglon, *Poésies françaises*, t. XII, p. 197.
(2) *Ibid.*, p. 206.
(3) *Ibid.*, p. 220.

Mais à prefent fuis en confufion,
Car j'ay perdu villes, chafteaux, batailles (1).

Toutes ces plaintes n'étaient que trop fondées, et nous avons mentionné plus haut les faits auxquels il est fait allusion. Labeur ou le Tiers-État fait aussi sa partie dans ce trio, car il n'a pas le moins à souffrir des épreuves communes :

Nourrir me fault les pietons & gendarmes,
Lafches garfons rien ne vaillans aux armes...
Deffoubz le faiz i'ay l'efchine faillye
En tel eftat plus ie ne puis durer,
Ie ne puis plus aller ne labourer :
Au temps prefent chafcun me crucifye (2).

Ces extraits montrent déjà sous quelle inspiration ces vers avaient été composés. C'est l'expression d'un malaise général. Mais si l'on se plaint, si on le fait avec une certaine colère, ce n'est point précisément au roi que l'on en veut, il y a même de bonnes paroles pour lui. C'est à sa mère qu'on en a, à Louise de Savoie, dont l'avarice et la rapacité avaient suscité des haines sourdes et implacables, aussi bien chez les plus grands de la noblesse que dans les rangs des plus humbles. Les auteurs de ces pièces avaient hésité à le dire trop haut, car ils savaient que les rancunes de la reine mère ne pardonnaient point; mais ils ne purent résister jusqu'au bout à la tentation de laisser percer leur pensée. Ils ne dirent qu'un mot, ils enfermèrent dans un vers tout le secret de cette campagne :

Ce grant malheur vient du feminin genre.

Ce mot, ce vers, fut fatal aux auteurs de ces pièces. Louise de Savoie le prit pour elle; elle trouva que le moyen le plus sûr et le plus rapide d'imposer silence à ces malencontreux fabricateurs de rimes c'était de les faire arrêter et de les colloquer en prison. Après avoir ainsi coupé court à cette polémique spécialement dirigée

(1) Montaiglon, *Poésies françaises*, t. XII, p. 221.

(2) *Ibid.*, p. 225-226.

contre elle et s'être assurée par ce procédé expéditif que lesdits rimeurs n'y reviendraient pas, elle pensa qu'il y avait quelque chose à faire pour effacer la mauvaise impression qu'ils avaient pu produire dans le public. Il ne lui fut pas difficile de trouver parmi ceux qui fréquentaient les pentes du Parnasse un affamé qui voulût bien se mettre à ses gages. Une fois trouvé, elle le chargea de réfuter chacun des griefs mis en avant contre elle. Or, il ne fut pas plus malaisé à celui-ci de démontrer que tout était pour le mieux, qu'il n'avait été embarrassant pour les autres d'établir que tout allait au pis. La pièce fut publiée sous le titre suivant : *La deffence contre les emulateurs ennemys & mesdisans de France. Consolation & bon zele des trois estats* (1). Tout naturellement, le premier personnage qui entre en scène, c'est France. Sous cette figure allégorique, nous serions disposés à reconnaître la mère du roi. Elle commence par déclarer que les choses n'ont jamais aussi bien marché que pour le présent :

France ie fuys qu'aulcuns dy ont esperdue,
Presque perdue & pillée à oultrance
Il n'est pas vray...

Puis elle continue en faisant l'apologie de « son filz » et « son roy », de *son Cesar*, comme Louise de Savoie se plaisait à appeler François Ier. Le monarque attaqué n'a fait que repousser les assauts de ses ennemis; on ne peut lui imputer à tort une guerre défensive. D'ailleurs, des conquêtes récentes sont venues prouver que, malgré des revers passagers, le roi n'avait point laissé amoindrir le patrimoine d'honneur et de gloire que lui avaient légué ses ancêtres. Noblesse, Église et Labeur viennent tour à tour faire chorus avec la France. Noblesse déclare qu'elle ne se sent point dégénérée des preux d'autrefois et que sa renommée actuelle peut supporter la comparaison avec les hauts faits de ses devanciers; elle cite les noms des villes prises et des victoires gagnées et, pour justifier les

(1) Montaiglon, *Poésies françaises*, t. XII, p. 238.

dépenses que les guerres entraînent, elle termine par ce mot son apologie des faits et gestes du roi :

Ie m'en rapporte à tout homme ſçavant
Si faire on peult ſans argent tout cecy.

Église vient à son tour et ne trouve rien à redire à la manière dont le roi procède à son égard. A qui doit-elle ses magnifiques chapelles, ses gros revenus? N'est-ce pas au roi? N'est-il pas juste, dès lors, qu'il la mette à contribution lorsqu'il se trouve à court de ressources?

N'eſſe raiſons qu'enuers luy ſoyons larges
Et que plaiſir de noz biens lui faſſions?

C'est ensuite le tour de Labeur qui n'est pas moins satisfait que ses deux compagnes; il y a bien, à la vérité, quelques petites ombres au tableau :

Ie ne dis pas que n'aye eu des ennuytz
D'auanturiers qui tant iours comme nuytz
Ont prins ſur moy la ſoupée & ſurcrois.

Mais l'espérance soutient Labeur; le pauvre peuple vit toujours d'espoir, c'est là qu'il puise la force de supporter toutes ses souffrances. Enfin, si le présent laisse quelque peu à désirer, l'avenir sera meilleur. Il n'en coûte jamais à ceux qui veulent dominer Labeur de lui promettre un bon avenir. Et puis, il est toujours un moyen de le consoler, c'est de lui dire que la récolte est bonne; la reine le savait bien et son poète congédie Labeur sur cette attrayante perspective :

Vignes & bledz ſont plus beaulx que jamais.

La réfutation était complète, mais ce n'était pas assez : il fallait déconsidérer les audacieux qui s'étaient permis de critiquer l'ordre de choses établi. On n'eut garde d'y manquer; écoutez plutôt :

Car aulcuns folz, mutins & eſtourdis
Ont faict de vous libelles interditz...

Mais i'entens bien que ces malheureux ſotz,
Au cabaret buvans vin à plains potz,
Font telz eſcriptz qui ſont beaucoup à craindre.

Ce ne fut pas encore assez de les avoir affublés ainsi, ils payèrent très cher l'incartade qu'ils s'étaient permise : on les oublia pendant trois ans dans les cachots infects de la Conciergerie. Ils n'en sortirent qu'après les désastres de Pavie, lorsque Louise de Savoie, sous le coup de la grande catastrophe qui frappait le trône de France, cherchait par tous les moyens, même par la clémence, à rallier autour de la couronne les sympathies de tous les sujets du royaume (1).

On trouvera peut-être que nous nous sommes laissé entraîner un peu loin en racontant les mésaventures de ces confrères anonymes de Marot; nous n'y aurions peut-être pas tant insisté si nous n'avions cru voir là un événement qui dut exercer une certaine influence sur la ligne de conduite dont notre poète ne dévia point par la suite. En effet, on remarquera que jamais dans ses vers Marot n'a traité un sujet politique, qu'il reste presque toujours muet sur les grands événements dont il est le témoin, qu'il évite avec soin de prendre parti dans un sens ou dans l'autre. Il s'en tient à son rôle de poète officiel, et si sa Muse consacre ses vers à célébrer quelque fait qui préoccupe la cour, ce sera toujours pour faire l'éloge du roi et des personnes de son entourage et de sa famille, comme pour l'arrivée de la reine Éléonore, le mariage de Renée de Ferrare et de Madeleine de France. Il est à supposer que le traitement infligé à ces poètes bavards avait donné à réfléchir à Marot.

Il était alors au début de sa carrière, il comptait vingt-sept ans à peine; il supputa sans doute les inconvénients d'une trop grande franchise et les avantages d'un silence avisé et il se décida pour le silence. Il voulait faire son chemin à la cour, et le moyen de le faire n'était point, comme il le voyait, de prendre le parti des humbles et des faibles. Il leur conservait certainement au fond du cœur ses sympathies, mais il les renfermait en lui-même.

(1) *Journal d'un bourgeois de Paris*, p. 234.

C'était déjà bien assez, s'appuyant sur la reine Marguerite et comptant sur la protection du roi, de se déclarer pour les persécutés en matière religieuse. Il en coûta gros à Marot de n'avoir point été aussi réservé sur ce chapitre que sur l'autre. Que serait-il advenu de lui si, en politique comme en religion, il avait donné carrière à sa langue?

Cependant les années s'écoulaient et les sentiments de rivalité que François Ier nourrissait contre Charles-Quint ne faisaient que grandir avec le temps. La défaite que Lautrec essuya à la Bicoque vint encore donner à ces sentiments une vivacité plus grande encore, et le roi résolut, puisque ses généraux étaient battus, d'aller en personne rétablir la fortune de ses armes. Cette pensée, il l'exprima en personne au Parlement de Paris : « Toute l'Europe, lui dit-il, se ligue contre moi, eh bien! je ferai face à toute l'Europe : je ne crains point l'Empereur, il n'a pas d'argent; ni le roi d'Angleterre, ma frontiere de Picardie est bien fortifiée; ni les Flamands, ce sont de mauvaises troupes. Pour l'Italie, c'est mon affaire, & je m'en charge moi-même. J'irai à Milan, je le prendrai & je ne laisserai rien à mes ennemis de ce qu'ils m'ont enlevé (1). »

François Ier se mit aussitôt en mesure d'exécuter ses projets et il commença ses préparatifs. Mais, alors qu'il était déjà à Lyon, se disposant à passer la frontière pour pénétrer en Italie, Louise de Savoie fut avertie de la conjuration du connétable de Bourbon qui avait conclu un traité d'alliance avec le roi d'Angleterre et l'empereur d'Allemagne. Le roi suspendit sa marche et revint à Paris pour ordonner le procès des coupables. Bourbon avait eu le temps de se mettre en sûreté par la fuite, mais Saint-Vallier, le père de Diane de Poitiers, fut arrêté avec quelques autres conjurés de moindre marque. Dans ces conditions, on jugea dans les Conseils du roi qu'il était bon, avant que le chef de l'État quittât son royaume, de s'assurer de la portée de cette conspiration et de mettre ordre aux projets des conjurés; on renonça donc aux plans de campagne que l'on avait for-

(1) Registres du Parlement.

més pour cette année et l'on résolut d'attendre à l'année suivante.

Marot, toujours attaché à la maison de la duchesse d'Alençon, devait être de cette expédition avec le duc comme il l'avait été de la précédente.

Mais ici se place une histoire d'amour dont le dernier mot échappe à toutes les recherches. Sur ce terrain, nous ne pouvons hasarder que des conjectures; mais si nous n'avons point de certitudes, au moins y a-t-il de sérieuses apparences pour rapporter à cette époque de la vie de Marot, c'est-à-dire au moment où il s'équipait pour suivre le roi parmi les gens du duc d'Alençon, où il allait s'éloigner de Paris, et, par conséquent, de toutes les affections qu'il y pouvait avoir, cette élégie qui commence ainsi :

> Puifque le iour de mon depart arrive...
>
> *(Élégie III.)*

Marot venait en effet de former une liaison qui devait exercer sur le reste de son existence une influence funeste. Cette liaison eut pour résultat par la suite de le faire mettre en prison, et, comme autre conséquence, elle le poussa à déclarer la guerre aux docteurs de la Sorbonne et aux moines et à mettre un pied dans le parti protestant. Il se trouva être l'adversaire déclaré de l'Église catholique parce que, de ce côté, se trouvaient ses plus cruels ennemis. Mais n'anticipons point sur les événements et reprenons les choses à leur origine. Nous nous proposons de placer sous les yeux du lecteur toutes les pièces du procès. Ce sont surtout les Élégies qui fournissent de précieux renseignements sur cet épisode de la vie du poète. Nous les rapprocherons des autres pièces qui peuvent nous aider à éclaircir le mystère. Nous ne prenons point pourtant l'engagement d'y apporter la lumière complète.

Nous serions disposé à placer les préliminaires de cette intrigue amoureuse au mois de mai 1524; nous allons dire

pourquoi nous nous arrêtons à cette année (1). Quant au mois, c'est le poète lui-même qui le fixe dans une de ses Élégies (X^e). Il débute en effet en ces termes :

Amour me fit efcrire au mois de may
Nouveau refrain par lequel vous nommay,
Comme fcavez, la plus belle de France.

La pièce à laquelle il fait allusion se retrouve parfaitement dans ses œuvres, et les détails de toute cette histoire amoureuse prennent une telle importance que nous croyons devoir reproduire cette pièce en son entier :

Ballade de s'amie bien belle.

Amour me voyant fans triftefle
Et de le feruir defgouté
M'a dit que feiffe une maiftreffe
Et qu'il feroit de mon costé.
Après l'auoir bien efcouté,
I'en ay faict vne à ma plaifance
Et ne me fuis point mefconté,
C'eft bien la plus belle de France.

Elle a vn œil riant qui bleffe
Mon cueur tout plein de loyauté,
Et parmy fa haulte nobleffe
Mefle vne doulce priuauté (2),
Grand mal feroit fi cruauté
Faifoit en elle demourance,

(1) La chronologie imaginée par Lenglet-Dufresnoy assigne à l'Élégie ainsi qu'à la Ballade, dont il est question plus loin, la date de 1527. Mais cette supposition nous paraît tout arbitraire et gratuite.

(2) Ces qualités qui ont séduit Marot dans sa maîtresse sont l'objet de fréquentes allusions dans ses Élégies, et il y revient sans cesse :

D'où vient ce point ? Certes il faut bien le
Qu'en vous y a quelque grace qui tire [dire.
Les cueurs à foi. Mais laquelle peut ce eftre?
Seroit ce point voftre part tant adextre ?
Seroit ce point les traits de vos beaux yeux?
Ou ce parler tant doulx & gracieux ?
Seroit ce pas voftre bonté tant fage
Ou la hauteur de ce tant beau corfage ?
Seroit ce point voftre entiere beauté
Ou cefte doulce honnefte privauté ?

Car quant à parler de beauté,
C'eſt bien la plus belle de France.

De fuyr s'amour qui m'oppreſſe,
Ie n'ay pouuoir ne voulonté,
Arreſté suys en ceſte preſſe
Comme l'arbre en terre planté,
S'eſbahit-on ſi i'ay planté
De peine, tourment & souffrance?
Pour moins on eſt bien tourmenté;
C'eſt bien la plus belle de France.

Envoy.

Prince d'amours, par ta bonté,
Si d'elle i'auois iouyſſance,
Onc homme ne fust mieulx monté :
C'eſt bien la plus belle de France.

Cet amour était entré dans le cœur du poète avec une force irrésistible; il s'imposa à lui avec d'autant plus de violence que, si Marot ne vivait pas comme un ermite et s'il ne se faisait pas faute de sacrifier sur tous les autels à Vénus qu'il rencontrait sur sa route, depuis longues années aucune femme n'avait exercé pareil empire sur lui :

Sept ans y a que ma main ſe repoſe
Sans volonté d'eſcrire à nulle femme,
M'euſt elle aymé ſous très ardente flamme.
Et maintenant las! vne damoiſelle...
Me fait pour elle employer encre & plume.

(Élégie IX.)

Voilà donc Marot en proie à une passion qui le possède tout entier, et telle qu'il n'en a pas éprouvé depuis sept ans. Cette belle flamme s'est allumée, lui-même le dit, au mois de mai. Nous ajouterons, nous, au mois de mai 1524. La preuve c'est que, peu après, il fut question de se rendre dans le Midi pour résister aux projets du connétable qui voulait s'emparer de Marseille. On ne prévoyait pas encore l'expédition en Italie et les malheurs qui devaient en résulter, mais déjà Marot éprouvait un grand déchirement de

son être à l'idée de se séparer, même pour peu de temps, de sa nouvelle maîtresse :

Puiſque le iour de mon depart arrive,
C'eſt bien raiſon que ma main vous eſcrive
Ce que ne puis vous dire ſans triſteſſe,
C'eſt aſſauoir, or, adieu ma maiſtreſſe,
Doncques adieu ma maiſtreſſe honnorée,
Iuſque au retour, dont trop la demourée
Me tardera...

(Élégie III.)

(La séparation devait être bien plus longue que le poète ne le prévoyait; après l'expédition dans le Midi, Marot fut obligé de se rendre en Italie à la suite du duc d'Alençon.)

Une élégie postérieure en date nous fournit quelques allusions à la bataille de Pavie; le poète parle même de la blessure qu'il y reçut. Or, la bataille de Pavie se livra le 24 février 1525. On verra plus loin que Marot dut être de retour à Paris vers la fin d'avril. Dans une pièce qui a tout l'air d'avoir été écrite peu après son retour, le poète, qui espérait être reçu à bras ouverts, s'indigne contre sa maîtresse, laquelle non seulement lui fit un accueil glacial, mais encore trouva d'excellentes raisons pour prétexter une absence; en son désespoir il s'écrie :

Vn an y a que par toy commencée
Fut l'amytié et ſçachant ta penſée
Eſclave & ſerf d'amour ſus arreſté,
Ce qui deuant iamais n'auoit eſté.
Un an y a ou il ſ'en faut bien peu
Que par toy ſuy d'eſperance repeu.

(Élégie II.)

Et il rappelle que ce penchant se déclara au mois de mai, en maudissant ce mois qui, à une année de distance, voit deux amants dans des sentiments si différents :

O mois de may, pour moy trop ſec & maigre,
O doulx accueil tu me ſeras trop aigre,

Si ma maiſtreſſe avant ſon departir,
En aultre gout ne te veut convertir.

(Élégie II.)

Ainsi donc, il y avait en mai 1525, après le retour de Marot de la guerre d'Italie, une année environ que cette liaison s'était formée.

Nous avons tenu à mettre à sa date, autant qu'il nous était possible, le début de cette passion; nous raconterons plus loin quelles en furent les suites. Reprenons maintenant les faits dans leur ordre chronologique.

Les préoccupations causées au roi par la découverte de la conspiration du connétable l'avaient empêché de se rendre, en 1523, en Italie, comme il en avait d'abord formé le projet. Il reprit ce projet en 1524, après un voyage d'agrément à Romorantin et à Bourges (1).

De Bourges, le roi se dirigea vers Lyon dans l'intention de résister en personne à l'invasion dont le connétable menaçait ses États; il était accompagné par le duc d'Alençon que suivait Marot selon toute vraisemblance. Cette supposition est d'autant mieux fondée que nous retrouverons le poète à la suite du duc d'Alençon pendant la campagne d'Italie.

De Lyon, le roi gagna Avignon, où il avait donné l'ordre de réunir ses troupes.

Depuis quelque temps déjà, le connétable, suivant le lit-

(1) Le 28 juillet 1524, la reine Claude décédait à Blois, aussi délaissée à ses derniers moments qu'elle l'avait été le reste de sa vie. En effet, François Ier, sans se soucier autrement de la maladie de sa femme, était parti pour Romorantin avec toute la cour « pour passer le temps », comme dit un chroniqueur. La mort de la reine n'interrompit en rien les plaisirs de son royal époux, qui continua son voyage et se rendit à Bourges. Pendant ce temps, la pauvre morte était mise dans un cercueil de plomb et déposée à l'église de Saint-Calais de Blois, en attendant qu'on ait le temps de procéder à ses funérailles. Le roi, en effet, avait à penser à la guerre que lui faisait le connétable qui était déjà en Provence, et ce ne fut que deux ans après, le 6 novembre 1526, que le corps de la bonne dame Claude, comme l'appelait le peuple, fut apporté « humblement » de la ville de Blois dans l'église de Saint-Denis.

toral de la Méditerranée et ayant franchi le Var, s'était présenté sous les murs de Marseille dont il avait commencé le siège. Il avait même réussi avec son artillerie à jeter bas un pan de muraille, et, par cette brèche, dix hommes pouvaient passer de front. Mais, face à cette brèche, les assiégés avaient creusé un fossé qu'ils avaient rempli de goudron, de poudre et de matières inflammables. Derrière ce fossé s'élevait un nouveau rempart en terre, et, de tous côtés, la garnison était disposée de manière à faire bon accueil à ceux qui se présenteraient. Bourbon voulait à toute force mener les troupes à l'assaut, mais les Espagnols, les Allemands et les Italiens s'y refusèrent successivement. Les généraux de l'Empereur eux-mêmes, en voyant les dispositions prises par les Marseillais, furent d'avis de battre en retraite. Et Bourbon fut obligé de se plier à cette décision. La ferme attitude des habitants avait sauvé la ville.

Pendant ce temps, le roi s'était avancé jusqu'à Aix pour y raffermir son autorité, et, voulant faire un exemple, il fit mettre à mort le gouverneur de Prat qui s'était déclaré pour le connétable.

Il résolut alors de se rendre en Italie d'où lui parvenaient de fâcheuses nouvelles des troupes qu'il y avait envoyées.

Toujours accompagné du duc d'Alençon, il traversa la Provence en passant par Sisteron, Charges, atteignit Briançon, franchit le mont Genèvre et se dirigea sur Milan.

De Milan, il prit la route de Pavie, où il arriva le 28 octobre 1524. Quant au duc d'Alençon, il fut chargé d'occuper, avec les troupes qu'il commandait, le château et le parc de Mirabello.

Le roi passa quatre mois devant Pavie, donnant tout au plaisir et rien aux affaires (1). Les ingénieurs étaient chargés de conduire les travaux du siège, tantôt essayant de détourner le fleuve qui défendait l'approche de la ville, tantôt lançant contre les murailles quelques volées de coups de canon pour persuader au roi que le siège avançait. François Ier n'était point homme à se résigner quatre

(1) Michelet, *Hist. de France*, t. VIII, p. 245.

mois entiers aux durs travaux de la guerre. Durant que ses soldats souffraient autour de lui de la faim et des privations de toutes sortes, il vivait en liesse et en plaisir dans une bonne abbaye lombarde.

Cependant, Clément Marot se laissait aller à la vie oisive des camps et goûtait les douceurs du beau ciel d'Italie. Il est probable même que sa lyre fut assez délaissée et qu'il se livra sans réserve à la douceur du *far niente*. Au moins ne découvrons-nous dans ses œuvres aucune pièce qui puisse se rapporter au séjour qu'il fit alors sous les murs de Pavie. Il ne nous est même point parvenu quelqu'une de ces lettres qu'il aurait pu écrire à la duchesse d'Alençon, comme celle qu'il lui adressait de Hainaut pour lui rendre compte des faits et gestes de son mari.

C'était assez pour remplir ses journées que de s'égayer avec ses compagnons de la suite du duc d'Alençon dans les vastes salles du château de Mirabello, dans les allées du parc que venait échauffer un doux soleil d'hiver. Les paysannes de la Lombardie ne devaient point être trop farouches, et, avec l'humeur que nous connaissons à notre poète, il devait avoir de quoi remplir ses loisirs (1).

Jusqu'au dernier jour, la quiétude la plus aveugle ne cessa de régner dans le camp français. On y était plein de confiance dans l'issue de la campagne. Les chefs de l'armée considéraient la situation des ennemis comme désespérée. On répétait qu'ils étaient à bout de vivres et de munitions. Le 3 février, Babou de la Bourdaisière écrivait à la reine mère une missive des plus rassurantes. Nous y remarquons ces lignes : « Je croy que la derreniere chofe que nos dictz ennemys feront fera il de nous combatre : car à dire la verité noftre force eft trop groffe pour la leur. » Et un peu plus loin il ajoute, pour montrer à quelle extrémité ils en sont réduits : « Il y a plus d'vn moys que ceulx de dedans ne beurent vin, ne mangerent chair ny fromaige (2). » Dans une autre lettre écrite quelques jours avant la bataille de Pavie, ou peut-

(1) Marguerite, *Lettres*, t. I, p. 173.

(2) Bibl. nat., Ms. fr. 20433, fol. 35.

être la veille, nous relevons ce passage qui prouve à quel degré de sécurité on en était arrivé dans l'entourage du roi. Le même Babou écrit à la reine mère : « Le Roy a dormi en homme de guerre, il eſt en auſſi bonne ſanté qu'on le pourroit ſouhaicter. Il a ſi bien pourvu à toutes choſes que inconuenient ne peult aduenir à ſa perſonne ny à ſon empire. »

Ces lenteurs donnèrent à Bourbon le temps d'amener d'Allemagne une armée qui se joignit aux troupes de Lannoy et de Pescaire.

Dans la nuit du 23 au 24 février, l'armée impériale s'ébranla. Vers les deux heures du matin, elle vint donner l'assaut au parc de Mirabello, occupé par le duc d'Alençon. Quelques jours auparavant, Pescaire avait fait abattre un pan de mur de trente toises de longueur, c'est par cette brèche que les Impériaux pénétrèrent dans le parc. Le roi, par une manœuvre maladroite, se porta à leur rencontre et empêcha ainsi son artillerie de faire son office. On connaît l'issue de la bataille : le roi, blessé au visage et à la cuisse, la face pleine de sang, tomba sous son cheval, criblé de coups. Il allait être tué par les soldats qui l'entouraient, lorsqu'il fut reconnu par quelques-uns des Français qui avaient suivi le connétable de Bourbon (1). Ils appelèrent Lannoy qui se mit à genoux devant le roi pour recevoir son épée. Le duc d'Alençon, placé à l'arrière-garde, voyant la bataille perdue, réunit les quelques hommes qui étaient autour de lui, et, par une marche précipitée vers le Piémont, sauva les débris de l'armée (2).

Que devenait Marot pendant la bagarre? Se souvenant sans doute des leçons qu'il avait reçues chez le sieur de Villeroy, il continua à combattre vaillamment; il fut

(1) Voy., sur le connétable de Bourbon, *Cabinet historique*, t. II, p. 143, 201.

(2) Nous n'avons point l'intention de refaire ici un récit de la bataille de Pavie. Il serait, d'ailleurs, assez difficile d'arriver à retrouver la vérité au milieu des récits contradictoires. Voici, en effet, comment s'exprime un auteur qui vivait vers cette époque : « Non constant sibi scriptores neque Gallici, neque Italici, neque Hispanici, neque Germanici, in hujus pugnæ narratione : ut qui dixit tot pugnæ nar-

blessé, comme Horace à la bataille de Pharsale, et c'est lui-même qui raconte, dans une de ses élégies, comment il reçut un coup de lance au bras droit :

> La fut percé tout oultre rudement,
> Le bras de cil dont il a de couſtume
> De manier ou la lance ou la plume.

Cette blessure fut même assez profonde, car le poète ajoute un peu plus loin dans la même pièce :

> ... Guerre m'a nauré de haquebute.
> Le coup du bras ſe monſtre à veue d'œil.

Après avoir donné cette preuve de courage, il tomba aux mains des ennemis et se trouva parmi les prisonniers :

> Finablement avec le roy mon maiſtre,
> De là les monts, priſonnier ſe vit eſtre
> Mon triſte corps.
>
> *(Élégie I.)*

Mais un poète n'est pas de ceux qui peuvent offrir une riche rançon. Aussi, lorsqu'après la bataille on passa en revue les prisonniers, Marot fut au nombre de ceux qu'on jugea inutile de conserver parce qu'on n'avait rien à obtenir d'eux. Il se trouva donc en liberté, dénué de toute ressource et réduit à regagner la France, sans autre moyen d'existence que ceux que pouvait lui offrir la grand'route.

Nous pouvons nous faire une idée des souffrances qu'il

rari formas quot sunt authores, vere dixisse videatur. » Comme détail de mœurs, nous noterons l'anecdote suivante rapportée par le même historien. Aussitôt après avoir été fait prisonnier, le roi recommanda d'une manière particulière à Bourbon et à Lannoy les jeunes pages qui se trouvaient dans son camp : « Petiit ne pueros gallicos qui capti erant Italus miles attrectaret. Si quos cepisset Hispano redderet permutatis captivis : atque id petiit pudicitiæ eorum consulens. Id libentissime Borbonius Lanoiusque concessere. Mox totis castris per tubicines edicto proposito plus quam sexcenti adolescentes liberali egregiaque forma Hispanis redditi : quorum pudicitiam deploratam si apud Italos mansissent omnes fatebantur » (Arnould Le Ferron : *De rebus gestis Gallorum Libri IX.* Parisiis, MDL, p. 192 et 194).

eut à endurer par les détails suivants que donnent les *Mémoires* de Montluc :

« Le lundi qui suivit la bataille, M. de Bourbon commanda que tous ceux qui estoient prisonniers et qui n'estoient pas pour payer rançon eussent à vuider le camp, et il ne leur fit point distribuer de vivres pour subsister le long de la route et, pour s'assurer que cette bande de malheureux s'esloignoit du pays, il les fit escorter par des fantassins et des cavaliers (1). »

Tout le long de la route, ces pauvres diables n'eurent d'autre ressource que d'arracher des raves, couper des choux qu'ils dérobaient dans les champs et qu'ils faisaient cuire sous la cendre de quelque feu de broussailles allumé au bord des fossés du chemin. C'est ainsi qu'ils regagnèrent la France, et Marot fut sans doute réduit à partager le sort commun.

L'émotion fut grande en France lorsqu'on apprit la prise du roi et la défaite de Pavie. A la stupeur générale causée par cette nouvelle succéda bientôt un mouvement d'indignation aveugle. On ne voulut point expliquer ce revers par l'impéritie des chefs, par la confiance exagérée qu'ils avaient eue dans leurs succès antérieurs, ni par l'erreur de François Ier d'avoir voulu assister en personne à la bataille, car, ainsi que le remarque judicieusement Montluc, « il importe à un roi ne se trouver lui-même à la bataille, vu que bien souvent sa prinse menne avec soy la ruine de son Estat (2) ».

Le désastre de Pavie avait fait une impression si profonde sur la nation que, dans ses refrains populaires, elle redit longtemps les malheurs de son roi et sa haine pour les Espagnols. On connaît la chanson dont La Palice est le héros un peu ridicule; mais les caprices de la Muse plébéienne n'enlèvent rien à la gloire de ce brave qui tomba en combattant aux côtés du roi. Nous nous bornerons à rappeler les deux couplets de cette autre chanson qui résument la campagne :

Quand le roi partit de France,

(1) *Mémoires de Montluc*, p. 75. (2) *Ibid.*

A la malheur il partit.
Il en partit le dimanche
Et le lundi il fut pris.
Il en partit le dimanche
Et le lundi il fut pris.
Il penſoit prendre l'Eſpagne,
Mais les Eſpagnols l'ont pris (1).

(1) Bibl. nat., ms. 12666, fol. 1. Nous avons à dire encore quelques mots d'un autre vaincu de Pavie parce que nous le retrouverons par la suite mêlé à la vie de notre poète. C'est du roi de Navarre Henri d'Albret que nous voulons parler. Fait prisonnier sur le champ de bataille, il avait été enfermé au château de Pavie. Le baron François d'Arras, un de ses gentilshommes de Béarn, réussit à gagner les deux capitaines préposés à sa garde et les décida à préparer l'évasion du roi. Au jour dit, ils arrivèrent dans la chambre du roi et attachèrent à sa fenêtre une échelle de corde. L'un de ces capitaines, nommé Coïmbres, descendit le premier. Le roi le suivit, mais, à moitié chemin, il fut pris de vertige et voulut remonter, alors son valet de chambre le pria de n'en rien faire. « Si vous renoncez à votre évasion, lui dit-il, Votre Majesté n'aura pas plutôt payé sa rançon qu'on luy donnera du boucan pour mettre fin, par ce moyen, à la querelle du royaume de Navarre. » Cette raison décida le roi. Sur le bord du fossé, il trouva le baron d'Arras avec deux chevaux tout prêts, et les deux fugitifs gagnèrent Lyon tout d'une traite. Le lendemain de l'évasion, on trouva dans le lit du roi son page qui avait pris sa place pour tromper ses geôliers (Société d'hist. de France, Bordenave, *Hist. de Béarn et de Navarre*, p. 30).

A Lyon, on savait vaguement le désastre, mais, sans en connaître la portée. On aurait voulu avoir des nouvelles, et elles n'arrivaient point. Dans les transes où jetait cet état d'incertitude, on dépêchait des courriers pour tâcher d'obtenir quelques détails précis. Voici en effet ce que nous trouvons dans les comptes de la maison du roi : « A Guillaume Manjou Savoiſier, gentilhomme de la maiſon de Madame de Miolans, la ſomme de ſoixante eſcuz d'or ſoleil à luy ordonnez pour vng voyage qu'il eſt allé faire, partant de Saint-Iuſt le 2ᵉ de mars pour aller en diligence & sur chevaulx de poſte iuſques au camp des ennemys du Roy eſtans en Italie ou ailleurs pour entendre & ſcavoir nouvelles certaines de la personne du Roy & ſ'il eſtoit prins, mort ou eſchappé à la bataille qui nagueres a eſté audict pays d'Ytalie » (Arch. nat., KK 351, fol. 34). Pendant que Louise de Savoie et Marguerite étaient dans la perplexité la plus grande sur le sort advenu à François Iᵉʳ, ne recueillant que les bruits sinistres qui leur arrivaient comme l'écho lointain de la défaite, le roi écrivait à sa mère la lettre suivante : « Pour faire ſcauoir, Madame, comme ſe porte le reſte de mon infor-

Comme il arrive toujours en pareille circonstance, le peuple, dans sa colère, se prit à crier à la trahison. Il

tune, de toutes choses ne m'eſt demouré que l'honneur & la vie qui eſt saine, & pour ce que en voſtre aduerſité ceſte nouvelle vous ſera quelque peu de reconfort, ay pencé qu'on me laiſſaſt vous eſcrire ceſte lectre, ce qu'on m'a aiſement accordé, vous ſuppliant ne vouloir prendre l'extremité de vous meſme en uſant de voſtre acouſtumé prudence, car i'ay eſperance à la fin que Dieu ne me habandonnera point, vous recommandant vos petitz enffans & les myens en vous ſuppleant faire donner ſûr paſſaige pour aller et retour en Eſpaigne à ce porteur; car il va deuers l'empereur pour ſauoir comment il veut que ie ſoye traicté & ſur ce ſ'en va tres humblement recommandé à voſtre bonne grace » (Bibl. nat., ms. 17527, fol. xxvi v°).

Après avoir été au plus pressé en envoyant cette missive à sa mère, le roi, à quelque temps de là, voulut aussi rassurer ses sujets et, en leur exposant la situation dans des termes à peu près identiques à ceux dont il se servait dans la lettre à sa mère, leur faire entendre des paroles propres à calmer l'émotion que cette catastrophe inattendue avait jetée dans tout le royaume. Le roi, dans cette seconde lettre, s'exprimait ainsi : « Mes amys & bons ſugetz, ſoubz la couleur d'autres lettres, ie eu le moyen & liberté de vous pouuoir eſcripre eſtant ſeur vous rendre grand pleſir de ſauoyr de mes nouuelles, leſquelles, ſelon mon infortune, ſont bonnes, car la ſanté & honneur, Dyeu merſy, me ſont demourés ſayns, et, entre tant d'ynfellyſſités n'ay receu nul plus grant pleſyr que de ſauoyr de l'obeyſance que portez à Madame an vous montrans bien eſtre vrais loyaulx ſugetz & bons Françoys, la vous recommandant touſiours & mes petys enfans qui ſont les voſtres et de la choze publique, vous aſſurant que en contynuant en la dylygenſe & deſmontraſyon qu'auez fet iuſques icy, donez plus grant enuye a nos ennemys de me deliurer que de vous faire la guerre. L'ampereur m'a ouuert quelques portes pour ma delyurance & ay eſperance qu'il ſera rayſonnable & que les choſes bien toſt ſortyront leur effet & ſoyez ſeurs que, comme pour mon honneur & celluy de ma nattyon, ié pluſtoſt eſleu l'onneſte pryſon que lontheuze fuyte. Ne ſera iamais dit que ie né eſté ſy heureulx de fere bien à mon royaulme & que pour envye d'eſtre delyure ie y face mal, ſe eſtymant bien eureulx pour la lyberté de ſon pays toute ſa vye deſmeurer en pryſon.

« Voſtre Roy,
« Françoys.
« De la Barre,
« Bailly de Paris. »

(Bibl. nat., ms. 2980, fol. 1.)

Sur ce qui se passa au moment où le roi fut fait prisonnier, nous trouvons quelques renseignements assez intéressants dans l'édit où il ordonne que le Dauphin prenne titre de roi et soit couronné pour pourvoir aux affaires du royaume.

voulut voir des traîtres partout, et l'on n'eut garde de le détourner de cette appréciation; c'était une manière de se décharger de la responsabilité des fautes commises.

Longtemps après la bataille, Rabelais, se faisant l'écho de cette indignation générale, s'écriera : « Hon! Que je ne fuis roy de France pour quatre-vingts ou cent ans! Par Dieu, je vous mettrois en chien courtault les fuyars de Pavie... Pour quoy ne mouroient ilz là plus toſt que laiſſer leur bon prince en ceſte neceſſité? N'eſt il meilleur et plus honorable mourir vertueuſement bataillant que vivre fuyant villainement? (1). »

Toutes les poésies populaires, toutes les chansons du temps portent témoignage du sentiment de réprobation qui poursuivit les lâches coupables d'avoir abandonné le roi. Mais il ne suffisait point de dire qu'il y avait des coupables, il fallait un nom pour l'accabler sous ce débordement de mépris : la clameur publique dénonça le duc d'Alençon. Seul, en effet, n'avait-il pas échappé au massacre dans lequel avaient succombé tant de vaillants capitaines? N'avait-il point abandonné le champ de bataille où sa présence à la tête des troupes qu'il commandait aurait pu changer la face du combat? N'avait-il point précipité sa fuite et couru tout d'une traite jusqu'à Lyon pour se mettre en sûreté? Les apparences étaient contre lui et on ne lui tint compte ni du courage qu'il avait montré au début de l'action, ni de l'immobilité à laquelle l'avait réduite l'imprudente sortie du roi hors de son camp, ni enfin du service qu'il avait rendu en assurant la retraite des troupes placées sous ses ordres. Il fallait une victime expiatoire à la colère populaire, et ce fut lui qu'elle choisit.

L'infortuné vieillard mourut à Lyon, autant de désespoir et de honte que des fatigues de la guerre.

Voici en quels termes il s'exprime : « Apres auoir perdu une bataille, où nous avons mis noſtre perſonne en grand danger de mort..., apres avoir eſté en icelle bataille noſtre cheval tué ſous nous & auoir eu pluſieurs de nos ennemys en grand nombre couuerts leurs armes ſur noſtre perſonne, les vns pour nous tuer & occire, les autres pour en faire proie & butin, & qu'il a pleu a Dieu, par ſa bonté & clemence, en tout & ſi extreme danger, nous ſauver la vie & honneur » (Isambert, *Anciennes lois françaises*, XII, 238).

(1) *Gargantua*, I, xxxix.

Fait digne de remarque : nous ne lirons dans les œuvres de notre poète, ni une appréciation sur la bataille de Pavie, ni un regret sur la mort du duc. Y avait-il eu mot d'ordre donné ou Marot, se conformant à la pensée de ses maîtres, crut-il devoir garder un silence calculé sur des événements douloureux auxquels il était pénible de faire allusion?..

Mais revenons au pénible voyage de Marot qui poursuit, au milieu des épreuves et des privations, sa route vers la France. La bataille de Pavie s'était livrée le 24 février; ce fut donc pendant les dernières rigueurs de la saison d'hiver qu'il eut à franchir les montagnes qui séparent l'Italie de la France. Il est probable qu'il prit son chemin par Turin et le mont Genèvre. De Briançon, il se dirigea sans doute sur Lyon par Gap et Grenoble, car le chemin ne devait point encore être praticable par la route que l'on pouvait suivre pendant l'été.

Le duc d'Alençon était mort le 11 avril à Lyon. Marguerite d'Angoulême était encore sous le coup de cette perte qui lui fut sensible. Louise de Savoie était tout entière aux mesures à prendre pour pourvoir aux intérêts du royaume. Marot n'eut pas de peine à comprendre que la place d'un poète n'était point dans les conseils de la politique. Il laissa la mère et la sœur du roi à leurs graves préoccupations et il regagna sans bruit la capitale, qui était en proie aux agitations les plus diverses.

L'inquiétude régnait dans la cité; on ne savait quel serait le sort réservé au royaume dans les conjonctures qui se présentaient. Les ennemis de la Savoyarde attisaient l'émotion populaire, tandis que les partisans de la Réforme songeaient à tirer parti des périls de la situation pour faire triompher leurs doctrines.

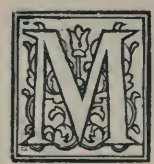




CHAPITRE V

(1525-1526.)

Marot à Paris. — Sa maîtresse le reçoit mal. — De l'élégie à la satire. — Le rondeau de l'inconstance d'Ysabeau. — Vengeance de femme : Marot accusé d'avoir mangé de la chair en Carême. — La procédure en matière d'hérésie, crime ecclésiastique, cas royal. — Marot est mené au Châtelet. — L'épître à Bouchart et celle à Lyon Jamet. — Une geôle d'autrefois. — Intervention de l'évêque de Chartres. — « L'Aigle », prison ou hôtellerie? — L'identité d'Ysabeau-Luna : les critiques en désaccord. — Le *Roman de la Rose*. — François Ier rentre dans son royaume; Marot est mis en liberté.



AROT ne laissait pas certainement de prendre sa part des sentiments d'affliction qu'avaient répandus dans tout le royaume le désastre de Pavie et la prise du roi. Mais il était peut-être plus disposé qu'un autre à s'en consoler en pensant qu'il allait retrouver à Paris la femme aimée. C'était une compensation particulière dans la tristesse générale. Il ne cherche point à dissimuler ces sentiments dans l'élégie qu'il adresse à l'objet de ses feux et où il lui fait part de la blessure qu'il a reçue, où il lui parle du roi captif et de tous ces braves gens qui ont trouvé la mort sur le champ de bataille :

> Mais que ne vaut d'inventer et de querre
> En cas d'amour tant de propos de guerre.
> I'en laiſſeray du tout faire à l'Eſpaigne,
> De qui la main en noſtre ſang ſe baigne...

Puis, revirement soudain, le poète se reprend tout à coup et continue :

Les dire, hélas! il vaut trop mieux les taire,
Il vaut trop mieux en un iieu ſolitaire,
En champs ou bois pleins d'arbres ou de fleurs,
Aller dicter les plaiſirs ou les pleurs
Que l'on reçoit de sa dame chérie.

(Élégie I.)

Voilà donc cette liaison, qui n'avait été qu'ébauchée avant le départ du poète, qui ne lui avait donné que des espérances, reprise par lui sur nouveaux frais. Marot revient avec une ardeur nouvelle, surexcitée par une longue séparation. Il va être enfin payé de retour.

Hélas! il a compté sans l'humeur variable de la femme.

D'abord, on lui fait un accueil des plus froids, tellement froid que le poète ne peut s'empêcher de s'écrier sur un ton de reproche :

Mais ie cognois que ton amour de glace
Pres de mon feu du tout ſe fond et paſſe.

(Élégie II.)

Et, tout aussitôt, on trouve un prétexte de départ afin de s'éloigner de lui.

Cependant Marot garde encore des illusions. Et ces illusions vont servir de texte à une histoire d'amour qui se prolongera pendant vingt élégies (1).

D'abord le poète ne veut pas croire à son malheur, et il se trompe assez lui-même sur les sentiments qu'il

(1) Nous avons cité et citerons plusieurs passages de ces Élégies en attribuant à celles-ci les numéros qu'elles portent communément dans les éditions anciennes des œuvres de Marot. Mais nous n'attachons à ces numéros, — qui d'ailleurs varient dans plusieurs éditions, — aucune valeur chronologique. Il est certain, par exemple, que l'*Élégie I*, dans laquelle le poète parle de sa blessure à Pavie, fut écrite postérieurement à l'*Élégie III*, celle qui commence par le vers :

Puiſque le iour de mon depart arrive...

dans laquelle Marot fait ses adieux à sa maîtresse au moment de partir pour la campagne d'Italie.

inspire pour presser sa dame de lui accorder enfin le prix de son amour. Il lui raconte ses songes, où l'Amour lui apparaît et lui fait de belles promesses qui le consolent pour un temps (1). Puis le soupçon commence à lui mordre le cœur; alors il prodigue les serments de fidélité pour provoquer ceux de sa maîtresse. Il se mêle à cette histoire l'intervention d'un vieillard que nous ne nous chargeons point d'expliquer (2). Est-ce un mari, est-ce un rival? Nous ne saurions nous prononcer sur son rôle. Une autre fois il propose à sa belle un rendez-vous à la messe de minuit :

Pour à plaiſir enſemble deuiſer,
On ne ſcauroit meilleur temps aduiſer
Que de Noel la minuit & la veille.

L'obscurité d'une église est favorable aux amoureux; le chant des prêtres couvre leurs paroles et leur permet d'échanger de tendres aveux; des mots on passe aux actes :

Puis les ſervants par coups leurs dames baiſent
Et en baiſant à elles ils ſe deulent
Pour avoir mieux...

(Élégie XI.)

Sur cette pente, l'imagination de l'amant ne s'arrête plus... Mais plus le songe a été charmant, plus le réveil sera cruel. Le poète, assuré bientôt qu'il ne pourra rien obtenir de sa maîtresse, l'accable de ses malédictions. Ce sont pleurs et grincements de dents. Il la traite de « deſloyalle femelle », et il va jusqu'à s'écrier :

Fuyez du tout, fuyez la garſe fine
Qui ſoubz beaux ditz vn vray amant affine.

(Élégie XIV.)

Le dénouement de ce petit drame amoureux allait bientôt se produire, et ce dénouement devait être une catastrophe pour Marot. En effet, quand il vit que celle qu'il aimait se riait de lui et dédaignait son amour, il n'eut plus qu'une

(1) Élégie VI. (2) Élégie XII.

pensée : tirer vengeance de l'insulte. Il composa une chanson sur l'infidélité de sa belle :

> Ma dame ne m'a poinct vendu,
> Elle m'a ſeulement changé,
> Dont ie me tiens pour bien vengé,
> Car vn loyal a eſtrangé
> Pour vn aultre qui la diffame.
> N'eſt elle pas legere femme?
>
> *(Chanson XV.)*

Mais dans cette pièce, il ne donnait point assez libre cours à ses ressentiments; il voulut mieux et composa le rondeau suivant où il déposa tout le fiel amassé dans son cœur :

> Comme inconſtante & de cueur faulſe & laſche
> Elle me laiſſe. Or puiſqu'ainſi me laſche,
> A voſtre aduis ne la doiſ-je laſcher?
> Certes ouy; mais aultrement faſcher,
> Ie ne la veulx combien qu'elle me faſche.
> Il luy fauldroit, au train que mener taſche,
> Des seruiteurs à iournée & à taſche.
> En trop de lieux veut ſon cueur attacher
> Comme inconſtante.
> Or, pour couurir ſon grand vice & ſa tache,
> Souuent ma plume à la louer ſ'attache.
> Mais à cela ie ne veulx plus taſcher,
> Car ie ne puis ſon mauluais bruit cacher
> Si ſûrement qu'elle ne ſe deſcache
> Comme inconſtante.
>
> *(De l'inconstance d'Ysabeau.)*

Il ne suffisait pas au poète d'avoir épanché dans ces vers sa mauvaise humeur. Pour que sa revanche fût complète, il fallait qu'elle fût un peu publique. Il mit cette pièce aux mains de ses amis. On se la transmit de proche en proche et elle arriva certainement jusqu'à la personne dont le poète faisait la satire. L'affront fut vivement ressenti et la belle n'hésita pas à user de représailles. Ce fut sans doute pendant ces temps de fête qui commencent aux Innocents et se prolongent jusqu'aux

jours gras, que Marot mit cette pièce en circulation. Il est probable que notre poète n'avait pas beaucoup plus de sympathie pour « ce grand avalleur de pois gris, ce fouetteur de petits enfants et ce coltineur de cendres », pour « Caresmeprenant », en un mot, que n'en éprouvait Rabelais lui-même (1). On le savait, apparemment, et on le guettait pour le surprendre en révolte contre les lois de l'Église. Il faut croire que l'on était fort au courant des habitudes de notre poète, car on n'eut pas de peine à le découvrir en faute. Il avait commis le crime irrémissible de manger de la viande en carême, et il n'avait même pas eu l'hypocrisie de sa gourmandise (2).

Son ennemie s'empressa de le dénoncer à l'autorité ecclésiastique.

La procédure en vertu de laquelle on va poursuivre le poète est assez compliquée et réclame quelques éclaircissements. En effet, nous voyons d'abord Marot s'adresser à un docteur en théologie pour réclamer son indulgence, alors qu'il est enfermé dans les prisons du Châtelet qui sont prisons du roi, et ce, pour un méfait qui semble du domaine purement canonique puisqu'il s'agit d'abord d'une contravention aux lois de l'abstinence compliquée d'un soupçon d'hérésie (3). Or, tout d'un coup le tableau change, fort heureusement pour Marot, et le voilà transporté, comme par un coup de baguette, des prisons du roi dans les prisons de l'évêque de Chartres. Il y a là un enchevêtrement de juridictions que nous allons essayer de débrouiller, montrant d'après quels principes, alors

(1) *Pantagruel*, IV, xxix.

(2) Dans son démêlé avec Marot, Sagon, rappelant plus tard ce détail, le déclarera digne des plus grands châtiments :

Pour ce qu'on dit & l'hiſtoire eſt certaine,
Dont on a eu cognoiſſance trop tard,
Que tu mengeas en careſme du lard,
Non pas caché, mais deuant tout le monde.

(*Coup d'Essay. Responce de Sagon a Clement Marot*, édition de Lenglet-Dufresnoy, t. VI, p. 14.)

(3) C'est du reste contre ce soupçon que Marot s'efforcera de mettre en garde le juge du Châtelet, dans les excuses versifiées qu'il lui présentera. Le poète sent bien que l'accusation d'avoir mangé gras en carême n'est qu'un prétexte. Ce qui serait plus grave, ce serait d'être convaincu d'hérésie.

Aussi Marot ne conteste-t-il nullement le bien-fondé de l'accusation. Il évite même avec soin d'en parler. Mais il se défend énergiquement d'être un sectateur de Luther.

admis, elles pouvaient se renvoyer ainsi la balle, c'est-à-dire l'accusé, de l'une à l'autre.

A cette époque, les lois de l'Église sur l'observance du maigre et du jeûne n'avaient encore provoqué dans le peuple aucune résistance, et, jusqu'à l'introduction définitive du calvinisme en France, on ne rencontre aucune loi qui ordonne cette observance. C'est en 1549 seulement que Henri II rendra un édit interdisant aux bouchers, rôtisseurs, poulaillers et revendeuses de vendre en temps de carême de la viande de boucherie, de la volaille ou du gibier, sous peine, à la première contravention, de cinquante livres d'amende, à la seconde du double, plus une peine corporelle. Mais, au temps de Marot, des prescriptions semblables étaient presque superflues.

D'après le principe admis par les anciens jurisconsultes, le roi réunissait en sa personne le double caractère de chef de l'État et de gardien, protecteur et défenseur de l'Église (1). C'est en vertu de cette seconde qualité qu'il pouvait faire des lois ecclésiastiques, c'est-à-dire des édits, ordonnances et déclarations pour donner autorité aux canons et aux règlements adoptés par les conciles et les faire exécuter dans ses États. S'appuyant sur sa première qualité, le roi a le droit de punir tous ceux qui causent du trouble dans son royaume en n'observant pas les lois qui y sont en vigueur; du moment où il reconnaît une règle prescrite par l'Église, il a le droit de poursuivre quiconque y contrevient. Il doit veiller en outre à ce que l'ordre règne dans son royaume. Les doctrines des hérétiques portant atteinte à l'ordre public, le souverain doit les réprimer. Mais ce n'est point le souverain qui peut décider s'il y a hérésie ou non. L'hérésie est un crime ecclésiastique, et par suite c'est un crime dont la connaissance appartient aux évêques ou aux juges d'Église auxquels ils délèguent leurs pouvoirs. Le juge d'Église a la connaissance du crime d'hérésie pour examiner et déclarer sur quel point les opinions de l'accusé sont contraires à la doctrine de l'Église, et il peut frapper le coupable de peines canoniques.

(1) Delacombe, *Recueil de jurisprudence canonique*, Préface, p. III.

Mais si les actes commis ou les opinions soutenues par celui que l'Église a condamné causent un scandale public ou sont de nature à soulever le peuple et à l'exciter à la sédition, dans ce cas, le fait incriminé prend le caractère de crime royal dont la connaissance appartient aux juges séculiers, même contre les ecclésiastiques (1), et dans ce cas les officiaux sont obligés d'appeler le juge royal pour faire l'instruction avec eux. Après l'instruction achevée et la sentence prononcée sur le délit commun, l'accusé est renvoyé dans les prisons royales.

Enfin, nous devons rappeler un fait qui aide à expliquer comment l'action du pouvoir temporel se combina avec l'action du pouvoir spirituel dans la poursuite intentée à notre poète.

Le 17 mai 1525, peu après la bataille de Pavie, le pape promulguait une bulle relative aux poursuites à exercer contre les luthériens. Le 10 juin suivant, par lettres patentes datées de Paris, Louise de Savoie ordonna aux gens du roi de prêter main-forte à l'exécution de cette bulle, afin d'extirper l'hérésie naissante dans toute l'étendue du royaume. Or, dans cette bulle on remarque le passage suivant : « Multi reperiuntur qui hujusmodi errores et dogmata imitarentur et publicarent et nonnulli hujusmodi erroribus infecti Sanctæ Matris Ecclesiæ præcepta contemnerent ac jejunia per ipsam Ecclesiam et Sanctorum Patrum Sanctiones indicta non observarent, ac aliqui, spiritu maligno imbuti, quadragesimalibus et aliis diebus quibus ex præcepto Ecclesiæ jejunandum erat, absque aliquâ necessitate carnibus vesci veriti non fuissent. » Comme conclusion à ces prémisses, le pape engageait le pouvoir séculier à traiter les coupables avec les dernières rigueurs dont la justice pouvait disposer : « Ultimâ justitiâ cohibere (2). » Les lettres patentes de la reine mère donnaient force de loi aux prescriptions de la bulle papale, et, désormais, manger de la chair en carême devenait un cas royal. Marot était coupable d'un crime prévu par ces dispositions.

(1) Delacombe, *Recueil de jurisprudence canonique*, Hérésie, 27, et Official, 19 et 22.

(2) Isambert, *Anciennes lois françaises*, t. XII, p. 233.

L'ennemie de Marot le dénonça, peut-être par l'intermédiaire de son confesseur, à certain docteur en Sorbonne qui avait autant à cœur de faire respecter les lois de l'Église que d'être agréable à une belle pénitente en servant ses rancunes.

Ce docteur en théologie s'appelait Bouchart. Il devait être un des plus solides piliers de l'Église catholique. A quelques années de là, dans les comptes de la maison du roi, il lui sera accordé une indemnité de 405 livres pour aller, en compagnie de trois acolytes de sa trempe, chercher à Toulouse le frère Vidal Becanis, religieux jacobin et inquisiteur de la foi et pour le ramener à Fontainebleau (1).

Le docteur Bouchart examina l'affaire Marot et il n'eut pas de peine à reconnaître que le poète avait contrevenu à la bulle du pape, devenue loi du royaume. Une fois ce point établi et le fait étant patent, ce n'était plus à lui à poursuivre le coupable, c'était à la justice séculière à faire son œuvre. En conséquence, le lieutenant criminel donna l'ordre d'arrêter le nommé Marot, coupable d'avoir mis en péril la sécurité du royaume en mangeant du lard en carême :

> Lors ce va dire un gros paillard,
> Par la mort bieu voyla Clement,
> Prenez-le, il a mengé le lard.

En effet, sans plus tarder, six estafiers vinrent, un beau matin, appréhender Marot en son logis :

> Lors ſix pendards ne faillent mye
> A me ſurprendre finement...

Par un surcroît de cruauté, pour ajouter à la honte du traitement, ce fut en plein jour et devant une haie de curieux qu'on mena le poète en prison :

> Et de iour, pour plus d'infamie,
> Feirent mon empriſonnement.
>
> *(Ballade contre celle qui fut s'amye.)*

Maître Clément fut conduit au Châtelet, prison du roi.

(1) Arch. nat., J 962, col. 183.

Dans un premier mouvement de mauvaise humeur, le poète, qui sentait bien d'où partait le coup, composa la ballade dont nous venons de citer quelques vers. C'est toujours un soulagement que de donner libre cours à sa colère et de maudire ses bourreaux. Puis la réflexion lui vint; l'instinct de la conservation prit le dessus. Il avait pu croire d'abord que cette vengeance de femme n'aurait pas de suite; qu'on avait tout simplement voulu lui faire peur. Au bout de quelque temps, il s'aperçut que les choses tournaient au tragique, qu'il était toujours en prison et il chercha à sortir du mauvais pas. Il songea que le meilleur moyen était d'attendrir ses juges; et comme ceux qu'il était le plus urgent de se rendre favorables étaient d'abord les juges d'Église, il écrivit au docteur Bouchart. Ce fut six jours après son entrée en prison que cette lettre de supplication fut rimée :

Docte docteur, qui t'a conduit à faire
Emprifonner depuis fix iours en çà
Vn tien amy qui oncq ne t'offenfa?

(Épistre de Marot à Monsieur Bouchart,
docteur en Theologie.)

On avait, sans doute, insinué à Marot que son crime était de s'être laissé corrompre par les idées nouvelles; aussi s'en défend-il de toutes ses forces en protestant de son orthodoxie :

. . . . Point ne fuy Lutherifte,
Ne Zuinglien & moins Anabaptifte.
Ie fuy de Dieu par fon fils Iefus Chrift,
Ie fuy celuy qui a faict maint efcrit,
Dont vn feul vers on n'en fçauroit extraire
Qui à la loy diuine foit contraire.

On voit que le poète va au-devant de tous les reproches. Il a bien envie pourtant de dire à ce vénérable docteur sous quelle influence celui-ci le persécute, de lui faire comprendre qu'il n'est pas dupe de ses intrigues et qu'il sait fort bien que, dans toute cette aventure, le nom de la religion sert à couvrir une vengeance de femme. C'était dif-

ficile à laisser entendre; Marot trouve pourtant le moyen de l'insinuer tout doucement :

> ... O Docteur catholique,
> Que quiers tu doncq? As tu aulcune picque
> Encontre moy? Ou ſi tu prends ſaueur
> A me triſter deſſoubz aultruy faueur?
> Ie croy que non (1).

Cependant Marot se rendait bien compte que, du côté de Bouchart, il n'y avait pas grand'chose à gagner; aussi s'adressait-il en même temps à l'un de ses amis, un Poitevin, nommé Lyon Jamet (2). Et il lui envoyait l'épître où

(1) La mésaventure du poète peut s'expliquer par cette phrase de Stendhal qui résume ainsi son opinion sur les mœurs qu'il voit à Rome : « La plupart des actes du gouvernement papal sont une dérogation à une règle obtenue par le crédit d'une jolie femme ou d'un gros moine » (Stendhal, *Promenades dans Rome*, t. II, p. 300). Ce qui était vrai pour Rome à l'époque où vivait Stendhal l'était autrefois pour tous les États catholiques où l'influence de Rome était dominante. Devant les tribunaux ecclésiastiques qui existaient alors, le crédit de la « jolie femme » et du « gros moine » devaient être tout-puissants, et c'est précisément ce que nous trouvons dans l'affaire de notre poète : une jolie femme, Luna, qu'il appelle ailleurs une « belle humble solliciteuse », et le gros moine dans la personne du docteur Bouchart.

(2) On connaît exactement très peu de chose sur ce Lyon Jamet et la plupart de ses biographes, notamment Dreux du Radier (dans son *Histoire littéraire du Poitou*) commettent à son endroit de flagrantes inexactitudes. On sait par Marot qu'il était natif de Sanxay, en Poitou. Ce prénom de Lyon pour Léon semble en effet bien poitevin; Bonaventure des Périers commence sa *XLVIe Nouvelle* par cette phrase : « Un tailleur de la ville de Poictiers, nommé Lyon, etc. »

On présume qu'il était né vers la fin du xve siècle et qu'il appartenait à une famille notable, sinon noble, qui se fixa par la suite en Normandie. Nous avons retrouvé dans les « actes » de François Ier un receveur ordinaire de Dourdan du nom de Pierre Jamet. Peut-être Lyon était-il son parent. Vraisemblablement, celui-ci vivait à Paris, et c'est ainsi qu'il connut Marot. Il avait en tout cas de hautes relations à la cour, puisqu'obligé de fuir, vers 1535, à cause de ses opinions, il se réfugia auprès de la duchesse Renée de Ferrare, que Marot venait de quitter, et devint son secrétaire.

Rabelais, dans sa 14e épître à Geoffroy d'Estissac, évêque et seigneur de Maillezais, en Poitou, écrit : « Il (le duc de Ferrare) n'a pu accorder avec le

il conte l'apologue du lion et du rat, pour le prier de lui venir en aide. Cette épître est une petite merveille de goût, de finesse et d'esprit. La Fontaine, qui pourtant excellait dans le genre, a si bien compris qu'il n'y avait plus rien à faire après Marot, que deux vers lui ont suffi pour expédier l'épisode du rat dans la fable qu'il a tirée de l'épître. De cet apologue, nous ne retiendrons que les vers où le poète fait allusion au motif qui l'a conduit en prison, c'est

Que le rat ne ſçauoit
Sortir d'vn lieu pour autant qu'il auoit
Mengé le lard & la chair toute crue.

(Épistre à son amy Lyon.)

Il termine en suppliant son ami de faire pour lui ce que le grand lion a fait pour le rat.

pape parce qu'il y demandoit exceſſive ſomme d'argent pour l'inveſtiture de ſes terres... Et ce eſtoit la cauſe pourquoy Lyon Jamet eſtoit venu en ceſte ville. » Ainsi Lyon Jamet fut à un moment ambassadeur du duc de Ferrare auprès du pape.

En 1543, Lyon Jamet est encore à Ferrare. Il écrit à Marot, pour luy reprocher son silence, une épître en vers à rimes renforcées :

Mais voirement, amy Clement,
Tout clairement dis-moy comment
Tant & pourquoy tu te tiens quoy
D'écrire à moy qui ſuis à toy?
T'ai-je laiſſé par le paſſé?
T'ai-je offencé ou courroucé?

Quand Marot meurt, l'an d'après, à Turin, c'est Lyon Jamet qui compose l'épitaphe en vers gravée sur le tombeau du poète dans l'église Saint-Jean.

En 1554, Lyon Jamet, toujours secrétaire de la duchesse, est chargé par elle de messages pour Calvin (voir J. Bonnet, *Lettres de Calvin*, t. I, p. 428).

Nous savons encore que Lyon Jamet était ami d'Étienne Dolet qui lui dédia son édition de Marot imprimée à Lyon en 1542.

Les biographes ajoutent que Jamet revint en France avec la duchesse Renée et qu'il mourut en Normandie, vers 1561.

Certaines poésies qui parurent sous la signature de Marot sont, par eux, attribuées à Lyon Jamet. Telle :

Robin mangeoit un quignon de pain bis...

Et encore :

Frère Lubin revenoit de la queſte...

Selon Dreux du Radier, il serait encore l'auteur d'une *Ballade sur la sainte Vierge* et d'une imitation d'Ausone.

Tout cela n'est pas bien prouvé. Et le plus clair des mérites de Lyon Jamet est d'avoir été l'ami de Marot et de l'avoir tiré des griffes de la Sorbonne. Marot le dit et Mellin de Saint-Gelais fait quelque part une allusion fort transparente à cette entremise.

Tandis que Lyon Jamet, ainsi mis en demeure, entre en campagne pour délivrer Marot, nous allons suivre celui-ci dans cette prison où il fut témoin de tant de misères et d'infortunes, et dont il nous a laissé une peinture émue et vivante qui restera parmi les chefs-d'œuvre de notre poésie.

Les six sergents du guet, qui avaient été chargés d'arrêter Marot, l'avaient conduit au guichet du Châtelet; ce guichet terrible dont parle Rabelais dans sa description du pays des chats-fourrez et qu'il compare à la porte des Enfers, « parce que, dit-il facétieusement, on y entroit comme en Auerne, à en ſortir eſtoit la difficulté » (1); ce guichet qui est le même encore aujourd'hui à la Conciergerie du Palais.

A la porte (explique Marot) se trouve une espèce de Cerbère qui, s'il n'a pas trois têtes,

> A tout le moins vne qui en vaut trois.
>
> *(Enfer.)*

L'aspect de cette porte ne dit rien de bon, c'est

> . . . . vn huis gros & maſſif
> Duquel l'entrée eſt ſi eſtroicte & baſſe
> Que pour entrer fallut que me courbaſſe.

Ce n'est là encore que le vestibule de l'Enfer, le royaume de dame Chicane. Marot aperçoit de loin les juges et les avocats qui se disputent les biens des plaideurs. Ce coup d'œil rapide lui suffira pour tracer le tableau le plus navrant de ces procès qui entretiennent chez les hommes l'esprit de haine et de discorde.

Mais son gardien le conduit devant un autre huis « barré de puissant fer » qui se referme sur lui; puis, par un escalier tortueux et obscur dont les marches sont usées par le pas de ceux qui l'ont gravi et qu'on laisse comme à plaisir dans son état de dégradation et de malpropreté, notre poète est mené devant le juge appelé à prononcer sur son sort. C'est le lieutenant criminel, que Marot désigne sous le sobriquet de Rhadamante, et dont il brosse un portrait peu séduisant. Le poète lui prête des yeux menaçants,

(1) Rabelais, *Pantagruel*, V, XI.

une mine rébarbative, une habileté cauteleuse dans les interrogatoires qu'il fait subir à ceux que leur mauvaise fortune a placés devant lui. Il les enveloppe de ses questions, il les fascine par ses ruses ; et, à mesure qu'il les juge, un huissier frappe sur une porte avec un lourd marteau et appelle l'accusé suivant. Ce marteau retentit comme un glas funèbre que se renvoient les échos lugubres des voûtes.

Mais Marot n'a pas assisté seulement à l'interrogatoire de ces malheureux, il a vu aussi soumettre quelques-unes de ces victimes à la question, pour leur arracher par la douleur un aveu que la menace ne pouvait obtenir :

> Au fond d'Enfer on luy fait allonger
> Veines & nerfs & par tourment ſ'efforce
> A eſprouver ſ'elle dira par force
> Ce que doulceur n'a ſceu d'elle tirer.

A la vue de ces cruautés, Marot s'oublie lui-même pour ne plus songer qu'aux souffrances dont il est témoin, et, dans un élan d'indignation contre les bourreaux, il s'écrie :

> Or, chers amys, i'en ay veu martyrer
> Tant que pitié m'en mectoit en eſmoy.

Cependant, le tour de Marot arrive et il comparaît devant le terrible Rhadamante (1). Ses fonctions avaient fait de ce juge la terreur de tous les accusés; mais il semble que l'intervention des amis de Marot ait déjà produit quelque effet, car le juge se borne à lui demander,

(1) Quel est ce lieutenant au Châtelet? Dans les notes qui accompagnent l'*Enfer* (voyez t. II, p. 173), nous disons, sur la foi d'un vers de Sagon, qu'il s'agit du bailli Jean Morin. Mais un scrupule nous est venu depuis. Sagon doit s'être trompé. Jean Morin, en effet, était lieutenant civil, et non lieutenant criminel, au moment où fut arrêté Clément Marot. Le lieutenant criminel était ce Maillart, « Juge d'Enfer », contre lequel notre poète devait diriger, quelques mois plus tard, son épigramme *Du lieutenant criminel et de Samblançay :*

> Lorsque Maillart, iuge d'Enfer, menoit
> A Monfaulcon Samblançay l'âme rendre...

Cependant Henri Estienne, dans son *Apologie pour Hérodote* (I, 6), dit que Jean Morin « meritoit en deux sortes d'estre nommé criminel ». Entre Maillart et Morin, le lecteur choisira.

« d'un accent impératif et grave », sa naissance, son nom et son état. Alors le poète, après avoir satisfait à ces questions, se recommande du roi, de Marguerite d'Angoulême et de Louise de Savoie. Si ses deux protectrices étaient là, il n'aurait rien à craindre, elles lui viendraient en aide et le sortiraient de prison; mais toutes deux sont parties

Pour retirer noſtre Roy hors d'Eſpagne (1).

Là se borna l'interrogatoire de Marot et le farouche Rhadamante ordonna qu'on le reconduisit « au bas collège des malheureux ». Il dut prendre patience et attendre le résultat des démarches de son ami Jamet, car il nous apprend lui-même qu'il resta encore avec ses compagnons d'infortune dans les cachots

Où auec eulx fit vn temps demourance.

Pendant que Marot pouvait se livrer à de douloureuses réflexions sur le sort qui l'attendait, tandis qu'il contemplait les misères des autres, Lyon Jamet agissait, et il est visible qu'il ne rencontra point des dispositions trop hostiles chez ceux qui tenaient en leurs mains le sort de son ami.

Marot avait été arrêté vers la fin de février. Sa protectrice ordinaire était en ce moment trop loin pour le secourir. Mais Lyon Jamet manœuvra si bien que Marot se trouva en sûreté et put attendre sans inquiétude le retour du roi et de la princesse sa sœur. Le Poitevin, en effet, imagina fort adroitement d'aller chercher le remède du côté même d'où était parti le coup. Un docteur en théo-

(1) Marguerite donnait alors tous ses soins aux négociations qui avaient pour but d'abréger cette captivité que Charles-Quint prenait à tâche de prolonger pour les besoins de sa politique. Elle était partie une première fois en Espagne le 27 août 1525, puis elle en était revenue à la fin de décembre. Les négociations ayant repris une tournure favorable, elle était repartie au commencement de février pour aller au-devant du roi sur la frontière de France; la paix avait été définitivement conclue le 19 février et le roi ne rentra en France que le 21 mars à cause des difficultés que suscitèrent les Espagnols au sujet de l'échange de ses deux fils contre sa personne.

logie, cédant à des suggestions féminines, avait fait le mal; Jamet alla demander à un évêque de le réparer. Il s'adressa à Louis Guillard, évêque de Chartres, et tout à fait l'homme de la situation (1).

Guillard était au courant de la faveur particulière dont Marot jouissait auprès de la duchesse Marguerite et même auprès du roi. Venir en aide au poète, c'était se mettre bien avec la sœur du maître et par conséquent avec le maître lui-même. Marot avait été livré pour crime d'hérésie au bras séculier. Mais l'Église, ainsi que nous l'avons dit plus haut, était seule en mesure d'apprécier les culpabilités de ce genre. C'était à elle d'en connaître, et elle était toujours en droit de réclamer l'individu sur lequel pesait une telle présomption pour examiner son cas, sauf à le livrer ensuite à la justice des hommes.

Voici donc ce qui fut convenu entre Jamet et l'évêque de Chartres. Ce dernier, sous prétexte qu'il aurait découvert contre Clément Marot les charges les plus graves sous le rapport des opinions religieuses, le réclamerait pour le juger et l'arracherait ainsi aux mains de ceux qui s'étaient fait les instruments de sa belle persécutrice. Par ce procédé, on réussissait tout d'abord à le mettre en sûreté et, une fois à Chartres, on lui trouverait une prison moins étroite et plus douce que les geôles du Châtelet de Paris. Ce qui fut dit fut fait. Et, le 13 mars 1525 (n. st. 1526), l'évêque, sous la forme la plus solennelle, informait les appariteurs et officiers du tribunal ecclé-

(1) Louis Guillard avait fait son entrée à Chartres le 2 juillet 1525; il n'y avait pas encore un an qu'il était installé sur son siège épiscopal. Il occupait auparavant l'évêché de Tournon qui relevait des seigneurs de la Marck et de Bouillon.

Par la suite, il devint le persécuteur acharné des protestants qui se vengèrent de lui en composant sur sa mémoire des vers satiriques où ils nous livrent les secrets de sa vie privée, peu édifiante. A titre de renseignement sur le personnage, nous citerons seulement le commencement d'une pièce intitulée : *Epitafe de Me Loys Guillard, euesque de Chartres, de Chaalons sur Saone, de Senlis & illustre macquereau de Paris :*

Deſſoubz ce vil tombeau ſont les os d'un [caffard
D'vn ignorant prelat, eueſque papiſtique,
Qui eſtant fauſſaire, macquereau impu- [dique
Contrefeſoit touſiours le deuot papelard.
Veux-tu ſauoir ſon nom, c'eſt l'eueſque [Guillard.

siastique de Chartres qu'il y avait lieu d'instruire le procès de Marot sur lequel pesaient charges d'hérésie et qu'au besoin il y avait lieu de réclamer le secours du bras séculier pour assurer l'exécution des décisions de l'Église. Du reste, il ne perdait point de temps pour requérir cette assistance, car le même jour il lançait une ordonnance qui ressemble fort à un mandat d'amener, par laquelle il sommait les gens de justice du roi de lui prêter mainforte afin d'appréhender au corps le nommé Clément Marot, « dans la crainte qu'il ne s'absente sans avoir fait pénitence », au grand préjudice du salut de son âme. Cette crainte de voir Marot « s'absenter » alors qu'il est sous les verrous du Châtelet est une invention admirable; il n'est que les intérêts de la foi pour inspirer des tours aussi ingénieux.

Mais les deux pièces sont trop curieuses dans leur rédaction et trop importantes en l'espèce pour ne pas être citées en entier. Voici d'abord l'ordre donné par l'évêque aux officiers de son tribunal de procéder et d'instruire contre le grand criminel qui s'appelle Marot :

Ludovicus Dei et sanctæ sedis apostolicæ gratia Carnotensis episcopus, dilectis et fidelibus curiæ nostræ apparitoribus, omnibusque aliis curiæ nostræ officiariis, salutem in Domino. Visis per nos informationibus et chargiis authoritate nostra ad instantiam promotoris curiæ nostræ factis de et super nonnullis excessibus delictis et criminibus, etiam hæresis, per Clementem Marot commissis et perpetratis, audita etiam requesta et conclusionibus dicti promotoris, dicimus et ordinamus prædictum Clementem Marot fore et esse carceribus nostris mancipandum, ut per nos contra eum procedatur iuxta et secundum casuum exigentiam, prout iuris erit et rationis. Quapropter vobis et vestris cuilibet harum serie damus in mandatis, quatenus præsentem nostram ordinationem quantum in vobis est et potestis, executioni debitæ demandetis, invocato etiam et requisito, si opus sit, potestatis bracchii sæcularis ad præmissorum realem executionem et debitum iustitiæ complementum, auxilio. Datum Carnoti, sub sigillo nostro, anno domini 1525 die XIII martii.

Par cette prière, l'évêque ordonne que son promoteur et ses assistants fassent le procès à Marot. C'est une sorte

de mainmise sur l'inculpé. Guillard établit son droit spirituel de procéder contre un individu soupçonné d'hérésie. Son droit ainsi établi par ses propres déclarations, il rend une autre ordonnance par laquelle il enjoint aux gens du roi de lui prêter main-forte pour appréhender au corps le criminel :

Ludovicus Dei et sanctæ sedis apostolicæ gratia Carnotensis episcopus, honorabilibus viris dominis baillivis, et præpositis Parisiensi, Turonensi et Blesensi, et omnibus aliis iudicibus ad quos nostræ præsentes literæ pervenerint, salutem in domino. Cum instante promotore curiæ nostræ informationes et inquisitiones factæ fuerint contra Clementem Marot, visisque informationibus in eumdem Marot, variis delictis et offensis, etiam criminibus hæresis chargiatum et culpabilem invenerimus, quare eum carceribus nostris mancipandum, et literas nostras, ut capiatur, contra prædictum Marot decrevimus; et quia dubitamus ne prædictus Marot se absentet sine correctione et punitione, in animæ suæ grande periculum, hinc est quod nos præmissis attentis, vos in iuris subsidium requirimus, quatenus dictum Marot per aliquem seu aliquos ex servientibus vestris, si ipsum reperire poteritis, capi et incarcerari faciatis et mandetis, et eum sic captum per aliquem seu aliquos dedictis servientibus vestris, remittatis seu remitti faciatis atque in hiis et dependentiis subsidium et auxilium impendatis pro super dictis criminibus et delictis per vos diligenter dictum Marot puniendo, corrigendo et examinando, iustitia mediante. Datum Carnoti, sub sigillo nostro, anno Domini 1525 die 13 mensis Martii. Sign. Billon (1).

Un ton aussi ferme et résolu ne pouvait laisser aucun doute, même aux plus incrédules, sur l'attachement inébranlable de l'évêque aux bons principes, ni permettre aucune hésitation à ceux qui devaient se soumettre à ses ordres. Ainsi le stratagème concerté entre Lyon Jamet et son compère de Chartres réussit à merveille. L'évêque même ne rencontra-t-il pas une sorte de connivence tacite de la part de ceux qui avaient prêté les mains aux poursuites dirigées contre Marot? Ces derniers comprenaient peut-être un peu tard qu'ils étaient allés bien loin, qu'il

(1) *Gallia christiana*, t. VIII, *Instrumenta ecclesiae carnotensis*, p. 408 et 409.

pourrait leur en cuire d'avoir inquiété le secrétaire de la duchesse d'Alençon, homme fort avant dans la faveur du roi. Mettant en balance le crédit de la dame qui avait fait appréhender Marot et les influences dont Marot pouvait disposer, ils jugèrent qu'ils étaient engagés dans une mauvaise passe et que le mieux était d'en sortir au plus vite. Aussi, loin d'élever la moindre objection contre les prétentions de l'évêque de Chartres, ils s'inclinèrent devant la juridiction ecclésiastique et remirent le prisonnier (1).

Enfin, notre poète franchit ce terrible guichet, « dont sortir est toujours la difficulté », et il fut transféré à Chartres. Là il éprouva un immense soulagement; il se sentit sauvé. Aussi ne peut-il contenir sa joie qui éclate à chaque vers et à chaque mot, lorsqu'il compare le gouffre d'où ses amis l'ont arraché au séjour qui lui est maintenant assigné sous prétexte de prison :

Les paſſetemps & conſolations
Que ie reçois par viſitations
En la priſon claire & nette de Chartres
Me font recors des tenebreuſes chartres,
Du grand chagrin & recueil ord & laid
Que ie trouuay dedans le Chaſtelet.

(Enfer.)

Mais il n'a conservé le souvenir du mal qui est passé que pour mieux faire la comparaison avec sa félicité présente et se livrer sans réserve à la joie qu'il éprouve.

En tête de l'*Enfer*, les diverses éditions des œuvres de Marot portent que ces vers furent composés en la prison de l'Aigle de Chartres et envoyés à ses amis. Or, Marot a commis, peut-être à dessein, une erreur que nous tenons

(1) L'œuvre de Jamet était pour ainsi dire terminée; il avait sauvé son ami des griffes des gens de justice, et il l'avait mis en lieu sûr. Marot ne fut pas chiche de remerciements; quelque temps après, il les exprimera publiquement :

Au fort amys c'eſt à vous bien ioué,
Quand voſtre main hors du per me rameine.

(Rondeau à ses amys après sa délivrance.)

Et c'est à Jamet qu'il adressera de préférence ses coq-à-l'âne, le prenant pour compère dans ce genre de bouffonnerie qu'il mettra à la mode.

à rectifier. Les prisons ordinaires de l'évêque de Chartres étaient appelées Loens, et, d'après sa propre déclaration, ce n'est point là que Marot fut incarcéré. Dans la ville de Chartres, il n'y avait point de prison portant le nom de l'Aigle, mais ce nom était celui d'une hôtellerie qu'on assigna sans doute comme résidence à notre poète. Cette hôtellerie était située non loin de la prison de Loens, en face du cloître, sur l'emplacement où s'élève aujourd'hui le grand séminaire. Marot était donc en quelque sorte entouré des bâtiments qui appartenaient à l'évêque, lequel avait jugé suffisant, au lieu de le mettre dans ses prisons, de le loger en face.

Examinons un point obscur de ce petit drame. On a fait toutes sortes de conjectures plus ou moins bizarres sur la femme qui avait été cause de la mésaventure de Marot et que celui-ci nomme tantôt Ysabeau, tantôt Luna. Les uns ont prétendu reconnaître sous un nom supposé, mais allégorique, la célèbre Diane de Poitiers, qui aurait débuté par l'amour d'un poète pour s'élever ensuite à l'amour d'un roi. D'autres ont voulu voir dans Ysabeau une incarnation de l'Église catholique, et dans le récit de cette aventure une fiction du poète pour raconter les tracasseries des papistes contre un adepte de la foi nouvelle ; il y a là évidemment un bel effort d'imagination. Mais ceux qui se sont ainsi mis en frais d'ingéniosité pourraient bien s'être trompés des deux côtés.

Marot a été victime de représailles féminines, c'est incontestable. Mais il n'a point voulu dire le nom de cette dame et ses contemporains ont été aussi discrets que lui. Dolet, dans l'édition de l'*Enfer* qu'il publia en 1542, insère cette note marginale en regard du nom de Luna : « Marot prend Luna pour une femme inconstante et pleine de malice qui fut cause de son emprisonnement. » Mais il n'en dit pas davantage.

Ceux qui veulent voir dans ce nom de Luna une allusion à la Sorbonne oublient que Marot appelle ailleurs la même personne Ysabeau. Or, Ysabeau n'a rien de commun avec la Sorbonne. Ysabeau n'était point une fiction, mais bien une femme, en chair et en os. Nous en

trouvons la preuve partout, depuis les incidents de ce roman d'amour qui se déroule dans les *Élégies* jusqu'aux expressions dont Marot se sert pour faire honte à sa dame des dérèglements de sa conduite :

> Il luy faudroit, au train que mene tache,
> Des ferviteurs à iournée & à tache.
> En trop de liens veut fon cueur attacher.
>
> *(De l'inconstance d'Ysabeau.)*

On ne peut pas non plus appliquer à la Sorbonne ces deux vers du rondeau que Marot composa à l'occasion de sa délivrance :

> Car auffitoft que fuz defaduoué
> De celle là qui me fut tant humaine...
>
> *(Rondeau à ses amys après sa délivrance.)*

Qu'on relise les *Élégies*, les *Ballades*, qu'on étudie de près l'*Enfer*, on voit partout qu'il s'agit d'une femme et d'une vengeance d'amour. Il faut donc laisser de côté cette invention de la Sorbonne, n'en déplaise à ceux qui ont échafaudé là-dessus tout un système (1).

« Mais alors, s'il s'agit d'une femme, vous diront certains, cette femme, c'est évidemment Diane de Poitiers. » Nous admirons ces gens si bien renseignés, à trois siècles de distance, sur un point aussi délicat; mais il nous est impossible de partager leur assurance affirmative. On allègue qu'un amour avec une grande dame doit se voiler de mystère; que, pour ce motif, Marot l'a dissimulé sous un nom supposé. D'abord, on oublie que le poète n'avait pas tant besoin de dissimulation, car ce n'était point le public qu'il mettait dans la confidence de ses rancunes amoureuses, mais seulement quelques amis, dans le sein desquels il épanchait ses colères d'amant trompé. Ces pièces, qu'on ne l'oublie point, ne furent pas publiées au moment de leur composition. Le rondeau sur l'inconstance d'Ysabeau, qui fut l'origine de toutes les infortunes de Marot, fut écrit en 1526, mais il ne fut imprimé qu'en 1538.

(1) Voyez Dreux du Radier, *Mémoires des Reines de France*, t. IV, p. 481, et *Récréations historiques*, t. II, p. 167.

De même pour la ballade qu'il composa en prison sur la même Ysabeau. L'*Enfer* parut d'abord à Anvers, en 1537, et ne fut publié en France qu'en 1538.

Il est vrai que, dans l'*Enfer*, Marot ne désigne plus son infidèle sous le nom d'Ysabeau, mais sous le sobriquet de Luna. On en a conclu que, s'il nous la présente, en cette circonstance, sous un nom supposé, rien n'empêche de croire que, pour dérouter les curieux, il n'ait une première fois usé du même stratagème et se soit servi du nom d'Ysabeau à la place du nom véritable.

Mais si Marot avait voulu désigner Diane de Poitiers sous un nom supposé (Ysabeau ou Luna, peu importe), il se fût bien gardé de jamais prononcer le vrai. Or, nous trouvons dans les *Épigrammes* cinq pièces ouvertement dédiées à la grande sénéchale, cinq pièces tout au moins où une Diane est nommément désignée ; ce sont celles qui commencent respectivement par ces vers :

Le cler Phebvs donne la vie & l'âme...
Hommes experts vous dites par ſcience...
Eſtre Phebvs bien ſouuent ie deſire...
L'Enfant d'amour n'a plus ſon arc eſtrange...
Bouche de coral précieux...

Et si Diane est Luna, comme Luna est Ysabeau, c'est donc que Diane était louche. Car autrement l'épigramme *D'Ysabeau à Estienne Clavier* deviendrait incompréhensible, où Marot parle à son ami de la loucherie de sa maîtresse :

Ie ſçai que tu ſcez qu'elle eſt louche,
Mais ie veux te dire comment :
Elle l'eſt ſi horriblement... (etc.)

Diane de Poitiers, que nous sachions, n'était point affligée de strabisme. On nous la représente, au contraire, avec un regard très beau.

Nous devons convenir certes que Luna s'adapterait assez bien à Diane de Poitiers qui avait adopté le croissant pour emblème. Et ceux qui soutiennent cette opinion ont pour eux un concours de certaines circonstances, une ren-

contre de certains faits qui donnent à leurs arguments l'apparence de la vraisemblance.

Malheureusement, ce nom de Luna, notre poète a pris soin lui-même de nous l'expliquer dans son premier *Coq-à-l'asne :*

Par la mort bieu, voylà Clement,
Prenez le, il a mengé le lard.
Il fait bon eſtre papelard.
Et ne courroucer poinct les fées.
Toutes choſes qui ſont coiffées
Ont moult de lunes en la teſte.

(L'Epistre de coq-à-l'asne à Lyon Iamet de Sansay en Poictou.)

On voit que le mot de *lune* est employé par le poète comme un terme générique pour désigner la femme et ses caprices, mais non point pour déterminer telle ou telle personne (1). Diane de Poitiers moins que toute autre, puisqu'à cette époque la grande sénéchale était en Normandie avec son mari, tandis que Marot était à Paris. Comment auraient-ils pu être en relations?

Revenons à Marot prisonnier de l'évêque de Chartres. Cet emprisonnement, qui consistait à avoir pour gîte une bonne hôtellerie, dura du 13 mars au 1er mai suivant. Le poète occupait ses loisirs à des travaux littéraires. Ce fut pendant ce temps qu'il composa son *Enfer* pour raconter à ses amis les impressions qu'il avait remportées de son passage à travers le Châtelet. Ce fut là aussi qu'il dut mettre la dernière main à son édition du *Roman de la Rose,* à laquelle vraisemblablement il travaillait depuis longtemps. Le privilège accordé à la requête de Galiot du Pré, « marchant libraire juré en l'Université de Paris », est du jeudi 19 avril 1526; il fut délivré par Gabriel, baron et seigneur d'Aleigre, pour une durée de trois ans.

(1) Rabelais dit quelque part : « Le naturel des femmes nous est figuré par la lune. » Et Mellin de Saint-Gelais, dans un sens analogue, écrit :

Il n'eſt point tant de barques à Veniſe
Que m'amie a de lunes dans la teſte...

Qu'est-ce donc que ces *lunes* de la mie de Saint-Gelais, sinon les caprices auxquels les femmes sont sujettes, caprices comparables aux aspects changeants de la lune? Et n'est-ce point de là que vient l'adjectif *lunatique?*

Nous aimons à nous figurer Marot revoyant peut-être la dernière feuille du roman de Jean de Meung et Guillaume de Lorris dans une des chambres de l'auberge de l'Aigle, recevant enfin le volume entièrement terminé et le montrant aux amis qu'il s'était faits dans cette ville. Certainement il fut question à Chartres de l'édition préparée par Clément Marot, car, longtemps après, quand le libraire Galiot du Pré obtiendra son second privilège, en 1529, il adressera directement un exemplaire de cette nouvelle édition à un habitant de Chartres dont la demande sans doute était arrivée trop tard pour la première (1). Peut-être cet Huet était-il du nombre de ceux qui étaient venus visiter Marot dans sa retraite et s'étaient entretenus avec lui du livre à la mode.

A cette époque, François Ier recouvrait sa liberté. Nous n'entrerons pas dans les détails de ces longues négociations, pendant lesquelles Louise de Savoie prodigua toutes les ressources de son habileté et Marguerite d'Angoulême tous les trésors de sa tendresse.

Nous ne voulons rappeler qu'un des épisodes de la longue captivité de François Ier, parce que l'un des personnages dont Marot nous parle dans ses vers fut appelé à y jouer son rôle. Le roi de France, voyant l'inutilité des négociations entamées pour l'arracher aux mains de l'Empereur, forma un jour tout un plan d'évasion. Un ancien capitaine qui avait été au service du roi, Emilio Cavriana, avait préparé les moyens d'exécution. Par ses soins, des relais avaient été placés de distance en distance pour favoriser la fuite. Un esclave nègre qui était chargé d'entretenir le feu dans la chambre du roi et qui, à cause de ses modestes fonctions, n'inspirait aucun soupçon aux soldats préposés à la garde du royal prisonnier, avait été facilement gagné. Il était convenu que le roi se noircirait les

(1) Voici la note manuscrite que nous avons relevée sur l'exemplaire de la Bibliothèque nationale (édition de 1529) : « A Gilles Huet, contrerolleur des deniers communs de Dreux, sr de Baglainval, demourant à Chartres, du lundy xxixe de mars MVcXXIX, après Pasques. Huet. — A luy envoyé de Paris par Galyot du Pré audict Chartres. »

Sur l'exemplaire de la bibliothèque de l'Arsenal on trouve cette autre mention : « Ce livre m'a été donné par Clément Marot. I. Oudet. »

mains et le visage et qu'il s'évaderait en prenant les vêtements du nègre, tandis que celui-ci se coucherait dans le lit royal. Tout était préparé pour exécuter ce projet. Le roi devait profiter pour se sauver de l'obscurité de la nuit et les relais préparés devaient le conduire jusqu'à la frontière de son royaume. Le complot échoua par la trahison du valet de chambre de François Ier, Clément le Champion, qui, ayant reçu un soufflet de la Rochepot, frère du maréchal de Montmorency, alla tout révéler à Charles-Quint. Ce domestique nègre était Ortis le More, qui suivit le roi lorsque celui-ci retourna en France et qui amusa la cour par ses gambades bizarres. Marot composera un jour son épitaphe.

Lorsque les négociateurs, après de longs pourparlers, plusieurs fois rompus, eurent enfin arrêté les clauses du traité qui devait mettre un terme à la captivité du roi, on procéda aux fiançailles de François Ier et d'Éléonore d'Autriche. C'était comme la consécration des engagements pris de part et d'autre. Nous rappelons ce fait parce que Marot célébrera bientôt dans ses vers l'arrivée d'Éléonore d'Autriche ramenant en France les deux fils du roi qui étaient venus, comme otages, remplacer leur père.

Au moment où François Ier rentrait dans son royaume, le poète ne put, comme il fit plus tard pour la nouvelle reine, faire chanter à sa Muse le retour du monarque. Marot, encore que sa prison fût douce, était toujours prisonnier de l'évêque de Chartres. Mais le roi fut bientôt informé des tracasseries dont le poète avait été l'objet et il donna l'ordre de l'élargir. On peut sans se tromper voir encore ici l'intervention de Marguerite. Marot fut remis en liberté le 1er mai 1526; il nous l'apprend lui-même dans un rondeau qu'il composa tout exprès pour annoncer la bonne nouvelle à ses amis. Comme ce rondeau forme pour ainsi dire le dénouement de l'aventure, il nous paraît intéressant à reproduire ici :

A ses amys après sa délivrance, le premier iour de may.

En liberté maintenant me pourmaine,
Mais en prifon pourtant ie fuz cloué.

Voylà comment Fortune me demaine.
C'eſt bien & mal. Dieu soit de tout loué.

Les enuieux ont dit que de Noué
N'en sortirois : que la mort les emmaine.
Maulgré leurs dens le neu eſt deſnoué,
En liberté maintenant me pourmaine.

Pourtant ſi i'ay faſché la court romaine,
Entre meſchants ne fuz oncq alloué :
De bien famez i'ay hanté le dommaine
Mais en priſon pourtant ie fuz cloué.

Car auſſitoſt que fuz deſaduoué
De celle là qui tant me fut humaine
Bien toſt après à Sainct Pris fuz voué.
Voilà comment Fortune me demaine.

I'euz à Paris priſon fort inhumaine,
A Chartres fuz doulcement encloué.
Maintenant vay où mon plaiſir me meine.
C'eſt bien & mal. Dieu soit de tout loué.

Au fort, amys, c'eſt à vous bien ioué,
Quand voſtre main hors du per me ramaine.
Eſcrit & faict d'vn cueur bien enioué,
Le premier iour de la verte semaine,
En liberté.

Ce fut vers ce temps-là que Marot, croyons-nous, commença à s'occuper de traduire le premier livre de la *Métamorphose d'Ovide*. Il composa cette traduction par fragments et s'y reprit à plusieurs fois. Mais il dit, dans sa préface en prose, « qu'il plut au roy d'en ouyr quelcque commencement en son château d'Amboise ». Or, pendant cette année 1526, François I[er] fit un séjour prolongé dans cette résidence. Après avoir lu au roi ses premiers essais, il est vraisemblable que Marot consacra à son travail la plus grande partie de ses heures.





CHAPITRE VI

(1527-1529.)

Mort de Jehan Marot. — Ses volontés dernières. — François Ier accorde à Clément le casuel de son père. — Épisode de Semblançay, le « riche infortuné ». — Marot se fait encore mettre en prison : le roi l'en sort. — Mort et « déploration » de Florimond Robertet. — De la coupe aux lèvres : Marot oublié sur les rôles des gages. — Difficultés à toucher un « acquit au comptant ». — Lettres du roi et de Marguerite à Montmorency. — Épître au cardinal de Lorraine et dizain au grand maître. — Marot inscrit enfin à l'état des officiers.



LA fin de l'an 1526 fut marquée par un événement qui aurait dû fournir à Marot le sujet de quelque belle pièce de vers. Ce fut en effet à la fin de cette année que la protectrice du poète, la douce Marguerite, la sœur bien-aimée du roi, échangea son titre de duchesse d'Alençon contre celui de reine de Navarre. Les choses se passèrent selon toutes les règles du cérémonial usité en pareille circonstance. Le 26 décembre 1526, les fiançailles furent célébrées à Saint-Germain-en-Laye, où se trouvait le roi et toute sa cour. Le contrat de mariage fut signé le 3 janvier 1527 et enfin le 30 la cérémonie religieuse eut lieu à Saint-Germain et fut suivie pendant huit jours de « joustes, tournois et gros triumphes » (1). Et la Muse de Marot, qui chantera plus tard les noces de Renée de Ferrare et de Magdelaine d'Écosse, reste muette et silencieuse !

(1) *Journal d'un Bourgeois*, p. 302.

Ce n'étaient pourtant ni l'affection ni la reconnaissance qui faisaient défaut au cœur de Marot. En maintes circonstances il avait trouvé les accents les plus touchants pour exprimer à sa bienfaitrice des sentiments respectueux qui se rapprochaient de l'admiration. Si la Muse de Marot se tait, c'est qu'il se trouve sous le coup de la douleur la plus sensible et la plus poignante. Son père, dont il parle toujours en termes émus et pour lequel il professe, depuis son enfance, la plus affectueuse tendresse, son père touche à ses derniers moments.

La mort ne surprit point le vieux poète à l'improviste, il en ressentit les approches, il la vit venir lentement. Nous en recueillons le témoignage dans les vers mêmes de son fils, où il nous présente ce bon vieillard au moment des suprêmes recommandations :

> Et me ſouvient, quand la mort attendoit,
> Qu'il me diſoit en me prenant la dextre...
>
> *(Épître au Roy.)*

Les derniers jours de Jehan Marot furent encore assez nombreux pour que le moribond pût s'entretenir à diverses reprises des pensées qui remplissaient son cœur pour l'avenir de ce fils bien-aimé. Il ne pouvait oublier que, durant toute sa vie, il avait souffert sans relâche de cette maladie trop connue des poètes et qu'ils appellent « faulte d'argent ». Il l'avait écrit bien souvent à ceux qui auraient pu le guérir, au trésorier Florimond Robertet par exemple :

> Du mal que i'ay argent eſt medecine...

Mais le remède n'était jamais venu, et le pauvre Jehan Marot allait trépasser avec cette maladie incurable qu'il aurait bien voulu ne pas laisser à son fils dans sa succession. C'est pour ce motif qu'au moment de mourir il se cramponnait à l'espérance de voir Clément lui succéder dans ses fonctions de valet de chambre et, après lui avoir rappelé ce qu'il y a de supérieur à toutes les autres carrières dans les nobles travaux du poète, il lui recommande d'aller, aussitôt après son trépas, trouver le roi pour le prier de lui conserver le casuel de son père.

Puisque nous voilà arrêtés devant cette maison que la mort a déjà frôlée de son aile, nous allons en franchir le seuil et assister à ces suprêmes entretiens du père et du fils. Grâce au soin pieux apporté par Marot à nous conserver le souvenir de son père, il nous sera donné d'entendre les dernières exhortations de celui qui avait formé la jeunesse de notre poète et qui, avec tant de joie, l'avait vu grandir en intelligence et en renommée. Le fils debout, au chevet du lit, tient dans ses mains cette main aimée qui commence à se glacer, et le père, d'une voix affaiblie, mais ferme encore, lui adresse ces paroles où se peignent toute son âme et toute sa reconnaissance :

Filz, puis que Dieu t'a faict la grace d'eſtre
Vray heritier de mon peu de ſçauoir,
Quiers en le bien qu'on m'en a faict auoir.
Tu cognois comme uſer en eſt decent :
C'eſt vn ſçauoir tant pur & innocent
Qu'on n'en ſçauroit à creature nuyre.
Par preſchements le peuple on peult ſeduyre;
Par marchander tromper on le peult bien;
Par plaiderie on peult manger ſon bien;
Par medecine on peult l'homme tuer,
Mais ton bel art ne peult telz coups ruer...
Tu en pourras traduyre les volumes
Iadis eſcriptz par les diuines plumes
Des vieulx Latins, dont tant eſt mention.
Après tu peulx de ton inuention
Faire quelcque œuure à iecter en lumiere,
Dedans lequel, en la fueille premiere,
Doibs inuoquer le nom du Toutpuiſſant;
Puis deſcriras le bruyt reſplendiſſant
De quelcque roy ou prince dont le nom
Rendra ton oeuure immortel de renom,
Qui te fera, peut eſtre, ſi bon heur,
Que le prouffit ſera ioinct à l'honneur.
Doncq, pour ce faire, il fauldroit que tu prinſes
Le droict chemin du ſeruice des princes,
Meſmes du Roy, qui cherit & practique
Par ſon hault ſens ce noble art poetique.
Va doncq à luy, car ma fin eſt preſente,
Et de ton faict quelcque œuure luy preſente,
Le ſuppliant que, par ſa grand doulceur,

De mon eftat te face fucceffeur.
Que pleures tu, puis que l'aage me preffe?
Ceffe ton pleur & va où ie t'adrefce...
Ainfi difoit le bon vieillard mourant.

(Épistre au Roy.)

Toute la pensée de Jehan Marot rayonne dans ces vers, et c'est bien ainsi qu'il dut parler. Ces recommandations sont en quelque sorte le testament du poète, trop pauvre pour laisser à son fils autre chose que des conseils de sagesse. Nous verrons tout à l'heure comment Marot exécuta ces volontés.

Sans pouvoir indiquer une date précise, nous inclinons à penser que ces jours de douleur pour Clément Marot correspondent aux fêtes du mariage de Marguerite. Nous avons fait remarquer plus haut le silence du poète en ces circonstances, c'est dans son deuil qu'il faut en chercher l'explication. Marot, retenu auprès du lit d'un père tendrement aimé, à la veille de voir se rompre pour jamais des liens qui lui étaient particulièrement chers, ne se trouvait point en disposition de célébrer les joies de l'hyménée princière. Une pièce de vers inédite que nous publions au milieu des œuvres de Marot nous révèle d'autres motifs encore qui devaient ajouter à sa tristesse (1). Des détracteurs de Marot qui prennent texte du dénûment de son père pour se livrer contre lui aux excès de langage les plus injurieux nous initient aux angoisses que dut éprouver ce bon fils pour pouvoir assurer à l'auteur de ses jours une sépulture décente. Par eux nous savons que Jehan Marot mourut dans une misère si noire que

. . . . quand Mort le vint cueillir,
A peine auoit drap pour l'enfepuelir (2).

Environ le moment où Clément Marot achevait de rendre aux dépouilles de son père les devoirs dictés par la piété filiale, la cour, après un séjour de quelque temps

(1) Voyez la pièce satirique : *Six Dames de Paris à Clement Marot* (Bibl. nat., mss. fr. 2335, fol. 51), que nous imprimons ci-après, dans notre tome III, p. 132 et suivantes.

(2) *Ibidem.*

à Saint-Germain, se rendait à Compiègne pour y continuer les fêtes qui marquèrent l'union de Marguerite d'Angoulême avec Henri d'Albret. Ainsi, ce serait au commencement de 1527, vers le mois de février ou de mars, qu'il faudrait placer la mort de Jehan Marot (1).

Le fils avait de bonnes raisons pour se conformer fidèlement aux instructions toutes récentes de son père. Et aussitôt après lui avoir fermé les yeux, il s'adressa au roi, comme nous l'apprend l'épître dont nous venons de citer un long passage et dans laquelle, à une année de distance, il rappelle au monarque ses promesses antérieures

(1) Dans une brochure intitulée *La Colombine et Clément Marot*, un érudit qui se pique de perspicacité et qui ne manque pas de malice, M. Henri Harisse, a cru établir, contre toutes les preuves produites à l'appui de notre thèse, que Jehan Marot serait mort entre mars et mai ou juin 1526.

Cela fait déjà quatre mois sur lesquels le prudent érudit fait flotter la date du décès de Jehan Marot. Bonne précaution que de prendre ainsi du champ pour être plus sûr de ne point se tromper.

Pour nous, nous ne pouvons en aucune manière admettre que Jehan Marot soit mort dans un des cent vingt jours dans lesquels s'enferme M. Harisse. Celui-ci n'a tenu aucun compte des faits que nous avons rapportés et dont l'enchaînement ne laisse point debout son hypothèse. Il prend deux quittances et sur ces deux quittances il bâtit, au gré de son imagination, tout un système que repousse l'ordre historique et chronologique de la vie de notre poète. Notre récit nous paraît avoir fait justice de tous les raisonnements et de toutes les déductions de M. Harisse. Mais, pour ne chercher d'argument contre lui que dans la date même qu'il propose, nous ferons remarquer que si, comme le suppose M. Harisse, Jehan Marot était mort dans les premiers mois de l'année 1526, les réclamations que son fils souleva pour être inscrit sur les rôles de la maison du roi aux lieu et place de son père à la fin de l'année 1527 auraient été produites par notre poète à la fin de l'année 1526.

Mais notre poète n'éleva aucune prétention et il n'en avait aucune à élever, parce que son père, valet de chambre en titre, était encore en vie.

Au contraire, Marot réclame, à la fin de 1527, le droit de succéder à son père, tout juste parce que Jehan Marot était mort dans les premiers mois de cette année. Il y a là un argument décisif qui ruine dans leur principe les déductions de M. Harisse et il est surprenant qu'il ne s'en soit point aperçu tout le premier.

et le supplie de les faire exécuter, en dépit du mauvais vouloir des trésoriers. En même temps qu'il implorait le roi, Marot allait également solliciter sa bien-aimée protectrice, la bonne Marguerite, et la priait de le recommander à son frère. Nous sommes certains que Marguerite, avisée de la triste nouvelle, ne manquait pas de se rendre aux vœux exprimés par son ancien secrétaire et réclamait pour lui à François Ier la survivance de la charge paternelle. Après sa première démarche auprès du roi, Marguerite, pouvant déjà compter sur la parole de son frère, ne perdait pas un moment pour assurer encore à son protégé la bienveillance du grand maître Anne de Montmorency, alors tout-puissant à la cour. Nous avons la preuve, dans une lettre que nous citerons plus loin, qu'elle écrivit à ce très puissant personnage au moment de se mettre en route pour ses nouveaux États de Béarn (1).

Marot, rassuré par l'intervention de ses protecteurs ordinaires, le roi et sa sœur, et fort ignorant des formalités administratives, ne se préoccupa point autrement, dans son indifférence pour les questions d'argent, de vérifier par lui-même s'il avait bien été porté sur les rôles de la maison du roi. Nous verrons tous les ennuis qu'il en coûta au poète pour s'être déchargé sur autrui du soin de régulariser sa situation.

Nous n'allons pas jusqu'à attribuer à cet oubli d'inscription du nom de Marot sur les états de la maison royale une portée plus considérable qu'il ne convient. Il est tels mystères financiers qu'il serait bien difficile de pénétrer à si grande distance. Mais nous trouvons au moins, dans ce fait, une indication, et l'on en pourrait inférer que l'ordre le plus parfait ne régnait point dans les comptes de l'État. Aussi bien à cette époque on peut constater un redoublement de sévérité à l'égard des gens de finances. Le peuple, qui les détestait pour leur opulence et qui les considérait un peu comme les auteurs de tous ses maux, applaudissait volontiers à ces rigueurs; il lui semblait qu'il dût en sortir un soulagement à ses misères. Le roi, pour lors très gêné, au moins autant par l'excès de ses

(1) Bibl. nat., mss. 3026, fol. 18.

dépenses personnelles que par la mauvaise gestion des deniers publics, ne fut pas fâché de s'en prendre à ses argentiers et de les effrayer par un exemple.

L'exemple, du reste, était bien choisi pour terrifier les auteurs de malversations, car il tombait sur un vieillard que ses longs services, que la faveur du maître, paraissaient devoir assurer contre une pareille catastrophe. Jacques de Beaune, seigneur de Semblançay en Touraine, avait servi trois rois : Charles VIII, Louis XII et François Ier. Ce dernier le traitait même avec une grande familiarité et se plaisait parfois à l'appeler son « compère ». (Charles IX, un jour, prodiguera les mêmes dénominations affectueuses à Coligny.)

D'autres se sont chargés d'écrire l'histoire du procès de Semblançay et de démêler les secrètes intrigues qui précipitèrent cette chute retentissante (1). Nous serions entraîné trop loin s'il nous fallait exposer les calculs intéressés de la reine-mère et discuter les raisons que purent avoir les juges de condamner Semblançay. Nous n'avons à parler ici que des faits qui frappaient le public, à dire comment cette émotion de la foule était ensuite ressentie par le poète et à expliquer comment il la traduisait enfin dans ses vers.

Dès l'année 1522, Semblançay avait été mis en cause et accusé de détournements sur les sommes destinées aux armées d'Italie. Les choses traînèrent en longueur et il fut arrêté seulement le 13 janvier 1527. Il y avait en vérité détournements, mais par ordre et au profit de Louise de Savoie. Ainsi le trésorier avait affaire à trop forte partie pour s'en tirer indemne; il devait succomber et il succomba en effet. Le 9 août, il fut condamné « à estre privé de tous honneurs et estas..., à estre pendu et estranglé au gibet de Montfaulcon..., à la confiscation de tous ses biens meubles et heritages, sur lesquels seroit prinse la somme de trois cent mil livres », à titre de restitution au roi, « pour ses larrecins, malversations et abuz » (2). La foule commença dès lors à se préoccuper

(1) Pierre Clément, *Trois drames historiques : Enguerrand de Marigny, Semblançay, le chevalier de Rohan*. Paris, Didier, 1857.

(2) *Journal d'un bourgeois de Paris*, p. 305.

de l'événement qui lui promettait un de ces spectacles dramatiques dont elle fut de tout temps friande.

Semblançay présenta des lettres de cléricature et, sous ce prétexte, demanda à être renvoyé devant des juges ecclésiastiques. La cour, sans désemparer, examina le moyen proposé par le condamné, puis, l'ayant repoussé, décida que l'exécution aurait lieu le lundi suivant. C'est ainsi que Louise de Savoie, pour assouvir ses rancunes et satisfaire sa rapacité, privait successivement son fils de ses serviteurs, sinon les plus intègres, du moins les plus dévoués et les plus intelligents. Tour à tour folle d'amour et de cupidité, elle avait obligé déjà le connétable de Bourbon à chercher son salut dans la fuite, à la suite d'un procès où elle avait tout fait pour le dépouiller de son patrimoine. Maintenant, cette reine implacable se tournait sans pitié contre un malheureux vieillard.

Le lundi 12 août, la population parisienne était sur pied. Il y avait peut-être dans cet empressement plus de curiosité que de commisération, et le titre de financier n'était point pour provoquer les sympathies de la foule. Mais, depuis plusieurs jours, le bruit qui s'était fait autour du procès, le rang du condamné mettaient en émoi toute la ville, et les spectateurs avaient envahi les rues que devait parcourir le funèbre cortège. Le lieutenant criminel vint prendre Semblançay à la Bastille, où il était détenu. Le patient, vêtu d'une longue robe de couleur sombre, avec une saye en velours noir, se mit en marche, placé sur une mule, précédé et suivi d'un déploiement de force considérable : les sergents du Châtelet, le guet à cheval et à pied, les archers, arbalestriers et haquebutiers de Paris, rien n'y manquait. De la Bastille, on se rendit à la porte Baudets ou Baudoyer, puis au Châtelet. Lorsque le cortège passa devant le couvent des Filles-Dieu, les religieuses vinrent offrir, suivant l'usage, du pain et du vin et remirent entre les mains du patient une croix de bois peinte en rouge. Ce fut la dernière étape avant d'arriver à Montfaucon. A chacune de ces haltes, un héraut « faisait le cri », c'est-à-dire lisait à haute voix la sentence. Arrivé au lieu du supplice, le vieillard, espérant encore en la clémence royale, implora le lieutenant criminel de ne point pro-

céder tout de suite à l'exécution. On attendit en vain plusieurs heures; le porteur de la grâce royale ne vint point. Le lieutenant criminel Maillart annonça alors au condamné qu'il ne pouvait différer plus longtemps de remplir son office. Au moment de gravir l'échelle du gibet, Semblançay, se tournant vers l'assistance, déclara qu'il acceptait sa peine avec résignation et qu'il aurait mieux fait de moins obéir aux hommes et de s'appliquer davantage à servir Dieu. Après quoi le bourreau s'acquitta de sa besogne.

Clément Marot assistait certainement à cette exécution et peut-être il suivit pas à pas le vieux trésorier dans ce cruel pèlerinage. Non seulement il se sentit ému de compassion pour la victime, mais le souvenir des mauvais traitements par lui-même subis au Châtelet fut en quelque sorte ravivé par la vue du lieutenant criminel Maillart. En se retrouvant face à face avec celui qui naguère lui avait fait si grand'peur dans les ténèbres de la prison, l'indignation prit Marot à la gorge et s'exhala dans la célèbre imprécation :

> Lorſque Maillart, juge d'Enfer, menoit
> A Montfaulcon, Semblançay l'âme rendre...

(Épigramme du lieutenant criminel et de Semblançay.)

Marot se vengeait en poète. Mais il faut croire aussi que l'homme s'était senti profondément ému en voyant ce vieillard jeté au bourreau par un caprice du maître, car Marot ne composa pas seulement l'épigramme contre Maillart. Trois jours après l'exécution, on trouvait sur le pont aux Meuniers ces vers où l'auteur, avec un attendrissement abandonné, déplore le sort de l'infortuné qui, après avoir été au pinacle des honneurs, est traité comme le dernier des criminels :

> En ſon gyron iadis me nourriſſoit,
> Doulce Fortune, & tant me cheriſſoit,
> Qu'à plain ſouhait me faiſoit deliurance
> Des haulx honneurs & grands treſors de France...

(Élégie du Riche infortuné Iaques de Beaune, seigneur de Semblançay.)

Cette pièce, qui fut aussitôt imprimée en caractères gothiques et distribuée à profusion dans les rues, parut alors sans nom d'auteur. Elle était de Clément Marot. Par un motif de prudence, le poète ne publia l'épigramme contre Maillart que dans une édition de 1538; l'élégie du *Riche infortuné* avait été imprimée trois ans plus tôt sous son nom, en 1535, alors qu'il était en exil. Nous devons faire observer que si, dans cette pièce, se glissent quelques notes attendries, le ton général est plutôt celui d'une indifférence calculée qui, doctoralement, déplore l'instabilité des choses humaines. Il ne falloit point déchaîner contre soi la terrible Louise de Savoie. Marot le savait, et le Normand retint le Gascon sur la pente. Ces vers, du reste, ne prirent rang à côté des autres œuvres du poète qu'après la mort de la vindicative princesse, comme on le voit par les dates rappelées ci-dessus.

Nous ne savons si, dès cette époque, Marot nourrissait le projet de publier l'édition de Villon qu'il fit paraître six ans plus tard, mais nous affirmons que déjà il faisait sa lecture assidue du poète « mauvais garçon », et les vers de Marot offrent une réminiscence, sinon une imitation de son devancier. Voici la peinture qu'il nous fait de Semblançay suspendu au gibet :

Ie qui auois ferme entente & attente
D'eſtre en ſepulchre honorable eſtendu,
Suis tout debout à Montfaulcon pendu,
Là où le vent, quand eſt fort & nuyſible,
Mon corps agite, & quand il eſt paiſible
Barbe & cheueulx tous blans me faict branſler
Ne plus ne moings que feuilles d'arbre en l'air.
Mes yeulx, iadis vigilans de nature,
De vieulx corbeaux ſont devenuz paſture;
Mon col, qui eut l'accol de cheualier,
Eſt accolé de trop mortel collier;
Mon corps, iadis bien logé, bien veſtu,
Eſt à preſent de la greſle batu,
Laué de pluye & du ſoleil ſeiché,
Au plus vil lieu qui puiſſe eſtre cherché.

A tort, Marot tente de redire ce que Villon avait dit mieux que lui, ce que personne ne pourra dire mieux.

Comparez plutôt aux vers de Marot l'épitaphe que Villon prépara pour lui-même et pour ses compagnons menacés de la corde :

> La pluye nous a debuez & lauez
> Et le ſoleil deſſechez & noirciz.
> Pies, corbeaulx, nous ont les yeulx creuez
> Et arrachez la barbe & les ſourcilz :
> Iamais nul temps nous ne ſommes raſſis;
> Puis çà, puis là, comme le vent varie,
> A ſon plaiſir ſans ceſſe nous charrie.
> Plus becquetez d'oyſeaulx que dez à couldre... (1).

La supériorité de Villon est incontestable. Mais de ce rapprochement nous tirons une indication précieuse sur les tendances et les études de notre poète. Il est certain que le génie de Villon a beaucoup contribué à former le talent de Marot. Si le poète officiel de François Ier n'a point cette âpre saveur de pensée, cette crudité d'expression qui impriment un cachet tout particulier à l'œuvre de l'écolier vagabond, on sent pourtant chez Marot, quoique à un degré moindre, cet esprit plein de charmes et de surprises que les autres peuples ont souvent envié à la nation française.

Nous n'ajouterons qu'un détail qui servira comme d'épilogue à cette histoire tragique. Après avoir été attaché pendant quelques jours au gibet de Montfaulcon, le corps de Semblançay en fut enlevé nuitamment par des mains pieuses pour être inhumé en terre sainte. Le chancelier du Prat, qui était son ennemi déclaré, exprima l'avis que les coupables devaient être punis et « le corps desenterré pour estre rapporté là où il avoit esté pris » (2). Cette proposition ne fut pas suivie d'effet (3).

Nous ne saurions trop dire quel mobile avait poussé Marot à écrire son élégie sur le supplice de Semblançay;

(1) Villon, Poésies diverses : *l'Épitaphe en forme de Ballade que feit Villon pour luy et ses compaignons, s'attendant estre pendu avec eulx.*

(2) P. Clément, *Trois procès historiques*, p. 207.

(3) La mort de Semblançay provoqua chez Mlle de Clermont-Tallard, qui avait une langue

il ne pouvait en tirer profit auprès des gens de finances, puisqu'il ne s'en reconnut l'auteur que fort longtemps après et lorsque les collègues de Semblançay avaient dû oublier ce que le poète avait fait pour un des leurs. Probablement Marot céda à un de ces accès de sensibilité désintéressée qui, en maintes circonstances, lui firent épouser la cause de l'opprimé sans qu'il calculât toujours jusqu'où pouvait l'entraîner son ardeur.

Cette disposition à prendre fait et cause pour ceux qu'il considérait comme les victimes de la force lui attira une méchante affaire à la fin de cette même année 1527. C'était vers le milieu d'octobre.

Un jour qu'il flânait devant la porte du Palais, il aperçut un homme qui se débattait entre les mains du sergent du guet. Sans en savoir plus long et cédant à son entraînement ordinaire, Marot se jette à plein dans la bagarre, tombe sur le guet et délivre ou à peu près le prisonnier. A quelques jours de là, trois grands « pendards », comme il les nomme, car il était dénué de respect pour les gens de justice, l'abordaient devant le Palais, lui rappelaient sa malencontreuse intervention et lui exhibaient

. . . . vn parchemin efcript

terrible, une de ces incartades dont elle était coutumière. A la nouvelle du supplice, les autres demoiselles d'honneur, la voyant fondre en larmes, s'empressèrent autour d'elle lui demandant ce qu'elle avait : « Hélas! leur dit-elle, le roy me vient d'appeller ast' heure par trois ou quatre fois *sa fille*, j'ay grand peur qu'il ne m'en face faire autant qu'à M. de Semblançay qu'il appeloit tantôt *son pere* » (Brantôme, *Le grand roy Françoys*, t. III, p. 91).

Tandis que la gaîté française maintenait ainsi ses droits à la cour, l'attendrissement populaire qui s'était manifesté le jour du supplice cédait le pas aux vieilles rancunes contre les trésoriers, lesquelles reprenaient bien vite le dessus. Et si l'on avait eu une larme pour le mort, on composait à l'intention des survivants une complainte menaçante dont le refrain devait résonner à leurs oreilles comme un glas :

Tremblez, tremblez, larrons gros & petitz,
Retirez vous gens trop fins & fubtilz,
Abfentez vous bientôt & prenez terre
Gens de finances & treforiers gentilz
Qui d'attraper eftes tant ententifz.
Sur vous furviegne tempefte & tonoire,
Craignez la cour qui vous donra la guerre.
Bien afprement quante i'y ay pansé,
Souviengne vous de la mort Semblançay.

(*Chronique du roy François I*, p. 444.)

Il y a ainsi sept strophes d'imprécations contre les gens de finances à la fin desquelles revient le même refrain.

Où n'y auoit ſeul mot de Ieſu Chriſt :
Il ne parloit tout que de plaiderie,
De conſeillers et d'empriſonnerie.

(Marot prisonnier escrit au Roy pour sa deliurance.)

Marot protesta de toutes ses forces, mais la résistance était inutile, il fallut céder, car, ajoute le poète,

Pour faire court ie ne ſceu tant preſcher
Que ces paillards me voulſiſſent laſcher.
Sur mes deux bras ilz ont la main poſée
Et m'ont mené ainſi qu'vne eſpouſée,
Non pas ainſi, mais plus royde vn petit.

On conduisit notre rebelle aux agents de l'autorité tout droit à la Conciergerie; le titre même de la pièce nous donne cette indication. Par trop de vivacité, Marot s'était mis dans un mauvais cas. Pour en sortir, il essaya d'abord de corrompre son juge par la gourmandise. Le juge ne refusa point les cadeaux qu'on lui envoyait, mais il laissa son prisonnier sous les verrous :

Il a bien prins de moy vne becaſſe,
Vne perdrix & vn leurault auſſi,
Et touteſſoyz ie ſuyz encor icy.

Alors, dans sa détresse, Marot se souvint qu'il était valet de chambre du roi; il y avait peut-être déjà pensé, mais il lui déplaisait d'avoir à faire tout de suite un semblable usage de son nouveau titre; c'est là l'explication du séjour un peu prolongé qu'il se résigna à faire dans sa nouvelle prison. Enfin, au bout de seize jours, trouvant que son juge avait la digestion trop lente, il se décida à tout avouer au roi et à se faire réclamer par lui :

Roy des François, plein de toutes bontez,
Quinze iours a, ie les ai bien comptez,
Et dès demain feront iuſtement ſeize,
Que ie fu faict confrere au dioceſe
De Sainct-Marry, en l'egliſe Sainct-Pris...

Son désir de sortir de prison lui inspira une pièce rem-

plie de ces traits ingénieux qui portent la marque de son talent. Après avoir supplié le roi de lui venir en aide, il termine par cette saillie :

> Et m'excuſez ſi, pour le mien affaire,
> Ie ne ſuy poinct vers vous allé parler :
> Ie n'ay pas eu le loiſir d'y aller.

Le roi intervint en faveur de son valet de chambre; c'est la qualification qu'il lui donne dans la lettre de recommandation qu'il adressa en sa faveur au parlement :

Du lundy 4 novembre 1527. Preſens Mre Loys Picot, cheualier, premier preſident, Mre François de Marcilhac, ſecond preſident, Benoiſt Larcher & Cleriadus de la Rozière, conſeillers. Ce iour, par le sr Caſtillon, ont eſté presentées à la cour les lettres miſſives du roy, deſquelles la teneur ſ'enſuit :

« De par le roy. Nos amés & feaux, nous auons eſté aduertis de l'empriſonnement de noſtre cher & bien amé valet de chambre ordinaire Clement Marot & duement informé de la cauſe dudit empriſonnement, qui eſt pour raiſon de la reſcouſſe de certain priſonnier. Et pour ce qu'il a ſatiſfait à ſa partie & qu'il n'eſt detenu que pour noſtre droit, à cette fin nous voulons, nous mandons & tres expreſſement enjoignons que, toutes excuſes ceſſantes, ayes à le deliurer & mettre hors deſdites priſons. Si n'y faites faute, car tel est noſtre plaiſir. Donné à Paris, le 1er iour de novembre.

« *Signé :* FRANÇOIS.
« *Et au-dessous :* ROBERTET.

« *Et au dos et superscription :* A nos amés et feaux les generaux conſeillers ſur le fait de la juſtice de nos aydes à Paris. »

Apres la lecture deſquelles la cour a fait reſponſe audit Caſtillon que, ouïe la partie & les gens du roy, elle obeiroit au vouloir & bon plaiſir du roy, & à tant s'eſt retiré ledit de Caſtillon & luy retiré commis & deputés Mres Benoiſt Larcher & Cleriadus de la Rozière, conſeiller dudit ſeigneur, pour interroger ledit Marot, pour en faire leur rapport le lendemain.

Du mardy 5 novembre 1527. La cour, apres auoir veu les charges & informations à l'encontre dudit Marot, les interrogatoires & confeſſions, les concluſions du procureur general du roy & ouïe la partie civile, a eſlargi par tout quouſque ledit

Marot en faifant les foumiffions & f'elifant domicile en la maniere accoutumée (1).

Nous avons transcrit cette pièce sans y rien changer; mais, pour rétablir les faits dans l'ordre chronologique, nous ferons remarquer que la lettre du roi est du 1er novembre. Or, ainsi que Marot en a fait le décompte dans les vers cités plus haut, il y avait seize jours qu'il était enfermé à la Conciergerie lorsqu'il prit le parti d'écrire au roi. En supposant que François Ier se soit occupé sans retard de son valet de chambre, c'est vers le 14 ou peut-être le 13 octobre qu'il faudrait placer le jour de l'incarcération. Les magistrats mirent encore assez de promptitude à instruire sa cause. Ce fut un vendredi que le roi écrivit à la Cour des Aides. Le port des dépêches ne se faisait point aussi rapidement que de nos jours; il est donc naturel que les lettres du roi ne soient arrivées que le dimanche. Dès le lundi, le tribunal se réunissait et le mardi Marot fut rendu à la liberté.

Nous aurions voulu connaître le nom de ce prisonnier auquel Marot s'intéressait si vivement et pour quelle cause il était conduit en prison. Nous n'avons pu découvrir sur cette affaire d'autres détails que ceux qui nous sont fournis par l'épître de Marot et par le registre de la Cour des Aides. De ce document, nous voulons pourtant retenir encore un point : il établit qu'à cette époque Marot était « valet de chambre ordinaire du roi ». Ce titre lui est donné par le monarque lui-même, et c'est bien avant par conséquent qu'il faut chercher la date de la mort du père de Marot.

Notre poète venait à peine de sortir de prison quand, le 29 novembre, décéda, dans le Palais même, le trésorier Florimond Robertet, qui avait été secrétaire d'État sous quatre rois. Ce personnage avait conquis une grande situation par les talents qu'il avait déployés dans les charges dont il avait été investi et, chose plus remar-

(1) Archives nationales, Z1a 162 : *Registre secret de la Cour des Aides de Paris*, commençant en 1515 et finissant en 1553.

quable, dans ses délicates fonctions il avait fait preuve d'une probité restée au-dessus de tout soupçon (1).

François Ier fut très sensible à la perte de ce fidèle serviteur. Informé de la gravité de son mal, il s'était porté auprès de lui et lui avait rendu cette visite suprême qui est pour qui la reçoit tout à la fois un grand honneur et un mauvais présage. On fit à Robertet de pompeuses funérailles. Son convoi chemina à travers une partie de la France pour se rendre de Paris à Blois. Marot nous décrit cette triomphale marche funèbre dans une longue complainte ou « chanson mortelle » qu'il consacra au trésorier défunt :

De leurs maifons partirent feculiers,
Hors des conuents fortirent reguliers,
Iufticiers laifferent leurs pratiques,
Gens de labeur ferrerent leurs boutiques,
Dames aussi, tant fuffent bien polyes,
Pour ce iour là ne fe feirent iolyes;
Toutes & tous, des grandz iufque aux menuz,
Loing au deuant de ce corps font venuz...
Ses cloches doncq chafcune efglife efbranle,
Sans carrillon, mais toutes à grand branfle.

(Déploration de Messire Florimond Robertet.)

C'est ainsi que le corps de Robertet fut reçu dans tous les villages qu'il traversait et mené avec le même cérémonial jusqu'à sa destination,

Dedans l'efglife au bon fainct Honoré,

à Blois, où le service fut célébré avec tout l'éclat qui convenait pour dignement louanger la mémoire d'un si grand personnage.

Clément Marot avait ses raisons pour ainsi se mettre en

(1) On conte à ce sujet l'anecdote suivante. Un jour Louis XII exprimait assez vivement sa mauvaise humeur contre ses secrétaires-trésoriers qu'il accusait de concussion et, par allusion à l'instrument qui, dans sa pensée, servait à leurs malversations, il termina en disant que « toutes les plumes volaient ». — Robertet, qui écrivait à une table voisine, se tourna vers le roi et, levant vers lui sa plume : *fors une*, dit-il. Ces deux mots eurent un succès tel qu'ils restèrent à Robertet comme devise pour ses armes, lesquelles étaient de gueules à bande d'or au vol de sable.

frais de poésie et, dans cette occurrence, il ne plaçait point ses rimes à fonds perdu. Robertet laissait deux fils, François et Claude, qui devaient succéder aux charges de leur père. C'étaient deux protecteurs qu'il était bon de se ménager. Avec cette sagacité des faibles qui toujours quêtent l'appui des forts, Marot avait compris que, dans ses fonctions de valet de chambre, il pourrait survenir tel contretemps où il serait aise de trouver des amis puissants. Pour gagner les bonnes grâces des fils, il fit au père une magnifique oraison funèbre. Bien lui en prit du reste puisque, dès l'année suivante, Marot eut besoin de Claude Robertet, secrétaire et notaire du roi, pour obtenir le règlement de sa pension (1).

Avant de laisser cette *Déploration*, nous tenons à faire remarquer que Marot ne perdait aucune occasion de continuer la guerre d'escarmouche qu'il menait contre l'Église ou plutôt contre ses abus. C'est ainsi que, devant le char funèbre de Robertet, il place un personnage allégorique facile à reconnaître au portrait qu'il en trace :

Deuant lequel cheminoit une fée,
Frefche, en bon poinćt & noblement coiffée,
Sur tefte rafe ayant triple couronne
Que mainte perle & rubys enuironne.
Sa robe eftoit d'un blanc & fin famys
Où elle auoit en pourtraićture mys
Par traićt de temps, vn million de chofes,
Comme chafteaux, palays & villes clofes,
Villages, tours & temples & conventz,
Terres & mers & voiles à tous ventz,
Artillerie, armes, hommes armez,
Chiens & oifeaux, plaines & bois ramez,
Le tout brodé de fine foye exquise,
Par main d'aultruy torfe, tainćte & acquife;
Et pour devife au bord de la befongne
Eftoit efcript : *Le feu à qui en grongne.*
Ce neantmoins, fa robe elle muffoit
Soubz vn manteau qui humble paroiffoit,
Où plufieurs draps diuers furent compris,
De noir, de blanc, d'enfumé & de gris,
Signifiant de fećtes vn grand nombre

(1) Voyez notre tome III, p. 99 et 100, en note.

Qui, ſans trauail, viuent deſſoubz ſon umbre.
Ceſte grand'Dame eſt nommée Rommaine.

Point n'était besoin de mettre un nom sous l'image, c'est l'Église catholique.

Évidemment Marot, sans parler de son indépendance naturelle qui le poussait à secouer tous les jougs, gardait rancune à la Sorbonne de sa détention récente au Châtelet. Chaque jour, presque, il voyait s'allumer de nouveaux bûchers dans Paris et il ne comprenait que trop où on avait essayé de le conduire. D'où sa colère, mitigée de prudence et se voilant sous l'allégorie.

Bientôt même, emporté par son sujet, il devient plus âpre quand il se hasarde à comparer le convoi du riche, tel celui de Robertet, au convoi du pauvre hère qu'on porte en terre avec beaucoup moins d'égards :

Meſſes ſans nombre & force anniverſaires,
C'eſt belle choſe & la façon i'en priſe,
Si ſont les chants, cloches & luminaires;
Mais le mal eſt en l'auare prebſtrise :
Car ſi tu n'as vaillant que ta chemiſe,
Tien toy certain qu'après le tien treſpas
Il n'y aura ne convent ne eſgliſe
Qui pour toy ſonne ou chante ou face un pas.

Songez qu'un an à peine s'est écoulé depuis la mort de Jehan Marot qui ne laissait même pas « un drap pour l'ensevelir ». Le fils a encore le cœur ulcéré des rebuffades qu'il dut essuyer de la part des gens d'église lorsqu'il alla quémander à « l'avare prebſtriſe » des funérailles décentes pour le pauvre et cher défunt...

Marot avait été bien inspiré en tentant de se rendre favorables les fils de Florimond Robertet. On eût dit qu'il pressentait les difficultés pécuniaires qui allaient l'assaillir. La fin de l'année approchait; c'était l'époque où se réglaient les gages des officiers de la maison du roi, et, en sa qualité de valet de chambre ordinaire, ayant succédé en l'état de son père, il voyait arriver ce moment avec délices comme devant lui apporter un adoucissement passager aux privations qui faisaient le fond de son existence.

Quel ne fut pas son désappointement lorsqu'on lui apprit

qu'il ne figurait pas sur les rôles et que, par conséquent, on n'avait rien à lui payer. Le coup dut être terrible. Mais on ne revenait point sur les chiffres calculés par les trésoriers. Ces derniers étaient gens à entendre d'autant moins raison que leurs combinaisons personnelles entraient souvent pour beaucoup dans la façon dont ils arrêtaient leurs comptes. Il fallait trouver un biais pour sortir de cette fâcheuse situation.

Si le roi ne pouvait modifier les états dressés par les trésoriers, tout au moins tenait-il d'autre façon la clef de la caisse. Et il lui était toujours loisible de recourir à certains expédients que les courtisans connaissaient bien et Marot tout comme les autres; Clément alla donc droit au roi et lui exposa son embarras.

Dans une épître où il se surpasse en malice et en câlinerie, il rappelle les promesses qu'il a reçues à la mort de son père et réclame leur exécution avec une bonhomie non dépourvue d'une certaine fermeté :

Il vous a pleu, Syre, de pleine grâce,
Bien commander qu'on me miſt en la place
Du père mien, voſtre ſerf humble, mort.

(Épistre au Roy.)

En effet, le père était inscrit sur les états et la formalité à remplir par le trésorier de l'épargne était des plus simples. Marot la connaît et l'indique :

Il ne falloit, Syre, tant ſeulement
Qu'effacer Jehan & eſcripre Clement.

Par malheur, le poète a compté sur la parole du roi et le roi sur l'exactitude de ses officiers des finances. De sorte que rien n'a été fait en temps utile. Et Marot explique cette négligence avec une bonne grâce bien faite pour toucher son auguste correspondant; la faute en est, dit-il, à la malchance qui s'acharne après sa personne :

Car la fortune où luy plaiſt rit & mord :
Mors elle m'a & ne m'a voulu rire,
Ne mon nom faire en voz papiers eſcripre.
L'eſtat eſt faiɕt, les perſonnes rengées,
Le parc eſt clos & les brebis logées,

Toutes, fors moy, le moindre du trouppeau
Qui n'a toyſon ne laine sur la peau.

Il serait trop long de rechercher pour quels motifs les officiers préposés aux finances royales ont trouvé à propos de commettre cette omission. Aussi le poète, sans se soucier davantage de ces détournements qu'il soupçonne peut-être, ne veut rien entendre à autre chose qu'à la parole du roi et affirme avec une énergie sans égale qu'elle doit être respectée comme article de foi :

I'ay ferme confiance
Que votre dire eſt vn diuin oracle.

Maître Clément avait raison : la parole du roi ne pouvait rester en souffrance. Cependant, après cette épître, comme il n'obtenait point satisfaction immédiate, Marot pensa qu'il fallait insister auprès du maître et, quittant la note quelque peu mélancolique qu'il venait de faire entendre, il adressa au roi l'épigramme suivante, de tour plus leste et d'allure plus dégagée. Le vers court, saccadé, et semble s'impatienter de toutes ces lenteurs :

Plaiſe au roy noſtre Syre
De commander & dire
Qu'vn bel acquict on baille
A Marot qui n'a maille :
Lequel acquict dira
(Au moins on y lira),
Telle ou ſemblable choſe,
Mais ce ſera en proſe :
« Treſorier, on entend
Que vous payez content
Marot, n'y faillez pas,
Dès le iour du treſpas
De Jehan Marot ſon pere. »
Ainſi, Syre, i'espere
Qu'au moyen d'vn acquict,
Cil qui paoure naquit
Riche se trouuera
Tant qu'argent durera.

(Au Roy, pour commander un acquict.)

La persévérance de Marot, mêlée à tant de gentillesse, ne pouvait manquer d'avoir gain de cause. Le roi finit par

ouvrir l'oreille à la requête de son poète. Il donna ordre qu'on délivrât à Marot un acquit au comptant pour une somme égale aux gages qui auraient dû lui être payés. C'était la seule manière d'en sortir. Les acquits au comptant étaient des sortes de bons payables à vue, sans que la Chambre des comptes eût à connaître le motif de la dépense. Le chancelier faisait préparer le parchemin, le roi mettait en marge son approbation et sa signature et l'acquit devait être payé au porteur sans qu'il eût même à donner reçu de la somme comptée.

Le chancelier était alors Duprat, qui venait d'être nommé cardinal; Marot se rendit auprès de lui et lui fit part des intentions du roi à son égard; mais comme les paroles volent, tandis que les écrits demeurent, après sa requête verbale, il lui adressa une épître en vers où il se compare d'abord à une brebis égarée loin du parc, que le pasteur n'a point fait rentrer, et qui se trouve ainsi exposée à passer la nuit à la belle étoile :

Si vn paſteur qui a fermé ſon parc
Trouue de nuyct, loing cinq ou ſix traicts d'arc,
Vne brebis des ſiennes eſgarée,
Tant qu'il ſoit iour & la nuyct ſeparée,
En quelcque lieu la doibt loger & paiſtre.
Ainſi a faict noſtre bon Roy & maiſtre,
Me voyant loing de l'eſtat ià fermé,
Iuſques au iour qu'il ſera deſſermé.
Ce temps pendant a paſturer m'ordonne
Et pour trouuer plus d'herbe franche & bonne,
M'a adreſſé au Pré mieulx fleuriſſant
De ſon royaulme ample, large & puiſſant.

(Au chancellier du Prat, nouuellement cardinal.)

Nous n'avons point à faire ressortir les mérites de ce jeu de mot qui n'avait certainement d'autre objet dans la pensée du poète que de mettre le cardinal en belle humeur et de le bien disposer. Mais ces vers ont pour nous un autre côté fort intéressant, c'est de bien préciser la situation exacte de Marot. Ce qu'il a demandé au roi, c'est l'équivalent de ses gages. Le roi l'a adressé à son chancelier pour remplir les formalités d'usage qui consistent tout

simplement pour le chancelier à apposer le sceau royal sur l'acquit :

> Car ſi ſcellez mon acquit ie ſuy riche.
> Raiſon me dit, puiſque le Roy l'entend,
> Que le ferez.

Marot épuise toutes les blandices poétiques pour hâter la décision de Duprat. L'avènement des souverains est d'ordinaire une occasion de rendre la liberté à de pauvres prisonniers. Sur cette donnée, le poète tourne un fort joli compliment au chancelier récemment fait cardinal, en le comparant à un souverain qui va user de la plus belle des prérogatives royales :

> Ainsi i'eſpere & croy certainement
> Qu'à ce beau rouge & digne aduenement,
> Vous me mettrez, ſans difference aulcune,
> Hors des priſons de faulte de pecune.

L'épître se termine par une facétieuse série de rimes riches et de calembours accumulés sur le *scel* et la façon de *sceller*. Le chancelier Duprat devait être un admirateur des dislocations de Guillaume Crétin et Marot ne l'ignorait point.

Nous avons lieu de croire que le cardinal se prêta de bonne grâce aux désirs de Marot et lui délivra assez vite l'acquit au comptant dont le poète avait tant besoin; mais si les choses paraissent avoir marché rondement du côté du cardinal, il n'en alla peut-être pas tout à fait de même de la part de certains employés secondaires qui tenaient à donner la mesure de leur importance par les difficultés qu'ils suscitaient. Marot, en effet, une fois en possession du parchemin, bien et duement scellé, croyait toucher au port. Toutefois, notre poète, sachant parfaitement qu'il avait encore affaire au trésorier de l'épargne, gardien des espèces, et pensant, par un surcroît de prudence, que le mieux était de le traiter avec toutes sortes d'égards, lui adressa un dizain, par manière d'introduction; c'était une précaution qui semblait de nature à aplanir les derniers obstacles :

> Va toſt, dixain, ſolliciter la ſomme,
> I'en ay beſoin.

(A Monsieur Preud'homme, thresorier de l'Espargne.)

Mais on eût dit que, dans cette affaire, le guignon poursuivait l'infortuné Clément. Le trésorier Guillaume Prudhomme fit (à ce qu'il paraîtrait) des difficultés pour payer sur l'acquit, et voilà Marot obligé de revenir au cardinal, auquel il se plaint amèrement

Du threſorier qui ne veult croire en cire,
En bon acquiſt, en expres mandement,
En Robertet, n'en François, noſtre Syre.

(Pour se plaindre du thrésorier Preudhomme faisant difficulté d'obeyr à l'acquit despesché.)

Si tout cela ne suffit pas pour rendre son acquit valable, Marot ne voit plus ce qu'il peut y avoir à faire :

Fors peindre Dieu à mon acquiſt ſuſdit.

Nous ignorons exactement la fin de l'histoire, mais puisque Marot cessa de se plaindre, il est probable que le chancelier intervint, que les difficultés administratives furent par lui levées et que Clément put enfin toucher son argent et sortir « hors des prisons de faulte de pecune ».

Tous ces ennuis, toutes ces démarches étaient une leçon pour Marot, un avertissement pour l'avenir. Aussi, en même temps qu'il se donnait tout ce mal pour se faire payer son acquit, prenait-il ses précautions pour que pareil désagrément ne lui arrivât point l'année suivante. Voici la lettre que François I[er], sur sa demande, adressait au grand maître du royaume, Anne de Montmorency :

A mon couſin le grant mayſtre,

Mon cousin, pour ce que Clement Marot, lung de mes varlets de chambre, fut oublyé en l'eſtat de l'année paſſée, ie vous ay bien voulu eſcrire en ſa faueur à ce que ne le veuillez oublyer en celluy de la preſente, vous aduiſant que ie veulx & entendz qu'il y soit mis aux gaiges contenus en ſon acquiſt de l'année paſſée, à quoy ie vous prye ny faire faulte. Eſcript à Sainſt-Germain-en-Laye, ce xxv[e] iour de mars.

FRANÇOYS.

Et plus bas : ROBERTET (1).

Cela ne suffisait point à Marot. Il alla relancer Mar-

(1) Bibl. nat., ms. fr. 3012, fol. 47.

guerite d'Angoulême, sa protectrice attitrée; il connaissait son influence et il fit tant et si bien qu'elle écrivit le même jour :

A mon nepveu monſieur le grant maiſtre,

Mon nepveu, auant mon partement de Compiegne pour aller en Beart, ie vous priay de ne vouloir oblyer Marot aux prochains eſtatz, & pour ce que la ſouuenance depuis ce temps vous en pourroit eſtre paſſée, vous l'ay bien voulu ramenteuoyr; vous priant de rechef, mon nepueu, de mectre hors d'eſtre plus payé par acquitz & ſuiuant l'intention du roy le mectre en l'eſtat de ceſte preſente année. Ce faiſant, me ferez bien grand plaiſir, eſtimant que l'aurez traicté comme lung des miens. Priant Dieu, mon nepueu, vous donner & continuer ſa grace. Eſcript de Sainct-Germain-en-Laye, ce xxve iour de mars. Voſtre bonne tante et amye.

Marguerite (1).

Voilà donc Marot avec le roi et sa sœur dans ses intérêts. Mais il faut croire que notre poète redoutait du côté du grand maître une forte résistance puisqu'il croyait devoir mettre en plus dans son jeu le cardinal de Lorraine. Jean, frère d'Antoine, duc de Lorraine, et de Claude, duc de Guise, était tout-puissant à la cour. Il avait l'oreille du roi. En courtisan qui sait son métier, Marot se rendait parfaitement compte que Montmorency, qui aspirait à l'épée de connétable, n'ignorait pas de quel poids était auprès du roi la recommandation du reverendissime prélat. Le grand maître n'avait rien à lui refuser. Marot adressa donc une épître au cardinal pour le prier d'intercéder auprès de Montmorency. Il est très préoccupé, dit-il, du sort de la requête qu'il a présentée, mais il y a un moyen certain de le tirer d'inquiétude :

I'entend pourueu que monſieur le grant maiſtre
Veuillez prier vouloir souuenant eſtre
De mon affaire à ces nouueaulx eſtats.

(Épistre au Reverendissime Cardinal de Lorraine.)

Ce succès ne fait pas de doute si le cardinal veut bien élever la voix en sa faveur :

. . . . vne seule parolle
De vous me peut faire coucher au rolle.

(1) Bibl. nat., ms. fr. 3026, fol. 18.

Il semblerait qu'après avoir ainsi dressé ses batteries, qu'après avoir circonvenu le grand maître de toutes parts, Marot dût être sûr du succès. Mais il n'en allait point ainsi avec le futur connétable; c'était un terrible homme que l'on n'amenait pas facilement au point où l'on voulait, et aucun expédient n'était de trop pour vaincre son obstination quand il s'était mis, ou plutôt quand il ne s'était point mis quelque chose dans la tête. Il avait sans doute des préventions contre Marot, parce que celui-ci passait déjà pour infecté de protestantisme, et Montmorency était dévoué à l'orthodoxie jusqu'à la violence. Marot pensa que, pour l'amadouer, il ne devait négliger aucun moyen. Mais, avec l'humeur de reître que l'on connaissait à Montmorency, il jugea avec raison qu'un simple dizain ferait mieux l'affaire que de longues tirades; il façonna donc dix vers où il exposait militairement les choses, allant droit au but. Il débute par dire sa situation fâcheuse :

Quand par acquiſtz les gaiges on aſſigne
On eſt d'ennuy tout malade & faſché,
Mais à ce mal ne fault grand medecine.

Et pour ne pas même donner au grand maître la peine de chercher quelle est cette médecine, il s'empresse de la lui indiquer :

Tant ſeulement fault eſtre bien couché,
Non pas en liſt n'en linge bien ſeché,
Mais en l'eſtat du noble roy chreſtien.

(A Monsieur le Grand Maistre,
pour estre mis en l'estat.)

Marot fut vraisemblablement couché sur les états de la maison du roi pour l'année 1527-1528. Malheureusement, il ne nous a pas été permis de vérifier le fait, et nous sommes obligé de nous en tenir aux conjectures. Par une fatalité déplorable, le registre de cette année n'existe pas dans la série des Archives; ce n'est qu'à l'année suivante que nous avons pu constater l'inscription de Marot. Voici la mention consignée par le registre qui porte pour titre :

Coppie du roolle & eſtat des officiers de l'hoſtel du roy pour

l'année commençant le premier iour de ianuier mil cinq cent vingt huict & finissant le dernier iour de decembre mil cinq cent vingt neuf, lequel est cy transcrit en la maniere accoustumée & comme les comptes precedents & duquel estat ou roolle la teneur ensuyct :

« Folio XII. Aultres varletz de chambre :

« Clement Marot, deux cents livres. »

Après cette mention, qui sert à établir les droits de Marot aux gages qui lui sont assignés, nous trouvons plus loin cet autre paragraphe qui indique que la somme a été bien et duement comptée :

« A Clement Marot, aussy vallet de chambre ordinaire du roy nostredict sire, la somme de deux cents liures tournoys de luy semblablement par icelluy sire & son dict estat ordonnée pour ses dicts gaiges & estat de vallet de chambre ordinaire d'icelluy seigneur de la dicte année, dont ce present compte fait mention, icelle somme à luy par ce dict present commis payé par vertu dudict estat, komme appert par sa quittance signée à la requeste de maistre Antoine Macault, notaire & secretaire du roy, le vingt vngiesme iour de decembre l'an mil cinq cent trente, cy rendue & pour cecy II C l. (1). »

Ce n'est pas seulement par des démarches, par des recommandations que Marot affirmait ses droits à la succession de son père; les préoccupations pour assurer la vie quotidienne ne lui faisaient point oublier son état et, au milieu de tous les soucis que lui causait sa négligence ou le mauvais vouloir de certains trésoriers, il trouvait pourtant l'occasion de faire ses débuts comme poète officiel, comme « poète du roi », ainsi qu'il s'intitule lui-même avec orgueil.

Le dimanche 28 juin 1528 fut célébré le mariage de Mme Renée de France, fille de Louis XII et d'Anne de Bretagne, avec Hercule d'Este, duc de Ferrare. La cérémonie eut lieu dans la sainte chapelle du Palais. Le duc de Ferrare, tout étincelant de pierreries, portait un haut-de-corps garni d'hermines et une robe de velours cra-

(1) Arch. nat., KK 99, 1529, Sect. hist., *Comptes de la maison du roi*, fol. L v° et fol. LI r°. — On remarquera que c'est seulement le 21 décembre 1530 que sont payés les gages de l'année 1529, échus depuis janvier.

moisi; sur ses cheveux flottants était placé un diadème constellé de gemmes. Clément Marot composa pour la circonstance un *Chant nuptial* imité de Catulle. Le texte de l'auteur latin semble avoir assez bien soutenu l'auteur français; ce n'est qu'une traduction, à la vérité, mais ce n'est pas une des plus mauvaises; le poète y a ajouté de son cru certaines gauloiseries qui étaient de mise en ce bon vieux temps, même dans les mariages du grand monde, et tenues pour manifestations de gaillardise :

> Fille de roy, adieu ton pucelage,
> Et touteffoys tu n'en dois faire pleurs;
> Car le pommier qui porte bon fructage
> Vault mieulx que cil qui ne porte que fleurs...

Il semblait que la fortune n'eût plus que des sourires pour Marot. Après dix années d'attente, l'ancien page de Villeroy, le secrétaire de la reine Marguerite succédait à son père comme valet de chambre du roi. La méchante affaire que lui avait suscitée la vindicative et mystérieuse Luna paraissait complètement oubliée. Tout allait marcher au gré de Marot. Lors survint un incident qui eut pour lui les suites les plus fâcheuses et que l'on peut considérer comme le point de départ de la plupart des misères et des tracas qui troublèrent le reste de la vie du poète.





CHAPITRE VII

(1529-1532.)

Un grand voyage de la cour. — *Adieux aux dames de Paris.* — Marot se défend d'en être l'auteur. — Les ennemis du poète s'agitent : attaque et riposte. — Marot marié. — Traité de Cambrai. — La délivrance des enfants de France. — François Ier convole avec Éléonore de Portugal : fêtes nuptiales. — La peste de 1531. — Mort de Louise de Savoie. — Marot volé et malade. — Une épître d'étrennes au roi. — Marot, guéri, mange encore le lard. — La caution d'Étienne Clavier. — Éloge funèbre de la reine-mère. — Le premier *Coq-à-l'asne.* — Marot réunit en volume ses œuvres de jeunesse.

U mois de juillet 1529, la cour quitta Paris pour se rendre à Cambrai, où devaient se poursuivre les négociations relatives à la délivrance des enfants de France. Depuis le Camp du drap d'or on n'avait vu pareil déplacement de dames et de seigneurs. Le roi emmenait avec lui tous ses gentilshommes, la reine toutes ses dames d'atours; tous les officiers et gens de service étaient du voyage.

Ce départ mit Paris en émoi. La cour, qui vivait au cœur de la cité, y avait ses habitudes et ses liaisons. On se quittait avec la certitude de se revoir bientôt, mais non sans se faire mille protestations et se jurer éternelle fidélité. Le poète, témoin de ces adieux, au lieu de se laisser attendrir par les lamentations des dames, fut-il tenté de prendre les choses par le côté comique et se laissa-t-il aller au plaisir de railler ces irrégulières de l'amour? Nous

n'oserions point l'affirmer, puisque Marot se défendit toujours d'une telle noirceur. Mais, le certain, c'est qu'un beau jour il ne fut question dans Paris que d'une pièce satirique où, sous prétexte de faire des adieux aux dames que le départ de la cour laissait dans l'abandon, l'auteur formait comme une gerbe de toutes les vertus équivoques de la capitale, accompagnant chaque nom d'épithètes qui ne pouvaient laisser de doutes sur la nature de leurs talents (1).

Ce fut un tollé général dans le camp féminin. On chercha le coupable pour l'accabler de toutes les colères. Le nom de Marot fut prononcé.

Notre poète, soit que vraiment il ne fût point l'auteur de ces *Adieux*, soit qu'il voulût couper court au scandale naissant, s'empressa d'écrire une lettre d'excuse aux dames diffamées (2). Il s'y élève avec énergie contre la rumeur publique qui lui attribue un si gros méfait et il proteste de son innocence. La facture des vers, dit-il, tant elle est détestable, aurait dû suffire à le mettre hors de cause; il en répudie absolument la paternité; il n'a jamais rien fait de si mal rimé ni de si peu sensé. Il ne peut expliquer les imputations dont il est victime que par la haine de six femmes, ses ennemies, qui ont juré sa perte et qui ont inventé cette machination pour ameuter contre lui tout le sexe aimable, dont il est prêt à célébrer les louanges et dont il a toujours recherché les bonnes grâces.

Par cette échappatoire, Marot croyait avoir conjuré l'orage et en avoir fini avec ces criailleries. Il partit à la suite de la cour pour Cambrai, ne se doutant pas qu'il laissait derrière lui des rancunes qui allaient profiter de son absence pour l'attaquer avec plus de force.

Dans ses *Excuses*, Marot avait parlé de six dames qui lui avaient voué une haine mortelle sans les désigner davantage. Nous serions disposé à croire que, dans le

(1) Voyez tome III, p. 115, *Les gracieux adieux faitz aux dames de Paris par maistre Clement Marot, varlet de chambre du Roy, nostre souuerain seigneur.*

(2) Voyez tome III, p. 128, *Epistre des Excuses de Marot faulsement accusé d'auoir faict certains adieux au desaduantaige des principales dames de Paris.*

nombre, il faudrait comprendre les trois « dames des Blancs-Manteaux » qu'il a assez maltraitées ailleurs (1).

Toujours est-il que, dès qu'il eut avoué qu'on aurait pu l'accuser avec vraisemblance d'avoir composé les *Adieux* s'il s'était borné à y parler de ces six dames, les auteurs de la machination saisirent la balle au bond et, sous le couvert des six dames indiquées par Marot, prirent la parole pour répondre aux injures des *Adieux* par des invectives rimées.

Marot est maintenant désigné en toutes lettres comme le coupable. Le vocabulaire des halles et du ruisseau suffit à peine à fournir des expressions assez vives pour traduire le ressentiment des dames offensées. Tout devient prétexte à semonces. On s'acharne à faire honte au poète de son père qu'il avait pourtant si tendrement aimé. On l'accuse de courir les mauvais lieux et de quêter les dîners en ville. On lui impute à crime sa laideur, sa coquetterie, sa pauvreté :

Note ce point, Camus ratatine,
Bigle punais, prefumeur obftine,
Pauure chetif, affame langoreux,
Qui veuls trencher d'un ioly amoureux,
Faifant du braue & accouftre de foye,
Sans nul argent, bagues, or ny monnoye,
Que lon verra vng iour manger aux poulx
Avec fa gaîne & foliers de veloux.

(*Six dames de Paris à Clement Marot* (2).)

Évidemment, il faut tenir compte du ton général de la

(1) Voyez, aux Épîtres, la première *Épistre du Coq-à-l'Asne* et la réponse rimée qu'y fit Lyon Jamet; aux Épigrammes, celle du *Convent des Blancs-Manteaux* et, aux Épitaphes, l'*Épitaphe de Cacqueton*. Voyez aussi, à l'Appendice du tome III la *Semonce des Coquus*. Enfin, même tome, consultez les notes des pages 117, 130, 250, 705 et 706.

La Grive ou La Grue, Caqueton, Truchale ou Touchalloue, tels étaient les noms de ces trois « dames des Blancs-Manteaux » qui devaient probablement leur surnom à quelque aventure scandaleuse qui leur était arrivée dans ce couvent, ou simplement parce que, dévotes quoique légères, elles y fréquentaient d'une manière assidue.

(2) Bibl. nat., mss. franç. 2335, fol. 51.

pièce, où l'auteur accumule volontairement les vilenies. Mais, en faisant la part de l'exagération, on peut admettre que, par certains côtés, ces révélations touchaient à la vérité. Il est exact que Marot, ses portraits nous l'attestent, était plutôt laid que beau. Nous ignorons s'il était bigle, mais à coup sûr il était affreusement camus. (Mellin de Saint-Gelais le désigne par plaisanterie sous le sobriquet transparent de Cadmus.) Or, très souvent, les gens camus sont punais. Il est non moins sûr que Marot affichait un luxe vestimentaire nullement en rapport avec sa bourse. Nous en avons une autre preuve dans le huitain où une « savante demoiselle » se moque à la fois de son « museau tors » et de son « fascheux corps vêtu d'un satin gras » (1). Ce satin gras concorde assez bien avec les « soliers de veloux » dont il est ici question.

Autre détail fort intéressant pour la vie privée de Marot : l'auteur de la réponse des six dames de Paris, un peu plus loin, jette à la face de notre poète l'oubli dans lequel il laisse sa femme et lui reproche de la pousser à la débauche par la misère :

Mieulx te vauldroit ta femme entretenir
Que le bordeau ſi ſouuent maintenir
Comme tu fais, adultere damne,
Qui par tes faictz es de Dieu condamne.
Tu luy fais bien endurer ſoif & fain,
Car à manger na point ſon ſaoul de pain,
Ne pour veſtir habit qui denier vaille.
Parquoy ſe viſt auec[ques] truandaille.

Sagon, un jour, rééditera contre Marot ce reproche :

Si contre Dieu ſa femme a bien laiſſé (2).

Il résulte de ces témoignages concordants que Marot était marié, et marié dès avant l'année 1529; que la brouille

(1) Voyez aux Épigrammes, *Par une sçavante Damoyselle :*

Un faſcheux corps veſtu d'un ſatin gras,
Un ſatin gras doublé d'un faſcheux corps,
Un lourd marcher, un branlement de bras,
Un ſot parler auec un muſeau tors,
Contreſaiſant le gracieux..., etc.

A quoi Marot répondit par le dizain qui se termine ainsi :

Mais baillez luy douze aulnes de ſatin,
Voyla ſa robe en un iour deſgreſſée.

(2) *Épistre de Fr. Sagon aux deux sœurs de Clement Marot.*

s'était mise dans le ménage et que le mari et la femme vivaient chacun de son côté, foulant aux pieds le devoir de fidélité. Nous n'en savons du reste pas plus long sur la femme de Marot. Nous ignorons jusqu'à son nom.

Il est vraisemblable que ces injures n'étaient point pour faire grande impression sur Marot, aussi libre de mœurs que dégarni d'écus. Mais, parmi tous ces traits dirigés contre sa personne, il s'en trouvait un plus perfide et surtout plus dangereux que tous les autres. Depuis quelque temps, l'Église, fort ombrageuse, ne supportait pas la moindre révolte contre ses prescriptions; toute désobéissance sentait l'hérésie, toute hérésie sentait le fagot. Les commères qui faisaient campagne contre Marot, ou du moins le champion anonyme de leurs rancunes, ne manquèrent point de faire allusion aux récents démêlés du poète avec l'Église, à ce lard mangé en carême, charge la plus grave que l'on pût produire contre lui; pour ce méfait, il avait déjà entrevu le bûcher; qui sait si, en ravivant ce souvenir, on ne pourrait pas l'y conduire tout à fait?

Te ſouvient-il qu'un iour, apres tout ieu,
On te volut iecter vif en vng feu
Pour te bruſler comme faulx, heretique?
Quel deſplaiſir pour la choſe publicque!
Pauure ignorant qui tes membres eſtends
A menger chair en careſme & tout temps,
Non bien ſaichant decliner le tien nom,
Et veuls auoir de docteur le renom.
Fi, fy, au grat, au diable, tel pendart
Qui de Lhuter veult porter leſtandart!

L'habileté et la méchanceté de cette attaque n'échappèrent point aux ennemis de Marot. C'était bien là le défaut de sa cuirasse. Pour la première fois, on le traite publiquement d'hérétique et de sectateur de Luther. Mais ce ne sera pas la dernière. Et désormais c'est sur ce point faible que les adversaires du poète feront converger leurs coups.

En suivant la cour à Cambrai, Marot avait laissé derrière lui ses *Excuses* comme un baume réparateur qui devait cicatriser les blessures faites par ces *Adieux* dont

il déclinait la paternité. Mais lorsqu'il connut la réplique haineuse des six dames et vit combien ses tentatives pacifiques avaient été mal reçues, à son tour il se piqua au jeu et se fâcha tout rouge. Il fit tête à la meute anonyme qui s'acharnait après ses chausses et il prit à partie les six dames qu'il soupçonnait d'être cause de toute cette esclandre. La défense est telle qu'on la pouvait attendre de notre poète : étincelante de verve et d'esprit. On n'a point voulu de ses excuses, il décoche ses flèches les plus acérées, et puisqu'on l'a repoussé lorsqu'il voulait panser les plaies que d'autres avaient ouvertes, il fait ses blessures plus profondes et plus cuisantes. Il marque d'un fer rouge ceux qui l'accusent de vouloir être amoureux au rabais; d'un mot il venge la mémoire de son père qui devrait être à l'abri des attaques de celles qui trouvèrent toujours en lui un défenseur dévoué et respectueux; enfin, il accommode ses six vieilles ennemies et leur porte-parole de manière à leur ôter toute envie d'y revenir :

Quant au refueur qui pour telz vieux regiftres
Print tant de peine à faire des epiftres
Encontre moy, pour touts les menuz droictz
De fon labeur, feulement ie vouldroys
Qu'il euft couuert de vous fix la plus faine :
Il auroit beau fe lauer d'eaue de Seine
Après le coup! Ha le vil blasonneur!..

(Aux dames de Paris qui ne uouloyent prendre les precedentes excuses en payement.)

Malheureusement, Marot avait la langue aussi imprudente que le caractère prompt à s'enflammer. Ceux qui lui voulaient du mal savaient bien cela et, en l'excitant, ils espéraient toujours lui faire commettre quelque sottise, lui faire lâcher quelque bévue. En cette circonstance, leur calcul ne fut point trompé. La plume démange au poète de faire le procès aux abus dont il est témoin et il ne sait point la retenir :

Brief, pour efcripre y a bien d'autres chofes
Dedans Paris trop longuement enclofes :
Tant de broillis qu'en iuftice on tolere,

Je l'efcriproys, mais ie crain la colere (1);
L'oifiueté des prebftres & cagotz,
Ie la diroys, mais garde les fagotz;
Et des abuz dont l'Efglife eft fourrée,
I'en parleroys, mais garde la bourrée (2).

Ainsi Marot se faisait d'implacables ennemis et, par ses imprudences, ravivait des ressentiments qui achevaient à peine de s'éteindre. De bonne heure, il avait déclaré la guerre aux gens d'Église dans des pièces qu'il ne laissa d'abord circuler qu'un moment (3); il se brouilla surtout avec eux en ne voulant point subir leur joug et leurs prescriptions, et la prison du Châtelet lui apprit ce qu'il pouvait en coûter de ces allures par trop indépendantes.

(1) François Ier avait cherché à porter remède à ces abus par l'ordonnance du 13 janvier 1528 sur l'abréviation du procès et par le règlement du 18 mai 1529 sur l'évocation des procès pendants aux cours souveraines.

(2) Depuis l'année 1525 (pour ne pas remonter plus haut), les mémoires des contemporains ne sont qu'un long et douloureux récit des supplices de ceux qui se sont insurgés contre les privilèges de l'Église. Le bûcher est allumé pour tout le monde, et l'on y voit monter tour à tour des hommes appartenant à toutes les classes de la société, artisans, écoliers, gens de métiers, pauvres et riches : le feu n'épargne personne. La dernière victime, la plus rapprochée par la date de sa mort, était le chevalier Berquin, brûlé le 17 avril 1529 dans des circonstances qui avaient vivement impressionné la foule. Nous reproduisons (tome III, p. 107) sur le trépas de cet homme de bien une pièce que nous n'hésitons pas à attribuer à Marot. Berquin était l'ami de la reine de Navarre; il devait être aussi l'ami de son poète favori, et c'est sans doute ce souvenir encore présent, à un si court intervalle, dans l'esprit de Marot qui lui inspira contre l'Église les vers qu'on vient de lire.

On trouve encore dans cette épître comme un écho affaibli des guerres qui, pendant ces dernières années, ont jeté un vif émoi dans les pays, depuis Pavie jusqu'aux plus récents échecs essuyés par Lautrec sous les murs de Naples et par Saint-Pol à Landriano. En somme, avec ses digressions, l'*Épistre aux dames qui ne vouloyent prendre les precedentes excuses en payement* est comme un résumé à mots couverts des principales inquiétudes de l'opinion publique. Questions brûlantes entre toutes. Aussi Marot réserve cette pièce pour quelques intimes. Ce n'est qu'en 1535 que l'imprimerie la livrera au public.

(3) *Le Second chant de l'amour fugitif.*

Il ne sut pas se tenir en meilleurs termes avec les gens de justice; pour s'être offert contre eux les plaisirs de la raillerie, il éprouva plus d'une fois les rigoureux effets de leur vengeance. Voilà donc trois adversaires irréconciliables : les femmes, les prêtres, les juges, qu'il se créait de propos délibéré. N'eût-il pas été plus sage de les laisser tranquilles pour assurer son repos?..

Le champion des dames de Paris, avec une modestie qui convient à la qualité de ses vers, avait défendu la cause féminine comme ces preux chevaliers qui, la visière abaissée sur les yeux, soutenaient contre tout venant l'honneur de leur dame, sans jamais se faire connaître. Ici, même discrétion. Et le nom de l'auteur de ces rimes serait perdu pour la postérité si nous n'étions parvenu, à la faveur de certains indices, à percer peut-être le mystère dont il s'efforça de rester masqué.

Nous fûmes d'abord tenté de voir dans cette réplique, où les gros mots remplacent le talent, les débuts de l'un des adversaires de Marot et comme un avant-goût de la querelle prochaine que lui cherchera François Sagon.

C'est la même violence dans l'invective, la même perfidie dans les allusions à l'irreligion de Marot.

Mais une épître inédite, signée Jeanne Demont, que nous avons découverte par la suite, nous a prouvé notre erreur (1). Cette épître, en vers, adressée aux dames qui se sont crues visées par les *Adieux* de Marot, est dédiée à un certain seigneur de Centimaison qu'elle désigne formellement, dans un quatrain d'envoi, comme le champion du beau sexe parisien :

Au ſeigneur de Centimaiſon,
Qui aux dames eſt gratieulx,
Soit preſente ce beau blason
Pour denigrer les folz adieux.

Si l'on veut bien remarquer, d'autre part, que Marot, dans sa riposte « aux dames qui ne vouloient point prendre ſes excuſes en payement », affirme qu'elles ont

(1) Bibl. nat., Ms. fr. 2335, fol. 54.

chargé un homme de soutenir leur querelle, on admettra qu'il y a les plus grandes chances pour que le susdit Centimaison soit cet homme-là (1).

A Cambrai, l'affluence fut considérable. « Et y auoit tant de monde qu'on ne pouuoit trouuer à loger gens ni chevaux audict lieu de Cambrai » (2). Enfin, le traité fut signé le 3 août. Un article spécial y stipulait le mariage du roi avec Madame Éléonore, reine douairière de Portugal et sœur aînée de Charles-Quint, et la délivrance du dauphin et du duc d'Orléans. Tout le royaume reçut la nouvelle avec une grande joie. A la cour, cette paix laissait entrevoir le retour prochain des enfants de France, prisonniers en Espagne. Dans le petit peuple, on la saluait comme un soulagement aux souffrances et aux misères que la guerre traîne toujours à sa suite.

Il y avait là pour Marot une belle occasion de chanter les louanges des trois princesses dont les efforts avaient concouru à un si heureux résultat (3). Il n'y faillit point. Dans un rondeau, qui n'est pas son meilleur, il les compare à trois déesses bienfaisantes qui

Rompent de Mars les cruelles rudeſſes.

Il continue en célébrant les joies et les bienfaits de la paix qui fait croître l'olive, et termine ce morceau de poésie par ces vers :

Gloire à Dieu ſeul, aux hommes reconfort,

(1) De son vrai nom, ce Centimaison se nommait Loys Boilleau. Marot, dans l'épitaphe qu'il consacrera un jour au personnage, s'extasiera sur sa gourmandise et son ivrognerie :

Loys Boilleau, ſans apparence
Fut nommé, ne faictes doubte
Qu'il n'euſt à Bacchus reverance
Telle qu'il n'en beuſt oncques goutte.

Et, plus loin, après une description de son nez rouge et comme fleuri de rubis :

Il ſe mettoit d'amour en voye,
Mais, pour vray, ſ'on le cheriſſoit,
C'eſtoit pour avoir vers à ſoye
Que dans ſon nez il nourriſſoit.

(Bibl. nat., Ms. fr. 4967, fol. 260 v°.)

(2) *Journal d'un Bourgeois de Paris*, p. 387.

(3) Ces trois princesses étaient Madame Louise de Savoie, mère du roi; Madame Marguerite de Navarre, sœur du roi, et Madame Marguerite de Flandres, tante de l'Empereur.

Amour de peuple aux trois grandes princesses.
Dessus la terre (1).

(De la paix traictée à Cambray par trois Princesses.)

Marot était trop initié à tous les secrets de son métier de poète courtisan pour ne pas savoir que de petits vers élogieux, mis au jour à propos, sont la monnaie du Parnasse qui se place à plus gros intérêts. En effet, lorsque tout fut terminé à Cambrai, que la paix eut été signée le 5 août, que le roi eut assisté le 9 aux réceptions et aux fêtes données à cette occasion, lorsqu'enfin le 12 toute la cour fut rentrée à Paris, François Ier se laissa aller aux transports de sa joie et aux suggestions de sa munificence envers les personnes de son entourage. Dans un registre contenant les dépenses relatives aux « menuz plaisirs du roy », nous voyons figurer, à la date du 16 août 1529, le nom de Marot pour une somme de 20 livres 10 sols tournois. Voici du reste les termes mêmes dans lesquels est libellée cette gratification royale :

A· Clemant Marot, varlet de chambre dudit seigneur, la somme de vingt livres dix solz tournois pour la valleur de dix escuz d'or solleil, à XLI s. piece. A luy donnée par ledict seigneur pour subuenir à ses necessitez & affaires, oultre ses gaiges ordinaires & autres dons & bienfaictz qu'il a euz, cy deuant eux, & pourra cy après auoir dudit seigneur pour semblable

(1) Une lettre autographe de Marot, découverte par M. Gustave Macon dans les archives de Chantilly (papiers des Montmorency), prouve que Maître Clément s'empressa, aussitôt composés, d'envoyer une copie de ces vers au grand maître.

Voici la teneur de cette lettre :

« Monseigneur, entre les autres œuvres que i'ai presentées au Roy depuis l'absence de Madame, ie luy ay presenté ung rondeau de la paix, lequel hyer à son coucher il me commanda envoyer à mad. dame; & son commandement m'a donné hardyesse de l'adresser à vous, tant pour vous en donner le plaisir que pour le presenter en si bon lieu, vous suppliant tres humblement, Monseigneur, ainsi le uouloyr faire, m'ayant tousiours pour recom̃ande en vr̃e bonne souuenance.

« Monseigneur, ie prye Dieu vous donner & continuer sa saincte grâce.

« De St-Quentin, ce VIe jr d'aoust.

« Vre très humble et très obeyssant serviteur.

« Clement Marot. »

caufe. De laquelle fomme de xx l. x f. ledict prefent treforier a faict payement comptant audit Clemant Marot, en vertu dudict roolle, cy deuant rendu, comme par fa quictance fignée à fa requefte du feing manuel de maiftre Hamelin, notaire & fecretaire du roy noftre fire, le feizieme iour d'aouft, l'an mil cinq cens vingt neuf, cy rendue appert pour cecy : xx l. x f. (1).

On s'était beaucoup réjoui à l'avance et l'on s'était peut-être réjoui trop tôt, car, à l'exécution, les choses ne prirent pas immédiatement une tournure aussi favorable que l'on eût pu désirer. Marot qui, en sa qualité de valet de chambre du roi, avait ses entrées au palais, put être témoin de tous les efforts qu'il fallut encore faire pour que la paix conclue portât ses fruits. Le roi fut obligé tout d'abord de tenir à l'hôtel de Bourbon une assemblée de la noblesse pour lui demander les subsides nécessaires à la délivrance de ses fils; on doit cette justice à la noblesse qu'elle fit preuve d'une grande bonne volonté (2). Le roi avait à remettre la ville de Hesdin; il lui en coûtait fort de se séparer de cette brave et vaillante cité; aussi ne se pressa-t-il point. Autre détail essentiel : on discuta longtemps sur la manière dont se ferait l'échange des enfants de France contre les deux millions d'écus d'or, montant de leur rançon.

Marot n'était point sans doute dans les secrets de la diplomatie, mais il transpirait toujours quelque chose des conseils du roi et, si l'on ne savait pas le point juste des négociations, la conversation de chaque jour devait rouler parmi les courtisans et sur le retour des enfants et sur la prochaine arrivée de la nouvelle reine. C'est bien ce que Marot donne à entendre lorsqu'il dit que sa Muse, entre tant d'autres sujets à traiter, pourrait célébrer « le los meritoire » de ceux

Qui bien feruans n'ont l'efprit pareffeux
A chercher paix, tafchans comme loyaux
Tirer de çà les deux enfants royaux.

(Épistre aux Dames de Paris qui ne vouloyent prendre les precedentes excuses en payement.)

Ces vers nous renseignent tout à la fois et sur les préoc-

(1) Arch. nationales, KK 100, fol. 83 v°.

(2) Bibl. nationale, Ms. fr. Clairambault 2429, fol. 330.

cupations de la cour et sur la date de la pièce où ils se trouvent.

Cette période de la vie de Marot, depuis la paix de Cambrai jusqu'à l'arrivée des enfants de France, le 1er juillet de l'année suivante (1530), ne paraît pas avoir été féconde en œuvres poétiques. Après avoir soulagé ses rancœurs par la pièce dont nous venons de parler, Marot paraît avoir consacré ses soins à parfaire la traduction du premier livre des *Métamorphoses* d'Ovide. Cette traduction, Marot l'avait commencée depuis longtemps. Nous sommes en effet vers la fin de 1529. Or, le poète déclare lui-même, dans un prologue au roi, que « longtemps avant que ſa liberalité royale l'euſt faict ſucceſſeur de l'eſtat de ſon pere », c'est-à-dire longtemps avant qu'il fût devenu valet de chambre du roi, il avait eu « le deſir de pouvoir faire œuvre en ſon labeur poetique, qui tant aggreaſt au ſouverain que par là il peuſt devenir le moindre de ſes domeſtiques ». Son choix s'arrêta sur les « latines antiquites, entre leſquelles la *Métamorphose* d'Ovide luy ſembla la plus belle ». Il se mit donc à l'œuvre, et lorsqu'il eut traduit quelques passages, « au chaſteau d'Amboyſe, il pleuſt au Roy en ouyr quelcque commencement ». Nous avons fixé à l'année 1526 la date de cette lecture parce que François Ier fit cette année-là un long séjour au château d'Amboise qu'il affectionnait particulièrement (1). Marot, pourvu de la succession paternelle, sentit-il se ralentir son zèle? De 1526 à 1529, il paraît avoir travaillé d'une manière fort intermittente à sa traduction. Cependant, il est sûr qu'elle était terminée en 1530, car le poète fit hommage d'une copie de ce premier chant au duc Antoine de Lorraine lorsqu'il vint pour féliciter le roi de la délivrance de ses fils.

Cette question de la délivrance des enfants de France passionnait certainement la cour, mais le peuple lui-même portait grand intérêt à ces deux frêles créatures mises aux mains d'un vainqueur aussi dur envers les fils qu'il avait été envers le père. Aussitôt le traité de Cambrai signé,

(1) *Journal d'un bourgeois de Paris*, p. 295. — Voyez également Isambert, *Anc. lois françaises*, t. XII, p. 273.

on avait envoyé en Espagne un homme de confiance, l'huissier Bodin, pour être renseigné sur le sort des enfants. Il avait rapporté de là-bas d'étranges nouvelles. Voici ce qu'il avait vu au château de Pedrasse :

En une chambre aſſez obſcure, ſans tapiſſerie ne parement aucun, & ſeulement y avoit paillaces, eſtoient leſdictz ſeigneurs aſſis ſur petits ſieges de pierre enconſtre la feneſtre de ladicte chambre qui eſt garnie par dehors & par dedans de gros barreaux de fer & la muraille de huict ou dix piedz d'eſpaiſſeur, ladite feneſtre ſi haulte que à toute poyne peuuent lesdictz ſeigneurs auoir l'air & le pleſir du iour qui eſt bien ſuffiſant à detenir perſonne attaint de gros crime (1).

François Ier n'avait aucun intérêt à dissimuler l'inhumanité de son rival. Ces détails durent se répandre de la cour jusque dans le public, et la compassion s'en accrut d'autant pour les jeunes prisonniers. On racontait encore que l'envoyé du roi avait apporté aux jeunes princes des bonnets en velours garnis d'or et surmontés de plumes blanches, et que les geôliers les leur enlevèrent tout aussitôt sous prétexte de les leur conserver dans toute leur fraîcheur; mais, en réalité, « ils ne vouloient pas leur permettre de ſe coiffer de ces bonnets de peur que, par art magicque & nécromance, ces obiets ne les aydaſſent à ſ'enuoler hors de leur prison & à retourner en France » (2). Tous ces récits surexcitaient les sympathies de la foule et lui faisaient appeler le moment où ces deux victimes seraient arrachées des mains de leurs bourreaux.

Quant à la reine Éléonore, on vantait sans doute sa beauté et la majesté de sa personne, mais l'on célébrait surtout ses vertus et l'incomparable bonté dont elle avait donné des preuves par sa sollicitude envers les enfants du roi. A diverses reprises n'avait-elle pas chargé l'envoyé Bodin de rassurer son maître, lui disant « qu'il ne failloit que le roy euſt peur que meſſeigneurs les Dauphin et duc d'Orléans fuſſent mal traictez, car pluſtoſt elle meſme le feroit & que bien ſouvent elle les envoyoit viſiter par ſes

(1) *Négociations diplomatiques entre la France et l'Autriche*, t. I, p. CCII.

(2) *Ibid.*, t. I, p. CCV.

gentilſhommes & autres » (1). Ces propos passaient de bouche en bouche et la reine, à sa venue, était devancée par une réputation de tendresse pour les fils de France qui lui assurait un accueil des plus bienveillants.

Enfin, les dernières difficultés furent aplanies et l'on vit arriver ce jour si désiré où la reine et les enfants royaux mirent le pied sur le sol français. L'échange des otages contre la rançon payée à l'Empereur eut lieu le 1er juillet. Le grand maître Anne de Montmorency s'était avancé jusqu'à Hendaye pour recevoir les deux princes. Le connétable de Castille et le seigneur du Praët ramenèrent subitement les prisonniers à quatre lieues en arrière, en prétextant que l'on avait signalé dans le voisinage la présence de nombreuses bandes armées et qu'ils pouvaient craindre un enlèvement de vive force au préjudice des droits de l'Empereur. Le grand maître de Montmorency, voyant que chaque jour on alléguait de nouveaux motifs pour ne point tenir les engagements pris, finit par se fâcher et menacer de tout rompre si l'on n'en terminait. La reine Éléonore elle-même dut intervenir et fit avertir le connétable de Castille que s'il ne remettait ces enfants « elle le feroit le plus petit gentilhomme de toutes les Eſpagnes ».

Le roi, pendant ce temps, se trouvait à Bordeaux. Ce fut là qu'il apprit que la reine et les enfants avaient passé la frontière. Aussitôt la nouvelle reçue, Marot, sans perdre temps, composait un *Chant de joye* « dans la nuit même où l'on sçut les nouvelles », est-il dit dans le titre, et le lendemain il présenta ce chant au roi, à son lever. On le voit, Marot entrait tout à fait dans son rôle de poète de cour. Toutefois, ce n'était pas le genre qui convenait à sa nature indépendante. Le roi dut lui savoir gré de cet effort poétique accompli en une nuit; mais la postérité ne rangera point ce chant royal parmi les chefs-d'œuvre du poète. A une date récente, Montmorency avait contribué à faire entrer Marot dans la maison du roi; Marot paya sa dette au noble seigneur en lui attribuant une

(1) Cimber et Danjou, *Archives curieuses de l'histoire de France*, 1re série, t. II, p. 425.

grande part dans le succès des négociations, ce qui était vrai du reste.

A l'annonce que ses enfants avaient franchi la Bidassoa, le roi ne put plus y tenir et partit en toute hâte au-devant d'eux. La rencontre eut lieu à l'abbaye de Verrière, entre Capsjoux et Roquefort-de-Marsan, à quinze lieues de Bordeaux. L'entrevue fut des plus touchantes. Dès qu'il vit ses enfants, le roi « les baifa et fut longtemps après qu'il les embraffoit d'aife qu'il avoit » (1).

Le 6 juillet, le mariage de François Ier et d'Éléonore fut célébré à quatre heures du matin par Jean Le Veneur, évêque de Lisieux (2). Puis le cortège royal se dirigea sur Bordeaux. La capitale de la Guienne se fit un point d'honneur de faire à la nouvelle reine une réception brillante et des plus sympathiques (3). Tandis qu'Éléonore arrivait avec sa suite sur des embarcations garnies de glaces et de dorures, de nombreux canons, bombardes et couleuvrines tonnaient sur les deux rives. Ces salves d'artillerie durèrent plus d'une heure, et Marot en parle dans une épître qu'il remit à la reine en présence du Dauphin et du duc d'Orléans, le 11 juillet (4). Ces vers sont presque médiocres. Marot décidément n'excellait point dans la poésie de commande, et le lyrisme officiel n'était pas son fort. Le ton emphatique qui convient à ces morceaux d'apparat n'allait point à la Muse de Marot. En vain elle se jette dans des antithèses d'un goût douteux et met tout l'univers en mouvement :

.... les montz & les vallées,
Les fleuves doulx & les undes fallées.

Le poète voudrait être ému et nous faire partager une

(1) *Journal d'un bourgeois de Paris*, p. 414.

(2) On n'est pas d'accord sur la date du mariage de François Ier, non plus que sur le lieu ni sur la personne du célébrant. Voir à ce propos la controverse publiée dans la *Revue de Gascogne* de 1872 (t. XIII, pp. 536, 555 à 565).

(3) Voyez la description des fêtes qui signalèrent le voyage de la reine Eléonore dans Godefroy, *le Cérémonial françois*, t. I, p. 769.

(4) *Cronique du roi François Ier*, p. 88.

émotion qu'il cherche à éveiller en lui-même; ses efforts sont stériles; il reste guindé et mal à l'aise. Cependant il effleure maints sujets qui prêteraient bien à des développements pleins de sensibilité et de tendresse : l'amour de la reine pour le roi prisonnier, sa sollicitude pour les enfants, le retour de la paix après les excès de la guerre. Il touche à tout cela, sans trouver un accent qui aille au cœur. Sans doute est-il épuisé de s'être trop battu les flancs pour se hausser sur les sommets poétiques.

Au bout de quelques jours, le calme succéda à ces manifestations bruyantes et le cortège royal se remit en marche pour montrer à la reine son nouveau royaume.

Marot dut suivre la cour où le retenaient les fonctions qu'il remplissait depuis la mort de son père (1). On se rendit d'abord à Angoulême, dans le duché de la sœur du roi,

(1) Cependant, plusieurs biographes, se citant l'un l'autre, affirment qu'en 1530, Clément Marot fit le voyage de Lyon.

Charles d'Héricault écrit : « Nous le voyons à cette époque (1530) à Lyon, où il retournera plusieurs fois et où il trouvera tant d'amitiés et de relations. On croit en effet qu'il fut membre de cette société littéraire appelée l'*Angélique* qui se réunissait sur la montagne de Fourvières, dans la maison du sieur de Lange... (*Œuvres* [*choisies*] *de Cl. Marot*, p. xc). »

M. Eugène Voizard répète : « En 1530, on le trouve à Lyon, où l'accueil qui lui est fait l'engagera à revenir plusieurs fois (*Œuvres choisies de Clément Marot*, p. xxv). »

Nous n'avons aucune preuve du passage de Marot à Lyon en 1530. Il faut pourtant noter que son épigramme *Pour le may planté par les imprimeurs de Lyon devant le logis du seigneur Trivulse* doit se placer à peu près vers cette époque. Théodore Trivulce, sur lequel on trouvera des détails dans la *Vie des capitaines* de Brantôme, fut nommé gouverneur du Lyonnais en 1529 et mourut en 1532.

Lenglet-Dufresnoy a supposé que le mai des imprimeurs fut planté lors de l'entrée à Lyon du nouveau gouverneur et, dans sa chronologie, il date cette épigramme de 1529.

Delandine, dans son opuscule : *De la milice et garde bourgeoise de Lyon* (1786, in-4°), à la suite de laquelle se trouve une dissertation sur l'origine du mai, cite l'épigramme de Marot (p. 31); mais il n'en précise pas la date.

Tout cela demeure donc assez obscur. Il est possible que Marot soit allé à Lyon en 1530, soit avant soit après le voyage de Bordeaux; mais rien ne le démontre formellement, l'épigramme pour les imprimeurs de Lyon ayant pu être aussi bien composée ailleurs, sur la demande d'un ami.

puis on se dirigea sur Cognac, le berceau de François I[er]. Celui-ci voulut sans doute faire lui-même à sa nouvelle épouse les honneurs de sa ville natale. D'après les chroniqueurs, la cour aurait passé quelque temps dans cette dernière ville « à y prendre ſoulas, ioye & paſſetemps » (1).

De là on gagna Tours, Amboise, Blois et Orléans ; la plus grande partie du chemin se fit en bateau, moyen de transport fort usité à cette époque et plus agréable que la voie de terre par des routes mal entretenues. Enfin on arriva à Paris où, suivant l'expression de notre poète, on avait « appareillé »

Myſteres, ieux, beaulx parements de rues,
Sur le paué, fleurs eſpeſſes & drues,
Par les quantons theatres, coliſées...

Le programme indiqué par Marot était en effet celui qui avait été arrêté par les magistrats de la ville de Paris, échevins et quarteniers. Ils eurent, du reste, tout le temps de préparer les magnificences dont ils voulaient faire la surprise à leur nouvelle souveraine. Son entrée solennelle n'eut lieu que le 5 mars 1531 (n. st.). Depuis Bordeaux, elle s'était quelque peu attardée en route (2). Les fêtes furent splendides ; Paris ne négligea rien pour effacer l'éclat des réjouissances qui avaient marqué le passage de la reine dans les diverses villes qu'elle avait traversées (3). A la

(1) Cimber et Danjou, *Archives curieuses de l'histoire de France*, 1re série, t. I, p. 451.

(2) Éléonore, après s'être arrêtée à Saint-Germain-en-Laye, était bien entrée en réalité à Paris, le samedi 11 février, mais sans solennité, « sans faire forme d'entrée ». Elle repartit le 3 mars pour Saint-Denis et fit le 5 son entrée solennelle. (Voir à ce sujet les *Registres des Délibérations du Bureau de la Ville de Paris*, t. II, pp. 105 à 108 et 110 à 117.)

(3) Le roi voulut se surpasser lui-même en magnificence, et pour donner une idée des prodigalités auxquelles il se livra, nous mentionnerons seulement la description de sa coiffure et du plumet de son cheval que nous trouvons dans un livre du temps : « Pour vng grand plumail d'armet pour ledict ſeigneur, ſçauoir eſt du coſté droict viollet mouchetté de iaulne et l'aultre coſté incarnate mouchetté de iaulne et viollet auquel plumail y auoit par le deuant quatorze grandes plumes fines & quatre douzaines ſur ledict deuant, & ſur la queue une douzaine auſſi de plumes fines, & à la queue sept grandes plumes torſes et l'une à l'entour

porte Saint-Denis, les clefs de la ville furent présentées à la reine par les personnages d'un mystère où Paix et Accord jouaient le principal rôle. L'allusion était transparente. Messieurs de l'hôtel de ville, voulant bien faire les choses, avaient multiplié les divertissements tout le long de la route, à la fontaine du Ponceau, devant l'église de la Trinité, à la Porte-au-Peintre. Pour la fin du parcours, on avait réservé les allégories qui avaient un rapport plus saisissant avec les circonstances actuelles ; ainsi, à la fontaine Saint-Innocent, on célébrait un mystère où une dame d'honneur venait apporter la paix aux quatre États qui s'unissaient dans un chant de reconnaissance. Enfin à la porte du Châtelet, sur un vaste théâtre, était représentée la remise du Dauphin et du duc d'Orléans au moment où ils arrivaient d'Espagne.

Ces sortes de spectacles ne manquent jamais leur effet sur le peuple. Et des applaudissements prolongés gagnaient de proche en proche sur le passage de la souveraine que cette foule saluait comme la libératrice des enfants de France et même du royaume tout entier. L'enthousiasme était si universel que nous en trouvons la trace jusque dans la préface d'un livre de grammaire où l'auteur, Jacques Sylvius, put dire avec vérité que tous les enfants avaient le nom de la reine à la bouche, rêvaient d'elle dans leur sommeil, et que le chœur des vierges et des matrones ne tarissait point en éloges sur les vertus et les mérites d'Éléonore (1). Marot avait donc eu raison de proclamer dans ses vers :

> Touts à l'enuy maintenant te faluent.

Mais ce n'était pas seulement de ses sujets et de sa

des treffes, et garnies toutes les plumes de fil d'argent et houppes d'or fin, et pour luy auoir faict le plumail pour le cheval de douze groffes plumes torfes garnies de houppes auffi d'or. Le tout coutant cinquante livres tournois » (Bibl. nat., mss. 10387, fol. xxv). Le même registre constate que la dépense totale pour les habillements du roi, de la reine, des personnes de leur suite et de quelques seigneurs envers lesquels le roi avait voulu faire acte de libéralité s'élevait à une somme de 13,900 livres tournois.

(1) Jacobus Sylvius, *In linguam Gallicam Isagoge*.

bonne ville capitale que la souveraine recevait des marques d'une si touchante sympathie. Antoine de Lorraine, surnommé le « bon duc », fit tout exprès le voyage de Paris pour apporter au roi et à la reine ses compliments et ses vœux. Le duc Antoine, paraît-il, n'était point indifférent à la poésie en général et en particulier à celle de maître Clément :

. . . . Sçachant que tu as pris
Par mainteſfoys plaiſir en mes eſcriptz,
I'ayme trop mieulx t'eſcripre lourdement
Que de me taire à ton aduenement...

(Épître à Monseigneur de Lorraine nouuellement venu à Paris...)

Et le poète profite de la présence de ce « tout excellent prince » à Paris pour lui présenter une copie (car nous ne sachions point qu'elle eût été imprimée dès cette époque) du premier livre de sa *Métamorphose* d'Ovide.

Aussi bien la maison de Lorraine tenait, dès ce moment, une large place à la cour de France : elle y était représentée par Claude de Lorraine, duc de Guise, et par le cardinal Jean (1). On s'explique ainsi comment le poète de cour pouvait être en relations avec ces grands seigneurs.

Quelque temps après le retour à Paris, Marot pensa que le moment était bien choisi pour solliciter les largesses du roi. Il venait de payer largement de sa personne ; et, comme il avait toujours la bourse plate, il hasarda de demander au roi d'y mettre cent écus (2). La requête, gentiment tournée, fut bien accueillie. Marot eut ses cent écus. Mais il n'en profita pas beaucoup, car un valet infidèle les lui déroba quelque temps après, pendant une grave et longue maladie qui vint s'abattre sur le poète.

Ce fut vers le mois d'avril 1531 que Marot ressentit les premières atteintes du mal qui devait mettre sa vie en danger et le retenir au lit pendant de longs mois de souffrance. C'était en effet la peste (ou du moins une de ces maladies épidémiques qu'on désignait alors sous le

(1) Diane de Poitiers maria une de ses filles dans cette maison.

(2) Voyez Épigrammes : *Au Roy, pour auóir cent escuz.*

terme générique de *peste*) qui venait de se déclarer à Paris et qui déjà gagnait de proche en proche, poursuivant les gens qui fuyaient devant elle. Pendant des siècles et à tous les temps de notre histoire, ces épidémies reparaissent à des époques rapprochées, accumulant les victimes dans toutes les classes de la société. A les voir revenir si fréquemment, on serait tenté de croire que le germe du fléau subsistait à l'état latent en ces foyers d'infection que le défaut de propreté maintenait dans les centres populeux. Des eaux croupies et stagnantes séjournant au milieu des rues, des monceaux d'immondices s'entassant chaque jour un peu plus devant la porte et sous les fenêtres des habitations suffiraient à nous expliquer les explosions si fréquentes de ces maladies épouvantables qui terrifiaient et décimaient la population. Une des plus terribles parmi ces épidémies fut certainement la « peste » de 1531.

Clément Marot resta d'abord trois mois entre la vie et la mort; puis, sans être tout à fait guéri, il entra dans une période de convalescence où le danger semblait écarté pour lui. Ce fut à ce moment que le fléau atteignit son plus haut point d'intensité. Paris était dans la consternation; les régions voisines étaient contaminées comme la capitale et n'offraient pas plus de sécurité; la panique était partout. Pour rassurer la population et lui donner une preuve de la sollicitude des pouvoirs publics, le 26 août 1531, le prévôt de Paris fit publier à son de trompe dans tous les carrefours de Paris des ordonnances royales sur les précautions à prendre pour combattre la maladie et s'en préserver (1). Par surcroît de misères et de souffrances, une récolte mauvaise vint ajouter la famine à la peste. La vie publique fut, en quelque sorte, suspendue et les contemporains laissent échapper des cris de douleur qui nous renseignent sur le triste spectacle que présentait alors la grand'ville :

Pestis solitâ tyrannide hic nos vexat ac cruciat, sed et summa omnium rerum penuria indies magis ac magis nos

(1) Voyez A. Chéreau, *Les Ordonnances pour éviter le dangier de peste*, 1531.

exhaurit, consumit ac ferè perdit... Bonarum literarum studia hic propter pestem in totum frigent sed et Regii professores cum aliis omnibus iam a multo tempore, suas publicas intermiserunt lectiones (1).

Le fléau devait faire des victimes jusque sur les marches du trône, et cette même épidémie qui épargnait Marot après l'avoir frappé des premiers devait être mortelle pour Louise de Savoie. Nous raconterons brièvement cette maladie de la mère du roi parce qu'elle fut pour la cour l'objet d'une vive préoccupation et parce que Marot devait bientôt consacrer à la mémoire de cette princesse les accents les plus émus de sa lyre.

Dès les premiers symptômes du mal, la cour avait cherché un refuge dans les résidences royales situées à une certaine distance de la capitale. Mais cette précaution même n'avait pu calmer la terreur qui était dans tous les esprits; et Marguerite, si courageuse pourtant, ne cherche point à dissimuler les craintes qui l'agitent. Voici, en effet, ce qu'elle écrit au grand maître : « Le danger est icy si grant que je n'ouse escripre au roy ny à la royne, ny à vous, de peur que ma lettre se sente de l'air (2). »

Ce fut à Fontainebleau, où elle s'était retirée, que Louise de Savoie fut prise d'un premier malaise. Sa fille en fut aussitôt fort inquiète et, pour conjurer le danger, on décida de partir pour Romorantin. Mais ce voyage ne laissa pas que de causer de nouvelles appréhensions. A chaque ligne de ses lettres, Marguerite laisse percer les transes que lui cause la pensée d'un déplacement : « Ie ne sçay, écrit-elle, si nous ouserons passer par Amboise, car l'on dit qu'il y a danger (3). » Pourtant on se met en route non sans concevoir de vives alarmes et conserver peu d'espoir sur l'état de Louise de Savoie. « La maladie de Madame, écrit encore Marguerite, est si variable que une heure il semble qu'elle doive mourir et l'autre retourner en santé (4). » Et Marguerite, parlant toujours de Louise

(1) Herminjard, *Correspondance des Réformateurs*, t. II, p. 835. (Lettre de J. Sphyractes.)

(2) Génin, *Lettres de Marguerite de Navarre*, t. I, p. 277.

(3) *Ibid.*, p. 278.

(4) *Ibid.*, p. 280.

de Savoie, continue en ces termes : « On avoit esperé que le changement d'air, veu l'opinion qu'elle y auoit, luy serviroit; mais pour vous en dire la verité, ie n'y treuue nul amendement. » Enfin on arrive à Grez en Gâtinais. L'état d'affaiblissement dans lequel se trouve la reine mère ne permet pas d'aller plus loin; elle avait jusque-là supporté tant bien que mal les fatigues du voyage; mais il semble que, désormais, les illusions ne soient plus permises : « Ce jourd'huy, ie l'ay trouuée fort foible, plus qu'elle n'a été; sa voix debile, son haleine pressée, auecques des paroles si tristes qu'il n'y a nul qui les puisse porter... Monseigneur, ie la vois sans cesse s'affoiblir. » A ce moment, Marguerite n'avait plus de doute sur l'issue de la maladie; elle termine sa lettre à son frère par ces mots significatifs : « De ce qui en adviendra incessament, vous en aduertirai (1). » Ces mots nous révèlent toute la pensée de Marguerite, elle prévoyait le dénouement fatal qui ne tarda point, du reste, à arriver. Quant à Louise de Savoie, malgré cette tristesse dont parle sa fille, il paraîtrait que les encouragements de son médecin, Lecoq, l'avaient aidée à conserver des espérances si vivaces qu'elle ne se montrait nullement pressée de faire ses préparatifs de la dernière heure. Sa fille dut lui faire comprendre que tout était fini pour elle ici-bas et qu'elle devait tourner ses pensées vers le ciel. L'auteur qui nous donne ces détails nous apprend également qu'on avoit eu soin d'éloigner François Ier du lit de mort de sa mère et qu'il n'assistait point à ses derniers moments. Marot versifia pour la circonstance une épitaphe en un quatrain où l'on sent que le poète, malade encore, n'est point rentré en possession de toutes ses facultés. Il devait prendre sa revanche quelque temps après, dans la « complainte » qu'il composa sous forme d'églogue pour célébrer les mérites et les vertus de la régente.

Marot, plus heureux que Louise de Savoie, avait échappé à la mort. A mesure que ses forces lui revenaient, il entrevoyait plus clairement sa lamentable situation et il pensa que le mieux pour sortir d'embarras était, une fois

(1) Génin, *Lettres de Marguerite*, t. I, p. 281.

de plus, de recourir au roi. C'est alors qu'il composa cette épître demeurée fameuse, que citent à l'envi les anthologistes :

> On dit bien vray : la mauluaiſe fortune...

où il raconte et sa maladie et le vol dont il a été victime de la part de son valet; où, comme conséquence, il fait appel à la libéralité royale.

D'après le titre que portent ces vers dans une édition originale, il nous a été donné de constater que la requête de Marot fut présentée au roi le 1er janvier 1531 (n. st. 1532). Dans le cours de la même pièce, le poète raconte à son maître comment, « neuf mois en çà », il est aux mains des médecins :

> De trois iours l'vng viennent taſter mon poulx
> Meſſieurs Braillon, Lecoq, Akaquia,
> Pour me garder d'aller juſqu'à quia.
>
> *(Epistre au Roy par Marot estant malade à Paris.)*

La maladie de Marot s'était donc bien déclarée, comme nous l'avons déjà dit, dès le mois d'avril. Le mal s'était abattu sur notre poète avec une grande violence et, au début, sa vie avait été assez sérieusement menacée pour que trois médecins, et des plus notoires, vinssent, à tour de rôle, s'asseoir à son chevet. Le docteur Braillon était attaché à la personne du roi et faisait le service de l'infirmerie de la Conciergerie; le docteur Akaquia, qui avait fait subir cette transformation à son nom de Sans-Malice, était une célébrité de l'époque; enfin le docteur Lecoq, alors médecin de Louise de Savoie et qui devint par la suite médecin du roi, dut à sa science d'être deux fois désigné aux fonctions de doyen de la Faculté. Il faut croire que l'imagination de Marot était très vivement frappée, car ces trois médecins ne lui suffirent point et il en fit venir un quatrième, le docteur Lamy, auquel il adressa, pour le décider, un pressant appel :

> Moy plus deffaict que ceulx que mortz on faict
> Mort en effect si Dieu toy ne m'enuoye
> Et ne pouruois au mal qui me deſuoye.
>
> *(A Monsieur L'Amy, médecin.)*

Les goûts littéraires communs à Marot et à certains de ces docteurs ne suffiraient pas à expliquer comment ils venaient si assidûment le visiter, « de trois jours l'un ». Ils y venaient d'ailleurs en tant que médecins de la cour, par ordre du roi :

> C'eſt pour aultant, ſire, que ſuis à vous.

La maladie était donc des plus graves, et Marot n'en fut point quitte pour un assaut de quelques jours :

> C'eſt vne lourde & longue maladie
> De troys bons moys qui m'a tout eſtourdie
> Ma paoure teſte & ne veult terminer.

Après ces trois mois de « lourde maladie », Marot était entré en convalescence, mais il en avait pour longtemps avant de se remettre du coup qu'il avait reçu. Lui-même nous décrit l'état auquel il se trouvait réduit :

> Tant affoibly m'a d'eſtrange maniere :
> Et ſi m'a faict la cuyſſe heronniere,
> L'eſtomach ſec, le ventre plat et vague :
> Quand tout eſt dict, auſſi mauluaiſie bague
> (Ou peu ſ'en fault) que femme de Paris
> Saulue l'honneur d'elles & leurs maris.

On voit pourtant que si la santé de Marot était compromise, sa bonne humeur n'en était point altérée, et qu'après tout il avait conservé assez d'esprit pour trouver le trait piquant propre à faire sourire son maître. Cependant la convalescence se prolongeait sans amélioration sensible; les jours succédaient aux jours et le découragement s'emparait du poète ; on touchait aux journées d'hiver, d'un hiver « foible, froid et grison »; c'était la saison triste, celle où l'on ne reprend point facilement des forces. Les médecins, pour donner patience au malade qui commençait à trouver le temps long, assuraient que les premiers beaux jours lui rendraient la vigueur, mais il fallait savoir attendre :

> Tout conſulté ont remis au printemps
> Ma guериſon...

Le poète a de la peine à se résigner. Il se lamente, il se

désespère, il ne voit point la fin de cette faiblesse qui l'empêche de reprendre son train de vie ordinaire, il en vient à douter de la parole des médecins qui le promènent d'espérance en espérance :

> Si ie ne puyz au printemps arriuer,
> Ie ſuy taillé de mourir en yuer,
> Et en dangier, ſi en yuer ie meurs,
> De ne veoir pas les premiers raiſins meurs...

Mais ce temps d'épreuves pour Marot fut encore plus dur à supporter par suite de la mésaventure qui lui enleva les dernières ressources dont il pouvait disposer.

Nous avons vu que Marot, quoique marié, ne vivait pas avec sa femme. Malade, il se trouva livré à la merci de son laquais, un Gascon, son compatriote. Le signalement de ce valet est resté célèbre, il avait tous les vices, simplement :

> Gourmand, yurongne & aſſeuré menteur,
> Pipeur, larron, iureur, blaſphemateur,
> Sentant la hart de cent pas à la ronde,
> Au demeurant le meilleur filz du monde.

On se souvient qu'il y avait eu largesse parmi les gens de la suite royale à l'occasion du retour des enfants de France et de l'entrée de la reine Éléonore à Paris; que Marot avait reçu cent écus de gratification pour sa part

> Et que ſa bourſe avoit groſſe apoſtume.

Malheureusement, la chose avait été trop publique pour pouvoir être tenue cachée. Le valet de Marot eut vent de la bonne fortune de son maître et il médita d'y participer. Il faut reconnaître qu'il ne fit pas les choses à demi. Un matin donc s'étant levé à l'aube, il commença par dérober la bourse, fit ensuite main basse sur les habits et s'empara de tout ce qu'il trouva à sa convenance :

> Saye & bonnet, chauſſes, pourpoinct & cappe
> Et des habits en effect il pilla
> Tous les plus beaulx.

Mais ce n'était pas encore assez; après le pillage des

armoires, il se dirigea vers l'écurie où logeaient deux chevaux, celui du maître, celui du domestique; là, notre homme fait son choix,

Laiſſe le pire & ſur le meilleur monte,
Pique & s'en va...

Or, c'est précisément lorsque Marot se trouva ainsi dépouillé que la maladie s'installa dans sa maison. Les vêtements et le cheval ne lui faisaient point trop défaut, puisqu'il était cloué sur son lit, mais il fallait payer les médicaments. Marot dut recourir aux expédients, faire flèche de tout bois. Aussi, venue la convalescence, vers la fin de l'année, le poète, malgré toute sa parcimonie, se vit sans un sou vaillant, car, comme il le dit au roi :

. . . . ce que me laiſſa
Mon larronneau, long temps a, l'ay vendu
Et en sirops & iulepz deſpendu.

C'est alors qu'il se tourne vers le maître, la suprême et inépuisable ressource, et qu'il implore sa libéralité, le suppliant de prendre en pitié son extrême misère. Il est impossible de mettre plus de grâce à solliciter un secours d'argent et Marot y dépense tant d'esprit et de bonhomie qu'on oublie le côté servile de la demande. Une de ses plus jolies inventions, c'est de supposer que, comme les grands seigneurs, il porte le nom de terres qu'il possède, que Clément et Marot sont deux fiefs lui appartenant (1).

(1) Dans la notice biographique qu'il place en tête de son édition de Marot (Paris, Garnier, 1867, in-8°, p. XLIX), Charles d'Héricault semble prendre au sérieux ce badinage de Marot :
« ... Jehan Marot, — dit-il, — laissa à son fils une petite fortune si nous en croyons le plus récent annaliste du Quercy qui assure « que Clément Marot possédait deux terres, l'une à Clément, l'autre à Marot. Ces deux « terres sont situées dans la paroisse de Cessac, à deux lieues « de Cahors, et portent encore « leurs anciens noms (l'histoire « manuscrite que je cite est de « 1835). On montre à Marot le « reste d'un vieux chêne sous lequel la tradition veut que le « poète était habitué à s'asseoir. « Ces terres faisaient-elles partie « du bien de sa mère ou son « père en fit-il l'acquisition? « Nous croyons que cette der-

Continuant le badinage, il expose au roi les tracas que lui occasionnent ces propriétés imaginaires. Venez-moi en aide, dit-il,

> Car puis vn peu i'ay basti à Clement
> Là où i'ay faict vng grand debourfement
> Et à Marot qui est vng peu plus loin,
> Tout tombera qui n'en aura le soin.

Le roi peut-il laisser en détresse un de ses gentilshommes terriens ? D'ailleurs, Marot offre au roi des cautions de tout repos, car ce n'est qu'un prêt qu'il demande :

> Et fi fentez que foys foible de reins,
> Pour vous payer les deux princes lorrains
> Me plegeront...

Enfin pour décider le monarque, il assigne des termes précis : « Je vous paierai, dit-il,

> Quand on verra tout le monde content,

ou bien encore, si le souverain le préfère :

> Quand voftre los & renom ceffera.

Il était impossible de supplier par placet sous une forme

« nière supposition est la vraie, « qu'il donna à l'une de ses « terres son propre nom et à « l'autre le nom de son fils. Toutefois, celle-ci il ne l'a pas appe- « lée Clément parce qu'elle est à « Saint-Clément, annexe de Ces- « sac. Il paraît que notre poète « tenait à ses domaines du Quer- « cy et qu'il les entretenait à « grands frais; et, s'il faut en « croire la tradition, il les visi- « tait souvent et y faisait un as- « sez long séjour. »

« Nous voyons d'autre part, — ajoute Ch. d'Héricault, — qu'à la fin de la Restauration un propriétaire de Marot, près Saint-Clément, canton de Castelnau, possédoit, outre un tableau qui venoit de notre poète, le fauteuil qu'il avoit affectionné, et ce propriétaire, le comte de Mosbourg, entretenoit soigneusement cet arbre où, selon la tradition, Clément aimoit à s'asseoir. »

Il est bien regrettable que Ch. d'Héricault ne cite point ses sources. Nous eussions été curieux de connaître l'annaliste du Quercy qui a découvert que Jehan Marot mourut propriétaire. Bien intéressante aussi la légende du fauteuil : malheureusement ce n'est qu'une légende.

plus aimable. En donnant l'argent demandé, c'était le roi qui devait encore du retour.

En même temps qu'il présentait cette épître à son maître, Marot en envoyait copie à un poète de ses amis, Roger de Collerye. Celui-ci le remercia de l'attention et, après lui avoir adressé des compliments sur son épître excellente,

Trop plus que roze en doulceur redolente,

il lui fait ses confidences sur sa propre situation, assez précaire. Plus d'une fois, lui-même s'est trouvé « sans or et sans argent ». Seulement, tandis que lui, Roger, doit prendre en gré sa mauvaise fortune, Marot a toujours une providence pour le tirer d'embarras :

Le Roy ne fault à bien garnir ta bourſe
Quand il te veoit deſplaiſant & rebourſe (1).

Roger de Collerye ne se trompait point ; le roi, répondant à la requête de son poète, s'empressa de s'exécuter. Pour plus de sûreté, du reste, Marot, réfléchissant que François Ier avait beaucoup d'autres soucis, prenait soin d'envoyer quelques vers à Jacques Colin, abbé de Saint-Ambroise, lecteur du roi, pour qu'il lui remît la chose en mémoire. Nous aimons à croire que les ordres du roi furent donnés presque immédiatement après la réception de l'épître ; mais les financiers, avec cette lenteur compassée que nous avons déjà pu constater toutes les fois qu'il s'agissait de délier les cordons de la bourse, n'arrivèrent à expédier les pièces comptables que le 13 février 1531 (n. st. 1532). Le roi accordait à son « cher & bien amé varlet de chambre ordinaire, Clement Marot, la ſomme de cent eſcuz d'or ſoleil en faueur & conſideraccion des bons & agreables ſervices qu'il luy a par deuant faiz & fait encores ordinairement par chaſcun jour en son eſtat & office » et, ajoute la pièce, « ce oultre & pardeſſus les gaiges & bienſfaitz qu'il a pardeuant euz de nous & pourra encore auoir cy apres pour autre ou ſemblable cauſe ».

(1) Voyez *Œuvres de Roger de Collerye*, Paris, P. Jannet, 1855, p. 45.

Ces derniers mots, qui étaient peut-être de style, durent sonner agréablement à l'oreille de maître Clément; c'était comme la porte ouverte à de nouvelles largesses. Enfin, le 23 mars, en présence de maître Delachesnaye, notaire et secrétaire du roi, Clément Marot donnait quittance à maître Jehan Laguitte, conseiller du roi, trésorier et receveur général de ses finances extraordinaires et parties casuelles, de la somme de cent écus soleil.

Pendant sa maladie, Marot avait reçu de ses amis de nombreux témoignages d'amitié. Nous en avons la preuve dans les remerciements qu'il s'empresse de leur rimer aussitôt qu'il sent ses forces revenir. Ne parlons point des quatre médecins qui, non contents de prodiguer au malade leurs visites et leurs ordonnances, lui envoyaient par surcroît des vers et même des vers latins. Mais parmi ceux qui ne pouvaient donner à Marot que des marques de sympathie, nous trouvons d'abord un certain lieutenant Gontier à qui notre poète présage l'immortalité s'il continue à faire des vers comme ceux qu'il lui dédie : propos de malade, à coup sûr, car nous n'avons pu même arriver à savoir quel était au juste ce Gontier. Il y a encore un jeune Toulousain du nom de Vignas ou Vignals qui avait aussi envoyé des vers et auquel Marot promet en retour « amytié bien grande » (1). Mellin de Saint-Gelais, malade comme Marot et ne pouvant aller le voir, lui en exprime ses regrets en rimes (2). Notre poète était si gravement atteint qu'on avait fait courir le bruit de sa mort. Il rassure un de ses amis nommé Cravan à ce sujet. Enfin le poète Charles de Sainte-Marthe lui écrit fort gracieusement que lorsque ce bruit sinistre est arrivé jusqu'à lui, il n'a pu s'empêcher de s'écrier :

Morte donq' eſt françoiſe Poeſie (3).

(1) Ce Vignals, Toulousain, était écolier à Bourges. Probablement avait-il appris par Jacques Colin la maladie de Marot.

(2) Voyez *Œuvres de Mellin de Saint-Gelais*, Paris, P. Jannet, 1873, t. II, p. 131.

(3) *La Poésie françoise de Charles de Saincte-Marthe, diuisée en trois Liures*, Lyon, Leprince, 1540, p. 59.

Heureusement ces alarmes étaient vaines. Les forces revenaient à Marot et, en même temps, tout souci, pour le présent au moins, étant écarté, il se remit au travail avec une nouvelle ardeur. Un sentiment de reconnaissance envers le roi le porta tout d'abord à célébrer la mémoire de Louise de Savoie, victime du fléau qui avait failli l'enlever lui-même. Toutes ses pensées sont tournées de ce côté. A l'un de ses amis qui, comme tant d'autres, lui avait donné des marques d'intérêt, il s'excuse de répondre brièvement, car, dit-il,

. . . . les Mufes me contraingnent,
Penfer ailleur : & fault que mes vers plaingnent
La dure mort de la mere du Roy,
Mon Mecenas...

(Au lieutenant Gontier.)

Cependant, tandis que Marot songeait à faire œuvre de poète, ses ennemis, qui ne pouvaient prendre leur parti de le voir si avant dans la faveur du roi, travaillaient dans l'ombre à lui susciter une nouvelle affaire. Marot, à peine échappé aux étreintes de la maladie, était dénoncé derechef comme ayant contrevenu aux lois de l'Église. On reprenait contre lui la vieille accusation d'avoir mangé de la viande en carême. Les auteurs de cette poursuite n'y mirent d'ailleurs aucun ménagement, ils n'eurent point pitié de l'état de Marot tant ils avaient hâte de le livrer au bras de la justice. Longtemps après, dans une épître au roi où il lui témoignera sa gratitude de l'avoir trouvé toujours prêt à étendre une main tutélaire sur son poète en danger, Marot rappellera cette intrigue :

. . . . Mefmes vng iour ilz vindrent
A moy malade & prifonnier me tindrent,
Faifant arreft fur vn homme arrefté
Au lict de mort & m'euffent pis traicté
Si ce ne fuft ta grand bonté, qui à ce
Donna bon ordre, auant que t'en priaffe.

(Au Roy, du temps de son exil à Ferrare.)

Il n'est pas toutefois bien démontré que François Ier ait personnellement mérité en l'occurrence les remercie-

ments de Marot. Le monarque, au moment où furent intentées ces poursuites, était en route pour se rendre en Bretagne. Il ne se dérangea point de son itinéraire et ce furent Marguerite et son époux, le roi de Navarre, qui parèrent au plus pressé et enrayèrent le procès. Nous allons suivre, du reste, à l'aide de documents authentiques, tous les détails de cette curieuse affaire.

Par une coïncidence assez singulière, ce fut presque le même jour où Marot donnait quittance de la somme qui lui était allouée par la bienveillance royale que le Parlement délibérait sur les poursuites à exercer contre le poète et contre d'autres prisonniers, accusés de même crime. Voici ce qu'on peut lire sur les registres du Parlement, à la date du 18 mars 1531 (n. st. 1532), trois jours après que Marot avait empoché l'argent du roi :

Lundi, 18 mars 1531 (n. st. 1532), *mane*. — Ce iour, la matière mife en deliberation, ladite Court a commis & commet Mes Nicole Hennequin & Iehan Trouffon, confeillers féans, pour faire & inftruire le procès de Mes Laurens & Loys Meigretz, Mery Deleau, André Leroy, Clement Marot, Martin de Villeneufue & leurs complices, eftans chargez d'auoir mengé de la chair durant le temps de karefme & autres iours prohibez &, fauf f'ilz demandent eftre renuoyez pardeuant les iuges d'eglife, d'en ordonner par ladite Cour, & adminiftrera les temoins audis commiffaires le procureur general & feront les fraiz faitz fur les mil liures ordonnez pour les affaires de ladite Court (1).

N'y a-t-il pas quelque chose de singulier à voir reproduire contre Marot, avec une infatigable persistance, à plusieurs années de distance et toujours sous la même forme, cette accusation qui pouvait le conduire au bûcher?

Il apparaît pourtant que, cette fois, l'impardonnable forfait aurait été commis de compagnie dans un repas en commun auquel aurait assisté Marot avec les autres personnes nommées dans le registre. Laurent Meigret, surnommé le Magnifique, et dont Marot rappelle le surnom dans ses vers, était également valet de chambre du roi.

(1) Arch. nat., Registres du Parlement, Conseil X, 1535, fol. 150 v°.

Cette communauté de fonctions expliquerait comment ils pouvaient être en relations. De plus, Meigret, à cette époque, revenait d'un voyage en Suisse. Témoin des progrès de la Réforme dans ce pays, il avait pu se laisser gagner aux idées nouvelles (1).

Dans le premier *Coq-à-l'asne*, adressé à Lyon Jamet, et composé pendant les loisirs de la convalescence (car ces vers furent imprimés dans l'édition du 12 août 1532), nous voyons que Marot fait allusion au mauvais parti que l'on cherche, pour la seconde fois, à lui faire :

Par la mort Dieu, voilà Clement,
Prenez-le, il a mengé le lard.

Ce n'est évidemment pas sans intention que Marot reproduit ici textuellement ce distique de la *Ballade contre celle qui fut sa mye*, composée six ans auparavant (2). Mais il est non moins évident que ce rappel de vers a trait à la mésaventure présente et non à celle de 1526.

La question du maigre préoccupait plus qu'on ne saurait croire les gens de l'époque; faire gras pouvait, en effet, avoir les conséquences les plus graves; aussi certains esprits hardis, sauf à se faire condamner par la Sorbonne, n'hésitaient-ils pas à mettre en doute ces prescriptions de Rome (3). Il y avait bien toujours avec l'Église cet accommodement : payer pour avoir dispense. Mais il y avait encore

(1) Sur Laurent Meigret, le Magnifique, consultez les notes du tome III aux pages 257-259.

(2) Voir ci-dessus, p. 99.

(3) Un docteur en théologie, le frère Amédée Mesgret, osait risquer la thèse suivante : « Abstinentia a carnibus, tempore quadragesimali et diebus sabbati, non est de præcepto. » Inutile d'ajouter que la Sorbonne déclarait sa proposition fausse, scandaleuse et contraire aux bonnes mœurs. — Certaines autres propositions affectaient une forme presque satirique. Telle celle-ci : « *Propositio XII.* — Mon ami, tu es debile, tu ne peux menger poiſſon en kareſme, tu as dis eſcus pour avoir un confeſſionnal, lors tu mangeras de la chair ſans être repris. Et toi tu es un pauvre homme, tu n'as point d'argent pour avoir un confeſſionnal & ne peux menger de poiſſon & faire ta besogne, nourrir ta femme & tes enfans, alors tu es plus tenu d'obéir aux commandements des hommes. » (D'Argentré, *Collectio Judiciorum de novis erroribus*, t. II, p. 104.)

une autre manière de sortir d'embarras, c'était d'avoir des amis assez en crédit pour vous ôter des griffes ecclésiastiques. Par les bons soins de Lyon Jamet, Marot avait été tiré une première fois d'affaire. En cette nouvelle circonstance, une intervention plus haute encore écarta le péril.

Dans les mêmes registres du Parlement, à deux jours de date, nous relevons les lignes suivantes :

Mercredy, 20e iour de mars 1531 (n. st. 1532), *mane :* Cedit iour, Eſtienne Clavier, ſecrétaire des roy et royne de Navarre, a pleigé et cautionné Clement Marot, *ſub pœna conuicti*, & a promis ne partir la ville ſans en aduertir la Court vng ou deux iours auparavant auec toute ſubmiſſion accouſtumée.

Il ne fallait pas moins que ces tout-puissants protecteurs pour donner cette tournure à l'affaire. C'était une manière de mettre le poète hors de cause et de renvoyer l'instruction à une date indéterminée, en attendant le retour et la décision du roi.

Pour les autres inculpés, les choses n'en allèrent point ainsi, ils firent connaissance avec la prison. Le 26 mars, « Martin Villeneufve et André Leroy ayant présenté requeste pour estre eslargis » en faisant les soumissions accoutumées, obtinrent qu'on leur donnât leur maison pour prison, avec défense de partir *sub pœna convicti;* ils eurent toutefois la permission de se rendre à leur paroisse pour assister à la messe les dimanches et jours de fête. Quant à Laurent Meigret, son cas prit un tour bien plus fâcheux, car nous lisons dans le *Journal d'un bourgeois de Paris :*

L'an 1534, penultieme iour de aouſt, le Magnificque Meigret, par ſentence des commiſſaires de la Tour quarrée, feit amende honorable la torche ardante au poing & en chemiſe au parquet ciuil de la Cour & ſur la pierre de marbre & deuant la grande egliſe Noſtre-Dame, parce qu'il eſtoit lutherien & mangeoit de la chair en careſme & aux vendredys & ſamedys. Et furent ſes biens au Roy confiſquez & fut banni pour cinq ans du royaume (1).

Une dernière remarque : nous verrons cette accusation

(1) *Journal d'un Bourgeois de Paris*, p. 438.

d'avoir mangé du lard en carême reparaître quelques années plus tard dans les diatribes dirigées par François Sagon contre Marot avec la même haine et le même acharnement. C'est l'arme favorite dont l'auteur du *Coup d'essay* se servira contre son rival en poésie pour tâcher d'obtenir qu'il soit envoyé au dernier supplice. Est-ce que Sagon, que nous retrouvons à la fin de cette campagne sans trêve ni merci, ne pourrait pas être soupçonné d'en être un peu l'instigateur, encore qu'il fît en ce temps-là bonne mine à Marot et affectàt d'être son ami ?...

Quand les adversaires de Marot virent que toutes leurs intrigues restaient sans résultat, ne pouvant plus s'en prendre au valet de chambre du roi, au protégé de Marguerite, ils s'en prirent au poète et tentèrent d'ameuter contre lui les gens de Gascogne, sous prétexte qu'il leur avait fait injure en racontant que son valet voleur était de ce pays. Marot, répondant à l'inventeur de cette mauvaise querelle, ne lui fit pas l'honneur de le nommer; mais il lui décocha quelques-uns de ces vers comme il savait les trousser lorsque sa bile s'échauffait (1). Ne seraient-ils pas à l'adresse de Sagon, qui, se prétendant originaire d'Espagne, se serait cru autorisé à prendre fait et cause pour les Gascons? Il n'y a rien de très précis dans tout cela; mais souvent un ensemble de petits faits équivaut à une demi-certitude.

Clément Marot, convalescent, avait hâte de payer sa dette de reconnaissance au roi en célébrant la renommée de celle qui laissait un si grand vide à la cour après le rôle prépondérant qu'elle avait joué dans la politique de son temps. Le poète, pour l'oraison funèbre de Louise de Savoie, emprunta la forme de l'églogue :

> Pleurons la mère au grand berger d'icy,
> Pleurons la mère à Margot d'Excellence,
> Pleurons la mère à nous aultres auſſy...

Louise de Savoie, imitant en cela l'exemple d'Anne de

(1) Voyez l'Épître : *A vn qui calumnia l'epistre precedente* (tome III, p. 193).

Bretagne, avait groupé à la cour les filles de tous les grands du royaume; elle les dirigeait, les conseillait, présidait à leurs travaux. Marot nous fait un tableau charmant de ces jeunes filles réunies sous l'aile tutélaire de la reine et il en prend texte pour chanter la sagesse de la mère de François Ier :

Lorſque Loyſe en ſa loge proſpere
Son beau meſnage en bon ſens conduiſoit,
Chaſcun paſteur, tant fuſt il riche père,
Lieu là dedans pour sa fille eſliſoit.
Aulcunes foys Loyſe ſ'aduiſoit
Les faire ſeoir toutes ſoubz vng grand orme
Et, elle eſtant au milieu, leur diſoit :
« Filles, il fault que d'vng poinct vous informe;
Ce n'eſt pas tout d'auoir plaiſante forme,
Bordes, troupeaulx, riche pere & puiſſant,
Il fault preueoir que vice ne difforme
Par long repos voſtre aage floriſſant.
Oyſiveté n'allez poinct nourriſſant,
Car elle eſt pire entre ieunes bergeres
Qu'entre brebis le grand loup rauiſſant
Qui vient au ſoir touſiours en ces fougeres... »
Ainſi diſoit la mere au grand berger
Et à ſondict trauailloient paſtourelles :
L'vne plantoit herbes en vng verger,
L'aultre paiſſoit colombz & tourterelles,
L'aultre à l'aiguille ouuroit choſes nouuelles,
L'aultre en apres faiſoit chapeaux de fleurs.

(Complainte de Madame Loyse de Savoie...)

Cette pièce obtint un immense succès; le sujet même qu'elle traitait commandait aux courtisans l'enthousiasme; le roi avait félicité le poète, le devoir de tous était d'applaudir. Il faut reconnaître, du reste, que si les éloges décernés à Louise de Savoie par Marot étaient quelque peu hyperboliques, en revanche, les éloges décernés à Marot par le public étaient mérités. Au temps de la Pléiade, cette pièce aurait pu soutenir la comparaison avec les meilleures de Ronsard. Marot conserva lui-même une très vive impression de l'émotion qu'il avait su com-

muniquer autour de lui, et plus tard il évoquait ce souvenir avec un légitime orgueil :

> Si qu'à mes plainċtz vn iour les Oreades,
> Faunes, Syluans, Satyres & Dryades
> En m'eſcoutant ieċtarent larmes d'yeulx :
> Si feirent bien les plus ſouuerains Dieux,
> Si feit Margot, bergere, qui tant vaut :
> Mais d'vn tel pleur eſbahyr ne ſe fault,
> Car ie faiſoys chanter à ma muſette
> La mort (hélas!), la mort de Loyſette...
>
> *(Eglogue au Roy soubz les noms de Pan & Robin.)*

Pour délasser sa Muse, Marot, dans le même temps, lâchant la bride à son esprit, composait son premier *Coq à l'asne* qu'il envoyait à Lyon Jamet, l'ami fidèle des heures d'épreuve. Cette boutade faisait fureur et éveillait la verve d'une nuée d'imitateurs qui ne comprirent pas toujours que l'exagération dans la fantaisie peut conduire au grotesque.

C'est encore à cette époque, c'est-à-dire au commencement de l'année 1532, que le poète forma le projet de réunir en un volume ses œuvres éparses. Jusque-là, quelques-unes de ses poésies avaient bien paru en plaquettes isolées : l'*Épître de Maguelonne à son ami Pierre de Provence*, le *Temple de Cupido*, la *Complainte sur la mort de Semblançay*, le *Coq à l'asne*, peut-être encore d'autres qui se sont perdues. Mais toutes avaient été jetées en pâture à la curiosité publique sans l'assentiment de l'auteur, par la cupidité de libraires peu scrupuleux et souvent ignorants. Marot souffrait dans son amour-propre de voir ses œuvres ainsi altérées et défigurées, et ce fut le motif principal qui le détermina à faire imprimer une édition préparée par lui, par lui revue et corrigée. Il s'exprime à cet égard dans sa préface en termes fort précis, déclarant que le déplaisir qu'il a eu « d'ouyr crier et publier par les rues une grande partie de ses œuvres toute incorreċte, mal imprimée & plus au prouffit du libraire qu'à l'honneur de l'autheur », l'a incité, autant que les prières de ses amis, à réunir les œuvres de sa jeunesse. La plupart de celles qui n'avaient

pas été imprimées avaient déjà couru manuscrites. Mais leur texte avait besoin d'être modifié. Un poème peut contenir certaines libertés lorsqu'il est réservé à un petit cercle d'intimes, lesquelles deviennent dangereuses en passant sur la voie publique. Marot s'entendit donc avec Pierre Raffet, libraire et relieur du roi, et avec le célèbre imprimeur Geoffroi Tory, de Bourges, pour imprimer la première édition de ses œuvres, qui parut le 12 août 1532 sous le titre d'*Adolescence clémentine*. Sur la page de titre on lit cette phrase significative qui prouve quelle part Marot avait prise à cette nouvelle édition et quel but il s'était proposé d'atteindre : « Le tout reveu, corrigé et mis en bon ordre (1). »

L'impression de ce volume fut assez rapidement menée, car, à la suite des pièces qui y figurent, nous trouvons l'indication suivante : « Emendation d'aulcuns principaux lieux obmis pour la hafte de l'impreffion qu'on pourra facilement corriger avec la plume. » A la fin de l'ouvrage, on lisait encore cette mention : « Autres œuvres de Clement Marot, valet de chambre du Roy, faictes depuis l'eage de son adolescence par cy-deuant incorrectement & maintenant correctement imprimées. » Parmi les pièces que Marot désigne comme n'ayant point été composées pendant son adolescence, on remarquera la *Déploration de Florimond Robertet*, l'*Eglogue sur le trespas de Loyse de Savoye*, le premier *Coq-à-l'asne* et un certain nombre de pièces sur la maladie du poète.

Cette édition des œuvres de Marot publiées par leur auteur fut accueillie avec une grande faveur et les exemplaires en furent si bien disputés que le libraire se mit aussitôt à l'œuvre pour faire paraître une nouvelle édition qui fut « achevée d'imprimer » le 13 novembre de la même année; comme la précédente, elle était mise en vente par Pierre Raffet et sortait des presses de Geoffroi Tory. Cette fois l'imprimeur faisait disparaître toutes les fautes qu'il avait relevées dans la première édition.

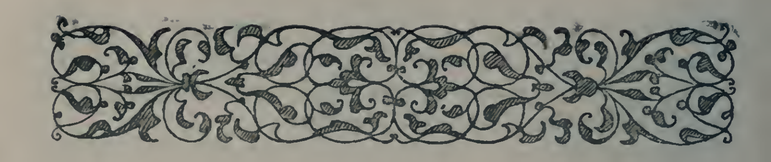
Encouragé par le succès et par les sympathies du public, Marot, obéissant à un sentiment filial des plus

(1) Voir l'Appendice, à la fin du volume.

louables, voulut faire pour la gloire de son père ce qu'il avait fait pour la sienne propre, et il se mit à préparer une édition du poète d'Anne de Bretagne.

Dans le courant de cette même année 1532, le libraire Galiot-Dupré avait fait paraître une édition des œuvres de Villon. François Ier, adonné aux lettres, eut certainement cette réimpression entre les mains et put constater qu'elle était fort incorrecte. Il suggéra à Marot l'idée d'en publier une autre. Suggestion de roi est un ordre. Marot se mit aussitôt à la besogne, et il mena de front la préparation des œuvres de son père et celle des œuvres de l'auteur des *Testaments*. Mais Marot avait une singulière façon de comprendre sa tâche d'éditeur; il fit pour Villon ce qu'il avait fait pour le *Roman de la Rose* et il accommoda beaucoup trop à sa guise, en y mettant du sien, les vers de son immortel devancier.

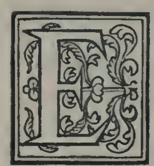




CHAPITRE VIII

(1533-1534.)

La Réforme en France : les partis en présence. — Noël Béda contre Gérard Roussel. — Guerre de placards : Marot entre en lice. — Voyage de François Ier dans le Midi. — Le tombeau de Laure. — Entrevue avec Clément VII. — Divergences des vues du pape et du roi très chrétien. — Le *Miroir de l'âme pécheresse.* — La Sorbonne et Marguerite de Navarre. — Variations du roi : il cherche un terrain d'entente entre catholiques et protestants. — Mélanchton porte-parole de la Réforme : tentatives de pacification.



N voyant Marot ainsi absorbé par ses occupations littéraires, par ses créations nouvelles aussi bien que par le soin de recueillir ses œuvres et celles des autres, on aurait pu croire que, sous la protection des Muses, il avait trouvé un refuge désormais assuré contre les tumultes et les orages du dehors. Mais les événements plus puissants devaient l'entraîner moitié de gré moitié de force. Nous sommes en effet arrivés à une des périodes les plus aiguës des commencements de la Réforme.

Le clergé séculier et régulier voyait avec terreur les progrès des idées nouvelles et les tendances trop marquées de l'élite à les accueillir ; il surveillait de près les fauteurs d'hérésie, bien décidé à leur faire respecter les lois de l'Église et, au besoin, à s'en servir pour les opprimer. Du reste, ces derniers, emportés par le zèle des néophytes, commettaient souvent des imprudences et allaient jusqu'à la provocation. Ce fut ainsi qu'en l'année 1528, une statue

de la Vierge tenant l'enfant Jésus entre ses bras, et placée dans une niche au coin de la rue du Roi-de-Sicile, devant une des portes du couvent de Saint-Antoine, fut mutilée dans la nuit du dimanche au lundi de la Pentecôte. Les deux têtes cassées furent retrouvées dans la boue. Une procession solennelle était seule capable de réparer pareil sacrilège. Le roi y vint en personne, tous les seigneurs de la cour l'accompagnaient; pour remplacer la statue mutilée, qui fut déposée comme une relique dans l'église Saint-Paul, il donna une statue en argent qui fut remise dans la niche et volée quelque temps après (1). Des profanations semblables se renouvelèrent le 21 mai 1530, rue Aubry-le-Boucher, sur des statues de la Vierge, de saint Roch et de saint Fiacre. Les coupables avaient crevé les yeux de ces vénérables images et donné des coups de couteau particulièrement à la place du cœur. On ne manqua pas d'accuser les luthériens de ces méfaits (2). Les catholiques répondirent à ces provocations maladroites et inutiles en faisant brûler sur le bûcher quelques pauvres diables accusés de luthéranisme (3). C'était déjà quelque chose que de supprimer ces prétendus coupables; mais il fallait atteindre le mal dans sa racine. L'imprimerie était la cause de tout le mal; la Sorbonne songea un moment à proscrire l'imprimerie. Mais c'était chose impossible; on se résigna à faire la guerre aux mauvais livres, c'est-à-dire aux livres entachés des nouvelles doctrines. On les traqua à la frontière pour les empêcher de passer, et un arrêt du Parlement interdit toute impression des livres de Luther avec injonction d'apporter sans délais au greffe de la cour ceux qui étaient déjà imprimés (4). La toute-puissance royale ne suffisait plus à protéger ceux qui avaient encouru les colères et les haines des « forgeurs d'hérésies » (5). C'est ainsi que le roi réussit deux fois à arracher le malheureux Berquin aux mains de ses bourreaux, mais la troisième fois les suppôts de la Sorbonne eurent raison de ses sentiments

(1) *Cronique de François Ier*, p. 67 et 446.

(2) *Journal d'un Bourgeois de Paris*, p. 410.

(3) *Ibid.*, p. 227, 250, 284, 291, 327.

(4) *Journal d'un Bourgeois de Paris*, p. 276.

(5) Génin, *Lettres de Marguerite*, t. II, p. 77.

de clémence et d'humanité, et profitèrent de son absence pour obtenir un arrêt de condamnation et envoyer Berquin au bûcher (1).

Les tiraillements que cette lutte entraînait déplaisaient fort à François Ier. Parfois il se prenait à regretter de n'avoir point suivi la religion protestante et affranchi son royaume de la domination romaine ; d'autres fois, en présence de l'audace menaçante des novateurs, il craignait pour la sécurité de sa couronne et se rejetait violemment du côté des catholiques. Quant aux deux partis, ils continuaient à nourrir l'un contre l'autre une haine sournoise et implacable, et l'on épiait de part et d'autre le moment où l'on pourrait pousser l'effort jusqu'à l'anéantissement des adversaires.

Les esprits s'aigrissaient de plus en plus, lorsqu'au printemps de l'année 1533 certains incidents envenimèrent brusquement les choses. Le roi venait de partir pour la Picardie. Marguerite et son mari, le roi de Navarre, restaient seuls au Louvre. Le carême commençait et le chapelain de la reine de Navarre, Gérard Roussel, était tout désigné pour parler devant la cour. Son éloquence, le bruit des persécutions qu'il avait subies de la part de la Sorbonne attirèrent une affluence considérable. Les salles du Louvre devenaient trop petites pour les trois ou quatre mille auditeurs qui accouraient entendre Gérard Roussel. Plus le succès du prédicateur de la reine de Navarre s'affirmait, plus l'exaspération était grande au camp des sorbonnistes. Ils cherchèrent à venir à bout de Gérard Roussel par la dénonciation. Mais le roi de Navarre les renvoya au chevalier Du Prat et celui-ci les adressa à l'évêque de Paris qui les accueillit par des railleries. En désespoir de cause, ils firent une tentative auprès du président Liget, qui n'aurait pas été fâché d'être désagréable aux protestants, mais qui tenait encore plus à ne pas déplaire au roi. Les sorbonnistes, voyant qu'ils ne pouvaient en arriver à leurs fins, montèrent en chaire et fulminèrent contre les fauteurs des nouvelles doctrines. Trois hommes menaient la campagne : un moine mathurin dont le nom est resté inconnu, un bachelier en théologie nommé François Le

(1) Voyez tome III, p. 107 et suivantes.

Picart, professeur au collège de Navarre, enfin Noël Béda, syndic de la Sorbonne et supérieur du collège de Montaigu. Non contents d'attaquer les hérétiques, ils enveloppèrent dans leurs anathèmes ceux qui les soutenaient.

Cependant le peuple, travaillé par ces pieux théologiens, commençait à s'agiter et l'ordre de la rue semblait menacé. Le roi de Navarre enjoignit à ces prédicateurs fanatiques de ne plus sortir de chez eux et de garder les arrêts. Béda ne put observer longtemps cette consigne. Après quelques jours de repos forcé, on le vit de nouveau parader sur une mule dans la rue. Le danger d'une émeute devenait imminent. Le roi de Navarre, accompagné de l'évêque de Paris, se rendit auprès du roi qui se trouvait à Meaux et lui exposa la situation. François Ier ordonna au chancelier Du Prat et à son aumônier Guillaume Parvi de se transporter à Paris avec mission d'interroger d'abord Le Picart et, s'il y avait lieu, de le faire arrêter. Le Picart fut enfermé à l'abbaye de Saint-Magloire. En même temps, le roi ordonnait aux prédicateurs catholiques, aussi bien qu'à Roussel, de se renfermer chez eux et de n'en plus sortir. Puis, à la suite de renseignements qu'il avait recueillis sur tous ces faits, François Ier, ayant acquis la certitude que l'instigateur de tous ces désordres était Béda, le fit citer avec ses deux acolytes devant la cour qui, par un arrêt en bonne et due forme, enjoignit à ces trois perturbateurs de sortir de Paris dans les vingt-quatre heures pour se retirer dans la retraite qu'il leur plairait de choisir, mais distante de sept lieues au moins de la capitale, avec défense expresse de faire des sermons ou des leçons non plus que d'entretenir entre eux aucune communication. La Faculté de théologie fut frappée de stupeur en apprenant la décision qui atteignait trois de ses membres. Cependant, elle ne courba point la tête sous une si rude épreuve; elle chercha à voir le roi pour lui exposer ses griefs et lui faire entendre ses remontrances; mais le roi s'était déjà mis en route pour un voyage dans le Midi; elle expédia alors des députés.

L'effervescence était à son comble à Paris. Si le premier mouvement avait été favorable aux exilés, les choses changèrent bientôt de face et l'on se mit à les railler. Tous les matins, surtout dans le voisinage de la Sorbonne, les

murailles étaient couvertes des placards les plus variés. Les étudiants avaient beau jeu pour se divertir aux dépens de leurs professeurs, aussi personne n'était épargné; en vers ou en prose, tout le monde y passait, aussi bien les docteurs condamnés que les professeurs de théologie du collège de Navarre et en particulier un certain Pierre Cornibus qui n'avait pas le don de plaire à ses élèves. Devant chacune de ces affiches, il se formait un attroupement d'écoliers.

Il y en eut une surtout qui excita une vive émotion, c'était une déclaration de guerre contre les luthériens, un appel au bourreau :

Au feu, au feu ceſte hereſie
Qui iour & nuyct trop nous bleſſe,
Doys-tu ſouffrir qu'elle moleſte
Saincte Eſcripture & ſes edictz?
Veulx-tu bannir science parfaicte
Pour ſouſtenir lutheriens mauldictz?
Crains-tu poinct Dieu qu'il permette
Toy & tes biens qui ſont floriz
Faire perir?
Paris, Paris, fleur de nobleſſe,
Souſtiens la loy de toy qu'on bleſſe,
Ou aultrement fouldre & tempeſte
Cherra ſur toy; ie t'aduertis.
Prions tous le roy de gloire
Qu'il confonde ces chiens mauldictz,
Afin qu'il n'en ſoit plus memoire
Non plus que de vielz os pourris.
Au feu, au feu, c'eſt leur repere,
Faictz en iuſtice, Dieu l'a permis (1).

Personne n'osait toucher à ce placard tant était grande la crainte inspirée par les sorbonnistes. Le jour même on en plaça un autre à côté de celui-ci et des plus injurieux pour Gérard Roussel. L'intention ne pouvait laisser aucun doute. C'était Marguerite que l'on voulait atteindre en visant son aumônier. Clément Marot n'y put tenir davan-

(1) Herminjard, *Correspondance des réformateurs*, t. III, p. 53 et suiv.

tage; il oublia son intérêt personnel, les dangers que lui avaient déjà fait courir par deux fois les haines de la Sorbonne. Il se jeta dans la mêlée et riposta par les deux pièces suivantes qui allèrent prendre place sur les murs de la Sorbonne à côté des affiches posées par les amis de Béda :

En l'eau, en l'eau, ces folz ſeditieux,
Leſquelz en lieu de diuines paroles
Preſchent au peuple vn tas de monopoles
Pour eſmouvoir deſbatz contentieux.
Le roy leur eſt vn peu trop gratieux;
Que n'a-il mis à bas ces teſtes folles?
En l'eau!
Ilz aiment tant les vins delicieux
Qu'on peut nommer cabaretz leurs eſcholes,
Mais refroidir fauldroit leurs chaudes colles
Par le rebours de ce qu'ilz aiment mieulx;
En l'eau!

La seconde pièce n'est pas moins vigoureuse que la première :

Au feu, en l'eau, en l'air ou en la terre
Soient prins & mis ces folz predicateurs
Qui vont preſchant ſedition & guerre
Entre le peuple & les bons precepteurs.
Ilz ont eſté trop longtemps ſeducteurs
Et mis le monde en trouble & deſarroy.
Mais Dieu de grace a voulu que le roy
Aye entendu leur ſophiſte parler,
Qui les fera punir ſelon la loy
Au feu, en l'eau, en la terre ou en l'air.

Ainsi, les opprimés osaient se révolter, faire appel à la justice royale; la Sorbonne ne le leur pardonna point. En attendant qu'elle pût écraser ses ennemis, elle envoya des députés au roi, qui était alors à Lyon (7 juin), pour tâcher de le décider à prescrire l'abolition de l'imprimerie, source de tous ces livres pernicieux qui corrompaient la France. Dans un moment d'oubli et de distraction, le roi aurait pu accueillir cette proposition de ses « amés et féaux » sujets. Heureusement, Jean du Bellay et Guil-

laume Budé veillaient auprès de lui et conjurèrent le péril (1).

Vers la fin de mai, notre poète s'était mis en route avec la reine Marguerite pour aller rejoindre à Lyon François Ier qui se disposait à parcourir le Midi à petites journées avant de se rendre à Marseille où il devait rencontrer le pape. Le roi n'avait point d'abord déclaré le but de son voyage. Le prétexte était son désir de visiter ses provinces de Languedoc. C'était le moyen de se rapprocher peu à peu de Marseille où il devait non seulement traiter avec le Souverain Pontife des affaires de la politique et de la religion, mais encore conclure le mariage de son second fils, le duc d'Orléans, avec la nièce du pape, Catherine de Médicis, comtesse de Bologne. Accompagné de sa cour, où notre poète avait repris sa place, François Ier parcourut différentes villes du Midi et visita d'abord Toulouse. Là, tandis que le roi se faisait acclamer par ses sujets et recevait les hommages des capitouls, Marot, blasé sur les plaisirs des entrées triomphales, s'était mis à errer par la ville à la recherche de quelque connaissance. Il finit par découvrir la résidence de ses amis Jean Boyssonné et Guillaume de La Perrière. Boyssonné était un des juristes les plus éminents de cette époque et professait le droit à Toulouse. La Perrière était un confrère en Apollon, mais un confrère encore à l'état naissant; il faisait ses premières armes en poésie. Marot leur lança une invitation en vers, ainsi qu'à un troisième ami, nommé Villas, sur lequel nous manquons de précisions :

Demain que Sol veut le jour dominer (2),
Viens Boyſſonné, Villas & La Perrière
Ie vous convie auec moy à diſner.

On sait que chez nos pères on dînait à midi et que leur dîner c'était notre déjeuner à nous :

Ne rejectez ma ſemonce en arriere,
Car en diſnant, Phebvs par la verriere
Sans la briſer viendra voir ſes ſuppoſts.

(1) Herminjard, *Correspondance des réformateurs*, t. III, p. 54.

(2) Ce qui veut dire en langue vulgaire : « Demain, dimanche. »

Il n'y a pas à mettre en doute que les trois amis furent exacts au rendez-vous. On dut parler à ce repas des récents événements qui venaient de se passer à Toulouse, du départ d'Étienne Dolet, le fougueux orateur de la nation française contre l'orateur de la nation d'Aquitaine. Ce dernier était un certain Pinactenis qui, exaspéré d'avoir eu le dessous dans ce débat avec Dolet, avait porté contre lui l'accusation d'hérésie. Dolet, d'abord incarcéré pour infraction aux lois de l'Église sur l'usage de la viande, avait obtenu, grâce à de puissants protecteurs, de se voir seulement condamner au bannissement, et il avait quitté Toulouse le 1er août, quelques jours avant l'arrivée de Marot dans cette ville. Dolet s'était retiré à Lyon, où Marot fit plus tard sa connaissance. Mais, en entendant raconter cette histoire, notre poète dut faire un retour sur lui-même et songer au sort semblable qui l'avait menacé. Ce fut peut-être une des raisons qui l'attirèrent vers Dolet, quand les hasards de la destinée mirent plus tard en présence ces deux hommes.

De Toulouse, le roi se dirigea sur Montpellier. Les distractions du voyage n'empêchaient pas le roi de suivre activement ses négociations avec le Saint-Siège. Ce fut de Montpellier qu'il envoya ses dernières instructions à Marseille pour préparer une réception digne de l'hôte attendu. Mais au milieu même des préoccupations politiques, les Muses conservaient tout leur empire sur l'esprit de François Ier; et, dans ce voyage à travers le Midi, une occasion allait s'offrir au roi de manifester ses sympathies envers les poètes auxquels il demandait de le reconnaître pour un des leurs.

Une tentative de Maurice Scève, le poète lyonnais, pour retrouver à Avignon le tombeau de Laure, l'amante chantée par Pétrarque, faisait alors un certain bruit dans la région. Sur la foi d'un document découvert dans les archives de Milan, Scève s'était rendu à Avignon muni des renseignements qu'il avait pu recueillir sur la famille de Laure et sur sa sépulture (1). Un gentilhomme

(1) De Berlue-Perussis, *François Ier à Avignon* (6e volume de la Société littéraire d'Apt).

florentin, nommé Manelli, et le grand vicaire du cardinal Hippolyte de Médicis, archevêque d'Avignon, accompagnaient le Lyonnais dans ses pieuses recherches. D'après les indications fournies par Pétrarque lui-même, Maurice Scève se présenta au couvent des Cordeliers. Aucun signe apparent ne semblait devoir livrer ce secret de la mort. Enfin, au cours de ses investigations dans la chapelle de Sainte-Croix, Maurice Scève aperçut par hasard à la voûte un écusson sur lequel était gravé une rose. (La rose figurait dans les armoiries de la famille de Sade, à laquelle appartenait Laure). A terre, sur une dalle rongée par le temps, usée par les pieds des visiteurs, Maurice reconnut le même emblème. L'endroit où devaient reposer les restes de la femme si tendrement aimée par Pétrarque était retrouvé. A la demande du poète, le grand vicaire voulut bien faire ouvrir la tombe; la terre rendit d'abord quelques débris d'ossements, des cheveux, puis on finit par découvrir une boîte de plomb entourée d'un fil de fer. Cette boîte contenait une médaille de bronze sur une des faces de laquelle était représentée une femme se découvrant le sein avec ses deux mains, et autour de cette figure se détachaient en relief ces quatre lettres mystérieuses : M. L. M. I. Les assistants étaient fort en peine pour trouver le mot de l'énigme. Enfin, Maurice Scève proposa de lire ainsi ces initiales : *Madonna Laura Morta Iace*. L'explication n'était pas très satisfaisante, mais, faute de mieux, il fallut s'en contenter. Avec cette médaille se trouvait un manuscrit dont le temps avait à peu près effacé l'écriture. A force de patience et en opposant le parchemin à la lumière du soleil, on réussit à déchiffrer un sonnet italien qui ne laissait aucun doute sur l'identité de la personne inhumée à cette place.

François Ier, que ses voyages en Italie avaient rendu familier avec cette belle langue d'amour et qui avait un goût particulier pour les poésies de Pétrarque (il en portait toujours un exemplaire sur lui) voulut faire aussi un pèlerinage à ce tombeau. Le roi arriva à Avignon le 7 septembre. Dès le lendemain matin, il se rendait à la chapelle de Sainte-Croix, au couvent des Cordeliers. Qu'on se figure par la pensée François, le roi-chevalier, ayant à

ses côtés Marot, le roi des poètes de son temps, et suivi de courtisans richement vêtus. On les voit rangés en cercle autour de cette humble pierre funéraire. Pour la seconde fois la dalle est descellée, et, comme Maurice Scève l'avait déjà fait, les brillants visiteurs s'inclinent avec émotion devant cette poussière. Quelques auteurs content que ce fut Marot qui ouvrit la petite boîte de plomb déposée auprès des restes de Laure. Puis il aurait lu à haute voix le sonnet attribué à Pétrarque. Alors, François Ier se souvenant que, lui aussi, était poète, improvisa ces vers en l'honneur de la maîtresse de Pétrarque :

En petit lieu comprins vous pouvez veoir
Ce qui comprend beaucoup par renommée;
Plume, labeur, la langue, le debvoir
Furent vaincus de l'amant par l'aimée.
O gentille âme! eſtant tant eſtimée,
Qui te pourra louer qu'en ſe taiſant?
Car la parole eſt toujours reprimée
Quand le ſubject ſurpaſſe le diſant.

Marot, en sa qualité de confrère de Pétrarque, ne pouvait faire moins que le roi et devait à son tour déposer sur la tombe de Laure son offrande poétique; il composa les vers suivants :

O Laure, Laure! il t'a eſté beſoing
D'aimer l'honneur & d'eſtre vertueuſe,
Car Françoys roy ſans cela n'euſt pris ſoing
De t'honorer de tumbe ſumptueuſe
Ne d'employer ſa dextre valeureuſe
A par eſcript ta louenge coucher.
Mais il l'a faict pour aultant qu'amoureuſe
Tu as eſté de ce qu'il tient plus cher.

On a parfois mis en doute cet épisode de François Ier au tombeau de Laure. Que tout cela ait quelque peu été arrangé; que le roi ait écrit ses vers à l'avance pour les lire dans la chapelle de la famille de Sade, c'est fort possible. Mais, quoi qu'il en soit des détails, le fond est vrai et nous laisse sous le charme d'une scène qui n'est point

sans une certaine grandeur : la toute-puissanee royale venant rendre hommage à la beauté, au génie, à l'amour.

Les vers composés par le roi furent placés dans la petite boîte de plomb à côté de ceux de Pétrarque.

Les vers de Marot font allusion à une « tumbe sumptueuse » destinée à honorer le souvenir de Laure. Le roi avait bien eu cette pensée, mais ce fut un projet qui n'eut point de suites. François I[er], en quittant Avignon, laissa pourtant aux Frères Mineurs une somme de mille écus. Cette somme devait être employée à la construction d'un monument. Les moines prirent les écus du roi, mais le monument ne fut jamais commencé. Toutefois, pour le repos de leur conscience, les religieux procédèrent à une restauration des plus modestes de la chapelle de la famille de Sade. Mellin de Saint-Gelais en rend témoignage aux bons pères (1).

Nous ne saurions fixer la durée du séjour du roi à Avignon. Après le 8 septembre, il est probable qu'il continua ses promenades entre la ville des papes et Marseille, s'arrêtant suivant son caprice et repartant en quête d'une nouvelle distraction. Il est probable aussi que Marot l'accompagna pendant ce voyage, car la cour devait être au grand complet pour la réception solennelle que l'on allait faire au pape (2). Tout ce que nous savons de certain sur notre poète, c'est qu'il avait à cette époque complètement terminé sa revision des œuvres de Villon. Jehan Morin, lieutenant du bailli de Paris, une vieille connaissance de Marot avec laquelle il devait avoir encore maille à partir, délivrait à Galiot Dupré, le 21 septembre 1533, le permis

(1) Un dernier mot sur la destinée de la petite boîte de plomb trouvée dans le tombeau de Laure : elle avait été déposée dans la sacristie du couvent pour permettre aux visiteurs de la contempler à leur aise. Un jour, vers le milieu du XVIII[e] siècle, un Anglais réussit à corrompre le sacristain et emporta la boîte et son contenu; depuis cette époque, on en a perdu les traces (De Berlue-Perussis, *François I[er] à Avignon*, 6[e] volume du *Bulletin* de la Société littéraire d'Apt). Il est regrettable que la médaille et le parchemin sur lequel se trouvaient les vers attribués à Pétrarque aient échappé au contrôle de la critique moderne.

(2) Quelques biographes placent vers cette époque un voyage de Clément Marot dans le Quercy et une visite à sa ville natale.

d'imprimer cette édition dont le roi avait bien voulu prendre plaisir à lire certains passages (1).

Pendant ce temps, le pape Clément VII voguait vers Marseille, où il arriva le 11 octobre. Ce fut un coup d'œil merveilleux que celui de tous ces navires tendus d'étoffes riches et s'enveloppant de la fumée de leurs salves, auxquelles répondaient les canons de la côte.

Lorsque les deux souverains se trouvèrent en présence, ils commencèrent à traiter les deux questions qui avaient donné lieu à cette entrevue. On se mit d'abord assez facilement d'accord sur le mariage d'un jeune prince de quinze ans avec une jeune princesse de treize. On aborda ensuite le second point à traiter. Il s'agissait de savoir dans quelles conditions serait convoqué un concile qui devait aviser aux moyens d'opposer une barrière aux progrès de l'hérésie. Le pape penchait pour la violence, François Ier se déclara pour la persuasion et la douceur. Le pape aurait voulu qu'une forte armée, mise par les princes catholiques sous les ordres de l'Empereur, exterminât en Allemagne zwingliens et luthériens. Le roi de France, qui redoutait évidemment de voir Charles-Quint à la tête d'une pareille armée, se déclarait prêt à faire respecter dans son royaume les décisions qui seraient prises par un concile; quant à l'emploi de la force militaire, il n'y voulait point entendre. Clément VII se montra fort désappointé de cette réponse, mais, malgré tous ses efforts, François Ier resta inébranlable. Le bruit de la résistance du roi aux sollicitations du pape fit concevoir aux protestants les espérances les plus chimériques; ils entrevoyaient déjà la ruine du Saint-Siège et le triomphe de leurs doctrines. Les événements ne devaient pas tarder à donner un cruel démenti à ces belles illusions.

Enfin, le moment de la séparation arriva sans qu'aucun des deux interlocuteurs ait rien pu gagner sur l'esprit de l'autre. Les négociations du mariage furent seules conduites à bonne fin. Mais ce fut la question dont on parut se préoccuper le moins. La petite épousée fut traitée par

(1) Préface du Villon : *Clément Marot aux lecteurs.* — Voyez t. II, p. 270.

tout le monde avec un égal sans façon. Marot lui-même, malgré sa qualité officielle, ne trouva pas un compliment à adresser à la nouvelle princesse. On ne se doutait guère alors, il est vrai, qu'elle serait un jour reine de France. Il est à remarquer d'ailleurs que, dans tout le reste de sa carrière, Marot n'adressa que cinq ou six vers à Catherine de Médicis, sous forme d'étrennes. Aussi bien, sous le règne de François Ier, les femmes légitimes jouent un rôle fort effacé. Ce sont les maîtresses qui sont les grandes dispensatrices des libéralités royales, et c'est sans doute pour ce motif que les vers de Marot allèrent plutôt à Mme d'Étampes, la maîtresse du père, et à Diane de Poitiers, la maîtresse du fils.

Cependant, tandis que le roi poursuivait à Marseille ses négociations avec le pape pour trouver le moyen d'arriver à la pacification des dissensions religieuses, le parti des théologiens ne désarmait point à Paris. Il ne cherchait même plus à donner le change dans ses attaques. C'était la sœur du roi, c'était Marguerite elle-même que visait la pieuse corporation. Les orateurs qu'elle lançait à l'assaut ne connaissaient plus de bornes dans l'invective. Un moine, Toussaint Lemand, ne proposait-il pas, un jour, sans autre détour, de coudre la princesse dans un sac de cuir et de la jeter à la Seine (1)? L'expédient était admirable. Dans l'exécution était plutôt la difficulté. D'autres, moins prompts, visaient à tuer la princesse par le ridicule. Une représentation dramatique, en Sorbonne, à l'occasion de la rentrée des classes (octobre 1533), devenait pour eux prétexte à mettre en scène la reine de Navarre, livrée aux fureurs que lui suggérait Mœgera (Magister Gerardus), abandonnant la quenouille pour les livres et ne songeant plus qu'à persécuter des malheureux inoffensifs (Béda et consorts). Cette élucubration, jouée par les gens de la maison devant un public spécial, obtint un grand succès. Le tort des sorbonnistes fut de vouloir répandre au dehors la bonne parole et de faire imprimer

(1) Génin, *Lettres de Marguerite*, t. I, p. 56; Schmidt, *Gérard Roussel*, p. 94.

la pièce (1). C'était pousser l'audace un peu loin et l'autorité se décida à sévir contre les auteurs du scandale. Le prévôt de Paris fit cerner le collège par les sergents du guet. Les écoliers lancèrent des pierres sur le prévôt et sur ses gens; mais les portes furent enfoncées et le prévôt, ayant mis la main sur les acteurs, les obligea à jouer devant lui pour qu'il pût apprécier l'injure. Le principal du collège, nommé Lauret, qui, par sa situation, aurait dû empêcher un pareil désordre, fut mis en état d'arrestation. On motiva cette rigueur sur les ordonnances de 1515 et de 1527 qui interdisaient de jouer aucune farce ou pièce de théâtre où l'honneur des personnes royales serait en jeu.

Les sorbonnistes, loin de se tenir pour battus, cherchèrent ce qu'ils pourraient imaginer pour faire échec à la reine de Navarre. On pensa d'abord à lui chercher querelle au sujet d'un livre d'heures qu'elle avait fait imprimer pour son usage et d'où elle avait retranché un assez grand nombre de prières à la Vierge. Mais le livre avait été traduit par Guillaume Parvi, futur évêque de Senlis et confesseur du roi. C'était se mettre sur une mauvaise piste et on l'abandonna vite. On eut alors l'idée d'exhumer un livre dont la reine Marguerite était l'auteur et qui avait passé inaperçu au moment de son apparition, en 1531. Il avait pour titre : *Le Miroir de l'âme pécheresse*. La reine avait éprouvé un jour le besoin de donner libre cours aux épanchements de son âme mystique; il en était sorti ce petit traité, aussi médiocre par la poésie que par les idées. Lorsque Marguerite le fit réimprimer en 1533, la Sorbonne jeta les hauts cris. D'abord, on fit un grief à Marguerite d'avoir publié le livre sans nom d'auteur et sans autorisation préalable. Ensuite, comme on n'y pouvait découvrir aucune proposition scandaleuse ou hérétique, on inventa un nouveau cas de culpabilité : on accusa l'auteur d'hérésie par prétérition. Il n'était parlé dans le *Miroir* ni des saints ni du purgatoire; les théologiens l'inscrivirent sur la liste des livres dont ils demandaient la suppression. Marguerite informa aussitôt son frère des procédés de la Sorbonne à son égard. Le roi

(1) Schmidt, *Gérard Roussel* (Pièces justificatives, n° 15).

écrivit au recteur de l'Université de Paris pour lui demander s'il était vrai que le livre de sa sœur eût été mis au nombre des livres portant atteinte aux principes de l'orthodoxie et, dans l'affirmative, il ordonnait de lui faire connaître les passages qui auraient encouru pareille censure. Nicolas Cop, nommé recteur de l'Université depuis le 10 octobre, convoqua les quatre Facultés (médecine, philosophie, théologie et droit) pour le 24 du même mois et, dès l'ouverture de la séance, donna lecture des lettres royales. La question était nettement posée, il n'y avait plus à reculer, le roi exigeait une réponse. La discussion commença. Nicolas Cop prit le premier la parole. Dans un long et virulent discours, il condamna la témérité de ceux qui se montraient si peu respectueux envers la majesté de la reine de Navarre; il les avertit qu'en s'engageant dans cette voie périlleuse ils ne pouvaient que s'exposer à la colère du roi et au mépris de l'opinion, la princesse visée étant le modèle de toutes les vertus et la protectrice des lettres. Il termina en exhortant l'assemblée à ne point accepter une responsabilité qui revenait tout entière à certains esprits pervers et turbulents beaucoup trop pressés à faire peser sur l'Université la complicité de méfaits accomplis sans son ordre. Tout le monde fut d'accord pour donner raison à Nicolas Cop. Mais Nicolas Leclerc, docteur de Sorbonne et curé de Saint-André-des-Arcs, se sentit directement atteint par ce discours. C'était lui qui, au nom de la Faculté de théologie, avait prononcé la censure contre le *Miroir de l'âme pécheresse*. Il prit tout aussitôt la parole et, avec une grande habileté, s'efforça de disculper la Faculté de théologie dont il disait tenir son mandat. Mais il y avait dans l'assemblée des amis de la reine de Navarre qui n'étaient point disposés à abandonner la partie; dans le nombre, Pierre de L'Estoile, conseiller au Parlement, et Guillaume Parvi, aumônier royal. Ce dernier, qui était renseigné à fond sur la mauvaise foi et le parti pris de ces théologiens, se leva aussitôt que Nicolas Leclerc eut terminé son discours. Il déclara qu'il avait lu en entier le livre incriminé et qu'il n'y avait pas trouvé un seul mot à retrancher, à moins qu'il n'eût oublié toute sa

théologie; il demanda à l'assemblée de rendre une décision de nature à satisfaire le roi. Comme conclusion, il fut décidé que, dans des lettres adressées au souverain, des excuses lui seraient présentées au nom de l'Université avec des remerciements pour la bienveillance paternelle avec laquelle il avait daigné la traiter.

Les résultats de l'entrevue entre le roi et le pape apportèrent un adoucissement à la blessure dont l'amour-propre de ces théologiens brouillons avait eu à souffrir. Les partisans des idées nouvelles avaient eu un moment l'illusion que le pape et le roi trouveraient un terrain de conciliation et que le roi rapporterait de Marseille des paroles de paix et d'apaisement. Il n'en fut point ainsi; tout au contraire, le roi rapporta des bulles du pape contre les luthériens (1). Ces bulles étaient remplies de menaces qui ne tardèrent point à se réaliser (2). Plus de cinquante personnes furent arrêtées et jetées en prison. Parmi ces prisonniers, quelques-uns furent envoyés au bûcher. Deux moines augustins et Gérard Roussel furent emprisonnés comme hérétiques à la suite de sermons qui parurent se rapprocher un peu trop des doctrines de la Réforme.

Si la reine Marguerite n'était point en disgràce auprès de son frère, tout au moins semblait-il que les choses tournaient mal pour ses amis. Ceux de Noël Béda reprirent confiance. La chance leur redevenait favorable; ils ne manquèrent point d'en tirer avantage et réclamèrent le rappel de Béda, qui rentra triomphant à Paris. Enivré par ses succès, il prétendit les pousser à bout. A la Sorbonne, on en voulait surtout aux professeurs du Collège de France qui se permettaient d'expliquer la bible dans le texte primitif et qui, en enseignant le grec, l'hébreu, le latin, avaient « découvert le pot aux roses », comme dit Marot dans un de ses *Coq-à-l'asne*. Mais les violences et les fureurs des sorbonnistes contre le Collège de France, loin de produire l'effet qu'ils en attendaient, irritèrent

(1) Rousset, *Supplément au corps universel diplomatique de Du Mont*, t. II, p. 1 et 116, in-fol. — Ces bulles sont datées du 10 novembre.

(2) *Ibid.*, p. 115.

fort le roi qui considérait cet établissement avec des yeux paternels. Pour en finir avec les récriminations de Béda, il imagina de l'envoyer discuter en prison avec Gérard Roussel : Béda ne sut que répondre aux arguments de l'aumônier de la reine de Navarre et sortit de cette rencontre couvert de honte. Dans le même temps, les adversaires de Béda lui jouèrent le méchant tour de faire passer sous les yeux du monarque un libelle intitulé : *Oraison faite au roi de France par les trois docteurs de Paris, bannis et relégués, requérans d'estre rappelés de leur exil.* Ce pamphlet, qui n'avait jamais été composé pour être lu par le roi, contenait de grossières injures à son adresse. Nouvelle colère de François Ier, lequel comprit qu'il était temps de mettre un frein à ces audacieuses tentatives. Il ordonna l'arrestation de Béda, de Le Picart et de Nicolas Leclerc (celui qui s'était compromis dans la censure du *Miroir de l'âme pécheresse*). Tous trois furent enfermés dans les prisons de l'évêché sous l'inculpation de lèse-majesté (1). La reine de Navarre profita du revirement qui se produisait dans l'esprit de son frère pour intercéder en faveur de ses amis ; le procès se poursuivit pour la forme contre Gérard Roussel, et Marguerite se prodigua fort habilement en cette circonstance pour convaincre Montmorency et l'intéresser au sort de son aumônier. « J'espère bien, lui écrit-elle, que, la fin cogneue, le roy trouvera qu'il est digne de mieux que du feu et qu'il n'a iamais tenu opinions pour le meriter, ny qui sente nulle chose heretique (2). » Les évangélistes cherchèrent à profiter de l'appui de Marguerite et de ce retour dans les dispositions du roi pour tenter une pointe en avant. Un moine augustin prêcha l'évangile dans l'église de Saint-Germain-l'Auxerrois, au milieu d'un grand concours de peuple. Un carmélite à longue barbe, que le pape avait donné à sa nièce comme aumônier, se mit lui aussi à enseigner très librement au Louvre la doctrine du Christ, et les gentilshommes de la cour se pressèrent à ces réunions. Signe des temps : François Le Picart, le même qui allait être exilé par ordre de Fran-

(1) Hilarion de Coste, *Hist. de France. Le Picart*, in-12, 1658.

(2) Génin, *Lettres de Marguerite de Navarre*, t. I, p. 298.

çois Ier, s'écriait avec amertume : « C'en est fait de nous, je ne vois plus personne accourir à ma parole, si ce n'est quelques vieilles filles. Les hommes vont tous au Louvre (1). »

C'est ainsi que, tour à tour, la politique royale passait par les fluctuations les plus imprévues en ce qui concernait la religion et que la tourmente soufflait avec une violence égale tantôt contre les amis de Marguerite, tantôt contre les défenseurs de la Sorbonne. Nous verrons bientôt un exemple frappant de ces retours subits du roi que l'on ne saurait expliquer que par le caprice ou par des accès de mauvaise humeur.

François Ier n'avait pas rapporté de Marseille que les bulles du pape contre les luthériens. Il était revenu plus ancré que jamais dans ses idées d'apaisement des esprits et de conciliation entre les vieilles traditions et les idées nouvelles. Les excès des théologiens, les scènes de violence auxquelles ils s'étaient livrés n'avaient rien changé à ses dispositions et depuis son retour il n'avait cessé de caresser ces projets de pacification. Certains hauts personnages qui approchaient François Ier et, parmi ceux-ci, en première ligne, Guillaume du Bellay qui rêvait de rétablir l'harmonie entre les sectes dissidentes et l'église orthodoxe, usaient de toute leur influence pour entraîner le roi vers ce but désirable. Cependant le monarque, tout en étant bien résolu à ne point se prêter aux combinaisons du pape, ne voulait point non plus se montrer trop favorable aux protestants dont la turbulence le mettait en défiance.

C'est alors que, pour jeter les bases d'une entente possible, quelques personnes de l'entourage royal eurent l'idée de se mettre en rapport avec Mélanchton, avec l'arrière-pensée d'établir ensuite un rapprochement entre celui-ci et le roi (2). Mélanchton était bien le tempérament qu'il fallait pour mener à bonne fin une pareille entreprise si elle pouvait réussir. Né temporisateur, son

(1) Herminjard, *Correspondance des réformateurs*, t. III, p. 160.

(2) Herminjard, *Ibid.*, t. III, p. 183, 189.

aversion pour les hommes qui n'écoutaient que la voix du fanatisme ne l'entraînait point jusqu'à prendre en sens inverse des résolutions trop précipitées. Joignez à ces qualités qu'il était fort bien vu à la cour de France; auprès de Marguerite particulièrement, il jouissait d'un grand crédit et il avait réussi à se mettre dans les meilleurs termes avec quelques-uns des évêques les plus écoutés du roi. Mais c'était particulièrement vers Guillaume du Bellay qu'il se sentait attiré par des sentiments qui touchaient presque à l'amitié. Guillaume du Bellay était du reste, du côté des catholiques, le mieux en situation de conduire une pareille manœuvre; il inspirait grande confiance aux protestants et ceux-ci le savaient disposé à faire toutes les concessions compatibles avec le dogme.

Entre ces deux personnages animés d'une égale bonne foi, une correspondance suivie s'engagea en vue d'une solution pacifique. Dans une lettre adressée le 1er août 1534 à Guillaume du Bellay sous ce titre familier : « Ad quemdam amicum de dissensionibus ecclesiasticis », Mélanchton résumait sommairement les divers articles qui prêtaient à controverse en indiquant de quelle manière on pourrait arriver à une entente sur ces divers points. Mélanchton apportait dans ses efforts toute la bonne volonté possible et était le premier à donner l'exemple des concessions à faire, « ostendi quamdam in his moderationem (1) », mais sans toutefois conserver d'illusion sur les difficultés et les obstacles presque insurmontables qui se dressaient devant lui.

A ce moment des négociations préliminaires qui se poursuivaient avec activité, mais sans grand résultat, jaillit une de ces idées dont on ne sait jamais d'où vient le germe parce qu'elles sont en quelque sorte enfantées par le vouloir commun de ceux qui tendent au même but. Le roi inclinait pour un concile; mais, pour réunir ce concile, il fallait une base de discussion : l'exposé des doctrines à admettre ou à rejeter. Pour préciser les points en litige et préparer les travaux du concile, le mieux n'était-il

(1) Herminjard, *Correspondance des réformateurs*, t. III, p. 198 et notes.

pas de mettre en présence protestants et catholiques et d'engager les uns à formuler leurs demandes, les autres à motiver leur refus? Restait à trouver les moyens d'exécution. C'était aux docteurs protestants à se rendre en France, et presque aussitôt le nom de Mélanchton fut dans toutes les bouches. Des négociations furent aussitôt entamées, car diverses questions se posaient : Mélanchton viendrait-il seul? Serait-il accompagné d'autres docteurs protestants? Cependant, Marguerite, qui avait réussi à gagner à ses idées la duchesse d'Étampes, maîtresse du roi, et Mme de Cany, sa sœur, pressait François Ier de délivrer les sauf-conduits nécessaires aux docteurs luthériens; elle faisait le plus grand éloge et de l'austérité de leurs doctrines et de la simplicité de leur vie et surtout elle insistait auprès de son frère pour qu'il reçût Mélanchton, dont elle vantait l'esprit modéré qui répudiait « les passions furieuses de Luther » et qui ne voulait que « la fin des divisions de l'eglise chrestienne ». Pour entraîner le consentement du souverain à une conférence entre Mélanchton et les docteurs de la Sorbonne, elle affirmait que, par ce moyen, « le feu qui semblait desià menacer la chrestienté d'un embrasement universel s'estaindroit et qu'on verroit les iugemens et intentions discordantes en la foy se reconcilier et conspirer enfin au zèle d'une mesme doctrine (1) ». Le roi, vaincu par les sollicitations de sa sœur, dont la tendresse exerçait un si grand empire sur lui, finit par lui promettre ce qu'elle demandait.

Malgré ces promesses, de si beaux projets ne devaient point recevoir leur exécution. Il aurait fallu profiter sur-le-champ des bonnes dispositions du roi; mais les choses n'étaient point sans doute assez avancées pour leur donner la suite qu'auraient désirée les protestants. Sur ces entrefaites, Marguerite partit pour Alençon, où l'appelaient les fêtes du mariage de sa belle-sœur Ysabeau d'Albret avec le vicomte René de Rohan. Le roi, livré à ses

(1) Florimond de Roemond, *De la naissance de l'hérésie*, t. VII, chap. IV, p. 3.

irrésolutions, subissant, à son insu peut-être, l'influence de ceux qui avaient intérêt à faire avorter tout projet de réconciliation, se laissa facilement détourner de sa première pensée. Enfin, des événements d'une haute gravité que nous allons avoir bientôt à raconter vinrent subitement renverser toutes ces combinaisons et convertir momentanément François Ier aux idées de répression et de violence que cherchait à lui suggérer le pape Clément VII.





CHAPITRE IX

(1534-1535.)

Mariage de Madame Ysabeau de Navarre. — La *Mommerie des quatre damoyselles* et l'*Épistre présentée à Madame de Navarre*. — Marot veut tuer Sagon dans le parc d'Alençon. — Voyage du poète à Vauluisant, à Lorris, à Blois. — L'affaire des placards : Marot prend le large. — Conséquence de l'affaire des placards : le bûcher, la potence, la prison. — Grande procession expiatoire du 21 janvier 1535. — Une liste de proscription. — On perquisitionne chez Marot : la bibliothèque du poète.



E mariage de Madame Ysabeau, sœur du roi de Navarre, à René de Rohan-Frontenay, comte de Penhoët, prince de Léon, eut lieu le 16 août 1534. Des fêtes splendides furent données au château d'Alençon pour célébrer cet heureux événement. Les courtisans s'y rendirent en foule, et Marot était du nombre des invités, les poètes ayant toujours un rôle à jouer dans ces solennités. Maitre Clément composa pour la circonstance la *Mommerie des quatre damoyselles*, sorte de compliment à la mariée, rimé en quatre strophes, et récité par quatre demoiselles, dont deux « portant des esles » et les deux autres « vestues de blanc ». Suivaient deux autres strophes, destinées à être dites par la plus jeune et par l'aînée des quatre demoiselles en offrant aux mariés un menu cadeau. Le sujet n'avait rien qui échauffât particulièrement la verve et les vers de Marot pèchent un peu par manque d'inspiration.

Le théâtre, à cette époque, était encore dans son

enfance. Mais, à défaut de pièces régulières, les grands personnages se contentaient de ce que l'on appelait alors des mômeries et des mascarades : un costume plus ou moins adapté au rôle, un dialogue primitif, il n'en fallait pas davantage pour les distraire. Marguerite avait un goût particulier pour ce genre d'exhibitions scéniques et elle le conserva dans sa retraite de Nérac et de Pau. Nous avons le témoignage de Brantôme sur ce trait du caractère de la reine de Navarre. « Elle composoit, dit-il, des commedies et des moralitez qu'on appeloit en ce temps-là des pastoralles qu'elle faisoit iouer et representer par les filles de sa court (1). » Marot connaissait les goûts de sa protectrice. Dans la circonstance, ils devaient tout à la fois fournir au poète et le moyen de plaire à Marguerite et l'occasion de manifester avec un certain éclat, voire avec quelque imprudence, son antipathie contre la Sorbonne.

Voici le badinage qu'il imagina. Le bruit de la campagne menée contre Marguerite étant arrivé jusqu'aux oreilles de Penthésilée, dans les champs Élyséens, cette reine des Amazones dépêche trois de ses nymphes qui ne sont autres que la Foi, l'Espérance et la Charité, l'une représentée par Madame Ysabeau. Elles sont spécialement chargées d'apporter à Madame Marguerite la nouvelle

> De la deſſaicte & prompt definement
> De ceſte race inutille & contraire
> A ce bon Chriſt.

Les trois vertus théologales transformées en amazones messagères de la fille de Mars! Il y aurait, de nos jours, dans ce mélange de mythologie et de catholicisme, de quoi surprendre les spectateurs les plus indulgents. Mais au xvie siècle on n'était point si difficile en matière de vraisemblance scénique et c'était avec conviction que Marot faisait sous cette forme sa cour à Marguerite. La reine dut en être charmée, puisque cette « mômerie » lui

(1) Brantôme, *Des dames*, éd. L. Lalanne, t. VIII, p. 115.

(2) Voyez tome III, p. 280 *a* : *Épistre présentée à la royne de Navarre par Madame Ysabeau et deux autres damoyselles habillées en amazones en vne mommerie* (inédit).

rappelait surtout le triomphe qu'elle avait remporté sur ses ennemis.

Parmi les assistants se trouvait François Sagon, secrétaire de l'abbé de Saint-Évroult. Sagon, de qui nous n'avons pu jusqu'ici saisir aucune action précise sur la vie de Marot, mais seulement soupçonné l'intervention malfaisante et occulte, Sagon était un des piliers de la foi catholique, un fervent des doctrines de la Sorbonne. Il dut bien se garder de dire sur le moment ce qu'il pensait de la mômerie. Mais, le lendemain des fêtes du mariage, le hasard de l'après-souper le réunit à Marot pour une promenade sous les ombrages du parc. Tous deux s'assirent sur l'herbe et le débat s'engagea sur la question qui passionnait alors les gens. Chacun prit position pour ou contre les idées nouvelles. La discussion dut être au début presque amicale, puisque Marot proposait sa protection à Sagon et lui donnait à entendre que, s'il voulait écouter ses conseils, un roi et une reine qu'il connaissait pourraient bien le prendre à leur service. Par la suite, Marot reprochera à Sagon d'avoir voulu le supplanter dans ses fonctions de valet de chambre du roi; il le tentait donc ce jour-là par son côté faible. Sagon, dans le récit qu'il fait de cette conversation, prétend bien qu'il opposa à ces avances le refus le plus absolu : l'indépendance était pour lui le premier des biens, la servitude de la cour ne pouvait convenir à ses goûts, enfin, il préférait être à lui-même que d'être à un roi ou à une reine. Sagon est-il sincère dans ce bel étalage de désintéressement ou bien joue-t-il le rôle du renard de la fable?

La conversation traîna encore quelque temps, puis la discussion s'engagea plus vive sur les doctrines opposées des protestants et des catholiques au sujet du luxe déployé dans les églises, de l'utilité du jeûne et de l'efficacité des prières. Sur le jeûne, nous savons ce que Marot pensait. En ce qui concerne les églises, Marot nous fera connaître plus tard son opinion lorsque nous le verrons, lors de son passage à Venise, faire un crime aux habitants de leurs « temples marbrins » et de leurs

Images peinctz qu'à grand defpens ils dorent.

De tels propos ne pouvaient manquer de blesser l'oreille orthodoxe de Sagon. Cependant, à l'en croire, il aurait traité Marot avec charité, l'aurait repris avec modération et exhorté à abandonner ses erreurs. Marot aurait assez mal accueilli ces admonestations. La discussion s'envenima et ne tarda pas à dégénérer en dispute, au point que le bruit attira des témoins. Sagon prétend toujours être resté pacifique et avoir tout fait pour calmer les fureurs de Marot. Mais depuis trop longtemps ces questions religieuses surexcitaient les esprits. Marot surtout était las de cette contrainte à laquelle l'avait condamné jusqu'alors le souci de sa sécurité. En face des puissants suppôts de l'Église, il n'avait point osé dire ce qu'il avait sur le cœur; mais, en face d'un Sagon, il croyait pouvoir donner libre cours à ses ressentiments accumulés et, une fois qu'il eut lâché bride à sa colère, rien ne put mettre un frein à son emportement. Les allures protectrices de son adversaire, que l'on devine dans le récit qu'il fait de cette altercation, loin de calmer le poète, durent être comme un nouveau stimulant à son irritation. Un dernier mot mit le feu aux poudres et ce fut Sagon qui le dit. Ce mot, Sagon se garde bien de nous le faire connaître, mais nous pensons l'avoir deviné; de notre temps, il passerait inaperçu, mais à ce moment c'était l'injure la plus sanglante et la plus terrible, parce qu'elle n'était pas seulement un outrage mais encore un appel au bras séculier. Sagon traita évidemment Marot d'hérétique et Marot ne pouvait tolérer une pareille qualification en public. La laisser passer sans protester, c'était reconnaître qu'on méritait cette épithète avec toutes ses conséquences. Marot, aveuglé par la colère, mit le poignard à la main. Sagon était sans armes. La foule, qui s'était amassée et qui se composait surtout des serviteurs de Marguerite de Navarre et de Henry d'Albret, sans lui être hostile, ne se montrait pas très sympathique à son égard; il prit le meilleur parti, c'était de céder la place. Sagon dit bien que, tout en se retranchant derrière « le bouclier de la grâce de Dieu », il était disposé à recevoir son agresseur autrement que par de bonnes paroles; mais il nous semble plus probable qu'il chercha sa sûreté dans une prudente retraite, et nous ne songeons nullement à lui en faire un crime.

Dès ce moment, la guerre était allumée entre Sagon et Marot; elle dura longtemps, ainsi que nous le verrons plus loin.

Sagon nous apprend qu'à la suite de l'éclat qui s'était produit entre lui et Marot, les fêtes du mariage de Madame Ysabeau étant terminées, chacun reprit le chemin de son logis; que, personnellement, il partit avec l'abbé de Saint-Évroult, son maître, pour se rendre au Mans, sa résidence ordinaire; qu'à quelques jours de là, Marguerite de Navarre y étant de passage pour vingt-quatre heures, il lui débita une homélie sur le mariage et la sainteté de ce sacrement. Mais Sagon ajoute que Marot n'était point avec la reine.

Il paraît qu'en quittant Alençon, Marot se dirigea sur Vauluisant, en Champagne. Il y avait là une abbaye de l'ordre de Cîteaux. Marot venait-il y voir un ami? Nous ne saurions le dire; mais cette excursion nous est indiquée dans une lettre que le poète adressa plus tard à son ami Antoine du Pavillon, comme ayant précédé son retour à Blois, voyage sur lequel nous avons des indications positives.

De Vauluisant, Marot se rendit à Lorris en Gâtinais, où il retrouva Antoine du Pavillon, et enfin de Lorris il gagna Blois.

Le séjour que Marot fit à Blois lui fut des plus agréables grâce à l'aimable accueil des hôtesses qu'il y trouva, comme il nous l'apprend lui-même :

Là ie fu des iours trois
Aux dames deuiſant.

(Lettre envoyée de Ferrare à Antoine Couillard, seigneur du Pauillon-les-Lorris.)

Notre poète avait sans doute quitté Marguerite de Navarre pour aller rejoindre François Ier qui se tenait alors à Amboise. Il continuait son voyage à petites journées, cheminant le corps dispos et l'esprit léger, avec cette insouciance que nous lui savons, et il touchait presque au terme de sa course, car de Blois à Amboise la distance n'est point grande. Il arrivait presque à destination, lorsqu'il apprit que des émissaires de la Réforme avaient affiché des

placards pleins de blasphèmes contre la messe dans le château d'Amboise, sur la porte même de la chambre à coucher du roi. Il comprit dès lors que l'attitude qu'il avait prise contre les partisans les plus dévoués de la Sorbonne lui serait imputée à crime. Nous connaissons le peu de dispositions de Marot pour le rôle de martyr. Il ne s'en cachait point du reste; il se prononce nettement dans un de ses *Coq-à-l'asne :*

Il vaut mieulx ſ'excuſer d'abſence
Qu'eſtre bruſlé en ſa preſence.

Aussi Maître Clément ne balança point. Il rebroussa brusquement chemin et s'empressa de prendre le large.

Pendant qu'il court les champs et qu'il cherche à échapper à la meute lancée à ses trousses, nous allons donner un bref aperçu des événements qui motivaient cette fuite précipitée.

Ainsi que nous l'avons raconté plus haut, les maladresses et les violences des théologiens de la Sorbonne avaient tellement exaspéré le roi que celui-ci montrait pour les réformateurs des dispositions presque conciliantes, lorsqu'éclata comme un coup de tonnerre cette funeste affaire des placards.

Dans la nuit du samedi 17 au dimanche 18 octobre 1534, entre deux et trois heures du matin, des placards injurieux pour le saint sacrement furent affichés à Amboise sur la porte même de la chambre du roi. Les mesures avaient été si bien prises par les auteurs de ce coup de tête que, dans la même nuit, les mêmes placards furent apposés sur les murs à Paris, à Orléans et dans plusieurs autres villes du royaume, avec le titre suivant : « Articles véritables sur les horribles, graves et insupportables abus de la messe papale. » Cette folie, où le roi vit un insolent défi, allait ruiner d'un coup tous les efforts tentés pour préparer une entente, en même temps qu'elle causait dans toute la France une indescriptible émotion. On rechercha tout d'abord quels pouvaient être les auteurs de ces placards. Les soupçons se portèrent sur les réformateurs les plus

en vue et sur ceux que l'on détestait davantage. Les noms de Farel et de Viret furent prononcés; mais, à défaut de preuves, il fallut se porter sur d'autres pistes. Les limiers de la Sorbonne se trouvèrent en défaut et ne purent rien découvrir. Et l'histoire ignorerait peut-être encore le nom du coupable si les protestants ne nous l'avaient fait connaître. C'est dans son livre intitulé : *Actes et gestes de la cité de Genève* que Froment nous livre ce secret : « Ces placards, écrit-il, auoient eſté faict à Neufchaſtel en Suyſſe par vng Antoine Marcourt. » Et Marcourt lui-même s'explique à ce sujet dans la préface d'un opuscule de sa façon intitulé : *Petit traicté tres utile & ſalutaire de la ſaincte Euchariſtie :* « J'ay eſté eſmeu, dit-il, par bonne affection de compoſer & rediger en eſcript aucuns articles veritables ſur les inſupportables abus de la meſſe. » Le titre des placards se retrouve, comme on le voit, tout entier dans ce passage. Puis, avec un enthousiasme d'autant plus débordant qu'il est plus loin du danger, Marcourt comble de ses éloges ceux qui ont exposé leurs jours en affichant les placards jusque sur la porte du roi. « Car, dit-il, par tous les bons moyens fault à l'œuvre de Dieu, pour la maintenance & publication de la verité, iuſque à la mort ſe expoſer & employer (1). » Il n'en coûtait guère à Marcourt d'exciter ainsi les autres au courage. Mais ceux qui étaient sous le coup des menaces quotidiennes de leurs adversaires, ceux qui étaient aux prises avec les embarras de la situation furent navrés de cet éclat maladroit. Dès le premier jour, ils en mesurèrent les funestes conséquences; et, tout en déplorant les mesures de rigueur qui n'étaient que trop faciles à prévoir, ils avouaient que ces mesures étaient justifiées (2). Leurs craintes n'étaient que trop fondées. Si, dans le camp des réformés, on avait été imprudemment provocateur, dans le camp des catholiques, on allait se laisser emporter par une aveugle fureur aux plus extrêmes violences. Du reste, la cause de ceux qu'on appelait « les luthériens » trouvait fort peu de sympathie dans la foule. Les placards avaient

(1) A. de Marcourt, *Traité sur la sainte Eucharistie.*

(2) Voyez Herminjard, *Correspondance des réformateurs*, t. III, p. 266-269.

surexcité l'indignation populaire. Et, quant à ceux qui, gardant leur sang-froid, voyaient les choses d'un œil plus calme et ne se laissaient point duper par les apparences, ils voyaient, parmi les partisans des idées nouvelles, beaucoup trop de gens vaniteux et surtout possédés du désir de faire parler d'eux.

A Paris comme dans toutes les autres villes de France, le scandale avait eu lieu le dimanche matin. Dès le lundi, on se mit en mesure de procéder à l'expiation. Il s'agissait, pour les sorbonnistes, de tirer de cet esclandre tout le parti possible; il leur sembla qu'ils avaient un double but à atteindre : la punition de leurs adversaires, dont se chargerait le bras séculier, et le triomphe de leur cause, en frappant l'imagination populaire par les pompes d'une cérémonie réparatrice. Ce plan fut suivi de point en point. C'est à la justice séculière que revenait l'exécution de la première partie du programme. Elle s'en acquitta à merveille. A la première nouvelle du sacrilège et par ordre de la cour, « il fut sonné par deux trompettes et crié au palays sur la pierre de marbre » qu'une récompense de cent écus serait délivrée à quiconque livrerait le nom des coupables (1). L'œuvre de répression fut conduite avec cette cruauté réfléchie et inflexible dont le fanatisme religieux a le secret. Les arrestations se multiplièrent; les grands corps de l'État, pris de peur en face d'un ennemi invisible dont ils ne savaient ni le nombre ni la force, ne répugnèrent nullement à prêter l'oreille à la délation. Un ancien « avertisseur » des sociétés secrètes tenues par les protestants devint un auxiliaire pour la justice. On le paya grassement et il livra tous les noms que l'on tenait à connaître (2).

D'après cette manière de procéder, il est facile de comprendre comment, au bout de quelques jours, le nombre des personnes jetées sous les verroux s'éleva à plus de trois cents. Au train dont allaient les choses, on aurait pu craindre l'encombrement dans les prisons, mais les juges y mettaient bon ordre. Ils se montraient dans la circonstance beaucoup plus expéditifs que les prisonniers

(1) *Journal d'un bourgeois de Paris*, p. 442.

(2) Herminjard, *Correspondance des réformateurs*, t. III, p. 224.

ne l'eussent désiré. Le lieutenant criminel Morin rendait d'abord une première sentence; l'appel était porté devant la cour qui ne manquait pas de confirmer le jugement et, au bout de quinze jours au plus, l'accusé était certain d'être exécuté. Le 13 novembre 1534, toutes les formalités de la justice remplies, la première victime fut envoyée au bûcher. C'était un pauvre infirme, cordonnier de son état; il s'appelait Barthélemy Millon, la foule l'avait surnommé le Paralytique; on le porta au supplice sur un brancard. Le 14, Jehan Dubourg, drapier, accusé d'avoir affiché des placards à la fontaine des Innocents, eut pour ce motif le poing coupé sur cette place, puis il fut brûlé vif aux Halles. Le 18, un nommé Tisserant, après avoir eu la langue percée, fut brûlé vif au Marché aux pourceaux. Le 20, un imprimeur, pour avoir eu en sa possession des livres condamnés, fut étranglé d'abord, puis jeté sur le bûcher à la place Maubert. Le 21, un maçon, nommé Barthélemy Poille, soupçonné d'hérésie, après avoir fait amende honorable devant Notre-Dame, fut brûlé vif rue Saint-Antoine, devant l'église Sainte-Catherine. Le 4 décembre, un nommé Hugues Nyssier fut brûlé vif devant Notre-Dame et, peu après, ce fut le tour d'un enlumineur qui fut pendu, puis brûlé, sur le pont Saint-Michel. Le 24 décembre, Antoine Augereau, accusé d'avoir imprimé des livres hérétiques, fut étranglé et brûlé place Maubert; dans les derniers jours du même mois, Étienne de la Forge, hôtelier, fut conduit au cimetière Saint-Jehan; après avoir été pendu, il fut jeté sur le bûcher. On voit, par les indications qui précèdent, que les juges avaient horreur de la monotonie; ils variaient les supplices et répartissaient avec une inexorable impartialité les exécutions dans les divers quartiers, comme s'ils eussent voulu faire à chacun d'eux sa part dans cette fête sanglante. Leur imagination inventive avait trouvé une manière de prolonger l'agonie des victimes. Au moyen de crocs on les suspendait au-dessus des flammes, au milieu desquelles on les plongeait de temps à autre. Un contemporain nous apporte à ce sujet son douloureux et irrécusable témoignage : « Vidisses homines in altum suspensos vivos cremari (1). »

(1) Herminjard, *Correspondance des réformateurs*, t. III, p. 305. Voyez également : *Cronique du roy François Ier*, p. 129.

Il n'y avait désormais plus rien à craindre des ennemis du dedans, les plus turbulents avaient été envoyés au bûcher ou dans les prisons et, quant aux autres, ils étaient tellement terrifiés qu'ils osaient à peine se montrer. Les juges, du reste, ne cessaient point de siéger et les fagots n'étaient pas éteints. Le même régime terrorisait toutes les provinces du royaume et chacune avait ses exécutions. Enfin, par des mesures de prévoyance, on allait bientôt s'assurer contre le retour des suspects qui n'avaient point eu le courage de se faire juger et brûler et qui avaient été chercher leur sécurité hors de France.

Le roi n'avait plus rien à redouter dans ses États, au moins pour le présent, et l'Église pouvait se réjouir du succès de son œuvre. Elle pensa que le moment était venu d'abandonner le rôle d'église militante pour donner à cette foule subjuguée et obéissante le spectacle de sa glorification. Comme il entrait dans ses vues de montrer à tous qu'elle avait le roi avec elle, elle lui réserva la première place dans la manifestation religieuse qu'elle préparait ; et elle sut arranger si bien les choses que la volonté royale intervint pour ordonner ces solennités.

Le 21 janvier 1535 (dit le Chroniqueur) le bon roi François Ier, « pour appaiser l'ire de Dieu, feist faire la plus belle et solempnelle procession qui fut jamais faicte en France ». On descendit pour cette cérémonie les châsses de sainte Geneviève et de saint Marceau et toutes les châsses des autres églises de Paris. On sortit également les reliques de la Sainte-Chapelle, le fer de lance qui avait percé le côté de Jésus-Christ et le « precieulx chappeau d'espines ». Le saint sacrement était porté par l'évêque de Paris, Jehan du Bellay, sous le dais qui servait d'ordinaire au roi dans les cérémonies publiques et qui était porté par les trois fils du roi, le dauphin, le duc d'Orléans, le duc d'Angoulême, avec, en quatrième, le duc de Vendôme. Devant le saint sacrement, marchait le clergé de toutes les paroisses de Paris, entre une haie des archers du roi et de ses Suisses, suivis des cent gentilshommes de la chambre portant chacun une hache d'armes. Derrière eux, venaient les cardinaux de Tournon, de Lisieux et de Châtillon, tous trois nu-tête. Le roi suivait à pied, vêtu d'une robe de velours noir fourrée de martre, nu-tête, et à la main

« une grande torche de cyre blanche ardante ». A côté de lui était le cardinal de Lorraine. Après marchaient les princes du sang, tous les seigneurs de la cour, une torche aux armes de France à la main et ensuite les différents corps de l'État, parmi lesquels on remarquait le Parlement et l'Université. De Saint-Germain-l'Auxerrois, où elle s'était formée, cette procession se déroula jusqu'à Notre-Dame, où l'attendaient la reine Éléonore et toutes les princesses. La messe fut dite en présence de toute cette noble assistance. A la sortie, le roi alla dîner avec l'évêque de Paris, chez qui se trouvaient réunis la cour de Parlement, les échevins de la cité, les officiers du Châtelet et tous les membres de la Sorbonne. A la fin du repas, le roi fit entrer dans la salle tous les corps constitués que nous venons d'indiquer et, en présence de cette imposante assemblée, prononça le discours suivant destiné à porter la pensée du maître aux quatre coins du royaume :

Ie vous aduiſe, leur dit-il, que les erreurs qui ont pullulé & pullulent de preſent n'eſt que de noſtre temps, & nous ont monſtré noz peres à viure ſelon la doctrine de Dieu & de noſtre mere ſaincte Egliſe, en laquelle ie veulx viure & mourir & veulx monſtrer que ie ſuis tres creſtien, vous advertiſſant que ie veulx que leſdictes erreurs ſoient miſes (hors) et chaſſées de mon royaulme & n'en veulx aulcun excuſer, en ſorte que ſi vng des bras de mon corps eſtoit infecté de ceſte farine, ie le vouldrois coupper, & ſi mes enffens en eſtoient entachez, ie les vouldrois moy meſme immoler, par quoy ie vous en charge & m'en deſcharge. Et vous, Meſſieurs de l'Uniuerſité, ie vous prie, prenez garde à voz colleges quelz regens il y a, affin que les ieunes enffens ne puiſſent eſtre gaſtez, vous auez la foy en voz mains, vous eſtes appelez à ceſte vaccation, faictes en voſtre debuoir à la deſcharge de voz conſciences ; & ſi vous en trouuez de mal verſans, aduertiſſez en la court ſeculiere. Et vous, Meſſieurs de la ville, ayez à y tenir la main & à ſouſtenir le pauure peuple & faictes ayder à nourrir les pauures, car vous ne pouez pas touſiours eſtre là où ie ſuis ne nous là où vous eſtes, par quoy ie vous prie tous en general que chaſcun en face ſon deuoir en droict ſoy (1).

L'évêque ne pouvait qu'approuver les paroles royales,

(1) *Registre des délibérations du Bureau de la Ville de Paris,* t. II, p. 199.

car elles fortifiaient la puissance de l'Église; c'est ce qu'il s'empressa de faire et chacun se retira chez soi.

Mais une si belle fête n'eût pas été complète si les flammes des bûchers ne lui avaient pas servi d'illuminations. Voici la liste des malheureuses victimes qui périrent ce jour-là. Simon Fouchet, originaire d'Auvergne, chantre du roi; Audebert Valleton, receveur de Nantes; Le Petit, Nicolle, greffier au Châtelet, furent brûlés le matin à la Croix-du-Trahoir, rue Saint-Honoré. Pour l'après-midi, on avait réservé Jehan Lenffant, fruitier, et un faiseur de petits paniers de fil, Richard Menuyser. Les uns furent brûlés tout vifs, les autres pendus et étranglés d'abord pour être brûlés ensuite au carreau des Halles (1).

Il ne restait plus qu'une formalité à remplir contre ceux qui avaient cherché leur salut dans la fuite : s'en débarrasser à tout jamais, en leur interdisant l'accès du royaume. Nous ne saurions dire si même les gens d'Église eurent la peine de provoquer cette mesure; il semblait que le Parlement prît à tâche d'aller au-devant de leurs désirs. En effet, quelques jours après la mémorable procession, le lundi 25 janvier, on vit des hérauts à cheval parcourir les divers quartiers de Paris et, s'arrêtant aux carrefours, publier à son de trompe la liste de ceux qui, n'ayant point été trouvés à leur domicile, étaient ajournés « à trois briefz iours à comparoir en personne, pour faulte de non comparoir, estre attains du cas, bannys du royaume de France et leurs biens confisquez et condamnez à estre bruslez » (2).

Voici cette liste au complet; elle ne contient pas moins de cinquante-deux noms :

Maître Pierre Carolly, docteur en théologie; maître Jehan Retif, prêcheur à la chapelle de Bracque, prêtre séculier; frère Françoys Berthault, frère Jehan Courault, frère Françoys Cantier, frère Marc Richard, de l'ordre des Augustins; Clément Marot; maître Jehan Regnault, principal du collège de Fournay; maître Méderic Sevin; le seigneur de Rougnac et sa femme; le seigneur de Robertval, lieutenant du maréchal de la Marche; maître Tristan Boislard, seigneur de Fleuri en

(1) *Journal d'un bourgeois de Paris*, p. 444 à 447.

(2) *Journal d'un bourgeois de Paris*, p. 446. — *Cronique de François Ier*, p. 130. — Voyez aussi : Bibliothèque de Soissons, Manuscrit 189 B, fol. 70 et 119.

Breve; damoiselle Françoise de Bayart, veuve de feu Martin André Porte, conseiller; maître Pierre du Val, trésorier des menus plaisirs; René, son secrétaire; Jehan du Val, garde de la muette du Bois de Boulogne; Guillaume Deschamps, cuisinier de maître Jehan du Val, changeur du trésor; Guillaume Gay, dit le receveur de Verneul; maître François Macé, graveur; Christophle Airault, marchand; Marin Leblanc, marchand; maître Mathurin, cordier, qui autrefois a tenu les écoles à Nevers; un nommé Jehannet, chantre; François Drouin, orfèvre; Iehan Picot, hôte de la Clef-en-Grève; maître Guillaume Farret (Farel); maître Cholin, relieur de livres; Iherosme Denis, relieur de livres; André Vincard, libraire; maître Simon Dubois, imprimeur; Iehan Nicolle, imprimeur; un surnommé le Ballafré, imprimeur; Iacques ou Iean Lefeure, dict le tailleur d'histoires; un surnommé Barbe d'Orges, qui est porteur de livres suivant la cour; Simon Paillard, tonnelier et menuisier; maître Girard Lenet, peintre; Pierre de la Salle, cordonnier; un nommé Simon et sa femme, sœur de Barthélemy Milon, dit le Paralytique; Quentin François, cuisinier; Claude Bourbanon, clerc des finances; James Duchastel; Guillaume du Poirier, dit le petit Guillaume, clerc des finances; Lion Jamet, aussi clerc des finances, compaignon à Clément Marot; un nommé James, aussi clerc des finances; Elouin de Lin, receveur du Parlement de Rouen; maître Thomas Barbarin, natif de la Côte en Dauphiné; un nommé Pascalis, natif dudit pays; un nommé François, dudit pays; un jeune moine nommé Loys de Laval, d'auprès de Grenoble, en Dauphiné; Gaspard Chermet, natif de Saint-Marcellin, audit pays de Dauphiné; un nommé maître Jehan, de Dauphiné; frère Nicolle Marel, apostat célestin, dit le Prédicant.

Singulier assemblage de toutes les classes de la société; à côté des artisans et des ouvriers, ce ne sont pas des marchands, même de haute volée, qui figurent dans cette liste de proscription; on y rencontre des membres de la noblesse, des personnages occupant des emplois élevés et que leurs fonctions rapprochent de la cour; les ordres monastiques, le clergé séculier y fournissent leur contingent. Mais cette promiscuité même de gens de toutes les conditions nous indique que le malaise était général, que dans toutes les directions le doute avait envahi les âmes. Les noms que nous rencontrons sur cette liste peuvent nous aider encore à expliquer comment il était possible aux réformateurs de faire jeter leurs écrits

sur le passage du roi, sur sa table à manger, dans son cabinet de travail et jusque dans sa chambre à coucher. Enfin la raison principale qui nous a fait reproduire cette liste, c'est que les noms de notre poète et de son ami Lyon Jamet s'y trouvent inscrits. C'était donc un danger bien réel que courait alors Clément Marot; s'il ne s'était dérobé par la fuite, c'était la prison d'abord et le bûcher ensuite qui l'attendaient. Pour bien faire comprendre l'immensité du danger que lui faisait courir la haine de ses ennemis de la Sorbonne, il était indispensable de refaire l'histoire de ces événements. Il est malaisé de ne point voir dans cette animosité qui s'acharne après Marot la suite de la persécution entamée contre lui à son retour d'Italie, alors que le roi était captif en Espagne (1526), persécution qui se continue par les libelles du champion des dames de Paris (1529) et par la tentative de procès après sa maladie (1532). Sa dispute avec Sagon, au château d'Alençon, n'est peut-être qu'un épisode voulu de cette pieuse campagne. Ses ennemis l'avaient voué au bûcher; ils durent se contenter de l'exil.

Pour le moment, puisqu'on n'avait pu mettre la main sur Marot absent, le plus important était d'accumuler des preuves de sa culpabilité afin de paralyser les efforts de ceux qui pourraient être tentés d'intervenir un jour en sa faveur. On fit donc chez le poète une descente judiciaire. C'était le lieutenant criminel Morin qui conduisait la perquisition (1) :

Rhadamantus auecques ſes ſuppoſts
Dedans Paris, combien que fuſſe à Blois,
Encontre moy fait ſes premiers exploits...

(Au Roy, du temps de son exil à Ferrare.)

Morin avait acquis une grande expérience par la pratique fréquente de son métier; il ne lui fallait pas longtemps pour découvrir le corps du délit; il alla droit aux

(1) Cette fois, il n'y a point de doute sur l'identité du personnage (voyez plus haut, p. 104). Jean Morin, lieutenant général du bailliage de Paris jusqu'au 28 décembre 1529, avait, à cette date, succédé à feu Gilles Maillard dans son office de lieutenant criminel. Même il avait obtenu, le 4 janvier 1530, des lettres de dispense l'autorisant à cumuler les deux emplois.

bahuts de Marot; c'était là que le poète avait précieusement serré ses richesses littéraires : ses livres et ses manuscrits. Marot, rappelant ces faits, s'écrie avec indignation :

O iuge ſacrilege,
Qui t'a donné ne loy ne priuelege
D'aller toucher & faire tes maſſacres
Au cabinet des ſaintes meſſes ſacres.
Bien eſt il vray que liures de deffenſe
On y trouua; mais cela n'eſt offenſe
A vng poete à qui on doibt laſcher
La bride longue & rien ne luy cacher...

Quels pouvaient être ces livres que Morin et sa bande mirent au pillage? Sagon qui, lui aussi, nous parle de cette perquisition, mais pour y applaudir, nous donne certains renseignements à l'aide desquels on peut reconstituer, au moins d'une manière approximative et sommaire, la bibliothèque de notre poète. Voici ce que dit l'adversaire de Marot :

On n'y trouua que tes liures tres ordes,
Liures mortels, liures remplys d'offenſe,
Liures gardez contre iuſte deffence,
Liures traduictz par vng tas de paillardz,
Placards ſouillez, mynutes & broïllardz...
Et tu veulx eſtre eſtimé vertueux,
Faiſant treſor d'eſcriptz voluptueux
Dont les aulcuns ſe ſeruent pour induyre
A fol amour, les aultres pour ſeduyre
L'homme ſ'il n'a meilleur eſprit que toy.

(Le coup d'Essay : Responce de Fr. Sagon à Cl. Marot.)

D'après ces indications, nous inclinerions à croire que l'on trouva d'abord, chez Marot, les fameux placards, « placards ſouillez », et il n'en fallait pas plus pour le désigner au dernier supplice. Il devait y avoir également des exemplaires de la Bible et des Psaumes que Marot avait déjà commencé à traduire. Or, il ne fallait pas toucher à la Bible sans la permission de la Sorbonne, et la Sorbonne ne donnait point cette permission; on sait ce qu'il en coûta à l'un des Estienne pour avoir voulu donner une édition complète, en dehors du texte orthodoxe.

Il devait y avoir aussi, parmi les livres de Marot, quelques-unes des œuvres d'Érasme et particulièrement les *Colloques;* cette supposition est d'autant plus vraisemblable que trois de ces colloques ont été traduits par notre poète; la Sorbonne les avait condamnés en 1528, ce sont donc bien là des « livres de défense ». Parmi les livres qui pourraient « induire à fol amour », suivant l'expression de Sagon et que pouvait posséder Marot, nous citerons la *Célestine* et la *Flamette*, deux ouvrages qu'il cite dans la deuxième épître du *Coq-à-l'asne;* le *Roman de la Rose*, les œuvres de Villon. Marot, quoiqu'il ne sût pas le latin, s'occupait de traduction, et, parmi les poètes de l'antiquité il devait, avec ses goûts de libertinage, avoir une préférence marquée pour ceux qui ont chanté le petit dieu malin; à ce sujet, Sagon donne un renseignement précis, il lui reproche, en effet, « de faire ses dieux de Tibulle et d'Ovide ». Nous pouvons donc ajouter ces deux auteurs, et pour leurs œuvres les plus licencieuses au catalogue que nous avons déjà dressé. Nous pouvons encore y joindre Martial, dont Marot a traduit ou imité un certain nombre d'épigrammes. Enfin Marot semble donner à entendre que l'on aurait pu trouver encore chez lui des ouvrages « d'art magic, nécromances ou cabales ». A cette époque, le livre de Corneille Agrippa, *De vanitate scientiarum*, *De occulta philosophia*, jouissait d'une grande faveur. Agrippa lui-même avait été en relation avec de hauts personnages de la cour; il ne serait donc pas impossible que Marot ait eu la curiosité de faire connaissance avec ses écrits et qu'on ait découvert ces livres réprouvés dans la bibliothèque du poète. Le corps du délit existait donc bien; toute justification paraissait impossible et les ennemis de Marot pouvaient exulter en répétant, avec une joie féroce, qu'il méritait le supplice des hérétiques avérés...





CHAPITRE X

(1535.)

Marot en fuite : une alerte à Bordeaux. — Le poète se réfugie d'abord à Nérac, puis il gagne l'Italie. — Les deux sœurs savoisiennes. — Arrivée à Ferrare. — La cour du duc Hercule et de Madame Renée. — Marot devient secrétaire de la duchesse. — Il écrit au roi pour se justifier. — La contagion des idées nouvelles : *Complainte du Pastoureau chrestien.* — Une « avant naissance ».

QUAND Marot, cheminant à petites journées et quittant Blois pour Amboise, reçut avis par un « postillon » de l'émotion qu'avait provoquée l'affaire des placards, des exécutions faites dans Paris et des perquisitions pratiquées dans sa propre demeure; quand il sut qu'il était sur la liste des « ajournés à comparaître », son premier mouvement, — c'est du moins lui qui le dit, — fut de se rendre auprès du roi pour confondre ses accusateurs. Mais si le premier mouvement est le bon, le second, parfois, est le meilleur, et le poète se ressaisit :

Pour me iuſtifier
En ta bonté ie m'oſay tant fier
Que hors de Blois party, pour à toy, Sire,
Me preſenter; mais quelcun me vint dire :
Si tu y vas, amy, tu n'es pas ſage
Car tu pourrois auoir mauuois viſage
De ton ſeigneur...

(Au Roy, du temps de son exil à Ferrare.)

Au milieu de cette tourmente qui soufflait sur tous les points du royaume, Marot songea qu'il ne pourrait pas trouver de hâvre plus assuré qu'auprès de celle qui toujours avait été sa protectrice, Madame Marguerite, laquelle se trouvait alors à Nérac. Il prit donc sa route vers le Midi. Mais il n'était pas seul à chercher sa sûreté dans la fuite. Lyon Jamet partageait avec lui les périls de ce voyage, du moins au début. Dans une épître adressée plus tard à son ami (et où il maudit « le gros vilain marault qui les a chassés du pays », sans doute le lieutenant Morin), Marot ajoute :

Nous eftions affez efbahis,
Lion, il t'en peult fouuenir,
Et n'eftoit temps de reuenir,
Il falloit chercher feureté...

(Epistre enuoyée de Venise,
le dernier iour de iuillet 1536.)

Ainsi, tous deux auraient fait route de conserve pendant la première partie de cet exode. Il était du reste naturel que Jamet se rendît, lui aussi, auprès de Marguerite de Navarre, à laquelle il avait été attaché de sa personne. Mais les voyageurs paraissent s'être séparés avant d'arriver à Bordeaux, où une alerte attendait Marot. Tous les nouveaux arrivants étaient, par ordre du Parlement, soumis à un interrogatoire sévère. On les invitait à décliner leurs noms et qualités, et certainement la question religieuse tenait large place dans cette enquête sommaire. Marot, pour se tirer d'affaire, eut recours à la ruse; voici la réponse qu'il imagina et qu'il raconte à son ami :

Ie dy que ie n'eftoys Clement,
Ny Marot, mais vng bon Guillaume
Qui pour le prouffit du royaume
Portois en grande diligence
Pacquet & lettre de creance.

On n'en demanda pas davantage à Marot qui put passer en franchise et continuer sa route sans être inquiété :

Ie n'auois encore fouppé
Mais fitôt que fuz efchappé

Ie m'en allay vng peu plus loing.
Par Dieu, il en eſtoit beſoing.

Ses ennemis jurés avaient retrouvé ses traces et avaient lancé à sa suite toute une bande de limiers :

I'auois chaſcun iour à ma ſuyte,
Gens de pied & gens de cheual,
Mais ie fis tant par mon trauail
Et ſur petits cheuaux legiers
Que me mis hors de tous dangiers.

Marot, du reste, ne se faisait aucune illusion sur le sort qui l'attendait si sa mauvaise fortune l'avait livré à ses persécuteurs :

Si nous fuſſions demourez là,
Tel y eſtoit qui n'en parla.

Quel fut l'itinéraire de Marot ? il est bien malaisé, en l'absence de documents précis, de reconstituer ce voyage-poursuite autrement que par bribes. Évidemment le poète fuyait les routes et coupait à travers la campagne. Ce qu'il dit des petits « chevaux légers » qui le portèrent semblerait indiquer qu'en quittant Bordeaux il traversa les Landes, dont les chevaux, habitués à galoper dans les sables des dunes, ne pouvaient manquer de gagner de vitesse les lourdes montures de ses persécuteurs.

C'est ainsi qu'il arriva à Nérac, dans le duché d'Albret, où Marguerite de Navarre tenait alors sa cour. Peut-être Marot avait-il nourri un instant l'espoir que la reine serait assez puissante pour obtenir de son frère le pardon du poète exilé. Mais il fut obligé de renoncer bien vite à cette espérance. Marguerite était trop loin du roi et François Ier était trop environné de conseillers parmi lesquels dominaient des princes de l'Église qui le poussaient à la rigueur. D'ailleurs, cette princesse elle-même n'était-elle point suspecte à tous ces fanatiques qui formaient, autour du roi, comme un cercle infranchissable ? Marguerite avait été dénoncée à son frère, et malgré le mot de François Ier au grand maître Anne de Montmorency, les pro-

pos malveillants ne s'arrêtaient point et exerçaient une certaine influence sur l'esprit du roi.

Enfin il arriva un moment où les suppôts de la Sorbonne firent tant et si bien que des avertissements furent envoyés de la cour de France à la reine de Navarre pour l'engager à faire sortir les hérétiques de ses États. C'était, sous une forme atténuée, un ordre auquel il n'était pas possible de résister et l'on commença aussitôt les préparatifs pour le départ du poète. Marguerite, comme toujours, se chargea de garnir la bourse de Marot :

La royne de Nauarre
Me donna le bon arrhe
Qu'en paſſant tu me vey,
Pour me faire monter
Et ſoubdain deualler
Les monts iuſques ici (1).

(Lettre enuoyée de Ferrare à Antoine Couillard, seigneur du Pauillon les Lorris.)

Après qu'elle eut assuré au poète les ressources du voyage, la question importante de savoir où il porterait ses pas et chercherait un asile fut sans doute mise en délibération. On n'eut pas de peine à reconnaître qu'il fallait au plus vite jeter la frontière entre Marot et ses persécuteurs. Dans l'épître que nous venons de citer, l'auteur n'indique pas d'une manière exacte le terme du voyage. Toutefois, de ces indications on peut conclure qu'il va diriger ses pas vers les monts qui séparent la France de l'Italie. C'était un pays qu'il connaissait pour l'avoir visité déjà lorsqu'il avait suivi le roi à Pavie. Et puis ce pays

(1) Il y a ici une invraisemblance qui mérite d'être signalée et qui paraît démontrer que ces vers sont apocryphes (voyez tome III, p. 320, en note); c'est le vers :

Qu'en paſſant tu me vey...

Marot avait en effet vu le seigneur du Pavillon *à l'aller*, quelques jours avant de prendre la fuite et de se diriger sur Nérac. Mais comment admettre qu'*au retour*, le poète, quittant Nérac avec « le bon arrhe » que lui avait donné Marguerite, se fût avisé, pour gagner la Savoie et la frontière d'Italie, de repasser par Lorris en Gâtinais, proche d'Orléans, c'est-à-dire de tripler la route à faire et, du même coup, de tripler les risques d'être pris?

avait pour lui un charme particulier : il était près de la France, et l'exilé songeait qu'au premier signal il pourrait revenir plus vite dans la patrie. Malgré tous les périls qu'offrait cette traversée de tout le Midi, — et sans qu'il nous soit possible, cette fois encore, de préciser le chemin parcouru, — Marot accomplit ce long voyage sans encombre :

> Ie passai donc Tarare
> Pour venir à Ferrare
> Trouer la sœur du roi...

Marot ne parle pas de Lyon. Probablement fit-il un crochet pour éviter cette ville, car, d'après certains vers de Sagon, il semblerait que le terrible Morin faisait monter la garde de ce côté. En effet, c'était le passage qui menait à Genève, c'était le défilé que devaient essayer de franchir les persécutés, tous ceux qui étaient sûrs de trouver un port de salut dans la cité déjà gagnée à la Réforme. Morin n'aurait pas su son métier s'il n'avait dressé de ce côté une souricière. Sagon le donne à entendre dans son *Coup d'essay :*

> S'il te tenoit dedans Sainct Saphorin,
> Près de Lyon, plus près du mont Tarare,
> Il n'y a duc ne ducheſſe en Ferrare
> Qui l'empeſchaſt d'executer en toy
> Le droict vouloir de iuſtice & du roy.

Marot avait donc achevé sans encombre la partie la plus périlleuse de son voyage; c'était le moment de prendre un parti pour savoir, lorsqu'il aurait franchi les monts, à quel pays il irait demander un asile. Marguerite avait certainement fait entrevoir à Marot le duché de Ferrare, ce petit État où régnait une princesse française, comme l'endroit le plus sûr. A ce moment il n'est pas impossible que d'autres personnes amies aient sollicité Marot de choisir une retraite plus voisine de la France. Nous en trouvons l'indice dans une pièce que nous publions pour la première fois (1). Avait-on demandé à Marot de se réfugier en Savoie? Ou la pensée lui en était-elle venue à lui-

(1) Voyez tome III, p. 307.

même? Toutefois, à la réflexion, il rejeta cette sollicitation.

Dans une épître à deux sœurs dont nous ignorons le nom, nous relevons le passage suivant :

Car pour le bruict que i'ay, mes ſeurs benignes,
D'eſtre contraire aux humaines doctrines.
On a de moy opinion mauluaiſe
En voſtre cour qui m'eſt vng dur malaiſe (1).

(Épistre de Marot qui mandoit aux damoyselles.)

Marot avait, du reste, une excellente raison pour ne point se rendre en Savoie : le duc régnant s'était déclaré pour le pape contre Genève. Marot se contenta d'adresser ses remerciements aux deux sœurs et continua sa route vers Ferrare. Mais les remerciements du poète, à cause de leur forme particulière, méritent qu'on y insiste; nous y trouverons l'explication de ces variations extérieures de Marot qu'on se sent moins disposé à excuser lorsqu'on n'en a pas pénétré le secret. Il faut analyser un peu les états d'âme du poète pour comprendre comment, à si peu d'intervalle, il écrira de Ferrare une épître au roi pour protester de son attachement aux pures doctrines, alors qu'il venait de composer cette épître aux deux sœurs savoisiennes, épître toute rayonnante, dirait-on, de foi huguenote. Marot n'avait ni le dévouement ni l'esprit de sacrifice d'un confesseur de la foi, mais il avait l'instinct de la révolte contre tout joug imposé et, par excès d'indépendance, il acceptait la servitude protestante pour échapper à l'esclavage catholique. Il était doué, de plus, d'une sensibilité qui lui soufflait la haine des bourreaux et des persécuteurs de tout ordre, et il confondait dans une antipathie égale juges et théologiens, pourvoyeurs du bûcher. Cette épître aux deux sœurs, Marot l'a écrite

(1) Nous avions d'abord placé la composition de cette pièce pendant le séjour de Marot à Ferrare; mais il est plus vraisemblable qu'elle fut écrite avant son arrivée à Ferrare, alors qu'il se trouvait aux environs de Lyon, près de la Savoie, et qu'il pouvait hésiter sur le choix de sa retraite. De plus, le tableau saisissant qu'il y trace des exécutions faites à Paris nous donne à penser que ces vers furent écrits peu après ces événements.

« pour les amants de vérité ». Ce n'est point assurément la vérité catholique dont parle ici Marot, mais il ne dit pas non plus que ce soit la vérité protestante. Le parti de Marot c'est le parti des victimes et des persécutés, et comme il avait plaidé leur cause dans l'*Enfer*, il la plaide encore ici :

Les vngs fouuant par poyne on perfecute,
D'aultres, helas! par mort on effecute,
Les vngs fouuant chaffez de leur pays,
Les autres font abhorrez & hays
De leurs parens...

Après cette déclaration bien nette en faveur des malheureux, Marot continue par un acte de foi ardente et passionnée :

Pour tout cella, mes dames,
Flechir ne fault : pluftouft doit en vos ames
Croiftre la foy...

Au résumé, Marot est pour le Christ et contre ceux qui font de la religion un instrument de domination.

Cette épître aux deux sœurs et la *Lettre de Venise à la duchesse de Ferrare* (1) sont deux pièces inconnues avant notre nouvelle édition, et elles sont d'une importance capitale, car elles sont, en quelque sorte, les confidentes des plus secrètes pensées du poète (2).

(1) Voyez tome III, p. 410.

(2) Depuis que ces lignes ont été écrites, M. Gustave Macon, conservateur adjoint au Musée Condé, à Chantilly, a mis au jour un recueil en partie inédit de poésies de Marot, composées en 1535-36.

Dans ce manuscrit, copié sous la direction même du poète et par lui offert à son retour d'exil (1537) au grand maître Anne de Montmorency, se trouve notamment la *Lettre de Venise à la duchesse de Ferrare* dont il est ici question et que nous reproduisons, nous, d'après le manuscrit 4967 de la Bibliothèque nationale. Or, à partir du vers 32, Marot, dans le manuscrit de Chantilly, transforme complètement son épître qui, de profession de foi calviniste âpre et même violente qu'elle était à l'usage de la duchesse Renée, devient, recopiée à l'usage de l'orthodoxe grand maître, un simple parallèle entre le luxe des grands et la misère des humbles dans Venise. La confrontation des deux manuscrits est encore plus édifiante que la

Bien que l'épître aux deux sœurs n'ait point été imprimée du vivant de Marot, elle fit grand bruit à son apparition. Elle arriva jusqu'à Paris, et les ennemis du poète s'en emparèrent pour frapper les derniers coups contre l'exilé. On s'arrachait les copies de ces vers, et ceux qui pouvaient les posséder quelques instants se hâtaient de les transcrire. Sagon fut admis à les lire. Mais il ne fut pas de ceux qui réussirent à en avoir copie :

Puis ie les vey ſans plus longues enqueſtes
Entre les mains d'vng maiſtre des requeſtes,
Mais ie n'en ſceu auoir preſt ny octroy.

(Le Coup d'Essay de Fr. Sagon.)

Il se dédommagea, du reste, par la suite de ce petit déboire et parvînt si bien à se la procurer qu'il en prit texte, comme on verra plus loin, pour composer son *Coup d'essay* et pour dresser son acte d'accusation contre Marot.

Mais il est temps de rejoindre notre poète sur le chemin de Ferrare. Des environs de Lyon, il s'était vraisemblablement dirigé vers Grenoble pour gagner le mont Genèvre :

Enfin paſſay les grands froides montagnes
Et vins entrer aux lombardes campagnes,
En Italie.

(Au Roy, du temps de son exil à Ferrare.)

L'Italie n'était point un pays nouveau pour Marot. Il en connaissait la route, il avait déjà franchi les « grands froides montagnes », en 1524, pour accompagner François I[er]. Le passage devait être encore pénible à l'époque de l'année où Marot accomplit son voyage. C'était vers la fin d'avril ou au commencement de mai de l'année 1535. Les derniers vestiges de l'hiver n'avaient pas encore entièrement disparu. Marot arriva pourtant sans encombre sur le revers de la montagne. Il put admirer de ces cimes

comparaison de l'*Épistre aux deux sœurs* avec l'*Épistre au Roy*. Décidément, le prudent Marot n'avait « rien d'un confesseur de la foi ».

élevées la richesse et la fertilité du pays auquel il venait demander asile, vastes plaines où la nature se plaisait à étaler sa force et ses richesses. Rien ne pressait le poète, il pouvait faire son voyage à courtes étapes en regardant fuir l'hiver devant lui, tandis que le renouveau déroulait sous ses pas comme un tapis de verdure et de fleurs. En arrivant à Ferrare, Marot, encore tout ébloui des merveilles qu'il a admirées sur son chemin, félicite la duchesse Renée de régner sur cette terre bénie du Ciel :

> En trauerſant ton pays plantureux,
> Fertile en biens, en dames bien heureux...
>
> *(A Madame la duchesse de Ferrare.)*

Quelques vers plus loin, il revient à la même idée et fait allusion aux contrées qu'il vient de parcourir :

> Toy deſſoubz qui fleuriſſent ces grands plaines
> De biens & gens ſi couuertes & pleines...

Si Marot avait traversé le pays au cœur de l'hiver, alors qu'un froid rigoureux retient le paysan chez lui, il n'aurait point eu de tels cris d'admiration à la vue de cette fécondité du sol, de cette activité des gens. Les vers cités datent l'arrivée du poète en Italie. C'est au printemps de 1535.

Le hasard seul n'avait pas guidé Marot à Ferrare. C'est avec la pensée bien arrêtée de trouver un refuge durable auprès d'une princesse française que le poète avait porté ses pas de ce côté. Et lorsque, dans l'épître qu'il adresse à la duchesse, il lui dit qu'il a seulement voulu la saluer

> Ains que paſſer tout oultre ſes limites,

il ne faut voir dans cette tournure de phrase qu'un artifice oratoire pour solliciter discrètement Renée de vouloir bien le retenir. Plus il y avait réfléchi, plus Marot avait reconnu que nulle part ailleurs il ne rencontrerait plus bienveillant accueil et sécurité plus grande. N'avait-il pas été le chantre du mariage de cette princesse avec le duc, son époux? N'allait-il point retrouver, d'autre part, auprès de Renée, l'ancienne protectrice de son père

auprès de la reine Anne, cette bonne et intelligente Michelle de Saubonne, dame de Soubise, providence des poètes, qui ne se refuserait pas à protéger le fils comme elle avait jadis protégé le père? Marot, comme tout le monde, savait l'influence de M[me] de Soubise sur sa jeune maîtresse. C'était à elle que, sur son lit de mort, Anne de Bretagne avait confié sa fille, encore enfant (1), et M[me] de Soubise, par ses soins maternels, avait pris un si grand ascendant sur le cœur de la princesse que, lorsqu'on proposa à celle-ci la main du duc de Ferrare, elle mit à son consentement la condition expresse qu'elle serait accompagnée dans ses nouveaux États par l'ancienne amie de sa mère.

Un pauvre voyageur, un poète errant, sans ressources et sans appui, devait avoir pour préoccupation de se rendre favorables les maîtres du pays où il abordait. Le premier soin de Marot, en arrivant à Ferrare, avait été de payer en poète sa bienvenue à Renée et au duc, son mari.

Dans son épître à la duchesse, il avait déployé toute la souplesse de son talent pour se faire bienvenir, il avait évoqué les souvenirs de la cour de France, certain que c'était là le plus sûr moyen de trouver le chemin de son cœur (2). Signalons pourtant un aveu de Marot qui est pour nous une énigme. Le poète, s'adressant à Renée, dit à cette princesse :

Tu ſçays mon nom ſans ſçauoir ma perſonne.

Ainsi Marot, élevé auprès de son père à la cour d'Anne de Bretagne, Marot, qui avait composé pour Renée un épithalame, n'était point connu d'elle. Étrange mystère! Marot, du reste, n'en reçut pas moins de la duchesse l'accueil le plus avenant.

Pour le duc, le poète trouva peut-être que ce n'était point la peine de se mettre en dépense de rimes et il ne lui dédia que quelques vers, une simple épigramme. Le

(1) *Mémoires de la vie de Jean de Parthenay l'archevêque*, Paris, 1879, p. 8.

(2) Voyez tome III, p. 281.

duc, de son côté, fut assez longtemps à s'apercevoir de la présence du poète dans ses États.

Marot, qui, pour toute faveur, ne demandait que la liberté de vivre tranquille à Ferrare, devint bientôt l'enfant gâté de la petite colonie française qui s'était groupée autour de la duchesse. La renommée littéraire de notre poète l'avait précédé, et Mme de Soubise acheva de lui donner une des meilleures places dans l'intimité de Madame Renée. Il est bien certain que ce fut elle qui contribua le plus à assurer à Marot ce « bon recueil » dont il était avide après les rudes épreuves où il venait de passer. A la bonté, Mme de Soubise joignait les dons de l'esprit. Elle aimait les lettres et avait un goût particulier pour la poésie. Ses filles n'étaient pas moins bien douées, et Marot bientôt s'en portera garant :

> Toy & les tiens aymez litterature,
> Sçauoir exquis, vertus qui le ciel percent,
> Arts liberaux & ceux qui ſ'y exercent...
>
> *(Épistre à Mme de Soubise partant de Ferrare.)*

Mme de Soubise avait alors environ quarante-cinq ans; elle était parvenue à cet âge où les femmes, tout en conservant encore un reflet charmant des années de jeunesse, sont dans tout l'éclat de leur esprit, lorsqu'elles ont de l'esprit. Elle protégeait les lettres, mais sans avoir la prétention d'être leur oracle. Et l'entrée du poète à la cour de Ferrare ne pouvait se faire sous un plus aimable patronage.

Cependant les succès immédiats obtenus par Marot dans ce cercle privilégié, fort mal vu d'ailleurs par les naturels du pays, ne tardèrent pas à attirer sur notre poète l'attention ombrageuse des agents du duc. En apprenant quelle influence Marot prenait auprès de la duchesse et de ses compatriotes, un de ces espions que les petites cours entretiennent d'autant plus nombreux que leur faiblesse les rend plus défiantes, crut devoir signaler au duc les dangers que lui paraissait faire courir à son maître la présence du proscrit français sur le territoire de Ferrare. C'était un certain Matteo Tebaldi, en résidence à Venise,

avec le titre d'orateur ferrarais. Voici dans quels termes il communique au chef de la police la grave nouvelle : « Je crois, dit-il, devoir avertir Votre Excellence qu'un Français, du nom de *Clément*, est venu récemment s'établir auprès de Notre Sérénissime Duchesse, après avoir été banni de tout le royaume de France comme luthérien. C'est un homme très capable d'introduire cette peste à la cour, ce dont la bonté divine nous veuille préserver (1). »

Le duc probablement n'accorda pas grande attention à cet avis. Que lui importait un poète de plus ou de moins dans le cercle de Madame Renée? Il avait pour lors de plus graves préoccupations en tête; son esprit tout entier était tourné vers les négociations qu'il avait entamées avec le pape et avec l'Empereur : le roi de France inquiétait ce petit prince, qui cherchait un appui contre les surprises de l'avenir. La lettre lui parvint dans les premiers jours de septembre, comme il se disposait à se rendre auprès du souverain pontife pour obtenir confirmation de l'investiture de son duché telle qu'elle avait été faite à ses auteurs. De Rome, son intention était d'aller à Naples où il espérait une entrevue avec Charles-Quint.

D'ailleurs, quelle mesure aurait-il pu prendre contre Marot dès le début de son séjour? Le poète se présentait en suppliant et rien n'était moins provocateur que son attitude. Il paraît même que le duc Hercule, qui pourtant n'était pas toujours d'humeur facile, fit d'abord assez bon visage. C'est du moins ce que disent les amis de Marot qui devaient être bien renseignés :

> Car le bon duc de Ferrare & Madame
> L'ont retenu pour le bon loz & fame
> Que tant de fois avons ouÿ de luy... (2).

Le duc partit sans éclat, le 19 septembre, et ce fut un soupir de soulagement chez les Français de la cour.

(1) *Bulletin de l'histoire du Protestantisme français*, t. XXXIV, p. 290. — Cette lettre est du 30 août 1535, mais il avait fallu à ce vigilant serviteur le temps d'être informé, à Venise, de la venue de Marot. Nous ne croyons pas nous écarter sensiblement de la vérité en plaçant vers la mi-juin l'arrivée du poète auprès de la duchesse.

(2) *Remonstrance a Sagon, a la Hueterie et au poete champestre, par Maistre Daluce Locet,*

Hercule d'Este était craint de ses sujets pour ses allures sévères et la dureté de son aspect. Mais il était encore plus redouté des étrangers et surtout des Français, sur lesquels pesait sa constante méfiance. Le duc, en épousant Renée, avait fait un mariage tout politique, cherchant l'appui du roi de France. A présent qu'il se tournait du côté adverse, il n'avait plus de raison de ménager sa femme, à laquelle il ne pardonnait point d'être laide et estropiée. Il la rudoyait; il la battait parfois. Et l'antipathie que lui inspirait sa femme rejaillissait en éclaboussures sur tous les compatriotes de la duchesse, dans lesquels il voyait volontiers des espions. C'est pourquoi la présence du duc à la cour répandait la gêne et le malaise, tandis que son absence, — une absence qu'on supposait devoir se prolonger, — causait comme un sentiment de détente et de bien-être.

Sous la direction aimable de Madame Renée, l'entrain et la bonne humeur ne pouvaient manquer de renaître. Marot, à peine remis des fatigues de son périlleux voyage, se laissait aller à cette vie heureuse. Les journées se passaient doucement sous les voûtes dorées du palais du Belvédère, où les derniers souverains s'étaient plu à entasser toutes les merveilles de l'art et de l'opulence. Ou bien encore on allait réciter des vers ou entendre de la musique dans les jardins pleins de fraîcheur et de verdure, situés aux bords du Pô, à l'ombre de ce fameux Bosquet chanté par notre poète et qui eut une fin si lamentable.

Marot fut bientôt le point de mire de toutes les avances. C'était une bonne fortune de posséder le poète favori du roi de France, sa faveur fût-elle un peu éclipsée pour l'instant. Marot fut traité en enfant gâté. Les dames imaginèrent toutes sortes de coquetteries pour lui plaire, les poètes du crû se prirent d'une belle admiration pour son talent, — surtout pour son talent de traducteur. En peu de temps, il devint l'oracle de cette cour. Parmi les dames, c'était à qui réussirait à obtenir des vers de Marot. Mme de Pons trouva un ingénieux moyen, elle se fit payer en vers le prix d'une partie qu'elle avait gagnée (1). D'autres se

Pamanchoys. Éd. de Lenglet-Dufresnoy, t. VI, p. 128.

(1) Voyez tome III, p. 313, *Epistre perdue au ieu contre Madame de Pons.*

laissaient faire de tendres déclarations pourvu qu'elles fussent rimées (1). L'image de la patrie absente venait bien parfois attrister la pensée du poète au milieu même de ces jours de félicité et de calme que l'on faisait

Au paoure gars alors banny de France.

Mais un peu de cette patrie était là puisqu'il avait retrouvé à Ferrare d'autres exilés comme lui, dont quelques-uns lui étaient attachés par une amitié solide; Lyon Jamet, qui avait partagé les premiers émois de sa fuite; un certain Jehannet, chantre de la chapelle du roi, dont le nom avait été inscrit sur la même liste de proscription et que le hasard avait conduit du même côté (2).

Ce qui surtout rendait à Marot la vie facile, c'est l'accueil qu'il avait rencontré auprès de la duchesse. Dans la première épître qu'il lui adresse, on surprend une sorte d'inquiétude, et le poète n'est pas sans appréhension sur le sort qui l'attend. Au ton du huitain qu'il envoie à ses amis pour leur annoncer son entrée au service de la souveraine, on sent qu'il a repris toute confiance dans le présent. C'est qu'en effet Madame Renée était la providence des pauvres Français qui affluaient alors à sa cour. Brantôme lui rend hommage sur ce point et ne trouve pas de paroles assez élogieuses pour faire honneur à cette princesse des sentiments qu'elle avait toujours conservés à l'égard de ses compatriotes. « Jamais, dit-il, elle n'a oublié ſa nation, &, bien qu'elle en fuſt très loin, elle l'a touſiours fort aymée (3). » A tout Français qui passait par Ferrare, elle accordait de larges aumônes; s'il était malade, elle le faisait soigner et lui donnait des secours pour continuer son voyage. A plus forte raison, le fils de Jehan Marot pouvait-il tout attendre de la fille d'Anne de Bretagne. Dès l'arrivée de l'exilé, elle le prit dans sa maison avec le titre de secrétaire (4). Il succédait dans ces fonctions à Ber-

(1) Voyez tome IV, aux Épigrammes.

(2) *Cronique du roy Françoys Ier*, p. 131.

(3) Brantôme, *Œuvres complètes*, édition Lalanne, tome VIII, p. 110.

(4) Le Laboureur, dans les additions aux *Mémoires de Castelnau*, dit : « Clément Marot, étant poursuivi en France pour crime d'hérésie et de libertinage, se retira en Italie auprès de cette princesse (Renée) qu'il servit en

nardo Tasso, le père de Torquato Tasso. Il semblerait même qu'en cette qualité de secrétaire, Marot ait été chargé d'être le distributeur des aumônes de la duchesse. C'est ainsi que, dans le Journal des comptes de Renée de Ferrare, on trouve la mention suivante : « Sept. 1535. A un pauure pèlerin, ès main de Clement Marot, 75 b. (1). » Le même document nous fait connaître quels étaient les gages de Marot : « 1536. A Me Clement Marot, poète et secrétaire, 200 liv. » Et il nous confirme la présence simultanée à Ferrare de Lyon Jamet : « A Lyon Jamet, aussi secrétaire, 200 liv. »

Les beaux jours semblaient être revenus pour Marot après la tempête. Placé sous l'égide d'une princesse de cette maison de France qu'il avait aimée et servie depuis son enfance, réconforté par de vieilles amitiés, loin des écueils qu'il avait évités à grand'peine, on eût pu croire qu'il recommençait une existence qui s'annonçait pleine de promesses de bonheur et qu'il n'avait plus qu'à se laisser vivre. Mais il n'était point dans la nature de notre poète de s'en tenir à la tranquillité présente. Son esprit mobile et troublé devait sans cesse le pousser vers de nouvelles agitations. Il ne pouvait limiter son horizon à la petite cour de Ferrare. Sa pensée le reporta vers la France, vers le roi son maître et protecteur. On ne saurait lui faire grief de cet élan de cœur. Mais il y avait aussi chez Marot un besoin de rancune à assouvir contre les ennemis tout-puissants qu'il laissait derrière lui. Faute de se pouvoir venger d'eux, il voulut tout au moins se justifier auprès du roi. Ces vers sont expressément datés de Ferrare (2). Voici en effet comment ils débutent :

De ton clair ſang une princeſſe humaine
Ta belle-ſœur & couſine germaine...

qualité de secrétaire, et aida beaucoup à la pervertir par la créance qu'il s'acquit auprès d'elle. »

(1) Boulingrini, division de la livre.

(2) Sagon nous atteste également que cette épître fut écrite de Ferrare. En effet, l'adversaire de Marot lui reproche après sa fuite à Ferrare d'avoir envoyé au roi l'épître dont nous parlons, et il la désigne de manière à ne pas s'y tromper en rele-

En ſa duché de Ferrare venu
M'a retiré de grace & retenu
Pour ce que bien luy plaiſt mon eſcripture
Et pour aultant que suy ta nourriture.

(Au Roy, du temps de son exil à Ferrare.)

On comprend très bien que Marot, soucieux de son double titre de valet de chambre du roi et de poète attitré de la cour de France, ait eu hâte d'expliquer son départ et de se disculper des accusations portées contre lui. Si les circonstances, pour un temps, l'éloignaient du Louvre, il sentait très bien que là serait toujours pour lui la source de vie et que le roi restait le dispensateur de toutes largesses. Marot tenait à se ménager une porte de rentrée. Enfin, à ce sentiment d'intérêt personnel se joignait un attachement très sincère pour François Ier, en qui Marot admirait sans réserve le restaurateur des lettres françaises. Il composa donc une sorte de mémoire en vers dans lequel, avec un art infini et une bonne humeur soutenue, il groupait les meilleurs arguments pour démontrer qu'il était aussi blanc que neige.

Ce plaidoyer *pro domo* est certainement une des pièces où Marot est le plus heureusement inspiré. Le poète rend la bride à ses vieux ressentiments contre la Justice ou, plutôt, contre les ministres de la Justice qui ne lui ont point pardonné d'avoir écrit l'*Enfer* et surtout d'avoir placé cette satire sous les yeux du roi

Qui a pouuoir de reformer leur faulte.

Marot charge ensuite à fond contre la Sorbonne, contre « l'ignorante Sorbonne ». Et il rappelle tous les obstacles qu'elle dressa contre la création du Collège de France, érigé pourtant de par la volonté royale. Ayant ainsi déchargé son cœur, Marot fait trêve un instant à ses doléances et, par un procédé qui réussit toujours auprès des grands, il se répand en éloges à l'adresse de son

vant les griefs qu'elle contient à ses yeux :

En ceſt eſcript tu meſditz follement
Du ſaint ſenat & royal parlement...
Et de quoy plus ? De la docte Sorbonne...
Puis toſt après la France eſt de par toy
Ingratiſſime & ingrate nommée...

(Responce par François Sagon à l'épistre de Clement Marot au Roy.)

auguste maître, lui remémorant que, grâce à lui, il fut déjà tiré des mains de ces hommes « aux voluntés pervers ». Puis il en vient au principal de son épître : aux accusations actuellement portées contre lui. Il sait qu'on a insinué qu'il était de la bande des colleurs de placards, ces perturbateurs de la paix publique qui ont déchaîné le courroux du roi (1). Marot proteste et le voilà conduit à faire une profession de foi religieuse. Avec quel art il s'en tire! Il ne veut pas faire acte de foi aux doctrines de la religion catholique, au nom de laquelle on le persécute; il ne veut pas non plus avouer sa complicité dans les idées de la Réforme, ce qui serait aller de gaîté de cœur au-devant des colères du monarque. Alors le Normand, qui chez Marot double le Gascon, prend le dessus en l'occurrence et il équivoque avec une admirable dextérité pour répondre tout en ne répondant pas :

De lutherifte ils m'ont donné le nom...

C'est un mensonge, affirme Marot, car il n'a rien à démêler avec Luther. Qu'est-ce que Luther a fait pour lui? A-t-il été crucifié? Est-il descendu du ciel pour le salut de Marot? Après s'être ainsi mis en règle du côté de Luther, le poète affirme son dévouement et sa reconnaissance envers le fils de Dieu. Marot veut bien être de la religion du Christ, ce qui lui permet de répudier, dans son for intérieur, les abus de « ces loups rabis » qui, pour mieux dévorer leurs victimes, se cachent « sous des peaux de brebis ». Puis, dans un transport d'enthousiasme, il prend Dieu à témoin que, pour confesser sa parole, il est prêt à subir le martyre :

Et fi ce corps auez predeftiné
A eftre vn iour par flamme terminé,

(1) Il est tout naturel de trouver Sagon mêlé à ces insinuations. Voici de quel tour insidieux il usera pour mêler Marot aux gens « de l'adhérence », lisez ceux qui ont fait « adhérer » sur les murs les placards incriminés :

Ie ne veuil pas pourtant dire, Clement,
Ou te charger eftre de l'adherence,
Mais pour le temps y euft grande appa-[rence
Quand t'enfuys fi toft de pueur d'eftre [ard...

Ce n'est pas précisément dire que Clément a mis la main à la pâte, mais il y eut « grande apparence »; on ne se sauve pas si vite quand on a la conscience tranquille.

Que ce ne ſoit au moins pour cauſe folle,
Ainçois pour vous & pour voſtre parole.

L'équivoque continue. Il s'agirait en effet de savoir quelle est cette parole. Mais le poète évite prudemment de jeter une trop vive lumière sur ce point. Et, sans plus s'avancer sur un terrain glissant, il tourne court fort à propos.

Il y a dans cette épître un fort beau passage où Marot, dominé par une sorte d'enivrement poétique et religieux, se propose comme victime expiatoire pour racheter, par un sacrifice unique, tant d'existences menacées. Il circule à travers ces rimes un souffle puissant, généreux, et l'on se sent porté à voir, dans celui qui a su mettre d'aussi nobles pensées dans un style aussi vaillant, un candidat aux palmes du martyre. On tremblerait presque pour la vie de Marot si l'on ne se rappelait qu'il est à Ferrare, à une distance rassurante de ses persécuteurs.

Tous les artifices de ce long plaidoyer poétique n'ont pour but que de dissiper les préventions du roi. Lorsqu'il croit l'avoir suffisamment préparé à la confidence qu'il veut lui faire, Marot implore sa clémence pour avoir déserté son poste. Il comprend bien en effet que si ses excuses sont agréées, ce sont ses droits réservés pour l'avenir :

Qu'à moy ton ſerf ne peult eſtre donné,
Reproche aulcun que t'aye abandonné
En proteſtant ſi ie pers ton ſervice
Qu'il vient plus toſt de malheur que de vice.

Cependant l'*Épistre au roi*, venant après l'épître aux deux sœurs savoisiennes, marque une date très nette dans l'évolution du talent de Marot. Il entre maintenant dans ce qu'on pourrait appeler la période religieuse, qui n'est pas la meilleure au point de vue littéraire, quoiqu'elle ait peut-être le plus contribué à perpétuer à travers les siècles le renom de notre poète.

Marot avait déjà traduit quelques psaumes, à la demande, sans doute, de la reine de Navarre, et cette princesse avait donné à l'un d'eux une place d'honneur à la suite de son

Miroir de l'âme pêcheresse. Malgré les mésaventures qui pouvaient en résulter pour lui (et il en avait déjà fait l'épreuve), Marot avait accablé de ses traits les plus acérés la gent monacale et l'armée de la Sorbonne. Pour ces deux motifs, autant que pour les persécutions dont il était victime, les partisans de la Réforme le tenaient un peu pour un des leurs, encore qu'il se défendît bien haut d'être « lutheriste ». Son séjour à Ferrare allait achever, par la contagion du milieu, cette conversion sournoise et qui s'ignorait en quelque sorte elle-même.

Au fond du palais de la duchesse, entouré d'un cercle d'intimes qui lui faisaient rempart contre toute indiscrétion, il pouvait décocher impunément ses traits contre ses ennemis ordinaires. Marot ne se doutait guère en effet que les agents du duc avaient les yeux sur lui, qu'il était surveillé, déjà dénoncé. Il s'en donna à cœur joie. Cette petite église, dont la duchesse était le centre et que les conférences de Calvin allaient contribuer encore à exalter, écoutait avec avidité les élucubrations du poète et ne lui ménageait pas ses applaudissements. Aussi la veine de Marot devient intarissable. Les homélies rimées succèdent aux homélies; et quoiqu'aucune de ces pièces n'ait été imprimée de son vivant, il est heureux qu'elles aient toutes été publiées depuis; si elles n'ajoutent rien à la gloire du poète, elles permettent de mieux connaître l'homme. A côté de l'*Épistre aux deux sœurs* qui nous paraît, par sa date, très voisine du séjour de Marot à Ferrare, il est d'autres pièces religieuses qui, pour nous, se rattachent à la même époque. Ce n'est pas parce qu'elles ont été publiées après la mort du poète qu'il faut en conclure qu'elles sont œuvre de ses dernières années. A notre avis, Marot les composa à un moment où il était comme illuminé par la parole ardente de Calvin. C'est après avoir entendu l'apôtre de la Réforme qu'il rima pendant quelque crise d'enthousiasme religieux la *Complainte d'un pastoureau chrestien*, *faicte en forme d'églogue rustique*, *dressant sa plainte à Dieu soubz la personne de Pan*, *dieu des bergers*. Jusqu'ici, cette pièce avait été recueillie pêle-mêle avec les œuvres posthumes de Marot, sans qu'on se fût jamais préoccupé de sa date. On racontait seulement

qu'elle avait été trouvée après la mort du poète, parmi ses papiers, à Chambéry, et elle fut imprimée pour la première fois à Rouen en 1549. Pour nous, après un examen attentif, il ne saurait y avoir de doute : cette pièce fut écrite par Marot peu après son arrivée à Ferrare. On sent dans ces vers l'impression encore fraîche des événements qui ont obligé le poète à un exil volontaire. A l'amertume des paroles, on devine une blessure encore saignante, un déchirement de la veille. Au moment de composer cette pièce, Marot s'est souvenu qu'il avait autrefois traduit la première églogue de Virgile et il emprunte au poète latin son cadre champêtre pour y placer ses lamentations (1). A l'imitation du Mantouan, Marot introduit en scène un pasteur qui, après s'être étendu au pied d'un arbre, sur un tapis de fleurs, adresse « sa piteuse et lamentable harangue » à Pan, le grand dieu des bergers. Les fidèles bergers sont livrés sans défense à de faux pasteurs qui leur font subir toutes sortes d'avanies, dispersent leurs troupeaux et les obligent à prendre le chemin de l'exil. Voici comment s'exprime le pastoureau chrestien :

> Ie iette cris de lamentable voix,
> Voyant ainſi Bergiers de toutes parts
> Par faulx paſteurs deſchaſſez & eſpars.
> Leſquelz fuyant la peine à eulx prochaine
> Sont peregrins en region lointaine
> Où le record de leurs loges petites
> Faict qu'à eulx ſoyent lieſſes interdictes,
> Si ce n'eſtoit le ſeul grand nom de toy
> Qui les met hors de tout faſcheux esmoy.

Le souvenir des scènes atroces dans lesquelles il a failli jouer le rôle de victime repasse devant les yeux du poète. Il voit les bûchers allumés, il entend les cris de douleur des suppliciés et, au milieu des angoisses d'une âme désespérée, il demande à Pan de mettre fin à un pareil spec-

(1) On retrouvera encore certaines réminiscences virgiliennes dans l'*Avant naissance* du troisième enfant de la duchesse de Ferrare.

tacle, car il n'est rien de plus « intolérable » et de plus « grief »

Que veoir à l'œil le tres piteux maſſacre
Que faulx paſteurs font en ton temple ſacre.
De veoir auſſi les actes inhumains
Que chaſcun iour commettent de leurs mains.

Le tableau n'est que trop fidèle et le poète ne décrit que ce qu'il a vu de ses propres yeux :

Las! Quantes fois, i'ay veu de mes deux yeulx
De ces paſteurs les faictz ſeditieux!
Las! Quantes fois ſoubz ſaincte couverture,
Aux aigneletz ont faict tort & iniure
O quantes fois de ma loge petite
I'ay regardé leur cruaulté mauldicte.

C'est un humble berger qui parle, mais quels trésors de haine l'indigne conduite des « faux pasteurs » n'a-t-elle point amassé dans son cœur. (Il est vrai que les bons bergers en feront autant lorsqu'ils seront les plus forts : phénomène tout humain.) Le langage de Marot est bien celui de l'homme qui a été obligé de fuir devant ces bandes fanatiques et se sert de la seule arme qui reste au faible : la malédiction. Aussi ne ménage-t-il point les épithètes injurieuses :

Ce ſont renards qui ſoubz ſimples habitz
Vont deuorant les plus tendres brebis.
Ce ſont des loups qui les troupeaux ſeduiſent
Du droict chemin & à mal les induiſent.

Si Marot n'avait pas eu à ce moment une inclination marquée pour les idées nouvelles, il se serait contenté de flétrir les persécuteurs et n'aurait pas été plus loin. Mais celui qui, au contact de Calvin, allait s'enflammer de plus en plus, ne pouvait s'en tenir aux paroles de blâme sans y placer encore une invocation au dieu des bons bergers pour lui demander de faire triompher leur cause :

Iusques à quand, ô Pan grand & ſublime,
Laiſſeras tu cette gens tant infime

Et faulx pasteurs pariures & meschants
De nos trouppeaux dominer en tes champs.
Iusques à quand, ô Pan tres debonnaire,
Permettras tu ceste gens nous mal faire
Et que tousiours en ce poinct ils deschassent
Ceulx qui ton loz & ta gloire pourchassent.

Mais si la haine de Marot contre la Sorbonne, cause de tous ses maux, lui inspirait ces sorties véhémentes, il y a dans cette pièce un côté plus intime qui nous montre Marot sous un aspect nouveau.

Le poète avait laissé en France sa femme et ses enfants, et quand il se prend à songer à eux, quand ses regrets le transportent en imagination au coin de son modeste foyer, son âme est envahie par une immense tristesse. Les épanchements d'affection familiale sont peu fréquents dans les vers de Marot; il est bien rare qu'il lui arrive de parler de ses enfants, et c'est peut-être ici la seule fois où il trouve un mot de tendresse pour sa femme; mais il trouve ici pour tous ces êtres chers des termes si simplement émus que l'on se prend à croire qu'il fut bon père à sa façon, peut-être même bon mari. Quant à la personnalité du pastoureau chrestien, le passage que nous allons citer ne peut laisser aucun doute sur son identité; le pastoureau, c'est Marot en personne. Voici comment il s'exprime :

Mais, dessus tout, accroist ma passion
Le dur regret que i'ay de Marion
Qui est, o Pan, ton humble bergerette
Et du petit bergeret qu'elle allaicte.

Alors, dans la solitude de l'exil, il évoque les jours heureux qu'il a passés entre Marion et son fils de six mois, ce petit « bergeret » qu'il élevait avec la plus tendre sollicitude pour qu'un jour celui-ci pût le remplacer

Et au grand Pan faire los & cantique.

Malheureusement, il a fallu renoncer à ces joies domestiques, et, embrassant à la fois dans sa pensée le passé

disparu et l'avenir brisé, le poète continue sur ce ton mélancolique :

> Mais maintenant la chance eſt bien tornée,
> Car i'ay laissé Marion eſplorée
> Dedans ſon parc où l'humble paſtorelle
> Fait, i'en ſuy ſeur, lamentable querelle.

La date de ces vers était importante à déterminer. Mais il ne peut plus y avoir de doute à ce sujet ; ils se rapportent bien à l'époque de l'arrivée de Marot à la cour de Ferrare, et par eux il nous est donné de connaître les sentiments intimes qui agitaient alors le poète. Comme bien on pense, celui-ci se garda de publier cette pièce. La livrer au public, ç'eût été fournir des arguments à ses dénonciateurs. Dès leur naissance, ces vers étaient condamnés à rester ignorés et enfouis au milieu des papiers de l'auteur, et ce fut là en effet qu'on les trouva après sa mort. Mais si Marot s'était adressé à Dieu comme au seul confident assez sûr pour lui livrer ses plus secrètes pensées, il en est quelques-unes que nous verrons reparaître postérieurement. Dans l'*Églogue au roi*, qu'il adressa à François Ier deux ans après son retour en France, nous aurons à constater de frappantes analogies. Nous retrouverons le même berger parlant au même dieu Pan et, dans son récit, les mêmes détails, parfois les mêmes expressions. Après tout, Marot était libre de se copier lui-même et de reprendre son bien où il l'avait mis...

Tout semblait sourire à Marot dans cette aimable et hospitalière cour de Ferrare. La sécurité dans le présent, les ressources matérielles assurées pour l'avenir ; que pouvait désirer de plus le poète ? Aussi, lorsque sa Muse peut s'affranchir pour un instant des obsessions religieuses, elle reprend ses joyeuses allures d'antan et se livre aux courses les plus folles à travers le domaine de la fantaisie.

Marot avait lancé un premier *Coq-à-l'asne* alors qu'il était encore en France. Cet essai avait obtenu une grande vogue et suscité maints imitateurs. On s'imaginait qu'il suffisait de contrefaire Marot pour passer bon poète et, tandis que l'on s'ingéniait à la copie, on dépassait rare-

ment la caricature. A Ferrare, il prit fantaisie à Marot de revenir à un genre où il avait obtenu tant de succès et il composa son second *Coq-à-l'asne*, véritable bouquet de saillies aussi réjouissantes qu'imprévues. Du choc des pensées qui se heurtent sans qu'on sache d'où elles viennent, jaillit comme un perpétuel pétillement d'esprit et de malice. Cette pièce présente une sorte de chronique rimée où s'entassent les principaux événements autour desquels s'agite la curiosité publique, et, comme Maître Clément se sent en sûreté à Ferrare, il a des quolibets pour tout le monde. Dans cette impitoyable revue, le poète fait défiler tour à tour et le pape, dont l'autorité est à vau-l'eau, et les coffres qui ne s'emplissent plus, et les moines qui n'ont qu'à attacher un grelot à leurs capuchons pour ressembler aux fous de la basoche, et les naïfs pleins d'illusions (Mélanchthon en tête) qui croient que l'on pourra trouver un terrain de conciliation en matière de foi, tandis que les cagots, en pleine chaire, « escument comme un verrat »

Et ne prefchent que des fagots
Contre ces paoures heretiques.

Marot rappelle à ce propos les craintes que l'on a inspirées au roi pour provoquer ses rigueurs contre les partisans de la Réforme :

Syre, ce difent ces caphars,
Si vous ne bruflez ces maftins,
Vous ferez, vn de ces matins,
Sans tribut, taille, ne truage.

En effet, on avait fait entrer dans l'esprit du monarque que la religion nouvelle était un péril permanent pour son royaume et que, s'il ne l'extirpait, elle finirait par détruire son trône. Cette préoccupation était si tenace dans l'esprit du roi que nous la verrons percer plus tard dans les édits rendus contre les hérétiques... Ici, Marot réitère avec énergie sa protestation contre ceux qui veulent lui attribuer les *Adieux aux dames de Paris*. Là, avec un accent patriotique, il flétrit ceux qui abandonnèrent leur

bon roi et firent « l'escole buyssonnière » à Pavie. Et toutes ces questions si graves de politique, de religion, d'honneur et de conscience, qu'il traite déjà sur le ton du badinage, sont assaisonnées par surcroît des gauloiseries les plus grasses. Il faut bien dire qu'à cette époque ces libres propos n'effarouchaient point la pudeur du bataillon féminin qui faisait cortège à la duchesse Renée; dames et même demoiselles d'honneur riaient à gorge déployée lorsque le poète débitait des maximes dans ce goût :

> C'eſt grand pitié quand beaulté fault
> A cul de bonne volunté.

Ou bien encore lorsqu'il résumait sous cette forme charitable son opinion sur la vertu des femmes :

> De ſorte qu'on feroit vn crible
> De touts les trous qui ſ'abandonnent
> A ceulx qui les richeſſes donnent.

Comment expliquer ce triple aspect du poète? Comment pouvait-il osciller au même moment entre ces calculs de courtisanerie, ces extases de dévotion, ces excentricités de paillardise? Dans l'*Épître au roi*, c'est le sujet prosterné et repentant qui implore; dans l'*Épître aux deux sœurs* et dans la *Complainte du pastoureau*, c'est l'apôtre résolu à marcher ou plutôt à engager les autres à marcher au bûcher; dans le second *Coq-à-l'asne*, c'est le cynique qui raille sur toutes choses, n'épargne personne et dont le ton est parfois voisin de l'impudence. En présence de cet alliage d'éléments si divers, bornons-nous à constater la bizarrerie de l'humaine cervelle. C'est du reste une surprise qui n'est pas rare au XVIe siècle. Dans Rabelais, on rencontre côte à côte les plus étonnantes grossièretés de langage et les pensées les plus élevées. Cette énigme de l'esprit humain se présente d'une manière plus frappante encore dans les œuvres de Marguerite de Navarre : que dire et que penser d'une femme dont la plume peut écrire à la fois le *Miroir de l'âme pécheresse* et les nouvelles de l'*Heptaméron?* Peut-être, après tout, ces oppositions sont-elles plus logiques qu'elles n'en ont l'air. Il est dans

l'homme deux éléments distincts forcés de vivre ensemble et qui engendrent deux courants. Tandis que certaines natures tout d'une pièce ne sont capables de suivre que l'un de ces courants, certaines autres, plus souples, se laissent emporter tour à tour par l'un ou par l'autre, suivant la disposition du moment. Marot était de ces natures qui subissent alternativement les influences de la matière et de l'esprit.

Clément Marot composa beaucoup d'autres vers à Ferrare. Il est probable qu'ils n'ont pas tous été recueillis et par suite ne sont point parvenus jusqu'à nous (1). En tous cas, l'*Épître à Madame de Pons* et plusieurs épigrammes à la même dame nous prouvent que sa Muse n'était point oisive.

La duchesse Renée était alors enceinte de son troisième enfant, Lucrèce d'Este, qui devait devenir un jour la femme de François-Marie de la Rovère, duc d'Urbin. Pour célébrer les espérances que donnait cette grossesse, Marot versifia une pièce intitulée *Avant-naissance du troisième enfant de Madame la duchesse de Ferrare* (2). Mais, sous l'influence des idées qui commençaient à fermenter à la cour du duc d'Este (et qui ne tarderaient pas à y semer un certain désarroi), Marot ne se contente pas de faire métier de poète. Et, sous sa plume, on rencontre nombre d'éléments divers. Certains passages sont une imitation aisée à reconnaître de la quatrième églogue de Virgile. On y trouve aussi comme une réminiscence d'Hérodote, à propos des coutumes de certains peuples qui déplorent à la naissance des enfants les peines que ceux-ci auront à subir dans la vie; il y a là une idée philosophique dont Marot se fait l'écho après bien d'autres. Coïncidence singulière, un Italien, le comte Matteo-Maria Buiardo, préparait à ce

(1) Ceci était écrit avant la mise au jour par M. Gustave Macon du manuscrit de Chantilly, recueil formé par Marot lui-même, pour être offert au connétable de Montmorency, des pièces composées durant son exil à Ferrare. Cependant ledit manuscrit ne contient que fort peu de choses inédites et des variantes à des pièces déjà connues plutôt que des pièces nouvelles.

(2) Au mois de juillet; l'enfant ne devait naître qu'au mois de décembre suivant.

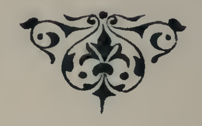
moment une traduction d'Hérodote qu'il dédiait à Hercule de Ferrare. Peut-être Marot avait-il eu connaissance de cette traduction. Mais le passage le plus important et qui nous révèle la préoccupation constante du poète est celui où il interpelle l'enfant qui va naître et, passant en revue toutes les merveilles qui l'attendent dans ce monde, lui dit :

Viens eſcouter verité reuelée
Qui tant de iours nous a eſté cellée;
Viens eſcouter, pour l'ame reſiouir,
Ce que caffars veulent garder d'ouyr;
Viens veoir, viens veoir la beſte ſans raiſon,
Grand ennemye de ta noble maiſon,
Viens toſt la veoir atout ſa triple creſte,
Non cheue encor, mais de tomber bien preſte...

Aucune édition contemporaine de Marot ne reproduit cette pièce. Elle ne fut imprimée qu'après sa mort et encore n'osa-t-on pas laisser subsister les vers que nous venons de reproduire. Le Laboureur, dans la *Suite des mémoires de Castelnau*, en avait bien cité une partie, mais en les mutilant. C'est dans un manuscrit de la Bibliothèque nationale que nous avons retrouvé le texte complet et original. Il eût été fâcheux de les perdre; ils marquent dans la vie de Marot une date, une transformation dans ses idées. On se tromperait pourtant si l'on y cherchait une adhésion absolue et sans réserve aux doctrines de la Réforme. Ce qu'il faut y voir plutôt, ce qu'on y trouve réellement, c'est la manifestation d'indépendance d'un esprit indigné contre une religion qui l'a gêné dans ses libres allures. Ce n'est point une idée irréligieuse qui hante le cerveau de notre poète, c'est la haine du despotisme romain pesant sur les consciences. Mais il s'en faut que Marot pour cela aille au « luthérisme », car il a horreur de toutes les servitudes. Lorsque nous le verrons approuver les principes de la Réforme, nous examinerons dans quelle mesure cette adhésion doit être tenue pour complète et irrévocable. A la cour de Ferrare, au moins dans l'entourage de la duchesse, on se montrait plutôt favorable aux idées nouvelles. Ainsi qu'à toutes les époques de révolution, il y avait élan des esprits généreux vers ce qui paraissait

progrès. On était frappé de la dépravation du clergé; on aspirait à une plus grande pureté de mœurs. Les consciences se révoltaient contre les énormités que la cour de Rome prétendait imposer à la croyance publique et on saluait la Réforme comme le triomphe de la raison. Il se tenait, dans les appartements de Renée, des réunions où ces questions faisaient un perpétuel sujet de causeries, où l'on s'indignait contre le mal, où l'on s'enthousiasmait pour le bien. Les vers de Marot sont comme un écho de ces propos intimes. Seulement, ces propos étaient dangereux à répéter trop haut. Il ne fallait point, en effet, mécontenter le duc qui mettait les intérêts de sa politique au-dessus des controverses théologiques.

Pourtant, les préoccupations religieuses ne prenaient point tant de place dans l'existence des hôtes de la duchesse qu'il ne leur restât encore du temps pour deviser des choses de l'esprit, s'intéresser aux arts, composer des vers, faire de la musique, jouir des belles journées ensoleillées et du ciel bleu de l'Italie...





CHAPITRE XI

(1535.)

Parenthèse : coup d'œil sur la situation religieuse en France. — Les conseils de clémence de Paul III. — François Ier fait grâce aux hérétiques qui abjureront canoniquement leurs erreurs. — Les négociations avec Mélanchthon reprises en vue d'une conférence. — Comment la Sorbonne pare le coup.



ANDIS que la vie s'écoulait ainsi doucement à Ferrare, la persécution avait continué son œuvre en France avec des raffinements de barbarie incroyables, semblant puiser une ardeur nouvelle dans l'excès même des supplices.

Cependant l'indignation montait de toutes parts. Elle commençait à succéder à l'épouvante dans ces quartiers de Paris que les bûchers illuminaient de leurs flammes sinistres. Les gémissements des victimes n'étaient plus seulement entendus dans les carrefours où l'on brûlait à petit feu. Comme un écho vengeur de leurs sanglots retentissait sur toute l'Europe. La cruauté dans les tortures infligées à ces malheureux en était arrivée à ce degré d'horreur que Marot pouvait dire avec raison

. . . . que mainte nation
En eſt tombée en admiration.

(Épistre au Roy, du temps de son exil à Ferrare.)

Cette « admiration » n'était autre chose que la stupeur qui s'était emparée de toutes les âmes et le soulève-

ment de la conscience publique. Les choses en étaient venues au point que le nouveau pape crut devoir s'en mêler (1).

Les protestants eux-mêmes rendent témoignage de cette intervention et en font honneur à Paul III. Voici en quels termes ils s'expriment à ce sujet : « Omnino improbat illam suppliciorum crudelitatem et de hac re dicitur misisse litteras ad regem (2). » Et en effet le pape s'était ému des atroces rigueurs exercées contre les protestants et, dans le courant du mois de juin, il écrivait une lettre dont le texte a malheureusement échappé à nos recherches, mais dont un contemporain nous a conservé le sens. Dans cette lettre, il exhortait le roi à plus de clémence envers ses sujets. Après la formule obligée pour rendre hommage aux bonnes intentions du souverain qui, sans doute, par sa conduite avait voulu justifier son titre de roi très chrétien, il lui rappelait que « Dieu estant en ce monde avoit plus usé de misericorde que de cruelle justice » (sage avis que l'Église aurait dû se rappeler plus souvent dans les temps qui se préparaient); il ajoutait « que c'est une cruelle mort de faire brusler vif un homme » et que ce n'était peut-être pas le meilleur moyen d'assurer le triomphe de la foi (3). Le pape terminait en priant le roi « de vouloir appaiser sa fureur et rigueur de justice en faisant grâce et pardon ».

Le roi ne pouvait rester sourd à un tel appel, venant d'un tel personnage. Dès le mois de juillet suivant, soit qu'il fût épouvanté ou lassé des supplices qui, depuis plusieurs mois, ensanglantaient sa capitale, soit qu'il eût été touché par les paroles miséricordieuses du pape, François I[er] parut incliner vers la clémence. Toutefois, pour ne pas se donner tort, il commença par déclarer que les exemples qui avaient été faits avaient eu pour résultat de ramener les égarés dans la bonne voie; que, par un miraculeux effet de la toute-puissance divine, bon nombre d'hérétiques avaient fait pénitence publique et, à leur

(1) Clément VII était mort le 25 septembre 1534 et Paul III Farnèse lui avait succédé le 12 octobre de la même année.

(2) Herminjard, *Correspondance des réformateurs*, t. III, p. 311.

(3) *Journal d'un bourgeois de Paris*, p. 458.

dernière heure, avaient abjuré leurs erreurs et étaient morts en bons chrétiens. Les survivants, continuait-il, témoignant par leurs paroles et leur attitude d'un retour à de meilleurs sentiments, il voyait là une preuve de l'apaisement de la colère céleste et c'était en même temps, pour lui, le signe qu'il était bon de mettre un terme aux peines corporelles et temporelles qu'il avait infligées aux coupables en les frappant de la confiscation et de l'exil. La continuation de ces mesures de rigueur présenterait peut-être le danger de donner aux coupables un prétexte pour persévérer dans leur endurcissement. En conséquence, il ordonnait de son propre mouvement, grâce spéciale, pleine puissance et autorité royale, que ceux qui étaient convaincus desdites erreurs aussi bien que ceux qui en étaient seulement soupçonnés ne fussent plus poursuivis et inquiétés, mais que les prisonniers fussent mis en liberté et les biens rendus à ceux qui avaient été frappés de confiscation; enfin, il permettait aux fugitifs et aux exilés de rentrer dans le royaume en toute sûreté et liberté. Seulement, il mettait à cette grâce une condition : ceux qui voudraient profiter de la clémence royale seraient tenus de vivre en bons et vrais chrétiens catholiques et, dans les six mois, d'abjurer canoniquement leurs erreurs, en présence des prêtres de leur paroisse et de l'inquisiteur de la foi. Il était défendu en outre, sous peine de la hart, de lire, dogmatiser, translater, composer ou imprimer, soit en public, soit en privé, aucune doctrine contrariant la doctrine chrétienne (1). En un mot, le roi consentait à faire grâce aux révoltés à la condition qu'ils se résigneraient à une soumission complète et sans réserve.

Nous ne saurions dire si François I[er] s'était rendu compte qu'il avait été trop loin dans la voie de la répression, mais avec la mobilité particulière à son caractère et faisant un pas en sens inverse, il donnait à croire qu'il inclinait de nouveau vers les protestants.

Par la mort de Clément VII, l'esprit du Saint-Siège s'était tout à fait transformé et les idées de douceur et de clémence semblaient prendre maintenant le dessus à la cour de Rome. Mais, la conduite du roi présentait les con-

(1) Isambert, *Anciennes lois françaises*, t. XII, p. 424.

tradictions les plus étranges. Tout en multipliant les exécutions des « luthéristes », comme on les appelait depuis la fameuse nuit du 18 octobre, tout en malmenant les hérétiques ou ceux qui passaient pour tels, il n'était pas plus tendre à l'égard des docteurs de Sorbonne. Leurs allures séditieuses, leurs prédications désordonnées qui se renouvelaient chaque jour l'irritaient jusqu'à l'exaspération. Noël Béda, surtout, réussit à le mettre si bien à bout de patience que François Ier ordonna son expulsion définitive de Paris, avec injonction de n'y jamais rentrer (1). En effet, le 6 mars 1535, Béda se présenta au parvis Notre-Dame, pieds nus et un cierge à la main, et, après avoir fait amende honorable, il partit pour l'abbaye de Tombelaine, où il devait finir ses jours. Ses derniers écrits, par décision du Parlement, furent brûlés de la main du bourreau. Nicolas Leclerc subit le même sort que Béda.

On comprendra encore mieux les embarras du roi au milieu des difficultés que lui suscitait la question religieuse et combien il pouvait hésiter sur le parti à prendre, lorsque nous aurons dit qu'il se laissa de nouveau ramener, par les deux du Bellay et par l'influence de sa sœur, à son idée de mettre face à face les ministres protestants et les docteurs de la Sorbonne. Si nous insistons sur ces détails, c'est qu'ils nous apparaissent comme rattachés par un lien étroit à la vie de notre poète. C'est que, dans l'éloignement même de la cour de Ferrare, Marot suivait d'un œil anxieux les événements qui se passaient en France. C'est qu'il se rendait très bien compte que son sort dépendait de l'issue finale de la querelle entre protestants et catholiques et que la paix ou une rupture complète marquerait la fin ou la prolongation de son exil. Aussi était-il aux aguets pour connaître exactement le point où en étaient les négociations avec Mélanchthon. Mais, d'après la tournure que prenaient les choses, il avait peu de confiance dans un bon résultat :

Ie ne dy pas que Melanchthon
Ne declare au roy ſon aduis,
Mais de diſputer vis à vis,
Noz maiſtres n'y veulent entendre.

(Deuxième Épistre du Coq-à-l'asne.)

(1) *Journal d'un bourgeois de Paris*, p. 453.

Marot connaissait bien les docteurs de la Sorbonne. Jamais, en effet, ils ne voulurent s'aboucher avec les contradicteurs qui leur proposaient un rendez-vous en France et ils ne furent point en peine de trouver d'excellentes raisons pour décliner toute conférence qui se serait tenue au grand jour.

Quoi qu'il en soit, le roi s'abandonnait encore à ses tergiversations ordinaires. Après avoir frappé à coups redoublés sur les protestants de France, il semblait en revenir à son ancienne politique et vouloir s'appuyer sur les petits princes de l'Allemagne. Pour les bien disposer en sa faveur, il permettait à leurs coreligionnaires qui se trouvaient dans son royaume de souffler un moment. Ce n'était point, à la vérité, une situation encore bien satisfaisante pour les protestants, car, ainsi que l'écrivait l'un d'eux qui jugeait sainement les choses : « Nemo tutus nisi papista (1) »; mais il était clair néanmoins que l'esprit du roi flottait. Les protestants tiraient de ce fait certaines espérances conformes à leur désir. Ils allaient même peut-être un peu loin dans leurs illusions, à en juger par ce passage que nous puisons aux sources auxquelles nous avons fait nos précédents emprunts : « Nusquam magis intelligere potui cor Regis in manu Dei esse, quam hoc tempore, quando in ipsis flammis cogitat de renovenda religione (2). » Le doigt de Dieu apparaissait nettement pour les protestants dans la reprise des négociations avec Mélanchthon.

Nous ferons grâce au lecteur des préliminaires qui furent laborieux. Enfin, le 23 juin 1535, l'accord semblait établi sur le principe d'une conférence à laquelle se rendrait Mélanchthon et le roi lui écrivait une lettre où nous relevons ce passage significatif : « Ex litteris tuis intellexi te etiam hoc laboris perlibenti animo suscepturum, ut ad nos primo quoque tempore te conferas, deque unione doctrinarum cum selectis aliquot nostratibus Doctoribus hic apud nos coram disseras, atque rationes ineas quo

(1) Herminjard, *Correspondance des réformateurs*, t. III, p. 273.

(2) Herminjard, *Correspondance des réformateurs*, t. III, p. 272.

resarciri possit pulcherrima illa Ecclesiasticæ politiæ harmonia (1). »

Après une déclaration aussi catégorique, il semblait que les choses allaient suivre leur cours sans rencontrer le moindre obstacle. Le roi voulut même que l'évêque de Senlis, Guillaume Parvi, son confesseur, s'associât à ces démarches et, le 27 juin, celui-ci écrivait à Mélanchthon une lettre conçue dans la même pensée que la missive du roi. Chose curieuse, c'est précisément au moment où l'on semblait toucher au but fixé par les promoteurs de cette difficile entreprise que Mélanchthon commença à laisser percer un certain découragement. Il paraissait ne plus considérer comme probable les résultats heureux de cette tentative. Ses amis n'épargnèrent point les exhortations pour ranimer sa confiance; les négociateurs français, au premier rang desquels Guillaume Du Bellay, se mirent aussi de la partie; après lui avoir signalé tout d'abord les dangers d'irriter le roi s'il renonçait à son voyage, ils lui montrèrent la grandeur du but à atteindre. Le roi était fort hésitant entre les deux routes qui s'ouvraient devant lui : d'un côté, les abus de l'Église, devenus tellement scandaleux qu'il fallait y apporter un prompt et énergique remède; de l'autre, la crainte d'en arriver aux désordres qui avaient signalé l'avènement de la Réforme en Allemagne et aux excès commis à cette époque par les paysans. Il fallait donc dissiper les préventions du roi et avoir raison de ses dernières résistances (2). Il y avait là une œuvre bien propre à tenter une nature généreuse.

Cependant, de mauvais propos, comme les envieux et les jaloux savent en répandre dans la foule, commencèrent à circuler au sujet de cette entrevue. Parmi les protestants, les plus exaltés se mirent à incriminer Mélanchthon, insinuant qu'il n'avait obtenu un sauf-conduit que moyennant la promesse qu'il ne serait rien entrepris contre la toute-puissance papale et que les cérémonies catholiques ne seraient l'objet d'aucune critique. Cette erreur des protestants venait de ce que les docteurs

(1) Herminjard, *Correspondance des réformateurs*, t. III, p. 301.

(2) Herminjard, *Correspondance des réformateurs*, t. III, p. 306.

catholiques, que le roi n'avait point mis dans la confidence de ses négociations, faisaient courir le bruit que « Mélanchthon et aucuns Allemans avoient sollicité le roy pour estre remis en l'eglise, de laquelle ils se estoient separez par nouvelles doctrines », et que la Faculté avait fait prier le roi de demander à ces pénitents « les doubtes et articles desquelz ilz vouloient estres instruits ». Ces bruits répandus à dessein avaient fini par jeter la défiance dans le parti protestant et, de ce côté, on commençait à craindre un piège pour les négociateurs qui viendraient en France. Qui sait si l'on n'aurait pas recours au poison pour fermer la bouche à ceux qui avaient l'audace de discuter des dogmes indiscutables? Et l'on citait l'exemple encore récent de Pierre Vivet à Orléans.

Ces critiques, ces objections, ces défiances des protestants allaient bientôt se faire jour sous une autre forme, du côté des catholiques, qui inventeraient d'autres prétextes parce qu'ils avaient d'autres intérêts. Les habiles avaient laissé passer l'enthousiasme du premier moment, mais l'heure des résistances avait sonné et ils les encourageaient sous la forme de réserves respectueuses, pour conduire insensiblement tous ces efforts de conciliation à un avortement complet.

Le roi, que l'on tenait à l'écart des petites intrigues qui se tramaient autour de lui, marchait franchement vers son but sans dévier de la route qu'il s'était tracée. Un sauf-conduit avait été promis à Mélanchthon, il lui avait été délivré, et, tandis que l'on faisait mine de s'entendre sur le lieu où devrait se réunir la conférence, le roi dépêchait auprès de la Faculté de théologie son confesseur Guillaume Parvi, pour qu'elle eût à désigner douze docteurs avec mission de la représenter à cette conférence (1).

A la suite de cette ouverture, la Faculté s'aperçut que le péril était menaçant et qu'il était temps d'aviser. Tout en surveillant les pourparlers préliminaires, elle ne s'en était point trop vivement affectée. Mais les choses changeaient de ton. Et puisqu'on la mettait en demeure, même sous

(1) Bibliothèque nationale, Manuscrits latins, 16576, fol. 299.

une forme courtoise, de discuter avec les fauteurs d'hérésie, puisqu'elle allait en quelque sorte se voir réduite à traiter avec eux de puissance à puissance, elle comprit qu'il y avait là une menace pour son autorité et qu'il fallait y mettre promptement bon ordre si elle ne voulait point voir crouler son antique puissance. Mais elle comprit aussi qu'il fallait user de prudence et ne point rompre en visière avec le roi qui tenait en dépôt la force dont elle voulait user contre ses adversaires. Elle accueillit donc avec une grande humilité l'envoyé qui venait au nom du monarque, mais, sans perdre de temps, elle fit agir auprès de François Ier le grand maître de Montmorency, l'évêque de Soissons, M. de Chateaubriand, et enfin le cardinal de Tournon, celui-là même que nous retrouverons bientôt gouverneur de Lyon et qui délivrera à Marot, rentrant en France, un certificat d'orthodoxie moyennant certaines formalités (1). Le cardinal de Tournon exerçait une grande influence sur l'esprit du roi ; il se ménagea avec le souverain un entretien qui nous révèle comment les grands dignitaires ecclésiastiques ont défendu de tout temps leurs prérogatives. Voici cette entrevue curieuse, contée par un historien de l'époque :

Le cardinal ſe rendit auprès du roy avec un Irenée dans la main. Le roy lui demanda quel beau livre c'eſtoit : — Sire, dit-il, vous l'avez bien nommé, c'eſtoit un des premiers eveſques de voſtre France, en l'egliſe lionnoiſe. Ie me ſuis par fortune rencontré ſur ce paſſage qui eſt au troiſieme livre, que les apoſtres fuyoient comme la peſte ceulx qui taſchoient à corrompre ou alterer la verité. Ils ne vouloient non seulement entrer en conference avec eux, mais non pas meſme ſe trouver où ils eſtoient. Cet autheur, Sire, raconte qu'il auoit ouy dire à ſainct Policarpe que l'apoſtre ſainct Jean, ſon maiſtre, entrant dans les bains & y voyant l'heretique Cerinthus, ſoudain retira le pied. « Fuyons, dit-il, de peur que le bain où eſt cet ennemy de la verité ne nous abiſme. » Et vous, Sire, qui eſte homme encore que ſoyez le premier monarque de la terre, subiet à faillir (car c'eſt le propre de l'homme), vous auez promis l'audience, à ce qu'on m'a dit, avec des chefs lutheriens. Ha, Sire, que ces abouchemens ſont pleins de périls & de danger ! Ce fut là-deſſus

(1) Arch. nationales, MM. 248, fol. 14 v°.

que ce ſage prelat fit l'ouverture de ſon diſcours qu'il eſtendit ſelon le ſujet & auec beaucoup de liberté. Et meſlant, parmy cela, le danger de l'Eſtat, la jalouſie du Saint-Siege & la juſte occaſion que le pape avoit d'entrer en quelques deſfiance de luy, l'avantage que l'Empereur & les potentats d'Italie prendroient là-deſſus, il fit ſi bien que le paſſeport fut revoqué auec ferment ſolennel du roy qu'il ſe maintiendroit dans les limites de l'Eſglise, attendant les reſolutions d'un concile general (1).

Ce récit porte avec lui les caractères de la vérité, et ce qui ajoute encore, selon nous, à son authenticité probable, c'est que les événements ne tardèrent pas à donner raison aux remontrances présentées par le cardinal. Ceux qui avaient la haute main dans cette affaire firent preuve du reste d'une grande habileté, et l'on eut soin d'éviter, jusque dans les apparences, la moindre manifestation qui aurait pu froisser le roi ou compromettre le prestige de son autorité. On montra d'autant plus de soumission et de respect que l'on obtenait gain de cause sur toute la ligne. Rien n'est plus amusant que d'assister à la comédie qui va se jouer après l'intervention du cardinal de Tournon lorsqu'on connaît le secret de l'intrigue. C'est plaisir de voir la Faculté de théologie manœuvrer sans fracas vers le but qu'elle veut atteindre et, en somme, en arriver à ses fins. Une fois saisie par l'évêque de Senlis de la communication qu'il était chargé de lui faire au nom du roi, la docte Faculté se rassembla en grande hâte. Il ne convenait point en effet de faire attendre le maître, surtout lorsqu'on avait pris ses précautions pour faire de lui l'exécuteur des volontés sorboniques. L'Académie se réunit même à diverses reprises, pour que l'on sût bien qu'elle ne traitait point à la légère les communications qui lui étaient faites au nom du roi. Enfin, après une discussion prolongée et approfondie, elle adressa respectueusement au souverain la lettre suivante, que les deux docteurs Baluc et Bouchigny furent chargés d'aller remettre à François I[er] :

Sire, nous auons eſté par pluſieurs fois aſſemblez ſur le

(1) Florimond de Roemond, *Hist. de la naissance de l'hérésie*, t. VII, chap. IV, p. 4.

contenu des lettres que Voſtre Maieſté a eſcrites à Monſieur de Senlis, voſtre confeſſeur, faiſans mention d'aulcuns Allemans venus par de çà, pretendans eſtre ouïs ſur certains articles concernans la foy & les bonnes mœurs. Sire, tous entierement ſommes & ſerons, toutes choſes ceſſantes, preſtz & appareillez toutes & quantes fois qu'il plaira à Voſtre Maieſté nous commander d'entendre & proceder audict affaire : pour lequel mieulx vuider & decider, nous ſemble auec tout honneur & obeiſſance, Sire, qu'il ſera expedient & neceſſaire que les deſſus dictz Allemans ayent à nous enuoyer par eſcript & soubz leur ſeing tous & chaſcun des doubtes & articles deſquelz ils veulent eſtre inſtruicts pour, en ceſte meſme façon, leur en faire reponſe & donner reſolution, ſelon qu'il plaira à Dieu nous faire la grâce, qui eſt la plus certaine & ſure voye de proceder en telles conferences, leſquelles ne doivent eſtre conduites par contention ou diſputation verbale pour ce que ſeroit choſe du tout inutille & dangereuſe, & à laquelle iamais n'y auroit fin, ainſy que, ſ'il vous plaiſt, Sire, pourront dire plus amplement à Voſtre Maieſté les porteurs de la preſente, leſquelz expreſſement pour ceſte cauſe enuoyons deuers Icelle. Sire, nous prions le Createur & Roy des Roys, Dieu tout-puiſſant, vous donner, & à voſtre très noble lignée, en proſperité, très longue et bonne vie, par après gloire immortelle. De Paris, xxe iuillet. — Et après eſtoit eſcript : Voz très obeiſſans ſubiectz & très humbles orateurs les Doyens & Docteurs de voſtre Faculté de theologie en l'Uniuerſité de Paris (1).

Cette lettre donne complètement raison aux appréciations de Marot sur les sentiments de la Faculté de théologie et sur sa manière de procéder au sujet de la conférence projetée. Notre poète, comme on le voit, ne se trompait guère sur les dispositions des docteurs lorsqu'il dénonçait la répugnance invincible de ces messieurs pour « disputer vis à vis ». Marot avait également rendu justice à Mélanchthon lorsqu'il disait de lui qu'il était prêt à « déclarer au roi son avis ». En effet, malgré ses incertitudes sur le résultat à obtenir, il avait accepté le sauf-conduit et se disposait à se rendre en France lorsque l'Électeur de Saxe lui en refusa tout net la permission.

Le roi, de son côté, en recevant la lettre de la Sorbonne, déclara que « son avis lui sembloit très bon et très pru-

(1) Arch. nationales, MM. 248, fol. 14 v°.

dent » (1). Aussitôt que la Faculté de théologie eut connaissance de la tournure que prenaient les événements, dans l'enivrement du succès elle s'assembla en hâte et vota d'enthousiasme la délibération suivante : « Tota Facultate deliberatum fuit et conclusum in primis quod agebantur gratiæ Domino Deo, cui placuit dimittere in cor Regis hanc sanctam voluntatem quod nullo pacto vellet disputationem verbalem fieri » (2). Sous forme d'actions de grâces à Dieu, c'étaient des remerciements qui allaient droit au cardinal de Tournon.

Les hérétiques, voyant que la conférence ne pouvait avoir lieu, cherchèrent à tirer le meilleur parti possible de la situation et, oubliant leurs hésitations précédentes, jetèrent les hauts cris, répétant partout que « les docteurs de Paris ne vouloient conferer vocalement, mais seulement par escrit comme redoutant leur presence » (3). Il était bien clair, désormais, que la conférence était à vau-l'eau et qu'aucun pouvoir humain ne prévaudrait contre les précautions si habilement prises par la Sorbonne. En présence de la déclaration de la Faculté de théologie qu'elle ne prendrait connaissance des points en litige que sur mémoire écrit, les Allemands jugèrent à propos d'envoyer un traité où ils exposaient leurs diverses réclamations. Les titres suivants suffiront à donner une idée des matières qui s'y trouvaient traitées : « De potestate pontificia. — De jejunio et castigatione carnis. — De cultu sanctorum et eorum imaginibus et statuis. — De communione sub utraque specie. — De monasteriis deque monachorum votis et cælibatu..., etc... » Le mémoire fut envoyé à la Sorbonne, qui voulut bien faire aux théologiens allemands l'honneur d'examiner leur travail, mais on imagine facilement dans quel esprit elle procéda à cet examen. Au bout de quelques jours, elle fit savoir au roi que les Allemands, en demandant la suppression de certaines cérémonies, n'agissaient point ainsi avec la pensée de rentrer dans le giron de l'Église, mais d'entraîner les catholiques dans leurs erreurs. En même temps, elle

(1) Arch. nationales, MM. 248, fol. 14 v°.

(2) Ibid.

(3) Bibliothèque nationale, Manuscrits latins, 16576, fol. 299.

envoyait au roi une série de questions qu'elle le priait de transmettre aux théologiens allemands. Cette manœuvre avait pour but de les mettre en demeure de faire acte de soumission aux doctrines de l'Église catholique (1).

Ces tiraillements suffisaient pour faire voir clairement aux promoteurs de la tentative que tout nouvel effort devenait inutile et qu'il n'y avait pas à lutter contre un mauvais vouloir aussi manifeste. Quant au roi, ses affaires et ses plaisirs eurent vite diverti son attention d'un autre côté. On parla vaguement de la réunion d'un concile qui serait autorisé par le pape et par l'Empereur; puis le silence se fit peu à peu, et, au bout de quelque temps, il ne fut pas plus question de tous ces beaux projets que s'ils n'avaient jamais existé.

Par l'allusion qu'il fait dans son *Coq-à-l'asne* à la conférence projetée entre Mélanchthon et la Sorbonne, Marot prouve assez qu'il suivait les phases diverses de ces négociations avec un sentiment tout autre que l'indifférence. C'était évidemment sur leur heureux succès qu'il fondait son meilleur espoir de rentrer en France. Avec lui, d'autres exilés entrevoyaient déjà le moment où Mélanchthon aurait convaincu le roi, où l'on aurait trouvé les bases d'une entente. Tout ce beau rêve ne tarda pas à s'évanouir devant l'inexorable réalité, et de nouveau, dans les profondeurs confuses de l'horizon, notre poète cessa d'apercevoir le moment où il lui serait permis d'aller faire visite à la cour, « sa maîtresse d'école ». Les ordonnances royales qui devaient rouvrir la France aux malheureux suspects ou coupables d'hérésie ne devaient en effet paraître qu'au mois de juin de l'année suivante. Marot devait se résigner à attendre des temps meilleurs en se contentant de l'hospitalité que la duchesse Renée accordait d'une si généreuse façon à tous les proscrits.

(1) Herminjard, *Correspondance des réformateurs*, t. III, p. 340 et suiv.





CHAPITRE XII

(1535-1536.)

Calvin à la cour de Ferrare. — Il s'y rencontre avec Clément Marot. — Ce que dut être l'enseignement du réformateur et la trace qu'il laissa dans l'esprit du poète. — Le Bosquet. — L'épigramme du *Beau Tetin*. — La mode des « blasons ». — Le ménage d'Este : dissentiments entre le duc et la duchesse. — Le départ de Mme de Soubise. — Marot décrit à Marguerite de Navarre les souffrances de Madame Renée. — Expulsion du poète des États de Ferrare.



ES proscrits ! Ils accouraient en foule de tous les pays où sévissait la persécution. Et ce fut ainsi que les surprises de l'exil mirent en présence Marot et Calvin. Les historiens peuvent varier sur la date précise de la visite de Calvin à la duchesse Renée, sur la durée et sur certains détails de son séjour; ils peuvent encore présenter les incidents de son départ sous des couleurs plus ou moins dramatiques. Mais il est un fait sur lequel tous sont d'accord, c'est la présence même de Calvin à Ferrare. Il y vint à l'époque où Marot y avait déjà cherché asile. Cette rencontre mérite assurément qu'on s'y arrête, car elle fut un grand événement dans la vie du poète et l'influence s'en fit sentir par intermittences sur toute la dernière période de sa vie.

Au moment où Calvin arriva en Italie, il n'était encore qu'une récente recrue pour les idées nouvelles. Il venait à peine d'arriver au terme de cette période d'hésitation pendant laquelle les esprits honnêtes cherchent leur voie.

Dans les premiers tâtonnements, Calvin aurait peut-

être imité la conduite d'Érasme, qui ne voulait pas détruire la religion catholique, mais en corriger les abus. Après de longues méditations, il finit par s'arrêter à un parti plus énergique. Il se décida à briser complètement avec la cour de Rome et avec ses doctrines. Lorsqu'il eut pris cette grande résolution, il s'occupa sans retard de résigner ses bénéfices. C'était rompre le dernier lien qui l'attachait au catholicisme, le lien de l'intérêt. Ce fut le 4 mai 1534, à l'âge de vingt-six ans, qu'il accomplit cet acte important, et nous pouvons dire que ce fut la date précise de la conversion du réformateur. Son ardeur pour ses nouvelles études était stimulée par l'empressement de ceux qui se pressaient autour de lui pour s'instruire. Ces succès et cette popularité n'étaient point dans ses goûts et nous avons de lui un aveu précieux, bien propre à nous renseigner sur ce que dut être son attitude à la cour de Ferrare. Il déclare en effet qu'il a toujours été « d'un naturel un peu sauvage et honteux et qu'il a toujours aimé recoy et tranquillité ». Il quitta alors la France, pensant que l'Allemagne lui offrirait une retraite telle qu'il la désirait, et il se réfugia à Bâle, où il espérait pouvoir vivre tranquille, grâce à son obscurité. Ce fut là qu'il eut vent de la nouvelle des « bruslements que l'on faisoit en France ». Or, voyant que, non content de ravir la vie à ces malheureux au milieu des plus cruels supplices, on attentait encore à leur mémoire en cherchant à la déshonorer par des libelles où on les représentait comme des séditieux et des perturbateurs, tandis qu'on exaltait leurs bourreaux comme les défenseurs de l'Église et des pouvoirs publics, Calvin se décida à prendre en main la cause des martyrs et il publia son livre de l'*Institution de la religion chrestienne*, en l'accompagnant d'une préface indignée au roi de France. Cette adresse au roi est datée de Bâle, le 13 août 1535. Il est vraisemblable qu'elle ne fut écrite qu'après que le réformateur eut terminé son livre, et ce serait après avoir publié cette apologie de ses coreligionnaires que Calvin, pour échapper au bruit qui pouvait se faire autour de son nom, s'éloigna tout aussitôt, comme il nous l'apprend lui-même : « Ie me retiray de là sans que personne ne sceut là que i'en feusse l'autheur. »

En abandonnant Bâle, il dirigea ses pas vers l'Italie et arriva à la cour de Ferrare, à peu près au moment où Marot composait ses vers sur la naissance prochaine du nouvel enfant de la duchesse (1).

Voilà donc Calvin en Italie. Quel rôle venait-il y jouer? Faut-il voir en lui, comme le représentent certains écrivains protestants, un illuminé et un enthousiaste, avide de provoquer des manifestations sur son passage et d'agiter le peuple par sa parole? Une pareille attitude s'accorderait mal avec ce que nous savons du caractère de Calvin et de son humeur, d'après lui-même ou d'après les témoignages de ses contemporains. Calvin alla en Italie sans aucune espèce de parti pris, simplement pour

(1) Nous avons dit plus haut que Marot arriva à Ferrare un peu avant le départ du duc, appelé hors de ses États par des intérêts politiques; or, le duc quitta Ferrare le 19 septembre 1535 (Muratori, *Antichita Estensi*, t. II, p. 365). Nous pensons qu'il faut placer l'arrivée de Calvin très peu de temps après ce départ, ce qui lui donnait toute liberté pour commencer ses enseignements auprès de la duchesse. Il put ainsi, sans être inquiété, l'initier aux nouvelles doctrines. Sans doute, les familiers du duc se préparèrent à le dénoncer au maître lorsque celui-ci reviendrait. Mais, en l'absence du souverain, ils n'osèrent rien entreprendre contre celui qui était bien accueilli par la duchesse. Hercule d'Este revint seulement le 25 janvier 1536. C'est donc postérieurement à cette date qu'il convient, croyons-nous, de placer l'expulsion de Calvin des États de Ferrare.

Au reste, que les historiens protestants ne soient pas d'accord sur l'époque et la durée de la visite du réformateur à Ferrare, peu importe. Il est un fait acquis, incontestable et incontesté, c'est que Calvin est venu à Ferrare, c'est que son séjour à la cour de la duchesse Renée coïncide avec celui de Clément Marot. Du moment où la rencontre de ces deux hommes ne peut être mise en doute, il nous est permis d'en tirer toutes les conséquences qu'elle comporte au point de vue de l'influence que Calvin dut exercer tant sur l'esprit de Marot que sur l'esprit des autres personnes de l'entourage de la duchesse.

Si nous n'avons point attaché plus d'importance qu'il ne faut aux dates attribuées par les écrivains protestants au voyage de Calvin, c'est que chacun d'eux modifie cette date suivant les besoins de son récit. Cet art d'accommoder la chronologie nous a inspiré une certaine défiance. Pour notre part, nous avons placé ce voyage à la date qui nous a paru découler logiquement du rapprochement de certains faits et de certains détails de la vie de Calvin.

se rendre compte de la situation des esprits et des choses. Il dirigea ses pas vers Ferrare sans que nous puissions déterminer quelle attraction le menait de ce côté. Dans le courant du second semestre de l'année 1535, on vit arriver à Ferrare deux jeunes hommes qui se présentèrent sous les noms de Charles d'Espeville et Louis de Haulmont. Ces deux nouveaux venus étaient Jean Calvin et son ami Louis du Tillet. Dans sa correspondance avec Renée de Ferrare, Calvin conservera plus tard ce pseudonyme de Charles d'Espeville. Pour un homme qui aurait voulu mener tapage autour de sa personne et produire sensation à la cour, c'était faire une singulière entrée que de se présenter sous un nom d'emprunt.

Malgré cette réserve du réformateur, un autre point n'est pas plus douteux que sa visite à Ferrare : c'est l'influence qu'il y exerça. Le terrain, du reste, était préparé dans cette petite cour polie, raisonnable et lettrée, où, du côté féminin, brillaient autour de la duchesse des femmes telles que M[me] de Soubise ou M[mes] Renée et Anne de Parthenay, avides autant que leur mère des idées nouvelles; où, du côté des hommes, en outre de Marot et de Jamet, on comptait des érudits tels que Pierre Martyr, Flaminios, Palingenio, Curcone, Ochino, tous versés dans les questions religieuses et préoccupés d'en résoudre le problème; où, parmi nombre de beaux esprits amoureux de poésie (sans parler du Tasse, qui ne fut dans l'éclat de sa gloire que quelques années plus tard) on trouvait des hommes passionnés pour les lettres : tel Cœlius Calcagnius, le doyen de cette pléiade, qui écrivit de nombreux commentaires sur les maîtres de la latinité et qui composa en latin et sur toutes les questions des mémoires à rendre jaloux Pic de la Mirandole; tel encore Lilius Gregorius Gyraldus, qui, toujours en latin, dédiait ses livres à Renée de Ferrare (1); tel Cynthius Ioan-

(1) Celui-ci ne devait point paraître souvent dans les réunions de la duchesse Renée, car il nous conte lui-même, dans une de ses préfaces (*Dialogi duo de poetis nostrorum temporum*) que, depuis de longues années, il est cloué sur un grabat par un rhumatisme articulaire, « ce qui redouble l'activité de son esprit et lui fait courir le monde en imagination ».

nes Gyraldus, qui avait cherché dans la retraite un adoucissement aux déceptions de la vie publique et qui y composait des vers latins sur les dames et les seigneurs de la cour... C'était tout un petit monde où la pensée étincelait sous toutes ses formes, où évidemment la controverse devait être la bienvenue, ne fût-ce que comme un jeu de l'esprit.

Comment Calvin allait-il s'y prendre pour exercer son action sur cette société? Suivant certains écrivains dont l'imagination s'accommode mal des petits côtés de la réalité, le réformateur se serait présenté en apôtre. Il aurait commencé par faire entendre ses homélies dans le boudoir de la duchesse; puis, le succès secondant ses efforts, il aurait fini par prêcher dans la chapelle même du palais. On ne nous a point apporté la moindre preuve que les choses se soient passées ainsi et nous pensons qu'elles allèrent beaucoup plus simplement. C'est au moins ce qui semble résulter de certains témoignages contemporains. Ainsi, dans une lettre que Sinapius ou Sinapi, médecin de la duchesse, adresse quelques années plus tard à Calvin et où il fait allusion à son séjour à Ferrare et à la modestie de ses allures, il lui écrit : « Quando sane illo quo adfuisti tempore, superioribus annis, revera me sicuti Alcibiadis Silenus quispiam latuisti (1). » Voilà qui ne ressemble guère aux allures d'un illuminé qui serait venu lever le drapeau de la Réforme à Ferrare. Calvin lui-même nous fournit d'ailleurs, dans une lettre à la duchesse, certains détails sur sa conduite à la cour, et s'il en ressort qu'il voulait y faire prévaloir ses doctrines, il n'en ressort pas moins clairement qu'il faisait avec prudence le siège de la place, cherchant à s'y introduire non point par un assaut brutal, mais en s'y ménageant des intelligences. Dans cette lettre, en effet, Calvin conte longuement comment il se trouva aux prises avec un certain Maître Fran-

(1) Herminjard, *Correspondance des réformateurs*, t. VI, p. 4. — Dans le *Banquet*, de Platon, Alcibiade compare Socrate à ces figures de Silène exposées chez les sculpteurs et les potiers de son temps. Ces Silènes étaient une enveloppe grossière qui s'ouvrait en deux parties et dans l'intérieur de laquelle se trouvaient renfermées des statues de divinités.

çois, prédicateur ordinaire de Madame Renée, et comment il finit, à la longue, par le convertir et le mettre dans son jeu (1). Moyen fort habile pour écarter tout soupçon que de faire prêcher par un prêtre de l'Église romaine les doctrines que lui-même voulait répandre; mais aussi, fait qui prouve que Calvin, pendant son séjour à Ferrare, ne chercha point à se mettre en évidence et qu'il procéda plutôt par ruse. On doit pourtant constater que Calvin s'empara d'une très grande influence sur l'esprit de la duchesse, comme le prouve la correspondance régulière qu'il entretint avec elle par la suite. Cette influence est attestée par tous les écrivains du temps et ses adversaires mêmes sont obligés de la reconnaître : « Le poison, dit l'un, entra dans le cœur de Renée et n'en sortit jamais plus tant qu'elle vécut (2). » Un autre historien apprécie ainsi l'effet produit par ce séjour si abrégé de Calvin à la cour de Ferrare : « Plus funeste pour l'Italie fut le séjour que, pendant quelque temps, fit secrètement Calvin, sous le nom de Charles d'Heppeville, à la cour de Ferrare, vers 1535 (3). »

Calvin avait eu beau jeu pendant l'absence du duc; il avait pu avoir de longues conférences avec la duchesse et séduire son entourage. Mais Hercule d'Este revint le

(1) « Un moine franciscain, questionné plus tard par un juge de l'inquisition, affirma avoir assisté, durant le carême, la nuit, dans une chambre du palais, à un colloque au cours duquel un Français avait tenu devant la duchesse et quelques autres personnes, dont était son parfumeur, le langage le plus violent en ce qui concernait les choses de la foi, niant l'autorité de l'Église et la suprématie du pape, affirmant que les hommes ne possédaient pas le franc arbitre, si ce n'est pour faire le mal. Et, comme le témoin et les autres assistants lui reprochaient ses audacieuses paroles, le disputeur se serait défendu en alléguant que le propre aumônier de la duchesse avait prêché ces mêmes choses en public. »

M. Rodocanachi, à qui nous empruntons cette citation (*Renée de France, duchesse de Ferrare*, p. 107), se demande si cet aumônier aux hasardeuses doctrines ne serait pas le frère Augustin Foliati, confesseur et prédicateur de Madame Renée. Calvin nous donne son nom ou du moins son prénom : c'était Maître François. En tous cas, la déposition du franciscain témoin au tribunal de l'inquisition confirme singulièrement la lettre du réformateur.

(2) Muratori, *Antichìta Estensi*, t. II, p. 390.

(3) Tiraboschi, *Storia della letteratura italiana*, t. VII, p. 366.

25 janvier 1536 et les choses changèrent de face (1). Le duc avait à cœur de prouver au pape son dévouement spirituel pour l'amener aux concessions temporelles qu'il désirait. La réputation de Calvin comme ennemi de la papauté commençait à être faite. Le duc ne pouvait le tolérer à sa cour. Ce fut, croyons-nous d'après la date du retour, dans le courant de février 1536 qu'il exécuta son projet de se débarrasser de lui.

Nous n'insisterons pas sur le départ du réformateur de la cour de Ferrare. Les mêmes écrivains qui se sont mis en frais d'invention sur les épisodes de son séjour ont voulu lui ménager une sortie dramatique. Sa présence, disent-ils, aurait porté ombrage à l'Empereur et au pape; le duc, dans l'intérêt de sa propre sécurité, aurait décidé l'expulsion d'un hôte si compromettant. Mais Calvin ne pouvait partir comme tout le monde. L'Inquisition avait jeté son dévolu sur cette proie; on s'empara de sa personne dans le palais même du duc; il s'agissait de le conduire à Bologne, en terre papale, pour qu'il y fût jugé, condamné et brûlé; Calvin partit sous bonne escorte; en route, une poignée de libérateurs enleva le prisonnier et lui rendit la clef des champs. Nous ne discuterons pas ce récit qui paraît avoir plus d'affinités avec le roman qu'avec l'histoire.

Ce que nous voulons retenir, c'est simplement que Calvin se rendit à Ferrare à l'époque où Marot s'y trouvait. Ce contact eut pour résultat de pénétrer Marot, autant que celui-ci pouvait l'être, par les doctrines du réformateur. Le poète arriva à se persuader qu'il était un adepte fervent de la religion réformée. Et il conserva de sa rencontre avec Calvin une impression très vive qui dura jusqu'au moment où, pour avoir le droit de rentrer en France, il fut obligé, conformément aux ordonnances royales, de faire une abjuration solennelle de ses « erreurs » entre les mains du cardinal de Tournon, à Lyon.

Mais, si l'aimable cour de Ferrare ne redoutait point les controverses théologiques et ne reculait pas devant l'austérité de ces graves questions, elle n'avait pourtant pas fait vœu de rompre avec tout plaisir profane. Tout

(1) Muratori, *Antichita Estensi*, t. II, p. 391.

un petit cercle de Français avaient suivi la duchesse Renée comme pour conserver auprès d'elle les habitudes et la manière de vivre de la patrie. Si Marot retrouvait là d'autres figures, il n'y avait rien de changé dans les goûts, dans les plaisirs qu'il avait laissés à la cour de France. C'étaient ici le même enjouement, la même liberté d'allure, le même esprit qui inspiraient là-bas les *Contes* de la reine de Navarre et les petits vers du poète. On devisait d'amour, on se faisait des déclarations qui ne tiraient point à conséquence; les hommes étaient aussi prompts à les faire que les dames peu disposées à s'en offusquer (1). D'après Marot lui-même, ces rendez-vous de noble compagnie se donnaient surtout au bord du Pô, fleuve limoneux, dont les flots ont formé de vastes dépôts à son embouchure dans l'Adriatique; or, ces alluvions s'élevant peu à peu, les eaux ont dû se frayer à leur tour un passage à travers les terres qu'elles avaient charriées et y ont découpé des îlots d'une fertilité merveilleuse. Dans un de ces îlots, les ducs de Ferrare avaient établi un pavillon de verdure pour aller y respirer le frais pendant les ardeurs de l'été. C'est ce qu'on nomme en Italie un *boschetto* ou bosquet. Les Italiens ont eu de tout temps le goût de ces jardins où les arbres bizarrement taillés revêtent des formes imprévues, où des surprises attendent le promeneur à chaque bout d'allée. Il y avait donc à l'embouchure du Pô un jardin de ce genre, où l'humidité du fleuve entretenait une végétation luxuriante, où les rossignols se donnaient rendez-vous, où l'on allait tenir propos d'amour (2).

(1) « La cour de Ferrare ressemblait (dit Lamartine) à une colonie de la cour d'Auguste, de Léon X ou de Médicis transportée dans la basse Italie; des princes lettrés, des princesses héroïnes d'amour, de poésie ou de roman, des cardinaux aspirant à la papauté, des érudits, des artistes, des poètes, moitié chevaliers, moitié bardes, s'y réunissaient tous les soirs dans les salles somptueuses d'Hercule d'Este, à la ville et à la campagne. Ferrare était le salon de l'Italie. » (Lamartine, *Cours familier de littérature*, t. X, p. 12.)

(2) Selon M. Bartolomeo Fontana, ce nom de *boschetto* ne serait point un terme générique, mais l'appellation particulière d'un certain lieu, près du palais du duc Alphonse d'Este, dans la

Mais rien ici-bas n'est assuré contre les coups du sort. Ce bosquet verdoyant qui semblait protégé par le voisinage du fleuve devint un jour la proie des flammes :

Puifqu'au milieu de l'eau d'un puiffant fleuve
Le vert Bofquet par feu eft confumé...

(De son feu et de celluy qui se print au bosquet de Ferrare.)

Et Marot en prit texte pour reprocher ses rigueurs à cette maîtresse dont il ne nous a livré que le prénom : cette Anne à laquelle il a consacré tant de ses vers.

Ce fut certainement à Ferrare que Marot composa quelques-uns de ses plus jolis morceaux. C'est qu'il y avait ses coudées franches. Mais il fallait aussi que les dames auxquelles il s'adressait ne fissent pas leur petite bouche. C'est à Ferrare que fut écrite l'épigramme ou « blason » du *Beau Tetin*. Le sujet était scabreux. Marot n'est pas arrêté un instant par la préoccupation de jeter un voile sur sa pensée ; il représente la nature dans toute sa vérité. Cette pièce du *Beau Tetin* obtint un succès fou à la cour de Ferrare ; elle courut l'Italie, elle passa les monts, elle arriva en France. Or, non seulement on l'admira sans réserve, mais il se produisit alors un phénomène assez singulier : une sorte de génération spontanée. Tous les poètes de France voulurent marcher sur les traces de Marot. Ce fut une rage d'imitation et chacun se mit à rimer sur quelqu'une des parties du corps féminin. Marot nous a fait l'énumération des « blasons » que ses vers firent jaillir du cerveau de ses confrères en Apollon :

En me fuyuant vous auez blafonné,
Dont haultement ie me fens guerdonné.

petite île du Belvédère : « Prossima alla citta era la isoletta di Belvedere, quella in cui, vivente Alfonso I, si recava egli per essere solo, a godervi *ocio in negocio*, quella in cui Renata, prima dell' ingresso in Ferrara, avea passata la notte e parte del giorno. Prossimo al palazzo solitario del duca era un luogo graziosissimo chiamoto il Boschetto..., etc. » (Bartolomeo Fontana, *Renata di Francia*, t. I, p. 255.)

L'vn de ſa part la cheueleure blonde (1) :
L'aultre le cueur (2) : l'aultre la cuiſſe ronde (3) :
L'aultre la main, deſcripte proprement (4) :
L'aultre vn bel œil deſchiffré doctement (5) :
L'aultre vn eſprit cherchant les cieulx ouuerts (6) :
L'aultre la bouche, où ſont pluſieurs beaulx vers (7) :
L'aultre vne larme (8) : & l'aultre a faict l'aureille (9) :
L'aultre vn ſourcil de beaulté nompareille (10).

(A ceulx qui apres l'epigramme du beau Tetin en feirent d'aultres.)

Encore Marot ne fut point à même de recevoir à Ferrare les compositions de tous ceux qui prirent part à ce tournoi poétique. Certains, à cause de l'éloignement ou peut-être pour d'autres motifs, s'abstinrent d'envoyer leurs vers à l'exilé. Nous croyons avoir retrouvé la liste à peu près complète des blasons qui furent publiés en cette circonstance et nous pensons que le lecteur aura la curiosité de les connaître. Voici cette liste, suivant l'ordre où ils se présentent dans un recueil où nous avons relevé leurs titres (11) :

Vauzelles ou Vaucelles composa le *Blason des Cheveux* et celui de la *Mort;* Maurice Scève, outre le *Sourcil,* qui lui valut les applaudissements de ses confrères, prit pour sujet de ses vers le *Front,* la *Larme*, la *Gorge* et le *Soupir;* Heroet de la Maisonneuve fit l'éloge de l'*Œil;* Albert le Grand (nous ne connaissons point l'origine de ce surnom) chercha un sujet d'inspiration dans l'*Oreille* et dans le *Cœur;* I.-N. Darles chanta le *Nez;* Eustorg de Beaulieu, qui avait le vers facile, composa toute une série de blasons sur la *Joue*, la *Langue*, la *Voix*, la *Dent*, le *Nez*, il fit même des blasons sur le *Cul* et le *Pet*. Victor Brodeau mit en vers l'éloge de la *Bouche* et Michel d'Ambroise,

(1) Matthieu de Vaucelles, dit le Poète champestre.
(2) Jacques Pelletier, du Mans.
(3) Pierre Le Lieur.
(4) Claude Chappuys.
(5) 1° Mellin de Saint-Gelais; 2° Antoine Heroet de la Maisonneuve.
(6) Lancelot Carles.
(7) Victor Brodeau.
(8) Maurice Scève.
(9) Albert Le Grand.
(10) Encore Maurice Scève.
(11) *Les Blasons anatomiques du corps humain* (Bibl. de l'Arsenal).

dit l'Esclave fortuné, celui de la *Dent;* un nommé Chappuy, Tourangeau, chercha à faire croire qu'il était poète en risquant quelques vers sur la *Main;* Bochetel fit le blason du *Con;* Lancelot Carles, deux blasons sur l'*Esprit* et le *Genoil;* Le Lieur, sur la *Cuisse;* Sagon, qui s'efforçait par tous les moyens d'affermir son droit d'entrée au Parnasse, composa deux pièces sur le *Pied* et sur la *Grâce.* D'autres blasons parurent encore sans nom d'auteur; ce sont les blasons de la *Grâce*, de l'*Esprit*, de l'*Honneur*, du *Pied*, de la *Cuisse*, du *Corps;* nous avons même trouvé tant de mérite à ce dernier que nous l'avons attribué à Marot. Afin de compléter la liste, citons encore quelques blasons dont les auteurs sont demeurés inconnus, comme pour les précédents. On comprendra leur réserve lorsque nous en aurons mentionné les titres : ce sont les blasons du *Ventre*, du *Con*, du *Con de la pucelle* et du *Cul.* Ces blasons furent réunis, presque aussitôt après leur apparition, en un volume qui, selon les bibliographes, aurait été publié à Lyon par le libraire François Juste, dans le courant de l'année 1536. On s'explique assez naturellement cette publication par François Juste, libraire lyonnais; Marot avait de bonnes relations dans cette ville; Maurice Scève, qui prit part au concours et qui bientôt allait former des liens d'amitié avec le grand poète de France, avait bien pu rassembler ces pièces et aider l'imprimeur à les mettre au jour. Quoi qu'il en soit, on est encore à chercher un exemplaire de cette édition. Mais ce qui permet de supposer qu'elle a existé, c'est la rédaction même du titre d'un nouveau recueil, publié à Paris en 1550 par Langelier, et dans lequel l'imprimeur annonce comme une curiosité la publication des *contre-blasons*, ce qui semble emporter de sa part l'aveu implicite qu'il avait été devancé par la publication des blasons.

Nous avons dit plus haut que toutes les compositions des poètes qui avaient participé à ce tournoi littéraire n'étaient point arrivées à Ferrare. En effet, Marot, écrivant à son ami Mellin de Saint-Gelais, s'étonne qu'il n'ait point, lui aussi, composé son blason :

A quoy tient-il que ta plume dorée
N'a faict le sien?...

Et il ajoute aussitôt :

Ce mauluais vent qui court
T'auroit-il bien poulsé hors de la court?
(A ceulx qui apres l'epigramme du Beau Tetin en feirent d'aultres.)

Marot n'était pas fâché d'attribuer à la persécution dont il avait lui-même à se plaindre le silence de son ami. Mais il se trompait en cela. Si les blasons de Mellin de Saint-Gelais n'ont point été réunis à ceux des autres poètes, ils se trouvent dans ses œuvres ; ce sont les deux pièces intitulées *D'un bracelet de cheveux* et *D'un œil*, dont la composition répond exactement au programme tracé par Marot.

Cette réplique des poètes de France fut accueillie à Ferrare avec enthousiasme. Du reste, il faut reconnaître que la plupart des concurrents qui se jetèrent dans la lice étaient la fleur des poètes de cette époque. Il se forma comme une sorte de conseil académique pour juger ces blasons et leur décerner un rang suivant leur mérite. La duchesse de Ferrare n'était pas la moins ardente à prendre sa part de ces distractions littéraires. Marot, sans doute, avait été sollicité par ce cénacle de lettrés et de poètes de faire connaître sa décision suprême. Il commence par déclarer que tous ces poètes ont fait preuve d'un grand talent et il ajoute avec au moins autant de sincérité que de courtoisie :

Il n'y a cil qui pour vray ne deserue
Vn prix à part de la main de Minerue...

Mais la pièce la plus remarquée, celle qui a obtenu par-dessus les autres un succès véritable, c'est le blason du *Sourcil :*

Mais du sourcil la beaulté bien chantée
A tellement nostre court contentée
Qu'à son aucteur nostre princesse donne,
Pour ceste foys, de laurier la couronne :
Et m'y consens, qui poinct ne le cognois,
Fors qu'on m'a dict que c'est vn Lyonnois.

Ce « Lyonnois » était Maurice Scève, un poète délicat,

amoureux de toutes les choses de l'esprit, celui qui avait été en Provence à la recherche du tombeau de la Laure de Pétrarque et qui l'avait découvert à Avignon, où Marot, peu de temps après, lui rendit visite. Marot ne connaissait point alors Maurice Scève, il ignorait jusqu'à son nom puisqu'il le désigne seulement par son pays d'origine. Plus tard, les deux poètes devaient se trouver en relation à Lyon, lors du passage de Clément Marot dans cette ville. Le souvenir de la pièce couronnée à Ferrare dut faciliter leur rapprochement et ils nouèrent entre eux les liens d'une solide amitié.

Tandis que les poètes français s'évertuaient à pasticher Marot et lui envoyaient leurs œuvres, nous soupçonnons fort que Maître Clément, après avoir mis au jour la gracieuse fantaisie du *Beau Tetin*, ne s'en tint pas à ce premier essai. Nous avons découvert un morceau charmant sur le *Corps féminin* (1). C'est un ensemble de toutes les parties, dont les formes et les contours sont marqués par les traits poétiques les plus fins. La pièce a été publiée sans nom d'auteur, mais elle ressemble tellement à du Marot, et au meilleur, que nous n'avons pas hésité à l'attribuer au poète (2). Probablement à cause de certains passages trop libres, il ne voulut pas la livrer au public et surtout s'en reconnaître l'auteur au moment où il recommandait aux autres de rester dans les limites des convenances :

Parlons auſſi des membres ſeulement
Que l'on peult veoir ſans honte deſcouuerts
Et des honteux ne ſouillons point noz vers...

L'avertissement arrivait un peu tard, car certains poètes s'étaient aventurés à parler de telles parties du corps avec cette licence de langage que réprouvait ici le poète. Celui-ci s'aperçut, après avoir terminé la pièce du *Corps féminin*, qu'il n'avait point lui-même suffisamment joint

(1) Lorsque nous l'avons placé parmi les œuvres de Marot, nous ne le connaissions que par un manuscrit de M. Cigongne désigné par Sainte-Beuve dans le *Journal des Savants* (mai 1847). Depuis, nous l'avons trouvé dans le recueil de Méon, imprimé sous le titre de *Blasons, poésies anciennes* (p. 88), mais sans nom d'auteur.

(2) Voyez notre tome II, p. 281.

l'exemple au précepte et il aima mieux la laisser tomber dans l'oubli. Heureusement, elle ne s'est point perdue.

Les envois poétiques de France avaient si bien mis en goût la cour de Ferrare qu'après avoir rendu hommage aux concurrents et proclamé le vainqueur, on chercha à prolonger le badinage. Pour complaire à son hôtesse, Marot eut une inspiration capricieuse qu'il mit aussitôt à profit. Il imagina de prendre le contre-pied de ce qu'il avait composé; il avait fait le *Beau Tetin*, il fit le *Laid Tetin*. Et il invita ses imitateurs à suivre encore son exemple, après avoir montré la face de la médaille, à la tourner du côté du revers :

> Or, chers amys, par maniere de rire,
> Il m'eſt venu volunté de deſcripre
> A contrepoil vn tetin, que i'enuoye
> Vers vous, affin que ſuyuiez ceſte voye.

Dans ces vers qu'on sent venus d'un seul jet, comme ceux du *Beau Tetin*, la verve de Marot est intarissable. Peut-être était-il inspiré par sa haine contre Luna ou contre Isabeau et se donnait-il le plaisir de croire qu'il copiait sur le vif ces créatures odieuses. En des variantes restées ignorées jusqu'à ce jour, nous avons du moins la preuve que les rancunes de Marot étaient vivaces, puisqu'il trouvait moyen d'y glisser une injure à la Sorbonne :

> Tetin, boyau long d'une gaule,
> Tetaſſe à iecter ſur l'epaulle,
> Et qui pour faire ſeroit bonne
> Un chaperon à la Sorbonne...

Cette boutade était une petite satisfaction que Marot se donnait à huis clos. Mais, après s'être dit à lui-même ce qu'il pensait, il adoucit son texte lorsqu'il fit imprimer l'épigramme du *Laid Tetin*.

Le nouvel appel que Marot lançait aux « nobles esprits de France poetique » paraît être resté sans écho, soit que les vainqueurs aient voulu coucher sur leurs positions, soit que, la première ardeur passée, les concurrents aient trouvé que le jeu n'offrait qu'un intérêt médiocre ou que

la poésie se prêtait mal à l'effort de dénigrement qu'on lui demandait. Le certain, c'est que, de toute la phalange poétique, il ne se trouva qu'un seul audacieux pour tenter l'aventure, et ce seul et unique poète était La Huetterie, le complice de Sagon, qui tramait déjà dans l'ombre ses intrigues pour tenir Marot en exil et lui prendre sa place. Charles de la Huetterie composa de nombreux « contre-blasons » sur le plan tracé par Marot. En voici la liste : le *Corps*, les *Yeux*, le *Cerveau*, l'*Oreille*, la *Bouche*, la *Langue*, la *Joue*, le *Front et les cheveux*, le *Cueur*, la *Main*, le *Col*, le *Con*, la *Cuisse*, le *Genoil*, la *Jambe*, le *Pied*.

Ces contre-blasons de La Huetterie, qui parurent précédés d'une épître dédicatoire à Sagon, se trouvent dans l'édition par nous citée plus haut. Dès ce moment l'alliance était faite entre ces deux hommes, qui bientôt devait se manifester en actes hostiles contre Marot.

Mais ces jeux littéraires qui avaient égayé pendant quelque temps la cour de la princesse Renée allaient prendre fin brusquement. De gros nuages s'amoncelaient : l'orage allait bientôt éclater sur les réfugiés de Ferrare et disperser de nouveau ceux qui, grâce au bienveillant accueil de la duchesse, avaient pu se croire un moment au terme de leurs épreuves. L'aimable et bonne Renée elle-même devait avoir sa part dans ces amertumes.

L'union de Renée de France avec ce petit prince d'Italie qui s'appelait Hercule d'Este n'avait jamais été un mariage d'inclination. La fille de Louis XII trouva certainement, dès le premier jour, que son beau-frère lui avait donné un mari très au-dessous des prétentions qu'elle pouvait former de par sa naissance. Elle épousait un prince dévot et tout acquis à la cour de Rome, alors qu'élevée au milieu de savants réunis à la cour de François Ier, elle avait pu assister, dès avant son départ du Louvre, à ces controverses qui troublaient les consciences. De ces entretiens avec tant d'hommes instruits, de ces débats soulevés par l'apparition de la Réforme, elle emportait avec elle l'esprit d'examen et, pour le modérer, elle n'avait pas le frein d'une bien vive tendresse conju-

gale. Ce fut dans ces conditions que se passèrent ses premières années à Ferrare. La présence d'un beau-père qui semble avoir été pour sa bru plein d'égards empêcha, pendant un temps, la crise de tourner à l'état aigu. Mais du jour où, par sa mort, son fils réunit le pouvoir souverain à l'autorité maritale, les choses devaient aller de mal en pis.

Le duc Alphonse mourut le 28 octobre 1534 d'avoir mangé trop de melon.

A quelques jours de là, la duchesse écrivait au grand maître de Montmorency une lettre qui nous expose de la manière la plus expressive la véritable situation.

Deux mots suffisent à la duchesse pour faire allusion à la mémoire de son beau-père; rien qui manifeste un regret; on sent que jamais un lien d'affection n'a pu s'établir entre elle et la famille que la raison d'État lui a imposée. Ensuite, quelques lignes brèves et énergiques rappellent l'étendue du sacrifice auquel elle s'est résignée pour servir la politique du roi; mais la pauvre sacrifiée pousse un cri de détresse et demande que l'on vienne à son aide. Sa concision même en dit plus que de longues phrases et laisse deviner que dès cette époque la situation était des plus tendues :

Mon coufin, par autant que Monfieur mon mary vous a aduifé du trefpas de feulz Monfieur mon beau pere, n'en feray aultre mencion par la prefante, mais comme celle qui a toute fon efperance & vraye attente en la bonne grace du Roy & pour icelle me fuis mife en l'obeiffance ou iamais veut demourer qui eft de n'eftimer ennuy ni paine à ma vie pour luy faire fervice & à vous, mon coufin, que je tiens feul & feur moien de m'i entretenir & faire auoir plus de contantement & bien en ce lieu où il m'a mife que n'ay eu iufques à prefent, fait requefte de me faire defpartir de la faueur de mondict feigneur & parreillement de voftre part en la forte que i'ay faict efcripre à Soubize vous advertir ou comme connoiftrés eftre mieus que vous puiffiés volloir faire, car le befoing que ie en ay eft plus grant que ne vous puis ni veulz efcrire & me tenir de toutes vos parantes & amies la plus voftre bonne coufine.

Renée de France (1).

(1) Bibl. nat., ms. fr. 2979, fol. 3.

Les choses en étaient à ce point avant l'arrivée de Marot, elles ne firent que s'envenimer par la suite. Une lettre du duc où il confie à Henri II ses chagrins domestiques, quoique bien postérieure à l'époque qui nous occupe, nous fournit des détails sur l'attitude de la duchesse dès son arrivée en Italie. Hercule II raconte qu'au début de son séjour, elle se montra bonne catholique au point d'être fort bien vue dans cette cour où l'on poussait au suprême degré l'attachement à Rome; mais que, peu de temps après, sous l'influence des huguenots (et ce passage semble faire allusion à la visite de Calvin et de son ami Du Tillet), elle commença à changer d'opinion et à délaisser la messe et la communion, « tanto necessarie al cuer christiano », dit le duc; enfin, qu'elle en était arrivée à ce point d'impiété d'éloigner le confesseur du lit d'un moribond, disant que celui-ci était assez bien avec Dieu et n'avait besoin d'aucune confession. Le duc avait tout fait pour l'empêcher d'écouter les prédications de ces « forfante e ribaldi » (c'est ainsi qu'il nomme les huguenots), mais rien ne pouvait amener la duchesse à résipiscence.

Si l'accord n'existait point entre les époux sur les questions religieuses, il n'existait pas davantage sur les questions politiques. A l'inverse de son mari, la duchesse Renée n'aimait point les papes. « Possible est (dit Brantôme) qu'elle se ressentît toujours des mauvais tours que les papes avoient joué au roi, son père, en tant de sortes. » D'autre part, Hercule II penchait vers l'Empereur, sentant qu'il avait plus à gagner de ce côté que du côté de François I[er]. Cette attitude n'était pas pour plaire à la duchesse qui avait dans les veines du sang de la maison de France.

La politique et la religion furent donc certainement pour beaucoup dans les dissentiments domestiques qui s'élevèrent entre le duc et la duchesse. Mais à côté de ces causes apparentes, il en était de cachées, qui contribuèrent à envenimer la brouille. La duchesse avait les griefs les plus légitimes contre son mari à cause de ses infidélités. Un certain Français, Gabriel de Gébert, seigneur de Noyant, époux de Marie de la Barre,

brillait en ce temps à la cour de Ferrare (1). Y était-il venu à la suite de Renée de France, ou bien, mari d'une femme séduisante par ses grâces et sa beauté, avait-il formé le calcul de faire fortune par ce moyen? Nos renseignements ne vont point jusqu'à le savoir. Ce qui est sûr, c'est que l'apparition de Mme de Noyant à la cour avait fait sur Hercule d'Este une impression d'autant plus profonde que la duchesse Renée, si bien douée quant à l'esprit, était, nous l'avons dit, laide et contrefaite. Marie de Noyant avait au contraire tout pour plaire et pour inspirer le désir, s'il faut s'en tenir à ce portrait plein d'allusions voluptueuses tracé par un des poètes latins de la suite ducale :

MARIA NOIANDA,

Et Galatea nouo vincit quæ lumine Phœbum
Quæ potis eſt oculis cœlo deducere Diuos,
Digna Iouis thalamo, pulchram quam ſœpe Cupido
Eſſe putat Cyprin, prœbet cui ſœpe pharetram
Tela faceſque ſimul, ſinuatum et cornibus arcum
Queis ferit illa vivos, queis urit ſaucia corda :
O fortunatus nimium, quem iungere tœda
Deliget ipſa ſibi, lectique in parte locabit (2).

Le duc, qui se sentait fautif, voulait trouver des torts à la duchesse. Il prit pour prétexte ses tendances religieuses, et, afin de mater cet esprit révolté, il résolut de frapper sa femme dans ceux et celles qui l'entouraient. Il lui signifia qu'elle eût à se séparer de Mme de Soubise et de ses filles qui retourneraient en France. La duchesse refusa net et se plaignit à Jean de Langeac, évêque de Limoges, ambassadeur de François Ier à la cour de Ferrare; M. de Limoges en référa au roi. Des instructions à ce sujet furent données par le souverain au cardinal Du Bellay, lequel les résuma en une dépêche qui éclaire bien la situation :

En tant que touche la declaration que le duc de Ferrare a depuis naguere faicte audict eueſque de Limoges de vouloir enuoyer en France Madame de Soubiſe & ſes filles, pour les cauſes que ledict cardinal Du Bellay a veues & amplement

(1) Bibl. nat., dossier bleu, au nom : Gébert.

(2) *Cynthii Ioannis Baptistæ Gyraldi Ferrariensis Poematia.* Basileæ, per Robertum Winter, 1544, in-8°, p. 40.

entendues par une lettre qui en a eſté eſcripte par deçà par iceluy eueſque de Limoges, il remonſtrera audict duc que le Roy a trouué ladicte declaration & les propos qui ont eſté tenus en ceſt endroict ſi tres eſtranges qu'il ne feroit poſſible de plus & ne peult croyre & entrer en ſon entendement que le duc ſoit pour faire une telle faulte ou erreur que celle dont eſt queſtion, car ce feroit donner par trop ouvertement à cognoiſtre le peu d'eſtime qu'il feroit de Madame la ducheſſe & très mal recognoiſtre l'honneur qu'il luy a eſté faict de la luy auoir baillé pour femme, luy faiſant bien entendre que là où il ſ'oublieroit iuſques-là que d'accomplir ſa deliberation & d'oſter à ladicte dame ſes ſeruiteurs & les perſonnages qui ſont près d'elle, comme en ladicte dame de Soubiſe & leſdictes filles, qu'il face hardiment eſtat que le Roy ſ'en reſſentira clairement, qu'il n'eſt pour ſouffrir ny permettre une telle iniure à ladicte dame (1).

L'irritation de François Ier perce à chaque ligne dans ces instructions. Mais il en voulait peut-être moins au duc de ses mauvais procédés envers sa belle-sœur que du retard calculé qu'il mettait à lui envoyer des canons qu'il lui avait promis, de ces fameux canons qui faisaient l'orgueil des Ferrarais. Les choses traînèrent en longueur. Les lenteurs de la diplomatie sont les trois quarts de son habileté. Le duc ne mit à effet son dessein que l'année suivante, au mois de mars 1536 (2). C'est ce qui explique que Marot, dans les adieux rimés qu'il consacre à Mme de Soubise, fasse appel à la belle saison pour que le voyage s'accomplisse dans de plus favorables conditions :

Vien, le temps doulx ; retire toy la bize.

Il faut reconnaître que le duc Hercule avait quelques motifs de n'aimer point Mme de Soubise. Outre qu'il la

(1) Bibl. nat., Manuscrits français, Recueil Clairambault 335, fol. 5070. Cette lettre est du 26 juin 1535 (Saint-Quentin).

(2) Le 20 mars, d'après le *Bulletin du Protestantisme français*, I, xxxiv, p. 290. — Précisément à cette époque, François Sforza étant mort, François Ier ayant renouvelé ses prétentions à l'investiture du duché de Milan et Antoine de Leyre ayant recommencé les hostilités au nom de Charles-Quint, Hercule d'Este crut le moment venu de se ranger ouvertement du côté du pape et de l'Empereur et, pour leur donner un gage d'amitié, de faire sortir peu à peu de ses États tous les Français qui s'y étaient réfugiés.

soupçonnait (non sans preuves, ayant intercepté ses lettres) d'être l'agent secret du roi de France, auquel elle rapportait les moindres faits et gestes des souverains de Ferrare, — il l'avait prise en flagrant délit de contrebande, alors qu'elle abusait de la franchise en douanes dont jouissait la duchesse pour introduire dans Ferrare une quantité incroyable de marchandises (1).

Enfin, motif beaucoup plus grave, au retour de son voyage à Rome, Hercule apprenait que Mme de Soubise avait en son absence combiné pour Madame Renée un voyage en France dont le prétexte serait la présence de François Ier à Lyon. En effet, à peine le duc venait-il de rentrer à Ferrare, qu'un messager du roi de France s'y présentait, M. de Thaïs, gentilhomme de la chambre, pour prier le duc « bien affectueusement » de laisser la duchesse passer les monts et aller voir sa famille. Au moment où le duc de Ferrare venait de lier partie avec l'Empereur, un pareil voyage de Renée eût pris tout le caractère d'un geste d'excuse et d'un acte de vasselage envers le roi de France. Hercule déclina l'invitation, alléguant le récent accouchement de Renée, retenue par ses devoirs maternels. François Ier, quand M. de Thaïs lui rendit cette réponse, fit une scène terrible à l'ambassadeur de Ferrare et renvoya son messager, porteur d'une nouvelle « invitation ». Mais, cette fois, Hercule refusa net. Et comme toute cette intrigue avait été nouée par Mme de Soubise, dont il méditait depuis longtemps de se débarrasser, il saisit l'occasion pour expulser de ses États cette gouvernante qui se mêlait un peu trop de gouverner sa femme (2).

Parmi les dames de sa suite, celle que Madame Renée chérissait le plus était Mme de Soubise. Ainsi que nous l'avons déjà dit, celle-ci avait entouré les jeunes années de la

(1) E. Rodocanachi, *Renée de France, duchesse de Ferrare*, p. 84.

(2) Bien qu'Hercule d'Este fût d'avis que Mme de Pons (Anne de Parthenay) « fut pire que sa mère », il n'osa l'expulser en même temps. Nous ignorons complètement ce qui advint de la seconde fille, Charlotte, et si elle resta à Ferrare avec son aînée.

Mais dans le recueil manuscrit de Chantilly se lit une pièce où Marot déplore le départ de Renée, la troisième : *A Madamoiselle Renée de Parthenay partant de Ferrare pour aller en France.*

princesse de soins plus que maternels (1). Elle avait été la confidente de ses chagrins, elle l'avait suivie sur la terre étrangère, où elle était comme l'image de la patrie absente. Mais Hercule d'Este était plus que le mari; il était le souverain. La duchesse dut se soumettre et Mme de Soubise s'en alla.

Marot lui dédia une épître très prudente, très discrète, qui ne contient nulle allusion à la disgrâce subie. Mais il ne peut voir partir sa protectrice sans lui présenter ses souhaits d'heureux voyage :

Le cler ſoleil ſur les champs puiſſe luire,
Dame prudente, & te vueille conduire
Iuſques au pied de ta noble maiſon...
Montz & torrents te puiſſent faire place.
Dieu, tout au long de ton allée entiere,
Soit en ta voye & dedans ta lictiere...

(Épistre à Mme de Soubise partant de Ferrare pour venir en France.)

Marot ne sonne mot des causes du départ de Mme de Soubise. On dirait qu'il observe un mot d'ordre donné pour ne pas exciter encore les colères du duc. Après ces vœux de bonne « allée » et quelques paroles de reconnaissance émue, le poète fait allusion aux regrets causés par cette séparation, mais il ne va point au delà et ne dit rien des motifs :

Aſſez elle a de faſcheuſe deſtreſſe
D'abandonner ſa dame & ſa maiſtreſſe,

On trouve également dans cette pièce (qui sera publiée au Supplément) la preuve que Marot avait l'espoir de rentrer bientôt lui-même dans sa patrie. En disant adieu à la jeune fille, il ajoute :

Fille partez : femme vous trouuerons
Quand d'auanture en France arriuerons...

En effet, Renée de Parthenay était probablement déjà fiancée lorsqu'elle quitta Ferrare et, en 1537, quand Marot rentra en France, elle venait d'être mariée à René de Fonsèques, sieur de Surgères.

(1) Anne de Bretagne à son lit de mort lui avait confié le soin de veiller sur sa fille, s'adressant à elle en ces termes : « Madame de Soubize, je vous donne ma fille Renée et n'entends point seulement que vous lui servirez de gouvernante, mais je vous la donne et veulx que vous lui soyiez comme mère, remectant en elle l'amytié que vous m'avez portée » (*Mémoires de la vie de Jean de Parthenay-l'Archevêque*, p. 5).

Aſſez d'ennuy elle a à son depart,
Aſſez auſſi elle nous en depart.

Et puis quelques phrases banales sur ses longs services, sur le repos qu'elle a bien gagné et qu'elle va trouver dans sa maison; mais pas une plainte, pas une récrimination. Cette épître pouvait passer de main en main sans compromettre personne.

L'exil de Mme de Soubise froissa profondément la duchesse, et la mesure de rigueur prise par le duc fut le signal d'une explosion de colère, d'imprécations et d'emportements. On peut imaginer si l'émotion fut vive dans les rangs de la petite colonie française qui avait cru trouver à Ferrare un refuge définitif et qui, dans cette mise hors, voyait une menace pour sa sécurité, un prélude de nouvelles exécutions.

D'autres, en effet, allaient être frappés successivement, et le tour de Marot ne devait point tarder à arriver. Mais avant de quitter Ferrare, il voulut mettre Marguerite de Navarre au courant des douleurs et des affronts subis par Renée de France. Dans une poésie qu'il envoie à sa première protectrice, Marot, naguère si discret, perd toute retenue :

Ha! Marguerite, eſcoute la ſouffrance
Du noble cueur de Renée de France,
Puis, comme ſœur, plus fort que d'eſperance
Conſole-là.
Tu ſçais comment hors ſon pays alla,
Et que parents & amys laiſſa là...
Mais tu ne ſçais quel traitement elle a
En terre eſtrange.
De cent couleurs en une heure elle change,
En ſes repas poires d'angoiſſes mange
Et en ſon vin de larmes faict meſlange,
Tout par ennuy,
Ennuy receu du coſté de celluy
Qui eſtre deuſt ſa ioye & ſon appuy;
Ennuy plus grief que ſ'il venoit d'aultruy
Et plus à craindre...

(A la royne de Nauarre,
de laquelle il avoit receu une epistre en rythme.)

Le duc n'a laissé auprès de sa femme que des servantes italiennes; on dirait que Marot vient de voir passer devant ses yeux une vision de Lucrèce Borgia (1). En tout cas, le poète, dans ses vers, présente une peinture si saisissante des tortures de la pauvre Renée que le mieux est de lui laisser la parole... Dans ses épreuves, la duchesse n'a pas même la consolation de trouver un appui auprès d'elle, un confident à ses maux :

Elle ne voit ceulx à qui ſe veult plaindre :
Sont œil rayant ſi loing ne peult attaindre,
Et puis les monts pour ce bien lui eſtaindre
Sont entre deux.
Peu d'amys a quiconques est loing d'eulx.
Le roy ton frere, & toy & tes neveux
Eſtes les ſaints où elle faict ſes vœux
A chaſcune heure.

La duchesse, ainsi déshéritée des protecteurs puissants qui pourraient la tirer de ses misères, se voit menacée de perdre même les petits et les humbles qui lui apportent du moins, comme allègement à ses maux, leurs témoignages de sympathie :

De France n'a nul grand qui la ſequeure,
Et des petits qui ſont en ſa demeure
Son mari veult, ſans qu'un ſeul y demeure,
La reboutter;
Car rien qu'elle ayme il ne ſçauroit gouſter :
C'eſt la geline à qui l'on veult oſter
Tous ſes pouſſins; & ſcorpions bouter
Deſſoubs ſon aiſle...

Nous voilà maintenant au fait de toutes ces intrigues de la cour de Ferrare, des révoltes de la duchesse, des tracasseries du duc, des dangers qui menacent les réfugiés. Mais les vers de Marot ne sont pas uniquement inspirés

(1) La mémoire de sa mère pesait sur Hercule d'Este. Rabelais, dans une de ses lettres, annonçant le retour de M. de Limoges en France, ajoute : « Il y a danger que Madame Renée en souffre facherie; le duc luy a osté Madame de Soubise, sa gouvernante, et, la fait servir par des Italiennes, qui n'est pas bon signe. » Évidemment, Rabelais songe, lui aussi, à Lucrèce Borgia.

par l'angoisse du proscrit qui sent que va se perdre son asile du moment sans savoir quel sera celui du lendemain. Un sentiment patriotique excite la colère du poète contre cet Italien qui

> Voudroit reduire en petite ſignore
> La fleur de lys que tout le monde honore
> D'affection.

La fleur de lis c'est la duchesse, mais c'est en même temps la France, la France qui a toujours pu compter sur le dévouement de ses enfants. Et Marot de dire fièrement :

> Francs & loyaulx autour d'elle vacquons,
> C'eſt ſon decore...

Du reste, le poète prévoit si clairement le dénouement inévitable de ce drame conjugal que déjà ses pensées se tournent vers la France; et puisqu'il faudra bientôt quitter Ferrare, il se demande s'il ne pourrait pas rentrer dans son pays. Il s'attache avec d'autant plus d'énergie à cette espérance qu'elle est née des vers que Marguerite de Navarre a bien voulu lui adresser sur la terre d'exil :

> Tant que mon cueur de grand lieſſe vole
> Rememorant ta royale parole
> Qui me promet de m'effacer du role
> Des enchaſſez.

Le moment paraît d'ailleurs favorable; la fureur de persécution semble s'être un peu calmée :

> Or ſont delà les plus gros feux paſſez.

Marot avait pu penser un moment qu'il quitterait Ferrare pour retourner directement en France, mais les négociations entamées par sa protectrice n'étaient sans doute point assez avancées et les événements ne laissèrent pas à notre poète le temps d'attendre.

L'ambassadeur de France, M. de Limoges, n'ayant pas obtenu les satisfactions qu'il réclamait au nom de son maître, avait abandonné la partie; il était retourné à Paris. Madame Renée ne pouvait plus protéger les réfugiés français.

Or, ce fut juste à ce moment, quelques semaines après le départ de Mme de Soubise, qu'éclata un scandale provoqué par un jeune chantre de la duchesse, — il avait vingt ans, — qu'on nommait à la cour Zanetto, mais qui n'était autre que ce Jehannet, chantre de la chapelle de François Ier, condamné à mort après l'affaire des placards et que nous avons vu arriver à Ferrare à peu près en même temps que Lyon Jamet et Clément Marot (1). Le duc Hercule aurait expulsé sans délai Jehannet de ses États et même l'eût livré au roi. Madame Renée avait intercédé et le fugitif avait été autorisé à demeurer à Ferrare, pourvu qu'il promît d'y vivre en bon catholique. Jehannet le promit et ne tint pas sa promesse. Il fut congédié et repris encore sur les instances de la duchesse qui lui avait accordé vingt livres huit sols de gages par mois (2).

Mais Jehannet était incorrigible. Le 14 avril 1536, vendredi saint, au moment où, dans la principale église de Ferrare, l'officiant élevait en l'air le Saint-Sacrement et le présentait à l'adoration des fidèles, Jehannet-Zanetto sortit en manière de protestation.

On n'y prit pas garde tout d'abord et ce ne fut qu'à la réflexion que l'autorité ecclésiastique s'émut. Jehannet ayant été arrêté le soir du sacrilège, l'inquisiteur le soumit à la question et lui fit avouer que c'était un coup prémédité pour agir sur l'imagination du populaire, une sorte de complot religieux dont tous les affidés appartenaient à la maison de la duchesse.

Il devait y avoir quelque grain de vérité au fond de ces aveux arrachés par la torture, car, dès le début du procès, Madame Renée, se sentant menacée dans les siens, saisissait par courrier de l'incident François Ier et tous ses amis de France. Le roi ne possédait plus d'ambassadeur à Ferrare, mais il en avait un à Venise, Georges de Selve, évêque de Lavaur, qui, tout aussitôt, réclama à Hercule le petit prisonnier en tant que sujet français. Quoique Hercule d'Este fût duc de Chartres au royaume de France, il était avant tout duc de Ferrare et maître de la police intérieure de ses États. Respectueusement, mais fermement, il le fit observer à François Ier et, pour affirmer son

(1) Voir ci-dessus, p. 232.

(2) *Livres de comptes de Renée de Ferrare* (Archives de Turin, Sez. III, 54 vol. mss.).

indépendance, il fit arrêter comme complice de Jehannet et même comme instigateur principal du complot un autre Français, Jehan Bouchefort, serviteur de Renée.

La duchesse, provisoirement mise en échec de ce côté, se tourna vers le pape et parvint, grâce à l'ambassadeur de France à Rome, à obtenir de Paul III un bref qui dessaisissait de l'affaire l'inquisiteur ferrarais au bénéfice du gouverneur de Bologne. C'était, pour le pape, une façon d'affirmer les prétendus droits de suzeraineté du Saint-Siège sur le duché de Ferrare.

Furieux de cette intervention nouvelle, Hercule fit arrêter le trésorier de Renée, Jehan La Planche-Cornillau, qu'il soupçonnait d'avoir machiné cette intrigue romaine. Mais, en même temps, il profitait de la revendication du pape pour l'opposer aux prétentions du roi de France...

Il serait trop long de conter en détail cette lutte entre la ruse italienne du duc et la ténacité bretonne de la duchesse (1). Qu'il nous suffise de dire que cette dernière à la longue l'emporta. Elle eut le talent de faire si bien circonvenir le pape et les cardinaux par les évêques français que poussait Marguerite de Navarre, qu'elle obtint ce paradoxal résultat : les intérêts des hérétiques de Ferrare défendus par l'Église. Finalement le pape, consulté par Hercule, qui n'en pouvait mais, sur ce qu'il convenait de faire des prisonniers, répondit que le duc pouvait, à son choix, élargir les coupables, les bannir de ses États ou les livrer à la France, mais que, s'il persistait à les faire juger, ce ne pouvait être que par le gouverneur de Bologne. Sur ces entrefaites, Bouchefort, le principal accusé, s'évada. Excellent prétexte pour abandonner l'affaire. Et le duc, suivant l'un des conseils du pape, remit à l'ambassadeur français à Venise Jehannet et Cornillau.

Mais on imagine aisément que toutes ces histoires n'étaient pas pour mettre les Français en bonne odeur à la cour de Ferrare, surtout les Français soupçonnés de parta-

(1) On lira avec intérêt le passage consacré à ces escarmouches domestiques par M. Rodocanachi dans son livre : *Renée de France, duchesse de Ferrare* (p. 110 à 122).

ger peu ou prou les sentiments hérétiques des accusés. Et Marot était de ceux-là (1).

Que se passa-t-il exactement à son sujet? Fut-il obligé de quitter Ferrare par ordre du duc? Ou bien se retira-t-il volontairement parce que sa position devenait intenable? Une épître d'adieux à la duchesse, dont nous allons reproduire le passage capital, si elle n'éclaire pas absolument la question, y jette du moins quelque lueur :

Il y aura, royalle geniture,
Tantoſt vng an que, par humble eſcripture,
Te ſaluay arriuant en ce lieu;
Mais maintenant me fault te dire adieu.
Non que ie ſoys caſſé de ton ſeruice,
Ne que de toy faueur & benefice

(1) Dans un interrogatoire du 30 avril, un moine, témoin au procès de Zanetto, dépose en ces termes : « Le répondant dit que, ce carême, il se trouva une fois dans une chambre (du palais) en compagnie du frère [ici un nom enlevé], français, et qu'ils eurent, tant lui, déposant, que son compagnon, savoir le frère [même lacune], une grande discussion au sujet de la religion *avec un certain Français de petite stature, dont il ignore le nom, mais qui se disait avoir le poste de secrétaire de Madame...* » (*Archives de l'État de Modène, pièces concernant Renée de France.* — Cf. : Bartolomeo Fontana, *Renata di Francia*, t. I, p. 323). Il paraît bien certain que ce Français de petite taille qui se disait secrétaire de Madame n'était autre que Clément Marot.

D'autre part, nous lisons ce qui suit dans une lettre du duc Hercule à Ieronimo Ferrussino, son ambassadeur auprès de François Ier. Cette lettre est datée du 5 mai 1536 : « ... Dans le cours de l'instruction, ledit inquisiteur a été informé par un religieux français et par plusieurs serviteurs de la duchesse que les nommés Clément Marot, La Planche-Cornillau et bon nombre d'autres, attachés à la maison de Madame la duchesse et vivant auprès d'elle, étaient infectés d'hérésie, parlant et agissant contrairement aux règles établies par notre Sauveur lui-même.

« Nous donc, par respect pour Madame la duchesse, nous l'avons priée, avec tous les égards possibles, d'enjoindre aux inculpés de se justifier devant ledit inquisiteur afin que le mal n'étendît pas ses ravages et que le scandale fût étouffé sans bruit. Mais ils ont répondu qu'ils aimeraient mieux quitter cette ville et même aller se justifier à Rome que de reconnaître la juridiction de l'inquisiteur, ce qui tourne à notre honte comme souverain du pays... » (*Archives de l'État de Modène : Ambassadeurs en France, Minute ducale*).

N'aye receu plus que n'ay merité;
Trop aiſe ſuis! Mais à la verité
L'eſprit de Dieu me conſeille & enhorte
Que hors d'icy plus toſt que tard ie ſorte.
Ne voys-tu pas comment Dieu eternel
Par vng courroux de zelle paternel
M'en veult chaſſer? Penſes-tu que l'oultraige
Que Ferraroys mal nobles de couraige
M'ont fait de nuyƈt, armez couardement,
Ne ſoit à moy vng admoneſtement
Du Seigneur Dieu pour deſloger d'icy?
Certes encor, quand ne feroit ainsy,
Mon cueur, qui ayme eſte franc & deliure,
Ne pourroit plus parmy telles gens viure.
Si n'ay-ie nerf qui à ſe venger tende;
Mais ie veulx bien que la Ferrare entende
Que ſes manans, à leur grant vitupere,
Se ſont ruez deſſus l'enfant d'un pere
Qui des meſchans fait vengeance condigne
Jusqu'à la tierce & la quarte origine;
Donques à luy i'en laiſſe le venger
Et ſeullement loing d'eulx me veulx renger.
Par quoy, princeſſe, ouvre moy de ta grace
De mon congé le chemin & la trace,
Affin que voyſe en ville ou en pays
Où les Françoys ne ſont ainſy hays
Et où meſchantz, ſi aucuns y en a,
Sont chaſtiez... (1).

Ainsi Marot fut attaqué, de nuit, par des Ferrarais « mal nobles de courage » et « armés couardement ». Lisez qu'il reçut probablement une de ces bastonnades que les gens de qualité infligeaient volontiers à ceux de roture, lorsqu'ils croyaient avoir à se plaindre d'eux, ou simplement parce que leur figure déplaisait. Or, la figure de Marot devait être déplaisante à quantité de nobles Ferrarais. D'abord à cause de sa qualité d'étranger, suspect d'hérésie, aussi à cause de la faveur dont il avait joui

(1) Ces vers étaient encore ignorés lorsque parut, dans notre édition, le volume consacré aux Épîtres (tome III). Ils ont été découverts dans le manuscrit de Chantilly et mis au jour par M. Gustave Macon en 1898 seulement. On nous saura gré de les reproduire *in extenso* au Supplément, faute d'avoir pu (et pour cause) les mettre à la place qui leur convenait.

auprès de la duchesse; mais peut-être également à cause de ses manières jugées impudentes et de ses intempérances de langue. Rappelons-nous la réponse des dames de Paris lorsqu'elles accusent Marot de vouloir « trancher du joli « amoureux »,

> Faifant du braue & accouftre de foye (1).

Qui sait si Marot, trop exubérant, n'avait point laissé percer dans ses propos l'humeur que lui inspirait la façon dont le duc de Ferrare traitait Madame Renée? Peut-être avait-il lu à quelque indiscret ami l'appel adressé par lui à la reine Marguerite; les poètes, quand il s'agit de lire leurs vers aux gens, manquent souvent de prudence. En tous cas, il est bien évident que Marot fut rossé, sinon par ordre du duc Hercule, au moins avec son autorisation tacite. Personne, en effet, ne se fût avisé de porter la main sur un homme que le prince aurait protégé (2).

Il résulte également des vers ci-dessus que Marot réclama, sans l'obtenir, le châtiment de ses agresseurs, puisqu'il demande à la duchesse de lui désigner une ville ou pays

> Où les mefchantz, fi aucuns y en a,
> Sont chaftiez...

tandis qu'il laisse à Dieu seul le soin de tirer « vengeance condigne » des manants de Ferrare.

On ne saurait donc dire que Marot fut positivement expulsé; mais il ne s'en alla pas non plus tout à fait de son plein gré. Toujours est-il qu'il se décida à partir.

Où Marot allait-il diriger ses pas pour trouver cette sécurité qui lui faisait défaut même auprès d'une princesse française? Il se tourna du côté de Venise. L'endroit était bien choisi. Certains écrivains protestants, dans leur zèle de prosélytisme, ont écrit très sérieusement que les doc-

(1) Voyez ci-dessus, p. 146.

(2) Il suffit de comparer au traitement infligé à Marot celui que reçut Lyon Jamet qui, quoique Français et suspect aussi d'hérésie, sut se maintenir dans la faveur du duc Hercule et faire son chemin à la cour de Ferrare, où il devint, après le départ du poète, secrétaire de la duchesse tout en restant celui de son époux.

trines de la Réforme étaient en grande faveur à Venise au moment où Marot s'y réfugia et qu'il était sûr d'y être à l'abri de toute persécution. Disons simplement que Venise était alors le rendez-vous de tous les trafiquants d'Europe, le grand marché où affluaient les produits de toutes les parties du monde. Qu'importait à ces banquiers de l'univers la religion de ceux avec qui ils traitaient? Musulmans ou juifs, protestants ou catholiques, ils ne s'enquéraient point de leur foi pourvu que rien ne troublât leur négoce et que les paiements fussent exacts à l'échéance. Venise, laissant le libre accès de la place Saint-Marc aux hommes de toute race et de toute confession, devait être une ville de tolérance. D'un autre côté, les Vénitiens avaient été des premiers à s'emparer de l'invention nouvelle de l'imprimerie et cette industrie s'était développée avec une merveilleuse rapidité que ne gênait chez eux aucun contrôle, aucune entrave. Or, les bibles faisaient défaut pour la consommation de tous ceux qui en réclamaient, et la Sorbonne mettait son *veto* à leur publication en France; les presses vénitiennes en fabriquaient pour répondre à la demande.

Dans cette ville où l'on faisait accueil à tous étrangers sans leur demander s'ils croyaient en Dieu ni, à plus forte raison, de quelle manière ils y croyaient, Marot pouvait se présenter sans crainte.

Un autre motif attirait Marot vers Venise. La duchesse avait fait récemment un voyage dans la cité des doges (1). Sans doute elle avait vanté au poète, la requérant de lui indiquer

> De fon congé le chemin & la trace,

cette ville qui surprend toujours par son caractère particulier, et lui avait fait part de ses observations sur la liberté dont on y jouissait.

(1) Au mois de mai 1534.





CHAPITRE XIII

(1536.)

Marot à Venise. — Isolé, il a plus que jamais la nostalgie du pays. — L'*Épître à Monseigneur le Dauphin.* — Marot s'engage à ne plus parler de religion. — Il visite la cité des doges et fait part de ses indignations à Madame Renée. — Deux nouveaux *Coq-à-l'asne* à Lyon Jamet. — Les amis du poète préparent son retour en France tandis qu'il « fait prouesse » chez les Vénitiens. — Marot quitte la terre d'exil.



AROT partit de Ferrare emportant sa foi de catéchumène frais émoulu, sa mauvaise humeur contre les Ferrarais et (d'après les nouvelles qui parvenaient de France) quelque espoir de rentrer prochainement dans sa patrie.

Il arriva à Venise vers la fin de mai ou le commencement de juin. C'est, du moins, ce qui ressort des indications qu'il fournit dans une épître en vers écrite de cette ville à la duchesse de Ferrare (1). Cette épître est datée du 15 juillet 1536 et, dès le premier vers, le poète donne à entendre qu'il a pris son temps pour visiter les merveilles de sa nouvelle résidence :

Après auoir par maintz iours viſité...

Voilà donc Marot en sûreté. Mais il est à Venise sans amis, sans protecteurs. Sa pensée dut se tourner sans cesse, avec quelle vivacité ! vers cette terre promise qui toujours attirait ses regards et ses désirs; et il n'eut plus

(1) Voyez tome III, p. 410.

qu'une préoccupation : forcer les barrières qui l'empêchaient de rentrer en France.

Certes, la terre d'Italie lui avait été un temps hospitalière et bonne; mais elle ne pouvait lui offrir aucune de ces satisfactions du cœur qu'il devait trouver au pays natal. Aussi, lorsque Marot se vit seul et comme perdu au milieu de ce flot d'étrangers qui déferlaient à Venise des quatre coins de l'horizon, il fit un suprême effort pour revoir sa patrie, et c'est alors qu'il rima une épître au dauphin pour obtenir du roi, par son intermédiaire, l'autorisation tant désirée. Nous avions pensé un moment que cette lettre avait pu être confiée par Marot à M[me] de Soubise, mais rien n'indique dans l'*Épître à Monseigneur le Dauphin* qu'elle ait été expédiée de Ferrare (1). Le poète désigne d'une manière très vague le lieu où il se trouve :

Plufieurs diront qui ie m'ennuye icy...

Or, il ne s'ennuyait pas précisément à la cour de Ferrare et surtout il n'aurait pas chargé M[me] de Soubise de porter une lettre où il se fût exprimé de la sorte. Dans un autre passage de la même épître, il parle des Lombards « avec qui il chemine », ceux sans doute que lui ont fait rencontrer les hasards de sa vie errante et qui lui ont appris

A parler peu & à poltronnifer.

Il ne s'exprimerait point ainsi s'il était à Ferrare, soit dans un cercle d'amis éprouvés avec lesquels on peut parler à cœur ouvert, soit parmi ces fâcheux Lombards guettant ses écarts de parole pour le perdre. Cette lettre fut donc envoyée de Venise au dauphin et il y a grande apparence qu'elle fut écrite au commencement de juillet, tout à fait à l'arrivée de Marot dans cette ville.

Nous avons vu que des négociations pour la rentrée en grâce de Marot étaient déjà entamées. La bonne reine Marguerite avait intercédé pour le poète auprès de son frère. D'un autre côté, Marot, qui paraît avoir été assez au

(1) Voyez tome III, p. 393 (en note), les arguments qui parurent militer en faveur de la première thèse.

courant des choses de France, avait appris, sans doute par la rumeur publique, que François Ier, par une déclaration récente (elle était de fin mai), venait de donner aux religionnaires une nouvelle assurance de ses bonnes intentions à leur égard : il leur était permis de rentrer en France à la condition « de vivre en bons et vrais chrétiens et d'abjurer canoniquement dans les six mois à partir du jour de leur rentrée des erreurs qui étaient à la fois une injure pour la religion et un danger pour le royaume » (1). L'année précédente, le roi avait donné six mois à partir du jour où serait publiée sa déclaration (2). Cette fois, il accordait six mois à partir du jour de la rentrée. C'était un progrès. On avait d'abord commencé par faire passer à la flamme purificatrice les hérétiques qu'on avait sous la main. Ensuite, comme tous ceux qui avaient pu fuir s'étaient précipités vers la frontière pour se mettre en sûreté à l'étranger, on leur avait enjoint de rentrer sans délai et d'abjurer de même ; mais on avait reconnu que cette manière de procéder ne réussissait guère, et on leur donnait le temps de la réflexion. Ils avaient désormais le droit de prendre leur convenance pour rentrer, à charge toujours d'abjurer dans le même délai.

Toutefois, à la suite de ces grillades qui avaient épouvanté l'Europe, les religionnaires étaient devenus défiants et, pour les six mois qu'ils avaient le droit de passer en France avant d'abjurer, ils trouvaient prudent de mettre leur vie et leur liberté à l'abri d'un sauf-conduit. Cette précaution était tout particulièrement recommandée à Marot, car il savait qu'il avait en France et jusque dans l'entourage du roi une nuée d'envieux et de jaloux qui, bien moins pour la cause de la religion que pour les intérêts de leur vanité, n'auraient pas été fâchés de l'envoyer

En feu, en croix, en roe, en potence.

C'est évidemment pour ce motif que Marot, en homme devenu sage et qui a appris à « poltronniser » dans le com-

(1) Déclaration de Lyon, du 31 mai 1536.

(2) Déclaration de Coucy, du 16 juillet 1535.

merce des Lombards, adresse d'abord au dauphin la requête suivante :

> Ce que ie quiers, ce que de vous i'efpere,
> C'eft qu'il vous plaife au Roy, voftre cher pere,
> Parler pour moy fi bien qu'il foit induict
> A me donner le petit fauf conduict
> De demy an, que la bride me lafche,
> Ou de fix mois fi demy an luy fafche...

(A Monseigneur le Dauphin, du temps de son exil.)

Cette demande de laisser passer était doublement habile. C'était d'abord le moyen de se faire rouvrir les portes de France; c'était ensuite ne pas trop se compromettre au regard de ses amis en ne soufflant mot de la fâcheuse et nécessaire abjuration. Par une sorte de pudeur bien naturelle, au moment où il préparait son *Épître à la duchesse de Ferrare*, Marot ne pouvait pas dire tout haut qu'il était prêt à abjurer une doctrine dont il proclamait l'excellence.

Cette *Épître à Monseigneur le Dauphin* est dans le ton où Marot excelle, celui de la bonhomie insinuante et cajoleuse :

> Ce qu'il demande il a voulu efcripre,
> C'eft pour aultant qu'il ne l'ofe aller dire.

Et pour résumer d'un mot sa requête, il sollicite d'être « rappelé ». Ce mot, qu'il laissait glisser de sa plume sans y voir malice, devait être relevé en France et fournir à ses adversaires le prétexte d'inépuisables plaisanteries. Nous y reviendrons. Mais pourquoi Marot tient-il tant à rentrer au pays? Ce n'est pas « pour aller voir ses châteaux ». Non. Ce qui l'attire au delà des monts ce sont « ses petits maroteaux ». Elle ne le quitte plus, cette idée de revoir ses enfants (1). Et ce regret qu'il exprimait, dès son arrivée à Ferrare, dans la *Complainte du Pastoureau chrestien*, avec des malédictions pour ceux qui étaient cause de son malheur, revient ici sous une forme attendrie.

(1) Sur les « maroteaux », voir tome III, p. 394 (note 2).

Une autre chose encore attire Marot :

> La cour du Roy, ſa maîtreſſe d'eſcolle...

Et alors il voit en imagination surgir devant lui toute la longue file des amis qui ne l'ont pas oublié et qui viendront lui donner l'accolade.

Enfin, pour décider le dauphin, le poète fait valoir qu'il est bien guéri de ses intempérances de langue :

> Depuis vn peu ie parle ſobrement...

Et on ne le verra plus risquer des propositions condamnables sur les questions religieuses, car il a appris

> A vn ſeul mot de Dieu ne deuiſer.

Tout cela est dit avec une gentillesse persuasive que rien n'égale. Malheureusement, hélas! cette épître ne devait point parvenir à son destinataire; ou, si le dauphin la reçut, il ne put faire les démarches que Marot sollicitait de lui. Il mourut le 10 août des suites d'un empoisonnement (1).

Après avoir pourvu à ses affaires et fait autant qu'il était en son pouvoir pour hâter l'époque de sa rentrée, Marot dut avoir l'esprit plus en repos. Regardant alors autour de lui, il ne put se défendre contre les séductions qu'étalaient à ses yeux les richesses de Venise. Seul et livré à lui-même, il avait le loisir d'admirer à son aise. Il consacra les premiers temps de son séjour à visiter cette étrange

(1) Marot ne pouvait s'adresser à de trop hauts personnages pour obtenir son retour en France, car si ses amis, Marguerite de Navarre en tête, ne négligeaient rien pour abaisser les barrières dressées devant lui, bon nombre d'ennemis, à la tête desquels s'était mis Sagon, profitaient de l'absence de l'exilé pour travailler au grand jour contre lui et paralyser de leur mieux les bonnes dispositions du roi. Parmi les plus remuants se distinguait un certain Jean Leblond, seigneur de Branville, qui écrivit coup sur coup deux épîtres au roi pour le conjurer, au nom des intérêts de la foi, de la religion, de l'Église, de ne point laisser rentrer Clément Marot, ce suppôt de toutes les hérésies. On dira un mot de ce personnage lorsqu'on racontera plus loin la grande querelle littéraire de Sagon et de Marot.

ville et il resta évidemment comme ébahi par le spectacle qui s'offrait à lui. Le contraste était si grand entre les rues silencieuses de Ferrare, les places solitaires de cette cité morte, sans population, et l'animation de Venise avec la forêt de mâts de son port, avec les gondoles bariolées se croisant dans ses canaux, avec cette cohue d'étrangers de toutes nations qui encombraient la place Saint-Marc! Marot ne cache point l'impression qu'il éprouve à la vue d'une ville qui semble flotter sur l'eau :

La fondation
Eſt choſe eſtrange d'admiracion...
Quant au ſurplus, ce qui en eſt ſurmonte
Ce que loing d'elle au myeulx on en racompte.

(Épistre envoyée de Venize
à Madame la duchesse de Ferrare.)

Il est subjugué par ce charme auquel ne peuvent échapper ceux qui visitent Venise; après son premier moment de stupéfaction devant

Ces murs ſallez dont la cite eſt cloſe,

il se précipite à travers la ville; il veut tout voir, il ne laissera passer aucune des curiosités qui sollicitent son attention.

Ce qui attire les premiers regards de Marot, ce sont d'abord les églises, « ces temples marbrins » comme il les appelle. Encore sous l'influence des prédications de Calvin, il s'élève contre ce luxe profane, produit de la superstition; il condamne statues et tableaux comme signes d'idolâtrie :

C'eſt vng abbus d'ydollaſtre ſorty.

Mais il ne dit pas que ce soit un passe-temps désagréable que de s'arrêter devant ces chefs-d'œuvre et de les admirer. Toutefois, pour mettre sa conscience tout à fait en paix et se faire pardonner le plaisir qu'il éprouvera à contempler ces merveilles d'un art coupable, il décoche ses

imprécations les plus violentes contre les souillures et les trafics de la papauté :

De la paillarde & grande meretrice,
Avec qui ont faict fornicacion
Les roys de terre, & dont la potion
Du vin public de son calice immunde
A si longtemps ennyuré tout le monde.

Après s'être rassuré lui-même par cette précaution, il paraît hors de doute que Marot n'hésita plus à franchir le seuil de l'église Saint-Marc toute resplendissante de ses incomparables mosaïques, toute fière de ses cinquante colonnes de marbre, — et de tant d'autres églises célèbres par leurs bronzes et leurs statues dont le poète exaltera la magnificence profane tout en déplorant l'aveuglement des malheureux

Qui par leurs faictz quasi font assauoir
Qu'vne âme au corps ilz ne cuident auoir...

Bien entendu, pendant qu'il était en train de se scandaliser, il n'a point assez d'indignation contre les chants et les cérémonies de l'église romaine. Mais laissons de côté les vitupérations de Marot. Aucune des curiosités de son nouveau séjour ne lui échappe. Il les passe successivement en revue : les palais qui bordent le grand canal; les chevaux de bronze « très anticques » qui garnissent le fronton de Saint-Marc; l'arsenal, où se concentrait à cette époque toute la vie de la République, car c'est de là que sortaient les flottes qui assuraient sa domination sur les mers. Il parle ensuite des canaux de Venise et de ses « mules de bois » (c'est ainsi qu'il désigne les gondoles que le président De Brosses appellera plus tard des « fiacres aquatiques »). Il y a aussi un mot flatteur pour le Sénat qui prouve que Marot avait soumis à un examen très minutieux les choses et les gens. En dehors des détails que nous signalons, toute cette lettre n'est qu'une longue profession de foi et le dernier mot de Marot à la princesse est pour l'assurer de son dévouement à la belle Christine, nom de convention par lequel les protestants désignaient le christianisme selon la pureté de l'Évangile.

Après avoir écrit au dauphin pour rentrer en France, à la duchesse de Ferrare pour lui témoigner de son souvenir et de sa reconnaissance, Marot ne pouvait oublier son ami Jamet qui l'avait jadis si bien tiré des griffes du docteur Bouchard et qui avait été le compagnon de sa fuite. Il lui consacra donc un nouveau *Coq-à-l'asne*, daté de Venise, le 31 juillet 1536. Cette lettre de Marot à son ami est surtout remarquable par l'absence de tout détail et de toute confidence sur sa vie présente. Tout ce qu'il veut ou peut dire au sujet de sa nouvelle résidence tient en deux vers :

C'eſt ainſi que Clement deuiſe
Vivant en paix dedans Veniſe.

Les leçons des Lombards, on le voit, ont déjà profité à notre poète; il fait mieux que de « parler sobrement », il ne parle plus du tout. Mais Marot avait peut-être ses raisons pour se montrer discret; il avait probablement eu connaissance du Conseil des Dix; il savait que ces nobles patriciens n'aimaient pas qu'on dissertât sur les affaires de la République; il ne se souciait pas de quelque nouvelle histoire et, dans la crainte d'en dire trop long, il préférait ne rien dire (1). Les deux amis avaient du reste

(1) Si Marot prenait toutes ces précautions pour mieux passer inaperçu dans la foule, on peut affirmer qu'il réussit parfaitement. Notre poète était en effet à Venise depuis plus de quatre mois que les espions ferrarais ne s'étaient pas encore inquiétés de sa présence. Interrogé au mois de septembre par le chef de la police de Ferrare sur l'arrivée dans la Sérénissime République de certain français soupçonné de vouloir du mal à l'Empereur, Giacomo Tebaldi, ambassadeur du duc Hercule à Venise, répondait, le 9, à son correspondant : « Qu'à sa connaissance aucun Français tel que celui dépeint par Son Excellence ne se trouvait à Venise, mais qu'on allait chercher mieux... » Quatre jours plus tard, le 13 septembre, l'ambassadeur mandait : « Qu'aucun Français n'était arrivé à Venise depuis peu de jours; qu'il y avait bien dans la ville depuis deux mois un valet de chambre du roi Très Chrestien, mais qu'il ne s'agitait ni contre l'Empereur ni contre personne. » Ce valet de chambre n'est autre évidemment que Clément Marot.

Voici d'ailleurs la teneur même de ces deux fragments de correspondance diplomatique :

« *9 di Settembre.* — Ho facto

bien assez d'autres pensées à échanger rien qu'en évoquant leurs vieux souvenirs. Ce *Coq-à-l'asne* est moins incohérent que les autres; on pourrait presque le diviser en trois parties distinctes. Dans la première, on voit que les rancunes de Marot contre les docteurs en Sorbonne sont toujours vivaces et il paraît en avoir surtout contre Béda; non content de railler l'ignorance de ses adversaires, il flétrit leurs dérèglements et cherche à les déshonorer par les insinuations les plus honteuses. Après Béda, c'est le tour de Sagon :

> De ce meſchant fol et flatteur,
> Inſigne diſſimulateur
> Et vindicatif à oultrance...

Notons en passant que Marot devait être tenu au courant des attaques de son ennemi et qu'il avait été informé que Sagon venait de publier un pamphlet contre lui :

> Il en a fait ſon coup d'eſſay.

Le *Coup d'essay* avait dû paraître en effet vers le mois de mai ou de juin. Notre poète eût peut-être pris son parti de ces vers, aussi médiocres par le fond que par la forme et qui ne pouvaient nuire qu'à leur auteur; mais ce qu'il ne pardonne point à Sagon, ce sont ses hypocrites perfidies de naguère, son rôle de délateur honteux, ses

diligentia per sapere sel e stato qui personaggio alcuno francese come Vra Exia mi comette, et non trovo che ve ne sia stato alcuno, che sia comparso : Seguiro con buona dextreza per intenderlo Meglio, et trovando che ve ne sid stato, Io scrivero subito a l'Exia Vra. »

« *13 di Settembre.* — Nessun francese è stato qui da pochi giorni, che sia stato visto. Ho inteso che due mesi fa vi fu un Cameriere del Christmo ma questi non si muovono contro l'Imperatore, non sentono nessuno. » (Archives de l'État de Modène : *Ambasciatori Estensi à Venezia; Giacomo Tebaldi.*)

Le lecteur se souvient qu'en 1535 l'arrivée à Ferrare de Marot, chassé de France, avait été signalée au duc Hercule par un avis venu de Venise et signé Matteo Tebaldi, sans doute un parent, frère ou cousin, de l'ambassadeur ferrarais. Il est assez piquant de constater qu'en 1536, au contraire, alors que Marot, chassé de Ferrare, est à Venise, l'ambassadeur Tebaldi ignore sa présence dans les États vénitiens ou du moins néglige d'en avertir son gouvernement.

démarches auprès du bailli Morin pour l'inciter aux poursuites :

> C'eſt bien ce gros vilain marault
> Qui a crié ſur nous harault
> Et nous a chaſſés du pays (1).

Le nom de Sagon le conduit tout naturellement à rappeler la course folle à laquelle il fut obligé de se livrer avec Jamet pour échapper aux limiers lancés sur leurs traces ; il en fait repasser tous les épisodes dans la mémoire de son ami et termine son récit par ces deux distiques en forme de conclusion :

> Or iamais ne vous laiſſez prendre
> S'il eſt poſſible de fouyr...
> Il vaut mieulx ſ'excuſer d'abſence
> Qu'eſtre bruſlé en ſa preſence.

Marot le reconnaît lui-même, et il faut lui savoir gré de cette franchise, il n'avait point la vocation qui fait les martyrs. Il trouvait que la meilleure manière de subir la persécution c'était de tourner le dos au supplice, sauf, une fois en sûreté, à se répandre en récriminations.

La pièce se termine par quelques allusions à l'invasion de la Provence par l'Empereur ; cette expédition n'en était qu'à ses débuts et l'on ne connaissait pas encore l'insuccès de l'entreprise. Marot raille le métier de soldat, sans se souvenir qu'il avait presque été un héros à la bataille de Pavie. Mais au choc des armures il préfère le choc des pots dans une joyeuse taverne.

(1) Malgré son éloignement, Marot trouva le moyen d'exercer à distance des représailles immédiates contre Sagon et de lui donner comme un avant-goût des revanches qu'il méditait. Il lança sur Sagon et la Huetterie son ami Charles Fontaine, lequel décocha aux « deux secrétaires » une épître où l'on sent si bien à chaque vers la collaboration de Marot qu'il serait plus simple de l'en reconnaître l'auteur. Nous aurons bientôt à y insister davantage lorsque nous parlerons de la querelle avec Sagon. Marot qui, à l'école de Calvin, n'avait pas appris l'oubli des injures, lorsqu'il fut de retour en France ne laissa pas échapper l'occasion d'administrer à son adversaire la plus jolie volée de laurier vert qu'on pût cueillir sur le Parnasse.

L'observation que nous avons faite plus haut sur les aspects simultanés et divers de Marot pourrait se replacer ici. Ici encore le poète réunit trois caractères opposés, ou si l'on veut trois rôles dans la même personne, sans qu'on sente en ses vers la contrainte et sans qu'il ait besoin de transition pour passer de l'un à l'autre. Merveilleuse souplesse du talent! Dans l'*Épître à Madame de Ferrare*, Marot, néophyte austère, est pris d'un accès de pudeur parce que le culte de Vénus lui semble trop en honneur à Venise; il se voile la face lorsqu'il rencontre sur la place Saint-Marc ces belles courtisanes illustrées par le pinceau des grands peintres de l'époque. Dans l'*Épître au dauphin*, c'est le courtisan à l'échine flexible qui courbe le dos avec toute la gentillesse possible, mais aussi avec toute l'humilité du solliciteur pressé d'obtenir ce qu'il demande; pas de danger que Marot parle de la « beste sans raison » ou de la « grande meretrice »; il laisse à l'écart tout ce qui sent le fagot. Dans le *Coq-à-l'asne* à Lyon Jamet, nouvelle transformation; plus d'étiquette, il n'y a plus à se gêner; Marot dit tout ce qui lui passe par la tête, et il le dit crûment.

Cependant, les amis de Marot ne négligeaient rien pour hâter son retour en France. Comme toujours, Marguerite était au premier rang. En même temps qu'elle avait envoyé des paroles d'encouragement au poète, elle s'activait à provoquer cette parole royale qui devait mettre fin aux douleurs de l'exilé. En même temps, des voix suppliantes s'élevaient de divers côtés vers François Ier pour lui demander la grâce de Marot qui faisait la gloire de la France tout comme l'autre Maro avait fait la gloire de l'Italie. Il fallait un certain courage à un simple sujet pour plaider auprès du roi la cause d'un homme disgracié et surtout d'un hérétique. Ce fut Bonaventure Des Periers, cœur vaillant et généreux, qui, le premier, eut ce courage. Non seulement il vint se ranger aux côtés de Marguerite, mais il exhorta les autres à l'imiter :

Qu'attendez-vous, o poetes françoys,
Ses bons amys? Penfez-vous que je foys

Expert aſſez, ou ſi ſeur de mon roolle
Pour à Phebus porter quelque parole
De ſon Maro, que tout ſeul me laiſſez
Parler pour luy et ne vous advancez
A epouſer d'icelluy la querelle?..
Dont, ſ'il te plaiſt, Sire, abſouts le, car elle
N'eſt pas du tout ſi griefue ne damnable
Comme l'a faict ceſtuy deraiſonnable
Accuſateur et detracteur peruers...
Roy plus qu'humain, ſi i'oſe en ta preſence
Seul excuſer Marot en ſon abſence,
Pardonne moy. . . . .
. . . . faiſant grace & mercy
A ton Marot ſ'il a en rien meſpris
Dont il deult eſtre ou pugny ou repris.

Jean Faciot, qui s'était affublé du nom latin de Vulteius, fut aussi un des plus ardents à plaider pour Marot; il est vrai qu'il composa ses suppliques en vers latins, mais le latin était une langue alors si familière aux lettrés que le roi et la plupart de ses conseillers n'avaient nulle peine à la comprendre. Faciot dédia au cardinal du Bellay une longue élégie où il peint Marot exhalant ses douleurs et finissant par prier le cardinal d'intercéder pour lui auprès du roi. Dans une autre pièce, Faciot s'adresse directement au roi et lui représente la France éplorée redemandant son poète :

Ingemit et tacito suspirat Gallia luctu.

Marot connaissait tous les efforts de ses amis. Il attendait la bonne nouvelle. Mais les jours et les mois se passaient sans qu'il la vît arriver. Il dut faire contre mauvaise fortune bon cœur et s'accommoder de son mieux à la vie de Venise.

Dedans une bonne taverne
I'oſerois entrer hardiment,

dit-il à la fin de son *Coq-à-l'asne*. Sans doute avait-il fini par fréquenter certaines tavernes où il se retrouvait avec des poètes du pays; sans doute avait-il pris son parti des « mœurs vénériennes » de ses hôtes, justifiées, comme il

dit lui-même, par l'origine identique de Vénus et de Venise, toutes deux sorties du sein de la mer; peut-être même ses préventions contre ces « femmes eventées et publicques », contre ces belles courtisanes qui étalaient leur luxe sur les coussins des gondoles, ne résistèrent-elles pas au charme d'une aimable familiarité. Dans sa lettre à la duchesse, nouveau débarqué, disciple de Calvin tout imprégné de la doctrine, il avait pu se récrier sur les mœurs faciles des Vénitiens, se scandaliser de voir « permis et espendu » ce qui partout ailleurs « est deffendu »; mais toute cette vertu avait-elle tenu longtemps contre des tentations renouvelées? Marot, dans un nouveau *Coq-à-l'asne*, s'écriera bientôt avec une sorte de fanfaronnade :

A Venise ie fais prouesse.

Ce n'est plus le ton de la précédente épître à Jamet, où le poète, tout heureux de la tranquillité qu'il a trouvée dans sa retraite, dit qu'il « vit en paix à Venise ». L'agitation a succédé au calme, les entraînements d'une vie joyeuse ont dissipé les scrupules apportés de Ferrare et, négligeant quelque peu la « belle Christine », il est passé au culte de Vénus; les succès lui sont arrivés, et il peut dire avec un certain orgueil qu'il « fait prouesse ». Ce sont là les faits, résultant des propres aveux de Marot, et le respect de l'histoire oblige à les constater, dussions-nous contrister les graves historiens qui voudraient faire du futur auteur des *Psaumes* un apôtre immaculé. Ce serait méconnaître la vérité que de présenter Marot sous un pareil jour. La continence n'était point son fort, et tout s'accorde à démontrer qu'il n'éleva jamais la moindre prétention au prix de chasteté. On nous accusera peut-être d'aller bien loin dans nos suppositions, et cela sur un mot échappé au poète. Mais nous rappellerons que quelques années plus tard, à Genève, malgré les doctrines de Calvin, malgré le voisinage du maître, Marot se livrera à des escapades telles que, pour l'honneur de l'austère cité, son expulsion sera jugée nécessaire. Marot avait cette liberté de mœurs, cet imprévu dans le caprice, ces faiblesses devant la tentation, aussi bien avant qu'après son séjour

à Venise; et nous ne croyons point lui faire tort en le peignant tel qu'il était (1).

Le temps en effet devait lui paraître long. Six grands mois s'étaient écoulés, puisque le dernier *Coq-à-l'asne* est daté du 20 novembre (2). Pour tromper pendant six mois les longueurs de l'attente, quoi d'étonnant à ce que Marot ait cédé aux séductions que lui offrait la riche et opulente cité? Son nom, son talent, les charmes de son esprit avaient dû lui ouvrir bien des portes et il devait être fêté non seulement par les poètes qui partageaient ses goûts littéraires, mais encore par cette brillante jeunesse vénitienne qui devait le rechercher pour sa verve de joyeux convive, par ces beautés célèbres dont l'oreille était attentive aux vers flatteurs que leur adressait le poète en la douce langue de France. Au reste, le dernier *Coq-à-l'asne* de Marot se ressent du milieu que l'auteur fréquente. Le ton en est des plus lestes. Et si Maître Clément n'a point abdiqué sa haine contre la Sorbonne et les moines, il ne l'exprime plus ainsi que naguère dans le langage d'un docteur évangélique, mais comme un vieux bazochien repris du goût de ses anciennes fredaines. Il y effleure même

(1) Il s'en faut d'ailleurs que tous les écrivains protestants partagent sur Maître Clément l'aveuglement de certains d'entre eux.

Le pasteur J. Bonnet, par exemple, de qui les opuscules manquent parfois un peu de documentation, mais qui rachetait ce défaut par un style vif, précis et délicat, dit: « Clément Marot est pour moi un poète charmant, trop souvent malheureux, persécuté *pour une cause qui n'était pas absolument la sienne*. Je compatis à ses infortunes sans y voir le sceau de l'apostolat » (J. Bonnet, *Marot à Venise*, dans le *Bulletin de l'Histoire du protestantisme*, t. XXIV, p. 303). Et le même écrivain appuie son opinion de celle d'Herminjard, l'éditeur de ce monument d'érudition qui a pour titre : *Correspondance des réformateurs*. Herminjard écrit fort justement : « Le gentil Marot fut avant tout un fils de la Renaissance. »

(2) Tout en nous apportant un précieux renseignement, le titre de l'un des textes manuscrits de ce *Coq-à-l'asne* contient des erreurs manifestes. Il est en effet ainsi rédigé : *Épistre du Coq-à-l'asne par Marot à son amy Lyon, luy estant à Ferrare, le 20 novembre 1535*. Cette épître ne fut point composée à Ferrare puisque Marot y dit lui-même qu'il « fait prouesse » à Venise; elle n'est point de 1535 puisque Marot n'alla point à Venise en 1535, mais bien en 1536; seule, la date du 20 novembre paraît exacte en raison des faits auxquels il est fait allusion dans la pièce.

certains sujets qui comporteraient plus de décence; c'est de tout autre manière qu'il devrait parler de la mort du dauphin qui fut un deuil pour tous les Français, ou du comte de Dammartin lequel périt en faisant son devoir. Même dans les sujets légers, on dirait que Marot prend à tâche d'exagérer ici la crudité de l'expression, et ses deux derniers vers résument assez l'ensemble du morceau :

On iou(e) toujours des gigoteaux...
Adieu! iufques aux Blancs-Manteaux.

Le poète, qui attend chaque jour un rappel à Paris, donne à l'avance rendez-vous à son ami Jamet, dans cette église des Blancs-Manteaux, célèbre par les beautés faciles que l'on y rencontrait et où sans doute ils avaient fait ensemble plus d'une expédition heureuse.

Ce *Coq-à-l'asne* fait allusion à toute une série d'événements qui se passèrent aux mois d'août et de septembre 1536. Pour que la nouvelle en soit arrivée jusqu'à Venise et que le poète ait eu le temps de composer cette boutade rimée sur les faits du jour, nous arrivons par une pente presque insensible jusqu'aux derniers jours de novembre.

La pièce porte la date du 20. Le lendemain peut-être, Marot reçut la nouvelle que la France lui était rouverte et qu'il pouvait quitter la terre d'exil. Ses préparatifs ne durent point le retenir beaucoup. Outre qu'ils devaient être commencés depuis longtemps, aucun lien n'attachait notre homme à Venise. Il partit en hâte pour revoir cette France qu'il aimait tant, cette cour « maîtresse d'école » qui lui était si chère. Son départ ne fut pas retardé un instant par les rigueurs de la saison. Le voilà donc en route, au plus fort de l'hiver. Mais la joie qui déborde de son cœur est si grande, l'allégresse de sa pensée donne à son corps tant de légèreté pour franchir les obstacles, que rien ne saurait entraver sa marche. Lui-même l'affirme en un transport d'enthousiasme qui respire la sincérité :

Brief, du defir qu'au departir i'auoye,
Ie n'ay trouué rien de dur en la voye,
Ains m'ont femblé ces grandz roches haultaines
Preaulx herbus, & les torrents fontaines.

Biſe, verglas, la neige & la froidure
Ne m'ont ſemblé que printemps & verdure...

(Épistre à Monseigneur le cardinal de Tournon.)

Ces vers peignent bien l'état d'esprit de Marot. C'est le contentement parfait qui emporte l'âme au-dessus de nos misères.

Il est facile de refaire sur la carte l'itinéraire approximatif que dut suivre Marot. En sortant de Venise, ses diverses étapes sont marquées par Padoue, Vérone, Brescia, Milan, Turin. (Turin qui devait être dans quelques années le dernier terme de sa vie errante.) Jusque-là, le voyageur ne dut pas avoir trop à souffrir. A la fin de novembre, si les champs présentaient de vastes solitudes dépouillées de verdure, les chemins étaient encore praticables. Mais où la difficulté commença, ce fut à partir de Turin, lorsqu'il reprit en sens inverse la route qu'il avait déjà parcourue jadis quand il accompagnait François Ier vers Pavie. Ce fut à partir de cet endroit de la route qu'il retrouva les « grands roches haultaines », les « torrents », la « bise, la neige et la froidure » ; il dut franchir le mont Genèvre pour redescendre du côté de Briançon, passage le plus dur et le plus difficile, parce qu'à cette époque de l'année, il était déjà envahi par la neige et rendu dangereux par la tourmente. Marot eut à parcourir ensuite cette vallée étroite qui va au bourg d'Oisans et, s'élargissant un peu, aboutit à Grenoble. De Grenoble à Lyon, le reste du chemin n'était qu'un jeu. Mais le poète était bien aise d'arriver enfin et il ne dissimule pas sa joie :

Si qu'à Dieu rends graces vn million,
Dont i'ay attainct le gratieux Lyon...

Marot avait mis quinze jours environ pour accomplir ce voyage; il était parti de Venise le 22 ou le 23 novembre et arrivait à Lyon vers le 8 ou 9 décembre, comme semble l'indiquer une lettre du cardinal de Tournon dont nous aurons à parler tout à l'heure.





CHAPITRE XIV

(1536-1537.)

Marot à Lyon. — Les beaux esprits lui font fête. — L'abjuration nécessaire. — Marot abjure ses erreurs entre les mains du cardinal de Tournon. — Maurice Scève et Étienne Dolet. — Les Étrennes de l'an 1537. — Anne, la mystérieuse. — Marot fait ses adieux à la ville.



OUT en cheminant à travers les plaines lombardes, Marot avait réfléchi à la manière dont il allait se présenter devant les arbitres de son sort et surtout devant le maître. Quel autre présent que des vers pouvait offrir un poète et surtout un poète qui n'avait jamais eu d'autre fortune que ses vers? C'était naturellement au roi qu'il méditait d'adresser son premier hommage. D'après les renseignements recueillis, il savait que le souverain avait établi son quartier général dans le Midi pour mieux surveiller les tentatives de Charles-Quint sur la Provence, et qu'il passait la plus grande partie de son temps à Lyon. C'est donc en cette ville qu'il comptait le saluer. Mais Charles-Quint ayant échoué dans son entreprise, François Ier était parti de Lyon depuis quelque temps déjà lorsque Marot y arriva. Tous ses plans se trouvèrent bouleversés et grande fut sa déconvenue :

... I'efperois à l'arriuer tranfmettre
Au roy François humble falut en metre :

Conclud eſtoit. Mais puiſqu'il en eſt hors,
A qui le puys ie & doibs ie adreſſer, fors
A toy...

(Epistre à Monseigneur le cardinal de Tournon.)

Marot ne va pas jusqu'à dire qu'il avait composé ces vers d'avance et probablement faut-il les ranger dans le même lot que ce poème où il devait chanter la gloire du dauphin et du roi son père et qu'il promettait pour obtenir la faveur d'un sauf-conduit. Toujours est-il que Marot ne trouva plus le roi à Lyon. C'est donc vers le représentant du monarque, vers le cardinal de Tournon, gouverneur de Lyon, qu'il se retourna pour lui dédier ses salutations et ses hommages. Dans cette épître, il épanche sa joie et ne tarit point en termes émus sur la générosité du roi, sur les grandes qualités du prélat qui le remplace. Les premiers vers laisseraient croire que le poète obtenait grâce illimitée et qu'il rentrait sans conditions; voici comme il s'exprime :

Puiſque du Roy la bonté merueilleuſe
La France veult ne m'eſtre perilleuſe;
Puiſque ie ſuy de retourner mandé,
Puiſqu'il luy plaiſt, puiſqu'il a commandé,
Et que ce bien procede de ſa grâce...

Ces expressions méritent une attention particulière. D'après ces vers, la clémence royale se serait exercée envers le poète sans restriction. Marot le croyait-il vraiment ou cherchait-il au contraire à donner le change ? A s'en tenir à la lettre, il semblerait qu'il rentre en France affranchi, par grâce spéciale, des vexations qu'avaient à subir le commun des religionnaires. Nous verrons bientôt que les choses ne devaient point aller ainsi. Peut-être Marot ne se livre-t-il à ces exubérances d'enthousiasme que pour s'étourdir lui-même, pour détourner l'attention des malveillants de certaines formalités qui ne laissaient pas de l'inquiéter et dont on ne manquerait point de se gausser à ses dépens.

Marot trouva à Lyon un accueil des plus sympathiques.

Il y fut choyé par une élite de beaux esprits des deux sexes qui se piquaient de littérature. A toutes les époques, dans la ville de Lyon, à côté des préoccupations du commerce et du gain, il y a toujours eu place pour le goût des jouissances intellectuelles. Lyon a eu dans tous les temps des auteurs pour illustrer le nom de leur ville natale et des amateurs érudits pour les apprécier et les encourager.

Sous ces divers rapports, l'époque où Marot vint à Lyon peut paraître privilégiée. Lyon possédait alors une phalange d'hommes et de femmes distingués dont les noms marquent dans notre histoire littéraire. Marot entra de plain-pied dans cette société aimable. On se réunissait à jour fixe dans une maison amie, pour y traiter des choses de l'esprit; le rendez-vous ordinaire était chez le président Langes.

Certains historiens, de ceux qui aiment à mettre un peu de pompe en toutes choses, ont même fait de ces assemblées périodiques les séances d'une académie en règle; à cette académie, ils ont donné le surnom d'Angélique, en l'honneur de l'hôte. Certains biographes de Marot ont complété cette invention en racontant que le poète avait été honoré d'une réception officielle. Les mêmes écrivains, en s'efforçant de nous donner la composition de ce petit cénacle, ont cherché à grossir le nombre de ceux qui en faisaient partie. Pour mieux faire entrer dans cette liste tous les noms qui, au cours du xvi[e] siècle, ont jeté quelque éclat sur la cité lyonnaise, ils ne se sont pas toujours assurés si, parmi ces personnages, les uns n'étaient pas un peu jeunes et les autres un peu vieux pour être ainsi rassemblés. Louise Labbé, par exemple, qui naquit en 1525, aurait fait preuve d'une grande précocité si, au passage de Marot, elle s'était déjà trouvée parmi ceux qui lui firent fête. Par contre, Jehan Le Maire de Belges qui est désigné comme venant, de temps à autre, faire à Lyon une apparition au milieu de ses « confrères en Apollon », avait alors près de soixante-deux ans puisqu'il était né en 1475, et son âge devait le rendre paresseux aux voyages, particulièrement pénibles en ce temps-là.

Marot retrouva dans ce groupe de lettrés des personnes qui ne lui étaient point inconnues, au moins de nom. En première ligne Étienne Dolet, dont il avait dû entendre parler à Toulouse et qui, tout en se livrant à ses doctes études, venait chercher à Lyon dans la profession d'imprimeur le moyen de pourvoir aux besoins quotidiens; Maurice Scève, l'auteur du blason du *Sourcil*, le vainqueur du tournoi poétique de Ferrare, que Marot avait couronné sans le connaître personnellement, mais dont le nom avait certainement frappé son oreille lors de son pèlerinage en Avignon au tombeau de Laure. Notre poète forma bien vite avec ces deux hommes les liens d'une étroite amitié. Marot fit également connaissance à Lyon avec Claudine et Sybille Scève, les deux sœurs de Maurice. Il dut y remercier Jean Faciot (autrement dit Vulteius) d'avoir, de son mieux, réclamé dans la langue de Virgile le rappel de l'exilé et d'avoir célébré son retour. Marot retrouva encore Jeanne Gaillarde, avec laquelle il avait entretenu une correspondance poétique, et Pernette du Guillet qui avait essayé, pour sacrifier à la mode, de tâter du coq-à-l'âne. Complétons cette liste par les noms que citent les écrivains lyonnais, mais en laissant à ces derniers la responsabilité de leurs indications. C'est ainsi qu'ils mentionnent encore Symphorien Champier, Benoît Court, Humbert Fournier, Humbert de Villeneuve, le médecin Gonzalve de Tolède, André Briau qui, après avoir été médecin de Louis XII, devint échevin de Lyon, enfin le théologien André Victor. Il y avait aussi Sébastien Gryphe qui dirigeait à Lyon une imprimerie connue; les auteurs ont eu, de tout temps, trop d'intérêt à être bien avec les imprimeurs pour que nous ne puissions pas supposer que Sébastien ait eu ses entrées parmi ces raffinés.

C'était en un mot une compagnie d'esprits délicats, gens de situations assez variées pour que le plaisir de se trouver ensemble leur fût un charme toujours renouvelé. Un des habitués les plus assidus de ces réunions, Humbert Fournier, nous a laissé de précieux renseignements sur la manière dont on y passait le temps et sur les matières que l'on y traitait. « Nous parlons, écrit-il à un de ses amis de la religion, de la manière de bien régler les mœurs,

de polir et de perfectionner l'esprit par la culture des services utiles; quelques amis nous rendent visite et, laissant les sujets sérieux, nous nous égayons par des petits contes et des plaisanteries qui n'ont rien de mordant; on cause des nouvelles des cours et des événements politiques. » Aux conversations succédaient des lectures; Humbert Fournier récitait des sonnets en rime toscane; à tour de rôle, d'autres membres déclamaient des morceaux oratoires ou des pièces de théâtre. André Victor, le théologien, pour texte de ses dissertations prenait toujours des sujets graves tels que l'incertitude de la vie et la nécessité de la mort. La musique avait aussi sa part et, parfois, pour se délasser, on ne dédaignait point de se livrer à divers jeux. Du reste, Marot n'était point un personnage nouveau pour ce petit monde littéraire; il y avait déjà pénétré non seulement par sa réputation, mais encore par ses œuvres. Pour ces intellectuels, ce n'eût pas été assez de connaître le nom de Marot, ils savaient presque ses vers par cœur. Et le nombre de ses admirateurs lyonnais était assez grand pour que l'imprimeur François Juste ait publié presque coup sur coup deux éditions de ses œuvres complètes (décembre 1534, février 1535, n. st. 1536). Ce fut une double joie pour l'exilé de respirer l'air de la patrie et de voir l'empressement que ces passionnés de lettres mettaient à lui faire accueil.

Vulteius prodigua ses vers latins pour chanter le retour de Marot. Avec la même fécondité que sa Muse avait pleuré l'exilé, elle célébra le revenant. Bonaventure Despériers qui, si l'on excepte la reine de Navarre, avait été le seul des amis de Marot à prendre sa défense auprès du roi, voulut être un des premiers à saluer le poète au moment où il posait le pied sur le sol natal. Despériers était meilleur prosateur que rimeur, et ce n'était pas une tâche facile que d'adresser, dans la langue du Parnasse, un compliment bien tourné au premier poète du temps. Voici par quel ingénieux expédient il imagina de sortir d'embarras. Il envoya ses vers à Marot comme il eût fait d'un simple morceau de prose, c'est-à-dire sans s'arrêter à la rime et comme s'il n'eût pas eu lui-même conscience de la mesure. Manière détournée de confesser son

infériorité poétique à l'égard du destinataire. Ses vers donnent du reste l'impression qu'il n'y avait rien d'excessif dans cette modestie :

Maro en Marot, immortel poete, l'honneur de ce temps, que veoir tant ſouhaitte, mes pauvres verſetz, crainctifs et doubteux, ne ſ'oſent monſtrer (tant ils ſont honteux) à vous, veu qu'ils ſont ſans rithme & raiſon ; dont ie vous ſalue en ſimple oraiſon, priant (comme faict chaſcun à ſon tour) qu'il vous ſoit heureux ce ioyeux retour.

Ainsi, de loin comme de près, les manifestations les plus affectueuses arrivaient à Marot, semblant lui présager, avec la fin de ses épreuves, des jours de sécurité et de calme. Comme il l'avait prévu lui-même, « mille boniours venoient de tous côtés », ce n'étaient que « grandes accollées » (1). Cependant, en ce ciel où tout paraissait rayonner d'espérance, il restait un point noir qui remplissait d'angoisses secrètes le cœur du poète et lui était comme un avertissement qu'il n'avait pas épuisé le calice d'amertume. Le roi avait bien ordonné le retour de Marot, le roi lui avait bien fait cette « grâce » de dire qu'il pouvait rentrer en France, mais il n'avait pas été plus loin. Il était resté muet sur les conditions imposées aux religionnaires pour être remis dans leurs droits : donc le roi ne les avait point supprimées pour Marot. A la vérité, comme le dit le poète, la France ne devait plus lui être « périlleuse » ; mais s'il était à l'abri du danger, il n'était pas au bout de ses tribulations. On lui avait fait grâce du bûcher ; mais on ne le tenait pas quitte des cérémonies humiliantes de l'abjuration, et il y avait là un souci, une préoccupation constante qui devaient tourmenter son esprit. On lui avait sans doute donné à entendre dès le premier jour, pour lui rendre la pilule moins amère, qu'on le traiterait en ami, qu'on ne se montrerait pas bien difficile à son égard : une simple formalité et ce serait tout. Quant à obtenir une dispense, il n'y fallait pas songer. L'Église avait ses raisons pour être intraitable sur ce chapitre ; elle comprenait fort bien qu'une conscience

(1) *Épistre à Monseigneur le Dauphin.*

déshonorée par elle était une conscience dont elle n'avait plus rien à craindre. Et le cardinal de Tournon, le futur introducteur des Jésuites en France, n'était pas homme à laisser échapper une si éclatante occasion d'humilier l'erreur pour la plus grande gloire de Dieu. Dans une lettre de lui au grand maître Anne de Montmorency, on voit que rien ne lui ferait abandonner l'idée d'exiger une expiation de Marot et que, sans cette satisfaction, il ne le tiendra point quitte. Voici ce qu'il écrit à la date du 14 décembre :

Monsr, Clement Marot eſt depuys quelques iours en ceſte ville, qui eſt venu en bonne volonté ce me ſemble de viure aultrement qu'il n'a veſcu, deliberé de faire abiuration ſolempnelle en ceſte ville devant moy & devant les viccaires de Monsr de Lyon. Et vous promectz, Monsr, qu'il a grand repentence de ce qu'il a faict pour le paſſé et bonne envye de viure en bon chreſtien pour l'advenir. Et ſi ie le penſoys aultre, ie ſuys ſeur que vous repondriez pour moy que ie ne vouldrois point parler pour luy, mais ſans doubte, Monsr, ie le voys en bon chemin, par quoy, ſ'il vous plaict, vous luy ferez eſcripre par le Roy que, après l'abiuration faicte, il puiſſe venir en ſeuretté devers luy & aller en ſon royaulme, & ie vous en ſupplye (1).

Cette lettre nous renseigne avec précision sur deux points importants. Grâce à elle, tout d'abord, nous pouvons déterminer d'une manière certaine l'époque de l'arrivée de Marot à Lyon. Ensuite elle fait la lumière, et une lumière éblouissante, sur cet événement si considérable de la vie du poète : son abjuration à Lyon.

Nous ne chercherons point à démêler quels pouvaient être les sentiments intimes de Marot et s'ils étaient conformes aux bonnes dispositions que lui prêtait le cardinal. Le converti de Ferrare était-il en aussi « bonne volonté » que le prétend M. de Tournon de « vivre aultrement qu'il n'avoit vescu jusqu'alors » ? Il y aurait eu là une transformation bien subite et, s'il en était ainsi, on serait tenté de se demander à quel moment Marot était de bonne foi. Le cardinal, en homme prudent, trouvait bon de ne point

(1) Bibliothèque nationale. Manuscrits français 5125, fol. 165.

aller trop au fond des choses et ils s'en tient aux apparences, « à ce qui lui semble ». Certains écrivains auraient bien dû imiter cette modération et ne point se lancer dans de longues dissertations pour établir la solidité des croyances de Marot et l'impossibilité de son abjuration que des protestants zélés ont niée dans un intérêt de parti. En présence de la lettre du cardinal, leur thèse s'écroule; et il n'y a plus besoin d'efforts pour expliquer ces vers du poète dont le sens apparaît dans toute sa clarté :

Va, Lyon, que Dieu te gouverne;
Aſſez longtemps ſ'eſt eſbattu
Le petit chien en ta caverne
Que devant toy on a battu.

(Adieux à la ville de Lyon.)

Quant à certaines railleries de Sagon, on peut trouver avec raison qu'elles sont d'un goût médiocre, mais on ne peut plus traiter leur auteur de calomniateur lorsqu'il s'exprime ainsi :

Car Marot, comme on a bien ſceu,
A eſté à Lyon receu
Pour ſe reioindre à noſtre Egliſe;
Mais on ſait bien en quelle guiſe,
Car il y auoit pour le moins
Une douzaine de teſmoings
Qui l'ont rebaptizé au monde
En abiurant l'erreur immunde.
Ie dy erreurs, non pas erreur,
Tant y en a que c'eſt horreur,
Auſquelz a fallu que ton maiſtre
Ayt renoncé premier que d'eſtre
Purgé, baptizé & refaict,
En aboliſſant ſon forfaict;
Cela fut faict dedans Lyon.

(Le rabais du Caquet de Marot.)

Pour toutes les autres attaques de Sagon, Marot trouvera toujours une riposte vive et alerte qui ne se fera jamais attendre; mais quant à celle-ci, il restera muet;

trop embarrassé pour répondre, il jugera plus commode de se retrancher dans le silence. Nous l'avons déjà dit et nous aurons encore d'autres occasions de le répéter; Marot n'était point du bois dont on fait les martyrs, et ceux qui ont voulu faire de lui un apôtre, dans l'intérêt de leurs doctrines, ceux-là se sont lourdement trompés. Marot avait une de ces bonnes et loyales natures facilement impressionnables, qui s'enflamment contre les abus du monde et les injustices du pouvoir. Sa droiture et sa générosité le poussaient à prendre le parti des opprimés, mais il savait s'arrêter à point sur cette pente, pour partager le moins possible leurs souffrances et pas du tout leurs supplices. De la lettre du cardinal de Tournon, des déclarations de Marot, des insinuations de son adversaire, nous pouvons conclure à la certitude absolue de l'abjuration; c'est là un fait incontestable et qui appartient à l'histoire.

Le jour choisi pour cette cérémonie désobligeante ne dut point longtemps se faire attendre. Cela résulte des termes mêmes de la lettre du cardinal. Le rendez-vous fut fixé, selon toute vraisemblance, à la cathédrale Saint-Jean, église métropolitaine de Lyon. Les choses durent se passer avec une certaine pompe puisque le cardinal annonce que l'abjuration aura lieu devant lui et devant les vicaires de l'évêque. Sagon ajoute que l'assistance se composait d'une douzaine de témoins, sans compter probablement les oisifs que la curiosité attire toujours en pareille circonstance. D'après le rituel, Marot dut se présenter à la porte de l'église dépouillé de ses habits *usque ad camisiam*, et s'agenouiller sur les marches de pierre, tandis que l'officiant chargé d'accomplir les rites de l'abjuration était assis en dedans de l'église, vêtu d'un rochet, d'une étole et d'une chape de couleur violette. L'officiant, armé d'une longue verge en bois blanc dans la main droite, commençait par réciter le psaume *Miserere mei*, *Deus*, et puis le psaume *Deus misereatur nostri et benedicat nobis*. A la fin de chaque verset, il frappait l'épaule du patient. La force des coups était mesurée à la gravité des fautes commises ou de l'horreur professée par l'Église pour l'hérésie imputée au pénitent. L'officiant se levait ensuite et

disait *Kyrie eleison*, puis il récitait le *Pater* et les deux oraisons *Deus cui proprium est misereri* et *Præsta quæsumus*, *Domine*, *huic famulo tuo*. Alors le pontife se rasseyait et, mitre en tête, il prononçait l'absolution en ces termes : « Auctoritate Dei omnipotentis et beatorum apostolorum Petri et Pauli atque Ecclesiæ suæ sanctæ et ea qua fungor absolvo te a vinculo excommunicationis qua ex lutherani erroris causa ligatus eras. In nomine Patris..., etc. » Après quoi, le pontife se levait et, prenant par la main le poète ainsi absous, il l'introduisait dans l'église en disant : « Reduco te in gremium sanctæ matris Ecclesiæ, et ad consortium et communionem totius christianitatis a quibus fueras per excommunicationis sententiam eliminatus et restituo participationi ecclesiasticorum sacramentorum. In nomine patris et filii et spiritûs sancti. Amen (1). »

L'accomplissement de cette cérémonie rendait à celui qui s'était résigné à la subir la libre circulation à travers le monde catholique. Toutefois, comme il pouvait rencontrer dans ce monde des esprits moroses et soupçonneux, toujours en défiance contre les tours des hérétiques, on délivrait d'ordinaire au pénitent une sorte de passeport religieux qu'il devait représenter à toute réquisition des autorités ecclésiastiques.

Cette pièce justificative était sans doute la copie du procès-verbal d'abjuration rédigé d'après les formules consacrées par l'Église : « L'an ..., le ... iour du mois de ..., en présence de ..., témoins à ce requis et soussignez, le sieur ..., âgé de ... ou environ, ayant reconnu que hors de la vraie Église il n'y a point de salut, de sa bonne volonté et sans aucune contrainte a fait entre mes mains une profession expresse et solennelle de la foi catholique, apostolique et romaine et a abjuré l'hérésie de Luther en prononçant la formule prescrite à cet effet dans le rituel du diocèse, et ensuite de cette profession, ie luy ai donné publiquement l'absolution de l'hérésie, etc., etc. (2). »

(1) Abbé Migne, *Dictionnaire de liturgie* : Abjuration et Absolution. — Voyez aussi E. Martens, *De antiquis ecclesiae ritibus*, t. II, p. 916 (édition de 1736, in-fol).

(2) Abbé Migne, *Dictionnaire des formules.*

Nous aurions pu, dans cette formule, remplacer le nom en blanc de l'officiant par celui du cardinal de Tournon. Lui-même, en effet, présida à la cérémonie; nous avons trouvé ce détail dans une pièce que nous citerons plus loin. Le cardinal n'était point resté insensible aux jolis vers que le poète lui avait adressés pour sa bienvenue à Lyon; pourquoi n'aurait-il pas cherché à adoucir les rigueurs du rituel en officiant lui-même? Marot n'eut qu'à se louer des bons procédés de M. de Tournon. Aussi, dans ses *Adieux à la ville de Lyon*, voici la part qu'il fait au prélat-gouverneur :

Finallement, pour sa vertu,
Adieu des fois vn million
A Tournon, de rouge veſtu,
Gouverneur de ce grand Lyon.

Chose curieuse, et qui prouve combien Marot n'aimait point à revenir sur cette mésaventure, ces adieux à Lyon pour remercier la grande ville de son hospitalité, ne virent le jour qu'après sa mort, dans une édition de 1544. De son vivant, le poète ne voulut point laisser échapper l'aveu du traitement que l'Église lui avait imposé en rançon de sa liberté.

Mais, si Marot se tut, il n'en fut point de même de ses ennemis qui firent de cette défaillance ou, si l'on veut, de ce compromis, le texte d'interminables railleries. Nous avons déjà cité des vers de Sagon à ce sujet. Dans un petit volume où une main soigneuse a réuni toutes les diatribes de Sagon contre Marot, on peut lire une pièce latine des plus curieuses qui, si elle n'est point de Sagon, est bien certainement d'un des siens. L'auteur, avec une dextérité de raisonnement toute théologique, y établit qu'après comme avant sa conversion Marot est digne du mépris des honnêtes gens (il n'est honnêtes gens que ceux qui pensent comme nous) : avant, parce qu'il menait une vie honteuse et coupable; après, parce qu'il se déshonora en sacrifiant ses convictions à ses intérêts. Le passage suivant est allusif à la petite cérémonie cardinalesque par laquelle Marot dut passer :

Hoc nimirum eſt illud quod Marotiſtarum (quoniam hoc

nomine uocari gaudent) cauſſam planiſſime afflixit & perdidit quod eorum deus Marotus quem in delitiis habent, ante pedes illuſtriſſimi uiri, reuerendiſſimi in Chriſto patris, cardinalis Turnonenſis, conſtitutus, Lugduni publice, celeberrimo uirorum eximiæ dignitatis confeſſu, ingenti populi euangelici rubore & inuidia, palinodiam cecinit, ut ſcelerum ſuorum abolitionem, quod omni contentione uix expugnatum eſt, impetraret; quod ſeu recte ſeu perperam fecit, nihil ad ſummam eius turpitudinem, impietatem, infamiæque perpetuæ notam addi potest. Nam ſi recte id factum uultis, qua eum ratione pium fuiſſe defenditis qui in omni anteacta vita eccleſiæ & religionis acerrimum ſe hoſtem fuiſſe eo facto faſſus ſit? Sin perperam, quid eo nequius, inconſtantius, ſceleratius eſſe aut fingi poteſt, qui cupiditate in patriam redeundi, idque ſanctum, pium, euangelicumque eſſe perſuaſiſſimum habebat, cuius gratia tot inimicitias, terrores, diſcrimina, exilia, proſcriptionem denique pertulerat, ita recantavit ut ſe ſuumque caput diris & flammis deuoueret ſi quid tale in poſterum ſentire deprehenſus eſſet (1)?

La cérémonie terminée, Marot dut sentir ses épaules allégées d'un désagréable fardeau. Cependant, sa préoccupation d'ensevelir dans l'oubli cette aventure autant qu'il dépendait de lui semble indiquer une sorte de malaise causé autant par l'amour-propre blessé que par les murmures d'une voix intérieure qui lui reprochait sa faiblesse. A Lyon, on n'avait point cherché à faire tant d'éclat autour de cette abjuration et, à part quelques dignitaires de l'Église et quelques curieux qui passaient par là, personne n'en fut averti. Marot continua à suivre son train de vie ordinaire, comme si rien ne s'était passé, au milieu de l'empressement des amis que sa célébrité groupait autour de lui. A mesure qu'il prolongeait son séjour, il recherchait plus particulièrement l'intimité de Maurice Scève et celle d'Étienne Dolet. Scève s'était acquis une grande situation à Lyon, tant par sa réputation de poète que par les services rendus à la ville dans les charges que lui avaient confiées ses concitoyens. Sa famille était nombreuse; Scève avait plusieurs sœurs qui cultivaient la musique. Marot, paraît-il, faisait sa partie dans ces con-

(1) *Deffense de Sagon contre Marot* (Bibliothèque de l'Arsenal, BL 6427).

certs. Peut-être lui trottait-il en la mémoire quelqu'un de ces airs que Jennequin avait composés autrefois pour accompagner les chansons de sa jeunesse. Il fredonnait ces refrains, faut-il croire, au grand plaisir de l'assistance, puisque son ami voulut lui persuader de se perfectionner dans l'art du chant et de prendre des leçons. Pour le coup, Marot se révolte :

En m'oyant chanter quelques foys
Tu te plains qu'eſtre ie ne daigne
Muſicien, & que ma voix
Merite bien que l'on m'enſeigne,
Voyre, que la peine ie preigne
D'apprendre : ut, ré, my, fa, sol, la.
Que diable veulx-tu que i'appreigne!
Ie ne boy que trop ſans cela.

(*A Maurice Scève, Lyonnois.*)

Un autre motif que les arts d'agrément l'avait mis sur le pied d'une grande familiarité avec Dolet. Marot arrivait de Venise et Dolet y avait fait un long séjour quelques années auparavant, en 1530. Dolet s'était rendu dans cette ville pour suivre les leçons du célèbre Egnazio dont la science attirait des élèves de toutes les parties de l'Europe. Mais il avait su faire tout à la fois la part du plaisir et celle de l'étude. Sans être infidèle aux Muses, il trouvait entre-temps des loisirs pour suivre les cours de philosophie professés publiquement par les péripatéticiennes de la place Saint-Marc au profit des étrangers. Il s'était épris, entre autres, de la jeune et belle Elena, morte à la fleur de l'âge et qu'il pleura en hexamètres (à cette époque, c'était encore une manière de charmer les mânes des morts que de leur consacrer des vers latins). Dans ses épigrammes, Dolet confesse que, si les années ont éteint les feux de sa jeunesse, ils n'en furent pas moins ardents à leur heure. Marot pouvait en dire autant. Et les souvenirs de leur séjour à Venise

Où Venuz eſt, certes, plus veneree
Qu'au temps des Grecz en l'Iſle Citheree,

devaient être pour les deux amis un sujet intarissable de

plaisanteries gauloises, si l'on en doit juger par certains vers où Dolet semble prendre à tâche de prouver qu'en latin le dédain de l'honnêteté peut être poussé jusqu'au plus effronté lyrisme. Lorsqu'ils avaient épuisé leur provision de récits scabreux, ils en revenaient à des sujets plus graves; ils s'entretenaient de leurs travaux et de leurs études. Dolet, jadis possédé par Vénus, l'était aujourd'hui par Pallas :

. . . . . . alter ignis iam occupat,
Ignis pudicæ Palladis...,

dit-il lui-même. Il travaillait, en effet, à l'achèvement de ses *Commentarii linguæ Latinæ*, deux énormes in-folios qui représentaient un labeur considérable. Le premier tome avait paru en 1536 chez Sébastien Gryphe, imprimeur à Lyon. Mais, pour mener plus sûrement cette entreprise à bonne fin, Dolet caressait le projet d'avoir une imprimerie à lui. Peut-être, dans les entretiens intimes des deux amis, Marot avait-il parlé d'une édition plus correcte et plus complète de ses œuvres, débarrassées de toutes les scories que la spéculation des libraires y avait introduites; et Dolet, prenant la balle au bond, aurait promis que l'édition nouvelle serait une des premières publications de ses presses futures. Maurice Scève devait être souvent en tiers dans les causeries des deux amis; les vers qui lui sont adressés par Marot et Dolet prouvent avec tous les deux une grande intimité.

C'est ainsi que Marot vit doucement s'écouler à Lyon les derniers jours de l'année 1536; les vers qu'il composa pour étrennes aux dames lyonnaises, ceux qu'il reçut lui-même en cette occasion ne laissent aucun doute sur ce point. Le 1er janvier, à cette époque, n'était point encore le premier jour de l'an qui ne commençait qu'après Pâques. C'est seulement sous Charles IX, en 1564, que le bon plaisir royal, d'accord avec le bon sens, jugera à propos de régulariser le calendrier. Mais le 1er janvier n'en était pas moins, au temps de Marot, par une coutume déjà ancienne, une journée de cadeaux, de souhaits et de réjouissances. Les Lyonnais sont amis du plaisir. En cette année 1537, à l'occasion du 1er janvier, des jeunes

gens, des artistes, des peintres se mirent en frais de divertissements, à la grande satisfaction du public. Eustorg de Beaulieu, poète contemporain, rapporte que les peintres de Lyon eurent l'idée d'ériger à Bacchus une statue en neige, auprès de laquelle était placé un tonneau de vin où quiconque passait pouvait boire. Eustorg de Beaulieu, que nous retrouverons mêlé aux dernières années de Marot, commença sans doute à cette époque sa liaison avec le poète en lui rimant l'étrenne-acrostiche suivante :

Ce premier iour de la ſepmaine,
Le premier du moys qui toutz mayne
Et le premier iour de l'année,
Ma plume agreſte, foible & vayne,
Eſt entrée en chaleur ſoubdayne
Nasurant ma penſée eſtonnée;
Tant que, ia demy forcenée,
M'a dict : que ne ſalues-tu
A ce iour Marot qu'a batu
Rigueur, rage & fureur ague?
Or, dis-ie, ô homme de vertu,
Tres humblement ie te ſalue.

Eustorg de Beaulieu, qui devint par la suite un des prosélytes des idées nouvelles, y inclinait déjà; il était également de cette race d'empressés qui s'imaginent faire plaisir aux gens en insistant, par manière de condoléances, sur leurs aventures désagréables. Marot aurait probablement préféré qu'on laissât là ce sujet. Dolet, avec plus de tact, au moment où le poète allait partir pour se présenter au roi, lui offrait les souhaits suivants :

Tibi pro Xeniis vim opum ſuperbam
Non mittam (uetat id breuis ſupellex)
Sed maiora uouebo : nempe amicum
Regem ut Gallum habeas, probeque ſemper
Placatum & ſtudiis tuis fauentem
    Porro, ſanus, alacris & quieto
Tranquilloque animo, diu frurare
Hac luce & decus aſſequare ſcriptis
Æternum. Xenia hœc ne parua ducis.

Le souhait de Dolet devait se réaliser bientôt. Marot,

de son côté, pouvait dire, comme Dolet, qu'en fait d'écrin garni pour offrir des étrennes, il n'avait que son écrin poétique. Il y puisa et chacun eut sa perle. Sa première pensée, comme il était naturel, se tourna vers le roi. Mais il se garde bien dans ses rimes au monarque de laisser échapper un mot qui ait trait à l'affront dont son amour-propre saigne encore, ni d'insinuer que la grâce royale aurait pu, dans sa toute-puissance, lui épargner ce désagrément. Tout au contraire, avec autant d'esprit que d'adresse, Marot ne mesure à son maître ni ses éloges, ni sa reconnaissance :

> Ce nouuel an, François en grace abonde :
> Il m'a ouuert, pour eſtrenes, le monde
> Dont l'Occident deux ans clos m'a eſté...
> Ie donne au Roy ce monde plantureux,
> Ie donne au monde un tel prince d'eſlite.
>
> *(Estrennes au roy.)*

Après le roi, le tour des dames. On trouvera dans les Œuvres de Marot toute une série d'*Étrennes* à cette adresse. Elles sont d'un tour plutôt banal et, pour plusieurs d'entre elles, le titre de la pièce ne désigne même pas la destinataire. On devine que le poète a hâte d'en finir avec cet usage de politesse annuelle. Nous distinguerons seulement dans le nombre celle à Jane Scève, qui atteste une fois de plus les bonnes relations de Marot avec cette famille, et celle à Jane Fraye, où le poète fait certaine dépense de délicatesse et d'esprit. Il s'acquitte ensuite envers son ami Dolet :

> Après auoir eſtrené damoiſelles,
> Amy Dolet, ie te veux eſtrener :
> Preſent te fais de la plus fine d'elles
> Qui ſache bien à ſon gré te mener,
> Affin d'ouïr ta Muſe reſonner
> Les paſſions qu'Amour aux ſiens ordonne.
> Ce doulx tourment ie t'ay uoulu donner,
> Affin qu'à tous un grand plaiſir ie donne.
>
> *(Estrennes à Estienne Dolet.)*

Parmi toutes ces étrennes, il en est une que nous avons

réservée et qui offre un intérêt particulier parce qu'elle se dresse comme une énigme dont les plus fins n'ont pu trouver le mot, parce qu'elle renferme un mystère autour duquel tourne depuis trois siècles la curiosité des dénicheurs d'anecdotes galantes :

A Anne.

Ce nouuel an pour eſtrenne vous donne
Mon cueur bleſſé d'vne nouuelle playe.
Contrainct y ſuis, Amour ainſi l'ordonne,
Et qui vn cas bien contraire i'eſſaye :
Car ce cueur-là, c'eſt ma richeſſe vraye,
Le demourant n'eſt rien où ie me fonde;
Et fault donner le meilleur bien que i'aye
Si i'ay voulu d'eſtre riche en ce monde.

Quelle est la dame à laquelle cette pièce est consacrée? Le nom d'Anne est-il un vrai nom ou un nom supposé et destiné à dérouter les curieux? Un savant abbé du xviiie siècle, commentateur de Marot, qui paraît en savoir long sur les femmes, ou du moins qui affiche la prétention d'être très informé en ce qui les concerne, affirme avec une assurance dépourvue de preuves que, sous ce nom, il faut reconnaître la reine de Navarre. D'autres lui ont emboîté le pas, mais nous croyons qu'ils se sont engagés sur une fausse piste. Pour nous, le nom d'Anne était bien celui de la personne en question. Et ce qui confirme cette opinion c'est que, dans le recueil des vers latins de Dolet, trois épigrammes sont dédiées à cette même Anne et qu'il n'a garde de lui donner d'autre nom. L'amour de Marot datait probablement de loin puisque, dans une édition de ses œuvres parue en 1535, pendant son exil, nous lisons déjà une épigramme à ladite Anne (1), composée, par conséquent, avant le départ du poète, qui est de la fin de l'année 1534. Cette passion aurait donc commencé au plus tard dans les premiers jours de cette année, alors que l'hiver secouait sur la terre ses frimas; mais, depuis, elle tourmente partout notre homme, elle

(1) C'est celle qui commence par le vers :

Anne par ieu me iecta de la neige...

assiège son esprit et, en toute occasion, il y fait allusion. C'est ainsi qu'à Ferrare, dans l'incendie du bosquet où Renée aimait à réunir les dames de sa cour, il trouve matière à évoquer cette Anne qui semble être restée insensible à ses amoureuses objurgations :

> Le cueur eſt sec, le feu bien enflammé,
> Mais la rigueur (Anne) dont tu es pleine
> Le veoir ſouffrir a touſiours mieulx aymé
> Que par la mort mettre fin à ſa peine.

(De son feu et de celluy qui se print au Bosquet de Ferrare.)

Une autre preuve que cet amour était ancien, c'est la manière dont en parle Dolet :

> Anna, quid enixe dubitas redamare Marotum.
> Aeternam qui te reddere laude potest?

D'après l'expression dont se sert ici Dolet, c'est la suite d'un roman commencé qu'il s'agit de reprendre, ce sont les deux morceaux d'un vase brisé qu'il s'agit de rapprocher. La flamme paraît encore vivace du côté de Marot, mais elle est presque mourante de l'autre, et il faudrait la raviver. Que va promettre Dolet à cette Anne, tout au moins hésitante, pour la ramener à ses amours d'antan? Il lui garantit la gloire, seule monnaie dont les poètes puissent être prodigues. « Oui, dit Dolet à cette Anne si peu facile à persuader, Marot te donnera la gloire, il portera ton nom jusqu'aux nues, jusqu'aux confins les plus reculés de la postérité. Que dis-je, Marot? Ses amis feront chorus avec ton poète. Et que peux-tu désirer de plus? Moi, le célèbre Dolet, je commence déjà à immortaliser ton nom. » Hélas! malgré les promesses de Dolet, le nom de celle qui était, pour le moment, la dame des pensées de Marot n'est point parvenu jusqu'à nous. Nous voyons son prénom revenir dans une autre épigramme du même Dolet à la Rubella; ici encore, Dolet reprend sa thèse : « Trop heureuses les femmes aimées par des hommes que les dons de leur esprit ont placés au-dessus de la foule. En effet, que peut donner un puis-

sant de la terre, un roi même? De méprisables présents, des richesses périssables. Un poète seul peut donner la gloire, et la gloire est préférable à tout. Conclusion : aimer des poètes qui donnent l'immortalité, c'est comme si l'on aimait des dieux. Vous aimez des dieux, ô Anne! ô Rubella! Vous ne les sauriez trop aimer. » Système assurément bien imaginé et surtout fort économique; nous ne saurions pourtant admettre que ce raisonnement fût du goût de toutes celles auxquelles on le tenait. Les seules déductions que nous pouvons tirer des épigrammes de Dolet, c'est que la personne à laquelle Marot dédia un nombre assez considérable de ses vers existait en réalité et existait sous le prénom d'Anne. Quant à son nom, nous ne l'avons point découvert. Dans une de ses épigrammes à Anne, Dolet, lui assurant que Marot peut la rendre immortelle, « æternam plus Diis ipsis », ajoute « genus, unde verendum duxisti »; c'est donner à entendre que cette Anne est issue d'une illustre famille, et ce renseignement concorde assez avec ce que dit Marot dans une épigramme où il « déclare sa pensée » à sa dame :

Ie penſe en vous & au fallacieux
Enfant Amour, qui par trop ſottement
A faict mon cueur aymer ſi haultement,
Si haultement, hélas! que de ma peine
N'oſe eſperer un brin d'allegement,
Quelque doulceur de quoy vous ſoyez pleine.

(A Anne, luy declarant sa pensée.)

Depuis la fin du paganisme, Dolet nous l'a déjà dit, ce sont les poètes qui ont remplacé les dieux. Cependant, même dans cette haute situation, Marot, qui sent bien que les puissants de la terre l'emportent sur les poètes par certains avantages, promet à son tour la gloire à sa maîtresse :

... Mon renom en aultant de prouinces
Eſt deſpendu comme celluy des princes.
S'ilz vainquent gens en faictz d'armes diuers,
Ie les ſurmonte en beaux eſcriptz & vers :
S'ilz ont treſor, i'ay en tresor des chouses
Qui ne ſont point en leurs coffres encloſes :

S'ilz ſont puyſſantz, i'ay la puyſſance telle
Que ferẻ puys ma maiſtreſſe immortelle...

(Epistre faicte par Marot.)

Doit-on conclure des vers de Dolet, des vers de Marot, que notre inconnue était vraiment d'une naissance illustre? Les rois qui épousent des bergères et les princesses qui s'éprennent des poètes sont rares. Et puis, si Marot avait eu affaire à une grande dame, comme il l'insinue, qu'avait-il besoin de lui promettre l'immortalité qu'elle tenait déjà de l'illustration de sa race? En dépit des déclarations emphatiques du poète, n'est-il pas plus logique de supposer à la dame des pensées de Marot le rang que Dolet lui-même lui assignait en la mettant sur le même plan que la Rubella, maîtresse de Borbonius (1)? Quoi qu'il en soit, Marot, à cette époque, composa une suite d'épigrammes adressées à Anne et dans lesquelles, sous couleur de célébrer les mérites de sa dame, il se complaît à donner libre cours à sa passion :

Anne, ma ſœur, sur ces miens Epigrammes
Iecte tes yeux doulcement regardans;
Et en liſant, ſi d'amour ne t'enflammes,
A tout le moins ne meſpriſe les flammes
Qui pour t'amour luyſent icy dedans.

(A Anne, pour lire ses Epigrammes.)

Qu'advint-il de cet amour? Marot finit-il par obtenir le bonheur qu'il ambitionnait? Les vers du poète nous témoignent de son ardeur, mais ne disent pas expressément s'il fut heureux. Ils répètent sans cesse qu'il désire; ils ne montrent point qu'il ait obtenu. L'histoire de cet amour rappelle assez l'anecdote du passant qui mangeait son pain à la fumée du rôtisseur et qui paya son amphitryon par le son de quelques pièces de monnaie. Ce fut un peu une ombre d'amour payée par une ombre de gloire. Nous n'avons fait place ici à cette galanterie de

(1) Voyez à notre tome III, p. 595 à 602, la discussion d'une épître où Marot revient sur ce sujet et l'hypothèse risquée quant à l'identité de cette mystérieuse Anne. Aussi bien ce prénom était fort commun en France depuis le règne d'Anne de Bretagne.

l'arrière-saison de Marot que parce qu'elle fut reprise à Lyon, parce que le nom d'Anne revient sans cesse dans les poésies composées à Lyon par Marot.

Cependant, le moment du départ approchait pour le poète. Il avait donné satisfaction à l'autorité ecclésiastique; rien ne l'empêchait plus de circuler librement en France. Il avait hâte, d'ailleurs, de rejoindre la cour, de se présenter devant le roi. Quel accueil lui réservait le maître? Marot sentait si bien que son devoir comme son intérêt l'appelaient au Louvre que, pour le mariage de Madeleine de France, fille du roi, avec Jacques V, roi d'Écosse, il avait envoyé, pour annoncer sa venue, un chant nuptial où il disait la grâce et la jeunesse des époux.

Mais, avant de quitter Lyon, Marot voulut prendre congé en poète de la ville hospitalière qui l'avait si bien reçu et il versifia des *Adieux* en son honneur :

Adieu, Lyon, qui ne mords point,
Lyon, plus doulx que cent pucelles...
(Adieux à la ville de Lyon.)

Et puis défilent tous ceux dont Marot a reçu des témoignages de sympathie. Un mot d'abord pour les dames « aux faces claires et belles »

Qui embelliſſent le ſeiour.

C'est ensuite le tour des « vieillards bienheureux »

Plus ne faiſant la cour aux dames

mais « tousiours amoureux de vertu ». Et comme avec Marot le badinage ne perd jamais ses droits, il leur promet de jolies épitaphes sur leurs tombeaux; à la condition pourtant qu'il ne meure pas avant eux,

Si ie ne ſuy le premier pris.

Adieu enfin à tous ces Lyonnais, « enfants pleins de sçavoir », qui ont fait si bonne et si cordiale fête au poète, ou plutôt à sa Muse, laquelle en a tout le mérite :

Grand mercy, ma Muſe petite,
C'eſt par vous, & n'en ſuy marri;
Pour belle femme l'on viſite
A tous les coups un laid mari...

Son dernier adieu est pour la robe rouge du cardinal de Tournon, car, avec ces personnages, il était bon de se tenir en excellents termes. Et lorsqu'il en a fini de toutes ces politesses, Marot se tourne vers le but suprême de son voyage :

> Vers Paris ie prends mon adreſſe.

Il est pourtant encore un trait charmant dans ces *Adieux* et que nous tenons à rappeler non seulement parce qu'il est charmant, mais parce qu'il marque une date dans la vie de Marot et montre que les années faisaient leur effet chez le poète aussi bien au moral qu'au physique; c'est avec un accent doucement mélancolique qu'il constate que la loi commune ne l'épargne point :

> Ie diroys : adieu ma maiſtreſſe.
> Mais le cas viendroit mieux à poinct
> Si ie diſoys : adieu, ieuneſſe,
> Car la barbe griſe me poind.





CHAPITRE XV

(1537.)

Marot rentre à Paris son *Dieu Gard* à la main. — Bon accueil que lui réserve François Ier. — Le poète retrouve sa place à la cour. — Le siège de Hesdin. — Maître Clément, avec les souverains de Navarre, va revoir sa ville natale. — La fin des amours avec Anne. — La Muse de Marot se repose. — Une rencontre inopinée au pont de Saint-Cloud.



EÇUE la dernière accolade, la dernière poignée de main donnée, Marot enfourcha son roussin et se mit en route pour la capitale du royaume de France. Il dut arriver à Paris dans la deuxième quinzaine de février 1537 et se présenta à la cour son *Dieu gard* à la main (1). Ses vers respirent l'enthousiasme le plus sincère, sa joie déborde à chaque mot :

> Vienne la mort quand bon luy ſemblera;
> Moins que iamais mon cueur en tremblera,

(1) En janvier 1537, on croyait à Paris que Marot, en quittant Venise, avait rejoint Calvin à Genève. C'est du moins ce que mandait à son prince, le duc Hercule, Ieronimo Ferussino, ambassadeur de Ferrare auprès du roi de France.

Le 17 janvier, il écrit en substance : « Marot est à Genève et n'ose pas venir à Paris. »

Le 20 février, il rectifie : « Marot n'est pas à Genève, mais il est secrètement à Lyon depuis deux mois. »

Finalement, le 8 mars, le vent ayant tourné, Ferussino devient de miel : « *Le bon Clément Marot* est à la cour, *où il paraît bien vu du Roi* » (*Archives de l'État de Modène : Ambasciatori estensi in Francia. — Ferussino, 1537*).

Puis que de Dieu ie reçoy ceſte grace
De veoir encor de Monſeigneur la face.
Ha, mal parlans, ennemys de vertu,
Totallement me diſiez deſueſtu
De ce grand bien; voſtre cueur endurcy
Ne cogneut oncq ne pitié, ne mercy.
Pourtant auez ſemblable à vous penſé
Le plus doulx Roy qui fut oncq offenſé.
C'eſt luy, c'eſt luy, France, Royne ſacrée,
C'eſt luy qui veult que mon œil ſe recrée,
Comme ſouloit, en voſtre doulx regard.

(Le Dieu Gard de Marot à la cour.)

On remarquera pourtant une différence entre ce début et les premiers vers de l'épître que Marot adressa au cardinal de Tournon en arrivant à Lyon, alors que le poète s'imaginait que les portes de la France s'ouvraient devant lui sans condition; il était sous le charme de cette « bonté merveilleuse » qui l'avait « de retourner mandé »; il ne pensait pas un moment que la France pût lui être « périlleuse » puisque le roi avait « commandé » qu'il revînt, puisque ce bien procédait « de sa grâce ».

Maintenant son aventure de Lyon a dissipé ses illusions à cet égard; il n'est plus question de la France « périlleuse » ou non périlleuse, de la grâce qui lui est faite. Il a, désormais, des raisons pour ne point trop insister sur ce côté délicat de la question; il ne parle que du bonheur de revoir son roi, de revoir la France, sans que rien dans ses paroles ait trait au prix qu'il en coûte. Il y a là une nuance qu'il est impossible de ne point saisir.

Dans les vers qui suivent, Marot a un mot gracieux pour chacun de ses protecteurs qu'il tient, en courtisan délié, à se rendre favorables dès le premier mot :

Dieu gard la royne Alienor d'Auſtriche,
D'honneur, de ſens & de vertuz tant riche;
Dieu gard du dard mortifère & hydeux
Les filz du Roy, Dieu nous les gard touts deux;
O que mon cueur eſt plein de dueil & d'ire
De ce que plus les troys ie ne puy dire!
Dieu gard leur ſœur, la Marguerite pleine
De dons exquis. Ha, Royne Magdeleine,
Vous nous lairrez : bien vous puy, ce me ſemble,
Dire Dieu gard & adieu tout enſemble.

Le départ de la reine Madeleine n'eut lieu que le 11 mai suivant. Il fut sans doute différé de jour en jour à cause de la maladie de la fille de François Ier, atteinte de phtisie. En effet, à peine arrivée dans son nouveau royaume, elle mourut, le 11 juillet suivant. Au lendemain du mariage, on se préoccupait sans doute du voyage de la jeune princesse, et son triste état de santé ajoutait encore à l'émotion que causait son départ. Ces vers sont comme un reflet des douloureuses pensées qui dominaient la cour.

Le plus grand souci de Marot était de savoir quel visage on allait lui faire, c'est-à-dire comment il serait reçu par le roi; car il sentait bien que ses anciens compagnons lui feraient le même accueil que ferait le maître. Hâtons-nous de dire que Marot fut bien accueilli par François Ier. Nous avons là-dessus le témoignage de Dolet qui s'empresse d'envoyer à son ami ses félicitations :

Iam ſatis afflixit uariis te caſibus atrox
    Fortuna : ſperare incipe...
Eriget oppressum (ut totus pietatis amans eſt,
    Et lenitati deditus)
Rex Gallus : ſpera, iam ſpera. Nouit honores,
    Opeſque uirtuti manu
Plena largiri. Tali quid Principe frustrà
    Nunc ergo ſperes uel cupias?

En même temps que les bonnes grâces du roi, Marot retrouvait sa place à la cour. Mais, avec la place, il tenait aux accessoires, aux « appartenances », comme on disait jadis. C'était, certes, un grand point que d'avoir produit bonne impression; un autre point non moins important à éclaircir était la question des gages : après les bonnes paroles du roi, les espèces sonnantes du trésorier. Lorsque Marot alla frapper à cette porte, il eut la douleur de constater que, pendant son absence, son nom avait disparu des rôles. En avait-il été rayé par ordre formel d'en haut ou bien les gens de finances, toujours aux expédients et peut-être aussi toujours en quête de multiplier les profits de leur charge, l'avaient-ils biffé sans autre forme de procédure? Toutes les suppositions sont permises quand nous voyons Jehan Carré, qui avait charge de payer les officiers de la maison royale, poursuivi pour

crime de concussion et de péculat (1). Certain est-il que, quand Marot se présenta pour toucher, il ne figurait plus sur les états et qu'il dut recourir au roi afin d'obtenir sa réintégration :

Tandis que i'eſtois par chemin,
L'eſtat ſans moy print ſa cloſture;
Mais (Sire) un peu de parchemin
M'en pourra faire l'ouuerture;
Puis le treſorier dit & iure
Si du parchemin puys auoir,
Qu'il m'en fera par ſon ſçauoir
De l'or : c'eſt vne grand practique
Et ne l'ay encore ſceu veoir
Dans les fourneaux du Magnificque.

(Au Roy.)

La requête fut bien accueillie et ne pouvait pas ne point l'être : en rendant sa place à son poète valet de chambre, François I[er] lui rendait forcément ses gages. Mais pour toucher ses arriérés, Marot avait à triompher de la mauvaise volonté des gens de finance. Ainsi que nous l'avons vu faire huit ans plus tôt, alors qu'il s'agissait de la survivance de son père, il mit sa Muse de moitié dans ses démarches.

Nous trouvons en effet écrite à cette date une épître en vers au « général des finances » Prévost, dont les allusions seraient assez obscures si on ne les rattachait aux efforts déployés par Marot en cette circonstance. Sans doute Maître Clément avait prié le « général » Prévost de voir son collègue Prud'homme, le trésorier de l'épargne, pour le prier d'en finir. Entre argentiers, on n'est pas sans avoir des services à se rendre, et la recommandation pouvait être des plus efficaces. Singulier détail, ce Prévost avait été le clerc de Jacques de Beaune, seigneur de Semblançay,

(1) L'histoire de ce Jehan Carré est assez curieuse pour lui mériter une note. Il avait été d'abord trésorier de l'extraordinaire des guerres. Un jour, on s'aperçut que dans cet emploi il avait détourné 257,507 livres tournois. Le roi, indulgent, modéra la restitution à 100,000 livres tournois et, pour permettre à ce malheureux de se refaire, lui donna un poste de confiance : il le nomma payeur des officiers domestiques de sa maison.

dont il avait même épousé une des nièces. Il est pourtant douteux qu'il ait su gré à Marot de ses vers sur le *Riche infortuné*, car on prétendait qu'après avoir mis la main dans les malversations de son oncle par alliance, il avait assuré son propre salut en dénonçant le vieillard à Louise de Savoie. Quoi qu'il en soit, le poète avait été bien inspiré en s'adressant à Prévost, puisqu'une missive du financier donnait lieu à cette réponse :

Ie l'ay receu ton gratieux envoy
Trefcher Seigneur, te promettant, en foy
D'homme non fainct, que leu & regardé
L'ay plufieurs foys, & fi fera gardé
Tout mon viuant, parmy toutes les chofes
Que i'ay au cueur par foubuenir enclofes...
Ce tien efcript, certes, fera tefmoing
A toufiours mais de l'amytié ouuerte,
Laquelle m'as de fi bon cueur offerte...

(A Monsieur le General Preuost.)

Ces vers paraissent indiquer que, par « l'envoy » de Prévost, Marot avait reçu l'assurance qu'il allait enfin toucher cet argent après lequel il courait toujours et qui lui faisait toujours si grande faute. En effet, dans les comptes de la maison du roi (rôles des acquits de l'Épargne), nous découvrons peu après la mention suivante :

A maiftre Jehan Carré, pour paier les gages de Clement Marot, valet de chambre dudict seig^r^, qui ne fut couché en l'eftat desdictz officiers pour ladicte année dernière, IIc XL l. t. (1).

C'était beaucoup de tenir la somme; mais Marot désirait mieux. Il ne voulait pas être obligé de représenter chaque année même requête ; il tenait à ce que sa position fût régularisée, à ce que son nom reprît sa place sur la liste des officiers de la maison du roi. Ce fut dans cette pensée qu'il écrivit l'épigramme suivante :

Si le Roy feul, fans aucun y commettre,
Met tout l'eftat de fa maifon à poinct,

(1) Arch. nat., J. 961, cahier II, pièce 38, année 1537.

Le cueur me dit que luy qui m'y feit mettre
M'y remettra & ne m'oftera poinct;
Crainte d'oubly pourtant au cueur me poind,
Combien qu'il ait la memoire excellente,
Et n'ay poinct tort, car fi ie perd ce poinct,
A Dieu commant le plus beau de ma rente;
Or, doncques, foit Sa Maiefté contente
De m'y laiffer en mon premier arroy,
Soit de fa chambre ou fa loge ou fa tente,
Ce m'eft tout un, mais que ie fois au Roy.

(Au Roy, pour estre remis en son estat.)

Marot ne pouvait pousser plus loin les précautions sans importunité; il dut s'en tenir là pour ne pas indisposer ceux qu'il avait à ménager. Cependant, l'année suivante, il y eut encore un oubli des financiers, comme le constatent les pièces comptables. Marot n'avait point été porté sur les rôles. Mais cette fois les choses s'arrangèrent, semble-t-il, sans dépense de poésie.

Ses gages retrouvés, son titre recouvré, Marot se remit avec entrain à ses devoirs ordinaires de valet de chambre et de poète de cour. Autant pour montrer à son roi qu'il était toujours prêt à lui faire service que pour persuader aux courtisans que le maître le revoyait avec plaisir, le poète se décida à accompagner François Ier qui, fidèle à ses habitudes ambulatoires, aussitôt terminées les fêtes du mariage de Madeleine, s'était senti pris du besoin d'aller voir en Picardie comment étaient menées les opérations destinées à repousser les entreprises de l'Empereur. C'est dans les vers mêmes de Marot que nous trouvons la preuve de ce voyage. L'arrivée du roi donna le signal d'un redoublement d'activité de la part de ses troupes. Et pour procurer au monarque ces distractions belliqueuses qui étaient si fort de son goût, ses généraux allèrent mettre le siège devant Hesdin. La ville fut emportée en un tour de main et les troupes royales s'y installèrent sans peine. Mais ce n'était que besogne d'apparat et le plus dur restait à faire, à savoir : s'emparer du château, morceau de résistance, aux remparts épais, à la garnison aguerrie. Le roi était venu dans le courant de mars; la ville avait été occupée le 22; il fallut encore près d'une quinzaine pour avoir raison de la forteresse. François Ier, en personne, s'activa

aux travaux d'approche, désigna l'emplacement de la batterie de brèche. Celle-ci était tellement près des murs à renverser que la « gueulle du canon touchoit jusques au bord du fossé (1) ». La présence du roi excitait les jeunes gentilshommes, « convoiteurs d'honneur et de réputation », à se distinguer. Plusieurs se firent tuer inutilement en se jetant dans la brèche avant qu'elle fût suffisamment ouverte. Des ordres sévères durent être donnés pour réprimer ces imprudences. Tant de lenteurs et de difficultés irritaient l'impatience de François. Et plus à la cour on voyait grandir le désir du souverain de s'emparer de la place, plus l'attention se concentrait anxieusement sur les opérations du siège. Aussi, quand la nouvelle de la prise parvint à la reine, le 14 avril, ce fut au Louvre une explosion de joie générale. La correspondance de Marguerite de Navarre contient une curieuse lettre de félicitations au roi, signée à la fois de cinq princesses : *Caterine*, *Marguerite*, *Marguerite*, *Marguerite*, *Anne* (2). C'étaient Catherine de Médicis, Marguerite de France, duchesse de Berry, Marguerite de Navarre et Anne de Pisseleu, duchesse d'Étampes (3). Les expressions les plus lyriques suffisent à peine à la joie immodérée des cinq hautes dames : « Nostre ioye indicible nous oste l'esperit et la force de la main pour vous escripre. » Et encore : « Nous avons esté depuis lundy comme mortes et à ce matin ce porteur nous a ressuscitées d'une si merveilleuse consolacion. » On comprend que Marot ne pouvait laisser se perdre une telle occasion de louanger en vers la gloire et les exploits du roi. Il fit un dizain qu'il accompagna d'une lettre d'envoi à deux dames de la cour, Mme de Bazoges et Mlle du Trezay. Il leur écrit qu'étant loin d'elles (ce qui nous a confirmé dans l'assurance qu'il était au camp de Picardie), il leur envoyait son *Feu de joie* (4). Le feu de joie du poète, ce sont les vers que lui

(1) Du Bellay, *Mémoires*, collection Petitot, t. XIX, p. 210. — Voyez aussi *Cronique du roi François Ier*, p. 206.

(2) Voy. Génin, *Lettres de Marguerite de Navarre*, t. II, p. 138.

(3) Quelle était la troisième de ces Marguerite ? Génin, malgré toute sa sagacité, ne l'a pu découvrir. Il écrit en note : « Je ne sais qui est celle-là. »

(4) Des feux de joie avaient été en effet allumés à Amiens en l'honneur de cette victoire.

inspire son enthousiasme. Ces vers avaient échappé aux précédents éditeurs de Marot ; nous avons eu la bonne fortune de les retrouver dans un manuscrit de la bibliothèque de Soissons (1).

Le roi mit garnison dans la ville prise ; puis, cédant à ses goûts de voyage, il parcourut quelques-unes des villes de Picardie. Marot pensa qu'il s'était suffisamment acquitté de ses devoirs et revint directement sur Paris.

En cela, il poursuivait un projet qui lui tenait au cœur. Depuis longtemps, il désirait revoir le pays où s'étaient écoulées ses premières années, visiter sa « natale province », pour nous servir de ses propres expressions. Or, son ancienne et chère protectrice la reine de Navarre se disposait précisément à faire, avec son époux, un grand voyage dans le Midi. Marot sollicita la permission d'être de la suite, qu'il obtint facilement. Nos voyageurs se dirigèrent d'abord sur Bordeaux et paraissent avoir visité tour à tour Mont-de-Marsan, Dax, Nérac. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'ils se rendirent à Cahors. Au milieu des épreuves de l'âge mûr, lorsque les assauts ont été un peu rudes, l'homme aime à reprendre courage en revoyant les lieux où il a passé une heureuse enfance. A l'occasion de cette visite à Cahors, Marot dédia à sa ville natale une épigramme surtout composée en l'honneur du roi et de la reine de Navarre :

Prenons le cas, Cahors, que tu me doibues
Aultant que doibt à ſon Maro Mantue,
De toy ne veulx ſinon que tu reçoipues
Mon ſecond Roy d'vn cueur qui s'eſuertue,
Et que tu ſoys plus gaye & mieulx veſtue
Qu'aux aultres iours : car ſon eſpouſe humaine
Y vient auſſi, qui ton Marot t'amaine,
Lequel tu as filé, faict & tyſſu :
Ces deux trop plus d'honneur te feront plaine
D'entrer en toy, que moy d'en eſtre yſſu.

(De l'entrée des roy et royne de Navarre à Cahors.)

(1) Voyez le texte de cette pièce ainsi que l'*Épistre à deux Damoyselles* et quelques détails sur Mme de Bazoges et Mlle de Trezay, à notre tome III, p. 592 et suivantes.

Cahors était fière de son poète et ne manqua certainement pas de le lui manifester; le roi de la poésie française fut d'autant mieux reçu qu'il se présentait à côté d'un roi et d'une reine authentiques devant cette foule qui a toujours des triomphes et des ovations pour les grands de ce monde.

De Cahors, il fut question de se diriger vers le sud-est de la France. Mais ici se produisit un petit incident assez curieux à noter parce qu'il est bien dans le caractère de Marot. Se trouvant en si bonne compagnie, notre homme aurait failli à toutes ses habitudes s'il n'avait fait naître une occasion de solliciter quelque chose de ses protecteurs. Il y mettait, du reste, un art ingénieux auquel on ne pouvait rien refuser. Au départ, il avait probablement eu soin de s'en tenir à une monture de qualité inférieure; excellent prétexte d'en demander plus tard une autre au roi de Navarre :

Mon ſecond Roy, i'ay une haquenée
D'aſſez bon poil, mais vieille comme moy;
A tout le moins, longtemps a qu'elle eſt née,
Dont elle eſt foible & ſon maiſtre en eſmoy;
La pauvre beſte aux ſignes que ie voy,
Dit qu'à grand'peine ira iuſqu'à Narbonne;
Si vous voulez en donner une bonne
Scauez comment Marot l'acceptera?
D'auſſi bon cueur comme la ſienne il donne
Au ſin premier qui la demandera.

(Au roy de Navarre.)

Cette combinaison réussit sans aucun doute. Marot obtint sa haquenée et le voyage se poursuivit jusqu'à Narbonne, comme le poète le donne à entendre dans cette épigramme. D'après l'itinéraire que nous venons d'indiquer tel qu'il apparaît par les vers de Marot et par la correspondance de Marguerite, les voyageurs, descendus par Bordeaux, ayant traversé le midi de la France en s'arrêtant à Cahors et Narbonne, durent remonter vers Lyon pour regagner Paris.

Ce fut vers ce temps qu'il composa pour cette Anne mystérieuse, dont il a été parlé plus haut, une épître en

vers dont les détails concordent exactement avec les événements que nous venons de relater :

Aſſez longtemps ya que ie ſuys né,
Mais ie n'ay veu paſſer encore année
Qui à l'entier fut ſi bien fortunée
Que ceſte icy, ie entendz en mon endroict :
Car liberté, qui ſans cauſe & ſans droict
M'auoit eſté par malings deffendue,
Ce nouuel an par le Roy m'eſt rendue;
Ce nouuel an, maulgré mes ennemys,
I'ay eu le bien de reuoir mes amys,
De viſiter ma natale prouince
Et de rentrer en grâce de mon prince.

(Épistre faicte par Marot.)

Il est impossible de fixer la date de cette pièce d'une manière plus précise que ne le fait Marot par l'énumération de ces faits : l'épître fut écrite au milieu ou à la fin de 1537, après le voyage à Cahors. Nous n'insisterons pas davantage sur cette passion de Marot. Nous en avons dit tout ce que nous avions à en dire. La belle qu'il encense réunit, comme de juste, toutes les qualités : elle est un abrégé des merveilles des cieux. Marot ne possède pour les lui offrir ni royaume, ni richesses; mais il a toujours un lot d'immortalité à proposer. L'auteur n'eût point été fâché que l'on prît sa marchandise. Mais l'histoire ne se termina pas précisément ainsi qu'il l'aurait désiré. Ce badinage amoureux finit par exaspérer une personne qui avait sans doute des droits sur l'Anne en question et la dame elle-même pria Marot d'en finir avec un jeu qui compromettait son repos. Marot, pour couvrir honorablement sa retraite, rima cette épigramme, dernier mot d'une aventure où le poète s'était jeté avec une fougue qui n'était plus guère de son âge :

Puiſque les vers que pour toy ie compoſe
T'ont faict tencer, Anne, ma sœur, m'amye,
C'eſt bien raiſon que ma main ſe repoſe,
Ce que ie fays; ma plume eſt endormie;
Encre, papier, la main paſle & blesmye,
Repoſent touts par ton commandement;
Mais mon eſprit repoſer ne peult mye
Tant tu me l'as travaillé grandement.

Pardonne doncq à mes vers le tourment
Qu'ilz t'ont donné, &, ainſi que ie penſe,
Ilz te feront viure eternellement :
Demandes-tu plus belle recompenſe?

(A Anne tencée pour Marot.)

C'était, après tout, la meilleure manière d'en finir. Le poète n'avait donné que des promesses d'immortalité; la dame n'avait (semble-t-il) accordé aucune faveur. Les deux parties se quittaient sans réciproquement rien se devoir.

Plusieurs mois s'écoulent et Marot ne manifeste sa présence à la cour par aucune de ces œuvres légères comme il lui arrivait d'en composer à ses heures d'abandon. Quel était donc, à ce moment, l'emploi du temps de Marot? Se repliait-il sur lui-même? Avait-il déserté tout travail? Nous ne le pensons pas. Sa Muse était silencieuse, mais elle n'était point oisive. Marot avait autrefois commencé la traduction des *Métamorphoses d'Ovide*, genre de littérature pour lequel le roi avait un goût prononcé. Aussi bien la mythologie, à cette époque, fournissait presque tous les sujets qui se déroulaient en tapisseries sur les murs, pour la plus grande délectation des yeux. De même, un livre des *Métamorphoses* offrait aux imaginations une jouissance semblable en leur présentant, sous une autre forme, une série analogue de tableaux. Il est possible que Marot, désireux de plaire au roi, se soit attelé à la traduction du second livre des *Métamorphoses*. C'est en ce sens que l'on pourrait interpréter ces vers de son *Épistre au général Prévost :*

Et ſur ce poinct voy ma lettre ployer,
Pour me remettre aux choſes ordonnées
Que, pour t'eſcrire, avoye abandonnées.

Marot avait un autre motif pour se renfermer dans le travail et la solitude. C'était plus que jamais, pour lui, le cas d'observer ces règles de prudence qu'il s'était tracées en Italie. Charles de Saint-Marthe, dans ses poésies, rend témoignage de cette réserve calculée de Marot :

Clement Marot parla le temps paſſé

Fort librement quand il le pouuoit faire.
Et maintenant, le tout bien compaſſé,
Se taiſt auſſy quand luy conuient ſe taire.
A voſtre auis eſſe petit affaire
Que retenir & laſcher ſon langaige,
En ſ'applicquant au plus commun uſaige,
En attendant (par un tres prudent ſoing)
L'heure & le temps? O Clement Marot ſaige,
Qui ſçait parler & ſe taire au beſoing (1).

Il n'y avait rien de trop dans cette exagération de prudence. La vigilance du poète était tout à fait de saison, car le ciel était encore à l'orage et ne présageait rien de bon pour les malheureux sur lesquels planait le moindre soupçon d'hérésie. Marot lui-même, et il le sentait bien, malgré son abjuration, malgré le bon accueil du roi, n'était pas à l'abri de ces forcenés qui, faute de mieux, s'étaient contentés de déchirer sa réputation à belles dents. Voici du reste qui prouvera que les dispositions à l'égard de Marot n'étaient point des meilleures et qu'on le regardait plus que jamais d'un mauvais œil. Des poursuites ayant été dirigées contre un pauvre libraire nommé Jehan Morin (tous les libraires alors étaient suspects), les gens du Châtelet ne manquèrent pas de noter que, dans la perquisition faite à sa boutique, « l'on avoit trouvé plusieurs folz et erronés livres venant d'Allemagne, mesme de Clement Marot, que l'on vouloit faire imprimer (2) ». Marot, qui sentait le danger tout autour de lui, avait donc bien raison de garder un silence avisé. Et comme, en cas d'aventures, une puissante protection lui devenait indispensable, il ne s'éloignait guère de la reine de Navarre, sentant, tout près d'elle, qu'une main tutélaire serait plus à portée de s'étendre sur lui si ses ennemis cherchaient à lui susciter encore quelque affaire.

Le roi de Navarre, comme beaucoup de ses compagnons d'armes, avait rapporté des guerres d'Italie une prédisposition à la fièvre. Le séjour de Paris ne lui était pas bon.

(1) *La Poésie françoise de Charles de Saincte-Marthe, divisée en trois liures*, Lyon, 1540, p. 19.

(2) Bibl. du Louvre (incendiée). Coll. 21, Rondonneau, matières AD, III, 20.

Au retour du Midi, Marguerite lui avait cherché à la campagne un air plus pur. Elle s'était fixée au pont de Saint-Cloud, dans une propriété que lui avait obligeamment prêtée l'évêque de Paris. La distance du Louvre à Saint-Cloud n'est pas bien grande. La Reine de Navarre recevait force visites. Marot était parmi les plus assidus, et Marguerite qui avait besoin de distractions, à cause du souci que lui causait la santé de son mari, se plaisait dans ces conversations avec son ancien secrétaire et poète favori. Mais la porte ouverte aux amis ne pouvait être fermée à tous les importuns. Or, il arriva qu'un jour, dans les appartements de la reine, en présence même de sa protectrice, Marot se retrouva face à face avec ce François Sagon qu'il n'avait point revu après leur querelle dans le parc d'Alençon. Cette rencontre des deux hommes raviva au fond de leur cœur toutes les haines passées.





CHAPITRE XVI

(1537.)

La grande querelle littéraire de Sagon et de Marot. — Le *Coup d'Essay* et la riposte de Charles Fontaines pour Marot. — Les adversaires se rencontrent au pont de Saint-Cloud : reprise des hostilités. — Deux camps se forment qui font assaut de libelles et d'injures. — L'intervention de l'abbé des Conards.



EPUIS le jour de cette dispute qui avait failli avoir une issue sanglante, nous avons quelque peu négligé l'adversaire de Marot. Avant de conter en détail l'incident qui se produisit chez la reine de Navarre, il n'est pas hors de propos de rappeler quelques-uns de ses faits et gestes qui ont trait à la vie de notre poète, de dévoiler les machinations auxquelles, sous couleur de servir l'Église, se livra le personnage pour assouvir sa rancune de rimeur jaloux.

On se souvient que, dans le parc d'Alençon, le champ de bataille était resté à Marot, agitant son poignard, tandis que son adversaire se dissimulait dans l'épaisseur des fourrés. On se rappelle aussi comment, quelques jours plus tard, le poète, marqué pour le supplice sur une liste de proscription, fut obligé de fuir à l'étranger. Au milieu des agitations de sa vie errante, le dernier des soucis de Maître Clément avait été Sagon. Mais Sagon, dans la rage de sa défaite, avait juré de se venger, et nous allons voir qu'il était tenace en ses desseins.

Marot, de temps en temps, entendait bien parler à Ferrare de ces intrigues et menées. Il décochait alors contre son détracteur une de ses épithètes les mieux aigui-

sées, jugeant que c'était plus qu'il ne méritait, et ne pensait plus à lui. Sagon, par contre, ne perdait pas un instant de vue le but à atteindre; Marot lui avait causé une trop grande frayeur en lui montrant la mort de près; il voulait avoir la peau de Marot; mais il savait qu'il serait dangereux d'aller la chercher lui-même et il avisait aux moyens de se décharger de ce soin sur le bourreau.

Marot, aussitôt après son arrivée à Ferrare, avait envoyé au roi cette épître apologétique dont nous avons parlé, où, pour se disculper, il prenait à partie gens de justice et docteurs de Sorbonne et où il finissait en traitant la France d'ingrate et même d'ingratissime pour l'avoir exilé. Presque en même temps, son *Épistre aux deux sœurs*, dont quelques copies manuscrites arrivaient jusqu'à Paris, était tout à la fois un réquisitoire contre les persécuteurs catholiques et un panégyrique de la religion réformée. En lisant ces deux pièces, Sagon s'était senti plein d'indignation, de cette indignation des âmes dévotes qui travaillent uniquement pour le bien de l'Église, avec lequel elles mêlent si bien leurs intérêts qu'elles finissent par ne plus distinguer la différence. Marot avait commis un outrage double à l'orthodoxie; il fallait une expiation. Cette pensée, qui hantait jour et nuit Sagon, qui montait en croupe derrière lui dans ses voyages, qui le harcelait, allait faire jaillir de son cerveau une inexorable réfutation des coupables doctrines de Marot. Sagon nous conte lui-même, avec une modestie doublée de suffisance, les incidents de cet enfantement poétique. C'est à Paris qu'il avait eu connaissance des vers de Marot, mais bientôt ses occupations l'ayant appelé hors de la capitale, il se remit en route :

> Laiſſant Paris pour une aultre beſongne,
> Je m'en allay à Digeon, en Bourgongne,
> Après la court...
>
> *(Deffense de Sagon contre Clément Marot.)*

Sagon voyageait seul et il était « ennuyé de l'esprit ». Chaque fois qu'il était ennuyé, il pensait à Marot :

> Lors pour venger de iustice l'iniure,
> Ie te promectz Marot & ie te iure
> Qu'incontinent mon eſprit apreſtay
> Et par trois iours tant de fois m'areſtay

Que chascun iour aiant cent lignes faictes
Vey ta reponce escripte en mes tablettes
Et croy qu'auant estre à Digeon rendu
Fut de par moy ton escript respondu.

Rien au monde de plus admirable que cette puissance d'inspiration, si ce n'est, peut-être, l'ingénuité avec laquelle Sagon se plaît à la proclamer. Cent vers à la journée! Et à cheval! La foi seule pouvait donner la force d'accomplir un pareil travail. Par égard pour la vérité, Sagon s'empresse toutefois de reconnaître qu'ayant exécuté ce prodige « par cueur », sans voir le texte même de Marot, ainsi qu'il aurait dû, il a pu lui arriver « de vaguer par cy et par là ». Mais ce sont vétilles en présence de la grandeur du résultat. Dieu avait mis six jours pour créer le monde, il n'en fallut que trois à Sagon pour terminer le *Coup d'essay*. Car c'était le *Coup d'essay* qui venait de voir le jour.

Sagon ne rejoignit le roi qu'à Lyon, et ce fut là qu'il lui fit hommage de son œuvre nouvelle :

Vray est qu'un iour (quantième ie ne scay)
Ie luy feis don d'vn petit coup d'essay
Où ta responce auoit place premiere,
Et du depuis ie l'ay mis en lumiere (1).

(1) Deux éditions du *Coup d'essay* se succédèrent, paraît-il, assez rapidement. La première fut très peu soignée et parut sur ce papier grossier qu'on est convenu d'appeler « papier à chandelle ». Voici ce qu'en dit un contemporain :

Quant à l'impression premiere
Que Rouen nous mit en lumiere,
Elle est si laide & si obscure
Que de la lire on n'en a cure.

Quel joyau pour un bibliophile qu'un exemplaire de cette édition, s'ils n'ont pas tous été détruits, ce qui est fort à craindre! On y retrouverait probablement le barbarisme que Marot reproche à Sagon :

Ce villain mot de concluer,

barbarisme qui est plutôt une faute de l'imprimeur (l'*e* et l'*r* intervertis par mégarde). Sagon eut soin de la corriger dans l'édition suivante qui, au dire du même contemporain, fut beaucoup plus correcte :

La seconde est si digne & necte
Qu'elle est bien due à tel poete.

Et pour qu'on ne se méprenne point sur son intention ironique, l'auteur continue :

A brief parler l'impression
En vault tres bien l'invention.

(*Épistre responsive au Rabais de Sagon* [*Œuvres de Marot*, édition de Lenglet du Fresnoy, t. VI, p. 119].)

LE COVP DES-
SAY DE FRANCOYS DE
Sagon Secretaire de labbe de
ſainct Eburoul. Contenant
la reſponce a deux
epiſtres de
Clement Marot retire a Ferrare.

L'une adreſſante au Roy treſchreſtien.

L'autre a deux damoyſelles ſeurs.

VELA DEQVOY.

Auec Vne Reſponce a celuy qui a eſcript
que limprimeur de ce preſent liure
auoit beaucoup perdu a limpreſ-
ſion diceluy.

Les ſemblables ſont a vendre
a Paris a l'enſeigne du pot
caſſe.

Cette reproduction en fac-similé et celles qui vont suivre ont été exécutées partie sur le recueil de la bibliothèque de l'Arsenal, dont il sera question plus loin, partie sur celui de feu M. James de Rothschild.

A M. Émile Picot, membre de l'Institut, qui voulut bien entr'ouvrir pour nous les précieuses vitrines de la bibliothèque Rothschild, à M. Henri Martin, conservateur de l'Arsenal, doivent aller toute notre gratitude et celle de nos lecteurs.

Sagon proclame que le roi fit très bonne mine à lui et à son présent :

Quant eſt au Roy, ce coup ne luy faſcha,
Car vng traict d'œil gratieux me laſcha,
Quant i'entrepris, par uertueuſe audace,
Le luy offrir...

Et Sagon se hâte de protester contre l'accusation de vénalité que Marot lui jeta à la face à tout propos aussitôt après l'apparition du *Coup d'essay :*

... Eſperant ſeulle grace
Et non ſalaire ou temporel guerdon
D'eſtat, d'argent, d'office ou d'aultre don.
I'ay, grace à Dieu, vn maiſtre qui m'en liure
Aultant qu'il fault pour honneſtement viure.

Marot avait envoyé son épître au roi pour lui présenter sa défense vers le milieu de 1535; l'*Épistre aux deux sœurs* était venue peu après; les deux pièces durent franchir les monts et commencer à circuler en France à la fin de l'année. Les vers de Sagon coulèrent de source une fois qu'il eut enfourché le roussin qui lui tenait lieu de Pégase, mais une certaine méditation avait été nécessaire à leur incubation. Ce fut donc au cours des premiers mois de l'an 1536 que Sagon, se trouvant à Lyon, présenta à François Ier l'enfant qu'il venait de mettre au monde sur la grand'route. Il est hors de doute que le *Coup d'essay* de Sagon fit à son tour le voyage d'Italie et alla trouver Marot dans son exil, mais il ne semble pas que le poète y ait d'abord prêté grande attention. Dans le troisième *Coq-à-l'asne* à Jamet, daté de Venise (fin juillet 1536), faisant allusion à Sagon, dont il dit :

C'eſt un meſchant fol & flatteur,
Inſigne diſſimulateur
Et vindicatif à oultrance.

Marot conclut :

Il en a faict son coup d'eſſay.

Cependant, il n'ajoute rien de plus. Il ignorait évidem-

ment tout le mal qu'en ce moment Sagon et ses acolytes se donnaient, en France, pour le perdre. Sagon en effet avait trouvé un auxiliaire passionné en la personne de Jean Leblond, seigneur de Brouville, qui, tandis que les amis de Marot multipliaient leurs démarches pour obtenir la grâce du poète et faciliter sa rentrée, adressait au roi deux épîtres, où il suppliait le souverain de ne point se laisser prendre aux douceurs du style marotique et de maintenir les rigueurs de l'arrêt d'exil (1). Mais quand Marot, sur le point de rentrer, eût appris les intrigues de son déloyal adversaire, il lui décocha non plus « deux satyriques vers », comme dit Sagon, mais une pièce tout entière. Cependant, pour faire paraître cette pièce, dirigée à la fois contre Sagon et contre la Huetterie, Marot, par mesure de prudence peut-être, se dissimula derrière un ami, Charles Fontaines, qui fit imprimer sous son nom l'*Épistre à Sagon et à la Hueterie*. Cette pièce date bien de la fin de 1536 ou du commencement de 1537 ; elle ne fait allusion à aucune des compositions qui furent échangées par la suite entre les parties belligérantes ; toutes ses critiques, toute ses railleries se rapportent uniquement aux vers du *Coup d'essay* publié déjà depuis un certain temps. Nous devons avouer que nous fûmes d'abord dupe de la supercherie, et crûmes de très bonne foi que Charles Fontaines en était l'auteur véritable. L'attribution qui en fut faite à Marot dans l'édition de ses œuvres de 1543 nous paraissait tout à fait arbitraire, et nous l'imputions à l'imprimeur, dont Marot, pensions-nous, n'avait pu rectifier l'erreur à cause de son absence forcée. C'est précisément le contraire qui est la vérité. La pièce est de Marot, ou, tout au moins, il y mit et son inspiration et son empreinte. Et nous ne savons pas encore exactement pour quelle raison de haute stratégie il crut devoir l'attribuer à Fontaines. Mais, dans l'édition de 1543, l'éditeur rendait bien à Marot ce qui appartenait à Marot. Ce qui nous a permis d'éclaircir cette question doublement intéressante au point de vue de la propriété et de la chro-

(1) La première de ces épîtres de Jean Leblond parut sous le nom du « général Chambor ».

nologie, c'est la découverte que nous fîmes par la suite d'un recueil de poésies de Sagon relatives à cette querelle, lesquelles abondent en détail des plus précis. Dans la pièce que nous avons citée plus haut, Sagon déclarait déjà formellement que ces vers sont de Marot (1). Dans une pièce parue postérieurement, il renouvelle cette affirmation, prenant à partie Charles Fontaines et lui reprochant d'avoir prêté son nom

Pour mal faict d'aultruy aduouer.

Et il ajoute :

Scais tu pas bien que ton epiſtre
Eſt trois fois imprimée au tiſtre
De Marot, ton maiſtre & regent?
T'a il donné or ou argent
Pour confeſſer l'epiſtre tienne (2)?

Sagon relève ensuite avec un soin minutieux toutes les corrections qui ont été faites au texte primitif, et ces retouches apportent une démonstration nouvelle que la main du maître y a passé et que cette épître a été « reforgée » par Marot. C'est ce qui lui permet, comme conclusion, d'affirmer ailleurs, avec une énergie sûre d'elle-même, que Marot est bien l'auteur de ces vers :

Dieu gard Marot qui feit tant à Lyon
Qu'il m'enuoya vne epiſtre imprimée
De la façon au mieulx qu'il peuſt rymée,
Et pour autant que Sagon la reprint,
La deſaduoue & Fontaynes la print.

(Le Dieu Gard de Sagon à Marot.)

Telle est l'histoire de cette épître. Et si Marot, dans un intérêt de polémique, s'est dérobé sous le nom de son ami; si cette petite ruse a pu nous égarer dans l'attri-

(1) Sagon dit à ce propos :

Scays-tu pas bien qu'à Lyon retourné,
Ung aultre eſcript, par toy faict & tourné,
Me fut transmys & à Hueterie?
Ton nom y eſt, ce n'eſt donc menterie...

(2) *Confusation aux disciples dudict Marot par ledict Sagon.*

bution première que nous avions faite de ces vers, il est hors de conteste, d'après ces déclarations, qu'ils reviennent bien à Marot et qu'il ne peut y avoir de doute sur la paternité de ces vers en présence de ces affirmations de Sagon, en présence surtout de l'aveu tardif de Marot leur donnant droit de cité parmi ses autres œuvres.

Dans cette épître, l'attaque était menée avec une grande vigueur contre « les deux secrétaires » : Sagon, secrétaire de Félix de Brie, abbé de Saint-Évroult, et Charles de la Huetterie, secrétaire du duc de Vendôme. C'est surtout leur talent poétique qui était mis en cause :

Ie ne veulx doncq trancher du parangon
Pour me monstrer ennemy de Sagon;
Ie ne pretent ne plaid ne huterie
Avec Sagon ne la Hueterie;
Ce nonobſtant ſ'ilz en veulent à moy,
Ie n'en feray, ie croye, en grand eſmoy,
Car ie voy bien à peu près que leur veine
Eſt un petit trop debile & trop vaine
Pour bien iouer. Cela tres bien ie ſcay
A veoir ſans plus leur poure coup d'eſſay.

Après les avoir raillé sur l'insuffisance de leur mérite poétique, l'auteur leur donne un conseil qui paraît ne pouvoir venir que de Marot ou d'un autre lui-même. Ne croirait-on pas entendre la voix de l'exilé admonestant ces artisans de cabale et d'intrigue qui voudraient profiter de son absence pour le mettre à bas et le supplanter? Écoutez ce conseil qui ressemble à une menace :

Sage n'eſt pas celluy qui ſe ſoulace
A dire mal, penſant acquerir grace;
Et meſmement qui dit mal de celuy
Qui ne ſ'en doubte & eſt bien loin de luy,
Dont il pretend auoir le lieu & gages;
Mais beau temps vient apres pluie & orages.

La fin de l'épître s'étend avec complaisance sur des fautes de prosodie commises par les deux secrétaires. Elles sont relevées avec une implacable rigueur, sans qu'il leur

soit fait grâce d'une seule; c'est une vengeance de poète à poète.

Mais, reprenons le récit des faits et de leur enchaînement. Aussitôt que Sagon eut connaissance de cette épître, il n'eut garde de la laisser sans réponse :

D'vne refponce ay l'epiftre pourveue
Et fuis certain, Clement, que tu l'as veue;
Mais en craignant par trop te deprimer
Oncq ne voulus ces deux faire imprimer.

Nous ne savons si cette réponse de Sagon fut imprimée par la suite; en tout cas, elle s'est égarée en chemin et nous ignorons ce qu'elle contenait. Mais il semble qu'à partir de ce moment il y ait eu, pour un temps du moins, comme une détente entre les deux adversaires, comme une suspension d'hostilités. L'esprit de Marot nourrissait bien d'autres préoccupations que le soin de répondre à Sagon. Il obtenait alors la permission de rentrer en France et la joie qu'il en concevait ne laissait point place à d'autres pensées. Quant à Sagon, qu'avait-il mieux à faire que de rester tranquille, puisqu'il pouvait dire, pour le moment, que le dernier mot lui restait ?

De longs mois se passèrent ainsi sans que les deux rivaux eussent occasion de se retrouver et de se porter de nouveaux coups. Sagon nous indique la durée approximative de cette trêve passagère :

T'en as efté fix mois depuis ce temps
Tres bien venu (au moins comme i'entendz)
Auec les grans & les petitz de France
Où, toft apres la tienne deliurance,
Tu falluas chacun en fon efgard
Par vn efcript qu'on nomme ton Dieu gard.

Les vieilles rancunes semblaient assoupies; les deux ennemis paraissaient vivre chacun de son côté, sans souci l'un de l'autre. Le hasard les mit face à face chez la reine de Navarre. Pour fixer l'époque de cette rencontre, il suffit d'ajouter à la date du retour de Marot les six mois

indiqués par Sagon. Marot était rentré en France dans les premières semaines de décembre 1536, ce fut vers la mi-juin 1537 que Sagon le revit pour la première fois depuis l'altercation que tous deux avaient eue au château d'Alençon. Il y a concordance parfaite entre ce qui est dit par Sagon et les renseignements que fournissent les lettres de Marguerite. Nous y voyons en effet que cette princesse avait passé le commencement de l'été 1537 au pont de Saint-Cloud et que, vers la fin de juin ou les premiers jours de juillet, la santé de son mari n'éprouvant aucune amélioration dans cette résidence, elle la quitta pour le château de Vanves.

Cette digression était nécessaire pour exposer ce qu'était devenu Sagon et ce qu'il avait fait depuis la séparation imprévue et violente de nos héros. Nous voici revenus tout juste au point où nous avait menés notre récit, à ce coup de hasard qui mit Marot en présence de Sagon. De cette entrevue mémorable allait sortir pendant quelques mois une guerre aussi terrible et furieuse que celle immortalisée par Homère dans son poème épique sur le combat des rats et des grenouilles.

Comment les choses se passèrent-elles?

Le « page de Sagon », Mathieu de Boutigny, va nous l'apprendre : ou plutôt Sagon lui-même par la bouche de son soi-disant page, dont nous reproduisons les dires en ayant soin de faire observer qu'il est bon de n'accepter le témoignage que sous bénéfice d'inventaire :

Mon maiſtre & luy au pont Sainct-Cloud ſe veirent
C'eſt puys deux moys : tu ſcays qu'ilz ſ'entredirent,
Et ſ'il y euſt en bref temps & feiour
Des deux parts dictz un dieu gard & boniour.
Au fort la reine aſſiſe lors en table
Y ſervira de teſmoin veritable.

(Le rabais du caquet de Fripelippes et de Marot.)

Naturellement, dans cette entrevue, le page de Sagon ne pouvait donner le beau rôle à Marot, il le représente comme ayant eu l'attitude piteuse :

Poure Marot, par ma foy, tu trembloys
Encor plus fort que quand tu fus à Blois,

Fuyant le feu de la fureur civile
Qui pourchaſſoit ta charogne ſi vile...

Voilà déjà comme un avant-goût des politesses que vont bientôt se renvoyer les combattants. Après avoir montré Marot sous le jour le plus défavorable, le page de Sagon hisse son maître sur un piédestal :

Et que faiſoit mon maiſtre cependant?
Il étoit là, ſon honneur deffendant,
Et reſpondoit à vn Bonadventure
Qui lui feſoit de maintz cas ouuerture;
Puis, ne ſachant contenance tenir,
Ton maiſtre fut l'abbé entretenir,
Qui luy feit bien en peu d'heure ſa ueſte
Dont ce Marot eut ſi grande moleſte
Que, par vn deuil dont il ſe deſpita,
Monſieur l'abbé honteusement quicta.

Dans une des pièces de la *Deffense de Sagon*, cette entrevue est également l'objet d'une mention spéciale :

T'ay ie pas veu depuis chez une reine
Au pont Sainct-Cloud ſur le fleuve de Seine?

Marot aurait en cette circonstance gardé un silence calculé, afin de mieux induire l'innocent Sagon en erreur et de lui faire croire que c'en était fini de leur querelle, qu'il ne serait plus échangé un seul mot entre eux :

Ta langue ou bouche à moy tant ennemye
Ne me diſt oncq parolle ni demye...
Bref tu n'euz oncq de parler hardieſſe;
I'en faitz teſmoing toute ceſte nobleſſe
Qui me peuſt veoir à la reine parler;
Or, de propos qu'auons à demeſler
Tu ne dis rien, & me mis en vn ſonge
En concevant la fin de ton menſonge.

Il est à noter que Sagon est seul historien de cette entrevue, et certainement il a eu soin de ne point présenter les choses à son désavantage. Il prend des attitudes de défi, tandis qu'il nous représente Marot humilié, petit, se

repliant sur lui-même. Nous serions du reste assez disposés à croire que, dans cette rencontre, Sagon ait tranché du brave et redressé la tête; on n'était plus dans le parc d'Alençon ; ici, nul danger à courir, et Marot se fût-il livré à quelque écart de mauvaise humeur, vingt personnes y eussent coupé court sur-le-champ. Il est vraisemblable, d'autre part, que Marot se tint sur ses gardes, précisément à cause du souvenir qu'il avait conservé des violences auxquelles il s'était livré à Alençon; il ne voulait ni ne pouvait retomber dans les mêmes emportements en présence de la reine de Navarre; l'étiquette lui commandait le respect. Sagon peut donc avoir raison jusqu'à un certain point dans sa façon de présenter les faits. Sagon triomphe du silence de Marot. Mais Marot en avait trop long à dire pour régler ses comptes devant la noble assistance au milieu de laquelle il se trouvait. Quant à Sagon, sans incriminer sa bonne foi, il est permis de douter qu'il se fît l'illusion de croire, comme il le dit, que sa querelle avec Marot était terminée.

Quelle qu'ait été cette entrevue, bien loin d'apaiser les dissentiments des deux poètes, elle ne fit que mettre le feu aux poudres et donna le signal d'une guerre où les belligérants firent assaut de grossièretés et prirent plaisir à se jeter à la tête les injures les plus malpropres ramassées dans le ruisseau des halles.

La vue de Sagon, et probablement son attitude, en faisant revivre dans l'imagination de Marot tout un passé de persécutions, de souffrances et d'exil, avait rallumé sa haine et lui avait soufflé au cœur le désir de la vengeance. Peu après, notre poète donna le signal des hostilités en faisant paraître une pièce intitulée : *Le Valet de Marot contre Sagon*. Ce valet de Marot prend le nom de Frippelippes. Et pour qu'il ne puisse y avoir doute sur l'intention qui inspira ce pamphlet, la page de frontispices représente Frippelippes levant une trique dont il corrige à tour de bras un singe qu'il tient en laisse. Ce singe est désigné sous le nom de Sagouin, corruption du nom de Sagon destinée à mettre l'ironie à la portée des moins clairvoyants. Dans cette pièce, Marot (car Frippelippes n'est qu'un nom d'emprunt et sa livrée qu'un déguise-

LE VALET

DE MAROT CONTRE SAGON,

Cum Commento.



On les vend a Paris en la Rue ſainct Iacques pres ſainct Benoiſt, en la bouticque de Iehan Morin, pres les troys Couronnes dargent.

1537.

ment) marche droit à ses adversaires. Ses premiers coups sont naturellement pour Sagon qui fut l'artisan de toutes ces intrigues et tenta de le faire monter au bûcher. Il le traite avec un suprême dédain :

L'vn eſt vn vieux reſueur normand,
Si goulu, friand & gourmand
De la peau du paoure latin
Qui l'eſcorche comme vn maſtin.

L'autre adversaire avec lequel Marot a un compte à régler, c'est Huet ou la Huetterie qui s'était mis en tête de le supplanter dans ses fonctions de valet de chambre du roi, un point sur lequel Maître Clément n'entendait point raison, car sa place était son gagne-pain. Aussi faut-il voir la rudesse de l'attaque contre ce personnage « de sotte grâce » :

Lequel voulut voler la place
De l'abſent, mais le demandeur
Eut affaire à vn entendeur...
O le Huet en bel arroy
Pour entrer en chambre de roy!

Voilà donc la bataille engagée, et Marot fait pleuvoir les horions drus et serrés. Nous faisons grâce au lecteur des épithètes; elles ne prouvent rien, et, bien que Marot en emploie déjà quelques-unes qui ne sont point d'une exquise délicatesse, il allait vite être dépassé dans cet assaut d'injures à bout portant. Pour l'instant, c'est surtout à l'amour-propre et à la vanité de Sagon que Marot cherche à faire les plus profondes blessures. Sagon avait de grandes prétentions poétiques. Frippelippes est impitoyable. Non seulement il dénie au Sagouin tout talent, mais encore il insinue que si quelques-uns de ses vers sont moins mauvais que les autres, c'est qu'ils ont été retouchés par Marot :

Vrayement il me vient soubuenir
Qu'vn iour vers luy te vey venir,
Pour vn chant royal luy monſtrer
Et le prias de l'accouſtrer,

Car il ne valloit pas un œuf :
Quant il l'eut refaict tout de neuf,
A Rouen en gaignas (paoure homme)
D'argent quelcque petite ſomme
Qui bien à propos te suruint
Pour la verole qui te vint.

Quelle aménité dans ce dernier vers! Mais aussi quel sanglant outrage pour Sagon, qui prétendait que les rimes jaillissaient de son cerveau comme de la fontaine de Castalie, que d'insinuer que ses vers ne pouvaient se tenir sur leurs pieds qu'à la condition de subir de Marot un indispensable traitement. Parmi les autres griefs que Frippelippes relève contre Sagon, un de ceux qui tenaient le plus au cœur de Marot, un de ceux du moins sur lequel ses disciples vont fréquemment revenir, est le titre donné par Sagon à son recueil de vers : le *Coup d'essay*. Ce titre ne lui appartient pas, il ne peut même pas se vanter de l'avoir inventé, car dans son embarras de trouver un nom à ses méchants vers, il est allé chercher ce nom dans une préface de Marot :

Doncq ne soys glorieux ne rogue,
Car tu le grippas au prologue
De l'Adoleſcence à mon maiſtre
Et qu'on liſe à dextre, ou seneſtre,
On trouuera (bien ie le ſçay)
Ce petit mot de coup d'eſſay (1).

Frippelippes relève ensuite, sans en omettre une seule, toutes les bévues commises par Sagon, toutes les sottises débitées par lui et, pour mieux s'en moquer, il a l'air de lui faire grâce d'un certain nombre :

Ie laiſſe vn tas d'yurongneries
Qui ſont en tes rythmaſſeries,

(1) Sagon n'avait point de ces scrupules littéraires qui respectent le bien d'autrui; il vivait volontiers sur le commun. A la suite de la première édition du *Miroir de l'âme pécheresse*, de la reine de Navarre, imprimée en 1531, se trouvent les poésies d'un certain Parmentier, poète dieppois, plusieurs fois lauréat du Puy de la conception de Rouen, lequel avait pris pour devise : « Velà de quoy. » Sagon trouva la devise de son goût et, dans sa querelle avec Marot, il se l'appropria sans façon.

Comme de tes quatre raiſons,
Auſſi fortes que quatre oyſons...

Mais il ne suffit pas à Marot d'avoir étalé au grand jour la déloyauté de ses adversaires et de les avoir couverts de ridicule en raillant leur maladresse. Il veut achever de les déshonorer en montrant au public que leur mobile a été la cupidité et qu'ils avaient débattu d'avance le salaire de leurs turpitudes. Marot accuse Sagon d'avoir été poussé à entreprendre la vilaine besogne dont il s'est chargé par son maître Félix de Brie, abbé de Saint-Evroult, après en avoir fixé le prix, car, dit-il, ce personnage

Te feit exprès commandement
De t'en aller mettre en beſongne
Pour compoſer ton coup d'yurongne :
Ce que luy accordas, pourveu
Qu'en apres tu ſerois pourveu
De la cure de Soligny...

Enfin, comme couronnement à toutes ces gentillesses, Frippelippes termine en traitant Sagon de « veau » et « d'asne mort escorché ».

Marot avait donné le signal de la bataille. Une foule de poètes minuscules qui n'avaient aucune chance d'arriver par eux-mêmes à la renommée s'imaginèrent qu'en attachant leur nom à celui du poète à la mode ils seraient portés de force à la postérité. Tels une nuée de moucherons qui, se jouant dans un rayon de soleil, s'imagineraient qu'ils empruntent à l'astre du jour ses teintes brillantes.

Le premier qui se jeta dans la mêlée fut l'auteur de la pièce intitulée : *La grande Genealogie de Frippelippes*, et signée : « Ung jeune poete champestre. » Ce nouveau champion, avant de livrer son nom au public, voulait évidemment se rendre compte de l'effet que produiraient ses vers. Dès leur apparition, ils soulevèrent une réprobation quasi-générale :

La reſponſe eſt très bien garnie
D'ordure & toute vilenie,

Si que ſa grande infameté
En a ſans nombre degouſté.

(Épistre à Marot, à Sagon et à La Huetterie.)

Aussi l'auteur jugea prudent de rester caché sous le voile de l'anonyme. Quelques-uns ont voulu reconnaître Charles de la Huetterie. Nous pensons que ce combattant aux armes peu courtoises était plutôt Mathieu de Vaucelles, imprimeur et libraire au Mans, où il devait se trouver en relations fréquentes avec Sagon, car on se souvient que cette ville était le quartier général du secrétaire de l'abbé de Saint-Evroult. Mathieu de Vaucelles se sentait des démangeaisons poétiques ; il avait déjà donné l'essor à quelques petites compositions de son cru qui n'avaient pas volé bien loin ; peut-être en se mêlant à cette querelle était-ce un moyen de forcer l'attention. Et voilà pourquoi le Manceau commit la faute d'écrire *La grande Genealogie de Frippelippes.*

L'auteur y conte comment il avait d'abord vainement demandé les origines de Frippelippes aux grands écrivains de l'antiquité, à Tite-Live, à Plutarque, à Thucydide, à tous ceux dont se glorifie Calliope, jusqu'au moment où il eut, comme par une illumination subite, l'idée de s'adresser à Perceforest, à Huon de Bordeaux, à Merlin, à Pantagruel. Après ce préambule, aussi long que prétentieux, nous arrivons à la généalogie proprement dite. Pour éviter de choquer les lecteurs les moins chastes par l'analyse d'un badinage qui se tient en équilibre entre l'ineptie et l'obcénité, nous résumerons rapidement cette débauche poétique : Frion engendra Friet ; Friet engendra Friollet ; Friollet engendra Fricquet ; Fricquet engendra Fricquot ; Fricquot engendra Fricquelimique ; Fricquelimique engendra Friant ; Friant engendra Fripperie, Fripperie engendra Frippon :

Frippon veſcut tant qu'il deuint viellart
Et ſi m'apprint fors à manger du lard
En quareſme...

Frippon engendra Frippet ; Frippet engendra Fripponier ; Fripponier engendra Frippier ; Frippier engendra

LA GRANDE GENEALOGIE DE FRIPPELIPPES,

Cõposee par vng ieune Poete chãpestre. Auecques vne Epistre adressant le tout á Francoys Sagon



On les vend au mont sainct Hylaire, pres le college de Reims, au Phœnix.

Frippetrippes. Pour donner une idée du ton de cette polémique, nous citerons seulement les vers relatifs à la procréation du dernier rejeton de cette illustre famille. Nous en étions restés à Frippetrippes :

> Or, ce dernier, quand il ſortit de paige,
> Luy ennuyant qu'il n'eſtoit en meſnaige,
> Il cheuaucha ſa tante Frippemerde,
> Laquelle auoit touſiours au cul la merde,
> Et d'elle vint le crainct & redoubté
> Frippelippes...

La seule chose qui nous intéresse dans cette pièce, qui, avec la prétention d'être pantagruélique, est simplement malpropre, c'est qu'elle nous guide pour l'ordre chronologique à établir au milieu de tout le fatras de libelles qui vont se succéder et s'entrecroiser à partir de ce moment. Comme son titre l'indique, la *Genealogie* vient tout naturellement après la sortie de Frippelippes contre Sagon et la Huetterie. Mais en même temps elle annonce l'intervention prochaine de Sagon, ou plutôt de son page, et c'est précisément le motif que donne l'auteur pour s'arrêter en si belle voie de badinage :

> Ie n'en dy plus, car on dict que Sagon
> Deſcript ſa vie & la meċt à ſac, on
> La voirra bien, c'eſt ſon paige, ie mentz...

Nous sommes prévenus : il se prépare une machine de guerre fabriquée par les mains d'un habile ouvrier, qui sera peut-être Sagon, peut-être son page, suivant les besoins de la guerre. En tous cas, l'annonce est faite et la curiosité publique peut se préparer au scandale.

Après le « poète champêtre », ce fut au tour de la Huetterie d'entrer en scène. Dans la pièce publiée sous le nom du valet de Marot, plusieurs traits visaient la Huetterie. Celui-ci n'avait point, faut-il croire, l'esprit très prompt à la riposte ; il avait besoin de laisser à l'inspiration le temps

de venir. Il en prit à son aise, comme nous l'apprend un des nombreux témoins qui se mêlèrent à la querelle :

> L'autre moins ord, mais peu modeſte,
> Se vient auſſi rompre la teſte,
> Et tant fait ſon eſcript refondre
> Qu'il eſt plus d'vn mois à reſpondre (1).

Après avoir mis pendant trente jours son esprit à la torture, La Huetterie accoucha enfin de son « improvisation » et mit au jour une pièce intitulée : *Responce à Marot, dict Frippelippes, et à son maistre Clement.* Sur la première page, une gravure en bois représente un gros chat désigné sous le nom de Mitouart-le-Gris, lequel se dresse sur ses pattes de derrière, tout prêt à escrimer des griffes contre un rat dépouillé de sa peau et en arrêt devant un morceau de lard. Comme l'auteur du dessin s'est défié de l'intelligence du lecteur, pour mieux faire goûter le sel de sa plaisanterie au-dessus du rat si mal accommodé il a placé cette légende : « Rat pellé. » C'est une allusion à la calvitie de Marot d'une part; d'autre part, un calembour sur son « rappel » d'exil, car *rat pellé* se prononce *rappelé.*

Dès le début de l'œuvre, La Huetterie exécute un autre jeu de mots d'une gaîté funèbre sur le nom de Marot. Parlant de son retour en France, il y est (dit-il) rentré

> Combien que ſon ſurnom tourné
> Soit : à mort...

C'est toujours la même idée fixe chez les adversaires de Marot. Ils ne se contentent pas de lui avoir infligé l'exil, leur ambition eût été de l'envoyer au supplice. La Huetterie, en particulier, convoitait depuis longtemps la place de Marot. La mort du titulaire eût mieux fait son affaire; mais, faute de mieux, il s'était contenté de l'exil du poète pour quémander son emploi à la cour. La Huetterie avoue

(1) *Épistre à Marot, à Sagon et à la Huetterie.*

⚜ RESPONCE A MAROT, DICT FRIPE-lippes, & a ſon Maiſtre Clement.



Mus cauet ire au lart, quãdo videt mitouart.

On les vend a Paris en la rue ſainct Iacques, deuant leſcu de Baſle, par
Iehan Luquet.

ingénuement sa démarche et même il l'excuse à sa manière :

> Luy, du renom d'aultruy goulu,
> A eſté mal que i'ay voulu
> Sa place au bon roy demander.
> Il ne me ſçauroit gourmander;
> S'il y a faulte de ma part,
> Croyez que de luy elle part;
> Car ſi ſcandaliſé ne feuſſe
> Ta place demandé ie n'euſſe...

Aveu précieux à recueillir. Et que de gens seraient prêts à se scandaliser pour si petit motif et à si grand profit! La vérité est que La Huetterie tournait depuis quelque temps autour de la place de Marot. Quand ce dernier rentra d'exil, La Huetterie venait justement de débuter dans le métier de poète de cour en rimant : *Le Concile des Dieux sur les très heureuses et magnifiques noces du roi d'Écosse et la princesse Magdelaine.* Il espérait ainsi se pousser au Louvre et supplanter l'exilé. L'événement trompa ses espérances. Et c'est pourquoi, dans le passage plus haut cité, il tente de justifier sa conduite. Du reste, l'attaque est faible sur toute la ligne. La Huetterie ne trouve pas le défaut de la cuirasse, et il s'épuise en impuissantes banalités. Successivement il reproche à Marot de ne point faire honneur à Cahors, d'être à couteau tiré avec tout Paris, d'avoir été fouetté à la cour de Ferrare et de se montrer ingrat envers le pape

> Qui a ouuert la forte trappe
> Du chemin de grace françoiſe.

Le tout est entremêlé de plaisanteries équivoques et d'injures telles que « corneille », « chenille », « rat pellé », « Marrault ».

Les amis de Maître Clément ne pouvaieut plus longtemps laisser leur chef exposé à ces attaques sans accourir à son aide et rendre coup pour coup. Marot, voyant que, dans l'autre camp, les lieutenants seuls étaient entrés en ligne, laissa à ses disciples le soin de la riposte. Ce fut Charles Fontaines, le même que nous avons vu précédem-

ment signer la réponse au *Coup d'essay* de Sagon, qui, en cette occurrence, engagea le feu. Il composa une *Response à Charles Huet, dict Hueterie, qui feit du Mytouart-le-Gris, par C. de la Fontaines*, sur le titre de laquelle on voyait représentés une truie filant et un âne jouant du rebec; comme explication, ces vers :

Quant à part moy ie regarde le ſtille
De ce Sagon, grand aſnier maigre & ſec,
Il me ſouuient d'vne truie qui file
Ou d'vn aſnon qui ioue du rebec,
Tant luy ſied bien à iaſer de ſon bec.

Charles Fontaines débute par contester à La Huetterie tout mérite poétique. C'était d'ailleurs un reproche que la plupart des figurants de ce combat épique pouvaient se renvoyer mutuellement sans entorse à la vérité. Il relève toutes les fautes de goût et de prosodie que son adversaire a pu commettre. La Huetterie, entre autres gentillesses, avait fabriqué avec le nom de Marot (sans parler de : *A mort*) un anagramme qui était l'expression de ses intentions bienveillantes. De « Clément Marot » il avait formé « clame tourment ». Charles Fontaines le raille sur cette invention malheureuse :

Mais qu'eſſe que Clame-tourment
Qu'en ta reſponſe tu nous mectz?
Ie penſe qu'on ne veit jamais
Nom renverſé de telle ſorte...

Et, pour couper au plus court, il résume en quatre vers ce qu'il convient de penser de cette espèce de poésie; impossible d'exprimer plus brièvement jugement mieux justifié :

Or, pour deſchiffrer en brief ſtille
Toute ta reſponſe inutille,
Au lieu d'epiſtre, tu as faict
Un coq-à-l'aſne contrefaict...

Enfin, Charles Fontaines démontre à La Huetterie qu'il eut le plus grand tort de se mesurer avec Marot, alors que tout le monde s'accorde à reconnaître

Qu'il n'y eut poete puys cent ans
Plus nayf quant à noſtre langue.

RESPONSE A CHARLES HVET, DICT HVETERIE, QVI FEIT DV MYtouart le Grys, par C. de la fontaine.



Remonſtrance a ſagon, a la huterie, & au Poete Campeſtre, par maiſtre da luce Locet, Pamanchoys.

On la vend au mont ſainct
Hylaire, deuant le Col-
lege de Reims.

Sans plus attendre, que La Huetterie coure vers ce grand homme

Crier mercy à deux genoux.

Mais ce conseil d'humilité n'est mis là par Fontaines que pour avoir le prétexte de se reprendre :

Non ne cours pas : va bellement.
Ie ſcay que tu es tellement
Hypothecqué de corps & iambes
Que, quand un grand pas tu eniambes,
La verolle qui te degoutte
Te faict ſoubdain venir la goutte...
Tu prins ce mal en Normandie
A vne poure chambriere...

Nous avons déjà entendu Frippelippes porter la même accusation contre Sagon. C'était un mal que l'on se plaisait à mettre sur le tapis. Cependant, outre qu'il eût été plus charitable de n'en point parler, car ceux qui en souffraient n'étaient point maîtres de se corriger de ce défaut, ce n'était guère, semble-t-il, à Marot ni aux amis de Marot parlant en son nom d'adresser aux autres de tels reproches. Rappelons, à ce sujet, les aveux du « capitaine Bourgeon » à M. de la Rocque et passons (1).

Aux côtés de Charles Fontaines, un autre disciple de Marot venait de descendre en lice. C'était Claude Colet, qui, par une singulière fantaisie, avait tourné son nom à l'envers pour le rendre méconnaissable. Il faisait paraître *Remonstrance à Sagon, à la Huterie et au poète Campestre, par maistre Daluce Locet, Pamanchoys* (lisez : Claude Colet, Champenois). Le mobile intéressé qui a poussé Sagon, dit-il, n'a trompé personne, et le roy ne s'y est point laissé prendre :

Quand luy donnas ton ioly coup d'eſſay
Pour impetrer de luy que, par ſa grace,
Son plaiſir fuſt de t'ottroyer la place
Qu'auoit Marot pour alors hors de France,
Lors le bon Roy n'y eut foy ni creance

(1) Voyez ci-dessus, p. 35 et 50.

Et reprouua tout ton dire & efcripre,
Penfant tres bien que par rancune ou ire
Ou par enuie auois tant defgorgé,
Mal de Marot qui eftoit deflogé.

Le seul profit que Sagon tirera de tout le beau travail auquel il s'est livré, sera la ruine de son imprimeur :

Car par ton liure a perdu le crédit,
Et par ainsi fauldra que le paoure homme
Perde d'argent par toy bien groffe fomme
Qu'il advança...

Quant aux acolytes de Sagon, Claude Colet règle leur compte en un tour de main. En ce qui concerne les « escriptz » de la Huetterie, « tant sottement pourtraitz », voici à quel usage il les réserve :

Ilz ne font bons qu'à porter aux retraictz
Ou pour donner à vn apothicaire,
Pour quant vouldroit donner quelque cliftère,
Torcher le cul, puifqu'il fault qu'on le die,
A la perfonne eftant en maladie.

En ce qui concerne le « poète champestre », c'est à peine si Claude daigne s'arrêter un instant sur son cas,

Tant fon efcript eft fale, ord & infame.

Tous les gens de bon goût durent trouver que l'auteur de la *Genealogie de Frippelippes* était accommodé suivant ses mérites. Du reste, depuis que la lutte était engagée avec cette fureur, le parti de Marot faisait chaque jour de nouvelles recrues. Nous avons à citer encore parmi les pièces qui surgirent à cette époque une longue tirade intitulée : *Apologie de Maistre Nicole Glotelet, de Victry en Partoys, pour Clement Marot contre le Coup d'essay*, qui paraît constituer à peu près tout le bagage poétique de l'auteur. Dans deux vers liminaires, il coiffe Sagon de deux épithètes qui semblent avoir été fort pénibles à l'auteur du *Coup d'essay;* il le traite de *cévite*

et de *mathelineur*. A première vue, pour un profane, il ne paraît y avoir là rien de bien terrible. Mais, pour les savants au courant de la science étymologique, ces deux termes, issus du grec, distillent l'injure la plus mortelle. Glotelet, du reste, après avoir inventé ces deux injures, vit sa veine épuisée. Son apologie comprend près de six cents vers : ce sont toujours les mêmes redites sur l'outrecuidance de Sagon qui osa se mesurer avec « le gentil et plaisant poète » Marot. Notons pourtant le tour assez ingénieux par lequel il raille Sagon d'avoir forgé contre Marot, réfugié à Ferrare, une arme avec laquelle il prétendait l'atteindre à si longue distance :

> ... O très grande uaillance,
> Qui trois cents lieues veult perſer d'vne lance,
> Depuis Paris iuſqu'au fond d'Italie!...

Puis reviennent les mêmes reproches au sujet de la cupidité de Sagon. Si les intrigues de la Huetterie avaient pour objet de dépouiller Marot de sa place de valet de chambre, Sagon n'entendait point sortir de cette aventure les poches vides. Et Glotelet rattache l'hommage du *Coup d'essay* à une arrière-pensée de gratification :

> Tu penſois bien, pour auoir faict cette offre,
> Tirer du roy d'argent quelque plein coffre,
> Luy preſentant l'iniurieuſe epiſtre
> Qu'as derobé, à tout le moins le tittre...

Mais on était dans l'attente du grand coup qui avait été annoncé par l'auteur de la *Genealogie de Frippelippes* et que devait frapper Sagon. En général habile, celui-ci attendait le moment le plus propice pour produire un plus grand effet. Enfin, parut *Le Rabais du caquet de Fripelippes et de Marot, dict rat pele, adictione avec le comment. Faict par Mathieu de Boutigni*, *page de Maistre Françoys de Sagon*, *secretaire de labbe de sainct Éburoult*. A la première page s'étalait une composition transparente. Dans le coin de gauche, une tête de zéphyr bouffi, sortant d'une collerette de nuages, lance

tout son souffle sur un malheureux animal qui n'ose ni avancer ni reculer. Le dessinateur a voulu faire un rat; on reconnaîtrait presque cet animal à sa longue queue si l'on n'avait l'aide d'une légende ainsi rédigée : *M. Rat pelé*, qui peut se lire indifféremment : *Marot rappelé* ou *Monsieur Rat pelé.* En face du petit animal se dresse un monstre de fantaisie à figure d'homme et à queue héraldique qui barre le passage. Pour que le public n'en ignore, on a pris soin d'inscrire son nom : *Sagouin*, au-dessus de sa tête. Dans la partie inférieure de la gravure, se passe une autre scène. A gauche, un pauvre diable n'ayant que sa chemise, des brayes effilochées et des souliers qui ne lui tiennent plus aux pieds, reste en équilibre, un genou en terre, dans la posture d'un suppliant, en face d'un autre personnage assis sur une pierre, lequel n'a pas l'air plus fortuné, car ses vêtements sont percés au coude. A côté est une écuelle, celle probablement avec laquelle il va partout

Chercher ſa diſnée ou ſouppée.

Crainte que le lecteur s'y méprenne, l'auteur a pris soin de désigner le premier personnage par le nom de Marrault, le second par celui de Frippelippes, le valet d'emprunt. Entre eux deux est placé un gros livre auquel, intention malicieuse, on a donné la forme d'un carré de lard.

Avant l'apparition de ce libelle, les amis de Sagon l'avaient proclamé à grand fracas. L'auteur de la *Genealogie de Frippelippes* en avait fait l'annonce, ainsi que nous l'avons mentionné plus haut. Sagon y mit le soin et le temps voulus pour qu'il fût plein de fiel et produisît tout le mal qu'on en espérait.

Mais Sagon n'avait pas seulement la prétention d'être un poète de premier ordre, il voulait encore persuader aux gens que, par un jeu spontané des forces de la nature, il faisait des vers ainsi que les pommiers font des pommes; encore les pommiers mettent-ils un an pour ce travail, tandis que chez Sagon l'éclosion du vers était, paraît-il, instantanée. Le *Rabais* ne compte pas moins de sept cents vers. Or,

Le rabais du

caquet de Fripelippes et de Marot dict Rat pele adictione Auec le comment.



¶ Faict par Mathieu de Boutigni page de maistre Francoys de Sagon secretaire de Labbe de sainct Ebuoult.

d'après les confidences de Sagon, cette longue diatribe aurait été composée en trois jours :

En trois iours fut par grand colere faicte,
Au Mans; y a uingt ou trente tefmoings
Qui vous diront qu'il n'y a plus ni moins :
Au mercredy la matiere taillée,
Au fabmedy toute prefte baillée,
Efcripte au nect par colere & primeur
Et, lendemain, tranfmife à l'imprimeur...

La réponse de Sagon parut sous la signature de son « page », Mathieu de Boutigny. Comment le secrétaire de l'abbé de Saint-Évroult pouvait-il avoir un page ? Le public crut probablement au page de Sagon autant qu'au Frippelippes de Marot. Mais, au moyen de cette supercherie, dont personne n'était dupe, les deux adversaires étaient moins gênés pour s'accabler réciproquement d'injures grossières auxquelles ils eussent hésité à attacher leur nom. Le page de Sagon donc (puisqu'il est convenu que les subalternes sont chargés de vider la querelle de leurs maîtres), le page demande à son patron, dans un assez long préambule, de lui bailler congé pour aller venger sa querelle. Dès les premiers vers, les gros mots voltigent sous sa plume. Il veut, sans plus différer, accommoder comme il le mérite « ce coquin, ce caignardier, ce poilleux », en un mot « ce double marault » :

Ie fuis de bois, il eft d'efcorce.
Ie fuis le plus fort. Or, fus donc!
Refponfe il aura tout du long.

Faisons grâce au lecteur des épithètes injurieuses qui surnagent presque à chaque vers, comme cette écume des pluies d'orage qui flotte sur la boue du ruisseau. Après l'injure, qui domine, une idée obsède les ennemis de Marot. C'est de l'envoyer au bûcher. Le soufre et le fagot entrent pour une large part dans leurs railleries. Ici, on dit à Marot qu'il « sent le feu » ; là, à propos de sa grâce obtenue, on le prévient que c'est seulement affaire de

temps, mais que son tour viendra, qu'il est la proie marquée pour le bourreau :

> Mais i'ay grand paour, & tout le monde auſſy,
> Qu'en abuſant de grace & de mercy
> Le paoure ſot ne tombe en recidive;
> Il eſt tout ſeur que, ſ'il advient ainſy,
> Faueur n'aura de perſonne qui vive.

Ces impitoyables sectaires ne peuvent pardonner à Marot sa rentrée en France et puisque tout moyen leur échappe de le perdre dans le présent, ils essayent au moins de le rendre suspect dans l'avenir. L'accusation d'hérésie retentit dans leurs vers comme un écho qui ne s'éteint jamais, et, quelques vers plus loin, le page de Sagon revient à la charge :

> Marot eſcript, ſoubz ſainctes poeſies,
> Nombre exceſſif de pures hérésies
> Qu'il vauldroit mieux rompre & briser aux mains
> Que les montrer aux fidèles humains.

Aussi, avec quelle complaisance ils insistent sur les détails de l'abjuration à Lyon, cette formalité humiliante autour de laquelle le poète aurait voulu que l'on fît le silence. Raison de plus pour que ses adversaires s'étendent longuement sur ce sujet et débrident la plaie mal cicatrisée : ils donnent les détails de l'abjuration, dénombrent les assistants, raillent la sincérité du pénitent, prenant à tâche de l'exaspérer. Il nous suffit d'avoir cité ce passage à sa place; bornons-nous à rappeler les menaces qu'ils adressent à Marot par forme de conclusion :

> Sa faulte eſt par lettre abolye;
> Mais il ne fault pas qu'il oublye
> Qu'il porte la mort au dedans...

Après ces déclamations agressives, fort graves en ce temps-là parce qu'elles pouvaient avoir de terribles conséquences, ils se rabattent sur les défauts physiques et les imperfections corporelles du poète. Le nom de Sagon s'était prêté à une déformation facile en Sagouin. Mathieu

de Boutigny rend à Frippelippes la monnaie de son argent en changeant d'un trait de plume le nom de Marot en « Marmot », métamorphose qui lui permet de comparer le poète au singe alors désigné sous ce nom. La ressemblance du nom entraînant celle de la forme, c'est une excellente occasion de tracer de Marot un portrait rien moins que flatté, et on le représente

Portant barbe noire au menton
Comme laine d'un noir mouton;
Et ſon regard, ſi très difforme
Qu'il n'enſuyt des aultres la forme...

Mais ce n'est pas tout. Et, comme il devait s'y attendre, on va retourner à Marot la raillerie qu'il a imprudemment lancée aux autres au sujet des inconvénients parfois inhérents au culte de Vénus, inconvénients bien connus à la cour et jusque sur les marches du trône. Le page de Sagon prend crânement la défense de son maître et le garantit pur de toute contamination physique, comme aussi de toute hérésie morale :

Eſt-il ſuſpect ſeulement d'héréſie
Par le dedans? Eſt-il par le dehors
Ainſi taché que Marot de Cahors
De ceſte infecte & puante verolle
Qui luy corrompt ou eſtainct la parolle?

Suit une invective virulente, mais qui, dans sa violence même, se distingue par une certaine tournure de la plupart des autres passages de l'œuvre. L'outrage y est monté au diapason le plus élevé, mais il y a effort de pensée et non plus seulement termes grossiers et malpropres. L'auteur du *Rabais* continue à exalter son maître au détriment de Marot :

Sagon eſt ſain, ſans cicatrice ou ridde,
Et ton Marot punais comme Euripide
Qui deuint rouge enflambé & marry,
Que vng jour en cour on l'appela pourry.
Ton Marot put en bouche & ſous les eſles;
I'en veulx bien croire aulcunes damoyſelles

Qui l'ont baiſé & ont diɛt puis après
Marot ſentir plus fort que le cyprès,
Plus fort que baulme & plus fort que vne roſe,
Mais ſon odeur eſtoit puante choſe :
Dedans ſe ſent quand humeurs ſont eſmuz.
Et le dehors le monſtre au nez camus...

Le portrait ne laisse rien à désirer au gré de ceux qui tiennent le pinceau; mais peut-être ce portrait, quoique d'après nature, n'était-il point d'une fidélité irréprochable; il faut faire la part aux fantaisies de la rancune.

Certaines autres parties de cette longue diatribe se traînent sur des querelles de mots, sur des subtilités philologiques. On y fait un crime à Marot de s'être servi des termes *humile* pour humble, *expeller* pour chasser, enfin de *imitable*, *fulgente*, *pharetre*, etc., tous vocables qui peuvent s'expliquer par le voisinage encore proche de la langue latine, à laquelle ceux qui forgeaient alors notre français allaient demander des matériaux, sauf à laisser à l'usage le soin de faire un choix.

Les questions qui divisent le plus sont les questions d'amour-propre. Entre nos deux champions s'en élevait précisément une qui n'était pas mince. Marot avait fait dire à son valet que Sagon n'avait gagné le prix du Puy de la Conception qu'après que Marot eut retouché ses vers. C'était un coup qui atteignait Sagon au vif. Qu'allait-on penser de lui, et de son mérite littéraire, s'il laissait s'accréditer ce bruit que ses vers ne valaient quelque chose que lorsque Marot les avait remis sur pied? Aussi Sagon veille-t-il à ce que son page ne laisse point cette attaque sans riposte :

Et tu vas dire, homme rude & champeſtre,
Que, par moyen de ton ignorant maiſtre,
Le mien gaigna la paſme de Rouen.
Va, ſauetier, chercher du cordouen
Pour bottiner tes ſouliers ou pantouffles
Et ne te ioues à mon maiſtre sans mouffles.
Rouen a veu triompher ce François
Sur ſon theâtre & Marot nulle fois...
Marot iamais n'y gaigna vn ſeul prix...
Sagon a eu Palme, Lys, Signet, Roſe.

Force est bien de reconnaître ici que ce sont les adversaires de Marot qui ont raison. Jamais en effet Marot ne fut couronné au Puy de la Conception de Rouen, tandis que Sagon y remporta tous les prix qu'il énumère. Mais tous les prix décernés par les juges de Rouen ne sauraient faire que Sagon ne soit pas un détestable versificateur, tandis que les contemporains acclamaient Marot comme le premier poète de leur époque, jugement que la postérité a ratifié.

La pièce se termine par une allusion à la rencontre chez la reine Marguerite au pont de Saint-Cloud et par le dénombrement des troupes enrôlées dans les deux camps.

En terminant, le page de Sagon appelle au combat tous les faiseurs de vers qu'il croit disposés à se ranger sous le drapeau de son patron. Il évoque certains morts, tactique point maladroite, car il était sûr que ceux-là ne protesteraient pas. Il n'en fut pas tout à fait de même pour les vivants. Marot et Sagon avaient été presque liés d'amitié; ils avaient, par suite, des amis communs qui, pour rester en bons termes avec chacun d'eux, ne voulurent prendre fait et cause ni pour l'un ni pour l'autre; ce furent les avisés et les prudents. D'autres, par indifférence, négligèrent de répondre à l'appel. Enfin Sagon eut à compter certaines défections parmi ceux qui avaient d'abord embrassé sa cause. Puisque nous sommes sur ce chapitre, présentons ceux dont le nom se trouva mêlé à la querelle.

Mais auparavant d'en dresser la liste, il est une observation nécessaire. A ne s'arrêter qu'à la surface des choses, on n'aperçoit qu'une mêlée de poètes qui tous ne descendent pas précisément des hauteurs du Parnasse et qui se gourment en vers, à toute volée, pour la plus grande gloire de leurs chefs respectifs. Si l'on va un peu plus au fond du débat, on voit d'un côté les valets de chambre du roi et, de l'autre, ceux qui ne le sont pas mais voudraient bien le devenir. Cette bataille poétique est également une défense héroïque et raisonnée de ceux qui ont une place contre ceux qui s'efforcent de la leur prendre. On a commencé par s'attaquer à Marot parce qu'il était absent. Après lui, on fera le siège des autres. Et ceux-ci

le comprennent si bien qu'ils défendent la cause de Marot comme s'il s'agissait de leur propre cause. Dans l'*Épistre de Frippelippes à François Sagon*, l'auteur, avec assez d'adresse, a mis en scène ceux qu'il considère comme les amis de Marot et qui ne songent en aucun cas à lui faire un mauvais parti :

> Ie ne voy poinct qu'un Sainct-Gelais,
> Ung Heroet, un Rabelais,
> Ung Brodeau, ung Scève, ung Chappuy
> Voysent écrivant contre luy...

Mellin de Saint-Gelais, Victor Brodeau, Claude Chappuis étaient tous valets de chambre du roi. Mellin de Saint-Gelais, auquel Huet de la Huetterie avait fait des avances (1), donna à entendre, dans des vers qui pouvaient être considérés comme une réplique, que l'on s'était trompé d'adresse. Quant aux autres, s'ils ne prirent point part directement à la lutte, toutes leurs sympathies étaient pour Marot.

A cette liste de valets de chambre, nous devons joindre encore Bonaventure Despériers, qui ne craignit point de parler haut et ferme pour Marot; Christophe Richer, qui écrivit en latin, sa langue d'adoption, une épigramme pleine de traits malicieux contre Sagon. Accordons encore une mention à La Borderie. Et surtout n'oublions point Charles Fontaines qui soutint à lui seul le plus grand effort de la lutte, soit qu'il courût à l'avancée pour accabler de ses propres vers les adversaires de Marot, soit qu'il prît sous son nom les vers de son maître. Viennent ensuite Claude Colet et Nicole Glotelet, déjà nommés, qui montrèrent plus de bonne volonté que de talent. Mais Despériers, Fontaines, Colet et Glotelet furent ceux qui excitèrent le plus la rage de Sagon; il déploya contre eux un acharnement obstiné, les poursuivant jusqu'au bout de ses morsures venimeuses, comme pour leur faire payer ainsi leur dévouement à leur maître. A leur suite, on vit foisonner les « rimailleurs » de toute provenance et de

(1) Dans son *Concile des Dieux sur les noces de la princesse Magdelaine*, un dixain est dédié à Saint-Gelais.

toute langue qui s'abattaient sur le champ de bataille pour tenter d'accrocher à leur nom un peu du bruit que faisait cette affaire. Nommons seulement François Gaucher, auteur d'un *Dizain à Sagon, à La Huetterie et au poète champestre*, et Janus Parrhasius, compositeur de vers latins hendécasyllabiques qui parurent en tête de l'*Apologie de maistre Nicole Glotelet*. A cette époque, les vers latins vivaient en bonne intelligence avec les vers français, sous la même couverture, et l'on ne trouvait rien de pédant dans cette alliance des deux langues. Il faut croire que les vers de Parrhasius affectèrent désagréablement Sagon, car dans le recueil intitulé *Deffense de Sagon contre Marot*, dont nous aurons bientôt à parler, la première pièce vise directement Parrhasius, qu'elle se borne, avec une intention ironique sans doute, à désigner par son prénom de Janus, le nom du dieu à double visage.

Si le parti de Marot s'était surtout recruté dans les rangs des poètes attachés à la personne de François Ier, c'est du Maine et de la Normandie que vinrent à Sagon ses adhérents les plus dévoués, ce qui s'explique naturellement par son origine, puisqu'il était de Rouen, et par les relations et les intérêts qu'il avait au Mans. La liste de leurs noms se trouve presque complète dans le *Rabais du caquet de Frippelippes*, où le « page de Sagon » énumère avec complaisance tous ceux qu'il prétend liés à la cause de son maître. (Nous verrons bientôt que ces liens étaient plus fragiles que ne le supposait Matthieu de Boutigny.) Le page évoque tout d'abord le souvenir de Molinet, mort depuis trente ans et sous le patronage de qui il place son maître, sans qu'on sache bien pourquoi, car le mérite poétique de Molinet n'était point tel de son vivant que sa notoriété pût éblouir la postérité. Le défilé se poursuit par Jean Bouchet et Germain Colin, sur lesquels il y a lieu de faire des réserves; nous verrons en effet tout à l'heure à quelles déceptions firent place les espérances que Sagon avait fondées sur ces deux seconds. Viennent ensuite Huet qui, par son dévouement à une cause qui du reste était un peu la sienne, méritait la place d'honneur; Florent Copin, un Rouennais, lauréat acclamé dans ces

concours poétiques du Puy de la Conception où Marot n'obtint jamais le moindre prix; René Macé, bénédictin résidant à Vendôme et continuateur de la *Chronique* commencée par Guillaume Crétin; le Catholique Célestin, nom de guerre sous lequel on pourrait peut-être deviner un des avatars d'un certain Nicolas Denizot qui, au moyen de l'un de ces efforts d'anagramme alors à la mode, avait transformé son nom en celui de comte d'Alsinois et qui, auteur d'une épigramme latine en faveur de Sagon, sortit de la bagarre aussi vite qu'il y était entré (1); Jean Leblond, seigneur de Brouville, encore un Normand, originaire d'Évreux, un désabusé de la gloire qui, désespérant de parvenir à la célébrité, espérait en arracher un lambeau en mordant sur celle des autres; un des premiers à ouvrir le feu contre Marot, encore à Venise. Il est enfin un des autres alliés de Sagon que son page a complètement oublié; nous voulons parler de l'auteur de la *Genealogie de Frippelippes*, du « poète champestre », Matthieu de Vaucelles, imprimeur par état et poète par occasion. Pourquoi ne figure-t-il pas dans cette liste où Sagon fait relever avec tant de soin le nom de chacun de ses soldats?

L'omission donnerait raison en apparence à ceux qui prétendent que le « poète champestre » ne serait qu'une incarnation de La Huetterie. En appliquant plusieurs noms à la même personne, Sagon aurait trouvé un moyen commode d'augmenter le nombre de ses partisans.

Il lui fallait bien du reste recourir à des expédients de ce genre pour boucher les vides que causaient dans les

(1) Encore un Manceau par ses origines et tenant au pays où Sagon exerçait ses fonctions. Denizot était tout jeune alors, il comptait à peine vingt-deux ans et cultivait avec la même ardeur la peinture et la poésie, latine ou française au choix. François Ier, plaisantant sur son sobriquet de comte d'Alsinois, dit un jour que le comté ne devait pas être de grand revenu s'il n'était que de « six noix »; jeu de mot royal, qui ne vaut pas mieux pour cela. Montaigne, dans ses *Essais*, raille également ce nom d'emprunt et dit que Nicolas Denizot avait changé toute la contexture des lettres de son nom pour en bâtir le comté d'Alsinois (voyez Lacroix du Maine et Duverdier, tomes II, p. 151, et V, p. 113).

rangs de ces troupes certaines défections. Il avait convoqué en première ligne Jean Bouchet et Germain Colin et, les premiers, tous deux lui faussèrent compagnie. Jean Bouchet s'excusa au nom d'une amitié qui, se partageant également entre les belligérants, lui interdisait de se déclarer pour l'un au détriment de l'autre :

Quant eſt de moy, i'en quitte la partie,
Ie ſuis amy de tous en charité (1).

Sur Germain Colin du moins on pouvait fermement compter, il y avait eu entre lui et Marot échange de mots vifs, de railleries mordantes. Sagon le croyait déjà enrôlé sous son drapeau. Mais, au dernier moment, Germain Colin se ravisa et tourna bride. Ainsi, malgré les appels désespérés que Sagon avait adressés aux quatre coins du Parnasse, tout le poids de la lutte porta en réalité sur Sagon et son lieutenant La Huetterie.

Le *Rabais du caquet de Frippelippes* avait été le grand effort de Sagon, le morceau de résistance dont il attendait un effet décisif. Ses espérances furent trompées. Il avait fait feu de toutes pièces à la fois, pensant que Marot allait répondre par une bordée analogue. Marot se tut. Dédaigneux silence dont Sagon éprouva un vif dépit, car il constate la retraite de son adversaire avec une amère mélancolie :

Et puis, Marot, te veulx-tu repoſer
Lorſque tu voys qu'on te liure bataille?
I'entendz bataille ouuerte à compoſer
Dixains, rondeaux & vers de toute taille,
I'en taille aſſez : ne ſçay ſ'on les te baille,
Ie t'en envoie, ung chaſcun iour, en court,
Par le premier qui le plus toſt y court;
Mais tu n'y faiɛ̃tz reſponſes ny repliques :
Fors qu'on ueoit bien qu'en tout ieu, long ou court,
Si i'ay du cueur tu n'as iamais de picques (2).

Mais Marot, comme Achille, s'était retiré sous sa tente

(1) J. Bouchet, *Épistres familières* (Épître CX).

(2) *Deffence des escriptz de Sagon a luy envoyée pour estreines de par Loys Pratin.*

et, malgré les provocations de Sagon, n'en voulait plus sortir. Au début, sous le nom de Frippelippes, il avait administré à son détracteur une verte correction; il avait mis les rieurs de son côté; cela lui suffisait et il laissait à ses disciples le soin d'achever la besogne. Marot se rendait compte en effet que ce débat trop prolongé allait tourner au ridicule; il se drapait dans son dédain, satisfait surtout de la bonne situation qu'il avait reconquise à la cour. Pour faire comprendre à ses agresseurs que la bataille était finie, bien finie, et qu'il n'y avait plus qu'à enterrer les morts, Marot chargea de ce soin son ami Charles Fontaines, qui déjà au début de la lutte était parti en tirailleur et avait lancé l'épître où Sagon avait toujours voulu voir la main de Marot. Charles Fontaines, sous un titre funèbre, composa une pièce burlesque où il s'efforce d'enterrer Sagon sous ses quolibets et ses railleries (1). Il suppose que Sagon est mort, mais qu'on a pu se procurer son testament, et il l'envoie à tous les enfants d'Apollon, en particulier à Frippelippes. Les vicissitudes de la lutte et les coups reçus ont en effet réduit Sagon à un état désespéré. Celui-ci sent qu'il n'a plus que quelques instants à vivre et qu'il convient de prendre ses dispositions suprêmes :

Ha noftre dame qu'effe cy?
Que diable fuis encor icy?
Frippelippes, tes rudes coups
M'ont fi bien gallé & fecous,
Et par derriere & par devant,
Que ie n'en puy plus hay auant...

L'approche de la dernière heure conduit naturellement Sagon à faire un retour sur lui-même et il se livre à un examen de conscience qui lui arrache des aveux curieux :

Si, d'aduenture, on veut f'enquerre
Pourquoy de fi loing t'ay faict guerre
Ne dont procède ma rancune,
Ie n'en fcay poinct raifon aucune,

(1) *La complaincte et testament de François Sagouyn, dict Sagon.*

Si non que i'y feuz incité
Seullement par meſchanceté.

Sagon se frappe la poitrine et se reconnaît coupable de tous les méfaits dont Marot l'a chargé. Il s'accuse d'abord d'avoir dérobé dans la préface de l'*Adolescence clementine* le titre de son *Coup d'essay*. (Il faut croire que ce larcin tenait fort au cœur de Marot, car c'est un point sur lequel ses amis reviennent sans cesse. Charles Fontaines s'y étend avec complaisance.) Viennent ensuite les regrets de Sagon pour toutes les médisances qu'il a débitées sur le compte de Marot. Mais le temps presse et sans retard Sagon se met à faire son testament. Hâtons-nous de déclarer que ce testament n'a rien de comparable avec celui de François Villon. Cependant, le sujet pouvait fournir prétexte à quelques traits malicieux et spirituels. On n'en rencontre guère et pas un ne vaut d'être cité. Après le testament, vient la confession; Sagon y avoue ses erreurs et ses torts envers les personnes qu'il a offensées. La franchise de Sagon est louable, mais le style de Charles Fontaines est bien mauvais. Si Marot avait eu part à l'*Épistre à Sagon et à La Huetterie*, cette fois certainement il laissa Fontaines opérer seul. Cependant Sagon, dépité de voir que Marot ne daignait plus faire attention à lui, prétendit que le morceau était de la façon de Marot, comme nous le prouve le titre suivant de l'une de ses pièces : *Rondeau à Marot qui a faict le testament de Sagon et le faict aduouer à Calvy de Fontaines* (1). Ailleurs encore, s'adressant directement au disciple de Marot, il lui déclare que, malgré ses affirmations, il ne croit point que ces vers soient sortis de sa plume :

Car i'ay des raiſons bien certaines
Que l'épiſtre & faulx teſtament
Viennent de ton maiſtre Clement (1).

C'est à peu près vers la même époque que Germain Colin, ce poète auquel Sagon avait fait appel, refusa d'en-

(1) *Deffense de Sagon.*
(2) *Ibid.* Pour les disciples de Marot.

trer dans son parti, refus que Sagon dénonça comme une trahison à leur ami commun Jean Bouchet. Que penser en effet d'un homme

Qui ſe dict par lettres mon frere
Et faict imprimer le contraire... (1).

Voici ce qui s'était passé. Entre Marot et Germain Colin, il y avait eu, à une certaine époque, échange de mots satiriques dans lesquels la raillerie avait souvent tourné à l'aigreur. Sagon en avait conclu que Germain Colin marcherait avec lui dans la lutte qu'il engageait contre Marot. Or, il advint que Colin, au lieu de se montrer prompt à faire pleuvoir sur Marot l'invective, se présenta comme un pacificateur qui, tout en se donnant mission de rétablir l'harmonie entre les parties, saurait dire à chacune son fait. Ce n'était pas tout à fait ce qu'aurait désiré Sagon, qui eût préféré voir les gourmades aller toutes à Marot. Cependant, il se consolait d'avance des égratignures qu'il allait recevoir en pensant que son adversaire ne serait point épargné. Enfin parut l'épître de Germain Colin, intitulée : *A Marot, à Sagon & à La Huterie.* Le début affectait une tournure impartiale qui dut rassurer Sagon :

Bien dire vueil ce qu'il m'en ſemble
Tout franchement de tous ensemble :
C'eſt brief que tous, à mon aduis,
Feirent ſotz plaitz & ſotz deuiz,
Et ſi penſent faire merueilles,
Rompans au monde les oreilles.

Mais bientôt Germain Colin en vient à dire ce qu'il pense des agissements de Sagon avec une franchise non déguisée :

Sagon du tout ne me plaiſt poinct,
Car le premier il picque & poingt
Trop lourdement & en l'abſence
D'vng qui peult uſer de deffence

(1) *Deffense de Sagon : Confutation aux disciples de Marot.*

EPISTRE a Marot, a Sagon, & a la Huterie,

* On la vend au mont Sainct
Hylaire, Deuant le College de Reims.

Telle qu'à parler par raiſon
Il n'y auroit comparaiſon.

Après Sagon, La Huetterie :

La Hueterie en quelque endroit
En parle aultant à tort qu'à droit...

Sagon, à ce moment, dut commencer à faire la grimace. Mais ce qui mit le comble à son désappointement, c'est lorsqu'il vit les verges se changer en fleurs lorsque vint le tour de Marot d'être pris à partie. Non seulement Germain Colin n'a pas pour lui de paroles amères, mais encore il sait trouver des excuses en sa faveur contre Sagon :

Marot revient à ſa venue,
Par ſon valet vous les ſalue [Sagon et Huet]
Et ſi ie ne ſcay pas comment
Il se monſtre vng bien peu clément;
Mais on peut dire, en vérité,
Qu'on l'auoit premier irrité...

Déclarer que Marot n'avait pas les premiers torts, c'en était trop. Et, pour le coup, Sagon se fâcha tout rouge. Mais poursuivons notre analyse. Germain Colin continue par des critiques de toutes sortes à l'adresse de Sagon, lesquelles ont pour contre-partie des compliments pour Marot. L'auteur fait honte tout d'abord à Sagon et à sa bande des procédés de polémique,

D'ordure & toute vilenie,

dont ils ont usé à l'égard du premier poète de France. Puis il reprend, vers par vers, les différentes pièces du débat et il en épluche toutes les fautes, sans faire grâce d'une seule. C'est un véritable cours de prosodie et de grammaire. Mais quand le nom de Marot vient sous sa plume, Colin lui décerne les éloges dont tous ses contemporains le reconnaissent digne :

Teſmoing les ſcavants de noſtre aage,
Qui le louent tous d'vng courage.

On pense si cette manière de présenter la question faisait l'affaire de Sagon. Il conçut un vif ressentiment contre Germain Colin et, prenant pour confident de ses déboires l'honnête et bon Jean Bouchet, il se déchargea dans son sein de tous les griefs que son imagination avait accumulés contre son ex-ami Colin, contre ce « cueur fainct et maling », contre ce trompeur « portant ung visage de masque » (1).

Germain Colin était dans son droit en imprimant ce qu'il pensait et Sagon n'excédait pas le sien en exhalant sa bile. Mais si Germain Colin avait été dur pour Sagon, quoiqu'il se fût posé en médiateur, c'est que tout le monde commençait à en avoir assez et qu'après l'ardeur du début de la bataille, la lassitude était devenue générale. Le public lui-même ne s'amusait plus de voir les adversaires aux prises et l'ennui le gagnait d'entendre toujours parler d'une querelle où, en définitive, il s'agissait d'intérêts qui n'étaient pas les siens. Cette lutte avait pu fixer un moment son attention par l'appât du scandale, mais les mêmes injures se reproduisaient avec une monotonie fastidieuse. Ce sentiment de fatigue ne tarda pas à se faire jour; on pensa d'abord tout bas qu'il était temps pour les adversaires de laisser les gens tranquilles, on ne tarda pas à le dire tout haut. Ce fut même avec une franchise un peu brutale que se traduisit cette impression :

Vng aultre mal aduient de voz debatz
On oit crier & batre hault & bas
Tant de criars crians de touts costez,
Les gens en ont les cerueaulx assotez
Et estourdiz, car vng petit follet
S'en va criant le debat du uallet,
Clement Marot contre François Sagon,
Vng aultre vient qui crie en son jargon,
Portant o soy des papiers vng pacquet :
« Qui veult, qui veult le rabais du cacquet
« De Frippelippe & de Marot Clement,
« Dict Rat pelé, il fault dire aultrement
« Clement Marot... (2). »

(1) Voyez Jean Bouchet, *Épistres familières* (Épître CIX).

(2) *De Marot et Sagon les trêves donnez jusqu'à la fleur des febves, etc.*

La Sorbonne devait avoir la main sur une bonne partie des crieurs qui vendaient dans la rue les nouveaux pamphlets de Sagon, champion de la docte corporation. Elle lançait ses émissaires par toutes les pentes de la montagne Sainte-Geneviève jusqu'aux abords du Palais où ils assaillaient le public de leurs cris et de leurs propositions. Les passants, assourdis par ce tapage, demandaient à en être délivrés. D'autres, choqués des violences où en était arrivée la lutte, prévoyaient les voies de fait à court terme et émettaient l'avis de séparer les combattants :

Ne reſte plus qu'à iouer des couteaulz,
Ce qu'ilz feront quelque vng de ces matins,
Ou ſe mordront, comme font les maſtins,
Si moy beau père Abbé, seul chef de l'ordre,
Ne leur defends de fraper, tuer ne mordre (1).

La raison même parlait ici par la bouche d'un fou. Ce « beau père Abbé » n'était autre en effet que le grand abbé de la Confrérie des Conards de Rouen, une des innombrables tribus relevant de la toute-puissance de la Mère Sotte. Cette querelle allait donc avoir son dénouement le plus désirable : elle allait finir par un éclat de rire. Si l'abbé des Conards descendait dans l'arène, c'était pour mettre du baume sur les blessures d'amour-propre que s'étaient faites les deux adversaires. Dans l'*Apologie* qu'il consacre à leur querelle, il résume d'un ton assez vif et assez impartial tout le débat depuis son origine, et il conclut :

Vous mettre en paix eſt la fin où ie tends,
Taire ou bien dire eſt le mieulx en tout temps.

Pour arriver à cet heureux résultat, voici les conseils qu'il donne et les interdictions qu'il prononce :

Pour euiter querelles & debatz,
Ie vous defend toute iniure interdicte,
Mais, ſoubz la peine icy deſſoubz eſcripte,
N'uſer de coups, faire, dire, n'eſcripre,
Faictz qui ne ſoient ioyeux & bons pour rire.

(1) *Appologie faicte par le grant abbé des Conards sur les invectives*, etc.

APPOLOGIE faicte par le grant abbe des Conards

Sur les Inuectiues Sagō, Marot, La Hu-
terie, Pages, Valetz, Braquetz &c.



Et comme cette menace serait dérisoire si elle restâit dépourvue de sanction, voici le châtiment qu'imagine l'abbé, châtiment tout à fait approprié au royaume de la Folie; il enjoint de couper court au différend

> Ou sur la chair aurez, ſans bleſſer l'os,
> D'vng bracquemard tout neuf à quinze poinctz
> Miſerere iuſques à Vitulos.

Cette boutade arrivait juste à point et le mieux eût été de clore ainsi le débat. Mais on avait trouvé une veine facétieuse, on voulut l'exploiter jusqu'au bout. Ce désir d'appuyer l'effet donna naissance à quelques écrits d'une telle médiocrité que nous nous bornerons à citer un seul titre : *Contre Sagon et les siens, épistre nouvelle faicte par un amy de Clement Marot*, et à signaler en bloc une avalanche d'épigrammes latines, françaises, courtes ou longues, selon le caprice de l'auteur, mais dont il suffit de faire mention pour leur accorder encore plus d'honneur qu'elles ne méritent. Négligeons-les donc et arrêtons-nous quelque peu sur la plaisanterie commencée par l'abbé des Conards de Caen qui, après l'*Apologie* de son collègue de Rouen, écrivit *De Marot & Sagon les trêues données iusqu'à la fleur des febues* (1). Le titre même était de bon augure. Les idées pacifiques faisaient leur chemin; sous une forme bouffonne, sans doute, mais c'était toujours un pas en avant. Le mot de trêve prononcé, les négociateurs n'avaient plus qu'à suivre le courant. L'affaire se traitait du reste en famille : de quelque côté que l'on se tournât, on n'y rencontrait que Normands et, entre Normands, il faut toujours finir par s'entendre. Pour mettre en bonnes dispositions de l'écouter ceux auxquels il s'adresse, l'abbé des Conards de Caen se présente en bon pasteur, plein de sollicitude pour ses ouailles. Il s'est si bien pénétré de son rôle que son début est comme imprégné d'onction évangélique; mais le naturel ne perd jamais ses droits, et cette gravité d'apparat ne tiendra pas longtemps. Les premiers vers étant consacrés au résumé du débat, nous en ferons grâce au lecteur. Ce résumé est sur un ton de gaillardise que ne déparent point certains

(1) Cet opuscule eut plusieurs éditions, ainsi qu'on le constatera par les deux *fac-simile* ci-contre.

DE MAROT

& Sagon les treues,
Donnez iusqua la fleur des febues.

Par lauctorite de Labbe des Conardz



Le secretaire des Conardz.

LESTRE-
ues de Marot &

SAGON, Données iusques a la fleur des febues

Par lauctorite de L'abbe des Conardz à Caen.



Le Secretaire des Conards.

mots salés. L'abbé des Conards est au fond un bon homme qui, prenant fait et cause pour les suppôts de son abbaye, sait à l'occasion distribuer un conseil salutaire. Et il donne les raisons pourquoi il désire la fin de ce débat :

Leur abbé ſuis, cela le cueur me poingt;
Puis charité & la grande amytié
Que i'ay vers eulx me faict auoir pitié
Quand ie les voy ainſi s'entremenger,
Auſſi l'honneur l'vng de l'aultre ronger,
Car ie vueil bien que l'on ſcache & entende
Que les deux ſont la fleur de noſtre bende.

Notre abbé ne fait qu'exprimer le sentiment général au sujet de cette lutte qu'on est las de voir durer outre mesure. Mais si, chez les mieux disposés, un sentiment de compassion se mêle à quelque tristesse, le gros du public, moins généreux, ne voit dans tout cela que prétexte à s'amuser et déjà il ne s'intéresse à la querelle que pour rire aux dépens de Marot et de Sagon, ce qui fait le désespoir des Conards :

Tous noz conards en font gémiſſement
Et moy auſſy, enſemble noſtre abbaie,
Mais tout le monde en rit, la gueulle baye.

Cet abbé des fous est un fou plein de sens, et ses objurgations feraient honneur à un sage. Comment! (dit-il), vous avez été comblés par Pallas, Mercure et Apollon qui vous ont ouvert leurs trésors, vous ont faits l'un et l'autre poètes et, au lieu de mettre à profit des dons si précieux,

Vous prophanez Apollo & Mercure,
Muses, Pallas, en mettant voſtre cure
A compoſer mainte iniure vilaine!...
Eſcripvez doncq de matières honnestes,
Mieulx eſtimez en ſerez que vous n'eſtes.

Après avoir exposé l'affaire, l'abbé des Conards n'avait plus qu'à proclamer les trêves pour permettre au temps de faire son travail et d'amener les belligérants à résipiscence. En conséquence, l'abbé rend un arrêt qui aura force souveraine pour ceux qui voudront bien l'exécuter :

Pour ces raiſons, en ſuivant l'équité
De mon pouuoir & grande auctorité

Abbatiale, impoſer vueil ſilence
Entre vous deux, que faciez abſtinence
Pour quelque temps; & dureront voz treues
Iuſques au temps que floriront les febues,
A commencer vos tresues entour aouſt,
Huiſt iours après & pourront bas & hault
Touts les conardz de noſtre conardise,
Durant le temps, eſtat de marchandiſe
Mener entre eulx, enſemble trafficquer
Et ſeurement en paix communiquer.
Ad quam pacem perducat vos ambos
Qui creavit oves, vaccos & bos.

Le vent soufflait à la paix; tout le monde la réclamait. Marot, après s'être donné le plaisir de corriger Sagon, devait se soucier peu de ses injures puisqu'il était remis en possession de sa charge de valet de chambre et que de ce poste inexpugnable il défiait les attaques des jaloux. Il pouvait être plus difficile d'amener Sagon à des sentiments de conciliation; il avait eu l'imprudence de s'attaquer à forte partie et les coups du rude jouteur qu'il avait trouvé dans Marot lui avaient fait des blessures dont il saignait encore; mais sa résistance ne pouvait plus être assez forte pour faire obstacle à la paix.

Sur ces entrefaites parut une pièce de vers intitulée : *Le bancquet dhonneur sur la paix faicte entre Clement Marot, Françoys Sagon, Frippelippes, Hueterie & aultres de leur ligue, nouuellement imprimé.* Cet opuscule porte la date de 1537. La première page représente un poète couronné de lauriers, assis devant une table autour de laquelle quatre musiciens, équipés de divers instruments, forment tout un orchestre; dans le lointain, on aperçoit un pauvre diable qui n'a pas l'air très pressé d'avancer, malgré les encouragements que le poète assis à table lui envoye du geste. Le poète, c'est Marot; le pauvre diable, ce doit être Sagon. Et cette gravure semble avoir été inspirée par la même pensée qui dicta chaque vers de cette petite plaquette. C'est bien, si l'on veut, la conclusion de la paix, mais la conclusion d'une paix tout à l'avantage de Marot. Pas un vers sans quelque flatterie à son adresse, tandis que le pauvre Sagon, réduit à un rôle piteux, n'est mis en scène que pour recevoir des coups d'étrivières. On

❧ Le bancquet

Dhonneur sur la Paix faicte entre Clement
Marot, Francoys Sagon, Fripelippes
Hueterie & aultres de leurs ligues
Nouuellement imprime.

1 5 3 7

¶ De guerre paix.



ne saurait dire si le négociateur qui avait entrepris de mener à bonne fin l'œuvre de conciliation avait des pouvoirs en règle; mais, en plaçant sa fiction poétique dans un cadre pastoral et champêtre, l'auteur semble avoir cherché à nous sortir de cette atmosphère de grossièretés où se complaisaient les parties belligérantes. L'action se passe au milieu de paysages qui semblent jaillis de terre par le coup de baguette d'une bonne fée. Ce ne sont que collines verdoyantes, prairies émaillées de fleurs, où faunes et satyres se livrent à leurs danses et à leurs jeux, tandis que les nymphes frappent l'herbe d'un pas cadencé et que les muses, groupées dans une attitude majestueuse, font résonner l'écho de leurs chants célestes. Néanmoins, la fantaisie n'emporte point tant le poète en dehors du domaine de la réalité qu'il n'ait soin, dès les premiers vers, d'indiquer exactement l'époque à laquelle se rattachent les événements qui vont se dérouler sous nos yeux. Il fait allusion à cette trêve conclue par l'abbé des Conards dont il vient d'être parlé :

Par vng matin, durant le temps des tresues
Ordonnées iuſqu'à la fleur des febues
Par vng Conard, Phébus, le cler & gent,
Eſtoit au pol arctique refulgent,
Accompaigné d'Aurora, la pucelle
De grant beaulté qui les aultres excelle.

L'auteur cherche évidemment à nous présenter le tableau des joies paisibles de la vie champêtre pour mieux préparer nos âmes aux idées d'apaisement et de bonne harmonie :

Les oysillons prenoient entre eux plaiſance
A gergonner en musicque accordance
Sur les buiſſons de verdure couuers,
Deſſus lauriers, deſſus arbres diuers...
Le dieu Priape accouſtroit ſes ſallades
Pour en donner aux amoureux mallades.

Ce poète place ensuite dans ce cadre si bien choisi les diverses divinités champêtres : Pan, les satyres, les oréades,

tout un monde mythologique plein de vie, de mouvement et d'entrain.

Mais voici qu'Honneur fait son apparition. Honneur est triste, il est « faché d'ennuy », sans qu'on sache pourquoi, et il erre à l'aventure « pour trouver esiouyssance ». A défaut d'autres distractions, il se disposerait à aller voir « danser les Muses », quand, chemin faisant, il rencontre Mercure, lequel est en course pour s'acquitter d'une de ces commissions équivoques, à lui familières. Honneur s'enquiert naturellement de ce qui se passe sur notre planète et Mercure le met au courant :

Honneur, dit-il, bruict n'eſt que de deux veaux,
Leſquelz on dict, en vng commun jargon,
Huetterie ou Huet & Sagon,
Qui, chaſcun iour, meſdiſent de Marot
Et contre luy crient le grant harot...

On peut juger par le début de l'impartialité de Mercure. Après avoir résumé brièvement la querelle des deux poètes, le dieu conclut :

Brief à Paris oyez de tout coſté
Tant de criars qu'on eſt tout assoté
Et eſtourdy de cerueau & d'eſpritz
D'ouir crier de ces veaux les eſcripts;
C'eſt triumphe dans le palais les veoir...

Voilà un point sur lequel tout le monde est d'accord. On a les oreilles rompues d'entendre crier par les carrefours, aux abords du palais, les produits de cette végétation littéraire dont l'exubérance a lassé le public. En présence d'une situation aussi critique, Honneur a vite pris son parti; il faut, sans perdre une minute, faire cesser ce scandale, et la requête qu'il présente à Mercure nous dit le moyen qu'il prétend employer pour atteindre ce but :

Te plairoit-il pour moy prendre la peine
De les vouloir (quoy que ny aye acquet)
Tous euocquer enſemble à mon bancquet,
Taſchant les mettre en paix & bon accord?

Mercure s'empresse d'acquiescer au vœu d'Honneur; il

embouche sa trompette et, après en avoir dirigé les éclats vers les quatre coins de l'horizon, il lance ce qu'on nommait alors un « cri », par lequel il invite au banquet d'Honneur

> Tous vrays poètes de parfaicte eloquence.

Tous sont convoqués indistinctement : Marot en tête, ensuite Sagon et son page, La Huetterie et Frippelippes, Charles Fontaines ainsi que tous les autres, jusqu'à l'abbé des Conards, pour qu'il ne manque personne à la fête. Chacun arrive sur sa monture, Pégase était naturellement désigné pour porter Marot; Sagon se contente du cheval de Pacollet; Huet s'est arrangé du mulet de son maître; Frippelippes, en sa qualité de valet de Marot, ne pouvait manquer d'être bien partagé :

> Il a pour luy d'Oger le papillon.

Enfin, le page de Sagon, Mathieu de Boutigny, a pris les ailes de Dédale, dangereux moyen de locomotion. Tout le monde arrive à la file, l'abbé des Conards, sans plus de cérémonie, amenant avec lui son couvent tout entier. Honneur fait asseoir Marot à sa droite, Sagon à sa gauche. Tous les convives s'efforcent de se caser et de

> Prendre leur lieu ſans noiſe ou huterie.

L'abbé des Conards récite le *Benedicite*, après quoi le banquet commence. Mais il ne faudrait pas croire que ce repas se compose seulement de cette nourriture imaginaire qui fait les frais des festins de l'Olympe et que l'on se contente de tremper ses lèvres d'ambroisie. Les mets offerts aux convives sont substantiels et solides :

> Ungs apportayent potaige d'appetit
> Et en donnoient au grand & au petit;
> Aultres iambon ſallé, chappons, cigneaux,
> Faiſans, perdrix, oyſons, ieunes cheureaux,
> Poulcins, cochons, connins & alouettes,
> Cailleteaux, paons, lapreaux auec ouettes;
> Aultres ſervoient, non poinct qu'on en eut haste,
> Poulles, chappons & venaiſons en paſte...

Le dessert n'était pas oublié dans ce menu pantagruélique :

Ce faict, on fert abricotz & cerneaulx,
Noix, angelotz, amandes & pruneaulx
Et de tous fruyctz que la belle Pomone
Pour le deffert en fes banquetz aumofne...

Le banquet est suivi d'un concert vocal et instrumental dans lequel se font entendre les artistes les plus célèbres de la mythologie hellénique : la plaintive Philomèle vient la première roucouler son grand air sur sa virginité perdue. A cette vierge persécutée succèdent Pan avec sa « musette », Orphée avec sa « harpette », Mercure avec son « flageol », et, comme Honneur a tenu à bien faire les choses, chacun exécute son morceau avec accompagnement de

Piffres, tabours, violles, efpinettes,
Rebecs & lucs, haulbois, clairons, trompettes.

Lorsque la musique a cessé et que l'abbé des Conards a dit les *Grâces*, Honneur, prenant la parole, invite les deux adversaires à s'expliquer sur les causes de leur querelle et à revenir à cet esprit de concorde qui doit animer les fils de Minerve et les disciples d'Apollon. Pour répondre à l'invitation, Marot, en quelques mots, résume ses griefs contre Sagon qui composa son *Coup d'essay*

Penfant que plus en France (Dieu le fcay)
Venir ne deuffe & que de prime face
Il obtiendroit mon lieu royal & place...

Après quoi, il rappelle la campagne de vilenies menée contre lui par une bande de calomniateurs à gages, depuis La Huetterie jusqu'à l'auteur de l'immonde *Genealogie de Frippelippes*. Après Marot, la parole est donnée à Sagon qui, tête basse, fait acte de contrition :

Ie recognois les faultes qu'ay commis,

s'écrie-t-il avec une componction capable d'émouvoir les cœurs les plus endurcis. Mais il ne se contente pas de se

frapper la poitrine. Pour mieux donner la mesure de son repentir, il achève sa confession sur le dos de ses amis et dit leurs quatre vérités à ceux qui furent les alliés de sa querelle. C'est ainsi qu'à propos des vers de La Huetterie, il n'hésite point à proclamer que ces vers sont tout au plus « dignes de porter aux retraits »

Ou pour couurir oignements ou conserves.

Si encore il se contentait de traiter de la sorte les élucubrations dont il fut l'inspirateur! Mais voici que, par une manœuvre assez habile, sinon des plus loyales, il insinue que c'est La Huetterie

Qui le rendoit tant fol & eſtourdi
A rimailler & à crier harot
Sur les amys disciples de Marot.

Enfin Sagon finit par proclamer que, non seulement il ne fut point l'instigateur des méfaits qu'on lui reproche, mais encore qu'il a fait tout au monde pour détourner la Huetterie de la voie funeste où celui-ci s'engageait. Hélas! ses conseils ne furent pas écoutés! L'auteur du *Banquet* présente cette idée sous la forme de triolets dont le refrain est d'un effet vraiment comique :

Ie luy diſois : « Protenotaire,
Tu nous metz en très grand tourment;
Meilleur seroit nous uouloir taire. »
Ie lui diſois : « Protenotaire! »
Par mon ſerment ie ne ſceu faire
Qu'il n'appelat ratplé Clement.
Ie lui diſois : « Protenotaire,
Tu nous metz en très grand tourment. »

Ie lui diſois : « Poète Campeſtre (1),
N'eſcripuons plus rien de nouueau. »
On nous enuoya aux champs paiſtre.

(1) L'auteur de cette pièce partage l'avis de ceux qui font de La Huetterie et du « poète champêtre » un seul et même personnage. Nous avons attribué le pseudonyme à Matthieu de Vaucelles. Comment admettre en effet que la Huetterie, qui avait engagé la bataille à visage découvert, se fût ensuite caché sous un nom d'emprunt?

Ie lui diſois : « Poète Campeſtre,
Porte honneur à Clement, ton maiſtre,
Ou aultrement tu n'es qu'vng veau. »
Ie lui diſois : « Poète Campeſtre,
N'eſcripuons plus rien de nouueau. »

Pourquoi faut-il que l'auteur n'ait pas eu le bon esprit d'arrêter sur cette ritournelle d'une drôlerie apitoyante les protestations et les excuses de Sagon? Non, il faut qu'il les prolonge encore de quelques vers, pour mettre le suppliant tout à fait aux pieds de son rival. Ce n'est point même une simple métaphore : Sagon finit par tomber à genoux et Honneur, touché de tant d'humilité, sollicite de Marot le pardon de son adversaire, qu'il obtient à des conditions assez dures pour le malheureux. Afin qu'il reste trace des conventions intervenues entre les parties, on rédige séance tenante un instrument qui doit en garantir la fidèle observation :

Iamais Sagon ne meſdira
De Marot, ne contredira
A ſes amys, ou de grands coups
Galle ſera & bien ſecoux
Et par deuant & par derriere.

Chaque paragraphe présente la répétition de la même idée : partout des menaces, nulle part une parole d'encouragement, et jusque dans la strophe finale on retrouve ce ton de sévérité contre Sagon :

Et après ſ'il eſt vehement
Deuers les eſcriptz de Clement,
Il aura le dos fouetté
Et puis en la fin deboutté
Hors du ſeruice de l'abbé,
Comme ne sçauant *a* ne *b*,
Et renuoye, quoyqu'on en dye,
Auec les aſnes d'Arcadie.

L'ancien rival de Marot trouve-t-il ces conditions trop dures? Nullement :

Sagon reſpond : tout ce i'accepte
Et au contraire ne proteſte.

C'est ensuite au tour d'Honneur de donner la suprême consécration à la paix conclue par une ordonnance; mais comme un document de cette importance perdrait de son autorité s'il était dans la langue des poètes, Honneur le rédige en prose, et le voici :

Veu & confidere que c'eft de uiure en bonne paix, après parties par nous oyes, enfemble les conditions propofées par noftre bien aymé Clement Marot, Nous, à la requefte de Sagon, tenons pour ratiffiée la paix accordée entre lesdictz Marot, Sagon & aultres cy prefentz. Or, pour mieulx ledict accord tenir & entretenir, uoulons & ordonnons que lefdictz deffus nommez, beuuant enfemble deuant partir ce lieu, leurs enioignons cy apres eftre bons amys & uiure fans aucun contredict foubz les peines contenues & dictes conditions cy deuant declarées, plus fur peine d'eftre priué de la Court de ceans fans nul efpoir de iamais obtenir fa grace de y rentrer & eftre priué de tout honneur à fon grand deshonneur, oultre noftre uouloir que ledict accord auec lefdictes conditions soit enregiftré aux annalles des poètes françois, affin que cy après puift eftre exemple à noz pofterieures. Donné en noftre palays, ce iourd'huy après difné, scellé de noftre grand fcel & figné

Honneur en tout.

Au moins, dans cette ordonnance, Honneur tient la balance égale entre les parties et les mêmes peines sont applicables à Marot s'il viole les articles de l'arrangement; l'auteur a compris qu'il ne fallait pas aller trop loin dans l'injustice.

Mais trop longtemps nous nous sommes attardés dans cette excursion au pays de la fantaisie; il est temps de revenir à la réalité.

La querelle de Sagon et de Marot touchait à son terme. Les dernières pièces qui parurent encore ne portent même pas le nom de leur auteur, il semblerait que ces poètes avaient aussi peu de souci de leurs œuvres que le public lui-même. Toutefois, il en est une qui nous a paru avoir sa place dans l'histoire de cette querelle; elle est anonyme et a pour titre : *Le différend de Clément Marot et de François Sagon.* On y trouve un récit abrégé de la dispute qui eut lieu à Alençon et une allusion aux violences qui marquèrent le début de cette affaire. Il en ressort que

Sagon n'a point altéré les faits dans la manière dont il les a présentés, et cette relation d'une personne qui paraît tout à fait désintéressée témoigne que l'adversaire de Marot sut mettre en cette circonstance le respect de la vérité au-dessus de son ressentiment. Enfin, l'auteur de cette pièce semble envisager la question avec une sorte de placidité impartiale qui lui permet de juger le rôle et les torts de chacun avec une indépendance exempte de faiblesse. C'est ainsi qu'il rend à Marot ce qui revient à Marot et à Sagon ce qui retourne à Sagon. En dernière analyse, il formule ainsi son appréciation :

Marot a eu la voix trop haulte.
Pour dire chofe reprouvée,
Et Sagon feit trop grand leuée
Pour le blafmer en fon abfence.

Et il conclut fort sagement :

Il fault qu'ung chafcun d'eulx f'apaife
Et le plus coupable fe taife...

Pour le public, c'était donc affaire finie et bien finie. Marot du reste avait eu si bien le pressentiment de cette lassitude qu'il n'avait fait qu'une très courte apparition dans la mêlée et encore sous un masque d'emprunt. Sagon pourtant s'obstina dans sa polémique. Au milieu du silence qui se faisait autour de lui, de la solitude et de l'abandon où il se voyait délaissé, il continua à s'acharner sur son sujet tant il en était pénétré et à pousser des charges à fond contre des adversaires qui depuis longtemps avaient quitté le champ de bataille. Mais ne nous plaignons point de cet entêtement de Sagon; c'est à cette disposition d'esprit que nous devons un recueil où nous avons puisé les renseignements les plus curieux et les plus ignorés sur cette querelle. Il n'existe, croyons-nous, qu'un exemplaire de cet opuscule de Sagon. Cette rareté bibliographique est conservée à la Bibliothèque de l'Arsenal, et Lenglet-Dufresnoy ne l'a point connue, car il lui aurait fait certainement une place parmi les pièces qu'il a publiées sur les débats de Sagon et de Marot. Celle-ci, à défaut

peut-être de mérite littéraire, présente le plus grand intérêt pour l'histoire de Clément Marot; elle nous a fourni quantité de détails nouveaux qui nous ont permis de donner sa véritable couleur au récit que nous venons de faire et de contrôler l'exactitude d'autres faits déjà connus. Nous avons donc pensé que ce petit volume méritait les honneurs d'une analyse spéciale comme un des factums les plus importants du procès. C'est un très petit in-4° intitulé *Deffense de Sagon contre Clement Marot.* Sur la première page est représenté un palmier surchargé d'une énorme pierre; ce palmier symbolise la Sorbonne; la pierre qui pèse sur les feuilles de l'arbre est là pour figurer les efforts des malavisés qui voudraient entraver les développements de la docte corporation, et Marot est naturellement du nombre de ses êtres nuisibles. Pour rendre l'allusion plus transparente, l'auteur a eu soin d'accompagner cet emblème de la devise suivante : *Pondere pressa altius extollitur.* Le volume s'ouvre par un réquisitoire des plus violents composé en latin contre un certain Ianus Parrhasius qui avait pris le parti de Marot absent. Sagon s'y livre également à d'impétueuses attaques contre Marot et fait le récit de l'abjuration de Lyon. (Nous avons cité plus haut ce passage.) En composant cette diatribe en latin, Sagon voulait sans doute prouver sa connaissance de la langue de Cicéron.

La seconde pièce, intitulée *Deffense de Sagon par luy adressée à Clement Marot*, *disciples d'icelluy*, *appoincteurs et aux iuges prudens*, a été pour nous une mine précieuse. Nous y avons relevé toute l'histoire de la rencontre des deux poètes au château d'Alençon et l'exposé des événements qui en furent la suite. C'est là que nous avons aussi trouvé les détails sur la faculté merveilleuse que s'attribue Sagon de produire autant de vers qu'il lui en prend fantaisie.

Vient ensuite une *Confutation aux disciples dudit Marot par ledict Sagon.* Celle-ci est précédée d'une gravure représentant un astre qui doit être la lune (la modestie de Sagon l'empêchait sans doute de se comparer du premier coup au soleil) après lequel aboient quatre mâtins de forte taille. La lune, c'est ici Sagon, et les quatre aboyeurs sont les quatre

Deffenſe de Sagon Contre Clement Marot



✱ On la vend au mont Sainct Hylaire, deuant le College de Reims.

Confutation aux

Disciples dudict Marot par ledict Sagon.

PRO CONSVETVDINE LATRANT.



disciples et amis de Marot : Charles Fontaine, Bonaventure Despériers, Daluce Locet et Nicole Glotelet. Tous les quatre sont déchaînés contre l'astre qui émerge des nuages, ils lui tirent la langue et le déchireraient à belles dents s'ils pouvaient l'atteindre; mais l'astre affecte une impassibilité dédaigneuse que traduit la devise inscrite en tête de la gravure : *Pro consuetudine latrant*. On ne saurait mieux dire à ses ennemis qu'on n'a cure de leurs attaques. Dans cette partie de sa défense, Sagon énumère tous ses griefs contre les disciples de Marot, et il s'arrange pour ne point être avec eux en reste d'injures. Nous y avons trouvé des détails nouveaux sur l'intervention des disciples de Marot prenant fait et cause pour le maître.

Vient après une *Élégie par Françoys de Sagon se complaignant à luy-mesmes d'aucuns qui ne prennent bien l'intention de son Coup d'essay, dont il frappa Marot*. La gravure emblématique de ce nouveau titre montre un rocher assailli de toute part par les flots d'une mer en courroux. Le rocher, c'est Sagon; les flots, c'est le public qui n'a point compris les intentions de Sagon. La devise, comme toujours, tourne à la confusion de ses adversaires : *Dum uerberat Fluctus Scopulum, irritus euanescit in undas*. Le texte est une longue apologie des faits et gestes de Sagon, une perpétuelle accusation contre Marot. Puis c'est un « Dieu gard de Sagon à Marot de nouveau retourné en France », sorte de parodie du *Dieu gard* de Marot, avec lequel d'ailleurs elle ne supporte point la comparaison sous le rapport du mérite littéraire. Les vers de Marot ne respirent que des sentiments de bienveillance. Sagon, au contraire, distille à chaque souhait le fiel et la traîtrise.

Après avoir réglé le compte du maître, Sagon se retourne contre les disciples et termine son volume par une pièce intitulée *Pour les disciples de Marot, le page de Sagon parle à eulx*. Il ne convenait point, en effet, à l'auteur du *Coup d'essay* d'aller se commettre avec la valetaille. Ce titre est accompagné d'une gravure qui représente un marais bordé de joncs et de roseaux et où une famille de grenouilles, composée de huit membres, est en train de prendre ses ébats. Cette gent aquatique fait

Elegie par Fran-coys de Sagon,

se complaignant a luy mesmes daucuns
qui ne prennent bien lintention
de son Coup d'essay, dont il
frappa Marot.

Dum uerberat Fluctus Scopulum, irritus euanescit in undas.



Pour les diſciples
de Marot.

Le page de Sagon
parle a eulx.



Nephanda loquuti, discite a Psitaco perfectiora loqui.



vacarme, car la devise s'exprime ainsi : « *Præter loquacitatem habent nihil.* » Ce sont les disciples de Marot qui sont traités de la sorte, et le page de Sagon va leur distribuer la correction que méritent leurs coassements.

Enfin, l'ouvrage se termine par une gravure qui représente une cage où sont enfermés les quatre disciples de Marot en compagnie d'un perroquet. Devant la cage et en dehors, bien entendu, se trouve un personnage armé d'un bâton dont il menace les prisonniers. Pour éviter toute méprise, on a eu soin de placer au-dessous de ce personnage son nom en toutes lettres : Matthœus. C'est Matthieu de Boutigni transformé en geôlier des imprudents qui ont eu l'audace d'élever la voix contre Sagon et, par une suprême dérision, on a accompagné cette gravure de la devise suivante : *Nephanda loquuti discite a Psitaco perfectiora loqui.* Sur ce dessin finit ce volume, dernière manifestation hostile de Sagon (1).

Marot ne répondit rien et la lutte en resta là. Elle finit brusquement par le plus complet silence. Marot n'y fit jamais allusion dans les poèmes qu'il composa par la suite et le nom même de Sagon ne se retrouve plus sous sa plume. Sagon, de son côté, manifesta à l'endroit de Marot la même indifférence. Et ces deux hommes vécurent désormais comme s'ils ne s'étaient jamais connus. Dès les premiers coups portés, Marot avait eu le bon sens de sortir de la mêlée et de laisser à des sous-ordres le soin de distribuer les coups et parfois d'en recevoir. Sagon, en s'obstinant jusqu'à la dernière minute à conserver son rôle de chef d'emploi, devint la cible de tous les quolibets et de tous les horions. Après avoir été la dupe de ceux qui l'avaient mis en avant, il fut le plastron de ses adversaires et jamais il ne mérita mieux qu'en cette occurrence le sobriquet qu'il s'était décerné lui-même, lorsque, dans un moment d'humilité feinte, il s'était fait appeler *L'indigent de Sapience.*

La lutte était donc close, mais, parce que nous n'en trouverons plus de traces apparentes, il n'en subsista pas

(1) Nous reproduisons ci-contre en *fac-simile* les titres de quelques autres pièces que leur peu d'importance dans le débat nous dispensa d'analyser.

❧ Epiſtre a

MAROT PAR FRANcois de Sagon pour luy monſtrer que Frippelipes auoit faict ſotte cóparaiſon des quatre raiſons dudit Sagon a quatre Oyſons.



VELA DE QVOY.

Replicque par les Amys de l'aucthеur de la Remonstrance faicte a Sagon, contre celuy qui ce dict amy de L'imprimeur du coup d'essay,

Ensemble responce a Nicolas denisot qui blasma Marot en vers enragez a la fin du Rabais.

Les diſciples

ET AMYS DE MAROT CONtre Sagon, la Hueterie, & leurs adherentz



On les vend a Paris, pres le college de Reims,
a lenſeigne du Phœnix.

LE FROTTE-GROING DV SAGOVYN.

Auec ſcholies expoſantz lartifice.&c.



On le vend a Paris, en la rue S.Iacques a lenſeigne des trois Brochetz.

1537.



Ce dessin se trouve à la fin du *Frotte-Groing du Sagouyn*.

Epiſtre reſpon- ſiue au rabais de Sagon.

Enſemble vne Aultre Epiſtre faicte par deux amyz de Clement Marot.

❧ On les vent a Paris au mont ſainct Hilaire, deuant le College de Reims.

Reſponce a Labbe des Conars de Rouen.



On les vend en la rue ſainct Iacques par
Iehan Morin.

M.D.XXXVII.

moins des ferments de haine qui exercèrent sur le reste de la vie de Marot une influence néfaste. Cette querelle, en effet, n'était point simplement un débat d'amour-propre entre deux hommes.

Derrière Sagon, il y avait la Sorbonne et le Parlement : la Sorbonne, qui ne pouvait pardonner à Marot ses infractions aux lois de l'Église, ses propositions hérétiques et surtout ses railleries; le parlement, qui en voulait à Marot d'avoir dépeint dans son *Enfer* la Justice avec ses abus, et surtout d'avoir lu cette satire au roi. Voilà la clef de cette dispute, poétique en apparence, mais qui, en réalité, avait une origine politique et religieuse. Sagon fut l'instrument des représailles que la Sorbonne et le parlement cherchaient à exercer contre Marot. Sans cesse, dans ses vers, il s'efforce d'attirer son adversaire sur un terrain semé d'embûches; il lui reproche bien moins ses injures que ses faiblesses pour la Réforme, que son irrespect du parlement; il le provoque sans relâche à s'expliquer sur la question religieuse, comme sur ses paroles imprudentes contre le vénérable sénat qui siège au Palais. Marot a bien garde de s'aventurer à répondre; il s'obstine à traiter Sagon de méchant poète, à railler son style, à tourner en ridicule son pédantisme, mais, de la religion et de la Justice, pas un mot. Ainsi s'explique en partie l'indifférence calculée de Marot et le soin qu'il a de laisser ses disciples parler pour lui. Il devinait que des inimitiés terribles s'acharneraient contre lui jusqu'à sa dernière heure; en quoi il ne se trompait point.

On serait tenté d'assigner à la lutte une durée assez prolongée si on la calculait sur le nombre des vers que fit éclore la rage des combattants. Au vrai, la querelle Sagon-Marot est enfermée dans l'espace de deux mois. Les premiers coups furent portés vers la fin de juin ou le commencement de juillet 1537; tout était fini au mois de septembre.





CHAPITRE XVII

(1537-1539.)

Les affaires de Piémont : le poète suit le roi dans le Midi. — Une aventure d'Étienne Dolet. — Marot envoie ses œuvres inédites (et amendées) au connétable de Montmorency. — Il prépare avec Dolet une nouvelle édition de ses œuvres. — Charles-Quint à Nice : le *Cantique de la Chrestienté.* — L'édition de 1538 paraît chez Dolet. — Marot part en Picardie : chant à la reine de Hongrie. — Les *Métamorphoses* d'Ovide et les *Psaumes* de David. — Marot songe à l'avenir : l'*Églogue au roi.* — La « Maison du Cheval de bronze ». — Maître Clément devient propriétaire.



OUS avons conté comment, au printemps de l'année 1537, le roi avait été appelé en Picardie par la mauvaise tournure qu'y prenaient les opérations militaires sous la direction de ses généraux; comment on lui avait ménagé, sous les murs d'Hesdin, un petit succès dont on avait fait grand bruit et comment Marot avait célébré l'événement en des vers pompeux. Aux affaires de Picardie succédaient maintenant les affaires de Piémont. François Ier apprit, au milieu de l'automne, que ses généraux se laissaient surprendre, que ses troupes manquaient de vivres et d'argent, que ses garnisons résistaient mal à l'ennemi, que les troupes de l'Empereur devenaient plus entreprenantes et qu'enfin il était menacé de se voir enlever une partie des provinces conquises s'il n'allait lui-même se rendre compte de la situation et aviser aux mesures à prendre. Les déplacements ne coûtaient guère au monarque qui se transportait volontiers d'une extrémité de son royaume à

l'autre. Il décida de partir, et grande fut la joie des jeunes gentilshommes, lorsque le roi leur annonça qu'ils allaient entrer en campagne, que la date du départ était fixée au mois d'octobre. Et Marot tout aussitôt de composer l'*Adieu envoyé aux dames de la court*, qui porte sa date dans le titre, octobre 1537 :

> Adieu la court, adieu les dames,
> Adieu les filles & les femmes,
> Adieu vous dy pour quelcque temps;
> Adieu vos plaisants passetemps,
> Adieu le bal, adieu la danse,
> Adieu mesure, adieu cadence,
> Tambourins, haulboys & violons
> Puisqu'à la guerre nous allons...

François I[er] était à Lyon dès le 2 octobre. Il prit dans cette ville ses dernières dispositions pour le gouvernement du royaume pendant son absence et donna ses derniers ordres pour l'entrée en campagne. A la manière dont s'exprime le poète dans son *Adieu aux dames*, il a tout l'air d'être de la suite du roi :

> Or adieu, m'amye la derniere,
> En vertus & beaulté premiere,
> Ie vous pry me rendre à present
> Le cueur dont ie vous fey present
> Pour en la guerre où il fault estre
> En faire service à mon maistre.

On pourrait insinuer à la vérité que Marot ne parle point ici pour lui-même, que ce langage peut être celui de quelqu'un des jeunes seigneurs qui vont chercher la fortune dans les aventures guerrières. Mais quoi d'étonnant à ce que Marot eût accompagné le roi jusqu'à Lyon? Le souvenir de l'accueil reçu dans cette ville devait lui faire saisir avec empressement toute occasion d'y retourner. Il avait à Lyon son ami Dolet, son futur éditeur, qui n'obtint, il est vrai, son brevet d'imprimeur que le 6 mars suivant, mais avec qui, très probablement, il avait déjà entamé les pourparlers en vue de l'édition nouvelle. Il y avait encore Sébastien Gryphe qui allait imprimer, lui

aussi, une édition gothique de Marot. Ainsi, ce voyage du roi était une excellente occasion pour le poète de se rendre en une ville où l'attiraient à la fois et ses amitiés et ses intérêts littéraires. Mais si, comme nous le supposons, Marot accompagna le monarque à Lyon, nous pensons qu'il ne fut pas tenté de le suivre plus loin. François Ier allait avoir à franchir ces « grands froides montagnes » que le poète avait traversées l'année d'avant; l'impression conservée par ce dernier n'était point pour l'encourager à aller revoir un pays où il avait tant souffert du mal d'exil. Aussi, lorsque le roi eut pris la route de Grenoble, Maître Clément n'eut-il rien de plus pressé que d'opérer sa retraite sur Paris.

Cependant, tandis que François Ier faisait mine de préparer une offensive en Piémont, des ambassadeurs qu'il avait envoyés en Espagne, de concert avec la reine de Hongrie, négociaient les bases d'un traité avec l'Empereur « pour moyenner une paix ou trefve generalle » (1). Leurs premiers efforts ayant été couronnés de succès, afin de permettre à ces négociateurs de conduire à bonne fin l'entreprise, une trêve fut signée le 28 novembre 1537, à Carmagnole, entre le lieutenant général de l'Empereur et celui du roi de France. La suspension des hostilités rendait au roi sa liberté; il quitta le Piémont et revint en France. Mais, n'ayant plus de but déterminé, il se remit en voyage et les villes du Midi le virent tour à tour pendant les premiers jours de janvier 1538. Il prit ensuite le chemin de Lyon et, après y avoir fait un court séjour, la fantaisie lui vint d'aller voir ce qui se passait dans sa capitale qu'il n'avait pas visitée depuis longtemps. Les lettres de Marguerite de Navarre nous indiquent ici une pointe du roi jusqu'à Fontainebleau (2). De Fontainebleau, il gagna Paris, où il demeura sans doute fort peu de temps avant de se rendre à Moulins. Mais il vint à Paris. Une épître latine d'Étienne Dolet, où celui-ci raconte son aventure tragique avec un peintre de Lyon, est sur ce point en parfaite concordance avec les lettres de Marguerite.

(1) Du Bellay, *Mémoires*, t. XIX, p. 287.

(2) Génin, *Lettres de Marguerite de Navarre*, t. I, p. 365, et t. II, p. 173.

Étienne Dolet, nous le savons, vivait à Lyon où, avec l'ardeur passionnée qu'il mettait en toute chose, il travaillait à ses *Commentaires de la langue latine*. Or, un jour, il tua un homme. Ce n'était pas du reste la première fois que pareil malheur lui arrivait. A Toulouse, il en avait fait autant. La chose se passa le dernier jour de l'année 1537, sur le coup de minuit. « C'était (dit Dolet en vers latins) au moment où Janus, grâce à sa double face, pouvait contempler l'année qui achevait son cours et l'année qui en commençait un nouveau. » L'infortuné tombé sous les coups de Dolet était un peintre du nom de Compaing et naturellement son adversaire lui donne tous les torts. S'il fallait chercher les causes de la querelle, nous inclinerions à y voir quelque histoire d'amour. Mais peu importe. L'homme mort, ses camarades songent à le venger. La maison de Dolet est cernée par une foule menaçante. Des amis, accourus à son aide, réussissent à le faire évader par une porte secrète. Aux premières lueurs de l'aube, Dolet se trouve libre, en rase campagne, entouré d'une poignée de fidèles. Échappé à ce premier danger, Dolet n'eut d'autre pensée que d'aller se jeter aux genoux du roi et de lui demander sa grâce. Lui-même raconte que, pour se rendre à Paris, il traversa l'Auvergne, chemin alors assez suivi et surtout chemin plus sûr pour qui voulait échapper à l'œil vigilant de la justice. Il passa par Moulins, où il avait peut-être ouï dire que le roi allait venir. Là, il lui parut que la voie d'eau permettrait mieux d'éviter les embuscades des soldats du guet et il s'embarqua sur l'Allier. L'hiver sévissait dans toute son âpreté. La neige tapissait la terre à perte de vue et plusieurs fois il fallut briser la glace de la rivière pour frayer un passage au bateau. Malgré ces difficultés, Dolet suivit l'Allier jusqu'à sa jonction avec la Loire et prit une nouvelle barque qui le transporta à Orléans, où il trouva des chevaux de relai pour Paris.

Dès son arrivée, Dolet se rendait droit au Palais, était admis auprès du souverain, lui exposait la situation, implorait sa clémence. Le roi accueillit favorablement ses supplications et l'assura qu'il pouvait rentrer à Lyon sans crainte d'être inquiété.

Les amis parisiens de Dolet trouvèrent que la meilleure

manière de célébrer l'heureuse issue de l'affaire était de se réunir en un banquet. Il paraît que l'on convint de s'assembler le soir même dans une taverne en vogue de la Cité. Rien n'empêche de supposer que ce cabaret était celui de la *Pomme-de-Pin* situé rue de la Licorne, en face la Madeleine. Mais si nous sommes réduits aux hypothèses quant au lieu exact du rendez-vous, nous connaissons, par contre, le nombre et le nom des convives qui assistèrent au festin. Dolet en donne la liste dans le récit qu'il nous a conservé de son aventure (1).

Au premier rang, près de Marot, était Maître François Rabelais qui avait probablement connu Dolet à Lyon, alors qu'il y était médecin du grand hôpital de la ville et qu'il surveillait, d'autre part, chez François Juste, l'impression des *Horribles faits et prouesses de Pantagruel* ou celle de la *Vie inestimable du grand Gargantua.*

Venait ensuite le savant Guillaume Budé, le principal artisan de la fondation du Collège de France, à qui son incomparable érudition avait valu d'être baptisé par Érasme : le *prodige français,* et qui, aussi profond helléniste que Dolet était bon latiniste, terminait à peine ses *Commentaires de la langue grecque;* Budé, que ses vues larges avaient fait accuser par la Sorbonne de faiblesse pour les idées nouvelles et qui avait montré son esprit de tolérance en tentant de sauver du bûcher l'infortuné Berquin, n'était peut-être pas étranger à la décision favorable prise dans l'affaire Dolet par le roi, sur lequel il exerçait une grande influence, tant par son âge (il avait alors soixante-dix ans) que par sa science jamais en défaut.

C'était probablement Budé qui avait servi de trait d'union entre Dolet et deux autres convives de ce banquet, savoir : Pierre Danes, dit Danesius, et Jacques Toussain, dit Tussanus, tous deux grands hellénistes, tous deux futurs professeurs de grec au Collège de France. Peut-être, pourtant, le second avait-il été amené par Marot. Bien que celui-ci entendît aussi peu de chose au grec qu'au latin, il avait pu connaître Toussain chez leur ami commun Vatable, qui, du reste, entra en même temps que Toussain au Collège de France pour y occuper la chaire

(1) *Stephani Doleti Carminum libri IV*, t. II, chap. I.

d'hébreu. On se souvient que Marot, à ce moment même, demandait à Vatable d'utiles conseils pour sa version des *Psaumes*. Toussain était si érudit et prodiguait si volontiers ses avis à quiconque les lui demandait qu'on l'avait surnommé la *bibliothèque parlante*.

Les autres convives, étoiles de moindre grandeur, étaient des poètes : poètes latins, il est vrai, comme Dolet, mais auxquels il arrivait parfois de « translater » dans l'idiome de Virgile des vers de Marot lui-même. D'abord Nicolas Béraud, sexagénaire, naguère précepteur du futur amiral Coligny et de son frère, jadis professeur de rhétorique de Dolet (1), admirateur de Marot dès ses débuts, car deux vers latins de lui figurent en épigraphe sur la première page de l'*Adolescence clementine*, première édition.

A côté de lui se redressait un petit homme maigre et osseux, à peu près de l'âge de Marot et, tel notre poète, valet de chambre du roi : c'était maître Jean Salmon, dit Joannes Salmonius, plus connu sous le nom de Macrinus. Pourquoi Macrinus? Les uns prétendaient voir dans ce sobriquet une transcription de son nom patronymique Malermes ou Mitron; d'autres affirmaient que, dans un moment de bonne humeur, François Ier, ami de la plaisanterie, l'avait qualifié Macrinus pour sa maigreur. Ses contemporains, eux, le nommaient l'*Horace du temps*, tellement était grande son habileté à tourner le vers latin. Il était élève de Lefèvre d'Étaples et, comme son maître, sentait fort l'hérésie.

Son voisin, Nicolas Borbonius, était réputé en tant qu'helléniste; la reine de Navarre l'avait choisi pour enseigner le grec à sa fille, Jeanne d'Albret. Et si, de même que Macrinus, il cultivait l'hexamètre latin, c'était pour chanter les attraits de sa femme (ou sa maîtresse), une certaine Rosette ou Rosine, devenue Rubella dans la langue des dieux.

Des deux derniers convives, l'un, Joannes Dampetrius, lisez Jean Dampierre, aimait les lettres plutôt pour les joies sédentaires qu'elles procurent que pour les efforts qu'elles exigent; il était présentement avocat au conseil;

(1) *Stephani Doleti Commentarii linguæ latinæ*, tome I, p. 1157.

il devait finir ses jours à Orléans sous le froc d'un cordelier. L'autre, Jean Faciot ou Voulté, ou Vaultier, dit Vulteius (on finit par perdre de vue le nom véritable sous tous ces travestissements latins), était au contraire tourmenté du besoin des voyages; sans cesse en pérégrinations dans le Midi, de Tarascon à Avignon, d'Avignon à Toulouse, c'est dans cette ville qu'il avait appris l'aventure de Dolet; sur-le-champ il était parti pour Lyon afin de porter secours à son ami et il n'avait pas hésité à suivre sa piste jusqu'à Paris. Vulteius, dont nous avons déjà signalé la courageuse intervention en faveur de Marot alors que celui-ci était en exil, comptait peut-être intéresser à la cause de Dolet la reine de Navarre; justement il traduisait en latin son *Miroir de l'âme pécheresse;* c'était une entrée, et la meilleure, auprès de la sœur du roi.

Si nous écrivions un roman et non un livre d'histoire, il nous serait aisé de reconstituer les sujets de conversation que durent agiter de tels convives. Les chaffourez du Palais, les docteurs de la Sorbonne, toute la bande des « ocieux moines » ou « lucarniers » durent être mis sur le tapis. On dut se prendre à regretter la mort récente d'Érasme, sur lequel Dampierre écrivait un poème latin. Mais ce ne sont là qu'hypothèses. Peut-être se contenta-t-on de sabler ces petits vins d'Anjou que Rabelais affectionnait si particulièrement...

Tandis que Dolet regagnait Lyon pour y reprendre ses travaux, Marot se mettait en route à la suite du roi qui se rendait à Moulins où la cour allait fixer pour un temps sa résidence. Ce fut dans cette ville que, le dimanche 10 février, le grand maître Anne de Montmorency fut élevé à la dignité de connétable de France, vacante depuis la mort de Charles de Bourbon. Non seulement cette charge apportait au titulaire tout ce qu'il pouvait ambitionner comme honneurs et privilèges, mais, entre autres avantages qui n'étaient pas à dédaigner, elle donnait lieu à des gages de vingt-quatre mille livres tournois. La remise de l'épée royale au nouveau connétable s'accomplit avec toute la pompe ordinaire et les hérauts d'armes achevaient à peine de pousser leurs dernières acclamations de « Vive Montmorency, connétable de France! » que tous les cour-

tisans se pressaient autour du plus puissant officier de la couronne pour lui adresser leurs compliments. Ces compliments étaient-ils bien sincères? Montmorency n'avait rien d'aimable dans sa personne ni dans ses allures. Marguerite de Navarre elle-même n'avait point été à l'abri de ses sorties un peu brutales. N'alla-t-il pas un jour jusqu'à demander au roi de la comprendre dans la proscription dont il proposait à son souverain de frapper tous les protestants? Il était donc prudent d'être en bons termes avec ce terrible homme ou tout au moins de ne l'avoir point contre soi. Marot, courtisan avisé, se présenta à son rang pour offrir ses hommages. Il se rappelait d'ailleurs qu'il avait dû autrefois s'adresser au même Montmorency pour obtenir d'être couché, comme il le demandait, sur les états du roi. Le poète ne s'en tint pas à un compliment banal, il voulut mettre sa Muse de la partie et, tournant sous une forme poétique les éloges par lesquels l'ordonnance royale célébrait le courage et l'expérience du nouveau connétable, il lui adressa l'épigramme qui débute ainsi :

Meur en confeil, en armes redoutable,
Montmorency, à toute vertu né,
En verité tu es faict conneftable
Et par merite & par ciel fortuné...

Marot ne se borna pas à ce cadeau. Il fit copier par un habile calligraphe les poésies qu'il avait composées depuis son exil à Ferrare et qui n'avaient point encore été imprimées (1). Cela formait un manuscrit de soixante-quatorze feuillets, écrits au recto et au verso, qu'il fit relier de velours rouge et qu'il offrit au puissant seigneur auquel il devait en somme sa rentrée à la cour. N'oublions pas que c'est au grand maître Anne de Montmorency que le cardinal de Tournon écrivait quinze mois plus tôt pour le

(1) Le *Valet de Marot contre Sagon*, imprimé en 1537, et, bien qu'inédits, les *Coq-à-l'asne* à Lyon Jamet, non plus que l'*Épistre aux damoyselles sœurs* ne figurent point dans ce recueil. C'est ce manuscrit de dédicace que M. Gustave Macon a retrouvé dans la bibliothèque de Chantilly (dont Anne de Montmorency fut le fondateur) et auquel il consacra une notice dans le *Bulletin du Bibliophile* de 1898.

prier de moyenner le rappel à Paris de Marot, réadmis, après son abjuration, dans le giron de l'Église.

Mais le connétable était un catholique orthodoxe qui n'entendait point raillerie sur le chapitre du dogme. Comment Marot allait-il concilier son désir de plaire à ce protecteur et certains vers de l'*Épistre à Madame la duchesse de Ferrare*, toute pénétrée de la doctrine de Calvin? Marot ne chercha point à concilier ces choses inconciliables. Il s'en tira par une variante. Que l'on compare, à partir du vers 32, l'épître qu'il avait envoyée de Venise à la duchesse Renée au texte présenté au connétable (1). Voici comment se transforme la diatribe dirigée contre les catholiques qui adorent les « temples marbrins » :

Pour tesmoigner que Dieu point ne congnoissent :
C'est que par trop grans, moyens & petitz
Laschent la bride à tous leurs appetiz;
Si que d'iceulx certes peu d'œuvres sortent
Sentens celluy duquel le nom ilz portent;
D'avoir le nom de chrestiens ont pris cure,
Puis sont vivans à la loy d'Epicure,
Faisant yeulx, nez & oreilles jouyr
De ce qu'on peult veoyr, sentir et ouyr
Au gré des sens, & traitans ce corps comme
Si là gisoit le dernier bien de l'homme.
D'or & d'azur, de marbres blancs & noyrs
Sont enrichiz leurs temples & manoirs;
D'art de paincture & medailles dorées
Sont à grant coust leurs maisons decorées;
Mais à leurs piedz, hélas! sont gemissans
Les povres, nudz, pasles & languissans.
Ce sont, ce sont telles medailles vives
Qui de ces grans despenses excessives
Deussent avoir parade & ornature,
Ou pour le moins qu'en recreant nature
De leurs manoirs en ce point erigez
N'en fussent moins les povres soulagez.
Au residu, affin que ceste carte
De son propoz commancé ne s'escarte,
Savoir te faiz, princesse, que deça
Onques rommain empereur ne dressa

(1) Voyez notre tome III, p. 410 et suivantes.

Ordre publiq, ſ'il eſt bien regardé,
Plus grant, plus rond, plus beau ne myeulx gardé;
Ce ſont pour vray grans & ſaiges mondains,
Meurs en conſeil, d'executer ſoudains,
Et ne veoy rien en toutes leurs pollices
De ſuperflu, que povres & delices
Meſmes parmy tant de plaiſirs menus...

La comparaison est édifiante. Quant à la fin de l'épître où Marot prie la duchesse Renée de se souvenir

De ceſtuy là que retiras pour tien,
Quant il fuyoit la fureur ſerpentine
Des ennemys de la belle Chriſtine,

elle devient tout à fait mythologique et la belle Christine fait place à Apollon :

Quant il fuyoit la fureur & les ruſes
Des ennemys d'Apollon & des Muſes.

La prudence de Marot en cette occurrence se justifie d'ailleurs par ce qu'il connaissait du caractère du connétable, lequel devint par la suite l'épouvantail des hérétiques. Mais était-il bien nécessaire que le poète fît figurer cette pièce dans un recueil où il en oubliait volontairement quelques autres? Voilà la question.

Il est à croire que le roi ne se déplaisait pas à Moulins, car la cour y prolongea son séjour quelque temps encore. Ce fut en effet de Moulins, à la date du 6 mars 1537 (n. st. 1538), que François Ier envoya à Dolet des lettres patentes l'autorisant à exercer la profession d'imprimeur. Cette permission était conçue dans les termes les plus larges. Dolet pouvait « imprimer ou faire imprimer touts livres par luy composés et traduictz et touts aultres œuvres des autheurs modernes et antiques qui par luy seroient deument revueus, amendés, illustrés ou annotés, soit par forme d'interprétation, scholies ou aultre déclaration tant en lettres latines, grecques, italiennes que françoyses ». Le tout amplié par le cardinal de Tournon et scellé du

grand sceau en « cyre iaulne » (1). Clément Marot fut-il pour quelque chose dans cette permission accordée par le roi? Contribua-t-il par un mot placé à propos à enlever la faveur qu'Étienne Dolet était si désireux d'obtenir? Ce que nous pouvons affirmer avec certitude, c'est que Marot dut éprouver la plus vive satisfaction en voyant enfin son ami en possession de ce brevet. Dolet imprimeur, il allait pouvoir mettre à exécution les projets qui fermentaient dans sa tête depuis longtemps.

Nous avons raconté plus haut comment l'*Adolescence clementine* avait été publiée et quel succès elle obtint dès son apparition. Plusieurs éditions du poète se succédèrent chez le libraire Pierre Roffet, chez sa veuve et chez son fils Estienne; la marque du « Faulcheur » était en quelque sorte l'estampille officielle de Marot. Dans le titre d'une édition de 1534, on trouve une protestation contre certaines « meschantes œuvres mal composées que on impose estre dudict acteur, lesquelles il réprouve et desadvoue ». Ce passage semble indiquer seulement que l'on faisait courir des pièces apocryphes sous le nom de Marot, mais il n'est point dit que ces vers fussent réunis aux œuvres du poète dans une même édition. Le commerce de contrebande se bornait à spéculer sur la simplicité du public en lui faisant acheter pour des vers de Marot ce qui n'en était point. Lorsqu'à la fin de 1534, à la suite de l'affaire des placards, Marot fut obligé de prendre le chemin de l'exil, son départ fut le signal d'une spoliation organisée. Marot était un hérétique, un proscrit, ses œuvres furent mises au pillage; biens vacants dont il était de bonne guerre de s'emparer. Le libraire Françoys Juste, de Lyon, donna l'exemple et publia une édition qui fut « achevée d'imprimer le XII décembre 1534 ». Cette date correspond exactement à la fuite de Clément Marot, en y comprenant le temps nécessaire pour mettre sous presse une édition. Les autres libraires s'empressèrent d'imiter Juste et chacun publia son édition de Marot : nous citerons, entre autres, Guillaume Roville à Lyon et Anthoine Bonnemère à

(1) La *Contre Amie*, d'Heroet de la Maisonneuve, imprimée par Dolet, porte ce privilège en tête.

Paris. Comme l'auteur n'était plus là pour surveiller ces publications, les fautes s'y multiplièrent à l'infini (1) : il fallait être à tout prix plus complet que le voisin, trouver quelque appât nouveau pour la curiosité publique; on entassa dans ces éditions toutes les pièces suspectes criées dans les carrefours sous le nom de notre poète.

Les choses allèrent ainsi durant les deux années de son exil. Pendant l'année qui suivit son retour, le premier soin de Marot était d'assurer son existence avant de songer à sa renommée. Contre des haines implacables et qui se manifestaient ouvertement, il lui fallait rechercher des alliances et des protecteurs. Il remit donc à un autre temps la publication d'une édition préparée, corrigée et surveillée par lui. Ce moment désiré venait enfin. Sagon était réduit au silence. Le roi avait rendu ses faveurs à son poète. Les anciens amis s'empressaient de nouveau autour de lui. Tout s'accordait pour l'encourager à mettre à exécution le projet qui lui tenait tant au cœur.

C'était à bon droit que Marot se préoccupait du tort que lui avaient fait « ceux qui par cy-devant avoient imprimé ses œuvres » et il n'exagérait rien lorsqu'il trouvait que ce tort était « si grand et si oultrageux » qu'il avait « touché son honneur et mis en danger sa personne ». N'avait-on point en effet ajouté à ses œuvres « plusieurs aultres qui ne lui estoient rien et dont les unes estoient froidement et de mauvaise grâce composées, mettant sur

(1) Marot n'était pas seul à se plaindre de cette cupidité des libraires et de cette négligence des imprimeurs, Dolet fait chorus avec son ami : « Quels animaux bailleurs et dormants, s'écriait-il, que tous ces manœuvres de la typographie. Que de lourdes bévues commettent ces ivrognes lorsqu'ils sont occupés à cuver leur vin. Que de changements effrontés ils se permettent même (ce qui est extrêmement rare) lorsqu'ils ont une imperceptible teinture des lettres. Ainsi je vous défie bien de tomber sur un livre sorti de leurs presses qui ne fourmille des fautes les plus grossières. Soyons justes cependant; personne de vous n'ignore qu'Alde Manuce, le Romain, a pris vivement à cœur la correction typographique. On peut en dire autant de Josse Badius et de Jean Froben, morts tous deux il n'y a pas longtemps. Enfin le même zèle se fait remarquer dans l'imprimeur allemand Sébastien Gryphus et dans les imprimeurs français Robert Estienne et Simon de Colines. » (*Commentaires*, t. I, col. 266).

le poète l'ignorance d'aultrui, tandis que les aultres, toutes pleines de scandale et de sédition », pouvaient avoir pour effet d'empêcher « la France et le poète de ne plus iamais s'entreuoir ». Nous ne saurions dire quelles sont ces œuvres pleines de scandale et de sédition auxquelles s'appliqueraient ces paroles de Marot. Peut-être va-t-il au-devant de l'attaque et cherche-t-il par les protestations les plus orthodoxes à paralyser l'effet des insinuations perfides de certains accusateurs. Du reste, puisqu'il ne s'est pas expliqué davantage, il faut nous résigner à cette demi-obscurité qu'il n'a point voulu dissiper. Les pièces qu'il cite comme ayant été malhonnêtement glissées dans ses œuvres ne nous paraissent avoir rien de scandaleux ni de séditieux; mais nous comprenons que le poète les repousse comme indignes de lui et mette la postérité en garde contre toute surprise. C'est ainsi qu'il signale comme apocryphes la *Complainte de la Bazoche*, l'*Alphabet du temps présent*, l'*Épitaphe du comte de Sales*. On pourrait y joindre encore quelques épigrammes d'un goût douteux et d'une facture médiocre.

Marot, avec raison, ne voulait pas non plus laisser figurer dans ses œuvres certaines pièces de ses confrères en Apollon, lesquelles auraient pu y tenir leur place avec honneur, mais qui n'étaient point de lui. Il était donc bien résolu à écarter de sa nouvelle édition les pièces appartenant « à plusieurs excellents poètes de son temps » qu'on y avait introduites à tort, ne voulant en aucune manière se faire « usurpateur de l'honneur d'autrui ». Voici en effet les titres de quelques-unes de ces pièces. Nous citerons en première ligne le *Dictier à Monseigneur de Nassau*, qui est de Molinet; une *Æglogue*, qu'il faut laisser à Claude Chappuys; *Douleur et Volupté*, d'Antoine Heroet de la Maisonneuve; l'*Épistre de complainte à une qu'a laissée son amy*, par Jacques Colin; l'*Épistre à une mal contente d'avoir esté sobrement louée et se plaignant non sobrement*, par Mellin de Saint-Gelais; les deux *Épistres du Beau fy de Pazy*, avec la *Réponse de la dame*, pour lesquelles l'auteur s'est dérobé sous un prudent anonyme. Il y aurait peut-être encore à ajouter à cette liste un certain nombre d'épigrammes. Après avoir procédé à

ce travail d'élimination, Marot dut s'inquiéter d'aller à la recherche de toutes les pièces qu'il avait semées un peu partout suivant les caprices de sa fantaisie. Comme il l'explique fort bien lui-même, à la place des retranchements opérés, « afin que les lecteurs ne se plaignent », il voulut rassembler pour sa nouvelle édition « douze fois aultant d'œuvres siennes par cy-devant non imprimées ». Il mentionne en particulier deux livres entiers d'épigrammes dont il dédie le premier à Monsieur de Chateaubriand et le second à cette Anne dont le souvenir hante toujours son esprit.

Enfin, après une dernière revision du texte, pour faire disparaître « mille sortes de faultes infinies procédant de l'imprimerie », il pensa qu'il n'avait plus qu'à envoyer ce texte ainsi préparé à son ami Dolet. Mais il est vraisemblable que lui-même le lui apporta. Le roi en effet quitta Moulins dans les derniers jours de mars pour prendre le chemin de Lyon. C'était une nouvelle étape qui rapprochait François Ier du Midi. Il avait les yeux sans cesse tournés de ce côté. Sa diplomatie, aidée de l'intervention du pape, lui préparait alors une entrevue avec l'Empereur qui devait avoir lieu à Nice et où devait se décider la paix du monde : les deux souverains touchaient à la satiété de la guerre et leurs peuples étaient épuisés par ces boucheries successives.

Le roi arriva à Lyon dans les derniers jours de mars et la première visite de Marot fut certainement pour Dolet. Celui-ci était alors au milieu de tous les tracas qu'entraînait l'installation de son imprimerie ; il avait fallu choisir un local, acheter des presses, des caractères, embaucher des ouvriers. Marot dut maudire les lenteurs du nouvel imprimeur. Enfin le livre fut mis sous presse vers le milieu du mois de mai. Une dédicace de Marot détermine d'une manière à peu près certaine le jour même où fut commencée cette édition. En tête du *Temple de Cupido*, pièce de début, dont Marot avait jadis fait hommage au roi, on trouve, dans cette édition de 1538, quelques lignes adressées à Nicolas de Neufville, seigneur de Villeroy : « En revoyant les escriptz de sa ieunesse pour les remettre plus clers que devant en lumière », le poète s'est

senti pris d'une soudaine tendresse pour celui qui avait guidé ses premiers pas à la cour; il veut rafraîchir ce lien d'affection et il reprend au roi cette pièce pour en faire un cadeau rajeuni au seigneur de Neufville. Cette dédicace est datée du 15 mai 1538; elle fut écrite au moment où le poète mettait la dernière main à son livre pour l'envoyer à l'imprimeur, peut-être même au moment où celui-ci commençait l'impression.

Un contretemps fâcheux, les exigences de la politique vinrent déranger Marot presque au début de ce travail. Nous avons dit que, depuis quelque temps déjà, le pape Paul III s'était entremis pour amener un rapprochement entre François Ier et Charles-Quint et qu'une entrevue à Nice avait été décidée. Événement considérable, sur lequel la Muse du poète ne pouvait rester silencieuse. Depuis son retour d'exil, à l'occasion du mariage de Madeleine de France, Marot avait déjà prouvé qu'il entendait remplir ses devoirs de « facteur » ordinaire des solennités de la cour. Il est fort probable qu'il composa par ordre la pièce intitulée *Cantique de la Chrestienté, sur la venue de l'Empereur et du roy au voyage de Nice*, pour célébrer les projets pacifiques des deux souverains. Ce cantique manque également d'inspiration, de chaleur et de mouvement. On devine du premier coup les vers faits sur commande. L'exposé indique que la pièce précéda le tête-à-tête des monarques. Elle débute par une sorte d'apostrophe à François Ier et à Charles-Quint pour les engager à venir des régions les plus lointaines de leurs États au rendez-vous assigné :

Approche toy, Charles, tant loing tu foys,
Du magnanime & prudent roy François;
Approche toy, Françoys, tant loing foys tu,
De Charles, plain de louable vertu...

Viennent ensuite une invocation à la paix et des imprécations contre la guerre. Le poète ne se fait pas d'illusions sur le peu de souci qu'avaient les rois de ménager le sang et la vie de leurs sujets :

Sy pitié donc, ô princes triumphans,
Vous ne prenez des peuples, vos enfants,

Dont reciter l'eftat calamiteux
Seroit un cas trop long & trop piteux;
Si d'eulx n'avez commiferacion,
A tout le moins ayez compaffion
Du noble fang & de France & d'Efpaigne
Dedans lequel le cruel Mars fe baigne...

Si les deux souverains n'ont point pitié de leurs obscurs sujets, qu'ils renoncent à éclaircir par un plus long égorgement les rangs de cette noblesse où se trouvent leurs amis les plus chers, leurs serviteurs les plus fidèles, les vides sont là béants :

O quantz & quelz de vos plus favoriz
Sont puis dix ans en la guerre periz!

Le poète est mal à son aise; l'étiquette l'oblige à des ménagements et, pour exhorter les deux princes à la paix, il doit recourir à toutes sortes de circonlocutions et de métaphores bizarres. Suivant la mode, assez répandue alors, les habitants de l'Olympe païen et les hôtes du paradis catholique se donnent la main sans répugnance. C'est d'abord « le Grand Éternel » qui, du haut de son « manoir supernel », trouve qu'il est temps de mettre fin

Aux grands debats d'une et d'autre partie.

Il va en conséquence faire descendre Paix du haut du ciel « portant en main l'olive ». A cette vue, Mars, n'ayant rien de mieux à faire que de se reconnaître vaincu,

Deflogera plus foubdain que la fouldre.

Le départ de Mars sera le signal de l'arrivée de Pallas qui enveloppera les deux souverains dans un nuage mystérieux pour que leurs négociations pacifiques ne soient point gênées ou contrecarrées

pas les malins trompeurs
D'heureufe paix trop malheureux rompeurs.

Le pape et l'Empereur étaient à Nice quelques jours avant François Ier. La population ne se lassait point d'admirer les deux flottes imposantes qui avaient fait escorte aux souverains. Il suffisait de connaître François Ier pour être sûr qu'il ne se laisserait point surpasser par l'Empereur en magnificence. Ce fut en effet comme un éblouissement sur tout son parcours le jour de sa visite au pape. L'entrevue avait été fixée au 2 juin. Le roi envoya devers lui des troupes qui vinrent prendre position autour d'une maison préparée tout exprès pour recevoir le pape en cette occasion. Le roi l'avait fait « couvrir de fleurs à l'anticque » et garnir à l'intérieur « de tapisserie belle et riche » (1). Six mille lansquenets, mille légionnaires provençaux et un détachement de chevau-légers, étagés sur les pentes qui entouraient cette maison, lui formaient comme une ceinture étincelante de casques et d'armures. Le roi arriva, tirant à sa suite les deux cents gentilshommes de sa maison et tout un cortège de grands seigneurs, princes, ducs, comtes et barons. Et tout aussitôt le rivage de la Méditerranée aux alentours de Nice ne cessa d'offrir le spectacle d'un mouvement et d'une agitation des plus curieux : « On ne voyoit, dit un chroniqueur de l'époque, que ambassade aller vers le pape, maintenant vers l'Empereur, puis au roy, galères trotter, artillerie sonner, se accoler, festoyer, carresser l'un l'autre l'Espaignol, le Françoys, l'Italien (2). » Le pape et les cardinaux de France tenaient maison ouverte à tous venants, et l'on peut penser si entre le roi et l'Empereur il y eut assaut de prodigalité. Il y eut tant de festins, de banquets, de présents que notre chroniqueur, désespérant de les pouvoir décrire, déclare laisser ce soin aux poètes.

Les trois souverains, après avoir dissimulé à l'envi sous les démonstrations les plus affectueuses les ressorts secrets qui les faisaient agir et n'ayant plus rien à se dire, ou plutôt à se cacher, se séparèrent pour regagner leurs États. Ce n'était point précisément la paix qui venait d'être

(1) *Journal d'un bourgeois de Paris*, p. 241.

(2) Cimber et Danjou, *Archives curieuses de l'Histoire de France*, 1re série, t. III, p. 24. (L'Embouchement de nostre Saint-Père le pape).

signée, il ne s'agissait que d'une « abstinence de guerre », mais si l'on n'emportait pas de cette entrevue la certitude absolue d'une réconciliation complète, on s'efforçait du moins de se réfugier dans des espérances qui paraissaient bien près de la certitude. Nous trouvons l'expression de ce sentiment dans une lettre de Marguerite de Navarre qui savait mieux que personne qu'avec Charles-Quint il fallait attendre l'événement pour être sûr qu'il serait conforme aux promesses. Marguerite espérait, et beaucoup d'autres espéraient avec elle, que les deux monarques en arriveraient enfin à une entente sincère.

François Ier était déjà parvenu à Avignon lorsque l'ambassadeur que Charles-Quint entretenait auprès de lui lui exprima, au nom de son maître, le désir qu'il éprouvait d'avoir, sans plus différer, une deuxième entrevue avec le roi de France (1). Sur cette communication, François proposa Aigues-Mortes pour une nouvelle rencontre et il rebroussa chemin tout aussitôt. Le changement d'itinéraire ne dut point être précisément du goût de Marot qui, se voyant sur la route de Lyon, calculait déjà, à un jour près, le moment où il allait revoir Dolet et savoir où en était exactement l'édition de ses œuvres. Mais les devoirs de sa charge l'obligeaient à suivre le roi. Il accompagna donc son maître à Vauvert, où il était convenu que l'on attendrait l'apparition de la flotte de l'Empereur dans les eaux d'Aigues-Mortes. Ce fut le dimanche 14 juillet que Charles-Quint mouilla à Aigues-Mortes escorté par trente et une galères espagnoles et vingt et une galères françaises. Le roi se rendit aussitôt à cheval sur la plage et, s'embarquant dans une galère, se porta à la rencontre de l'Empereur. Le lendemain, Charles-Quint vint à terre et la journée se passa en réceptions triomphales. François Ier, qui ne manquait jamais de se laisser prendre aux apparences, n'était plus maître de son enthousiasme, et dans un élan d'attendrissement il dit à Charles-Quint qu'il avait autant de puissance au pays où il était que dans ses États d'Espagne et de Flandres; et, comme témoignage de ses paroles, il le pria d'accepter une bague

(1) Génin, *Lettres de Marguerite de Navarre*, t. I, p. 368.

où était enchassé un diamant estimé trente mille écus. Charles-Quint, ne voulant point être en reste de politesse avec son « bon frère », lui passa au cou son propre collier de la Toison d'or : « Puisqu'il vous plaist, riposta François I[er], que ie porte vostre ordre, il vous plaira porter le mien », et il lui remit à son tour son collier. On voit à quel ton de courtoisie les deux souverains étaient montés pour le moment. Le lendemain, mardi, on se sépara après une nouvelle conférence qui resta un secret. Mais le public se hâta de conclure que de cette entrevue ne pouvait sortir qu'une paix durable, parce qu'il la désirait. Du reste, les manifestations officielles commencèrent et le roi ordonna des salves d'artillerie, des feux de joie et des prières publiques.

L'entrevue d'Aigues-Mortes s'était terminée le 16 juillet. Marot dut atteindre Lyon deux jours après, encore assez à temps pour voir sortir de la presse les dernières feuilles de son livre et donner ses derniers soins à l'édition qui dut paraître vers la fin du même mois. La préface est datée de Lyon, 30 juillet. Marot l'écrivit vraisemblablement à son retour de l'excursion obligatoire qu'il venait de faire dans le Midi. Parmi nombre de pièces jusqu'à ce jour restées inédites, cette édition donnait le premier livre des *Métamorphoses* d'Ovide. Pour nous, cette traduction ne possède plus beaucoup d'attraits; elle obtint alors un vif succès parce qu'elle avait charmé le roi. Par un sentiment de prudence poussé aux dernières limites, Marot ne voulut point encore que son *Enfer* parût dans ce volume. Il avait appris à ses dépens toutes les rancunes que cette satire avait soulevées. Il ne jugea même pas à propos d'insérer dans le volume son *Épistre au roi* pendant son exil à Ferrare, où il donne quelques détails sur son *Enfer*, lorsqu'il vient à parler des juges qui lui ont voué une haine mortelle :

> Suivant propos trop me font ennemis
> Pour leur enfer que par efcript i'ay mis
> Ou quelque peu de leurs tours ie defcœuvre,
> Là me veut on grand mal pour petit œuvre,
> Mais ie leur fuys encor plus odieux,
> Dont ie l'ofay lire devant les yeux

Tant clairvoyants de ta maiefté haulte,
Qui a pouvoir de reformer leur faulte.

Ainsi quinze ans s'étaient écoulés depuis le jour où Marot avait composé l'*Enfer*, et depuis quinze ans, d'après son aveu même, Marot n'avait jamais osé le faire imprimer. Il s'était contenté seulement d'en donner lecture au roi. Cependant, un libraire étranger, Jehan Steits, d'Anvers, avait pu se procurer une copie des vers de Marot et il avait publié l'*Enfer* pour la première fois en 1536.

Nous ne trouvons pas davantage dans cette édition de Dolet la moindre trace des *Psaumes*, pas même du VI[e] psaume que Marot avait fait paraître, en 1533, à la suite du *Miroir de l'âme pécheresse* de la reine de Navarre. C'est que la Sorbonne pouvait voir cette publication d'un mauvais œil, et dans une guerre avec elle il n'y avait que des coups à attraper. Toute l'audace de Marot consista à publier pour la première fois les rondeaux et ballades qu'il avait écrits, en 1525, contre la dame, — Isabeau ou Luna, — qu'il rendait responsable de ses malheurs. Mais il s'arrêta court après cet effort (1).

Enfin la nouvelle édition vit le jour et Étienne Dolet, qui l'avait entourée de toute sa sollicitude avec une amitié que Marot se plaît à reconnaître dans sa préface, salua son entrée dans le monde en vers latins :

Ad Clementis Maroti Librum quem excudi

Autoris arte tui fuperbus in lucem
Exi Liber : fed non minus fuperbe unguem
Oftende cuilibet, nitore tam raro
Mendifque nullis exiens nunc in lucem.
Exire fic te voluimus nomine Amici,
Purum, nitidum, terfum et carentem omni tabe (2).

Le compliment que Dolet adresse à l'exécution typographique de son œuvre n'est pas tout à fait mérité. Le

(1) Preuve nouvelle que l'Isabeau-Luna en question n'est point Diane de Poitiers, laquelle était plus en faveur que jamais.

(2) *Stephani Doleti Carminum libri IV*, p. 115.

nouvel imprimeur n'avait pas mieux que tant d'autres de ses confrères réalisé ce prodige, que l'on attend du reste encore, l'impression *sine menda*. Le Marot de 1538 n'avait point échappé à la loi commune et, malgré tous les soins de l'amitié, toute la science d'un imprimeur érudit, n'était point exempt de fautes. On trouve ces fautes reparées dans une édition parue sous le nom de Sébastien Gryphe, à Lyon. Le format est le même, la justification des pages ne diffère point, toutes les « coquilles » relevées dans les errata de l'édition de Dolet ont été soigneusement corrigées. Cette édition ne porte point de date, mais il est probable qu'elle est postérieure à la précédente (1). Il est à remarquer que, dans cette édition de Gryphe, toutes les pièces adressées à Dolet ont disparu pour faire place à d'autres. Elle pourrait donc bien avoir fait son apparition au moment de la querelle qui survint entre Dolet et Marot et dont nous chercherons plus loin à fixer l'époque.

Le roi était rentré à Paris et de là avait établi ses quartiers d'automne à Saint-Germain : Clément Marot ne tarda pas à aller reprendre son poste auprès de lui. Prolonger son absence, c'était laisser le champ à ses ennemis.

Nous retrouverons Marot à la suite du roi quelque temps après, lorsque François Ier se rendit en Picardie pour compléter la trêve conclue avec Charles-Quint à Nice par un traité avec sa sœur Marie d'Autriche, reine de Hongrie et de Bohême. Cette princesse était d'une rare fermeté et d'une intelligence supérieure ; dans les épreuves les plus cruelles, jamais son courage n'avait subi la moindre défaillance. Elle gouvernait alors pour son frère les provinces des Pays-Bas, et les historiens sont unanimes à déclarer qu'à elle seule revient l'honneur d'avoir conservé ces provinces « en l'obeissance et au service de Sa Majesté Imperiale » (2).

(1) Cependant l'éditeur de la présente édition a pu croire un moment que l'édition de 1538, d'abord confiée à Gryphe et parue sans date, avait été retirée par Marot à cet imprimeur pour être confiée à Dolet (voir notre tome II, p. 7, note 1). Le contraire est aussi vraisemblable, sans toutefois qu'il soit possible d'être tout à fait affirmatif.

(2) Hilarion de Coste, *les Éloges des reines*, t. II, p. 566.

Chez elle, aux délicatesses féminines s'alliaient les énergies d'une virilité à toute épreuve; la vie des camps, les fatigues de la guerre ne l'effrayaient pas et, comme en porte témoignage un de ses historiens, « elle était toujours prête à endurer les incommodités du chauld, du froid, de la pluye et du vent autant que le moindre petit soldat de ces armées » (1). Cette femme était une puissance auprès de son frère. François Ier l'avait compris. Il voulut gagner ses bonnes grâces. Pour lui témoigner sa déférence, il négocia une entrevue où il irait lui faire approuver en quelque sorte les conventions intervenues à Nice et à Aigues-Mortes. Il fut convenu que l'on s'avancerait de chaque côté à peu près à égale distance de Paris et de Bruxelles et la rencontre eut lieu à la Fère dans la seconde moitié du mois d'octobre 1538. Marot, poète attitré des grandes circonstances, fut désigné pour chanter en vers les louanges de la princesse. Le sujet l'inspira assez heureusement et il trouva quelques traits heureux, quelques allusions ingénieuses. Marot commence par résumer en deux vers les qualités qui caractérisent la princesse :

Chaſte Diane, ennemie d'oiſeuse
Et d'honorable exercice amoureuſe.

(A la Royne de Hongrie venue en France.)

Puis, après les compliments d'usage, il arrive au principal et parle en termes enthousiastes de cette entrevue qui a fait naître les espérances les plus légitimes :

O combien fut le peuple reſiouy
D'Eſpaigne & France après avoir ouy
Qu'icy venois! Cela nous eſt un ſigne
(Ce diſoyent-ils) que l'amour ſ'enracine
Es cueurs royaux; cela eſt un presage
Que Dieu nous veult monſtrer ſon doulx viſage
Et que la paix dedans Nice traictée
Eſt une paix pour iamais arreſtée...

Après cet exposé, si simple dans sa sincérité, le poète ne peut échapper tout à fait aux entraînements de la fic-

(1) Hilarion de Coste, *les Éloges des reines*, t. II, p. 566.

tion poétique et aux exigences de l'éloge. Pour faire honneur à Marie d'Autriche, il prend comme terme de comparaison l'arc-en-ciel qui annonce la pluie, le printemps, dont la verdure exubérante annonce les fruits de l'été, tout comme la princesse annonce la paix par sa présence. Il évoque le souvenir de Penthasilée, amazone des temps héroïques, pour l'accabler sous la supériorité de l'amazone des temps modernes : « Ta gloire, lui dit-il, est maintenant anihilée »,

> Car devant Troyes allas pour guerroyer,
> Marie vient pour guerre foudroyer.

Marot aurait pu s'en tenir à ce trait d'ingéniosité; mais il aurait manqué quelque chose à la poésie de cour si le roi Salomon et la reine de Saba n'y étaient venus tenir leur partie, et c'est en effet sur un rapprochement entre ces deux personnages bibliques d'une part, le roi de France et la reine de Hongrie de l'autre, que se termine le morceau.

Au nord comme au midi, les souverains avaient donc échangé les assurances les plus pacifiques et protesté de leurs sentiments d'amitié. Les peuples pourraient-ils compter que l'effet de ces belles paroles aurait longue durée? Le mieux qu'ils avaient à faire était de jouir de ce calme passager. François Ier reprit le chemin de sa capitale où Marot continua à remplir ses fonctions auprès du roi. Mais, à cette époque de la vie du poète, on ne retrouve plus l'activité de ses premières années; s'il n'a point perdu cette puissance créatrice qui marquait chaque jour de son « adolescence » par quelque production nouvelle, sa veine est moins féconde et ses vers ne coulent plus comme de source. Nous sommes à la fin de 1538; deux ans ont passé depuis que Marot a quitté la terre d'exil et, durant ces deux années, c'est à peine s'il a tiré quelques sons de sa lyre; encore ses vers sont dictés par l'étiquette. Qu'a-t-il fait depuis deux ans? Des vers pour le mariage de Madeleine de France avec le roi d'Écosse, des compliments rimés pour Charles-Quint et la reine de Hongrie. Mais, en dehors de ces bienvenues officielles, l'inspiration semble

faire défaut au poète, ou, si elle lui vient, il ne la suit plus comme au temps où il s'abandonnait aux caprices de son imagination. On serait tenté de croire que Marot a cherché un abri contre les intempérances de sa langue dans une oisiveté silencieuse. Cependant, sur ces apparences, il ne faudrait pas trop vite l'accuser de paresse. Il travaillait, bien qu'il ne mît point le public dans la confidence de ses travaux; il travaillait, et nous en trouvons la preuve dans ce passage d'une épître au « général » Prévost, qui se termine ainsi :

> Et ſur ce poinct vay ma lettre ployer
> Pour me remettre aux choſes ordonnées
> Que pour t'eſcripre avois abandonnées.

C'est dans l'édition de 1538 que cette épître apparaît pour la première fois; il est vraisemblable qu'elle fut écrite vers la même époque. Ce serait donc en cette année 1538 que Marot aurait consacré ses soins « aux choses ordonnées » dont il parle à son ami Prévost. Quelles pouvaient être ces choses? Sans doute quelque œuvre de la compétence de Marot commandée par le roi. Or, le premier livre de la traduction d'Ovide avait obtenu autrefois un grand succès auprès de François Ier. Succès même si grand que les libraires qui profitèrent de l'exil de Marot pour mettre ses œuvres au pillage, notamment Antoine Bonnemère, en 1534, n'oublièrent pas de donner au public cette traduction du premier livre des *Métamorphoses*. Il est probable que le roi avait engagé son valet de chambre à continuer et à lui présenter le second livre. En s'en rapportant aux vers ci-dessus, on est porté à croire que cette traduction était alors sur le métier, d'autant plus que l'édition de 1538 ne contient que le premier livre, et c'est seulement dans les éditions subséquentes que le second fera son apparition.

Cette œuvre, à elle seule, aurait été d'assez longue haleine pour remplir les loisirs du poète. Mais il y avait autre chose. Nous avons vu comment, sous l'influence des homélies de Calvin à Ferrare, Marot avait été en partie gagné à la Réforme. Pour Marot, comme pour tous les néophytes, cette renaissance du culte marquait la première

étape d'un règne de justice et de vérité, par quoi le monde serait régénéré. On pourra expliquer la conversion du poète par une illumination du ciel, par les tendances de son esprit, par les influences de son entourage; mais à ces diverses causes il convient d'ajouter également la campagne menée contre lui par Sagon. Cette violence qu'on essayait de faire à sa volonté, en prétendant vaincre ses opinions, finit par exaspérer son amour de l'indépendance. Joignez à cela qu'il avait gardé au fond du cœur un profond ressentiment de l'affront subi à Lyon lorsqu'on l'avait obligé à payer le droit de rentrer en France par la cérémonie humiliante de l'abjuration. Il avait abjuré, mais il avait voué une haine implacable à ces hommes qui torturaient les consciences et, s'imaginant que la liberté était dans l'autre parti, il se jetait de plus en plus dans cet autre parti. Il importait de signaler cet état d'âme de Marot pour comprendre l'éclosion de ses œuvres religieuses, les *Psaumes* et toute une série d'homélies en vers qui forment un contraste si frappant avec les poésies légères de son premier âge.

Ce fut en effet vers cette époque que Marot se mit à la traduction des *Psaumes*. Nous relevons, à ce sujet, des détails précis chez un écrivain d'autant moins suspect qu'il n'est point tendre pour Marot. Ennemi de l'hérésie et des hérétiques, Florimond de Rœmond ne s'attache qu'à instruire de son mieux leur procès (1). Il raconte qu'à son retour de Ferrare, le poète fit la connaissance de Vatable, professeur du roi en langue hébraïque, et qu'une intimité de plus en plus étroite s'étant formée entre ces deux hommes, Vatable aurait usé de son influence pour détourner Marot de la poésie légère et l'engager à choisir une œuvre plus sérieuse, savoir la traduction des *Psaumes*. Florimond de Rœmond ajoute que le conseil n'était point donné dans un but de propagande huguenote, car Vatable était bon catholique. Nous pensons également que Marot, lorsqu'il versifia ses premiers psaumes, ne se doutait certes pas que cette œuvre contribuerait plus que toute

(1) Florimond de Rœmond, *De la naissance de l'Hérésie*, t. VIII, chap. IX, p. 3, 4 et 5.

autre à la popularité de son nom et que ces rimes souvent insipides deviendraient l'arme la plus puissante de la Réforme. Marot soupçonnait si peu l'effet qu'il allait produire que Théodore de Bèze lui reprochera un jour d'avoir « ouvert la porte aux autres sans entrer lui-même dans le temple de la vérité ».

Mais, dira-t-on, comment Marot, si peu instruit qu'il ne savait pas même le latin, pouvait-il traduire un poème de l'hébreu? Voici comment on procédait. Vatable traduisait littéralement en prose française le texte de langue hébraïque : Marot s'emparait de cette traduction et s'évertuait à découper en tranches rimées la pensée du roi prophète. Les écrivains catholiques ont souvent reproché à Marot d'avoir travesti le texte : il fallait bien trouver un grief contre l'hérétique. Mais, à supposer que le reproche soit fondé, resterait à savoir qui, de Vatable ou de Marot, est le coupable.

Telle est la version de Florimond de Rœmond. Elle semble fort acceptable; mais pour partie seulement. S'il est hors de doute que Vatable mit au service de Marot sa connaissance de l'hébreu, il est beaucoup moins certain qu'il lui ait inspiré et en quelque sorte soufflé l'idée de traduire les *Psaumes* de David. Rappelons-nous en effet que, dans l'édition du *Miroir de l'âme pécheresse* publiée en 1533, on trouve, à la suite du poème mystique de la reine de Navarre, la traduction par Marot du psaume : *Domine ne in furore arguas me*. Il est probable que divers motifs ramenèrent Marot à cette tentative d'autrefois. D'abord, ses loisirs du moment et aussi la circonstance de cette amitié formée entre lui et Vatable qui lui apportait un concours précieux. Un autre fait confirme l'hypothèse que, presque aussitôt rentré d'exil, Marot s'essaya à la traduction d'un certain nombre de psaumes : dès l'année 1539, c'est-à-dire dans un laps de moins de deux ans, ces psaumes purent être dérobés à Marot, transportés à Strasbourg, imprimés sans nom d'auteur et chantés dans les réunions que tenaient les réformés. Il existe à la bibliothèque de Munich une plaquette intitulée : *Aulcuns pseaulmes et cantiques mys en chants à Strasbourg, 1539*. Or, sur dix-huit psaumes contenus dans cet opuscule,

douze sont de Marot. Chose bizarre, celui que Marot avait placé à la suite du *Miroir de l'âme pécheresse* ne s'y rencontre pas; il échappa aux protestants de Strasbourg qui tenaient en suspicion les œuvres de Marguerite de Navarre et n'eurent point l'idée d'aller y chercher un psaume de Marot, tandis qu'ils réussirent au contraire à se procurer les nouveaux, traduits avec l'aide de Vatable, à les réunir et à en former un recueil liturgique. Ce premier spicilège des chants de l'église réformée permet de déterminer approximativement l'époque où Marot commença à s'occuper avec suite de la traduction des *Psaumes*. Quant à la transmission de ces poésies à Strasbourg, il suffit, pour la comprendre, d'un simple coup d'œil sur les pièces d'un procès d'hérésie intenté en 1534 à Baudichon de la Maisonneuve, riche marchand de Genève poursuivi pour avoir introduit en France des livres condamnés par la Sorbonne. L'interrogatoire de l'accusé et surtout celui des témoins explique comment se faisait, entre la France et les pays voisins, cet échange de produits intellectuels, commerce d'autant plus actif que la question religieuse s'y trouvait mêlée (1).

Ainsi Marot partageait son temps entre la traduction du second livre des *Métamorphoses* pour plaire au roi et ses études préliminaires sur les psaumes de David pour suivre son propre goût. Même ce fut avec une certaine ardeur qu'il dut pousser sa traduction des *Psaumes*, car nous verrons bientôt que lorsque l'Empereur vint en France, dans les premiers jours de l'année 1540, Marot lui fit hommage de trente psaumes déjà traduits.

Quant à ses homélies, Marot était trop prudent pour publier ces petits poèmes, dévots mais hérétiques, qui ne pouvaient que lui créer de nouveaux embarras et soulever de nouvelles tempêtes. Il les garda par devers lui, se contentant de les communiquer à quelques intimes. C'est seulement à sa mort que le public fut mis dans la confidence.

Nous déterminerons plus loin la date de ces œuvres religieuses, dites posthumes, qui furent livrées pêle-mêle et sans aucune désignation chronologique à la curiosité des

(1) Voyez *Procès de Baudichon*, publié par Baun. Genève, 1873.

lecteurs et à la spéculation des libraires. Nous ne pouvons croire que Marot les ait composées d'une haleine et sans prendre le temps de respirer. Elles vinrent chacune à leur heure, suivant l'impression du moment, et nous tâcherons d'en indiquer la véritable place dans les dernières années de la vie de Marot. Nous aurons aussi à examiner si, dans le nombre, il n'en est pas dont l'authenticité soit contestable.

Après avoir signalé cette fermentation des idées religieuses dans l'esprit de Marot, nous avons à constater un autre phénomène tout nouveau chez le poète. Marot, que nous avons connu si insouciant du lendemain, si dénué de prévoyance, Marot qui, jusqu'ici, a vécu au jour la journée, commence à jeter un regard inquiet sur l'avenir. Il ne se fait pas encore le tableau bien arrêté d'une vieillesse abandonnée avec son cortège de misères et de maladies, ce n'est encore qu'une vision vague, mais elle assiège douloureusement sa pensée. Et pour l'éloigner de lui, pour faire évanouir cette crainte du lendemain, il va adresser sa requête à celui qui fut toujours sa ressource suprême aux heures de détresse, au roi. On a tout d'abord quelque peine à se figurer ce Marot raisonnable, réfléchi, préoccupé de l'avenir, au lieu du Marot de la « jeunesse folle, » vidant sa maigre escarcelle avec la même insouciance qu'il prodiguait les trésors de sa veine poétique. En tournant quelques feuillets des œuvres, nous trouvons à courte distance ces deux Marot si distants l'un de l'autre; mais il ne faut pas oublier que les années s'ajoutaient aux années, que les épreuves avaient mûri cette imagination, forcée malgré elle de se recueillir. Marot touchait à cet âge où l'on ne peut plus se dissimuler à soi-même que l'on franchit les premières lignes derrière lesquelles guette la vieillesse. Il est d'ailleurs des signes précurseurs qui rendent l'illusion impossible. Marot touchait à ces limites, et il met une certaine bonne grâce dans cet aveu :

> ... Car l'hiver qui ſ'appreſte
> A commencé à neiger ſur ma teſte.

(Églogue au Roy soubz les noms de Pan et Robin.)

C'est en plaçant sur la tête de Marot cette couronne de cheveux blancs que les années y ont fait entrer la raison. Et comme, dans toutes les circonstances critiques, sa pensée se tourne tout de suite vers ce pouvoir supérieur auquel il laisse le soin de le tirer d'embarras, il dédie au roi une *Églogue* dans laquelle François Ier, sous le nom de Pan, dieu des bergers, reçoit la requête de son poète qui, pour la circonstance, a pris le nom du pastoureau Robin. Ce pastoureau est un personnage de notre connaissance; nous l'avons déjà rencontré dans la *Complainte du pastoureau chrestien;* seulement, ici, il nous donne son nom. Les deux pièces débutent à peu près de même et, quant au décor, il ne diffère point : nous sommes en pleine bergerie. Ainsi Marot accommodait une pièce que personne ne lui reprocherait d'avoir copiée, puisque personne ne la connaissait ni ne devait la connaître. Comme il ne l'adresse plus à Dieu, mais au roi, le grand Pan descend d'un degré, ce n'est plus qu'un demi-dieu terrestre. La *Complainte du pastoureau chrestien* commençait ainsi :

Un paſtoureau nagueres ie eſcoutois
Qui ſ'en alloit complaignant par les bois,
Seul & priué de compagnie toute,
Nayant en luy de plaiſir une goute...
Le paſtoureau, en redoublant ſes cris,
Va commencer à former de ſa langue
Une piteuſe & lamentable harengue
En ſ'adreſſant à Pan que, dans tous lieux,
L'on va nommant des Bergiers le grand Dieu.

Le poète modifie à peine cette entrée en matière dans la pièce dont il fait hommage au roi :

Un paſtoureau, qui Robin ſ'appelloit,
Tout à part ſoy nagueres ſ'en alloit
Parmy fouſteaux (arbres qui ſont vmbrages),
Et là tout ſeul faiſoit, de grand courage,
Hault retentir les boys & l'aer ſerain,
Chantant ainsi : O Pan, Dieu ſouuerain,
Qui de garder ne fus oncq pareſſeux
Parcz & brebis & les maiſtres d'iceulx

Et remets ſur touts gentilz paſtoureaulx
Quand ilz n'ont prez ne loges, ne tauraulx...

On dirait que Marot, ne pouvant livrer à la publicité cette composition du *Pastoureau chrestien*, où il avait déposé des pensées dangereuses à clamer tout haut, éprouvait un malicieux plaisir à lui emprunter certaines idées, certaines tournures, certaines phrases même pour les offrir au roi. Toutefois, si, dans la nouvelle pièce comme dans l'autre, Marot ne parle que de pasteurs et de troupeaux, il s'est proposé un tout autre objet : son but est d'appeler sur lui la bienveillance royale. Pour bien disposer le maître en sa faveur dans toute la première partie de cette bergerie, Robin-Marot fait un retour sur ses premières années, s'arrête avec complaisance sur les joies de l'enfant que ne tourmente pas l'avenir :

Car ſoucy lors n'avois, en mon courage,
D'aulcun beſtail, ni d'aulcun paſturage...

Cette évocation si vivante du premier âge de Marot nous a fourni les détails les plus intéressants sur l'enfance du poète, et nous y avons largement puisé (1). Il est inutile d'y revenir. Mais il faut retenir cette déclaration qui paraît sincère, c'est que les efforts du poète n'ont jamais eu d'autre objet que de plaire au roi, sans l'arrière-pensée de battre monnaie avec la bienveillance royale :

Ainſi & doncq, en l'eſté de mes iours,
Plus me plaiſoit, aux champeſtres ſeiours,
Avoir faict choſe (o Pan) qui t'aggreaſt
Ou qui l'aureille un peu te recreaſt,
Qu'auoir aultant de moutons que Tytire;
Et plus (cent foys) me plaiſoit d'ouyr dire :
Pan fait bon œil à Robin le berger,
Que veoir chez nous trois cents beufz heberger...

Mais l'homme qui, dans la fleur de l'âge, mettait toute sa confiance en sa vigueur, commence à réfléchir sur le retour des choses humaines. Marot peint avec un grand

(1) Voyez ci-dessus, p. 7 à 11.

bonheur d'expression cette transformation qui s'est opérée en lui :

Mais maitenant que ie ſuis en automne
Ne ſçays quel ſoing inuſité m'eſtonne,
De tel façon que de chanter la veine
Devient en moy (non point laſſe, ne veine)
Ains triſte & lente...

Et, tandis que le poète est en proie à ces angoisses intérieures, au dehors les présages les moins rassurants viennent ajouter à l'inquiétude de son esprit :

I'oy, d'aultre part, le piuert iargonner,
Siffler l'eſcouffle & le butor tonner :
Voy l'eſtourneau, le heron & l'aronde
Eſtrangement voler tout à la ronde,
M'aduertiſſant de la froide venue
Du triſte hiver, qui la terre deſnue;
D'aultre coſté, i'oy la biſe arriuer
Qui, en ſoufflant, me prononce l'yver ;
Dont mes trouppeaux, cela craignans & pis,
Tous en vn tas ſe tiennent accroupis :
Et diroit-on, à les ouyr beſler,
Qu'avecques moy te veulent appeler
A leur ſecours & qu'ils ont cognoiſſance
Que tu les as nourris des leur naiſſance...

Voilà Marot au point où il voulait en venir. La démonstration est faite; le roi s'est lié par ses bienfaits dans le passé; il est tenu, par un enchaînement inévitable, à les continuer dans l'avenir. Du reste, plus Marot s'efforce de prouver au roi que celui-ci est tenu de lui octroyer ses faveurs, plus il a soin de se faire petit et modeste en ses demandes :

Ie ne quiers pas (o bonté ſouueraine)
Deux mille arpens de paſtiz en Tourraine,
Ne mille beufz errants par les herbis
Des monts d'Auvergne ou aultant de brebis;
Il me ſuffit que mon troupeau preſerues
Des loups, des ours, des lyons, des loupcerues
Et moy du froid...

Le poète, délivré des soucis qui l'obsèdent, pourra s'abandonner sans réserve à l'inspiration, et ses vers ne seront plus qu'un concert de louanges pour célébrer les mérites du Dieu qui veille si bien sur les bergers. Mais il faut que le roi soit engagé en quelque sorte malgré lui. Et Marot le remercie avant d'avoir rien reçu. Comment la libéralité royale se résignerait-elle à être en reste avec ce témoignage de gratitude ?

Sus mes brebis, trouppeau petit & maigre,
Aultour de moy ſaultez, de cueur allegre ;
Car deſia Pan, de ſa verte maiſon,
M'a faict ce bien, d'ouyr mon oraiſon.

Nous n'avons point relevé au cours de cette analyse tous les traits communs du morceau avec la *Complainte du pastoureau chrestien*. Nous avons signalé plus haut l'analogie, le lecteur fera sans peine les rapprochements. Après s'être inspiré d'une manière générale de sa première pensée, Marot se copie lui-même à la fin comme au commencement. Il avait fait dire à son pastoureau :

Alors (ô Pan) le moindre & plus bas ſon
Que ie rendray vauldra une chanſon.

Dans l'*Églogue au roy*, il fait dire à Robin avec une très légère variante :

Lors en ſcience, en muſique & en ſon
Un de mes vers vauldra vne chanson.

Marot, du reste, ne pouvait se plaindre de ceux auxquels il présentait ses vœux. Son premier souhait au dieu des pastoureaux avait été exaucé puisqu'il avait vu la fin de son exil et pu rentrer dans son pays. Son second souhait au roi allait avoir sa réalisation immédiate. Les circonstances allaient mettre François Ier à même de combler les vœux de son poète favori. Marot qui, jusqu'à ce jour, avait souffert de ce mal chronique et presque incurable si connu alors sous le nom de « faulte d'argent » ; Marot qui n'avait jamais eu le lendemain assuré et n'avait eu d'autre gîte que celui que lui assignait le bon plaisir de ses protecteurs ;

Marot allait avoir une maison à lui, un toit sous lequel il pourrait abriter sa famille, un enclos dans lequel le berger Robin verrait gambader « son trouppeau petit et maigre ». Par une généreuse fantaisie du roi, Marot allait devenir propriétaire et posséder pignon sur rue.

Voici comment advint ce gros événement de la vie du poète. On sait la passion de François I[er] pour les artistes; la protection dont il les entourait est restée un de ses plus beaux titres de gloire devant la postérité. Il attirait dans ses États, de tous les pays étrangers, ceux qui voulaient bien se laisser séduire par ses largesses et les employait à peindre les galeries de ses châteaux, à sculpter le marbre de ses palais, à ouvrer de merveilleux travaux d'orfèvrerie. François payait grassement ces artistes et les logeait soit dans les résidences royales, soit dans des maisons qu'il possédait en divers quartiers de Paris. C'est ainsi qu'il avait mis la Tour de Nesle à la disposition de Benvenuto Cellini et de ses apprentis. C'est encore pour mener à bien ses projets artistiques que, dans le courant de l'année 1531, il avait fait l'acquisition d'une maison sise rue du clos Bruneau. D'après les indications que nous avons pu recueillir, il semble que le roi à ce moment avait médité de s'offrir sa propre statue équestre. C'est dans cette intention qu'il aurait fait venir de Florence un sculpteur en renom, élève de Verrochio et de Léonard de Vinci, nommé Giovanni Francesco Rustici. D'après les pièces que nous avons sous les yeux, François Rustici fut appelé non seulement pour fondre un cheval de bronze, mais aussi pour faire « une statue qui devoit être sur ledict cheval ». Pareille entreprise exigeait de la place. Le roi chargea du soin de trouver un logement pour son sculpteur un certain Pierre Spina ou Espine qui s'adressa au propriétaire de la maison du clos Bruneau. Si le propriétaire avait traité directement avec le roi, peut-être se fût-il montré plus exigeant, c'est pourquoi on avait recours à une personne interposée. La maison, la grange et les dépendances furent vendues à Pierre Spina pour un peu plus de sept cent vingt livres tournois. François Rustici s'y installa avec ses hommes et il fut inscrit aux dépenses une somme d'environ deux mille

quatre cents livres tournois par an « pour le vivre d'icelluy Francesco et de son train ». Le roi fit faire en outre un approvisionnement de cuivre assez considérable qui devait suffire à confectionner le cheval et son cavalier (1).

D'après les comptes de la maison du roi, il semblerait que Rustici finit par fondre le cheval, mais l'affaire en resta là, et quant au cavalier il ne fut même pas mis au moule. Pour quelle cause le roi délaissa-t-il ce projet? Nous ne saurions le dire. Nous ignorons également ce que devint le cheval. Mais ce que nous savons d'une manière certaine, c'est que cette maison, par suite de l'affectation qu'elle avait reçue pendant un certain temps, conserva le nom de « maison du cheval de bronze »; ce que nous savons également, c'est qu'elle se trouvait libre juste au moment où Marot demandait au roi de prendre en commisération sa situation incertaine; c'est enfin que le roi eut la bonne pensée de faire succéder dans cette maison au sculpteur qui devait lui élever une statue équestre le poète qui devait élever dans ses vers un monument non moins durable à sa renommée. Mais François Ier ne se contenta pas de conférer à Marot une jouissance à titre

(1) 28 avril 1531. — « A Pierre Spine la ſomme de 3,820 livres tournois que le roy luy a ordonné & ordonne pour ſon rembourſement de pareille ſomme qu'il a advancée et fournie par ordonnance verballe audict ſeigneur pour faire conſtruire le cheval de fonte que icelluy ſeigneur a ordonné eſtre faict par Iehan Franciſque, Fleurentin, maiſtre ſculpteur, lequel beſongne es faulxbourgs de Saint Germain des Prés les Paris. C'eſt aſſavoir pour l'achapt d'une maiſon pour faire ledict cheval & loger icelluy maiſtre Iehan Franciſque & ſon train la ſomme de 500 livres tournois & 220 livres tournois pour le baſtiment de la gauche qu'il a convenu faire pour ſes beſongnes. Plus pour dix milliers de cuyvre fourny audict maiſtre Iehan Franciſque à raiſon de 625 livres tournois le millier, dont il eſt demeuré du reſte iuſques à près de trois à quatre milliers, duquel cuyvre ſ'en pourra faire la ſtatue qui ſera ſur ledict cheval : 1,250 livres & la ſomme de 1,830 livres tant pour le vivre d'icelluy Franciſque & de ſon dict train que pour faire la fonte dudict cheval. » (Arch. nat., J 960, cahier I, fol. 42.)

« A Françoys Ruſticy, ſculpteur, lequel faict le grant cheval de cuivre à Paris, pour ſa penſion de ſept moys entiers commencez le premier iour de juing mil Vc XXXI & finiſſant le dernier iour de decembre enſuivant, VIIc livres. » (Arch. nat., J 960, cahier I, fol. 17.)

précaire; il lui transporta la pleine et entière propriété du domaine, pour lui et les siens, à perpétuité. Marot dut se frotter les yeux et y regarder à deux fois lorsqu'en réponse à sa missive poétique, un envoyé du roi lui remit un beau parchemin orné du sceau royal sur lequel on lisait ceci :

François, etc..., ſçavoir faiſons, etc..., que nous, ayant regard & conſideration aux bons, continuels & agreables ſeruices que notre cher & bien amé vallet ordinaire Clement Marot nous a par ci deuant & par longtemps faict, tant en son dict eſtat que autrement en pluſieurs maintz et louables manieres, voullant iceulx ſeruices aulcunement recognoiſtre enuers luy affin de luy donner meilleure voullenté, moyen & occasion de continuer & perſeuerer de bien en mieulx & à iceluy, pour ces cauſes & autres à ce nous mouuans, auons donné, octroyé, ceddé, quitté, tranſporté & delaiſſé, donnons & octroyons, ceddons, quittons & tranſportons pour luy, ſes hoirs, ſucceſſeurs & ayans cauſe à touſiours une maiſon, grange & iardin, le tout encloz de murailles & ſitué & aſſis es fauxbourg S[t] Germain des près les Paris, en la rue du clos Bruneau, auquel lieu a eſté fondu un grand cheual de cuuire que nous auons faict faire, laquelle maiſon et iardin a eſté pour ceſt effect cy devant acquiſe par nos commandements de M[e] Jehan Vimont, prebſtre, par Pierre Eſpine, lequel depuis la nous a ceddé et delaiſſé comme acquiſe de noz deniers; pour leſdictes maiſons, grange ou iardin, ainſy encloz que dict eſt, de quelque valeur & eſtimation qu'ils ſoient & puiſſent monter, iouir & uſer par ledict Clement Marot, ſes hoirs, ſucceſſeurs & ayant cauſe, en prendre & perceuoir les fruictz, proffictz, revenus & emoluments & en faire & diſpoſer comme de leur propre choſe & heritage pleinement, paiſiblement & perpetuellement, à la charge de paier & acquitter les dimes eſtans sur les dictes maiſons, granges & iardins & ainsy qu'il appartiendra. Si donnons en mandement par les meſures preſentes de nos amés & feaux les gens de nos comptes et treſoriers à Paris, au prevoſt dudict lieu ou à ſon lieutenant & à tous, etc., etc... Donné à Tourain en Brie au moys de iuillet l'an de grâce mil V C XXXIX & de noſtre regne le XXV[e]. Ainſy ſigné : FRANCOYS. Par le Roy : BRETON, viſa (1).

Un érudit du XIX[e] siècle a eu la curiosité de rechercher

(1) Arch. nat., Sect. hist., Trésor des chartes, vol. 22, JJ 254, fol. 57 v°, art. 301.

où il fallait situer de nos jours l'emplacement du logis de Marot, et il est arrivé à la conclusion que la « maison du cheval de bronze » occupait les terrains sur lesquels sont bâties les maisons qui portent le nº 30 dans rue de Condé et le nº 27 dans la rue de Tournon. D'autres propriétaires, à la vérité, réclament pour leurs immeubles l'honneur d'avoir appartenu à Marot. Mais les affirmations de M. Adolphe Berty sont tellement précises qu'elles ne laissent aucun doute dans l'esprit : « J'ai pu déterminer, dit-il, avec une exactitude mathématique quel était l'emplacement de cette maison, parce que les accensements de 1581 donnent la largeur et la distance à laquelle elle se trouvait du coin de la rue de Vaugirard. Rien dans les dimensions indiquées n'est changé aujourd'hui. Dans les accensements de 1581, elle est encore appelée la *maison du cheval d'érain* (1). »

D'après les déclarations mêmes que Marot avait faites dans son *Églogue au roi*, ses goûts étaient modestes, et il ne nourrissait point d'ambitieuses visées. Cette petite maison de la rue du clos Bruneau allait enfin lui donner cette tranquillité d'esprit, ce bien-être matériel dont l'avaient rendu si avide des épreuves non encore oubliées.

(1) *Revue universelle des Arts* (année 1856, t. III, p. 375).

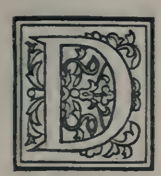




CHAPITRE XVIII

(1539-1542.)

Deux homélies : le *Sermon du Bon Pasteur* et le *Sermon de la Dédicace.* — Pourquoi il convient de les attribuer à Marot. — Maladie de François Ier. — Charles-Quint traverse la France : Marot lui fait hommage des trente premiers *Psaumes.* — Malgré le succès de ces poésies sacrées, Marot n'ose les faire imprimer. — Un voyage à Saint-Chéron. — Les *Amours de Leander et de Hero.* — Mariage de Jeanne d'Albret; les fêtes de Châtellerault. — Marot à Lyon; il décide, avec Dolet, de publier les *Psaumes* et l'*Enfer.* — Les *Étrennes* de 1541. — Suite d'une intempérance de langue. — Lettres patentes du 30 août 1542. — Marot prend encore une fois le large.



ÉBARRASSÉ de toute inquiétude et de tout souci, Marot dut se remettre avec une nouvelle ardeur aux travaux ci-dessus indiqués. Sa traduction des *Psaumes* dut absorber la plus grande partie de son temps. Nous possédons à ce sujet une indication précise. Nous avons déjà dit que, lors du passage de Charles-Quint en France, à la fin de cette même année, le poète présentera à l'Empereur trente psaumes traduits. Mais nous avons également recueilli certaines indications qui nous portent à croire que vers cette époque, ou tout au moins depuis le commencement de cette année, Marot, attiré de plus en plus par les idées de la Réforme, se lança dans la composition de pièces religieuses. Dans les registres du conseil de Genève, à l'année 1539, on trouve les mentions suivantes :

2 septembre. — Io. Michiel, imprimeur, le quelt par cy devant

az pryer luy volloyer donner licence de imprimer certaien lyvres composées à laz gloyre de Dieu, lesquieulx ont esté visité par maistre Antoine Marcoux, predicant, lequelt presentement cy az faict relation que az son advys il son composé selon Dieu. Touteffoys a esté resolu que maistre Morand les doyge encore visité.

5 septembre. — Licence az Io. Michiel, imprimeur, ayans aoys laz relation des predicans, az esté donné licence au dictz imprimeur de imprimer un lyvre nomme *laz Bergeyrie* et ung aultre qui se nomme *Terribilis est locus iste*, et quan aux aultres lyvres que il ne les doyge pas imprimer (1).

A la distance d'une année, nous voyons reparaître ces deux ouvrages dans un autre document, quoique sous des titres s'écartant singulièrement de ceux qui nous sont donnés par la citation précédente. Dans un *Index* de livres condamné, dressé en l'année 1540, à Toulouse, par le grand inquisiteur de la foi, figurent les deux mentions suivantes : le *Sermon du bon et du maulvais pasteur* et *Sermon notable pour le jour de la dédicace*.

Le *Sermon du bon et du maulvais pasteur* n'est autre que *laz Bergeyrie* du Grand Conseil de Genève. Nous retrouvons l'ouvrage dans une liste de livres condamnés, liste dressée par Duplessis d'Argentré sous le titre : *Catalogus librorum gallicorum ab incertis authoribus*. L'opuscule y est dénommé *la Bergerie spirituelle envoyée au roy* (2). Or, le *Sermon du bon pasteur et du maulvais* débute justement par ces vers de dédicace :

Pres de Paris, vostre grande cité,
Sire, ie fus, le karesme, inuité
D'aller aux champs entendre le propos
Du bon Pasteur, etc.

Dans une autre liste de livres examinés et censurés en 1542 par la Sorbonne, d'Argentré place l'opuscule à la suite des *Psaumes* traduits par Marot : « *Un sermon du bon pasteur et du maulvais pasteur*, du même Marot (3). »

Quant à la nouvelle désignation appliquée à l'autre

(1) *Registres du Grand Conseil de Genève*, vol. 33, fol. 268 et 273.

(2) *Collectio Judiciorum de novis erroribus*, t. II, p. 134 et 175.

(3) *Ibid.*

ouvrage, *Sermon notable de la dédicace*, elle complète en quelque sorte le titre primitif. En effet, ce verset : « Terribilis est locus iste, » revient comme une pieuse ritournelle à la fin de chaque période dudit sermon.

Nous sommes bien en présence des deux mêmes livres qui, des deux côtés des Alpes, imprimés sous un nom différent, subissent un traitement opposé. Vérité en deçà, mensonge au delà : ce que le Conseil de Genève considère comme étant de bonne et orthodoxe doctrine, Vidal de Bécanis, constitué par le Saint-Siège inquisiteur général de la « dampnée et mauvaise hérésie » pour tout le royaume de France, le dénonce. La Sorbonne condamnera.

Après avoir rétabli le titre de ces deux livres, il nous reste à en indiquer l'auteur. La tâche sera facile pour *laz Bergeyrie* ou le *Sermon du bon pasteur et du maulvais*. La première édition française de cet opuscule, à Lyon, chez Balthazard Arnoullet, en 1545, un an après la mort du poète, porte le nom de Marot tout au long dans le titre.

En ce qui concerne le *Sermon de la dédicace*, nous ne saurions être aussi affirmatif. Certaines présomptions nous poussent à l'attribuer à Marot. Le savant bibliographe Brunet déclare avoir vu une édition gothique des Œuvres de Marot, imprimée à Lyon en 1539 par Iean Barbous pour François Juste, à la suite de laquelle se trouvait le *Sermon de la dédicace*, également en caractères gothiques, absolument semblables à ceux de Iean Barbous. Les Œuvres de Marot et le *Sermon* portaient tous deux la date de 1539. Cette rencontre signalée par Brunet ne nous apporte point assurément la preuve des droits de Marot à la paternité de l'opuscule. Mais il est d'autres indications qui ne sont point négligeables. Dans les délibérations du Conseil de Genève, nous voyons que c'est le même jour que les deux ouvrages sont soumis à l'approbation. En ce qui concerne *laz Bergeyrie*, aucun doute n'est possible; c'est bien l'œuvre de Marot. Quant à l'autre opuscule, présenté en même temps, composé également en vers français et écrit dans le même but de battre en brèche l'église catholique, ne doit-on pas l'attribuer au même auteur? Il devait exister à cette époque un échange clandestin de communications entre Marot et Genève. Les

souvenirs de Ferrare n'étaient pas si loin que toutes relations fussent rompues entre Calvin et l'ancien secrétaire de la duchesse Renée. Notez encore que ce pasteur chargé d'examiner les ouvrages composés à la gloire de Dieu avant qu'ils fussent livrés à l'impression, ce « maistre Anthoine Marcourt », n'était autre que l'auteur des placards séditieux affichés en 1534 à Blois sur la porte de la Chambre du roi, de ces « placards souillez » dont, au dire de Sagon, on avait retrouvé des exemplaires dans le cabinet de travail de Marot. Des relations avaient donc existé entre ces deux hommes, et l'on s'explique que le pasteur, convaincu du zèle et du dévouement du poète pour les idées nouvelles, se soit fait le patron de ses œuvres auprès du Grand Conseil de Genève. Voilà des présomptions dont il faut tenir compte. Mais du rapprochement des deux opuscules et de leur analyse, nous prétendons tirer des arguments encore plus décisifs. Ce sont mêmes idées présentées sous des formes très analogues, mêmes attaques contre la cour de Rome, mêmes éloges à l'adresse de la Réforme; il y a conformité de pensées, de figures, de but.

Laz Bergeyrie ou le *Sermon du bon pasteur et du maulvais* fut composé vers le milieu de l'année 1539. Ce serait pendant le carême de cette année que la première idée en vint à Marot. Le bon pasteur naturellement c'est le ministre protestant et le mauvais c'est le prêtre catholique. L'honneur d'être le premier mis en scène échoit au bon pasteur :

... aimant l'aiſe & repos
De ſes brebis, lequel paiſt meſmement
Le ſien beſtail pour bon nourriſſement.
Lors un i'en vei, ſur un tertre monté,
Que Charitable Amour auoit dompté,
Soigneuſement gardant ſon petit nombre
Qui là eſtoit tappi à terre, en l'ombre,
Et le paiſſoit de l'Eſcripture Sainćte...

Alors commence une homélie fort longue, qui dure pendant plusieurs centaines de vers; paraphrase de textes saints dont les citations sont cousues avec plus ou moins d'à propos ou d'habileté. Mais ce serait peu de montrer

la supériorité du bon pasteur en rapportant les belles paroles qu'il prodigue à ses brebis, si l'on ne dénigrait ses concurrents. La haine que Marot concentrait autrefois sur les moines, il l'étend maintenant à tous ceux qui appartiennent par quelque côté que ce soit à l'Église romaine. Comme pendant au portrait qu'il vient de tracer du bon pasteur, voici sous quels traits il représente les ministres de l'autre église, les satellites de la cour de Rome :

> D'autres i'en vey faiſant les chattemites,
> Par le dehors auſſi ſimples qu'hermittes,
> Mais ie me doubte, & à ma fantaiſie,
> Que là eſtoit cachée hypocriſie,
> Et me ſembloit, ou i'ay bien mauluais yeulx,
> Que leur eſprit eſtoit ſeditieux.
> Ilz nourriſſoient leurs grandz trouppeaux de ſonges,
> De *ergo*, d'*utrum*, de *quare*, de menſonges,
> Et de cela ilz faiſoient du pain bis
> Que bien amoyent leurs ſeduites brebis;
> Mais de maigreur eſtoyent enlangorées,
> Plus en beuuoyent, plus eſtoyent alterées;
> Plus en mangeoyent, plus en vouloyent manger;
> Et l'ame & corps eſtoyent en grand danger :
> Et ne sauroyent ennemis eſtrangers
> Pis les traiter que faiſoient leurs bergers,
> Qui, ſoubz couleur de longues oraiſons,
> Le plus ſouvent devorent leurs toiſons...

Dans cette pièce règne une modération relative à laquelle le poète était forcé de s'astreindre, puisqu'ainsi que l'indiquent les premiers vers cette homélie était destinée, dans la pensée de Marot, à passer sous les yeux du roi. Il en est tout autrement du *Sermon de la dédicace*. Si la pièce avait été présentée au roi, il n'aurait pu y voir qu'un défi. C'est une arme forgée pour le combat, peut-être à l'instigation des amis qui voulaient la faire imprimer à Genève dans l'intérêt de leur cause. C'est une diatribe des plus violentes contre la cour de Rome et les pratiques de l'Église romaine. Mais, violence à part, les deux opuscules s'apparentent par des traits communs, par des analogies frappantes. Il semble qu'il n'ait été fait aucun effort

d'imagination pour trouver autre chose que ces allusions pastorales.

Dans le *Sermon du bon pasteur*, nous avons déjà fait connaissance avec les brebis tondues par leurs mauvais bergers et avec les loups dévorants qui menacent le petit troupeau du Christ. Nous les retrouvons dans le *Sermon de la dédicace*. Nous y retrouvons surtout quantité d'idées, de métaphores empruntées à d'autres poésies de Marot. Ainsi, dans l'épître écrite de Venise à Renée de Ferrare, Marot s'élève avec véhémence contre ces temples « marbrins » construits par la main des hommes au Dieu qui a créé l'univers, tandis que c'est l'univers même qui doit être son véritable sanctuaire. C'est sur cette idée que roule toute l'argumentation du *Sermon de la dédicace*, comme l'indique du reste le verset inscrit en tête de cette pièce : « Dieu qui a faict le monde et toutes les choses qui sont en iceluy, comme ainsi soit qu'il soit seigneur du ciel et de la terre, il ne habite poinct aux temples faictz de la main et n'est pas servi par les mains humaines. » L'auteur s'empare de cette idée pour battre en brèche avec une implacable âpreté l'Église telle que l'a conçue la religion catholique :

Vrayment ce lieu ſur tout autre eſt terrible,
Puant, infect, ord & ſale & horrible
Non pas de foy, mais pour les gros abuz
Que font ceans ces gros aſinabus...

La marque de Marot se reconnaît encore dans ces transports d'une rage violente contre les adversaires qui ont voulu l'envoyer au bûcher, qui furent cause de son exil et qui le guettent encore :

Peuple, entendz bien : ce mouſtier, ce beau temple,
Que maintenant tu regarde & contemple,
Eſt un tel lieu : c'eſt une vray ſpeloncque
De gros larrons, ſi au monde en fut oncque.
Et ſi tu veulz bien entendre qui ſont
Ces gros larrons : ce ſont ceux qui y font
A tes deſpens, tous les iours, tant de mines
Et plus que toy ſe vantent eſtre dignes.
M'entendz-tu bien? Or, oy : ce ſont les preſbtres
Qui, en touts lieux, veulent eſtre les maiſtres...

L'auteur compare les églises catholiques à des forêts où l'on dépouille les malheureux qui s'y aventurent. Mais, à la différence des forêts où l'on ne perd que ses biens corporels, dans les églises on perd en plus les biens de l'âme. Le disciple de Calvin se trahit ensuite en reprochant à ses adversaires de cacher sous une hypocrisie respectueuse leur dédain de la Bible :

> En leur autel tant doucement la touchent,
> Sur un carreau triumphant ilz la couchent,
> Quant on la lit trestous debout ilz ſont,
> Et en ce poinct tous la cour vous luy font.
> Vous iureriez par S. Luc & S. Gile
> Qu'ilz n'ayment tous rien tant que l'Evangile,
> Mais Dieu cognoiſt que ce ne ſont que mines...

Ces démonstrations menteuses n'ont d'autre but que de tromper les gens crédules, et si l'on n'accepte pas, yeux fermés, l'interprétation du texte telle qu'ils la donnent, si un malheureux se permet de hasarder un mot que n'approuve point « l'idole de Rome », ils se mettent aussitôt à crier au sacrilège :

> Ilz ſ'en courront à leur Dieu, diſants : ouy!
> C'eſt un Luther! Il eſt digne de mort!
> Et, à leur voix, voila un homme mort
> Qui a oſé l'Evangile preſcher
> Que ces caphardz ſembloyent tenir tant cher.

Dans ces idées exprimées avec tant de vivacité, n'y a-t-il point comme un écho des démêlés de Marot avec Sagon? Marot jouant de bonne foi le rôle du néophyte convaincu, Sagon épluchant toutes ses paroles, épiant ses moindres gestes pour obtenir sa condamnation au bûcher? Voici encore un trait auquel se peut reconnaître notre poète. On se rappelle peut-être cette allusion de Marot à Meigret, dit le Magnifique, et à ses fourneaux où il s'occupait de changer les métaux en or (1). L'auteur du *Sermon de la dédicace* compare les prêtres de Rome aux alchimistes et constate que sous leur main, également, tout se change en or :

> Car ce preſtrail, de vertu indigent,
> Convertit tout en or & en argent :

(1) Voyez ci-dessus, p. 330.

Chofe n'y a, en ce vifible monde,
Que ce preftrail, qui partout eft immunde,
Tant connoit-il la malheureufe gent,
Ne mue foubdain en or & en argent
Par la vertu ou par la diablerie
De leur vieil art & damnée alquymie.

Le sermon se termine par une bordée d'injures et de bouffonneries contre le « Dieu de pâte » et les cérémonies de la messe. L'esprit de concurrence religieuse avait mis alors à la mode ce goût de railleries triviales entre protestants et catholiques. Enfin, la conclusion est une déclaration de guerre « contre les larrons de l'église de Rome ». Puis, comme s'il se rappelait subitement qu'il parle au nom d'un dieu de miséricorde, en terminant cette homélie, l'auteur nous souhaite en son nom

Que par fon Chrift, falut puiffions avoir.

L'exemplaire de cette pièce que nous avons eu entre les mains ne porte aucun nom d'auteur. Cette omission n'est point négligence ou désintéressement, mais bien calcul. Le poète éprouve une joie malicieuse à défier ses adversaires dans l'embuscade qu'il a choisie et où il se croit à l'abri de toute indiscrétion fâcheuse :

Ie m'attens bien que ie feray cité,
Si ces larrons fcavent ce que ie dys,
Car trop auant, icy, ie contredys
Aux grans abus qu'ilz font en leurs mouftiers
Où ie ne vays pas bien fort volontiers.

N'est-il pas permis de voir dans cette réserve un trait du « poltronniseur » qui revenait d'Italie si bien formé à l'école des Lombards?

Il est certain pour nous maintenant que le *Sermon du bon pasteur*, qui d'ailleurs a toujours été attribué à Marot, fut composé par lui dans la première moitié de l'année 1539, et il nous paraît difficile de ne pas restituer au même auteur le *Sermon de la dédicace*, imprimé dans le courant de cette même année. Nos recherches apportent avec elles un autre résultat : celui de constater que ces années de la

vie de Marot qui paraissaient au premier abord s'être écoulées dans l'oisiveté n'ont pas été cependant sans travail. Elles sont remplies par des œuvres dont on peut contester le mérite littéraire et dans lesquelles on peut regretter la déviation fâcheuse du talent de Marot. Mais l'arbre continuait à produire, si les fruits n'avaient plus la saveur de la première sève.

Dans la maison de la rue du clos Bruneau, la vie de Marot se partageait entre les travaux que nous venons d'indiquer et sans doute la joie de voir grandir ses enfants sous ses yeux. Dans ce port de refuge, il pouvait croire que la fin de sa vie s'écoulerait au milieu du calme et de la tranquillité. Nous verrons trop tôt que ces espérances ne devaient point se réaliser. Bien que nous aimions à nous figurer Clément Marot vivant dans cette retraite au milieu des siens, il s'en échappait souvent et faisait de fréquentes apparitions à la cour. C'est ainsi qu'au mois de septembre 1539, lorsqu'une maladie grave mit tout à coup en danger les jours de François Ier, le poète vint aussitôt reprendre son poste auprès de son maître et partager les angoisses de la reine, de tous les proches du roi et de tous ses serviteurs (1). L'alerte fut vive et l'on craignit un moment que, malgré son tempérament robuste, François Ier ne résistât pas à la violence du mal. Un

(1) François Ier avait déjà été très malade en 1535 et l'on avait craint pour ses jours. En ferait foi, à défaut d'autre document, une épître de Marot envoyée de Ferrare et qui n'a point encore été réunie aux œuvres du poète : elle ne se trouve que dans le manuscrit de Chantilly. La pièce entière sera publiée par nous. En voici toujours le commencement :

Par Ieſuchriſt, ie rendz à Dieu ſon père
Graces, ô Roy, de ta ſanté proſpere;
Proſpere dy, non pour toy ſeullement,
Mais pour tous ceulx qui générallement
Sont ſoubz ta main. O comme malmenée
Fut de ton mal la princeſſe Renée!
O la grant ioye auſſy qu'elle receut
Quant ta ſanté par Marc Anthoine ſceut!
N'y eut celluy des ſiens qui dès à l'heure
Ne monſtraſt bien ſa ioye intérieure;
Meſmes l'enfant qu'encor au ventre elle a
De grant plaiſir là dedans ſautella,
Sentant deſià que tu es de ſa mère
Le fort appuy contre fortune amère.
Et de ma part i'en ay de grant lyeſſe
Faict ceſt eſcript, qui prendra hardieſſe
Te ſupplier par humble remonſtrance,
Si i'ay perdu l'oſer aller en France,
Si i'ay perdu le moyen favorable
De plus entrer en ta chambre honnorable,
Si i'ay perdu (à grant tort touteſfoys)
L'heur de parler avec toy quelquefoys,
Si ie n'oy plus ta divine éloquence,
Tenir propos de haulte conſéquence,
Dont ie tiroys touſiours quelque ſçavoir,
Si i'ay perdu iuſques à plus ne veoir
Soir & matin de mon prince la face,
Que ie ne perde au moins ta bonne grâce!

historien du temps nous donne le détail suivant sur la maladie du roi : « Rex æger sedebat pessimo ulcere venatus (1). » Les galanteries du roi étaient trop connues et trop fréquentes pour qu'il fût possible de faire erreur sur les causes de cette maladie, mais jamais la crise ne fut si aiguë. Pour mieux peindre la douleur à laquelle la reine Éléonore était alors en proie, le poète imagina de la faire parler elle-même dans des vers où elle donne libre cours aux inquiétudes que lui cause la santé du roi :

S'efbahit on fi ie fuis efplorée,
S'efbahit on fi fuy defcolorée,
Voyant celluy qui m'a tant honorée
Eftre à la mort?

La reine avait d'abord pensé qu'une simple invocation à la déesse Hygie suffirait pour dissiper le malaise du roi :

Douce Santé de langueur ennemie...
Richeffe n'eft tant que toy defirée,
De rien, fors toy, la perfonne empirée
Ne fe fouvient.

Elle supplie la déesse de revenir auprès du roi, « le bien aymé des siens », qu'elle ne devrait quitter pour aucun motif :

Las! au befoing tu l'as abandonné,
Et f'eft mon cueur maintes foys eftonné
Comment d'un corps de graces tant orné
Tu t'es bougée.

La reine est partagée entre la tendresse et l'admiration pour ce monarque chevaleresque dont la prestance physique l'avait captivée lorsqu'elle l'avait entrevu à Madrid. Cette épouse dévouée avait pour François Ier un amour à toute épreuve. Aussi Marot est-il ici l'interprète de ses sentiments vrais, et ces plaintes, ces gémissements, il les reproduit fidèlement, se bornant à les agrémenter de quelques ornements poétiques. Mais Hygie reste sourde aux prières de la reine qui, délaissant l'Olympe païen,

(1) Arnoldi Ferronii, *De rebus gestis gallorum*, fol. 253.

revient au paradis chrétien et sent aussitôt la confiance renaître dans son cœur :

Mais pourquoi ſuis-ie ainſi de douleur pleine?
Eſt eſperance en moy ou morte ou vaine?
Le Tout-Puiſſant par ſa bonté humaine
Le guérira.

Sur ce thème, le poète se livre aux variations les plus inattendues. Il est même assez curieux de voir le disciple de Calvin, devenu dans ses poésies secrètes un des apôtres de la Réforme, implorer tour à tour la déesse Hygie, le Dieu des chrétiens et, dans un assortiment bizarre de divinités de toute provenance, faire entrer par surcroît Atropos, Pallas, Mars et Phœbus. La reine termine sa poétique complainte par cet acte de foi :

Auecques moy conclure vous conuient
Que iamais Dieu ceulx qu'il aime n'oublie.

La confiance de la reine ne fut point déçue. L'abcès du roi s'ouvrit et le royal malade revint à la santé. Voici comment s'exprime à ce sujet le chroniqueur que nous avons déjà cité (1) : « Ulcere tandem aperto medicorum eorum qui manu curant chirurgiæ opera, rex convalescere incepit. » Un autre historien attribue le rétablissement du roi « à l'ayde de Dieu et intercession des saints » (2). Si l'on tient compte de la nature vigoureuse de François Ier, on sera bien près de la vérité sur les causes de son retour à la santé.

Au moment où l'on se remettait à peine d'une alarme si vive et tandis que le roi achevait à Compiègne sa convalescence, des ambassadeurs de l'Empereur vinrent lui demander pour leur maître le passage à travers son royaume. En effet, les Pays-Bas s'étaient révoltés et il importait à Charles-Quint de prendre le plus court pour aller mettre les rebelles à la raison. Les envoyés de l'Em-

(1) Arnoldi Ferronii, *De rebus gestis gallorum*, fol. 253.

(2) *Cronique du roy François Ier*, p. 272.

pereur se présentaient avec les offres les plus séduisantes. Si le roi consentait à lui laisser traverser la France, Charles-Quint parlait de donner soit à son beau-frère, soit à l'un de ses enfants, l'investiture du duché de Milan. Ces ouvertures furent diversement accueillies à la cour. C'était en effet un gros événement, bien propre à surexciter l'opinion, que de voir le libre accès donné au vainqueur de Pavie, au geôlier du roi dans la prison de l'Alcazar, à celui que la rumeur publique désignait, trois ans auparavant, comme le complice de l'empoisonneur du dauphin. Pour le roi, il se souciait peu de supputer s'il était plus politique et, par suite, plus avantageux de laisser son rival se débattre au milieu des embarras qui l'étreignaient ou de l'aider à en sortir. François I[er], qui avait la force et la vigueur des chevaliers de la Table Ronde, avait aussi un peu de leurs idées candides; sa vie nous révèle à chaque instant une tendance à prendre pour modèles les faits et gestes des chevaliers du roman. Dans les grandes circonstances, par un effet d'hallucination rétrospective, il aimait à chercher ses inspirations auprès du roi Artus ou d'Amadis de Gaule. Aussi accueillit-il cette proposition de laisser Charles-Quint traverser son royaume avec un empressement voisin de l'enthousiasme; il alla même jusqu'à proposer à l'Empereur de remettre entre ses mains, à titre d'otages, ses propres fils et les plus grands seigneurs du royaume. Il y avait un autre parti à la cour, le parti des résultats, à la tête duquel était le dauphin et le duc d'Orléans et qui comptait de nombreux adhérents dans la noblesse, voire dans la nation encore meurtrie des guerres récentes. Mais ce parti ne régnait point, il ne put faire prévaloir ses prétentions contre les idées chevaleresques du roi. En vain fit-il remarquer que, puisque l'Empereur demandait un service, il était juste qu'il en donnât l'équivalent. En vain laissa-t-il entendre que les belles promesses de l'Empereur, relativement au duché de Milan, gagneraient à être tout de suite exécutées, au moins pour partie. Ces observations furent même, avec beaucoup de réserve dans la forme, présentées à l'Empereur. L'Empereur, prenant des airs d'amour-propre offensé, demanda si l'on doutait de sa parole. Il ajouta qu'il était de sa

dignité, de celle du roi de France, de s'abstenir de tout commencement d'exécution au sujet des intentions manifestées parce que ce serait donner à penser qu'il n'avait fait ces concessions que par l'effet d'une contrainte et comme rançon de son passage. Mais dès qu'il aurait mis le pied dans une ville de ses États, il agirait de telle sorte que « le roi aurait occasion de se contenter ». Il résulta de tout cela que l'Empereur fut admis à traverser le royaume sans conditions. Bien plus : pendant un mois entier, sa marche fut une marche triomphale à travers toutes les villes de France. Partout sur son passage on rivalisait de luxe et de magnificence, lui prodiguant, par ordre du roi, des honneurs que l'on aurait à peine accordés au roi lui-même s'il eût vengé la France des défaites dont elle saignait encore.

Les poètes furent de la partie. L'un des amis de Marot, comme lui valet de chambre du roi, Claude Chappuys, écrivit une pièce de circonstance intitulée : *Complainte de Mars sur la venue de l'Empereur en France*. Mars ne pouvait voir, en effet, que d'un mauvais œil ce rapprochement des deux souverains qui allaient lui couper net ses moyens d'existence, puisqu'il ne vit que de la guerre. Le plus gros intérêt que présente la *Complainte de Mars*, c'est que l'itinéraire de l'Empereur s'y trouve indiqué d'une manière complète. Ce fut le 1er décembre 1538 (n. st. 1539) que Charles-Quint, auquel faisaient cortège les deux fils du roi, prit pied sur le sol de France. Voici l'énumération des premières villes traversées par le royal voyageur :

Quoy? L'Empereur a paſſé par Bayonne,
Où tout le monde humble ſalut luy donne,
Et à Bordeaulx très honorablement
Eſt recueilly : Coignac ſemblablement
L'a attendu : Coignac c'eſt le lieu meſme
Natal du roy : la ville d'Angouleſme
Pour ſa venue eſt richement parée
Et de le veoir ſe tiendroit honnorée;
Poictiers auſſi, illustre ville & forte,
N'a reffuſé de luy ouvrir ſa porte;
Chaſtellerault ſon parc luy a monſtré
Et toſt après en Loches eſt entré

Où a receu la premiere embraſſée
De ce grand roy qui fut entrelaſſée
De maintz propos tant doulx & gracieulx
Que moins parloit la bouche que les yeulx
Et moins la bouche & les yeulx que le cueur...

Après Loches, Amboise, Blois, Orléans, Fontainebleau, Vincennes. C'est du château de Vincennes que le jeudi matin, 1er janvier 1539 (n. st. 1540), Charles-Quint partit pour faire son entrée dans Paris.

Marot, poète de la cour, avait été chargé de célébrer les louanges de l'Empereur, comme il l'avait déjà fait à Nice et à Aigues-Mortes. Or, le jour de l'arrivée de Charles-Quint à Vincennes, le ciel versait des torrents de pluie; le lendemain, au contraire, le temps était radieux et le soleil réjouissait les Parisiens de ses rayons. Marot, s'inspirant d'un souvenir de Virgile, composa les vers suivants :

Lorſque (Céſar) Paris il te pleut veoir,
Et que pour toy la ville eſtoit aornée,
Vn iour deuant il ne fit que pleuuoir
Et, lendemain, claire fut la iournée.
Si doncq faueur du ciel te fut donnée,
Cela (Ceſar) ne nous eſt admirable :
Car le ciel eſt, comme par deſtinée,
Tout couſtumier de t'eſtre fauorable...

Un autre prodige, bien plus extraordinaire que la cessation de la pluie, et dans lequel la crédulité publique voulut voir la preuve que le ciel lui-même tenait à témoigner de quel œil favorable il voyait le raccommodement des souverains, marqua l'entrée de Charles-Quint dans notre capitale. Il paraît que ce jour-là deux soleils brillèrent ensemble au firmament. Théodore de Bèze en composa un huitain de vers latins.

Marot ne parle point de ces deux soleils. Mais dans les souhaits de bienvenue qu'il rima en l'honneur de l'Empereur, il sut trouver des accents qui rappelaient les meilleures poésies de sa jeunesse. Il débute par une image des mieux tournées :

Or, eſt Ceſar, qui tant d'honneur acquit,

Encor un coup en ce beau monde né;
Or, eſt Ceſar, qui les Gaules conquit,
Encor un coup en Gaules retourné...

Et puis, afin qu'il n'y ait point d'équivoque sur les causes de cette admiration, il ne s'arrête plus à la personne seule de l'Empereur, mais il mêle l'idée de paix à ces transports dithyrambiques. Il sait bien que c'est le meilleur moyen d'attirer au souverain étranger les sympathies de cette foule qui se presse sur son passage, et il montre l'Empereur animé des dispositions les plus pacifiques, portant :

Non point en main le glaiue, mais l'oliue.

Marot trace ensuite le tableau le plus touchant des marques d'amitié que les deux princes échangent publiquement. Comment ne pas croire à une égale bonne foi des deux parts? L'Empereur se livre entre les mains du roi de France et le roi respectera la liberté de son hôte. La sincérité de François impose à ses sujets le devoir de croire à une sincérité semblable chez l'Empereur. Et, sous l'influence des illusions qu'a fait naître le spectacle de cette réconciliation inopinée, on se laisse aller à entrevoir le retour de l'âge d'or. C'est à peine si le poète a des expressions assez attendries pour peindre les sentiments d'allégresse qui débordent de son cœur :

Bien heureux eſt la gent qui n'eſt point morte
Sans veoir premier voſtre ferme unité,
Qui le repos de tant de monde porte!
Vien donc (Ceſar) & une paix apporte
Perpetuelle entre nous & les tiens...

C'est bien dans cette espérance de paix, et non ailleurs, qu'il faut chercher la cause de l'enthousiasme qui éclatait dans toute la France à chaque pas de l'Empereur, dans chaque ville qu'il traversait. Toutes ces populations étaient lasses de la guerre, elles avaient encore à la mémoire une invasion récente. En voyant maintenant l'Empereur parcourir la France sans armes et sans crainte, en voyant François Ier épuiser tout ce que l'imagination peut inven-

ter de splendeur pour donner à son hôte un éclatant témoignage d'amitié, la foule, avec son simple bon sens, se prenait à croire que la paix était désormais solide et elle applaudissait de tout cœur.

Dans sa réception à Charles-Quint, Paris s'appliqua à surpasser en magnificence les autres cités de France. Toute la ville était sur pied pour voir passer le souverain étranger, tandis que tout le monde officiel, revêtu de ses costumes aux couleurs bigarrées, allait au-devant de lui et lui faisait cortège. Chacun avait tenu à honneur de venir à son rang, depuis les quatre ordres mendiants qui ouvraient la marche jusqu'aux députations de tous les métiers de la Cité. On y voyait figurer toute la maison du roi avec ses grands officiers, le Parlement et le Châtelet, l'Université avec ses professeurs et ses écoliers. Le roi, dans un sentiment de coquetterie pour sa capitale, avait voulu la présenter à son auguste visiteur sous son aspect le plus séduisant et il avait ordonné que les rues fussent nivelées et parées, que les immondices que l'on jetait au hasard devant les maisons fussent enlevées. En arrivant devant la Bastille, l'Empereur fut salué d'une décharge de trois cents coups de canon. Il est impossible de décrire tous les « eschaffaulx » supportant des groupes allégoriques, tous les arcs de triomphe ornés d'inscriptions et d'emblèmes variés; mais partout c'était la même pensée, partout des allusions à la paix, directes et transparentes. Ici, c'était un champ où fleurissaient les lys et fermé aux deux bouts par deux portes, l'une la Porte de Paix, l'autre la Porte de Guerre; à la Porte de Paix était placée une belle jeune fille, nommée Alliance, qui fit la révérence à l'Empereur. Ailleurs, c'était la Paix en personne, assise sur un trône, ayant à ses côtés deux personnages nommés l'un Accord, l'autre Discord; au-dessus de ce groupe avait été placée l'inscription suivante :

Ie ſuis la Paix, fille du Dieu viuant,
Quiconques eſt mon honneur pourſuiuant,
Dieu eſt pour luy & ſa maiſon augmente;
Qui guerre ſuit, la deſtruict & tourmente (1).

(1) *Cronique du roy Fran- çoys Ier*, p. 312.

Quelle impression ces emblèmes produisirent-ils sur l'Empereur? Le certain, c'est qu'ils ne changèrent en rien les desseins arrêtés dans son esprit et ne modifièrent point ses dispositions à l'égard de la France.

A travers tous ces arcs de triomphe, Charles-Quint se rendit du faubourg Saint-Antoine à Notre-Dame, où il fit une courte prière; de là, il fut conduit au palais, où le roi le reçut au pied des degrés du grand perron et le soir il y eut banquet dans la grande salle. Le roi voulut conserver pendant quelques jours son royal visiteur et, pour le distraire, inventa une succession non interrompue de fêtes et de réjouissances, danses, tournois et représentations théâtrales. Chacun, à la cour, dut faire de son mieux et payer de sa personne. Tandis que les gentilshommes échangeaient dans les tournois de grands coups de lance et d'épée; tandis que les plus jolies dames de la cour ne se lassaient point de répéter des « morisques » et des « mommeries » pour distraire l'Empereur, les poètes épuisaient leurs rimes les plus riches pour louer dans l'hôte du roi les qualités qui lui manquaient le plus : l'amour de la paix et la fidélité à la parole donnée.

Marot se distingua par son ardeur à couvrir Charles-Quint de flatteries. On pourrait dire qu'il ne faisait, en cela, qu'exécuter les instructions de son maître, et il est même probable qu'au début il ne commença à louanger Charles-Quint que pour obéir aux ordres reçus. Mais ce fut sans doute pour payer une générosité de l'Empereur qu'il exagéra la flatterie dans ses derniers vers.

Charles-Quint connaissait déjà Marot de réputation. Il n'ignorait point les vers où le poète avait célébré l'entrevue de Nice. C'était encore Marot qui le saluait à son arrivée à Paris. Il tint sans doute à le voir et demanda à François I[er] de le lui présenter. Et voici, d'après un auteur contemporain, comment la chose se passa : « Dieu, plein de miséricorde, meit au cueur du feu roy Françoys d'avoir fort aggreables les trente psalmes de David avec l'oraison dominicale, la salutation angelicque et le symbole des apostres que Clement Marot avoit translatez et traduictz et dediez à sa grandeur et majesté, laquelle commanda audict Marot présenter le tout à l'Empereur

Charles-Quint qui receut benignement ladicte translation, la prisa et par parole et par présent de deux cents doublons qu'il donna audict Marot, luy donnant aussi courage d'achever de traduire le reste desdictz psalmes, et le priant de luy envoyer le plus tost qu'il pourroit *Confitemini Domino quoniam bonus*, d'autant qu'il l'aimoit (1). »

Cependant, Charles-Quint avait hâte de quitter la France. Il se sentait mal à l'aise et comme prisonnier dans le royaume de son ancien ennemi. Certains propos qui lui étaient revenus entretenaient dans son for intérieur une défiance qu'il s'étudiait à ne point laisser percer. Lorsqu'on apprit à la cour que Charles-Quint avait franchi la frontière, Triboulet écrivit sur ses tablettes que l'Empereur était plus fou que lui. Le roi ayant demandé à son fou ce qu'il dirait si Charles-Quint passait librement. « — Sire, avait répondu Triboulet, j'effacerai son nom et je mettrai le vôtre à sa place. » Une autre fois, après l'arrivée de l'Empereur à la cour, François Ier lui montrant la duchesse d'Étampes : « — Voyez-vous mon frère, lui dit-il, cette belle dame; elle est d'avis que je ne vous laisse point sortir de Paris que vous n'ayez révoqué le traité de Madrid. » « — Si l'avis est bon, repartit l'Empereur, il faut le suivre. » Un jour, le duc d'Orléans, très espiègle et très leste, sauta sur la croupe du cheval que montait l'Empereur. « — A ce coup, lui dit-il, vous êtes mon prisonnier. » Et l'Empereur ne put s'empêcher de tressaillir. On raconte même que, sous l'inspiration de Diane de Poitiers et de la duchesse d'Étampes, le dauphin et le duc d'Orléans, d'accord avec le roi de Navarre et le duc de Vendôme, avaient résolu d'arrêter l'Empereur à Chantilly, chez le connétable de Montmorency; le complot avorta par le refus de Montmorency d'y prêter la main; les uns

(1) *Mémoires de Condé*, t. I, p. 621, et Cimber et Danjou, *Arch. curieuses de l'Histoire de France*, t. III, p. 353 (1re série). — Il y a là un renseignement précieux à retenir pour expliquer la fortune prodigieuse des *Psaumes* de Marot. Tandis que les plus humbles adeptes de la Réforme les chantaient dans leurs cérémonies, les grands de la terre les mettaient à la mode et les prenaient sous leur protection. Il est vrai que la censure ecclésiastique ne les avait pas encore condamnés.

virent dans cette conduite un acte de grande loyauté, d'autres insinuèrent plus tard que l'Empereur avait su gagner le connétable à ses intérêts; quoi qu'il en soit, voici la réponse de celui-ci aux ouvertures que le dauphin lui fit à ce sujet : « — Monsieur, le roi, votre père, a donné sa parole à l'Empereur et il ne souffrira pas que personne dans le royaume le fasse passer dans l'Europe pour un prince parjure. »

Ainsi l'Empereur pouvait surprendre mille petits indices qui étaient pour lui autant d'avertissements de quitter la France aussitôt qu'il le pourrait sans avoir l'air de brusquer son départ. Enfin, arriva ce jour tant désiré où il prit congé de son royal amphytrion.

Depuis plus d'un mois, on ne se reposait plus en France et surtout à la cour; François Ier était aussi bien à bout d'imagination pour inventer de nouveaux plaisirs que Charles-Quint à bout de forces pour en supporter la fatigue. L'heure de la séparation était arrivée; on voulut donner à ces adieux un caractère plus touchant en les accompagnant de protestations d'amitié. Marot eut ordre d'adresser au nom de la France à l'Empereur des adieux solennels et, sous l'inspiration du grand événement dont il avait eu le spectacle, peut-être aussi de la reconnaissance que laissaient dans son cœur les doublons impériaux, il composa un rondeau :

Adieu, Cefar, prince bien fortuné,
De vray honneur par vertu couronné;
Adieu, le chef de la noble toifon,
Au departir de la propre maifon
Dont le bon duc ton grand aïeul fut né...

Et le poète exprime le vœu de voir la France honorée de nouveau par la visite de Charles-Quint :

Or, i'attendrai cette heureufe faifon
En grand defir que tu fois retourné.

Le dauphin et le duc d'Orléans accompagnèrent l'Empereur jusqu'à la première ville de ses États. Alors se

firent entendre certaines notes discordantes étouffées jusque-là par le concert de louanges et d'acclamations qui avaient retenti à travers toute la France. Mellin de Saint-Gelais paraît avoir été avec les mécontents qui voyaient d'un œil soupçonneux la visite de l'Empereur et qui auraient désiré tant au moins qu'il en restât quelque profit pour le royaume; il composa l'épigramme suivante :

Un Efpaignol entrant dedans Paris
Vit les grands arcs que l'on auoit dreffés
Pour l'Empereur prefque cheus & peris,
Et des ouuriers & d'eulx mefdit affez.
Lors dit quelqu'un : ne vous efbahiffez
Si chofe foible a eu peu de durée,
L'eftoffe fut à la foy mefurée
D'vn empereur qui fe va commuant
Et f'il l'euft eue entiere & affeurée
On luy euft faict ouurage de durée,
De marbre dur, voire de diamant (1).

Mellin de Saint-Gelais avait raison contre Marot, ou plutôt Marot voyait sans doute aussi clairement que Saint-Gelais, mais il était obligé de parler au nom de la seule personne à la cour qui prît le change sur les sentiments de l'Empereur, si tant est que François Ier eût conservé une dernière illusion concernant la bonne foi de son ancien rival. Avec autant de finesse que de concision, Brantôme indique d'un trait ce qu'il revint au roi de tant d'avances faites à son beau-frère : « Quant l'Empereur, écrit-il, luy eut tourné le visage, il ne lui tint rien de ce qu'il luy auoit promis. »

Si la France n'eut pas beaucoup à profiter de la visite de Charles-Quint, cette visite, à un point de vue plus particulier, exerça une certaine influence sur les dernières années de Clément Marot. D'après le passage des *Mémoires de Condé* que nous avons cité plus haut et sans revenir sur le cadeau fait au poète par l'Empereur, il nous est donné de constater que François Ier accueillait avec une faveur marquée les compositions religieuses de Marot et tout spécialement sa traduction des *Psaumes* de David et

(1) Mellin de Saint-Gelais, *Œuvres*, t. I, p. 93.

qu'à cette époque, c'est-à-dire en 1540, le nombre des psaumes mis en rimes françaises s'élevait à trente. Il ressort également de ce même passage qu'à la suite du succès obtenu par Marot auprès de l'Empereur, sa traduction des *Psaumes* obtint une grande vogue. En effet, les musiciens des deux pays, France et Allemagne, se mirent à composer de la musique pour en accompagner les paroles. Et l'on entendit bientôt répéter partout ces refrains, aussi bien à la cour qu'à la ville, dans le palais des grands comme dans les plus pauvres demeures. Singulière coïncidence : c'est probablement dans sa maison du Clos-Bruneau, présent du roi, que Marot avait mis la dernière main à la traduction de ces *Psaumes*, dans le voisinage de cette rue des Marais où les adeptes de la religion nouvelle, recrutés parmi les classes les plus humbles de la société, célébraient en secret le culte réformé (1).

La faveur du roi, l'accueil de l'Empereur assurèrent à Marot, pour quelque temps du moins, une période de sécurité et de répit. Il avait la faveur du maître, il était le poète à la mode; c'était assez pour contraindre ses ennemis au silence. Quant aux sympathies qui se manifestaient pour lui, il ne devait y compter que pendant le temps qu'il serait en faveur. Il aurait eu tort toutefois de se fier à ce calme de surface. La Sorbonne gardait ses rancunes et préparait de nouvelles machinations contre tous ceux qui, battant en brèche ses doctrines, affaiblissaient son pouvoir. L'heure de la persécution ne devait point tarder à sonner de nouveau. Pour le moment, du moins, un concours de circonstances heureuses assuraient à Marot une sorte de trêve. Notre poète la consacra à retoucher ses trente psaumes et à parfaire l'autre travail sur le métier, savoir le second livre de la *Métamorphose*. Les trente *Psaumes* traduits dès cette époque ne parurent que vers le milieu de l'année suivante. On est conduit à se demander les causes de ce retard, alors que l'on peut constater, parallèlement, le travail qui porte les esprits vers la lecture de la Bible et les chants religieux. Sur cette tendance très accentuée, des renseignements curieux nous sont fournis par un

(1) La rue des Marais est aujourd'hui la rue Visconti.

livre où l'on ne songerait guère à les aller chercher. Dans la préface de l'*Heptaméron*, des confidences imprévues nous sont faites par dame Oisille, nom d'emprunt sous lequel Marguerite de Navarre expose ses propres sentiments. Mais ses paroles n'ont pas besoin de commentaires; l'exemple qu'elles placent sous nos yeux nous laisse entrevoir la situation générale des esprits. Voici comment s'exprime Mme Oisille : « Ayant cherché, dit-elle, un passetemps toute ma vie, iamais n'en ay trouué qu'un qui est la lecture des sainctes lettres, en laquelle se trouue la vraye et parfaite ioye de l'esprit dont procede le repos et la santé du corps. Et si vous me demandez quelle recepte me tient si ioyeuse et si saine sur ma vieillesse, c'est que, incontinent que ie suis leuée, ie prends la Saincte-Écriture et la lis en voyant et contemplant la volunté de Dieu, qui pour nous a envoyé son fils en terre annoncer cette saincte parole et bonne nouuelle par laquelle il nous promet remission des pechez, satisfaction de toutes debtes, par le don qu'il nous fait de son amour, passion et martyre... » La lecture des livres saints ne sert que d'introduction à celle des psaumes et dame Oisille continue : « Cette considération me donne tant de ioie que ie prends mon pseautier et, le plus humblement qu'il m'est possible, chante de cueur et prononce de bouche les beaux pseaumes et cantiques que le sainct Esprit a composez au cueur de David... » Ainsi les âmes les plus sincères qui se débattaient contre les abus de l'église catholique cherchaient, à cette époque, dans les Écritures et spécialement dans les psaumes de David, une consolation et un apaisement. Lorsque Marot eut traduit ces psaumes en vers et, surtout, lorsque ces vers eurent été mis en musique par Goudimel, on comprend le succès qu'ils obtinrent auprès des religionnaires qui les chantaient ensemble, dans quelques-uns de ces lieux écartés où ils tenaient leurs assemblées. Mais Goudimel ne mit point en musique les *Psaumes* de Marot dès leur première apparition. Il s'écoula même un assez long temps avant que le compositeur entreprît cette œuvre. Or, comme les courtisans voyaient que le roi avait les *Psaumes* en gré, il devint à la mode d'en choisir un que l'on chantait de préférence sur un air de fantaisie. « Chascun y donnoit

tel air que bon lui sembloit et ordinairement de vaux de ville, chascun des princes et courtisans en prit un pour soy (1). » François Ier lui-même avait donné l'exemple. Se trouvant indisposé quelque temps après la révolte de La Rochelle, il imagina, pour se distraire, de « chanter les psalmes avec lucz, violes, espinettes, fleustes, les voix de ses chantres parmi et y prenoit grand délectation » (2). La mode persista; sous le règne suivant, il devint tout à fait de bon ton d'avoir un psaume attitré. C'est ainsi que « le roi Henri second aimoit et prit pour le sien le psaume *Ainsi qu'on oit le cerf bruyre*, lequel il chantoit à la chasse. Mme de Valentinois qu'il aimoit prit pour elle *Du fond de ma pensée*, qu'elle chantoit en volte. La royne avoit choisi *Ne vueillez pas, ô sire*, avec un air sur le chant des Bouffons. Le roy de Navarre Anthoine prit *Revenge moy, prends la querelle*, qu'il chantoit en bransle de Poitou, ainsi les autres » (3).

Il ne faudrait pas faire à ces grands personnages grief d'avoir adapté un texte religieux à des airs profanes. Les chefs de la religion réformée eux-mêmes s'approprièrent plus d'une fois certains flonflons licencieux pour faire pénétrer plus sûrement dans le peuple les saintes paroles que devaient porter au loin ces refrains populaires. Et, tandis qu'à la cour on fredonnait par passe-temps et par genre les psaumes de David, les survivants des martyrs que nous avons vus partir pour le bûcher ou pour l'exil sur la même liste de proscription que notre poète et qui, comme dame Oisille, cherchaient dans les livres saints la santé du corps et la tranquillité de l'âme, s'emparaient à leur tour des vers de Marot, associaient son nom à leur culte et contribuaient pour une large part à sa renommée en donnant une consécration spéciale à la partie de son œuvre poétique qui, autrement, eût occupé la place la plus modeste parmi ses titres à l'immortalité.

Mais, puisque les esprits se montraient si disposés à recevoir les enseignements de la religion réformée, puisqu'à

(1) Florimond de Rœmond, *Naissance de l'hérésie*, t. VIII, part. XVI, p. 5.

(2) Cimber et Danjou, *Archives curieuses de l'Histoire de France*, 1re série, t. III, p. 354.

(3) Florimond de Rœmond, *Naissance de l'hérésie*, *loc. cit.*

la cour et dans la foule on rencontrait tant de personnes préparées à la lecture des livres saints ou au chant des psaumes, comment se fait-il qu'aussitôt après le départ de l'Empereur, Marot ne s'empressa point d'envoyer ses *Psaumes* à l'impression pour accéder au désir de tous ceux qui paraissaient si avides de les posséder? C'est que les choses n'allaient point alors aussi facilement. C'est que la Sorbonne était toujours aux aguets. C'est que les dangers qui avaient déjà menacé Marot étaient encore là, tout prêts à le saisir. C'est que le moindre soupçon d'hérésie pouvait envoyer au supplice et qu'il ne fallait pas grand'-chose, aux yeux de la Sorbonne, pour rendre suspects d'hérésie ceux qu'elle avait pris en aversion. Marot était mal noté; la prudence lui commandait de se tenir sur ses gardes et voilà pourquoi il hésita si longtemps avant de se décider à publier les psaumes qu'il venait de traduire, bien qu'ils eussent l'agrément du roi et qu'ils lui eussent valu des compliments et un cadeau de Charles-Quint.

Du reste, l'orage recommençait à gronder sourdement et les signes les moins rassurants venaient chaque jour avertir le poète qu'il devait se retrancher de plus en plus dans une attitude réservée. Les affidés de la Sorbonne, sans doute, avaient réussi à persuader au roi que les progrès de la religion réformée mettaient en péril son autorité souveraine et devaient aboutir au renversement de son trône. Aussi, revenant sur ses déclarations précédentes, où il avait fait entendre les grands mots d'indulgence, d'oubli du passé, de pardon, François Ier spécifiait-il dans un nouvel édit, avec une précision aussi tranchante que le glaive du bourreau, quelles étaient les limites exactes de sa clémence envers les hérétiques. Cet édit est du 1er juin 1540, quelques mois après le départ de l'Empereur. Il enjoignait expressément à tous baillis, sénéchaux, procureurs, avocats du roi, sous peine de suspension et de privation de leurs offices, de rechercher et poursuivre les luthériens et de les livrer au jugement des cours souveraines (1). Le roi avait espéré que les mesures de rigueur auxquelles il avait eu recours précédemment, « grandes et diverses executions,

(1) Isambert, *Recueil des Lois*, t. XII, p. 676.

punitions et corrections exemplaires », seraient efficaces pour « purger du tout et nettoyer son royaume ». Mais les « seminateurs de cette infection » persévéraient plus que jamais dans leurs anciennes erreurs. Il prenait donc de nouvelles mesures pour les frapper plus sûrement, et c'est pour éviter les lenteurs préjudiciables à la « vindication publique » qu'il enjoignait à ses baillis, sénéchaux, etc..., de se mettre à la poursuite des « seminateurs et sectateurs desdites heresies » et de proceder contre eux à « toute diligence par emprisonnement et autres décrets et remèdes de justice », après quoi ils devraient « incontinent et sans delay » les envoyer aux cours souveraines « pour y estre iugez promptement, à toute diligence, en la chambre criminelle d'icelles ». Dans la dernière partie de l'édit, le roi laisse percer toute sa pensée. Ce ne sont plus seulement les baillis, sénéchaux et autres soutiens de sa couronne qu'il met en demeure de courir sus aux suspects d'hérésie, ce sont tous ses sujets indistinctement, « attendu qu'il est question de crime seditieux et perturbation de l'Estat dont la congnoissance nous appartient princibvement à tous autres », et il défend à tous, sous les peines les plus graves, de donner asile à ceux qui sont visés par l'édit, parce que leurs erreurs et fausses doctrines contiennent en soi « crime de lese-maiesté divine et humaine, sedition de peuple et perturbation de nostre État et repos public ». Nous sommes loin, comme on voit, des deux édits de juillet 1535 et de mai 1536, où le roi autorisait le retour des religionnaires en France et ne parlait que de clémence, de miséricorde envers des esprits égarés. Ceux qui étaient rentrés sous le bénéfice de ces promesses pouvaient croire que, moyennant les gages qu'on avait exigés d'eux, on allait les laisser vivre en paix, sous la protection des lois. Cette illusion, ils purent la conserver pendant quelques années. L'édit royal vint leur prouver que les fanatiques qui menaient la campagne contre eux n'avaient point désarmé, mais qu'ils avaient adopté une tactique nouvelle. Sans renoncer à parler des intérêts du ciel, les Sorbonnistes et leurs tenants imaginèrent d'aller chercher un autre point d'appui dans la raison d'État; ils ne négligèrent rien pour arriver jusqu'au roi et pour lui persuader

que les partisans des idées nouvelles étaient des fauteurs de sédition, des perturbateurs de l'État. François Ier finit par être convaincu qu'il avait en face de lui des ennemis de son trône et du repos public. Dès lors, la Sorbonne avait cause gagnée et le pape n'avait plus à intervenir, le roi étant seul juge des intérêts de son royaume.

En même temps qu'une menace, cet édit renfermait un avertissement. Les religionnaires devaient plus que jamais se tenir sur leurs gardes et manifester le moins possible leurs sentiments.

Marot, personnellement, devait se sentir peu encouragé à publier ses *Psaumes*. Le plaisir que le roi éprouvait à les entendre réciter, à les chanter lui-même, les compliments qu'il en avait reçus de l'Empereur ne suffisaient pas à donner au poète la confiance qu'il n'avait point à craindre un retour offensif de ses ennemis. La Sorbonne autrefois avait bien osé faire le procès au *Miroir de l'âme pécheresse*, œuvre de la sœur du roi! Qui le garantirait, lui simple valet de chambre, d'une pareille aventure? Il en mesurait les conséquences et se sentait de moins en moins attiré à livrer au public sa traduction. La Sorbonne n'avait-elle pas formellement interdit aux profanes d'aborder les textes hébreux, ne permettant d'autres textes que ceux qu'elle avait à sa guise travestis en latin? Marot, en se faisant traduire mot à mot par son ami Vatable les chants du roi David, en transposant dans une langue accessible à tous les paroles du roi prophète qui devaient rester le monopole de quelques privilégiés, s'était déjà mis en rébellion contre la Sorbonne. Il hésitait à parfaire son crime en livrant à l'impression les trente psaumes traduits. Car il savait trop ce qui lui en coûterait lorsque, sur l'examen d'un seul passage, ses adversaires l'auraient déclaré convaincu d'hérésie. On doit comprendre quelles devaient être les perplexités du poète, tantôt poussé par le désir de publier une œuvre approuvée par deux souverains, tantôt se demandant si la publier ce n'était pas courir à sa perte.

Marot était en proie à ces angoisses quand il fut invité par son ami Hugues Salel à l'aller visiter dans son abbaye de Saint-Chéron, à Chartres.

C'était peu avant l'époque des fêtes célébrées en l'honneur du patron de l'abbaye. Or, la Saint-Chéron était fixée au 28 mai. Ce serait donc vers le milieu du mois que Marot se serait rendu à l'invitation de son ami. Outre le plaisir de retrouver Hugues Salel, comme lui du Quercy, comme lui poète, et qui avait été comme lui valet de chambre du roi, il devait y avoir pour Marot un attrait particulier à revoir la ville de Chartres. Au début des persécutions qui devaient troubler le reste de sa vie, Chartres lui avait été hospitalière; son nom seul évoquait celui de l'évêque Louis Guillard dont l'intervention secourable lui avait permis d'échanger les cachots du Châtelet pour la douce « prison » de l'Aigle, où il avait pu se livrer à ses travaux et recevoir ses amis.

A propos de ce voyage à Chartres, qui paraît vraisemblable en raison des liens d'amitié qui unissaient notre poète à Hugues Salel, il se répandit une anecdote que nous nous bornerons à reproduire sans en garantir l'authenticité. Nous transcrirons simplement le manuscrit qui contient le passage suivant : « Il existe dans l'abbaye de Saint-Chéron, près Chartres, une fontaine miraculeuse appelée fontaine de Sainte-Mesme. Lorsque les festes de Saint-Chéron ou de Sainte-Mesme approchent, elle déborde de tous côtés. Et lorsque les eaux sont les plus grandes (ailleurs), elle est presque tarie. Ceux qui en boivent sont guéris de la fièvre. Hugues Salel, abbé de Saint-Chéron, ayant amené Clément Marot en son abbaye le jour de la fête de Saint-Chéron, lui qui ne croyoit guère aux miracles, voulut éprouver celui de la fontaine. Il veilla toute la nuit dans la grotte et en sortit tout épouvanté, tant par les visions étranges qu'il y eut la nuit que par la crue de l'eau qui s'y éleva en plus grande abondance que peut-être elle n'avoit jamais fait auparavant. Ce qui ayant été rapporté par Marot à l'abbé Salel, il lui remontra qu'il n'avoit pas eu raison de tenter Dieu en une chose qu'on avoit reconnue de toute ancienneté (1). » Tout tournait au merveilleux dans cette abbaye de Saint-Chéron : merveilleuse, l'histoire du patron de l'abbaye qui, ayant été assassiné dans

(1) Bibliothèque de la ville de Chartres : *Janvier de Flainville*, portefeuille I, p. 198.

son voyage du Parisis au pays chartrain, avait ramassé sa tête coupée par ses agresseurs et l'avait portée entre ses bras jusqu'aux bords de cette fontaine de Sainte-Mesme où on l'avait retrouvé en prière; merveilleuse, cette fontaine dont la crue prodigieuse épouvantait Marot. Cependant, si nous ignorons le procédé employé par saint Chéron pour transporter sa tête, peut-être la crue de la fontaine peut-elle s'expliquer plus facilement, la date de la fête de Saint-Chéron (28 mai) coïncidant avec l'époque de la fonte des neiges (1).

Pendant la fin de cette année 1540, les *Psaumes* furent laissés de côté par Marot qui ne s'occupa point de leur trouver un imprimeur. Pour remplir ses loisirs, il mit la dernière main à sa traduction de l'*Histoire de Leander et de Hero*. Il se fit sans doute aider par ses amis Toussain et Danes, professeurs de grec au Collège de France. Les deux savants mettaient en français le texte attribué à Musée et Marot le tournait en vers. Cette traduction nous fournit un nouvel exemple des pirateries de certains libraires.

(1) Dans la préface de son édition des *Œuvres choisies de Marot* (p. LXX), Charles d'Héricault, citant les traditions locales de Chartres à propos du séjour que fit Marot à la prison de l'Aigle, en 1526, dit :

« L'une de ces traditions raconte qu'un jour il alla rendre visite à l'un de ses compatriotes et frères en Apollon, Hugues Salel, abbé de Saint-Chéron. Dans cette abbaye existait une fontaine qui avait pour propriété miraculeuse de jaillir à la fête du saint. Marot et ses amis se réjouirent beaucoup de la piété de cette fontaine et on la priait de vouloir bien se livrer à quelque exercice miraculeux, quand tout à coup le jet d'eau se mit à bondir avec tant d'impétuosité qu'ils faillirent être tous noyés.

« Je pense (ajoute fort justement Ch. d'Héricault) que la tradition s'est trompée de date. Salel n'avait encore alors que vingt-trois ans, c'était jeune pour un abbé, même commendataire, et c'est en 1543 seulement que je le vois jurer obédience à Louis Guillard. »

Il y a une légère erreur dans cette dernière date. Tous les biographes de Hugues Salel (Lacroix du Maine, Duverdier, Bayle) s'accordent sur l'année où il fut fait abbé commendataire : 1540. Mais on voit dans cette version comment le miracle annuel de la fontaine jaillissante se transforma en un prodige particulier à la visite de Marot.

Marot était alors l'auteur à la mode et les libraires étaient à l'affût de ses œuvres pour être les premiers à les livrer au public et en tirer la première et la plus profitable récolte. Or, voici ce qui arriva avec l'*Histoire de Leander et de Hero*. Marot ayant terminé sa traduction la donna à lire à quelques amis; le manuscrit circula de main en main et tomba un jour entre celles d'un libraire qui n'àttendait que l'occasion. Aussitôt pris, aussitôt porté à l'imprimerie. Mais le plus piquant, c'est que le libraire qui avait commis ce détournement réclama de l'autorité royale un privilège de deux ans pour s'assurer, à l'exclusion de tout autre, les bénéfices qu'il entendait réaliser sur l'œuvre ainsi dérobée. Oui, Gilles Corrozet et ses confrères, Charles l'Angelier et Jean André, tous trois ayant boutique dans la grande salle du Palais, s'adressèrent au prévôt de Paris pour obtenir la permission « d'imprimer un petit traicté de Museus, poete grec, des amours de Leander et Hero, traduict en français par Clement Marot », et ils demandaient en outre que « deffenses fussent faictes à tous libraires et imprimeurs de ne l'imprimer iusques à deux ans, sur peine de confiscation des livres et d'amende arbitraire afin qu'ils se pussent rembourser de leurs frais et mises ». Le permis d'imprïmer fut accordé par le seigneur de Mesmes; il porte la date du 10 janvier 1540 (n. st. 1541). Ainsi, messieurs les libraires étaient à l'abri de la concurrence déloyale qu'aurait pu leur faire l'auteur. Il faut reconnaître pourtant qu'en pillant Marot, ils ne le pillèrent pas sans courtoisie. En tête de l'édition qu'il offre au public, Gilles Corrozet prodigue au poète les louanges les plus flatteuses. Les compliments ne lui coûtent rien et il réédite l'éternelle comparaison du Marot français avec le Maro latin :

Ainſi a faict Muſeus l'ancien
Poete grec, qui, pour le commun bien
Qu'on peult cueillir de ſa ſaige doctrine,
Parle françoys, par la langue diuine
Du grand Marot, nommé Maro en France,
Le vueille ou non la romaine arrogance,
Marot non moindre en ſa françoyſe veine
Qu'eſtoit Maro en ſa langue romaine.

Cet éloge était quelque peu rebattu. Aussi notre libraire se creuse-t-il l'esprit pour offrir à l'auteur, du côté de l'amour-propre, quelque dédommagement du tort qu'il lui fait en le dépouillant. Et voici sa découverte imprévue. Non seulement ce petit poème est un chef-d'œuvre qui place Marot sur la même ligne que Virgile, mais encore *Les amours de Leander et de Hero* sont un manuel de pure morale, et l'auteur n'a eu d'autre pensée que de présenter au public un enseignement salutaire :

> Par quoy, lecteurs, qui ce liure lirez,
> En le lisant vous considererez
> L'intention de l'autheur qui vous donne
> L'amour depainct au vif en la personne
> De Leander & d'Hero soubz leur vie
> Mal commencée & pirement finye...

Il faut croire que cette manière de s'emparer sans permission des œuvres d'un auteur était assez répandue parmi les libraires de l'époque, car Marot ne paraît pas avoir cherché à prendre son plagiaire sur le fait. Tout d'abord, il ne souffla mot et c'est seulement quelque temps après qu'il fut pris de mauvaise humeur contre le libraire indélicat. Peut-être aussi Marot ne fut-il pas averti sur-le-champ de l'usurpation commise à son préjudice. Ses fonctions à la cour durent, au commencement de cette année, le retenir loin de Paris. Le roi était parti de bonne heure pour Fontainebleau, et il est vraisemblable que Marot l'accompagna dans ses excursions, car nous allons constater la présence de notre poète à la suite de François Ier dans le voyage que ce prince commençait alors.

De Fontainebleau, le roi se rendit à Blois et, de Blois, il gagna Châtellerault; c'était l'endroit qu'il avait choisi pour célébrer avec une certaine pompe le mariage de sa nièce Jeanne d'Albret, princesse de Navarre, avec Guillaume, duc de Clèves. C'est là que nous allons retrouver Marot composant des vers de circonstance.

L'histoire de ce mariage est curieuse et mérite quelques détails. Le jour des épousailles, le cardinal de Tournon ayant demandé à trois reprises à la jeune princesse (elle avait treize ans) si elle était disposée à accepter le prince

de Clèves pour époux, « elle ne respondit iamais ouy ni non, mais seulement luy dit : ne me pressez point (1) ». On ne voulut point avoir l'air de s'arrêter à ce que l'on tenait pour un caprice d'enfant et l'on passa outre. Aussi, « le soir, l'espous fut mené en la chambre et au lit de l'espousée, auquel il mit l'un pié seulement en la présence de l'oncle et des père et mère de la fille et de tous les plus grands seigneurs et dames de la cour, qui ne bougèrent de là qu'ils n'eussent mis de hors le pauvre espous pour aller coucher ailleurs (2) ». La petite princesse, du reste, ne perdit pas de temps et s'empressa de protester une première fois à Alençon, une seconde fois à Tours, contre ce mariage. Dans ses protestations, elle explique comment force a bien été pour elle de se résigner à des cérémonies auxquelles elle aurait voulu se soustraire ; car, dit-elle, « la baillyue de Caen, ma gouvernante, par plusieurs fois m'en a pressée par commandement de la royne, ma mère, me menassant que si ie ne faisois, au faict dudict mariage, tout ce que ledit roy vouldroit et que si ie n'y consentoie, ie serois tant fessée et tant maltraitée que l'on me feroit mourir et que ie serois cause de la perte et destruction de mes père et mère et de leur maison (3) ». Cette baillive de Caen avait des moyens irrésistibles de persuasion. Mais on est obligé de reconnaître que la petite Jeanne d'Albret possédait, dès ses plus jeunes années, le caractère énergique qu'elle révéla dans la suite. Elle avait déjà manifesté à François Ier en personne la répugnance qu'elle éprouvait pour cette union, et cette audace de leur fille avait causé au roi et à la reine de Navarre une colère extravagante qui suffit à expliquer comment la baillive de Caen put à l'occasion passer des menaces à l'exécution (4). Quant aux causes qui avaient porté le roi à vouloir ce mariage, elles sont expliquées diversement. Il aurait trouvé, disent les uns, que, par leur situation, les états du duc de Clèves étaient une barrière utile à mettre entre lui et l'Empereur,

(1 et 2) Nicolas de Bordinage, *Histoire de Béarn et Navarre*, dans la *Collection de la Société de l'Histoire de France* (p. 39).

(3) Génin, *Lettres de Marguerite de Navarre*, t. II, p. 292.

(4) Génin, *Lettres de Marguerite de Navarre*, t. II, p. 177.

contre lequel il conservait un levain de rancune. D'ailleurs, ne fût-ce que pour lui faire pièce, il n'était pas fâché de soutenir un prince que « l'Empereur se vantoit de ruiner et de rendre le plus pauvre homme de la chrestienté, disant haut et clair qu'il quitterait plus tost sa couronne que de lui laisser un poulce de terre (1) ». D'autres prétendent que c'étaient surtout le roi et la reine de Navarre qui tenaient à ce mariage. Les deux versions du reste se concilient parfaitement. Dans son dévouement sans bornes pour son frère, Marguerite de Navarre tenait à seconder les combinaisons de sa politique, et c'est pour ce motif qu'elle contraignit sa fille à épouser le mari agréé par le roi, sans se soucier autrement que l'époux fût ou non du goût de la petite princesse.

La demeure royale, située dans la ville de Châtellerault, avait reçu les hôtes de François Ier. Mais le roi désigna sa garenne ou maison de plaisance de la Berlandière pour être le théâtre des réjouissances et des fêtes qui devaient être données en l'honneur de ce mariage. La Berlandière était située à un quart de lieue de la ville, au milieu de bois et de taillis qui se prêtaient fort bien à l'usage que l'on en voulait faire. Au milieu des clairières de la forêt, avec le feuillage pour décor, on dressa des théâtres en vue des danses et des mommeries, on entoura des lices pour les princes et les seigneurs de la cour qui, plusieurs jours de suite, devaient échanger force coups d'estoc et de taille. Nous épargnerons au lecteur la liste des magnificences déployées au château de Châtellerault lors du bal donné la veille du mariage et lors de la messe solennelle du lendemain. Il ne reste aucune trace de vers composés par Marot pour célébrer cet événement. Le poète, par hasard, était-il déjà dans la confidence de ceux qui savaient cette union condamnée par avance? Avait-il jugé que ce n'était pas la peine de déranger sa Muse pour une besogne inutile? Ou bien avait-il reçu l'ordre de ne rien dire? Comment expliquer autrement le silence de Marot qui, en mainte circonstance futile, avait dédié ses vers à la fille de sa bien-aimée protectrice?

(1) Du Bellay, *Mémoires*, p. 366 (Collection Petitot).

Mais si le poète s'abstint de rimer des épithalames sur un bonheur conjugal qui semblait problématique, il fit en revanche largesse de poésie aux princes qui s'amusaient à jouer au chevalier errant dans les sentiers de la Berlandière. Au temps de la chevalerie, ceux qui considéraient la corporation des chevaliers errants comme une institution d'utilité publique pour la sécurité des grandes routes faisaient, paraît-il, élever à leur intention des espèces de constructions carrées, en pierre ou en marbre, de la hauteur de cinq à six pieds. Ces blocs étaient nommés *perrons.* A ces perrons, les chevaliers suspendaient leurs armes et affichaient les défis qu'ils portaient à tous venants. Des perrons de cette sorte avaient été disposés dans les bois de la Berlandière et, pour donner un tour plus agréable aux défis que chaque chevalier y avait attachés, Clément Marot avait été chargé de les mettre en vers. Il y avait le perron du dauphin, celui du duc d'Orléans, celui du duc d'Enghien, celui de M. de Nevers, celui du duc d'Aumale. Près du perron du duc d'Orléans était « ung hermitaige fort grand et bien faict, garni de petites chambres et cabinetz faictz de feuillées; au dict hermitaige estoyent deux hermittes, l'ung vestu d'une grande robbe de velours tanné, lequel portoit une longue barbe blanche, et l'autre estoit vestu de gris qui estoit à l'entrée dudict hermitaige et tenoit un asne sur lequel estoit ung singe qui faisoit bonne mine ». Il est permis de supposer qu'on utilisa pour la circonstance des vers de Marot déjà anciens et qui sont intitulés : *Mommerie de deux hermittes.* Cette rencontre au milieu des bosquets de la Berlandière était destinée à exciter la gaîté des passants, lorsque le premier ermite à la barbe blanche débitait cette tirade bouffonne sur un ton de faux bourdon :

Sçauez vous la raiſon pourquoy
Hors du monde ie me retire
En un hermitaige à recoy?
Sans faulte ie vous le veulx dire :
Celle que tant i'aime & deſire
En lieu de me reconforter
Touſiours ce cul arriere tire;
Le diable la puiſſe emporter!

Et l'autre ermite reprenait d'une voix nasillarde :

Ie m'en vois tout veſtu de gris
En un bois là ie me confine :
Ce monde auſſi bien i'amaigris,
M'amie eſt trop dure & trop fine...
Là viurai d'eaue & de racine,
Mais par mon ame il ne m'en chaut;
Cela me sera medecine
Contre mon mal qui eſt trop chauld.

Devant tous ces perrons se donnèrent des passes d'armes brillantes; les lances volèrent en éclat, les casques sonnèrent sous les coups d'épée.

Les fêtes s'étaient prolongées plusieurs jours au milieu des danses, des banquets et des tournois. Ce fut vers la fin de juin que la noble assistance, réunie à Châtellerault, quitta cette résidence d'où le roi partit pour Lyon. Marot ne manqua pas d'accompagner la cour. Depuis la réception hospitalière qui lui avait été faite dans cette ville, il ne paraît avoir laissé échapper aucune occasion de lui rendre visite. Outre les nombreux amis qui lui faisaient toujours fête, il y retrouvait ses imprimeurs préférés, Sébastien Gryphe, Étienne Dolet. Il paraît certain que, dès cette époque, il se préoccupait de l'édition de ses œuvres qui parut en 1542; il avait besoin d'en arrêter l'arrangement de concert avec son ami Dolet.

Marot arriva à Lyon dans les premiers jours de juillet et il y séjourna jusque vers la fin d'octobre. Du reste, il ne perdit point son temps dans la bonne ville où grandissait alors Louise Labé. Tout en préparant la future édition de ses œuvres, il s'occupa de faire justice des libraires de Paris qui s'étaient sans pudeur emparés de son *Histoire de Leander et de Hero* et qui, non contents de lui dérober le fruit de son travail, avaient introduit dans le poème quantité de fautes en l'imprimant. La propriété littéraire n'était alors nullement protégée : aux auteurs à se protéger eux-mêmes, comme ils pouvaient. Le plus souvent, ils avaient pour toute ressource d'exhaler des plaintes stériles contre ceux qui récoltaient la moisson qu'ils avaient semée. Maigre consolation; faute de mieux, Marot voulut

au moins se la donner. Dès son arrivée à Lyon, il fit part à Sébastien Gryphe de ses tribulations d'auteur et concerta avec lui son plan de vengeance. Il fut décidé qu'une nouvelle édition de sa traduction du poème de Musée serait imprimée par les soins de Gryphe. Dans cette édition, l'auteur rétablirait le véritable texte et montrerait au public à quel point il avait été dupe de libraires malhonnêtes. Quant à ces derniers, il leur infligerait la punition qu'ils avaient bien méritée en racontant, dans une préface d'une impitoyable exactitude, par quelles manœuvres frauduleuses ils en étaient arrivés à leurs fins. Ses reproches s'adressent tout d'abord à « l'auare libraire de Paris qui, la présente histoire estant à peine hors de ses mains, la guetta, la treuva et l'emporta tout ainsi qu'un loup affamé emporte une brebis ». Mais l'exaspération de Marot aurait peut-être été moins vive contre ses déprédateurs s'ils n'avaient pas mis en danger sa réputation d'auteur en estropiant son œuvre; c'est là un de ses plus gros griefs : « Sous belle apparence de papier et de lettre, continue-t-il, les vers furent si corrompuz et le sens si desciré que vous eussiez dict que s'estoit ladicte brebis eschappée d'entre les dents du loup : &, qui pis est, ceulx de Poytiers, trompez sur l'exemplaire des aultres, m'en ont faict aultant ». Le mal ainsi va grandissant, chaque éditeur ajoutant son contingent de fautes à celles incrustées déjà dans le texte de l'auteur. Marot n'a point de paroles assez véhémentes pour exprimer sa rage contre ces libraires qui commencent par piller ses œuvres et qui les déshonorent ensuite : « Quand ie vey, s'écrie-t-il, le fruict de mes labeurs ainsi accoustré, ie vous laisse à penser de quel cueur ie donnay au diable Monsieur le Babouin de Parisien, car, à la verité, il sembloit qu'il eut aultant pris de peine à gaster mon livre que moy à le bien traduire. » Cette préface est datée « de Lyon, ce 20e iour d'octobre 1541 ». On trouvera peut-être que Marot avait mis longtemps à se fâcher, puisque c'est du mois de janvier précédent que date le privilège accordé par M. de Mesmes à Gilles Corrozet et ses amis; mais, nous avons vu que les devoirs de sa charge avaient retenu le poète une bonne partie de son année. Cependant, ce n'est pas tout que de se venger des libraires.

Marot a encore à défendre sa renommée. Afin de la mettre hors de cause, il publie l'édition présente et pour ce il choisit « maistre Sébastien Gryphius, excellent homme en l'art de l'imprimerie, qu'il pria d'y vouloir mettre la main ». Marot est si satisfait de l'habileté avec laquelle Sébastien Gryphe s'est acquitté de cette besogne qu'il veut lui en donner le témoignage public et, parlant de la confection irréprochable de son livre, il s'exprime en ces termes : « Il le vous a imprimé bien correct et sur la copie de l'autheur, lequel vous prie pour vostre contentement et le sien, si vous auez envie d'en lire, de vous arrester à ceux cy. »

L'impression du poème de Musée ne fut pourtant pas la plus grosse affaire qui occupa Maître Clément pendant son séjour à Lyon. Il y était venu plus spécialement pour s'entretenir avec son ami Dolet de son projet d'imprimer une nouvelle édition de ses œuvres. Il lui parla sans doute de sa traduction des *Psaumes*, à laquelle il songeait à faire une place à côté de ses autres poésies. Mais on décida qu'il serait fait auparavant à Paris une édition séparée des *Psaumes*, pour laquelle l'auteur demanderait l'approbation de la Sorbonne afin de se mettre en garde contre toute mauvaise chance. Depuis l'édition de 1538, Dolet s'appliquait à réunir toutes les pièces éparses de Marot et à en former un assemblage aussi complet que possible (1). Dans cet assemblage, ferait-on entrer l'*Enfer ?* Jusqu'alors, le poète avait bien voulu donner lecture à François Ier de cette satire des gens de lois, en communiquer le manuscrit à quelques amis, mais il pressentait qu'une publication authentique, autorisée par lui, allait soulever un renouveau de haines, et il hésitait. Il paraît vraisemblable que, dans les conversations qu'il eut avec Dolet, celui-ci finit par vaincre ses dernières résistances et le plan d'une nouvelle édition des œuvres fut arrêté où l'*Enfer* aurait place.

Marot reprit le chemin de Paris dans les derniers jours du mois d'octobre. Il avait déjà fixé dans son cerveau les lignes principales de l'épître au roi qu'il comptait placer avant sa traduction des *Psaumes* et qui était destinée

(1) Voyez, à l'*Enfer*, la préface de Dolet.

à protéger son œuvre contre les entreprises de la Sorbonne. Aussitôt arrivé, il jeta sur le papier les vers déjà faits dans sa tête. Cette épître est curieuse à étudier de près, parce qu'elle révèle tout un état d'esprit. Dès le début, on devine l'effort que le poète a dû faire pour prendre sur lui de publier son œuvre, on sent qu'il a tout pesé avant d'arriver à cette conclusion qu'il n'avait rien à craindre en plaçant ses vers sous un si haut patronage :

Ia n'eſt beſoing, Roy qui n'as ton pareil,
Me ſoulcier ne demander conſeil
A qui ie doy dedier ceſt ouurage,
Car oultre encor qu'en toy giſt mon courage,
Tant eſt ceſt œuure & royal & chreſtien,
Que de ſoy meſme il ſe dit eſtre tien,
Qui as par droict de treſchreſtien le nom
Et qui eſt Roy non de moindre renom
Que celluy là qui, meu du ſainct Eſprit,
A le dicter & le chanter ſe prit.

Le souvenir de David est un prétexte à parallèle entre les deux monarques, et Marot porte aux nues le roi prophète et le roi chevalier tour à tour, les décorant des plus ineffables vertus. Mais tout ceci n'était que préambule, entrée en matière, ou, si l'on veut, précaution oratoire. Il fallait en venir à montrer le véritable but poursuivi : la vulgarisation de ces textes saints, jusqu'alors interdits à la foule, que la Sorbonne gardait jalousement pour elle seule et dont elle défendait l'approche comme si, de ce secret, eussent dépendu tout son pouvoir et son prestige. Par prudence, Marot enveloppe sa pensée comme d'un voile, de manière à donner le change à ses adversaires; mais le voile n'est pas si épais que la pensée ne s'en dégage clairement pour ceux qui connaissent les aspirations de Marot. Écoutez comme il décrit le charme poétique qui émane des strophes du roi David :

Ses vers diuins, ſes chanſons meſurées,
Plaiſent ſans plus aux ames bienheurées .
Pource que là trouuent leur doulx amant
Plus ferme & clair que nul vray diamant,
Et que ſes faictz, ſa bonté & ſon prix
Y ſont au long recitez & compris...

Un peu plus loin, parlant toujours au roi François pour lui indiquer ce que l'on rencontre dans les *Psaumes*, il continue :

Vous y orrez de Dieu la pure loy
Plus clair ſonner qu'argent de fin alloy
Et y verrez quelz maux & biens aduiennent
A touts ceulx là qui la rompent & tiennent.

L'Église n'aimait pas que l'on recourût au texte au lieu de s'en tenir à ses interprétations; elle devait donc voir d'un très mauvais œil ce que Marot dit ici des *Psaumes*. Mais, un grief plus grave, c'est l'enthousiasme du poète pour ces livres qui célèbrent les preuves de l'existence de Dieu d'après les merveilles de la création, tandis qu'il s'arrête fort peu aux miracles, qui ne sont que des monstruosités contraires aux lois instituées par le créateur. On sent Marot inspiré par une conviction sincère lorsqu'il énumère les signes par lesquels la puissance divine se révèle à l'homme :

Soit par le grand & merueilleux chef-d'œuure
Au ciel vouſté qui toutes choſes cœuvre,
Ou par le cours que faict l'obſcure nuict
Et le clair iour qui par compas la ſuit;
Soit par la terre en l'air eſpars pendue,
Ou par la mer autour d'elle eſpandue,
Ou par le tout, qui aux deux prend naiſſance,
Sur quoy il veult qu'ayons toute puiſſance,
Nous apprenant à le glorifier
Et de quel cueur nous fault en luy fier.

Le souffle des réformateurs anime celui qui a composé ces vers, et nous n'aurons point à nous étonner lorsque nous verrons bientôt les colères de la Sorbonne déchaînées contre Marot. C'est précisément parce que celui-ci sent la foudre prête à gronder sur sa tête qu'il fait appel au roi, et, par un tour ingénieux, cherche à lui démontrer que lui-même est son complice :

Dieu a voulu juſqu'icy qu'en ſon temple
Par ces beaux vers on le serue & contemple;

Bien eſt il vray, comme encore ſe veoit,
Que la rigueur du long temps les avoit
Rendus obſcurs & durs d'intelligence;
Mais, tout ainſi qu'auecques diligence
Sont eſclaircis par bons eſprits ruſez
Les eſcripteaux des vieux fragments uſez,
Ainſi, ô roy, par les diuins eſpritz
Qui ont ſoubz toy hebrieu langaige appris,
Nous ſont iettez les Pſeaumes en lumiere,
Clairs & au ſens de la forme premiere...

C'était fort habile à Marot de mettre ainsi le roi en avant, de le compromettre, de rappeler que, comme fondateur du Collège de France, il avait poussé les meilleurs esprits vers l'étude des langues hébraïques, grecques et latines, dont la vulgarisation effarouchait tant la Sorbonne. Le calcul semblait des meilleurs : avoir le roi avec soi, c'était s'assurer l'impunité. Il est probable qu'après avoir lu son épître en haut lieu, notre poète ne négligea point de la faire arriver de main en main jusqu'à la Sorbonne pour qu'on n'ignorât point sous quel patronage il se plaçait. Lorsqu'il eut acquis la certitude que, de ce côté, on savait à quoi s'en tenir, il se mit en campagne pour obtenir non seulement le permis d'imprimer, mais encore une approbation des docteurs de la Faculté de théologie. Les choses allèrent si bien au gré de Marot qu'il obtint une licence d'imprimer rédigée dans les termes les plus rassurants : « Après avoir veu la certification de trois docteurs en la Faculté de théologie qui ont veu et visité la translation de trente pseaulmes faicte et composée par Clement Marot, et attestent n'avoir rien trouué contraire à la foy, aux saintes escriptures ne ordonnances de l'Église : il est permis à Estienne Roffet, dict le Faulcheür, imprimer et vendre ladicte translation ainsi veue et corrigée, avec les arguments sur chacun pseaume & defense à tous aultres imprimer ou vendre ladicte translation ainsi corrigée iusques à deux ans prochainement venans, sur peine de confiscation desdictz livres et amende arbitraire. Faict le dernier iour de nouembre mil cinq cens XLI. De Mesmes. »

Après bien des hésitations, bien des tâtonnements, voilà donc les *Psaumes* publiés, et publiés avec l'approba-

tion de la Sorbonne. Trois docteurs de la toute-puissante Faculté n'avaient rien trouvé à redire au texte de Marot. Celui-ci avait le droit de se croire en règle avec la redoutable corporation et de se considérer, pour l'avenir, à l'abri de toute tracasserie. Laissons-le jouir en paix des derniers jours de répit que lui accordent ses ennemis.

Ces derniers mois de l'année 1541 paraissent s'être écoulés assez paisiblement pour Marot. La cour avait pris ses quartiers d'hiver à Fontainebleau, et l'approche de la nouvelle année fournit au poète l'occasion d'une galanterie aux princesses et aux dames de la cour qui fut certainement des plus goûtées. Il leur offrit, à titre d'étrennes, une collection de médaillons poétiques, d'un contour uniforme, mais dont il avait ciselé les détails avec sa finesse et sa grâce des meilleurs jours. Dans cette galerie, où figurent la plupart des dames de l'entourage royal, si le poète ne s'arrête point à peindre les traits du visage, il trouve mieux pour nous présenter sous une forme vivante ce petit cénacle féminin; il met en relief le détail d'actualité, le menu fait qui occupe la cour, et la dame nous apparaît en quelque sorte dans l'attitude où la surprend cette fin d'année. C'est, naturellement, la reine qui ouvre le cortège; l'étiquette le veut. La reine désirait depuis longtemps voir enfin la paix rétablie entre les deux batailleurs qui lui touchaient de si près. La bonne Éléonore s'était donnée tout entière à cette tâche; ses efforts devaient rester stériles; mais le poète l'ignorait aussi bien qu'elle-même et il lui souhaite un prompt succès. Quant à la Dauphine, c'est autre chose, il y avait huit ans qu'elle était mariée et qu'au grand désespoir de la cour elle ne donnait point signe d'enfant; Marot lui souhaite au plus tôt un gros poupon. Se souvenant du chagrin que Marguerite de Navarre avait éprouvé de la perte d'un fils, mort au berceau, le poète ne veut pas renouveler ses douleurs en s'adressant directement à elle, mais il prend un détour ingénieux et souhaite à la jeune princesse de Navarre « un beau petit frère ». Ses compliments s'adressent tour à tour à Mme Marguerite, à Mme de Nevers, dont les « yeux verts » sont célébrés dans une mention spéciale, à Mme de Montpensier, à Mme d'Étampes. Peut-

être la maîtresse du roi fut-elle médiocrement flattée de l'insistance que mit le poète à lui souhaiter de voir revenir ce teint que « luy a osté la déesse de beauté... ». Quand ces accidents arrivent aux dames, elles n'aiment pas qu'on en parle. Il pourrait y avoir là une des causes premières de l'inimitié que Marot suscita chez la belle duchesse par certains écarts de langue (1). A Madame l'Amirale, femme de Philippe de Chabot, une année meilleure : l'amiral, en effet, tombé en disgrâce, s'était vu enlever ses charges et ses biens par lettres royales, au commencement même de cette année. Quant à l'étrenne de la Grande Sénéchale, comme on ne peut accuser Marot de pécher par excès de bonhomie, la morsure est plutôt dure :

Vous n'euftes comme i'entens
Iamais tant d'heur au printemps
Qu'en automne.

Nous voyons ensuite défiler sous nos yeux Mme de Canaples, Mme de l'Estrange, et puis toutes les demoiselles d'honneur, Miolant l'aînée, Miolant la jeune, Bonneval, Chastagneraye, Torcy, Douartis, Cardelan, de Bressuyre, de Macy, de Duras, Telligny, Rieulx, Davaugour, Helly, La Chapelle, Bouzan, Melurillon, Lursinge, Lucresse, Bye, La Baulme, Saint-Tam, les deux Brueil, d'Aubeterre, La Tour, Orsonvilliers et quelques autres encore. Aux filles, il souhaite un mari, aux femmes, un enfant, en entremêlant ses souhaits de compliments malicieux et d'allusions quelquefois un peu libres. Les noms de toutes ces dames et de toutes ces demoiselles d'honneur, nous

(1) Cette « étrenne » de Marot est d'autant plus maladroite qu'il avait été naguère en très bons termes avec la favorite.

Dans les *Œuvres françoises* de Charles de Sainte-Marthe, imprimées à Lyon en 1540, on peut lire (p. 55) une pièce où l'auteur prie Marot, « son père d'allience », de recommander ses œuvres à la duchesse d'Étampes :

Tu ueois, Marot, quel moyen i'ay trouué
Donnant mon œuvre à la Perle de France,
De me tirer hors de toute fouffrance.
Approues le, defià eft approué.
Reproues le, defià eft reproué.
Ays de ton Filz (ô Pere) fouuenance.

Le seul fait que Sainte-Marthe ait choisi Marot comme intermédiaire auprès de la duchesse semble indiquer que celui-ci était fort avant dans la faveur de la maîtresse du roi.

les connaissons déjà pour les avoir rencontrés dans les comptes de la maison du roi. En mainte occasion, et l'occasion revenait souvent, le roi leur faisait cadeau de riches habillements. Sensibles aux libéralités poétiques de Marot, elles prisaient certainement davantage la munificence royale : sans le poète, pourtant, qui donc s'inquiéterait d'elles aujourd'hui ?

Tandis que Marot exerçait ainsi sa verve sur les dames de la cour, Étienne Dolet continuait à Lyon les préparatifs de l'édition projetée et, comme prélude, il publiait, le 1er janvier de l'an de grâce 1542, l'*Enfer*. C'était la première édition donnée en France. Il fallait préparer le public, et surtout les intéressés, à cette œuvre qui autrement pourrait raviver bien des mauvais vouloirs. L'*Enfer* contenait des passages pleins de rudesse. Les deux amis décidèrent qu'on emploierait certains palliatifs pour en tempérer l'amertume, pour apprivoiser les oreilles trop chatouilleuses. Et c'est pourquoi la préface placée par Étienne Dolet en tête de l'*Enfer* est des plus instructives et mérite d'être étudiée avec soin. Il faut au préfacier un compère disposé à recevoir les confidences qu'il éprouve le besoin de verser dans le sein d'un ami de bonne volonté. Dolet choisit Lyon Jamet, le grand ami de Marot, celui-là même qui avait pris fait et cause pour lui au moment de la mésaventure qui provoqua chez le poète les colères d'où naquit l'*Enfer*. Dolet dédie donc sa préface à Lyon Jamet, louable « à tout iamais », renouvelant la plaisanterie que ses amis ne se lassaient point de lui décocher. Le confident, une fois trouvé, il lui raconte comment, ayant formé le « proiet de mettre en lumière, sous son impression, toutes les œuvres de Clement Marot », il s'est appliqué non seulement à revoir « tout ce qui desia auoit esté imprimé de luy », mais encore à « recueillir tout ce qui se pourroit recouurer entre ceulx auxquels il faict part de ses labeurs ». Cette phrase de Dolet est pour expliquer comment certaines œuvres de Marot, passant de main en main, il pouvait arriver que des copies en vinssent à tomber au pouvoir des libraires. C'est en allant ainsi à la découverte qu'il a fini par mettre la main sur l'*Enfer*. L'explication

est admirable pour dégager la responsabilité de Marot. Ainsi, le poète n'est pour rien dans cette affaire; des circonstances auxquelles il est totalement étranger ont mis Dolet en possession de son œuvre. Mais voici plus fort encore : Dolet suppose, avec le plus grand sérieux, qu'il s'est mis d'aventure à lire l'*Enfer* et il l'analyse de manière à laisser croire que pour la première fois ces vers tombent sous ses yeux. Tout cela est dit sur un ton de candeur propre à convaincre les plus incrédules. Peut-être cependant y aura-t-il des incrédules pour faire remarquer que depuis de longues années Marot est en relations avec Dolet et qu'il est bien étonnant que Marot n'ait jamais donné à lire à son ami un de ses poèmes les plus importants. Mais n'oublions pas qu'il s'agit ici de trouver des raisons pour justifier la publication de cette œuvre, sans qu'il puisse résulter de cette publication aucun préjudice pour Marot. Dolet rappelle en passant, et sans avoir l'air d'y toucher, que l'*Enfer* a déjà été imprimé à Anvers. C'est la puissance du précédent, toujours la même à toutes les époques. Dolet a donc lu l'*Enfer*, déjà publié à Anvers, et il déclare qu'il n'y a rien trouvé de répréhensible : « Ie l'ay trouvé, dit-il avec ingénuité, sans scandale envers Dieu & la Religion & sans toucher aucunement la Maiesté des princes, qui sont les deux points que sur tous doibt observer un auteur desirant ses œuvres estre publiées et receues tant en son pays qu'en nations estranges. » Que pourrait-on reprocher à un livre où ne se trouve aucun mot malsonnant, soit contre la religion, soit contre les princes ? Mais Dolet arrive au point délicat et, après avoir fait à la louange du livre ces déclarations que personne ne songe à contester, il ajoute : « Pareillement, il ne blesse en nom exprès l'honneur d'aucun. » C'est parfaitement exact, Marot n'a prononcé aucun nom propre, mais ses allusions sont d'une transparence telle que personne ne s'y est trompé. Sans s'arrêter à ce détail, Dolet continue bravement : « Pour ces raisons, i'ay conclud que la publication de si gentil œuvre estoit licite et permise et me suy mis après pour l'imprimer en la plus belle forme et avec le plus grand aornement qu'il m'a esté possible. » Quant à « ces chatouilleux des aureilles », comme il s'en trouve

partout, s'ils se sont reconnus à certains traits qui ne sont point à leur avantage, tant pis pour eux. De quoi se plaignent ces « rogneux », alors qu'ils ne sont point « grattés apertement ». Et dans un mouvement plein de vigueur et de dignité, Dolet revendique les droits de l'écrivain dans la mesure où on les comprenait alors et qui est encore assez large pour le siècle : « Moyennant, dit-il, que la Religion ne soit blessée et l'honneur du prince atteint », et à condition que la satire ne désignera point les personnes par leurs noms, « le demourant est tolérable et ne fault par après que lascher la bride à la plume ou aultrement ne mesler d'escrire, car si tu composes à l'opinion d'aultruy, tu te trouueras froid comme glace et mieulx vaudroit te reposer ».

Malgré toutes ces précautions, la publication de l'*Enfer* faisait courir Marot à un danger certain. L'apparition de ce poème si mordant contre la Justice exerça, à notre avis, une influence désastreuse sur les dernières années de la vie du poète. Tout le monde connaissait ces vers, tout le monde les avait lus; mais ils circulaient modestement, humblement, et, pour désarmer ses ennemis, Marot pouvait alléguer qu'il les désavouait puisqu'il ne les publiait point. Lorsqu'ils furent sacrés pour la postérité par cette puissance de l'imprimerie que le fanatisme chargeait déjà de ses anathèmes, la condamnation de Marot fut signée. Ce jour-là, il y eut alliance entre les gens de la Sorbonne et les gens de la chicane, qui se promirent mutuelle assistance pour perdre l'adversaire commun. Cette première édition de l'*Enfer* parut à Lyon le 1er janvier 1542. C'est du moins la date de la préface, et Dolet donne ici l'indication de l'année telle qu'on finit par la compter un peu plus tard; il dit en effet, dans sa préface, que l'*Enfer* n'avait point encore paru en France. Or, il parut au cours de l'année 1542 dans les œuvres complètes de Marot. Au point de vue des « aornements », Dolet tint parole et son édition de l'*Enfer* se distingue par la correction typographique et par des notes marginales auxquelles on ne saurait reprocher que de ne pas pousser assez loin leurs indiscrétions.

Nous avons dit pour quelles raisons concertées cette édition de l'*Enfer* avait vu le jour. C'était comme une transition ménagée pour donner place à l'*Enfer* dans l'édition des autres œuvres du poète. Marot envoya à Dolet ses *Trente pseaumes de David* qu'il venait de publier à Paris chez Roffet et ses *Étrennes aux dames de la cour* qui avaient l'attrait de l'inédit. Ces diverses pièces figurent dans l'édition des œuvres qui fut imprimée dans le courant de l'année 1542. Dolet donna tous ses soins à cette édition nouvelle et réussit à y faire entrer nombre de poésies qui n'avaient point encore paru. L'édition des œuvres de 1542 reproduit fidèlement le texte des *Trente pseaumes de David*, d'après l'édition séparée du 30 novembre 1541. Dans les éditions suivantes, au contraire, ce texte fut profondément modifié. Quelques-uns de ces psaumes furent même remaniés d'un bout à l'autre. C'est le texte ainsi modifié qui fut adopté par la suite dans la liturgie protestante (1).

Bien que l'*Enfer* n'ait pas été poursuivi à son apparition, nous devons constater que le moment était assez mal choisi de revendiquer les droits de l'écrivain. Sous couleur de défendre la religion et les intérêts de l'Église, l'ombrageuse Sorbonne qui maudissait l'invention de l'imprimerie et qui, si elle en avait eu la puissance, en aurait effacé jusqu'aux derniers vestiges, faisait une guerre sans merci aux livres et à toutes les productions de l'esprit. Tout imprimé lui était suspect et elle n'avait rien négligé pour mettre le roi de moitié dans ses défiances et dans ses haines, en lui persuadant que ces livres servaient à répandre les doctrines les plus dangereuses pour la sécurité de son trône. La Sorbonne manœuvra si bien qu'elle finit par arracher au Parlement, à la date du 1er juillet 1542, un arrêt par lequel il était fait défense à tous libraires et autres marchands, sous peine de confiscation, d'exposer aucun livre en vente avant qu'il eût été soumis à un examen préalable. A l'arrivée de tout ballot de livres, l'ouver-

(1) Il est assez curieux que ce fait si important ait échappé à l'historien des *Psaumes*, M. Doen, qui a donné tant de preuves de son érudition dans les questions touchant aux doctrines du protestantisme.

ture devait en être faite devant quatre libraires jurés qui étaient tenus d'avertir tout aussitôt de la nature de ces ouvrages le recteur de l'Université et les doyens des trois facultés. Pour l'examen des livres de grammaire, logique, rhétorique, philosophie et lettres humaines, le recteur commettait « deux maistres ès arts, bons personnages, sçavans et non suspects ». Les livres touchant « à la théologie et à la religion chrestienne » étaient l'objet d'une surveillance spéciale. Ils étaient passés au crible par « deux notables docteurs vacants de toute suspicion ». Le même contrôle était appliqué aux livres de droit canon et de médecine (1). Cet arrêt du Parlement montre tout à la fois quelle était la puissance de la Sorbonne et quelles étaient ses dispositions à l'égard des livres, voire des auteurs, dès qu'elle croyait flairer l'hérésie. Raison de plus, pour ceux qui avaient eu déjà maille à partir avec elle, de se tenir sur leurs gardes. Non seulement Marot, qui savait déjà ce qu'il en coûtait d'avoir voulu lutter avec plus fort que soi, aurait dû mettre une prudence extrême à ne point raviver ces redoutables suspicions, mais encore, par une grande réserve et une discrétion de langue absolue, il aurait dû se ménager les protecteurs qui pouvaient seuls lui venir en aide en cas de danger de ce côté. Tout au contraire, comme si cet esprit qui fait commettre toutes les maladresses eût soufflé sur Marot, il laissa échapper, pour le plaisir de dire une malice, un mot qui devait lui être fatal.

Nous avons vu, dans les *Étrennes*, le poète traiter avec une désinvolture un peu aventurée la maîtresse du roi et celle du dauphin. Au lieu d'arrêter à temps ces écarts d'une verve gauloise, il ne sut pas résister au désir de lâcher sur la duchesse d'Étampes une de ces plaisanteries grasses comme on les aimait alors.

A cette époque, comme de nos jours, il existait à Paris mille petites industries ambulantes qui remplissaient de leurs cris les rues de la capitale (2). Dans des quatrains

(1) Ch. Jourdain, *Index chronologicus Universitatis Parisiensis*, p. 349.

(2) Voyez Anthoine Turquet, *Cris de Paris*.

rimés qu'un contemporain, poète de carrefour, a consacrés à ces petits métiers, nous trouvons celui-ci :

Sablon d'Eſtampes à la meſure!
Ie vous en feray bon marché;
Ça, vos femmes approchez;
Venez en querir tant qui dure.

Le sablon d'Étampes avait auprès des ménagères la réputation bien établie de rendre à vaisselle d'étain son lustre primitif. Faisant allusion à cette vertu, Marot eut l'imprudence de dire, en parlant de la maîtresse du roi, alors à l'apogée de la faveur, « qu'il n'y avoit rien de tel que le sablon d'Étampes pour faire reluire les vieux pots (1) ». Le mot était doublement cruel et devait aliéner au poète deux personnes également utiles à ménager. Mais, le mot lancé, il n'était plus possible de le retenir, et il ne fit que trop vite son chemin. Il ne manqua pas de bonnes âmes pour le reporter tout chaud en haut lieu. Les plus impitoyables ennemis de Marot le trouvaient, en cette circonstance, de complicité avec eux pour hâter sa perte. Nous n'avons aucune preuve que la femme ainsi piquée au vif ait fait cause commune avec ceux qui voulaient la mort, à tout le moins l'exil de Marot. Mais ce qui paraît certain, c'est que cette protection toute-puissante qui s'était interposée maintes fois entre lui et ses persécuteurs se retira de lui.

Marot n'était pas un assez gros personnage pour qu'on l'exilât de la cour. Mais, on lui fit mauvais visage et il n'eut pas grand'peine à s'apercevoir que sa disgrâce était complète. Le meilleur parti était de s'éloigner, au moins pour quelque temps, de ses protecteurs de naguère. Il pouvait espérer que son absence ferait l'oubli sur le propos malsonnant pour lequel on lui tenait rigueur et qu'à son retour il lui serait possible de regagner le terrain perdu. Il pensa à aller respirer pendant quelque temps l'air du pays natal et il se mit en route pour Cahors. Il avait déjà parcouru une bonne partie du chemin, lorsqu'il apprit,

(1) Colletet, *Vie de Clément Marot.*

par la rumeur publique, que les partisans des idées nouvelles allaient être en butte à de nouvelles persécutions de par l'ordre et le bon plaisir du roi. Une lettre de Calvin à Pierre Viret donne ce renseignement aussi curieux que précis au sujet de Marot : « Cum ex aula domum se conferret, audivit decretum fuisse a curia parisiensi ut captus illuc quamprimum adduceretur. Flexit iter alio ut diligentius inquireret (1). » Nous n'avons retrouvé aucune trace de ce mandat d'arrêt spécialement lancé contre Marot. Le roi avait bien expédié, à la date du 30 août 1542, des lettres patentes enjoignant aux parlements du royaume de rechercher et de punir les luthériens. Il est vraisemblable que Marot, qui avait déjà vu son nom inscrit sur une liste de proscription et qui craignait de se retrouver à pareille fête, s'empressa de prendre le large et de chercher un refuge sur une terre échappant à la juridiction des parlements. Du reste, les lettres patentes de François I[er] n'étaient pas tendres pour les hérétiques. Le roi déclarait qu'il tenait à honneur de justifier « le nom de treschrestien » que lui avaient transmis « ses prédécesseurs, rois de France », pour avoir « tousiours faict maintenir et soigneusement obserué la foy chrestienne en ce royaume » ; que, jusqu'ici, il n'avait rien négligé pour se montrer leur digne continuateur ; qu'ayant été « de nouvel adverti qu'encores y a quelque mauvaise semence d'erreurs et damnables doctrines qui pululle et s'accroist de iour en iour », et étant d'autre part pénétré de cette conviction profonde que, pour avoir raison de ces funestes doctrines, il y a lieu « de poursuiure et continuer viuement » les exécutions qui doivent « les destruire et abolir sans y perdre heure ni temps, iusques à ce que le fonds et la racine de ceste peste soient exterminez et aboliz » ; il enjoignait à tous ses parlements « d'avoir à toute diligence et tous aultres affaires cessans à procéder rigoureusement et sans départ contre lesdictz personnages qui se troueront de la qualité et condition dessus dicte ». Et comme si le roi eût craint que ses prescriptions ne fussent suivies assez à la lettre, pour s'assurer qu'aucune victime n'échapperait, il invitait tous

(1) Bovet, *Histoire du psautier*, p. 9. (Lettre communiquée à M. Bovet par M. Herminjard.)

les membres du clergé, depuis les archevêques jusqu'au dernier prélat du petit chapitre, à prendre part à cette chasse.

Ceux qui étaient menacés par ces lettres patentes ne pouvaient garder aucune illusion sur le sort qui les attendait, et Marot comprit que l'heure de l'exil avait de nouveau sonné.

Ce fut à Orléans que la mauvaise nouvelle le vint surprendre. Cette indication nous est fournie par le poète lui-même dans une pièce inédite que nous avons retrouvée parmi les manuscrits de la bibliothèque de Soissons et intitulée le *Grup*. On y devine la diversité de sentiments qui bouleversait l'âme du poète au moment où il assistait encore une fois à l'effondrement de ses espérances. Ce bouillonnement intérieur déborde au dehors en un grand éclat de rire, mais un éclat de rire forcé où l'exagération même de l'ironie dissimule à peine les défaillances du cœur, où la bonne humeur d'emprunt n'arrive pas à masquer le découragement. A proprement parler, le *Grup* n'est qu'un coq-à-l'âne dans lequel une imagination en délire se livre aux suprêmes folies. On dirait que le poète a pris à tâche de surpasser en extravagance tout ce qu'il avait composé de plus désordonné en ce genre. Outre l'intérêt qui s'attache à cette pièce pour ce qu'elle fournit de nouveau, elle a surtout le mérite de nous faire connaître l'état d'esprit de Marot, état d'esprit singulièrement en désaccord avec les dispositions que l'on pourrait lui supposer si l'on en jugeait par les psaumes qu'il composait alors et les quelques pièces officielles qui se rattachent à cette époque. Les lettres patentes sont du 30 août, Marot les connut probablement dans le courant de septembre. Le voici obligé de reprendre ses courses errantes à l'approche de la saison rigoureuse, et c'est là une des premières pensées qui se présentent à lui. Tout est remis en question; cette vie à peu près tranquille qu'il s'était ménagée en France est de nouveau troublée; le voici obligé d'aller « au loin cercher pasture ». Il n'ose tourner sa colère contre le roi qui a donné les ordres, mais il passe sa mauvaise humeur sur les « robes d'escarlatte » qui les exécutent. Il fait ample distribution de coups de crocs et

tout lui est bon pour y mordre. Au pape, il reproche le trafic qu'il fait des choses saintes; à l'Empereur, ce qu'il a coûté à la France pour sa réception; il ne ménage point Montmorency et l'inculpe de trahison. Entre ces grandes figures, il évoque l'ombre de Béda, le grand promoteur des émeutes religieuses. Un trait en passant sur la goutte qui travaille Montelon, nommé chancelier en remplacement de Poyet, et sur Poyet qui vient d'être arrêté pour ses malversations. Puis reviennent les plaisanteries sur les infortunes des maris, les escapades des femmes, les hérétiques qu'on fait rôtir et les moines qui s'engraissent de la superstition publique. Mais on sent percer à chaque ligne une irritation toujours croissante, et voici que brusquement déborde tout le fiel amassé par Marot contre celle qu'il considère comme la cause de ses malheurs présents :

A tous les diables la maſtine,
Elle m'a chaſſé de la court...

Et il entame contre elle une diatribe dont l'obcénité surpasse seule la violence. Tout en nous excusant auprès du lecteur, force nous est de citer ce passage, car c'est tout au long de l'Histoire, encore que présentée avec une grande brutalité d'expression. Il n'y a pas à s'y tromper, le début seul suffirait à indiquer qu'il s'agit de la favorite :

Mais voy tu ce diable de con,
Qui a tant faict de cardinaux,
Force eueſques, abbez noueaux...

Le père d'Anne de Pisseleu, duchesse d'Étampes, laissait à sa fille trente frères et sœurs à pourvoir; en bonne sœur, elle s'y employa; toutes et tous reçurent à l'occasion de bonnes charges et de bons bénéfices (1). Continuons d'une haleine, sans nous arrêter :

Iamais vn tel con ne conna :
Celluy qui premier l'enconna

(1) Voyez notre tome III, p. 452, note 1.

Le trouua con de connerie.
Tais toy, follaftre, qu'on ne rye,
Que tu y fuffes enconné.
C'eft vn grand con rataconné :
L'on ioueroit dedans à la paulme,
Il menge le tiers du royaulme.

Il ne faut point oublier que cette pièce ne fut jamais destinée à un libraire : mais c'était pour Marot un moyen de soulager la bile amassée contre la duchesse. En quoi, du reste, il n'était que l'écho des clameurs que soulevait dans tout le royaume la rapacité de la maîtresse en titre. Ce passage, s'il en était besoin, donnerait raison à ceux qui ont conservé le mot par nous cité plus haut, mot qui fut cause de la disgrâce du poète ; il prouverait encore que Mme d'Étampes avait une mémoire implacable et qu'elle ne dédaignait point de se venger.

Et voici comment Marot termine cette longue bouffonnerie :

C'eft affez chanté pour bien boyre.
Efcript à Orleans fur Loyre
Près du feu, en chauffant ma feffe,
Après auoir fringué l'hofteffe.

Laissons pour ce qu'elle vaut cette dernière forfanterie d'homme à bonnes fortunes ; en tout cas, le succès serait maigre pour un galant que des biographes téméraires ont représenté comme du dernier bien avec des princesses de sang royal. Ce qu'il convient de retenir, c'est que Marot était à Orléans lorsque la rude nouvelle lui arriva. La lettre de Calvin citée plus haut en dit peut-être un peu plus long qu'il n'y en avait en réalité. Sur la mesure générale, aucun doute ; quant à une mesure personnelle à Marot, nous n'en avons, répétons-le, trouvé aucune trace, malgré des recherches minutieuses dans les registres du Parlement. Si Marot fut trop vite pris de peur, nous ne saurions le lui imputer à tort : chat échaudé craint l'eau froide. Il prit le large et il fit bien. *Flexit iter alio*, comme dit Calvin. Une fois en sûreté, il serait toujours à temps pour se renseigner sur ce qu'il avait à craindre.

Marot renonça donc à poursuivre sa route vers Cahors

et, virant d'un autre bord, il prit le chemin de la Savoie. Ce n'était point sans réflexion qu'il choisissait cette retraite. La Savoie touchait à la France; le pays était occupé par les armées françaises qui en disputaient le sol à ses anciens possesseurs. Il y avait même à Chambéry un résident qui gouvernait le pays au nom du roi de France. Si, pour le poète, la Savoie ne pouvait remplacer tout à fait la patrie, ce n'était point non plus tout à fait la terre étrangère. En outre, de la Savoie, il était à quelques heures de Genève et, à la dernière extrémité, si la Savoie elle-même cessait d'être un asile, il lui était possible de se réfugier sans grand effort dans la forteresse de la Réforme.





CHAPITRE XIX

(1542-1543.)

Marot en Savoie. — Situation misérable. — Il s'adresse sans succès au président Pélisson. — Départ pour Genève. — Une épître du pasteur Malingre. — Marot et Calvin travaillent aux *Psaumes*. — Marot les dédie aux Dames de France. — Les difficultés de la vie recommencent. — Le Grand Conseil refuse un secours au traducteur des *Psaumes*. — Histoire d'une partie de tric-trac. — Marot quitte Genève. — Comment se forme et se corse une légende.



ORSQUE Marot arriva en Savoie, dans la première quinzaine de septembre, il était à peu près sans ressources, et sa première préoccupation, malgré son insouciance ordinaire, dut se porter sur les moyens de pourvoir aux besoins de chaque jour. Ce n'était plus ici comme à Paris, où il trouvait les gens disposés à sourire au poète, à l'aider en temps de gêne, à lui faire partager ou leur bourse ou leur repas. En Savoie, Marot était dépaysé et sa Muse qui, en d'autres lieux, lui avait gagné la faveur des princes, était ici impuissante à lui donner du pain. Nous avons là-dessus ses aveux mêmes, empreints de mélancolie. Il ne cherche pas à déguiser le découragement qui s'est emparé de lui. Son mince bagage se composait surtout de ses dernières illusions, et ces illusions se sont évanouies devant la réalité :

Ie penſoys bien trouuer le cas ſemblable
Comme à Paris : mais mon cas eſtoit fable,

Ainſi que voy : car icy la praticque
M'a bien monſtré qu'elle eſtoit fort eticque.

(A Monsieur Pellisson, president de Sauoye.)

Oui, Marot, naïf, avait d'abord pensé que la poésie suffirait à le faire vivre et que les inventions de son esprit auraient même succès en Savoie qu'auprès du roi de France et des gentilshommes de la cour. Il trouva en effet au début de joyeux compagnons qui lui firent bon accueil; il donne la liste de leurs noms, et l'on voit par ceux qu'il cite que toute la jeunesse de Savoie s'était groupée autour de lui pour l'associer à ses plaisirs (1). Un instant, Marot fut repris de cet entrain qui lui avait inspiré quelques-unes de ses plus jolies pièces, et il crut qu'il pouvait narguer sa mauvaise fortune :

En telle troupe & ſi plaiſante vie,
A ton aduis, porterons nous enuie
A ceulx qu'on voit ſi haultement iucher,
Pour mieulx apres lourdement trebucher?

(A vn sien amy.)

Marot se console du reste d'être obligé de se désintéresser des biens de la fortune en proclamant qu'en raison de leur fragilité, ils ne valent pas la peine que donne leur recherche; c'est avec d'autres éléments que les gens avisés et bien doués doivent constituer leur patrimoine :

Tiens toi certain qu'en l'homme tout perit,
Fors ſeulement les biens de l'eſperit.

Et, faisant un retour sur lui-même, le poète nous peint avec une généreuse fierté les sentiments qui l'agitent. Tel le vaincu qui se redresse devant les assaillants et par la fermeté de son attitude leur témoigne que son corps peut succomber sous leurs coups, mais que sa force d'âme restera indomptable, tel Marot fait face à l'adversité et, sans forfanterie, dans des paroles simples et sincères, nous révèle un caractère vraiment plein de grandeur. On pourrait être tenté parfois de se montrer sévère pour Marot à

(1) Voir t. III, concernant ces noms, les notes des p. 633 à 637.

raison de certaines faiblesses de sa vie. Le passage suivant suffirait à réconcilier avec lui. Écoutez comme il parle à son ami ou plutôt à la postérité :

Ne voy tu pas, encore qu'on me voye
Priué des biens & eſtats que i'auoye,
Des vieulx amys, du pays, de leur chere,
De ceſte royne & maiſtreſſe tant chere
Qui m'a nourry, & ſi, ſans rien me rendre,
On m'ayt tollu tout ce qui ſe peult prendre,
Ce neantmoins, par monts & par campaigne,
Le mien eſprit me ſuyt & m'accompaigne?
Maulgré faſcheux, i'en iouy & en vſe :
Abandonné iamais ne m'a la Muſe.
Aulcun n'a ſceu auoir puiſſance là :
Le roy portoit mon bon droict en cela.
Et tant qu'ouy & nenny ſe dira
Par l'Vniuers, le monde me lira.

Marot ne s'est point trompé sur lui-même et sa prédiction s'est réalisée. Mais cette confiance dans l'avenir ne lui faisait point un présent supportable. Il fut obligé de reconnaître bientôt que les espérances qu'il avait conçues au moment de son entrée en Savoie n'étaient, hélas! que trop chimériques. On faisait fête à la Muse, elle était de toutes les joyeuses réunions où la jeunesse se donnait rendez-vous, mais on laissait le poète mourir de faim. Marot mena pendant près de trois mois cette vie d'espoirs et de déceptions. Voyant enfin que la misère allait prendre le dessus, il se résigna à s'adresser au représentant du roi de France en Savoie, au président Raymond Pélisson :

Las! cher ſeigneur, depuis trois moys en çà,
De France ay prins mon chemin par deça
Pour voltiger & veoir nouueaux pays...

L'euphémisme est ingénieux; mais ce n'était pas précisément pour voir de nouveaux pays que Marot avait quitté la France; et son interlocuteur savait aussi bien que lui à quoi s'en tenir sur ce point. Du reste, le poète, avec une franchise aimable, entre presque aussitôt dans la voie des aveux sur sa situation et ses confidences nous initient aux

détails de sa vie. Non seulement la poésie ne nourrissait plus Marot, mais, en constatant son impuissance et son inutilité, il était arrivé à ce point de découragement qu'il se refusait à rien tenter, à rien produire. Lui-même déclare que sa plume :

> De ſon plein vol a perdu la couſtume.

Et cependant la plume de Marot n'avait point perdu sa vertu magique, il en sortait encore des vers dignes de porter le nom du poète à la postérité. Dans l'épître au président Pélisson, c'est le souffle des meilleurs jours qui passe sur ces rimes pleines de câlinerie et de séduction. Il fallait bien du reste que Marot fît appel aux plus ingénieuses tournures de son imagination, car c'était un suprême effort qu'il tentait. Avant de dire au président ce qu'il attend de sa bienveillance, il commence par lui tresser une couronne de fleurs; sans ménagement pour sa modestie, il le compare aux plus grands hommes de l'antiquité, et c'est seulement lorsqu'il croit avoir réussi à se le rendre favorable qu'il arrive au fait, expose sa requête :

> Ie ferois mis quaſi en deſeſpoir
> Si ce n'eſtoit que i'ay un ferme eſpoir
> Que medecin feras en ceſt endroict
> Quand un boiteux tu feras aller droict
> Par recipez, en me diſant ainſi :
> Pourueu tu es, ne te bouges d'icy.

Voilà les paroles que Marot aurait voulu entendre sortir de la bouche du président Pélisson, mais le président resta muet. Des instructions avaient-elles été données au représentant du roi de France pour qu'il laissât Marot livré à sa mauvaise fortune ? Ou plutôt, malgré les efforts du voyageur à établir certaines affinités poétiques entre lui et son interlocuteur, Raymond Pélisson ne professait-il qu'indifférence et dédain pour celui qui avait le tort de n'être plus dans la faveur du maître ? Quelle que soit la vraie de ces hypothèses, Marot dut se convaincre qu'il fallait abandonner comme chimériques les espérances placées de ce côté. Le terrain se dérobait sous les pas de l'exilé et le sort meilleur qu'il avait cru entrevoir dans ses

rêveries s'évanouissait devant la réalité. Marot prit son parti. Il fallait quitter sans délai cette terre de Savoie où vivre n'était pas possible. Mais vers quelle contrée tourner ses pas ? Il ne pouvait songer à retourner à Ferrare après la manière dont il en était sorti. Aussi bien la duchesse Renée était moins que jamais en situation de le protéger : n'était-elle pas elle-même, par ordre du duc Hercule, exilée dans son château de Consandolo ? Le poète jeta ses regards vers Genève que Calvin venait de gagner à la Réforme. A la voix du prédicateur, les habitants de Genève s'étaient révoltés contre leur suzerain légitime, le duc de Savoie, et avaient proclamé leur indépendance. Marot ne pouvait choisir une retraite où il fût plus en sûreté et plus à proximité de la France. Il était assuré de trouver bon accueil à Genève où sa réputation l'avait précédé. Nous avons dit plus haut quelle était la popularité des *Psaumes* à Strasbourg où on les chantait avant même de connaître le nom de l'auteur. Dès son arrivée dans cette ville, où il venait diriger l'Église naissante des réformés, Calvin avait remarqué les cantiques en vers que les protestants chantaient dans leurs assemblées, et, tout aussitôt, il s'appliqua à former un recueil de ces poésies. La réunion de ces textes versifiés constitua en quelque sorte le répertoire des chants liturgiques de la nouvelle Église. Le volume qui était tombé à Strasbourg entre les mains de Calvin contenait vingt et une pièces, sans indication d'auteur. Mais, à la fin de l'année 1542, à l'époque où nous sommes arrivés, Calvin n'ignorait certes plus la part de Marot dans cette traduction des *Psaumes*. Il est même probable que le traducteur lui avait envoyé un exemplaire de son édition de novembre 1541 ou, tout au moins, que Calvin s'en trouvait possesseur par l'intermédiaire de ces marchands qui faisaient le commerce des livres prohibés. Dès lors, en apprenant que la persécution avait jeté Marot entre la France et les pays limitrophes, que la Savoie se montrait peu hospitalière pour lui, Calvin dut faire des vœux pour que le poète franchît la dernière barrière qui le séparait des réformés. Nous ne possédons point toutefois la preuve que Calvin ait fait une démarche quelconque auprès de Marot et qu'il lui ait

écrit, en lui rappelant leur rencontre à Ferrare, pour l'engager à venir le retrouver. Les allures rigides du réformateur ne lui permettaient peut-être point de descendre de la chaire où il trônait pour aller au-devant du poète et lui tendre la main.

Mais, parmi les chefs du parti protestant, il en fut un qui s'acquitta de ce soin, soit qu'il ait été désigné à cet effet, soit qu'il eût pris sur lui d'accueillir l'exilé. Il existe une épître en vers de la composition d'un certain Malingre à l'adresse de Clément Marot. Cette épître lui aurait été adressée comme un compliment de bienvenue au moment où il posait le pied sur le sol de Genève. Le prédicant Malingre habitait pour lors Iverdon, et ce fut là qu'il composa des vers qui ne manqueraient point de mérite si l'intention était réputée pour le fait. Cette pièce fut terminée le 2 décembre 1542, c'est l'auteur lui-même qui la date :

... Etant à Yverdon
L'an mil cinq cent auec quarante & deux
Le ſecond iour de decembre froideux (1).

Cette indication précise le jour exact où Marot se vit réduit à l'inéluctable nécessité d'aller chercher sa vie en pays étranger. Mais revenons à Malingre et à ses vers. Une des préoccupations des protestants était de voir terminer par le poète la traduction des *Psaumes* si bien commencée. Malingre, dès les premières rimes, laisse percer le bout de l'oreille :

M. Malingre en Ieſus Chriſt ſalue
Clement Marot, poete de value,
Eſleu de Dieu afin que ſoit rymé
Tout ſon pſeautier par poete eſtimé...

Après ce compliment, Malingre, sans plus de détours, demande à Marot pour quel motif il a quitté la France, où il était à la source de l'abondance et des plaisirs :

Et pourquoy c'eſt qu'as delaiſſé la France
Et tout l'eſtat qu'avois dedans la court

(1) *Épistre de M. Malingre à Clement Marot.*

Du roy Françoys où tout le monde accourt,
Pour cy venir en grande pauureté?

Ce sujet n'était pas évidemment de ceux sur lesquels Maître Clément devait aimer à s'arrêter, mais peut-être Malingre le sollicitait-il ainsi pour la plus grande édification des écouteurs aux portes, espérant que Marot, en racontant ses disgrâces, se laisserait entraîner par ses ressentiments à proférer des paroles amères contre la cour de France, cette moderne Babylone. Ç'eût été double profit que d'obtenir sur la cour, de l'un des témoins de ses écarts, des confidences qui ne seraient point à son avantage et d'enchaîner en même temps Marot à tout jamais en lui rendant impossible le retour vers des bienfaiteurs contre lesquels il aurait sans retenue manifesté ses ressentiments.

Les protestants, pour le plus grand bien de leur cause, tenaient à mettre l'étiquette de leur parti sur un homme que sa haine de tout asservissement portait à ne suivre que les inspirations de sa nature impatiente du joug. Et l'effort paraît manifeste chez Malingre de vouloir enrôler à tout prix Marot dans les rangs de la Réforme, mais l'enrôler d'une manière si étroite que la désertion lui devienne impossible, alors même qu'il prendrait en dégoût la nouvelle voie où il entrait.

Certainement, dans cette succession de points d'interrogation que pose le pasteur Malingre, il croit faire preuve d'une habileté sans égale et d'une incomparable fécondité d'imagination. Il se complaît longuement dans la comparaison qu'il lui fait du beau pays de France et de ce triste territoire où Marot ne trouvera que dénuement. Ici, point de somptueux lambris, comme à la cour du roi des Lys. Ici, point de ces chasses où l'on poursuit le fauve dans les forêts et l'oiseau dans les airs. Ici, point de ces poissons délicats, si abondants dans les mers qui baignent la France ou dans les rivières qui la traversent. Point de ces vins dont les crus sont si variés, point de ces blés qui dorent les côteaux des belles provinces de France. Dans cette énumération fastidieuse qui finit par tourner au fatras, il est pourtant un passage intéressant à détacher et qui con-

tient à l'adresse de Marot tout à la fois un avertissement et une menace. L'influence des femmes sur les destinées de Marot n'avait pas toujours été heureuse et la question féminine devait, à Genève, se présenter au poète comme l'inévitable écueil où il risquait de faire naufrage :

Amour de prendre auec femmes efbatz
Pour y iouſter, ſans ſelles & ſans batz,
T'auroit il fait habiter à Geneue?
Ie croy que non, car Venus y a treſue
Et n'oſe plus uſer de priuaulté,
Comme ſouloit durant la papaulté,
Quand nourriſſoit graſſement les chanoynes,
Les chappelains, curez, preſtres & moynes;
Car l'Euangile y a mis ſi bon ordre
Qu'on y punit tout eſtat & tout ordre
Qui met aux pieds celluy de mariage
Pour exalter Venus & ſon bernage.
Et ſ'elle vient loger en tapinois
Ou que ſon filz tire de ſon carquois
Ses dartz ardans pour quelcun enflammer,
Par la juſtice on le fera blaſmer
Et corriger, quoy qu'on en veuille dire.

Ainsi, désormais, Marot était averti; il n'aurait plus la ressource d'alléguer son ignorance des mœurs austères que le réformateur se targuait de faire prévaloir dans l'incorruptible cité. Puisque Marot avait choisi cette ville pour y tenir sa résidence, c'était à lui d'observer les règles de continence préconisées par Malingre, sous cette forme interrogative. Marot a laissé de l'autre côté de la frontière les abus, les ridicules, les ignominies, les superstitions dont la source est à Rome. Malingre lui montre le bien qu'il trouvera dans ce pays prédestiné par le seigneur et, pour commencer, il entame la nomenclature de tous les pasteurs qui se sont réfugiés à Genève pour y former une réserve d'apôtres, prêts à conquérir le monde aussitôt que les temps seront moins durs. Parmi ces noms cités par Malingre, il n'en est aucun dont la notoriété ait dépassé le cercle de la petite église où ils étaient en honneur. Un

seul avait eu, à notre connaissance, son nom mêlé à certains événements de la vie de Marot. C'est ce personnage dont les immenses richesses avaient contribué à accréditer dans la foule le bruit qu'il les devait à l'alchimie :

> ... Noble Laurent Meigret,
> Qui ne prend pas ſon exil à regret
> Mais eſt touſiours, & ſera, Magnificque.

La plupart de ces réfugiés mentionnés par Malingre étaient originaires de France et y avaient fait entendre leurs prédications de l'Évangile. Sur la terre d'exil, ils continuaient à travailler pour le triomphe de la parole de Dieu. A cette œuvre commune, chacun devait apporter son concours et Malingre donne à entendre à Marot que, puisqu'il a pénétré dans cette ruche laborieuse, il ne doit point rester un bourdon oisif et inutile. Ce qu'on attend de lui, c'est l'achèvement de la traduction de ces chants que le peuple élu de Dieu répète partout à sa louange :

> Deſpeche toy, o poete royal,
> De beſongner comme ſeruant loyal
> Et d'acheuer le Pſautier Dauidique.
> L'œuure ſera chef d'œuure poetique;
> Parfais le donc ainſi que l'attendons.

Et Malingre, qui a décidément un penchant pour les amplifications désordonnées, ne tarit plus sur les mérites des *Psaumes*, les enseignements qu'on y trouve, les consolations qu'ils apportent. Enfin, il conclut par cet avis, où se reconnaît l'onction du pasteur que ses méditations ont détaché des biens de ce monde :

> Prends donc en gré, & ne ſois eſperdu :
> Qui auec ſoy a Dieu, n'a rien perdu;
> Mieux vault vn peu d'auoir, auec iuſtice,
> Qu'vn reuenu bien grand en iniuſtice,
> Et ſi, en France, auois lieux ſpacieux,
> Ou que tu ſois, ton âme aura les cieulx
> Auec Ieſus, ſi comme luy endure.

Perspective peu souriante pour la frivolité du poète.

L'homélie chagrine de Malingre se termine par un avis très net de renoncer définitivement à la cour de France :

En la cour n'eſt auſſi nulle conſtance,
Mais flatterie, envie & trahiſon.
D'y retourner, donc, n'auras achoiſon;
Ains rendras grace à Dieu qu'en es ſorty
Et que d'vn tel pays t'a aſſorty
Où tu pourras fixer ta pouvre vie
En Ieſus Chriſt, où eſt ioye aſſouvye.

On se figure mal l'auteur du *Beau Tetin* lisant la missive rimée de Malingre sans faire la grimace. Aussi sa réponse se ressent-elle de cette désagréable impression. Le réfugié d'Yverdon s'était probablement imaginé que Marot, en présence d'une poésie de cette taille, lui dédierait, pour n'être point en reste, quelque pièce de longue haleine qui, d'un seul coup, porterait son nom à la postérité. Quelle dut être sa déception lorsque, le 6 janvier 1543, il reçut de Marot un huitain, un simple huitain, fort poli du reste, mais d'une sécheresse désespérante :

L'Epiſtre & l'Epigramme
M'ont pleu en les liſant,
Et ſont pleins de la flamme
D'Apollo clair luyſant;
De reſponce vous faire
Fault que vous me quittez,
Pour celluy meſme affaire
Dont me ſollicitez.

On reconnaît dans cette chute l'esprit et la malice de Marot esquivant une corvée. Par un compliment en quatre vers, il s'acquitte envers l'auteur d'un poème de trois cents et, pour en sortir, imagine une excuse à laquelle il n'y a rien à reprendre. Malingre le prie de continuer ses *Psaumes*. « Je ne fais justement que cela », répond Marot à Malingre. On ne met pas plus d'adresse à éconduire un importun.

Marot était arrivé à Genève vers la fin de l'année 1542, puisque, d'après le huitain que nous venons de citer, il y

était complètement installé au commencement de l'année 1543 et se préoccupait déjà de continuer sa traduction des *Psaumes*. Soit que son esprit mobile fût encore sous le charme de la réception hospitalière qui lui avait été faite, soit que la lettre de Malingre lui eût donné à réfléchir sur l'attitude qu'il avait à prendre, il répétait à qui voulait l'entendre que son intention était de se fixer à Genève d'une manière définitive. C'est du moins ce qui ressort de cette lettre écrite par Calvin à Viret, dont nous avons déjà cité un extrait. Voici comment le réformateur parle des intentions de Marot : « Nunc penitus habere in animo se dicit hic manere. » Répondant au désir exprimé par tous ceux qui l'entourent, Marot paraît s'être mis sur-le-champ à la besogne.

Ce dut être pour le poète un grand encouragement que de voir la foule attendant le dernier psaume traduit pour l'emporter, l'apprendre par cœur et le chanter, soit dans les réunions intimes, soit sous les voûtes sonores de l'église Saint-Pierre. Et d'autres encouragements venaient encore à Marot du pays de France. Certaines paroles piquantes, au sujet de la favorite, avaient pu le mettre en disgrâce; François Ier avait pu faire mauvaise figure à l'imprudent que les démangeaisons de sa langue avaient entraîné trop loin. Mais la personne du poète absente, on ne pouvait oublier à la cour tout ce qu'il y avait de gentillesse, de grâce et de bonne humeur dans ses vers. Un huitain que Marot envoya de Genève au roi, le 15 mars 1543, semble indiquer que le monarque ne l'abandonnait pas tout à fait dans sa détresse et lui faisait tenir de loin des marques de sa sollicitude. Que dit Marot?

Puiſque voulez que ie poursuiue, o Sire,
L'œuure royal du pſeautier commencé
Et que tout cueur aymant Dieu le deſire,
D'y beſongner me tiens pour dispenſé;
S'en ſente doncq qui vouldra offenſé,
Car ceulx à qui un tel bien ne peut plaire
Doivent penſer ſi ia ne l'ont penſé
Qu'en vous plaiſant me plaiſt de leur déplaire.

Les derniers vers sont un défi à la Sorbonne, et ce défi

se retranche derrière l'approbation royale donnée aux psaumes déjà traduits.

Marot, du reste, pouvait à son aise railler la Sorbonne. Et l'appui du roi lui eût-il fait défaut, qu'à pareille distance il n'avait pas grand'chose à redouter. Mais ce qui est curieux, ce sont ces fluctuations de François I[er] qui, après avoir usé des dernières rigueurs contre les réformés, se relâchait tout d'un coup de ses sévérités sans que l'on sût trop pourquoi et se laissait aller à l'indulgence pour l'un des leurs ou bien s'éprenait de leurs chants et, les fredonnant lui-même, les mettait à la mode parmi les courtisans (1). Le roi avait-il fait dire d'une manière formelle à Marot de continuer la traduction des *Psaumes* ou bien celui-ci avait-il simplement appris par un ami complaisant ce qui se passait à la cour? Nous ne savons sous quelle forme cet encouragement était venu de France. Que les échos lointains de Paris qui franchissaient la frontière aient ranimé son courage, nous ne devons point en douter puisqu'il le dit lui-même dans le huitain ci-dessus. Quant à l'intervention personnelle et formelle du roi pour exhorter son ancien valet de chambre à poursuivre l'œuvre commencée, nous n'avons pu en trouver la trace. Quoi qu'il en soit, la date même de ce huitain précise l'époque à laquelle Marot se remit avec une nouvelle ardeur à la traduction des *Psaumes*.

A partir de ce moment, Calvin et Marot durent avoir de fréquentes relations et, selon toute vraisemblance, ce fut dans des entretiens presque quotidiens qu'ils se mirent d'accord sur les remaniements à apporter aux psaumes déjà traduits et sur les règles à suivre dans la traduction que le poète se chargeait de continuer. Pourquoi Calvin trouva-t-il à propos de demander à Marot ces modifications qui, pour les trente premiers psaumes, transforment

(1) Les historiens du temps racontent que, quelque temps après la rébellion de La Rochelle, que le roi avait réussi à réprimer dès les premiers jours de janvier 1543, le prince était tombé malade. Pour prendre en patience l'immobilité à laquelle le condamnait son état, il n'avait pas trouvé de meilleure distraction que de « se mettre à chanter les psalmes avec lucs, violes, espinettes, fleustes, les voix de ses chantres parmy et (ájoute le chroniqueur) y prenoit grand délectation ».

presque entièrement la version primitive? Y avait-il là pour le réformateur quelque intérêt dogmatique? La première traduction de Marot ne rendait-elle point d'une manière suffisamment exacte la pensée du psalmiste ou bien l'altérait-elle en certains passages? Nous ne saurions le dire, mais ce qui est certain c'est que l'édition des œuvres de Marot publiée en 1542 reproduit fidèlement le texte des *Psaumes* de 1541, tandis que l'édition de 1543 fut livrée au public avec des changements très importants consécutifs aux entretiens de Marot avec Calvin.

Tandis que Marot traduisait les *Psaumes,* Calvin en écrivait la préface. Cette préface est datée du 10 juin 1543. Elle montre le réformateur absorbé tout entier par son œuvre de prosélytisme. Si absorbé, qu'en tête du premier recueil, uniquement composé de psaumes traduits par Clément Marot, le préfacier ne prononce pas une seule fois le nom du traducteur. Cependant, le voulût-il ou non, Calvin allait contribuer pour la plus large part à la popularité de Marot. Sans le nommer, il allait rendre son nom immortel. Ce petit livre, transmis de générations en générations et passant par des milliers de mains, allait à tout jamais assurer la célébrité du poète en attendant que, par la suite, les profanes s'arrêtassent de préférence à ses œuvres légères.

Calvin, dans sa préface, s'applique tout d'abord à démontrer ce principe cher aux protestants : savoir que le bon sens exige le culte dans une langue intelligible à toute l'assistance, « car de dire que nous puiſſions avoir devotion, ſoit à prieres, ſoit à ceremonies, ſans y rien entendre, c'eſt une grande mocquerie, combien qu'il ſe die communement ». Voilà des prémisses nettement posées : le culte en français, pour que les prières soient comprises de tous. Ce premier point établi, Calvin examine les divers genres de prières. « Quant eſt des prieres publicques, il y en a de deux eſpeces. Les unes ſe font par ſimples paroles, les aultres auec chant... Et à la verité nous connoiſſons par experience que le chant a grande force & vigueur d'eſmouuoir & enflamber le cueur des hommes pour invocquer & louer Dieu d'un zele plus vehement & ardent. Il y a touſiours à regarder que le chant ne ſoit leger ni volage :

mais qu'il ait poids & maiesté, comme dit saint Augustin, & ainsi qu'il y ait grande difference entre la musique qu'on fait pour resiouir les hommes à table & en leurs maisons & entre les pseaumes qui se chantent en l'eglise en la presence de Dieu & de ses anges. » Et il recommande ces chants religieux aux fidèles de sa petite église, afin, dit-il, « que même par les maisons & par les champs ce nous soit une incitation & comme un organe à louer Dieu & eslever noz cueurs à luy pour nous consoler en meditant sa vertu, bonté, sagesse & justice ». Entre ces paroles de Calvin et certaine épître de Marot aux dames de France, dont nous allons parler tout à l'heure, plusieurs traits communs sont à noter. Cette rencontre de pensées ne peut guère s'expliquer que par des relations quotidiennes entre les deux hommes. Calvin, surveillant de près la confection des *Psaumes*, finissait par imprégner le poète de ses doctrines et, avec cette autorité qui s'impose, il avait amené Marot (au moins pour cette période) à ne plus penser que par lui.

Après avoir montré tout le bien qui peut sortir des chants religieux pour le profit des âmes, le réformateur, jaloux de sa réputation d'austérité, fait une charge à fond contre les chansons qui s'égarent sur des sujets légers, « instruments de paillardise & d'impudicité, poison mortel & satanique pour corrompre le monde ». La conclusion naturelle, c'est qu'il faut avoir « des chansons non seulement honnestes, mais aussi sainctes, lesquelles nous soient comme aiguillons pour nous inciter à prier & louer Dieu, à méditer ses œuures afin de l'aimer, craindre, honorer & glorifier ». En préconisant les chansons pieuses, Calvin assurait déjà le succès des *Psaumes* de Marot; mais il va faire mieux encore pour la renommée du poète. Toujours sans parler de l'auteur, il va recommander son livre dans les termes les plus chaleureux : « Ce present livre, declare-t-il, oultre le reste qui a esté dict, doibt estre en singuliere recommandation à chascun qui desire se resiouir honnestement & selon Dieu... & ainsi n'a point de mestier d'estre beaucoup recommandé de par moy veu qu'en soy mesme il porte son prix & son los. »

De la cité sainte, le réformateur avait dédié sa préface : « A tous chretiens et amateurs de la parole de Dieu. » De

la terre d'exil, les regards toujours tournés vers la patrie, Marot, dans une autre préface, dédiait « Aux dames de France » la suite de la pieuse entreprise dont elles connaissaient déjà le commencement. On ne retrouve guère ici le poète aux piquantes saillies, à la joyeuse inspiration, aux mots risqués. On voit qu'il vit dans une atmosphère nouvelle, dans un milieu de dévotion; le diable s'est fait ermite et le poète qui chantait naguère l'amour profane ne célèbre plus que l'amour divin :

Quand viendra le ſiecle doré,
Qu'on verra Dieu ſeul adoré,
Loué, chanté comme il ordonne
Sans qu'ailleurs ſa gloire l'on donne?

Et Marot répudie ses anciennes amours, tout prêt à brûler ce qu'il adorait naguère :

Quand n'auront plus ne cours ne lieu
Les chanſons de ce petit Dieu
A qui les painctres font des eſles?

Ne recherchons pas si, dans le mobile qui pousse Marot, il n'y aurait pas un grain de repentir de ses fredaines d'autrefois et s'il ne regrette pas le tribut exagéré payé jadis au petit dieu ailé. Pour l'œuvre pieuse qu'il entreprend actuellement, il veut se faire des alliés de ses complices de la veille. Il veut mettre les femmes dans l'intérêt de sa cause et il a soin d'envelopper d'un compliment sa petite adjuration :

O vous, dames & damoiſelles,
Que Dieu feit pour eſtre ſon temple,
Et faites ſoubz mauluais exemple
Retentir & chambres & ſalles
De chanſons mondaines & ſales,
Ie veulx icy vous preſenter
De quoy ſans offenſe chanter.

Ces vers ne sont-ils pas comme une évocation du passé, de ce passé tout proche encore où Marot vivait à la cour, au milieu de ces dames et damoiselles auxquelles naguère il rimait des étrennes? On se figure ces vastes salles pré-

cédant les appartements du roi : de jeunes pages entreprenants y courtisent les demoiselles d'honneur qui ne cherchent que les occasions de rire et de passer le temps le plus joyeusement possible; il s'y débite de gais propos, il s'y chante des chansons d'amour, de ces chansons que Marot lui-même a composées, de ces chansons dont il peut s'accuser d'avoir été l'un des auteurs les plus à la mode, qu'il condamne et flétrit aujourd'hui. Sont-elles donc, ces chansons, si « mondaines et sales » que le prétend Marot? On y parle d'amour, à la vérité, mais dans un langage qui ne saurait offenser la vertu. Soit, mais Marot a émigré à Genève, et avec cette mobilité de caractère que nous lui connaissons il s'est moulé en quelque sorte et presque instantanément aux idées du réformateur; il tourne désormais toutes ses pensées vers le ciel et ne songe plus, avec Calvin, qu'à gagner des âmes à Dieu. C'est pourquoi il exhorte les dames de France à délaisser les refrains profanes qui les pourraient distraire, pour adopter ces pieux cantiques qui doivent les sanctifier :

Et ſachant que poinct ne vous plaiſent
Chanſons qui de l'amour ſe taiſent,
Celles qu'icy preſenter i'oſe
Ne parlent certes d'autre choſe,
Ce n'eſt qu'Amour : Amour luy meſme
Pas ſa ſapience ſupreſme
Les compoſa, & l'homme vain
N'en a eſté que l'eſcrivain.

Or, cet amour, le seul qui désormais doit remplir le cœur des dames, c'est l'amour divin, source de joies ineffables :

Il vous remplira l'ame toute
De ce plaiſir ſolacieux
Que ſentent les anges aux cieux.

Belles promesses et qui ne coûtent rien. Persuadé que la Réforme seule assurera le bonheur de l'humanité, Marot, dans un transport d'enthousiasme généreux, nous trace le tableau de l'âge heureux où le chant des psaumes fera

régner le bonheur sur la terre. Trop heureux ceux qui pourront assister à la réalisation de ce rêve :

O bien heureux qui veoir pourra
Fleurir le temps que l'on orra
Le laboureur à ſa charrue,
Le charretier parmi la rue,
Et l'artiſan en ſa boutique,
Avecques vn pſeaume ou cantique
En ſon labeur ſe ſoulager!
Heureux qui orra le berger
Et la bergere aux bois eſtants
Faire que rochers & eſtangs
Après eulx chantent la haulteur
Du ſainct nom de leur Createur.

C'est, comme on voit, la pensée même de Calvin, lorsque, dans sa préface plus haut citée, il exprime le désir « que par les maisons et par les champs » les psaumes du roi prophète « soient une incitation et comme un organe à louer Dieu et eslever nos cueurs à luy ».

La dédicace de Marot aux dames de France se ferme par une exhortation où il les adjure de devancer l'heure où la parole de Dieu sera seule écoutée sur la terre. Elles peuvent avoir un avant-goût de ce temps si désirable en adoptant ses psaumes, en commençant par les chanter. Lors le peuple, édifié par leur exemple, ne saurait tarder à les imiter. Le poète, probablement, ne se doutait guère du succès que l'avenir réservait à son œuvre et que son souhait serait en partie exaucé, qu'un jour arriverait où les plus grandes dames comme les plus humbles artisans uniraient leurs voix pour chanter ses vers à la gloire de la divinité.

Dans l'édition de 1543, publiée par Étienne Dolet, cette dédicace aux dames de France est datée du 1er août de la même année.

Il est vraisemblable que lorsque Marot la composa, il en avait fini avec sa traduction des vingt nouveaux psaumes et que cette traduction, précédée d'une préface de Calvin datée du 10 juin, avait été déjà mise entre les mains des fidèles calvinistes. Mais elle ne fut évidemment envoyée

en France qu'après cette date du 1er août. Marot expédia à son ami Dolet, qui continuait à diriger son imprimerie de Lyon, les vingt nouveaux psaumes qu'il venait de rimer pour qu'ils fussent réimprimés avec les anciens.

« Son ami Dolet... » Il nous faut ici ouvrir une parenthèse. Tous les biographes de Clément Marot, — aussi bien d'ailleurs que ceux d'Étienne Dolet, — sont d'accord sur ce point que Dolet et Marot se brouillèrent après avoir été amis. A l'appui de leur opinion, ils citent ordinairement deux épigrammes de Marot.

L'une, imitée de Martial, est incontestablement dirigée contre Dolet puisqu'elle porte son nom dans le titre. C'est le huitain qui commence par les vers :

Tant que voudras, iette feu & fumée
Mefdi de moy à tort & à trauers...

Dolet aurait dit du mal de Marot à des amis communs. Le poète se venge en raillant Dolet de n'être qu'un méchant compilateur dont le nom ne survivra pas. En quoi Marot, mauvais prophète quant à l'Histoire, se montrait bon juge littéraire; car si Dolet est connu de tous pour sa fin tragique, combien oseraient se flatter d'avoir lu ses œuvres? Or, Marot ne pouvait pas prévoir, quand il écrivait cette épigramme, que Dolet s'immortaliserait par le bûcher.

L'autre épigramme, intitulée : *Contre l'Inique* et dédiée à Antoine du Moulin et Claude Galland, est beaucoup plus acerbe et laisserait supposer, si vraiment elle visait Dolet, que ce dernier avait des mœurs infâmes. Hâtons-nous d'ajouter qu'une pareille conjecture est tout à fait hasardeuse. Rien ne démontre que cette épithète d'*Inique* désigne Dolet.

Reste à fixer approximativement la date de la brouille qui divisa les deux amis. Cette fâcherie ne se peut vraisemblablement situer qu'à deux époques de la vie de Marot : soit entre 1538 et 1542, soit postérieurement à 1543.

Nous opinons pour la première de ces dates. Marot qui, avec ses amis de Paris, avait certainement contribué à

obtenir la grâce de Dolet après le meurtre du peintre Compaing (voir ci-dessus, p. 420), dut être très froissé de l'ingratitude de son ami lorsque celui-ci se vanta publiquement de ne devoir qu'à lui-même l'heureuse issue de sa requête au roi (1). Peut-être ne faut-il pas chercher d'autre cause à l'édition sans date des œuvres de Marot, publiée à Lyon par Sébastien Gryphe, édition qui répète, en la corrigeant, l'édition Dolet de 1538, mais dans laquelle toutes les pièces dédiées à Dolet par Marot sont supprimées (voir ci-dessus, p. 437).

Si cette hypothèse est la bonne, les deux hommes, passagèrement désunis, ne tardèrent point à se réconcilier puisqu'en 1542, Marot revenait à Dolet comme éditeur. En ce cas, l'épigramme de Marot ne serait qu'une boutade de mauvaise humeur, boutade que Dolet peut-être ignora : il l'aurait difficilement pardonnée, étant fort vindicatif.

Si l'on choisit, au contraire, la deuxième date et si l'on admet que la brouille fut postérieure à 1543, il faut supposer que Dolet, fugitif, se rencontra avec Marot en Italie dans les premiers mois de 1544 et qu'une querelle surgit entre eux; mais cette supposition paraît moins vraisemblable que l'autre.

Revenons à l'édition des *Psaumes* de 1543.

Dans cette édition refondue, le texte des trente premiers psaumes est modifié. La leçon diffère entièrement de celle publiée l'année précédente et copiée par Dolet sur le texte primitif des trente psaumes imprimés en 1541 par Étienne Roffet. Nous n'avons pas à entrer ici dans l'appréciation des corrections apportées par Marot à son texte original; il y a des nuances de dogme qui peuvent être considérables pour un chef de religion, mais qui n'ont aucun intérêt biographique et ne sauraient rien changer à l'appréciation que l'on peut faire des mérites poétiques de

(1) Voyez à ce propos l'Épître dédicatoire du tome II des *Commentaires de la langue latine*, de Dolet. L'auteur y retrace brièvement l'affaire Compaing; il se plaint « d'avoir été abandonné de ses amis » et se targue d'avoir obtenu le pardon royal « sans le secours d'aucun de ceux qui se pretendoient ses amis ».

l'ouvrage. Ce qu'il était intéressant de constater, c'est l'époque précise de ces changements. Nous l'avons établie par le rapprochement et la comparaison des éditions. Elle est indiquée encore d'une manière formelle par le titre de l'édition de 1543, où l'on remarque la mention suivante : « *Les trente premiers psalmes*, reveuz et corrigez par l'autheur, ceste presente année. » C'est donc bien en 1543 que Marot a revu et corrigé ses trente premiers psaumes à Genève et sous la férule de Calvin. Quant aux vingt nouveaux, l'intitulé est également accompagné d'une mention qui ne doit point être négligée et qui contient un renseignement catégorique et précieux. Ces vingt psaumes sont indiqués comme « nouvellement mis en françoys et envoyés au roy par Clement Marot ». Ainsi, ce n'était point seulement pour complaire aux protestants de Genève que Marot s'était remis à sa traduction des psaumes. Le 15 mars, il envoyait au roi ce huitain que nous avons cité plus haut; le 1er août, il faisait hommage au monarque du résultat de son travail, peut-être avec cette arrière-pensée que ce serait le moyen de rentrer en grâce et d'obtenir son rappel d'exil. Il semblerait d'ailleurs qu'à ce moment Marot n'ait qu'une idée fixe, qu'une aspiration, revoir la patrie, fouler encore une fois le sol de France. Quant à Genève et à Calvin, nous serions disposé à croire qu'il s'en souciait peu; en tout cas, il n'en souffle mot. Dans ses vers, pas une parole à la louange de la cité qui lui a ouvert ses portes, qui lui donne l'hospitalité; pas une pièce où se rencontre le nom du réformateur. Au contraire, toutes les occasions, tous les prétextes sont bons à Marot pour faire allusion à François Ier, à la cour de France, à ces dames dont le souvenir hante son esprit. Cependant, il voyait Calvin chaque jour ou, tout au moins, il avait avec lui de fréquents entretiens au sujet de sa traduction des *Psaumes*. Mais, en dehors des circonstances qui avaient rapproché ces deux hommes; fait comprendre à Marot qu'il pouvait trouver refuge et protection auprès de Calvin; mis Calvin en possession d'un outil dont il tirait le meilleur parti pour sa propagande; en dehors de cela, aucun lien d'amitié entre eux, aucune sympathie, rien qui les poussât l'un vers l'autre. En vain, par néces-

sité, ils se trouvaient en contact permanent; nulle affinité de goût, nulle communauté de pensées : ils restaient étrangers l'un à l'autre. Et de même que Marot, dans ses vers, n'a jamais écrit le nom de Calvin, de même Calvin, dans sa préface des *Psaumes*, ne nomme Marot ni ne fait la moindre allusion à lui. Or, à Genève, Calvin régnait en maître : il était à prévoir que l'humeur indépendante de Marot ne s'accommoderait pas longtemps du régime de ce couvent qui n'avait rien d'une abbaye de Thélème.

Sur les pentes du Jura, non loin de Genève, dans le petit village de Thierrens, vivait en ce temps-là un certain Eustorg de Beaulieu, dont nous avons déjà cité le nom. On se souvient peut-être que, lors de la rentrée de Marot en France, pendant l'arrêt qu'il fit à Lyon (1536-1537), Eustorg de Beaulieu avait cherché à entrer en relations avec le poète le plus renommé de l'époque en lui offrant des étrennes de sa façon. Il ne semble pas que Marot se soit montré alors très empressé de répondre à ces avances. Peu de temps après, Eustorg de Beaulieu, ne trouvant point à vivre sous l'habit de l'église catholique, passa dans le bataillon naissant de la Réforme; mais, devant les menaces de persécution dirigées contre les protestants, il jugea prudent de s'éloigner et alla se fixer à Thierrens. Du temps qu'il était prêtre, Eustorg de Beaulieu avait composé des poésies d'une légèreté souvent rabelaisienne; lorsqu'il se fut déclaré pour les idées nouvelles, il se consacra à la versification religieuse; ce fut ainsi qu'il composa un interminable poème intitulé la *Chrestienne resiouyssance* qui n'avait de réjouissant que le titre. Eustorg de Beaulieu remplissait en conscience son rôle de partisan du protestantisme. Il sanctifiait sa retraite de Thierrens en se livrant à la prière et à la méditation des livres saints, en louant Dieu de l'avoir retiré d'un monde corrompu et pervers. Mais, de même que ces gens qui, vivant chez eux, ont toujours un œil à la fenêtre pour épier ce qui se passe chez le voisin, Eustorg avait appris l'arrivée de Marot à Genève. Le travail de traduction des *Psaumes* l'avait enchanté; par des amis, il savait à peu près exactement où en était le poète. La

peste ayant éclaté à Genève, Eustorg de Beaulieu saisit cette occasion de faire de nouvelles avances à Marot et de lui offrir l'hospitalité dans sa retraite champêtre :

> T'offrant encor, pour faire fin & reſte,
> Que ſi tu es importuné de peſte
> Une chambrette en mon logis auras
> Pour ta famille & toy, quand tu vouldras (1)...

Eustorg a recours à tous les moyens de séduction pour décider Marot; il évoque le souvenir du voisinage des deux villes qu'ils habitaient autrefois, Beaulieu et Cahors; il trace le tableau le plus riant du petit ermitage où il lui propose de venir partager sa vie pendant quelques jours, c'est un nid tout paré de verdure et tout parfumé de fleurs :

> . . . . . Ie ſuis en vn village
> Tout circundé d'arbres, feuille & ramage,
> Là où ie n'oy que cors de paſtoureaulx,
> Voix de brebis, vaches, bœufz & taureaulx;
> Mais plus me plaiċt encor telle brayrie
> Que ne ſeroit toute la chantrerie
> Du papegay de Rome ou Antechriſt.

A côté de ces distractions champêtres, d'autres occupations remplissent sa journée et il les énumère à son ami. C'est d'abord la lecture de la Bible et la méditation des textes saints. Puis, après les longues heures de recueillement, Eustorg prend son luth et module en musique les *Psaumes* que Marot vient de traduire ou les chansons que lui-même composa :

> Souvent auſſi ie pren du croc ma harpe
> Et ie la pends à mon col en eſcharpe,
> Pour y iouer & pſalmes & chanſons
> Selon que Dieu m'a inſtruiċt en leurs ſons...

Curieux, cet intérieur d'un disciple des idées nouvelles;

(1) Ce vers laisserait supposer que Marot n'avait pas fui seul ou que, depuis son exil, ses « maroteaux » étaient venus le rejoindre. Cependant, on ne trouve nulle part une trace positive du passage à Genève de la famille de Marot.

curieux, cet emploi du temps des réformés s'adonnant à l'étude et à la patience, en attendant le moment où ils seraient assez forts pour devenir à leur tour intolérants. C'est à cette vie, partagée entre les travaux champêtres et les exercices religieux, qu'Eustorg de Beaulieu invite notre poète :

> Or voylà doncq, frere, comment ie paſſe
> Mon temps aux champs, alors que ie me laſſe
> Et de cella ſuis preſt te faire part
> Quand te plaira de venir ceſte part...

Puis, d'un trait de pinceau qui ne manque ni de naturel ni de couleur, il achève de peindre en quatre vers sa vie domestique :

> Car ie ſuy ſeul, quand à l'heure preſente,
> Et n'ay chez moy qu'vne vieille ſeruante
> Pour prendre ſoin de mes beſtes à laict
> Et, pour penſer mon cheval, un vallet.

Cette invitation toucha Marot à Genève, comme l'indique le titre même de l'épître : *Epistre d'Eustorg de Beaulieu à Clement Marot*, *poete du roy*, *pour lors residant à Geneue*. Le poète mettait la dernière main à ses vingt psaumes nouveaux et il ne paraît pas s'être dérangé pour aller au rendez-vous, malgré cette habile flatterie de « poete du roy » que lui décochait son correspondant. Sur le point d'en finir avec une besogne à laquelle il s'était attelé autant par zèle chrétien que pour le plaisir d'irriter ses ennemis, mais qui, autrement, ne disait rien à sa Muse, si l'on en juge par la faiblesse de ses vers, peut-être avait-il hâte d'arriver au terme qu'il s'était fixé ou qu'il avait accepté.

L'imprimeur attendait le dernier psaume de Marot pour procéder, d'après les instructions de Calvin, à l'impression du recueil tout entier. Ces cinquante psaumes, suivis de la liturgie et du catéchisme et précédés de la préface de Calvin dont il a été parlé, furent distribués à un grand nombre d'exemplaires aux fidèles de la nouvelle église. Quelques exemplaires certainement pénétrèrent en France,

malgré les barrières que la Sorbonne cherchait à dresser sur leur passage.

Du reste, dès que son œuvre avait été terminée, Marot, ainsi qu'il a été dit plus haut, l'avait envoyée à Dolet, qui s'occupa tout aussitôt de préparer une édition nouvelle des poésies de son ami. Cette édition, qui parut dans le courant de l'année 1543, diffère de la précédente par diverses modifications : les trente psaumes antérieurement traduits par Marot s'y trouvent, mais le texte de 1542 a été abandonné; Dolet reproduit la traduction modifiée à Genève et y ajoute les vingt psaumes nouveaux avec la Dédicace au roi et l'Épître aux dames de France; on voit figurer également dans cette nouvelle édition la traduction du second chant des *Métamorphoses* d'Ovide qui ne se trouvait point dans la précédente; on y rencontre enfin quelques petites pièces que Dolet avait réussi à rassembler de divers côtés.

Cette traduction des *Psaumes* ne laissa pas que de provoquer à Paris un certain bruit autour du nom de Marot. Les uns, se rappelant les incartades auxquelles notre poète s'était livré autrefois, étaient tout étonnés de le voir entrer si avant dans les voies du Seigneur et le raillaient de ce goût inattendu pour les textes sacrés. Le passage suivant que nous détachons d'une pièce satirique de l'époque prouve que les gens gais s'amusaient fort de ces excursions marotiques dans le domaine de la théologie :

Clement eſtudie à Geneſue
Pour eſtre doyen de Sorbonne,
Mais, avant qu'il le ſoyt, i'ordonne
Payer *vinum et ſpecies*
Affin que *eorum facies*
Soient touſiours fort enlumynées (1).

Si le trait était dirigé contre Marot, il ne laissait pas que d'égratigner en passant les suppôts de la Sorbonne. D'autres, plus graves, ou croyaient à la conversion de Marot ou affectaient d'y croire, dans l'intérêt du parti; et

(1) *Les crottes de Paris* (bibl. de Soissons, ms. 189 c., fol. 140).

ils ne marchandaient pas leurs louanges au poète qui sanctifiait sa Muse en la vouant au service de Dieu :

Et toy, Marot Ovide,
Des faciles la guyde,
Ta mufe plus n'efcript
Chofes vaines ou fainctes
Mais pures & treffainctes
Pleines du Sainct Efprit (1).

Ainsi en France on n'avait point oublié Marot. Les uns mêlaient son nom à un éclat de rire ; les autres applaudissaient à la conversion du poète. A la cour, il en était plus d'un qui regrettait Marot, sa bonne humeur, ses jolis vers. François Ier lui-même n'était point aussi irrité contre Marot que l'aurait désiré la Sorbonne. Le roi qui commençait à vieillir et dont la maladie minait le robuste tempérament, avait délaissé quelque peu les vers amoureux autrefois composés pour lui plaire et s'était épris de la traduction des *Psaumes* qu'il fredonnait sur les airs à la mode. Il n'en voulait point à son poète autant que ses ennemis cherchaient à le lui persuader et peut-être l'eût-il rappelé s'il n'avait été circonvenu par ces « bestes blanches et noires, grises et enfumées » contre lesquelles sa mère, Louise de Savoie, lui avait autrefois tant recommandé de se tenir en garde. Aussi était-on sûr de ne point tant déplaire au roi en faisant allusion à Marot. Même quelques amis, plus hardis que les autres, se hasardaient à élever la voix en sa faveur et à demander sa grâce. C'est ainsi que Claude Chappuis, poète comme Marot et comme lui valet de chambre, glisse dans une de ses poésies un souhait à l'adresse de l'absent, alors que, passant en revue les poètes, ornement de la cour, il s'écrie :

Marot y fut, & n'y eft plus Brodeau
Que la mort a caché de fon bandeau ;
Et Marot crie : O roy, fur tous clement,
Ne foyez point rigoureux à Clement.

Nous ne savons si Marot demanda au roi de rentrer

(1) Antoine Du Moulin, *Panegyrie des damoiselles de Paris*, p. 11.

dans sa patrie; nous n'avons trouvé nulle part trace d'une pareille démarche; mais, ce que nous pouvons affirmer, c'est que son cœur était rempli de cette pensée vers laquelle le ramènent sans cesse ses regrets et le délaissement où il se trouve. Et cette préoccupation insurmontable se trahit à tout propos par un mot, une allusion, où il met autant de douceur que de mélancolie. On dirait que son isolement au milieu de ceux qui peuplent cette austère et glaciale cité de Genève le pousse vers ce monde évanoui où il a vécu autrefois et où il voudrait vivre encore. L'atmosphère que l'on respirait dans la ville dont Calvin avait fait à la fois une caserne et un couvent ne pouvait convenir à celui qui avait toujours voulu vivre d'indépendance et de bonne humeur. Marot étouffait à Genève et il était facile de prévoir qu'il ne profiterait point longtemps de l'hospitalité qu'il y avait trouvée. Nous avons pu constater la froideur qui existait dans ses relations avec Calvin. Marot paraît avoir traduit ses vingt psaumes sans enthousiasme et comme il se serait acquitté d'un travail de commande. Mais il faut examiner les choses de plus près pour découvrir le secret d'une situation qui échappe au premier coup d'œil. Nous avons dit que la vie que l'on menait à Genève n'avait aucune de ces délicatesses, aucune de ces séductions de nature à satisfaire les goûts de Marot. Malingre, du reste, dans son épître raboteuse, l'avait nettement prévenu : à Genève, il ne trouverait aucun des plaisirs qu'il laissait en France. On y allait pour y vivre dans l'austérité et la pénitence. Mais, en telles circonstances, il faut courber la tête devant la nécessité, et Marot en était arrivé à ce point. Aux prises avec les exigences de la vie matérielle, il lui fallait pourvoir à la nourriture quotidienne et il vint à Genève parce qu'on lui offrait les moyens d'y vivre, en lui payant ses vers, le moins cher possible, mais en les payant cependant assez pour qu'il eût devant lui quelques jours d'existence. Nous ne savons quelles sommes lui furent promises; mais il est certain que les choses se passèrent ainsi; l'examen de certains détails du séjour de Marot à Genève en fournit la preuve. Il avait quitté la Savoie parce qu'il était à bout de ressources, parce que le représentant du roi, Raymond Pélisson, fai-

sait la sourde oreille à ses suppliques. On lui laissa entrevoir que, s'il venait à Genève, son travail recevrait un juste salaire. Le poète en était alors réduit à vivre de ses vers comme le ministre vit du culte. Ces propositions furent faites sans doute avec discrétion puisqu'on n'en trouve point la trace écrite, et Marot n'était point en situation de se montrer exigeant. Il est vraisemblable que, dès l'arrivée de Marot et dans le dénûment où il se trouvait, Calvin lui accorda quelques subsides et que, pour l'encourager dans son travail, il les lui renouvela pendant une certaine période. Mais Marot n'eut pas de peine à prévoir le moment où cette source serait tarie et il songea que ses autres vers pourraient peut-être lui rapporter quelque argent. Il chercha dans son bagage littéraire : les pièces condamnées en France étaient naturellement désignées pour être bien accueillies à Genève. Il arrêta son choix sur l'*Enfer*, dont il avait si longtemps différé la publication. A Genève comme à Paris, l'impression des livres était soumise à une censure préalable, il fallait se pourvoir d'un permis de publier. C'est à cette règle que nous devons d'être renseignés sur ces détails si utiles à connaître. En effet, dans les Registres du Conseil, on trouve la mention suivante : « Le sieur Clement Marot, à son humble requeste, luy a esté permis de fère imprimer le livre intitulé l'*Enfer de Paris*, composé et revisté par Clement Marot (1). » Cette permission fut accordée le 11 juillet 1543, au moment même où Marot terminait sa traduction des vingt psaumes et où il comprenait sans doute qu'il fallait se préoccuper du pain du lendemain. Nous ne saurions dire si le poète donna suite à ce projet, car on n'a point découvert encore d'édition spéciale de l'*Enfer* imprimée à Genève. Il existe bien, à la vérité, une édition gothique sans indication de lieu ni de date dont on pourrait faire l'édition que Marot manifestait l'intention de publier, mais c'est là une simple conjecture. Un fait incontestable, c'est l'autorisation sollicitée par Marot; elle prouve que le poète comptait sur la curiosité de ses hôtes pour se créer de nouvelles ressources.

(1) *Registres du Conseil*, vol. 37, fol. 151. Séance du Conseil du 11 juillet 1543.

Les choses en restèrent là pendant un certain temps. Calvin aurait été bien aise que Marot poursuivît l'œuvre commencée, mais Marot ne paraissait pas se soucier de travailler uniquement pour la gloire de Dieu, et cet état d'incertitude ne dut point contribuer à rendre plus agréables les rapports du poète et du réformateur. Les jours et les semaines s'écoulaient sans laisser entrevoir à Marot une existence plus supportable. Cependant Calvin ne démordait point de son idée de faire traduire le reste des *Psaumes* de David par Marot. S'il ne tolérait pas la moindre atteinte à son autorité, le réformateur ne mettait aucun amour-propre à reconnaître que Marot lui était supérieur comme poète et que ses vers valaient mieux que les siens. En conséquence, il était important, pour la cause de la Réforme, de lui confier la traduction de tous les *Psaumes* de David. Pour en arriver à ses fins, il se décida à livrer un dernier assaut aux membres du Grand Conseil et il leur demanda une subvention afin de s'assurer le concours de Marot. Ce fut le 15 octobre 1543 que la question fut portée devant le Conseil. Bien que M. Bovet et M. Doen (qui le cite) rapportent que la proposition fut repoussée d'emblée et presque sans discussion, les choses ne se passèrent point tout à fait ainsi (1). Le mieux nous a paru de mettre sous les yeux de nos lecteurs le texte même de la délibération du Conseil. Or, voici ce que nous trouvons dans les registres officiels :

15 octobre 1543. *Maiſtre Calvin pour Clement Marot.* — Le ſieur Calvin a expoſé pour & au nom de Clement Marot requerant luy faire quelque bien & ilz ſe perfocera de emplir les ſeaulmes de David. Ordonné de luy dire qui perengnent paſſience pour le preſentz (2).

Cette réponse n'était point de nature à satisfaire Marot. On ne lui refusait point à la vérité en termes exprès. On l'engageait seulement à prendre patience. Mais, pour qui sait ce que parler veut dire, c'était bel et bien un refus

(1) Bovet, *Histoire du psautier*, p. 20. — O. Douen, *Marot et le psautier Huguenot*, p. 413.

(2) *Registres du Conseil de Genève*, vol. 37, fol. 243 v°.

sous forme d'ajournement. Le Conseil, en réalité, voulait faire l'économie d'un poète, il espérait peut-être que Marot ne voudrait point laisser son œuvre inachevée et que la cité de Genève, sans bourse délier, finirait par avoir la traduction des cent derniers psaumes. Quant à Marot, qui pouvait comparer l'aimable cour de France, si élégante et si prodigue, et cette race de marchands dont les calculs étroits s'appliquaient aussi bien aux choses de la religion qu'au règlement de leur négoce, il n'avait plus aucune illusion à se faire sur ce qu'il devait attendre d'eux. S'ils ne voulaient pas payer les *Psaumes* dont ils avaient besoin, ils n'iraient point prodiguer leur argent pour des poésies légères. On lui avait dit de prendre patience. Il continua de vivre à Genève puisque sa vie y était en sûreté. Mais il vécut dans le désœuvrement, attendant pour continuer ses *Psaumes* une décision du Grand Conseil sur laquelle il ne comptait plus guère, ayant tout à fait renoncé aux poésies légères, qui n'auraient eu aucun succès dans un pareil milieu, et hasardant tout au plus, de temps à autre, quelque épigramme contre l'Église romaine, ses prêtres, ses moines et ses cérémonies. C'était une manière de se maintenir dans les bonnes grâces de ses hôtes, mais sans arrière-pensée de polémique ardente. Il ne tenait point à voir ces pièces franchir les murs de la cité réformée. De fait, elles ne furent point publiées de son vivant, et c'est seulement trois siècles après sa mort qu'un certain nombre furent retrouvées, inédites, dans un manuscrit de Lausanne.

C'étaient là de bien courtes distractions, insuffisantes pour remplir la vie oisive de Marot. D'autre part, le régime imposé par Calvin au couvent laïque placé sous ses ordres ne se prêtait guère aux tentatives qu'aurait pu faire notre poète pour éloigner les idées douloureuses qui l'assiégeaient. Nous connaissons le tempérament de Marot; il est aisé de comprendre que la vie faite aux habitants de la pieuse cité devait lui être particulièrement à charge. Les plaisirs les plus innocents, les jeux les plus inoffensifs ne trouvaient point grâce devant l'inexorable austérité du réformateur. La morale de Marot, plus aimable, avait

trouvé à se formuler avec une franchise pleine de bonhomie dans les vers suivants :

> Car, n'en desplaise à la melancolie,
> Soy resiouyr n'est peché ny folie
> Sinon à gens de male intention (1).

Mais les dévots ne voient point les choses du même œil que le commun des mortels, et à Genève on était dévot, de cette dévotion outrancière qui trouve que s'amuser, même honnêtement, c'est offenser Dieu. A ce sujet, les Registres du consistoire contiennent des détails bien instructifs. A la date du 18 décembre 1543, il y est fait mention d'un malheureux artisan appelé à comparaître sur le reproche de ne point suivre les sermons. Il répond qu'il n'y manque jamais le dimanche, mais que, dans la semaine, il ne peut s'y rendre, « car il lui fault, dit-il, gagner la vie de deux bessons et de deux aultres petits enfants qu'il as ». Sur cette réponse, on lui fait un crime irrémissible d'avoir joué aux dés, voire même aux cartes, et d'en avoir fourni à d'autres personnes qui n'avaient pas honte de se livrer à une pareille distraction. Or, parmi les coupables, figure M. Saint-Victeur, autrement dit Bonnivard, l'un des apôtres les plus vaillants et les plus sincères de la Réforme. Mais il suffirait de changer les noms de personnes et de lieu pour s'imaginer avoir sous les yeux non point un interrogatoire en pays protestant, mais quelque procès-verbal d'un tribunal de l'Inquisition, tant il y a de perfidie dans la manière de poser les questions, d'effort calculé pour provoquer la délation. Un grand débat s'engage pour savoir s'il a été joué aux dés, aux cartes ou aux dames et surtout s'il a été joué à l'un de ces jeux « avec un prescheur de la parolle de Dieu », car alors le cas serait abominable. On devine par cet interrogatoire quelles étaient les mœurs de Genève. Mais il faut citer le texte même, on verra comment Marot est mis en cause pour s'être permis de prendre part à ce genre de distraction :

Respond messire Jehan Hugoneri qu'une fois Mr de Saint

(1) Épigramme LIV.

Victeur ioya & ſa femme (dudit Hugoneri) alla querre une table & n'auoyent point de dés & n'ont iamais ioyé qu'avec gens de bien, & il y a cinq ou ſix ans qu'il n'a point tenu de ieulx. Dit eſtre fort ignorant de cela qu'il y a quelque temps maiſtre Clement Marot il ioya & n'ont point ioyé que au tric-trac & que il n'az point vehu ioyer de predicant ni de la ville ni de dehors.

Marie, femme de meſſire Hugoneri, reſpond qu'elle ne vit iamais ioyer en leur maiſon ny cartes ny dez, dempuis ung mois en ſa des gens de bien vinrent cheux eulx pour ſupper & n'eſtoit pas preſt; alla querre une table & que il n'a point ioyé de predicant en leur mayſon & que Chollet alla avec elle querre des dés et n'eſtoit que le ſeigneur Curtel et Clement Marot & fut ceſte nuyct que Tyvent Chollet eſtoyt en leur maison, lequel alla querre des dés avec elle pour ioyer avec un quarteron de vin.

Voilà assurément bien du bruit pour une partie de tric-trac. Il est curieux de démêler au milieu du fatras de cet interrogatoire l'ardeur déployée par les membres du consistoire pour trouver un coupable. On ne voudrait pas croire à de telles mesquineries si elles n'étaient attestées par ceux-là mêmes qui les pratiquaient. On s'explique comment Marot ne tarda point à se lasser de Genève et des Genevois.

Aussi bien ces derniers regardaient probablement Marot d'un assez mauvais œil. Bien que rendu prudent par l'expérience, notre poète était d'esprit trop indépendant pour se contraindre et forcer longtemps sa nature. Marot, hâbleur et galantin, avait dû mainte fois scandaliser les puritains de Genève par ses paroles et par ses actes. Nous verrons bientôt comment, de sa réputation de coureur de femmes, se forma une légende inexacte en fait, mais trop vraisemblable pour n'être pas crue et propagée.

Le moment de la séparation avait enfin sonné. Marot partit. Et bien qu'il nous ait été impossible de recueillir aucune précision à ce sujet, il n'est peut-être pas bien difficile de percer les obscurités qui entourent cette scission. L'incompatibilité d'humeur était complète entre les deux parties. Marot était las de subir ce joug, tandis que les protestants ne lui pardonnaient point, par-

tageant leurs croyances, de ne pas se mettre à l'unisson de leurs allures. Voilà tout le secret de cette brouille, et nous n'aurions pas à en dire davantage si nous n'étions dans l'obligation de discuter certaines rumeurs peu bienveillantes qui présentent sous un jour tout différent les causes du départ de Marot de Genève. Nous dirons comment ces fables ont été lancées dans le public et, les reprenant à leur origine, il nous sera aisé de montrer par quelle filière elles ont passé pour s'accréditer de plus en plus et revêtir l'autorité d'un fait historique.

Il est clair que les protestants n'avaient point vu avec plaisir le départ de Marot et qu'ils lui en gardèrent rancune. Mais ils étaient tenus toutefois à certains ménagements. S'ils considéraient un peu Marot comme un déserteur de leur foi, puisqu'il abandonnait la cité qui en était la forteresse, le poète n'en demeurait pas moins le traducteur des *Psaumes* et, pour ce motif, il n'eût pas été politique de lui jeter la pierre. Si donc on se risquait à répandre sur son compte des bruits fâcheux, il fallait, dans cette besogne, déployer une certaine dextérité, de manière à ne nuire qu'à lui seul et à éviter toute éclaboussure qui pourrait rejaillir sur ses coreligionnaires, sur ceux au service desquels il avait mis son talent.

Les protestants s'acquittèrent à merveille de cette tâche. Ce fut Théodore de Bèze qui porta le premier coup à Marot dans son *Histoire ecclésiastique*. Sous une forme doucereuse et compatissante, l'écrivain huguenot sème le germe de toutes les accusations perfides qui devaient se développer et grandir par les bons soins des catholiques. Voici de quelle façon, longtemps après la mort de Marot, Théodore de Bèze interprète les causes de son départ de Genève. « Marot, dit-il, ayant esté tousiours nourri en une très mauvaise escole et ne pouvant assubiectir sa vie à la reformation de l'Evangile, il s'en alla passer le reste de ses iours en Piedmont. » Il semblerait que dans cette phrase il n'y ait encore rien de bien grave. Marot, à la vérité, n'a pu se façonner à cette vie sans reproche que menaient les réformés à Genève. Mais l'écrivain s'empresse de rejeter la faute sur la cour de France et sur ses mauvais exemples. Ce petit détail a l'air inoffensif et c'est de là

pourtant que viendra tout le mal. Dans un autre de ses ouvrages intitulé *Icones*, Théodore de Bèze, consacrant quelques lignes à Marot, le comble d'abord de louanges pour le service inappréciable qu'il a rendu à l'Église protestante en traduisant les *Psaumes* de David, puis, comme il faut bien le punir de n'avoir point persévéré dans cette voie, il ajoute d'une manière obligeante : « Mores parum christianos ne in extrema quidem ætate emendavit. » On devine tout de suite les commentaires auxquels ces paroles pouvaient se prêter et quel parti il y avait à en tirer pour ceux dont les vieilles haines contre Marot n'étaient point refroidies.

Malheureusement pour le poète (nous sommes bien obligés d'en convenir), son passé ne fournissait point d'arguments contre ces insinuations un peu vagues. Les catholiques s'emparèrent de ces calomnies et se chargèrent de leur donner un corps. Puisque Marot n'avait point réformé sa conduite, « mores parum christianos », c'est qu'il continuait à mener cette vie de débauche dont il avait autrefois donné le scandale. La Sorbonne allait être enfin vengée. Si elle n'avait pu réussir à envoyer Marot au bûcher, un écrivain catholique se chargerait de déshonorer sa vieillesse. En effet, cet écrivain raconte gravement que Marot, ayant débauché son hôtesse qui était mariée et s'étant rendu coupable d'adultère, faillit être pendu et que ce fut à la commisération de Calvin qu'il dut d'être seulement fouetté par les rues de Genève, puis chassé de la ville. Voici comment s'exprime à ce propos Victor Cayet, cité par Florimond de Rœmond : « Calvin fut d'advis qu'il eut seulement le fouet par les carrefours de la ville de Genefve sans le faire mourir et fut promené ainsi *in statu* accusé d'adultaire, dont il s'excuse pourtant (1). »

Un bruit pareil sur le traducteur des *Psaumes* ne pouvait manquer d'être répété à l'envi par les écrivains catholiques. Quelle aubaine que de pouvoir décrier le poète officiel des protestants ! Florimond de Rœmond, l'adversaire implacable de la religion réformée, s'empara, d'après

(1) Florimond de Rœmond, *De la naissance de l'hérésie*, t. VIII, p. XVI.

Cayet, de cette imputation contre Marot et la réédita en l'amplifiant. Il commence par citer les paroles de Théodore de Bèze, affirmant que lorsque celui-ci reprochait à Marot de n'avoir pu « assujettir sa vie à la réformation de l'Évangile », c'est « qu'il n'avait pas voulu dire qu'il débaucha son hôtesse ». Et, après avoir cité tout le passage de l'historien protestant, qui se borne à rapporter la retraite de Marot en Piémont, il termine par ces mots : « Voilà ce que Bèze en dit, couvrant de son gabion les coups de fouet qu'on lui donna à Genève. » On voit combien l'interprétation est insidieuse. Cette histoire n'existe point dans le texte de Bèze et, pour l'y trouver, il faut un singulier effort d'esprit. Il n'en est pas moins vrai que, sans les phrases ambiguës de l'écrivain protestant, l'écrivain catholique n'aurait pu étayer sa calomnie. Dans Florimond de Rœmond, cette calomnie est encore informe et confuse; le Père Mainbourg achèvera la besogne. Ces échos que lui renvoient ses devanciers, il va les recueillir, les coordonner et les transformer en fait historique. N'a-t-il pas le droit d'affirmer, puisqu'il peut citer deux autorités? Aussi avec quel entrain le bon jésuite exécute Marot! Après avoir mis en pièces sa traduction des *Psaumes*, dénoncée comme un tissu d'inepties, après avoir conté comment Marot s'était réfugié à Genève, le Père Mainbourg continue : « Il n'en estoit pas devenu plus homme de bien et ensuite, menant à son ordinaire une vie très licencieuse, il debaucha la femme de son hôte, ce qu'on punissoit de mort à Geneve. Calvin, par son credit, fit changer cette rigoureuse peine en une autre plus douce qui fut celle du fouet qu'il eut par tous les carrefours, après quoi il s'alla cacher au delà des Alpes, dans le Piemont. » Il est certain que Marot quitta Genève pour le Piémont; qu'il avait eu avec Calvin d'aussi bons rapports qu'on pouvait en avoir avec un homme de cette trempe et qu'enfin il dut souvent scandaliser ses hôtes. Nous avons vu plus haut qu'il en fallait peu pour scandaliser des Genevois. Mais tout le reste du récit n'est qu'invention pure. Bayle, qui rapporte toute cette histoire d'adultère parce qu'il l'a trouvée sur son chemin, n'en croit pas un mot et il en démontre l'absurdité par les réflexions les

plus judicieuses : « Tous ceux qui disent cela, remarque-t-il, se fondent sur le témoignage de Cayet, c'est lui qu'il faut prendre pour le premier et pour le seul déposant. Florimond de Rœmond, que l'on cite aussi, n'est que son copiste. Je ne trouve pas vraisemblable ce que Cayet conte, car si un poète aussi fameux que Marot et aussi haï que lui dans la communion romaine eût été fouetté par les carrefours d'une grande ville, toute l'Europe l'aurait bientôt su ; on l'eût insulté sur cette infamie dans plusieurs livres, il n'eût pas osé se présenter devant ceux qui commandaient en Piémont pour le roi de France. Nous ne serions pas réduits au témoignage de Victor Cayet, postérieur de tant d'années à cette aventure (1). »

Bayle avait raison de douter et un examen sérieux des faits suffit pour faire crouler l'échafaudage. Nous ne nous chargeons pas d'élucider la question de savoir si Marot s'était permis ou non certaines privautés envers son hôtesse ; c'est là un point qui restera secret entre elle et lui. Mais, ce que nous pouvons affirmer, c'est que Marot ne fut point condamné à mort pour crime d'adultère par la raison que ce fut seulement en 1560 que cette peine fut édictée à Genève contre les faits de cette nature. Du temps de Marot, on n'en était encore qu'à la prison et à l'amende. Calvin n'eut point davantage à manifester ses sentiments d'indulgence pour Marot. Si l'occasion s'en était offerte, on peut deviner quelle eût été l'attitude du réformateur qui n'hésita point à faire condamner la femme de son propre frère. Mais Marot ne fut pas condamné à mort pour adultère, parce que cette peine n'était pas en vigueur à Genève en 1543 et Calvin n'eut pas à demander que Marot fût fouetté au lieu d'être pendu parce que Marot ne fut point condamné. Enfin, comme dernier témoignage, on peut invoquer celui des Registres du Conseil de Genève. Ces registres présentent le répertoire le plus complet des moindres faits, des plus légers incidents qui se produisaient chaque jour dans la cité de Calvin. Les procès-verbaux des délibérations relatent avec un soin minutieux les détails les plus insignifiants. Comment seraient-ils muets

(1) *Dictionnaire philosophique*, au mot *Marot*.

sur un événement de cette gravité, le jugement de Marot? Quoi! Sa condamnation et l'exécution de la peine n'auraient pas laissé la moindre trace? En admettant jusqu'à un certain point que, pour l'honneur de la Réforme, les magistrats de Genève eussent enveloppé d'un certain mystère les causes de la condamnation du traducteur des *Psaumes*, l'affaire eût au moins été indiquée sous une forme, si vague soit-elle, tandis qu'il n'en est rien dit, par la raison qu'elle n'a jamais existé que dans le cerveau de Cayet.

Mais Cayet a-t-il réellement écrit les phrases que lui prête Florimond de Rœmond? Ce dernier, que la passion religieuse aveugle souvent jusqu'à la mauvaise foi, désigne l'ouvrage de Cayet sous le nom de *Formulaire*. Or, parmi les œuvres de Cayet, nous n'avons rien trouvé qui de loin ni de près se rapproche de ce titre. Si le livre n'existe point, il n'y aurait plus, dans cette prétendue citation empruntée à Cayet, qu'une supercherie de Rœmond s'ingéniant à tromper ses lecteurs au profit de sa thèse.





CHAPITRE XX

(1543-1544.)

Marot revient en Savoie. — Églogue sur la naissance d'un fils du dauphin. — Le poète se prêche à lui-même la résignation. — La victoire de Cérisoles. — Marot rejoint le camp du duc d'Enghien et chante la gloire des armes françaises. — *Le Balladin :* parallèle de la belle Christine et de la méchante Simonne. — Mort de Clément Marot. — Lyon Jamet écrit son épitaphe. — Ce que deviennent les « maroteaux ».



NOUS pensons que Marot quitta Genève vers la fin de novembre 1543. En effet, l'instruction judiciaire au sujet de la partie de tric-trac que Marot aurait faite avec Bonnivard commence le 18 décembre et, dans sa déposition, l'un des témoins, la femme Hugonneri, déclare formellement que les faits se sont passés un mois auparavant. Marot était donc encore à Genève vers le milieu de novembre. Selon nous, ce serait à peine quelques jours après cette partie qu'il aurait repris son bâton de voyage et se serait dirigé vers le Piémont.

Il se sentait attiré vers cette terre, qui, si elle n'était point la patrie française, était du moins placée sous l'autorité du roi de France. A mesure qu'il s'éloignait de Genève, il détestait davantage ce lieu de souffrance et d'expiation où il avait cru trouver repos et sûreté et où il n'avait vécu qu'au milieu des angoisses et des privations. Ces senti-

ments sont exprimés au vif dans une épigramme au roi où il dit :

> Lorſque la peur aux talons met des ailes,
> L'homme ne ſçait où ſ'enfuir ni courre;
> Si en enfer il ſcet quelque nouvelle
> De ſa ſeurté, au fin fond il se fourre...

L'allusion à Genève est transparente. Au contraire, sur la route de Savoie, il retrouvait les illusions qui l'avaient soutenu au plus fort de ses épreuves. Le chemin rapprochait le poète de son protecteur ordinaire; il se reprenait à espérer et le courage lui revenait au cœur :

> Puis peu à peu ſa peur vient à eſcourre,
> Ailleurs ſ'en va : Sire, i'ay faict ainſi
> Et vous requiers de permettre qu'icy
> A ſeureté ſervice ie vous face.
> Puny aſſez ie feray, en ſoucy
> De ne plus veoir voſtre royale face.

Comment repousser une requête si modeste? Tout ce que demandait Marot, c'était de vivre sur un territoire dépendant de l'autorité du roi, puisqu'il ne pouvait plus être admis à contempler la face de son protecteur. François Ier fit un signe d'acquiescement et le poète put chercher de nouveau un abri sous le ciel de la Savoie.

C'est entre ce pays et le Piémont que nous allons le voir partager les derniers jours de sa vie errante, allant d'Annecy à Chambéry et de Chambéry à Turin. Après les *Psaumes*, dont nous laissons aux protestants et aux catholiques le soin de discuter les mérites poétiques; après certaines épigrammes un peu libres dirigées contre l'Église romaine et exhalant un parfum de prêche, la pièce que nous venons de citer apparaît comme illuminée d'un reflet des meilleures années du poète. On sent que Marot est débarrassé du poids qui oppressait sa poitrine; il n'étouffe plus comme à Genève, il respire; c'est le Marot d'autrefois, aussi habile à aiguiser les railleries les plus piquantes qu'à tourner ses compliments avec une incomparable gentillesse. La métamorphose est complète. Si Marot a retrouvé sa verve, ce n'est pas qu'il soit plus riche

que naguère, mais il a reconquis son indépendance, il n'a plus en face de lui ces faces maussades dont l'aspect suffisait à glacer son inspiration.

Rentrant en Savoie, il était naturel que Marot songeât à la ville qui, à sa première visite, lui avait déjà fourni asile. Ce fut à Chambéry qu'il dressa sa tente. C'était d'ailleurs la résidence de Raymond Pélisson, chargé d'administrer la province pour le roi, et se rapprocher du représentant du roi était toujours préférable pour Marot, malgré l'insuccès de ses précédentes démarches; l'exilé se trouverait plus à portée pour voir arriver de France ces instructions pleines de commisération qu'il attendait depuis si longtemps. D'après divers indices que nous avons recueillis et d'après le caractère même de notre poète, il est probable que Marot ne resta point sédentaire à Chambéry et qu'il ne résista pas au plaisir de parcourir les belles vallées qui s'étendent de Chambéry à Genève. Il avait dans la contrée des amis, comme le prouve tel huitain adressé à Mme de la Barme, de Necy, en Genevois, où il lui fait des adieux brûlants. Mais, après ces excursions, il revenait toujours à Chambéry, et c'est là que, dans quelque logis sans doute bien modeste, il avait déposé les seuls biens qui lui restassent : les manuscrits de certaines poésies entachées d'hérésie, presque toutes inconnues, dont quelques-unes seulement avaient été publiées sans le nom de l'auteur et peut-être sans son consentement, et qui furent « retrouvées après sa mort parmy ses aultres factures ».

Marot était donc à Chambéry lorsque, dans les premiers jours de l'année 1544 (n. st. 1545), il apprit la naissance du dauphin, fils de celui qui devait être Henri II et de Catherine de Médicis. Cette naissance était attendue depuis de longues années; aussi fut-ce à la cour une joie sans égale. On peut juger de l'enthousiasme que causa cet événement dans l'entourage du roi par le passage suivant d'une lettre où Marguerite de Navarre lui envoie ses félicitations : « Monseigneur, écrit-elle, c'est le plus beau, le plus desiré et le plus necessaire iour que iamais les yeux de vous et de votre reaulme ayent veu, c'est ung iour si vertueux que, en vous apportant le tittre de grand pere, il

vous raieunist de cinquante ans. Vostre nouveau successeur vous allonge la iouissance de votre possession (1). » Malgré son éloignement, Marot ne pouvait rester étranger a un événement de cette importance. Dans la mesure des moyens dont il disposait, c'était pour lui un devoir que de s'associer à l'allégresse de la cour de France. Le petit prince était né le 19 janvier; la nouvelle dut en parvenir à Chambéry dans les derniers jours du mois. Marot se mit aussitôt à l'ouvrage et il donna la preuve à ses détracteurs que son esprit ne l'avait pas abandonné. Il composa une pièce sur le cavenas de l'Églogue de Virgile à Pollion. Le poète latin invoque les muses de Sicile, « Sicilides musæ »; Marot se place sous le patronage des muses savoisiennes. Il est à remarquer que, dans ses dernières années, Marot manifeste une prédilection pour le genre bucolique. Il n'est plus question dans ses poésies que de bergers et de brebis et les loups ravissants font leur apparition dans les pièces de polémique, lorsqu'il s'agit de donner un coup de dent à des adversaires. Les préférences de Marot pour ce cadre particulier peuvent s'expliquer par ses relations avec les ministres de la religion réformée, par la lecture des Écritures où les comparaisons de ce genre abondent. Et c'est ainsi qu'à la fin de sa carrière nous le voyons revenir à ses anciens modèles, puisqu'une de ses œuvres de début avait été la traduction de la première Églogue de Virgile. Il n'y a, du reste, aucune comparaison à établir entre ces deux compositions de Marot et leur rapprochement ne pourrait servir qu'à mieux marquer la distance qui les sépare. Aujourd'hui, Marot est complètement en possession de son talent, et s'il imite Virgile, il l'imite avec son inspiration propre. Une allusion discrète à ses malheurs sert d'entrée en matière, mais s'il trouve ainsi occasion de se rappeler au souvenir du roi, il comprend très bien qu'il ne faut point être triste au milieu de la joie générale et il passe :

> Confortez moy, Mufes Sauoyfiennes,
> Le fouuenir des aduerfitez miennes

(1) Génin, *Lettres de Marguerite de Navarre*, t. II, p. 226.

Faictes ceſſer, iuſques à tant que i'aye
Chanté l'Enfant dont la Gaule eſt ſi gaye :
Et permettez l'infortuné Berger
Sonner æglogue en propos moins leger
Que cy deuant...

Marot s'abstient, comme bien on pense, de toute allusion à la question religieuse. A la cour de Ferrare, il avait été moins prudent dans une circonstance analogue, mais c'était alors le beau temps de ses faveurs. Il avait depuis fait à ses dépens l'apprentissage de la prudence et savait tenir sa langue. Cependant, lorsqu'on y regarde de près, on ne tarde pas à déceler certaines intentions sous quelques-unes de ses images poétiques. Il est vrai que Marot avait sa réponse prête pour l'importun qui serait venu lui chercher chicane : il avait un modèle et il l'avait suivi. Mais peut-être avait-il choisi tout exprès ce modèle, à cause des allusions mêmes qu'il rendait plus faciles. En effet, lorsqu'il disait :

Or ſommes nous prochain du dernier aage
Prophetizé par Cumane, la ſage :
Des ſiecles grands le plus grand & le chef
Commencer veult à naiſtre derechef,

tous les courtisans applaudissaient à cette flatterie, toujours de mise à la naissance du plus petit prince; mais, tandis qu'à la cour on estimait que le poète avait rajeuni avec à-propos la pensée de son devancier, pas un des adeptes de la religion réformée ne se méprenait sur la portée de ces paroles et sur le sens que le poète y attachait dans son for intérieur. Lorsque Marot, après avoir tracé une peinture des plus séduisantes de l'âge nouveau qui va commencer, montre, dans le lointain de son tableau, l'âge de fer en fuite pour faire place à la félicité universelle,

. . . . . & puis par tout le monde
S'eſleuera l'aage d'or pur & munde,

il y avait touchant accord entre les courtisans pour proclamer que cet âge d'or serait le règne du jeune nourrisson qui venait de naître; mais, dans l'esprit de Marot, l'âge d'or devait être le triomphe définitif de la Réforme; n'avait-il

pas déjà, dans sa dédicace des nouveaux *Psaumes*, envoyée de Genève aux femmes de France, parlé « de ce siècle doré », où l'on verrait « Dieu seul adoré »; seulement, au cas présent, la pensée du poète français se dissimulait habilement sous l'imitation du poète latin et les éloges obligés à l'adresse du jeune prince et de toute sa lignée ascendante.

Suit le tableau de ces temps heureux que l'on attend toujours et qui n'arrivent jamais, rêve éternel des déshérités qui se sont mis en tête qu'une rénovation sociale ou religieuse fera disparaître les souffrances et les abus. C'est au nom du jeune prince que Marot promet des fruits qui pousseront seuls, des troupeaux qui donneront le lait à pleine écuelle, des animaux féroces devenus inoffensifs comme des agneaux, des hommes enfin aimant leur prochain comme eux-mêmes et la justice régnant partout.

Dans une pièce à destination de la cour de France, Marot ne pouvait oublier d'adresser quelques mots flatteurs à François Ier d'abord, aux princes de la maison royale ensuite. Par un tour ingénieux il rattache ces compliments à son sujet : ces princes, dit-il, seront les modèles du nouveau-né; plus tard, dans la lecture de leurs hauts faits, il puisera l'énergie nécessaire pour accomplir ses destinées :

D'icy à peu, des haultz princes parfaitz,
Et du grand pere auſſi les nobles faitz
Lire pourras, tandis que les louanges
Du pere tien par nations eſtranges
Iront volants : & des lors pourras tu
Sçauoir combien vault honneur & vertu.

L'églogue prend fin sur un trait analogue à celui plus haut cité de la reine Marguerite, lorsqu'elle dit à son frère que cet événement « le rajeunit de cinquante ans » :

Et fay les iours multiplier & croiſtre
De ton ayeul, le grand Berger de France,
Qui en toy void renaiſtre ſon enfance.

Si Marot avait fondé sur son églogue l'espoir de se voir rouvrir les portes de France, il dut vite revenir de son illusion. Aucun ordre semblable ne paraît être arrivé

alors en Savoie. Au moins est-il vraisemblable que le roi donna des ordres pour qu'on traitât le poète avec douceur et qu'on ne le laissât point aux prises avec une vie trop misérable. Nous n'avons de ce subside aucune preuve matérielle. Mais on ne saurait s'expliquer autrement les moyens d'existence de Marot dans les derniers temps de sa vie. Qu'aurait-il pu gagner à faire des vers, à cette époque et loin des cours? Peut-être aussi dans la munificence royale qui venait trouver Marot à Chambéry est la raison qui le détermina à se fixer dans cette ville et qui l'y faisait revenir alors que son humeur voyageuse le poussait de temps à autre à s'en éloigner.

Au milieu de ces grandes montagnes couvertes de neige, Marot, dans l'inaction, se remit à faire des vers et très probablement ce fut alors qu'il conçut le plan et ébaucha la réalisation d'une pièce dont le thème correspond bien à sa situation morale du moment. C'est une espèce d'homélie ou de dissertation évangélique que l'auteur nous présente sous ce titre : *Le Riche en pauvreté, joyeux en affliction et content en souffrance.* Sous ces antithèses, Marot a voulu montrer ce qu'il était ou plutôt ce qu'il eût voulu être. Il va essayer de résumer en quelques vers cette philosophie que l'on conseille à ceux qui ont tout perdu et qui consiste à se résigner. Mais Marot était-il bien converti à cette philosophie-là? Ces oppositions recherchées avec tant de soin prouveraient plutôt le découragement sans espoir d'un vaincu de la vie. Et comment d'ailleurs expliquer que Marot en fût venu à accepter sans révolte le sort que les événements lui faisaient, lui que nous avons vu autrefois si impatient des coups de la fortune? Cependant, la chaleur qu'il met à défendre les doctrines dans lesquelles il est allé chercher un repos artificiel donnerait à penser que Marot avait fini par croire lui-même ce qu'il cherchait à persuader aux autres. Le début de la pièce indique sous quelle influence le poète a composé ces vers :

I'ay prins plaiſir d'ouïr les phantaiſies
De ceux qui ſont en ce mortel repaire;
I'ay mis mon ſoin, un temps, aux hereſies
Et faulx propos du paoure populaire...

Étudiant de près le spectacle qu'il eut sous les yeux, des passions et des appétits qui mettent en mouvement les humains, il divise les hommes en deux classes; l'une qui se compose

De ceulx qui trop ſont au monde aſſeruis

et l'autre qui constitue cette catégorie privilégiée

Des vrais heureux, de tous biens aſſouvis,
Sans rien avoir...

Si le titre de la pièce ne nous avait déjà renseigné, nous devinerons déjà de quel côté vont pencher les sympathies du poète. Au fond, c'est la philosophie du renard de la fable : la doctrine du renoncement aux biens de ce monde, inventée tout exprès pour faire prendre patience à ceux qui ne peuvent en avoir leur part. Et Marot avait alors d'excellentes raisons pour la prôner, la recommander aux autres et surtout se l'appliquer à lui-méme. Le poète du reste est tellement pénétré de son sujet qu'il va le retourner sous toutes ses faces et, pendant plusieurs centaines de vers, exécuter sur ce thème des variations poétiques d'une navrante monotonie. Pour donner un aperçu de l'idée dominante, il nous suffira de citer deux strophes où, précisément, l'auteur constate les injustices du sort et l'inégalité des conditions. Il commence par évoquer les heureux de ce monde nageant dans l'abondance, à l'abri de toutes les misères, ce qui soulève des tempêtes de convoitise dans le cœur des déshérités :

Un autre poinct qui les eſprits trauaille
C'eſt que l'on voit les mundains en plaiſir
Et en repos ſans que rien leur defaille,
Ayans tous biens à ſouhait et deſir.
On ne les veoit ſur la paille geſir,
Ny faim ſouffrir, ny ſoif en quelque temps;
Touſiours ſont gays, aiſés et bien contents,
Tant qu'on pourroit dire ſans contredits,
Veu leur plaiſir & ioyeux paſſetemps,
Qu'ilz ſont ça bas en un vray paradis.

Comme contraste à ce tableau, voici la peinture de ceux qui souffrent sans relâche et sans espoir :

Aultres on veoit, de ceulx cy ſeparez,

Auxquels douleur fait toufiours dure preſſe;
Elle les rend de plaiſir eſgarez
Et eſt d'iceulx la rectrice & maiſtreſſe;
Ilz ſont ſans fin accablez de deſtreſſe
Et ſont rangez ſoubz le cruel empire
D'adverſité que leur travail empire,
Sans que leur mal poinct ou peu diminue :
Qui ne diroit ceulx là, veu leur martyre,
Les plus mauldictz qui ſoient deſſoubz la nue?

Pourquoi cette différence, pourquoi la besace aux uns, le sac d'or aux autres? Marot, sans s'en douter, pose le problème redoutable qui agite l'humanité depuis son origine. Mais il n'en cherche pas la solution en dehors de la religion chrétienne : rien ne se fait sans la volonté de Dieu et le mal qu'il nous envoie doit tourner à notre bien :

Quand le Seigneur à une creature
Enuoye un mal ou quelque aduerſité,
Ie dis que Dieu manifeſte la cure
Qu'il a de luy, l'ayant perſecuté
Et que, par ce, celuy eſt reputé
Eſtre des ſiens...

Et Marot, consolé sans doute par ce pieux paradoxe, porte ou feint de porter envie à ceux qui sont encore plus malheureux que lui :

Ie nommeray heureuſe la perſonne,
Celle qui eſt au ioug d'aduerſité,
Qui ſouffre ennuy, mal ou perplexité,
Et qui du monde est pour nulle tenue;
Car c'eſt un ſigne & marque, en verité,
Que le Seigneur pour ſienne l'a eſleue.

Ainsi Marot s'efforçait de se démontrer à lui-même que la suprême félicité consiste à être parfaitement malheureux, lorsqu'un événement considérable vint donner un autre cours à ses pensées et lui fit abandonner encore une fois les méditations religieuses pour les sujets profanes. L'armée royale, qui avait ses cantonnements en Piémont, venait de remporter une éclatante victoire. Le bruit de ce succès inespéré, qui rappelait les souvenirs lointains de Marignan, retentit à travers la France comme le roule-

ment du tonnerre. Le duc d'Enghien, général de vingt ans, venait de battre dans les plaines de Cérisoles les vieilles troupes de l'Empereur et son lieutenant le plus expérimenté, Alphonse d'Avatos, marquis del Vasto et de Pescara. Le cœur de Marot tressaillit en apprenant la nouvelle ; les Espagnols allaient enfin en rabattre de leurs airs arrogants; et puis cette victoire arrivait d'une manière si inopinée que la surprise en doublait le prix. Depuis quelque temps déjà les hostilités au Piémont traînaient en longueur; on y avait vu se succéder une série d'escarmouches, tantôt heureuses, tantôt contraires, mais sans résultat décisif. Les conseillers mêmes du roi se montraient fort hésitants, aucun d'eux n'osait pousser résolument le roi à autoriser le duc d'Enghien à livrer bataille. Montluc a enregistré cette curieuse séance où, suivant lui, son langage de soldat aurait entraîné l'ordre du monarque. Le conseil était au grand complet, M. de Saint-Pol opinait pour qu'on ne livrât rien au hasard et M. d'Annibaut, pour ne point être obligé d'émettre un avis, engageait le roi à ne prendre conseil que de lui-même; les autres personnages qui assistaient à la délibération gardaient le silence afin de ne pas se compromettre. Soudain le roi, jetant son bonnet sur la table et joignant les mains, prononça à haute voix les paroles suivantes : « O mon Dieu, je te supplie qu'il te plaise me donner aujourd'hui le conseil de ce que je dois faire pour la conservation de mon royaume et que le tout soit à ton honneur et à ta gloire ! » Puis, s'étant recueilli un moment, il s'écria tout d'un coup : « Qu'ils combattent, qu'ils combattent (1) ! » La noblesse de France accourut pour combattre sous les ordres du duc d'Enghein et partager ses périls. Le marquis del Vasto de son côté, faisant grand étalage de forfanterie, avait emporté avec lui des caisses remplies de menottes et de chaînes pour en charger les Français qu'il méditait de faire prisonniers. On en vint aux mains le lundi de Pâques, 14 avril. Le choc fut terrible. Le duc d'Enghien, qui commandait le centre, voyant ses troupes plier, crut la bataille perdue. On conte même qu'il tenta

(1) Montluc, *Mémoires*, t. I, p. 253.

de se tuer de désespoir. Mais cette alerte fut de courte durée, car presque aussitôt les deux ailes étaient victorieuses et le marquis del Vasto tournait bride.

La nouvelle de cette victoire causa en France une grande joie. C'était la revanche de Pavie. Une clameur d'enthousiasme salua le vainqueur de Cérisoles. Marot quitta aussitôt Chambéry (où il ne devait plus revenir) et s'achemina à travers la vallée de la Maurienne, se dirigeant vers le mont Cenis, qu'il franchit au milieu des neiges. Il traversa Turin et gagna Carmagnole, d'où il se rendit au camp de Cérisoles. Le second vers du huitain qu'il composa pour la circonstance indique bien que cette pièce est postérieure à la bataille :

> Soit, en ce camp, paix pour mieulx faire guerre.
> Dieu doint au chef fuitte de fon bonheur,
> Aux chevaliers defir de los acquerre,
> Aux pietons profit ioinct à l'honneur;
> Tout au defpens & au grand defhonneur
> De l'ennemy...

Marot cédait à un double attrait en se rendant au camp de Cérisoles. Son cœur de bon Français se réjouissait d'aller saluer les armes victorieuses de la patrie; et puis, au milieu de ces seigneurs qui se pressaient autour du duc d'Enghien et qu'il connaissait pour la plupart, il retrouvait l'image affaiblie de cette cour où il avait laissé de si chers souvenirs. Peut-être même à ce double sentiment se mêlait un grain d'égoïsme; peut-être pensait-il, dans le délaissement auquel il était réduit, trouver un ancien ami du poète si fêté autrefois, qui aurait compassion de son infortune et lui tendrait une main secourable. Enfin Marot ne pouvait chanter cette grande victoire sans mêler à ses éloges le nom du roi; peut-être celui-ci tournerait-il un regard bienveillant vers son poète en recevant ses vers.

Autant que nous pouvons le conjecturer, Marot ne prolongea point son séjour au camp du duc d'Enghien, mais il ne retourna pas à Chambéry. Il est probable qu'il se fixa à Turin, alors sous les ordres d'un gouverneur français, le seigneur de Boutières, et que ce fut dans cette ville qu'il composa ses vers en l'honneur de Cérisoles, connus

sous le titre d'*Epistre envoyée à Monsieur Danguyen, lieutenant pour le roy de là les monts*. Pour ce, Marot prit son temps et polit son œuvre à loisir. Certaine allusion à la prise de Carignan, défendue par Pierre Colonne, démontre que l'épître est postérieure au 20 juin, date de ce fait d'armes. Marot débute en félicitant le jeune prince d'avoir reçu à sa naissance ces dons précieux sans lesquels il ne saurait y avoir de héros :

Vertu qui eſt de l'heur accompaignée,
Prince ſorty de royalle lignée,
C'eſt la ſeurté de victoire & d'honneur :
Or, t'a donné le ſouverain donneur
Et l'vn & l'aultre : il t'a donné fortune
A ta vertu proſpere & opportune.

Cette vertu précoce dont, un siècle plus tard, Corneille dira qu'elle « n'attend point le nombre des années », Marot la dépeint de même

Vertu chenue en aage adoleſcend.

Comme on doit s'y attendre, le poète retrace les exploits du vainqueur de Cérisoles

Qui, puis un peu, en la plaine campaigne,
Rompit l'armée & la gloire d'Eſpaigne
En fouldroyant de ſes robuſtes mains
Nombre infiny d'Eſpaignols & Germains.

Ce qui ajoute un nouvel éclat à la gloire du duc d'Enghein, c'est le caractère particulier de la victoire qu'il a remportée. Et Marot, lui décernant la couronne de lauriers, ajoute :

. . . . . Bien la merites certes,
Veu que tu es le recouureur des pertes
Qu'a eu, helas! en la terre Ytalique,
Depuis vingt ans la nation Gallique.

Oui, c'est la revanche si longtemps attendue, et il faut bien se garder de s'arrêter en si belle voie :

Couraige, enfants, car la chance eſt tournée!

Marot n'eût pas été bon courtisan s'il n'avait trouvé le moyen d'associer la louange de François de Valois à celle de François de Bourbon. La similitude des noms lui en fournissait d'ailleurs le prétexte naturel :

O Roy, auſſi ton propre nom il porte
Et par Françoys Françoys en mainte forte
Sera vengé. O Roy de grand renom,
Bien aultre choſe a de toy que le nom :
Il a de toy la ſage hardieſſe :
Il a de toy au combat la proeſſe :
Il a de toy, nature ainſi le veult,
Ie ne ſcay quoy qui nommer ne ſe peult,
Dont attirer il ſçait le cueur des hommes :
Et à bon droiꝺ ſouvent ton filz le nommes (1).

Comme toujours, lorsqu'il s'adresse au roi ou aux princes, Marot prodigue les plus belles promesses, il se sent l'ambition de la poésie épique; il veut escalader les pentes du Parnasse et, laissant dans la plaine les pastoureaux qui chantent sur leur « flageol » brebis et bergères, se camper sur ces sommets où planent Virgile et Homère :

Ains ſonneray la trompette bellicque
Du grand Virgile ou d'Homere ancien,
Pour celebrer les haultz faiꝺz d'Anguyen,
Lequel ſera, contre fortune amere,
Noſtre Achilles : & Marot, ſon Homere.

Hélas! ces beaux projets, déjà formés si souvent, ne devaient pas plus se réaliser que les autres. Marot était déjà marqué pour la mort et ses jours étaient comptés. Parmi les poésies profanes de Marot, cette épître au duc d'Enghien est en quelque sorte le chant du cygne. La fin du poète approchait.

Le peu de temps qui lui restait à vivre, il le passa probablement à Turin dans la méditation.

(1) François Ier ne portait pas bonheur à ceux auxquels il accordait ces appellations de tendresse. Le pauvre Semblançay en avait fait la triste expérience; le roi avait eu beau l'appeler son père, il ne l'avait point empêché de mourir sur le gibet. Ces démonstrations affectueuses du roi à l'égard du duc d'Enghien devaient être funestes par la suite à ce dernier, à cause des jalousies qu'elles engendrèrent.

Au cours de l'épître que nous venons de citer, il échappe à Marot un demi-aveu qui permet de deviner les angoisses qui déchiraient son âme :

Sortez (dit-il), ſortez de ma penſée,
Triſtes ennuis qui m'avez faict eſcrire
Vers douloureux...

Marot s'était révolté contre les prêtres catholiques à cause de leurs iniquités; il avait ensuite vu Calvin de près et (sa rupture avec Genève le prouve) il n'avait pas trouvé cette pureté de doctrines que promettent tous les chefs de religion. Faudrait-il donc chercher toujours sans jamais atteindre le but? Le poète ne cesse d'être assiégé par cette préoccupation. Dans sa bonne foi, il eût voulu trouver une solution qui arrangeât toute chose; il aurait volontiers, comme Érasme, demandé le remède non point à une révolution et à un déchirement, mais à une réforme des abus de l'Église et à un amendement des mœurs du clergé. C'est du moins la pensée que l'on croit surprendre dans son dernier poème, demeuré inachevé. Sous une forme à la fois mystique et bizarre se trouvent résumées, dans le *Balladin*, les croyances et les doctrines de Marot en matière religieuse. Tout est étrange dans cette pièce, jusqu'au titre qui ne prépare guère à la gravité du sujet. Au début de la pièce, il faut s'y reprendre à deux fois pour dégager la pensée de l'auteur de l'enveloppe symbolique dont il l'a revêtue. Il compare les adeptes d'une religion à des danseurs, les prêtres sont les musiciens qui marquent la cadence, et Marot constate avec tristesse qu'il y a rarement accord entre la musique et les danseurs :

Voirray ie poinct à mon gré bien dancer?
Ne ſçauroit on tenir de ſ'aduancer
Trop ne trop peu? Voirrai ie poinct la danſe
Et les ſonneurs tous deux d'une accordance?
Ne ſont ilz pas de leurs inſtruments ſeurs?
Eſt ce leur faulte, ou ſ'il tient aux danſeurs?

Fort heureusement, après une tirade assez courte, le

poète arrête ses métaphores et sa pensée, dégagée de ce préambule où elle s'embourbait, apparaît avec une certaine clarté. Marot nous présente la synthèse de ses méditations sur les deux religions concurrentes et dont la rivalité allait pour longtemps troubler la France, voire l'Europe. Comme bien on pense, les préférences de Marot seront pour la réformée. En vertu d'un procédé assez usuel parmi ceux qui ont la foi, quelle que soit d'ailleurs leur religion, Marot commence par démontrer, sans admettre qu'il puisse s'élever la moindre contradiction, que la religion réformée remonte à la plus haute antiquité puisqu'elle n'est que le prolongement de la religion du Christ. Elle aurait entretenu les hommes dans un parfait état de bonheur si une végétation parasite n'était venue se greffer sur ce tronc vigoureux. Voici sous quels traits charmants le poète présente la religion qu'il préfère :

Mil ans y a cinq cens et daduantaige,
Que, du plus hault de noble parentaige
De l'Orient, une pucelle iffit
En qui le ciel toutes graces affit :
Pour fa grandeur Chriftine fut nommée
Pour fa beaulté, Belle fut furnommée;
Et a prefent encores on l'appelle
Belle Chriftine & Chriftine la Belle.

Après la belle Christine, le poète va nous peindre sa rivale. Or, tandis que la belle Christine réunit en sa personne tant de séductions que sa renommée s'étend par tout le monde, et d'Orient passe jusqu'en Occident, ici, au contraire, « une femme s'est elevée »

D'envie & deuil quafi toute creuée,
D'ouyr le bruict qui de l'aultre volloit :
Et cefte cy Symonne f'appeloit :
Faicte fy f'eft, de feruante petite,
Royne des roys, de forte qu'elle eft dicte,
En quelque lieu là où fon bruict f'efpand,
La Grand'Symonne ou Symonne la Grand!

Voilà les rivales face à face, et le poète va poursuivre la comparaison. Par une faveur spéciale du ciel, Christine

conservait une éternelle jeunesse, tandis que sa rivale était vouée à une décrépitude rapide :

Pas en ieuneſſe elle n'eſtoit touſiours
Comme Chriſtine, ainçois par chaſcun iours
Veilliſſoit fort, vieillit & vieillira,
Et de vieilleſſe en brief temps perira.

En s'exprimant ainsi, le poète traduit surtout le désir qui tenait au cœur les partisans de la Réforme, et ce désir qu'il partage le pousse peut-être un peu trop à devancer les événements. En attendant la réalisation de ses vœux, il ne ménage à Simonne ni les railleries, ni les sarcasmes. C'est par le fard seulement qu'elle réussit à égaler la beauté naturelle de Christine; ce qui, du reste ne déplaît point dans le pays où elle a élu domicile. Et quelle rapacité!

Des biens mondains Symonne poſſedoit
Ia les trois parts & à l'autre tendoit...
De pourpre & lin richement fut aornée
De dyamantz & perles couronnée...

Simonne n'est pas seulement possédée de l'amour des richesses, elle est travaillée par l'esprit de conquêtes. Au moment ou écrivait Marot, on n'avait pas encore oublié Jules II, la salade en tête et l'épée au poing, entrant par la brèche dans la ville de Mirandole :

Elle iouoit d'inſtruments dont les noms
Sont : baſilics, bombardes & canons.

Au fond, ce que Christine, surtout, ne pardonne pas à Simonne, c'est de lui avoir pris sa place au soleil. Christine prétend s'attribuer les triomphes de la primitive Église. C'est pour elle que les premiers martyrs ont enduré les plus horribles supplices avec une inébranlable fermeté :

Car tant eſtoient lyez à ſa cordelle
Que chaſcun iour mouroient pour l'amour d'elle.

On voudra bien se souvenir que, selon la thèse des pro-

testants, les persécutions dont ils eurent à souffrir, au moment où ils commencèrent à professer leurs doctrines, n'étaient en quelque sorte que le prolongement des cruautés exercées contre les premiers chrétiens et qu'ils ne faisaient aucune distinction entre les bourreaux qui, aujourd'hui comme autrefois,

Mettoient à mort les ſeruants de Chriſtine...

Du reste, le poète prend soin de nous dire, sous la forme symbolique, le vrai motif pour quoi l'Église romaine en voulait tant à la nouvelle venue et lui menait la vie si dure : c'est que, dès lors que Christine apparut et commença à faire entendre ses chants qui charmaient toutes les oreilles, Simonne en éprouva un effet singulier :

Elle en deuint de la moitié plus maigre,

c'est-à-dire que les défections qui se produisirent dans les rangs des fidèles catholiques eurent pour résultat de diminuer ses revenus de plus de moitié. Ce coup fut à Rome des plus sensibles et elle ne pardonna point aux téméraires qui avaient mis en péril ses intérêts.

Ayant consacré la première partie de cette composition poétique à la légende de Christine, Marot, dans la seconde, nous dit l'histoire de sa propre conversion. Une fois sortie du « rocher des saxonnois », où elle s'était « mussée » si longtemps, Christine se mit à parcourir le monde, et les hasards de ses voyages la conduisirent aux lieux où résidait le poète :

Tant chemina la Belle qu'elle vint
Au fleuve Loire où, des foys plus de vingt,
Iecta ſon œil de ſur moy la premiere,
Car mes gros yeulx n'auoient propre lumiere
Pour regarder les ſiens premierement :
S'approcha pres & me dict ſeulement :
« Reſveille toy, il en eſt temps, amy,
Tu as par trop en tenebres dormy;
Reſveille toy. »

Ainsi, c'est au temps de son séjour sur les bords de la

Loire, dans le château de Blois probablement, où il fit divers séjours avec la reine Marguerite, que Marot fait remonter ses premières tendances vers la Réforme. A partir de ce moment, il devint l'un des adeptes les plus dévoués de la cause de Christine, comme il l'atteste lui-même :

Ne pour menace & tourmentz ennuyeux,
Ne Faulx Semblant, ne Danger de rebelle,
Ne me pourront feparer de vous, Belle;
Non pas la mort, quand deuant moy seroit,
Car d'aultre aÿmer mon cueur f'abaifferoit.

Il ne fut pas difficile à Marot de tenir ce serment puisqu'il touchait aux derniers jours de sa vie; mais, aurait-il vécu plus longtemps, il l'aurait tenu à sa manière avec cet esprit d'indépendance qui l'avait retiré de la religion catholique. C'est ainsi, à notre sens, qu'il faut interpréter ces vers où il affirme sa conversion définitive à la Belle Christine :

Dès que Chriftine euft mon parler ouy
Elle refpond : « Mon cueur f'eft refiouy
De ma brebis efgarée en la plaine
De la trouuer : Or, ofte cefte laine,
Et la toyfon que deffus toy ie treuue,
Il te conuient veftir de robbe neufue :
Tu as efté des amantz de Symonne,
Mais fi tu veulx que d'aymer te femonne
Laiffer te fault toutes vieilles couleurs... »

Marot quitte donc les couleurs de Simonne pour prendre celles de Christine. Mais, s'il lui convient de les prendre, il les portera, soyez sûrs, comme bon lui semblera. C'est précisément au moment où Marot allait nous fournir à ce sujet les détails les plus intéressants que la mort vint fermer le livre de ses confidences.

Nous avons dit plus haut que Marot, après avoir salué le duc d'Enghien au camp de Cérisoles, était remonté jusqu'à Turin, où il s'était arrêté. Dans cette ville, en effet, l'armée royale avait établi son quartier général et, dans les rangs de cette armée, le poète retrouvait quantité de seigneurs qu'il avait connus à la cour qui devaient se montrer compatissants aux misères de l'exilé. Puisqu'il

se trouvait à Turin en si bienveillante compagnie, il pensa que le mieux était d'y rester. Il y vécut les derniers mois de sa vie, sans que nous sachions, du reste, comment il les passa et sans que nous puissions dire s'il succomba à une longue maladie ou si la mort le saisit subitement. Ce fut, en tout cas, juste à l'heure où Marot commençait à nous faire le récit de ses pérégrinations pour aller recueillir les leçons des servants de la Belle Christine et à nous livrer les secrets de son âme que, tout à coup, sa plume s'arrêta et que sa voix s'éteignit. Sur la page restée blanche, l'éditeur de la dernière œuvre de notre poète a tracé ces deux mots :

YCY MOURUT.

On dirait une de ces inscriptions lapidaires qui parfois signalent, sur le bord du chemin, l'endroit où un voyageur en détresse a succombé. Ces deux mots résument, dans leur éloquente brièveté, le dénouement douloureux de la vie de Marot. Sous cette concision, tranchante comme le ciseau de la Parque, on entrevoit l'abandon et les angoisses des derniers moments. Une main amie vint-elle au moins serrer la main de Marot au milieu des déchirements de la lutte suprême et lui fermer les yeux, après qu'il eut exhalé son dernier soupir? On est tenté de le croire, on s'efforce de l'espérer, en retrouvant dans l'épitaphe gravée sur le tombeau du poète le nom de l'ami fidèle qui avait été son compagnon de persécution et d'exil : Lyon Jamet.

Marot avait un peu délaissé son ami depuis qu'il avait été entraîné par les hasards d'une vie errante. Jamet avait bien essayé de renouer les relations anciennes et, sans savoir au juste où sa lettre toucherait Marot, il lui avait envoyé de Ferrare, au cours de l'année 1543, une épître en vers qu'il avait lancée « à l'adventure », recommandant à ses vers d'aller « droit à Clement » avec injonction d'exiger de lui une réponse. Il reprochait d'abord à Marot son silence obstiné :

Mais voirement, amy Clement,
Tout clerement dy moy comment
Tant et pourquoy tu te tiens coy
D'efcrire à moy qui fuis à toy.

Mais bientôt, quittant le ton d'amical reproche, il tentait de ramener le calme dans cet esprit aigri et malade en lui rappelant non seulement leur « amour vieille », mais encore les communes épreuves qu'ils avaient supportées ensemble. Et il terminait par cette apostrophe d'une amicale bonhomie :

Or donc Clement, tout clerement,
Bien ſeurement et promptement,
Eſcrips pourquoy tu te tiens coy
De tenir loy au ſecond toy.

Quel avait été le sort de cette épître? Était-elle parvenue à son destinataire? Nous ne saurions le dire. Mais elle nous apporte la preuve que les sentiments de Jamet pour Marot n'avaient point été affaiblis par le temps et qu'ils étaient les mêmes aussi bien à l'époque où Jamet cherchait à tirer son ami des mains du docteur Bouchart que dans les derniers jours d'un exil qui allait finir par la mort. De Turin à Ferrare, la distance n'est point longue et les communications n'étaient pas difficiles. Il est donc probable que, dans sa retraite auprès de la duchesse Renée, Jamet eut des nouvelles de son ami dont il apprit et la visite à Cérisoles et la résidence à Turin. Si nous ne pouvons affirmer que Jamet assista Marot dans son agonie, du moins s'imposa-t-il le pieux devoir d'assurer à son ami une sépulture digne du grand poète que la France venait de perdre. La preuve en est une pièce imprimée dans une édition des œuvres de Marot qui date de quelques années seulement après sa mort :

Epitaphe de Clement Marot

Fait par Lyon Jamet, insculpté en marbre sur un tombeau en l'eglise de Saint-Jean-de-Turin, 1544, le 12 septembre.

Icy deuant, au giron de ſa mere,
Giſt des François le Virgile & l'Homere.
Cy eſt couché & repoſe à l'envers
Le non-pareil des mieux diſant en vers.

Cy giſt celuy, que peu de terre coeuvre,
Qui toute France enrichit de ſon œuvre.
Cy dort un mort qui touſiours vif ſera
Tant que la France en françois parlera.
Brief, giſt, repose & dort en ce lieu cy
Clement Marot de Cahors en Quercy (1).

Cette épitaphe nous renseigne d'abord d'une manière précise sur le lieu de la mort du poète. Ce fut à Turin que Marot termina ses jours puisque ce fut à Turin qu'il reçut la sépulture; il ne laissait point après lui assez d'argent pour fournir à la dépense d'une translation de son corps. Nous ne saurions adopter d'une manière aussi affirmative le quantième du mois de septembre indiqué dans l'épitaphe comme étant le jour même de la mort de Marot. Peut-être cette date se rapporte-t-elle seulement à l'inhumation définitive dans l'église Saint-Jean-Baptiste. Peut-être Marot était-il mort depuis quelques jours déjà lorsque Jamet arriva pour rendre à son ami les derniers devoirs et composa les vers qu'il fit graver sur son tombeau. Il nous a été impossible de fixer nos hésitations, n'ayant d'autre document que celui que nous venons de mettre sous les yeux du lecteur. Il ne nous a même pas été donné d'interroger le monument auquel avaient été confiés les restes mortels du poète. La même fatalité qui poursuivit Marot pendant sa vie semble n'avoir pas voulu l'épargner après sa mort. Nous avons fait le voyage de Turin pour rechercher dans l'église Saint-Jean la pierre sous laquelle devait reposer Marot. Nous n'avons pu découvrir le moindre vestige de cette sépulture. Et l'épitaphe consacrée par Jamet à son ami serait aujourd'hui perdue, si un éditeur intelligent n'avait pris soin de la recueillir. A défaut de la pierre funéraire qui peut-être fut enlevée au milieu des vicissitudes de la politique, ou dont l'inscription fut effacée par les pas des fidèles, nous avons tenté d'interroger les archives obituaires de l'église. Ces archives s'arrêtent brusquement quelque temps avant la mort de Marot. Le temps a de ces caprices; il respecte les tombes obscures et il accomplit son œuvre

(1) Édition de Guillaume Ro- ville, 1561.

sur celles que la postérité eût voulu connaître pour les honorer.

Le dévouement de Lyon Jamet, qui avait entouré de tant d'affection le poète vivant, dut s'étendre sur les œuvres de l'ami disparu, et probablement il mit en ordre les papiers du poète de manière à ne pas laisser perdre ses derniers vers. Ce fut sans doute Jamet qui, ayant retrouvé le manuscrit du *Balladin* sur la table de travail de Marot, au milieu de papiers épars, confia à un libraire de Paris le soin de publier ces vers. Ils parurent, en effet, six mois environ après la mort du poète sous le titre de *Balladin et dernier œuvre de maistre Clement Marot.*

Il ne semble pas qu'une grande impression ait été produite à la cour de France par la mort du poète, naguère le favori de la mode et que le roi avait aimé. Ce roi, au milieu des assauts redoublés que lui livrait la maladie et des soucis que lui causait la politique équivoque de l'Empereur, ne dut pas s'arrêter longtemps sur le souvenir du rimeur dont les vers l'avaient souvent charmé. Quant à Marguerite, lorsque, dans le silence et la retraite de son château de Pau, elle apprit la fin de Marot, nous aimons à penser que cette princesse qui estimait que « c'est un pieux office d'avoir souvenir des trepassez et de leur donner un *De profundis* » (1), accorda une prière à la mémoire de son ancien secrétaire. Mais ce furent surtout les Muses qui conduisirent le deuil de leur adorateur. La plupart des confrères de Marot tinrent à honneur de célébrer en vers cette illustration poétique et, comme a dit l'un d'eux, on les vit alors :

Pleurer leur pere, en deuil et plainctz divers (2).

Ces hommages furent rendus à Marot sous forme d'épitaphes où, dans un style concis et serré, chacun s'efforçait de glorifier les mérites particuliers de son talent; il serait trop long de citer les nombreuses pièces qui virent le jour

(1) Brantôme, *Dames galantes*, V. Éd. Lalanne, t. VI, p. 415.

(2) Fr. Habert, *Épitaphes*.

en cette circonstance, nous nous bornerons à rappeler les noms de ceux qui voulurent saluer l'entrée du nom de Marot dans la gloire : Gilles d'Aurigny, François Habert, Étienne Forcadel, Saint-Romard, Du Val, évêque de Séez. Mellin de Saint-Gelais garda un silence prudent. Il avait eu avec Marot une liaison des plus étroites ; mais l'intérêt du courtisan étouffa la voix de l'ami. A la liste qui précède, il faut ajouter encore le nom d'un poète de Turin, Gabriel Simeani. Dans ce concert de regrets, les réformés eurent leur représentant. Le même homme qui avait accueilli Marot, venant chercher à Genève un refuge contre les persécutions de la Sorbonne, se chargea de dire un suprême adieu au traducteur des *Psaumes*. Nous voulons parler du docteur Malingre, avec qui nous avons déjà fait connaissance. Chose étrange, dans ces vers, au lieu de faire allusion à la traduction des *Psaumes*, l'auteur se perd en divagations mythologiques et évoque les divinités discréditées de l'Olympe pour célébrer la mémoire d'un poète qui s'est inspiré de l'Écriture sainte. Pour se faire pardonner sans doute ses métaphores païennes, le prédicateur de la Réforme composa une autre épitaphe qui a du moins le mérite de revenir à la réalité et de nous rappeler Marot que nous connaissons :

> Qui en maintz lieux alla à ſa plaiſance,
> Vn iour ioyeux & l'aultre en deſplaiſance,
> Suyvant la cour de François, puiſſant roy...

A Chambéry, qui avait été sa dernière demeure, avant qu'il vînt à Cérisoles, Marot avait laissé ses papiers et ses livres. Les reliques du poète défunt furent conservées par une main amie dans l'état où il les laissa à sa mort, car, à quelque temps de là, le fils de Marot, revenant de Ferrare où il avait été peut-être hébergé pendant quelque temps par Lyon Jamet, passa par Chambéry, retrouva ces papiers, feuilleta ces manuscrits, y recueillit en quelque sorte les dernières pensées du mourant. Voici ce que Michel Marot écrit à son ami, le seigneur du Pavillon les Loris, sous le coup de cette émotion :

> A mon retour du pays de Ferrare,

Par Chambery, le chemin ſ'adreſſant,
I'ay trouué certe vne choſe bien rare
Au cabinet de mon pere Clement :
Car reſolvant ſes eſcriptz pour les lire
Trop me nuiſoyent et n'apaiſoyent mon ire...

Nous publions dans les œuvres de notre poète une épître de Clément Marot au même seigneur du Pavillon que le fils aurait découverte. Certains soupçons se présentent à l'esprit quant à l'authenticité de cette pièce. Cependant, puisque Michel Marot affirme qu'elle est de son père, il faut bien le croire. Mais ces vers ne sont point la seule trouvaille de Michel. Il existe deux pièces dont nous n'avons pu nous procurer les éditions originales, mais qui portent dans le titre une mention de nature à fixer notre attention. La première est intitulée : *Le riche en pauvreté, joyeux en affliction et content en souffrance*. La seconde est la *Complainte du pastoureau chrestien*. Nous avons déjà parlé de ces deux compositions à leurs dates et croyons avoir démontré que l'une d'elles au moins est très antérieure à la mort de Marot. Cependant, elles ne virent point le jour de son vivant et le titre dit expressément qu'elles furent « retrouvées après sa mort parmy ses autres factures à Chamberry ». Il est vraisemblable que Michel Marot accomplit son pèlerinage à Chambéry presque aussitôt après la mort de son père. Mais cela n'est point certain et la date de ces deux publications jette un doute dans l'esprit. Comment expliquer que le *Balladin*, laissé inachevé par Marot, ait été publié à Paris l'année qui suivit sa mort, tandis que ses deux autres compositions, retrouvées par son fils, attendirent jusqu'en 1558 pour être imprimées chez le libraire Estienne Denise, à Paris (1)? On ne peut même pas trouver motif à ce retard de publication dans le sujet de ces compositions, car, aussi bien que ces deux pièces, le *Balladin* contient de violentes attaques contre l'Église catholique et cependant rien n'en-

(1) A la vérité, Lenglet Dufresnoy cite assez négligemment une édition qui aurait été imprimée à Turin, mais il ne donne ni le nom du libraire, ni la date de l'impression, ce qui nous met en défiance sur l'existence même de cette édition.

trava sa publication six mois après la mort de l'auteur. Pourquoi les deux autres pièces attendirent-elles quatorze ans? Ces retards ont donné prise à quelques soupçons sur leur authenticité et certains se sont demandés si le fils n'aurait pas pris son temps pour composer ces vers, qui furent ensuite livrés par lui au public comme une trouvaille posthume, seul moyen d'assurer à des œuvres médiocres un brevet d'immortalité. A notre avis, ces deux pièces sont du père, quoiqu'elles n'ajoutent rien à sa renommée poétique. Mais, si elles étaient du fils, elles suffiraient à expliquer le silence qui s'est fait autour de son nom.

Le fils de Marot semblait du reste prédestiné, comme son père, à connaître toutes les misères de la pauvreté, sans avoir les consolations intermittentes que donne la gloire. Sans cesse il fut aux prises avec les hasards d'une vie errante et les angoisses de l'indigence. Sa devise : « Triste et pensif » résume fidèlement l'état d'une âme condamnée à la résignation sans espoir. Les vers peu nombreux qu'il produisit ont une allure morose et gênée; c'est l'œuvre d'un malheureux qui souffre et qui peut-être a faim. Dans les comptes de la duchesse Renée de Ferrare, retirée à Montargis, sur les registres du mois d'août 1574, une mention est ainsi conçue : « A ung pauvre gentilhomme passant soy disant filz de Clement Marot..., 50 livres 16 sols (1). » Si ce passant était bien Michel Marot, nous pouvons juger que les trente années qui s'étaient écoulées depuis la mort de son père ne l'avaient point tiré de cet état de dénuement que l'on se transmettait dans la famille Marot. Et pourtant ce nom qui avait eu son heure d'éclat était encore une protection pour ceux qui le portaient. Et si la duchesse Renée se montrait généreuse envers le fils, c'était en souvenir du père.

Or, tandis que l'héritier de Clément Marot ne pouvait soutenir la lutte sans trêve contre la misère qu'à l'aide des libéralités de quelques âmes charitables, son patrimoine littéraire ne restait pas improductif aux mains des libraires;

(1) *Journal des comptes de la duchesse de Ferrare.*

les réimpressions des *Psaumes* se multipliaient à l'infini et la gloire du poète huguenot grandissait à mesure que le silence et l'oubli s'étendaient de plus en plus sur le reste de son œuvre aussi bien que sur sa descendance.

Puisque nous parlons des enfants de Marot, mentionnons un livre de dépenses ayant appartenu à Marguerite de Navarre et qui contient cette simple ligne : « La fille de Marot, religieuse à Essai, xxv liv. (1). »

Essai était un château de plaisance des ducs d'Alençon et Marguerite de Navarre y avait fondé, en 1533, un couvent qui donnait asile à vingt religieuses, toutes issues de la maison des filles pénitentes de Sainte-Madeleine à Paris. Le nom de la patronne de ce dernier établissement, la catégorie des femmes parmi lesquelles se recrutait son personnel semblent indiquer que, si la fille de Marot finit par trouver asile et protection auprès de la bonne reine Marguerite, peut-être avait-elle quelques reproches à adresser à son père au sujet de l'abandon dans lequel il l'avait laissée à ses débuts dans la vie. Nous n'avons point à en dire davantage.

Notons pourtant, en terminant, combien il est touchant de retrouver, mêlés à des œuvres de pitié et de miséricorde envers les enfants de Marot, les noms de Renée de France et de Marguerite d'Angoulême, les deux princesses dont l'affection et le dévouement avaient assisté le poète dans les circonstances les plus critiques de sa vie...

(1) La Ferrière-Percy, *Marguerite d'Angoulême, son livre de dépense*, p. 170.

FIN.

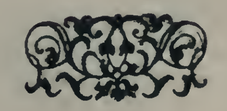




TABLE DES CHAPITRES

contenus dans ce

premier volume

Chapitre III (1518-1521).

Chapitre IV (1522-1525).

Chapitre V (1525-1526).

Chapitre VI (1527-1529).



Ce present Volume fut acheué d'imprimer
Le trentiesme iour de Decembre.
L'an M. DCCCC. XI. Pour
Jean Schemit, libraire.
Par P. Daupeley-
Gouverneur
Imprimeur.





LA MORT N'Y MORD.

Publications de M. Georges Guiffrey :

Lettres inédites de Diane de Poitiers. 1 volume (*épuisé*).

Procès criminel de Jehan de Poytiers. 1 volume. 15 fr

Poëme inédit de Jehan Marot. 1 volume (*épuisé*).

Les trois Marot. Biographies par Colletet . . 4 fr.

L'Épiſtre de la belle Clériande. Tiré à petit nombre. 5 fr.

Tous ces ouvrages sont tirés sur papier de Hollande.

Nogent-le-Rotrou, imprimerie Daupeley-Gouverneur.

